This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~UHS. 125 G. 13~~

Vet. Fr. III B. 4392

~~Vet. Fr. III B. 1290~~

~~VI. 1829 (40)~~

ŒUVRES

DE

VOLTAIRE.

TOME XL.

DE L'IMPRIMERIE DE A. FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

ŒUVRES

DE

VOLTAIRE

AVEC

PRÉFACES, AVERTISSEMENTS,
NOTES, ETC.

PAR M. BEUCHOT.

TOME XL.

MÉLANGES. — TOME IV

A PARIS,
CHEZ LEFÈVRE, LIBRAIRE,
RUE DE L'ÉPERON, N° 6.
FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, N° 24.
WERDET ET LEQUIEN FILS,
RUE DU BATTOIR, N° 20.
M DCCC XXX.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
20 APR 1960
OF OXFORD
LIBRARY

MÉMOIRE[1]

SUR LE LIBELLE CLANDESTINEMENT IMPRIMÉ A LAUSANNE
SOUS LE TITRE DE

GUERRE DE M. DE VOLTAIRE.

1° La *Défense de milord Bolingbroke* est un écrit formel contre la religion, écrit très dangereux, qu'on ne peut publier ni faussement imputer à qui que ce soit sans crime[2].

2° La *Lettre* de M. de Voltaire, *écrite* de Lausanne *à M. Thieriot*[3] à Paris, est une lettre presque entièrement supposée, comme il est aisé de le savoir de M. Thieriot à Paris, rue Saint-Honoré, chez M. le comte de Montmorency. C'est troubler la société que

[1] Ce *Mémoire* est relatif à la publication d'un volume intitulé : *Guerre littéraire, ou Choix de quelques pièces de M. de V**** (voyez ma *Préface* du tome XIX). Il avait été imprimé à la suite d'une édition du *Précis de l'Ecclésiaste et du Cantique des cantiques*, Liége, 1759, in-8°. On le retrouve dans une brochure intitulée : *Pièces échappées du portefeuille de M. de Voltaire, comte de Tournay*, à Lausanne, aux dépens de M. le comte, 1759, in-12 de vingt-trois pages; brochure qui, l'année suivante, fut, au moyen d'un nouveau frontispice, reproduite sous le titre de : *Réponse au Pauvre diable*. Grasset, qui publia les *Pièces échappées*, n'y avait pas compris le *Certificat* fesant partie de ma note 7. B.

[2] La *Défense de milord Bolingbroke* est de Voltaire, et est dans la présente édition, tome XXXIX, page 454. B.

[3] C'est la lettre du 26 mars 1757, datée de *Monrion, près de Lausanne*; voyez la *Correspondance*, à cette date.

d'imprimer les lettres des particuliers : il est encore plus contre les bonnes mœurs de les falsifier.

3° La *Réponse*[4] à cette lettre par une société de Genevois, est un outrage à la ville de Genève, un libelle anonyme qui n'a jamais été imprimé à Genève, et qu'il n'est pas permis d'imprimer ni de débiter.

4° Une autre prétendue lettre[5] écrite de Genève est encore un écrit anonyme faussement imputé aux Genevois, et ne montre qu'une intention formelle, quoique très infructueuse, de semer la discorde entre la ville de Genève et M. de Voltaire, seigneur de deux terres aux portes de cette ville dans l'ancien dénombrement.

5° La prétendue dispute de M. de Voltaire avec M. Vernet, professeur en théologie, n'a jamais existé. M. de Voltaire est seigneur de la terre où M. le professeur Vernet a une maison de campagne : et le brouillon qui a supposé un démêlé entre deux voisins et deux amis, ne peut être qu'un perturbateur du repos public.

6° Le dernier mémoire anonyme[6] sur la mémoire de feu M. Saurin ne tend qu'à désoler une famille innocente des fautes du père, s'il en a fait, et à renouveler un scandale affreux que la prudence et la bonté de leurs excellences a daigné vouloir étouffer.

[4] Cette *Réponse*, datée du 30 mai 1757, avait été, dans le temps, imprimée à la suite de la lettre à Thieriot, et est dans la *Guerre littéraire*. B.

[5] C'est la lettre de Vernet, qui est l'objet de ma note page 272 du tome XVII. B.

[6] Voltaire désigne ainsi la *Lettre à l'occasion d'un article concernant Saurin*, du 23 septembre 1758, en réponse à laquelle il composa la *Réfutation d'un écrit anonyme*; voyez tome XXXIX, page 617. B.

Le seul nom de l'éditeur rend bien suspect tout le reste de cet ouvrage de ténèbres que je ne connais pas entièrement, et dont je n'ai vu que quelques fragments et quelques titres, tous faux et calomnieux. C'est un nommé Grasset, Genevois, convaincu d'avoir volé MM. Cramer. Je joins ici le certificat[7] que Grasset a été décrété de prise de corps à Genève. Je me réserve le droit de le poursuivre en justice. C'est une vaine excuse de dire que son libelle est extrait d'autres libelles. Des personnalités calomnieuses sont punissables, et il est faux que toutes les pièces de ce recueil soient tirées d'autres brochures, puisque les dernières lettres sur Saurin sont nouvelles.

Je requiers que cette déclaration signée de ma main, ensemble le certificat des sieurs Cramer, et autres pièces probantes que je ferai tenir, soient produites devant les seigneurs curateurs de l'académie.

A Tournay près de Genève. Par moi FRANÇOIS DE VOLTAIRE, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, comte de Tournay, le 12 février 1759.

7 Voici ce certificat que (voyez ma note 1) Grasset n'avait pas reproduit dans les *Pièces échappées :*

« Nous soussignés, déclarons que le nommé François Grasset nous ayant volé pendant l'espace de dix-huit ans ou à peu près, qu'il nous a servi en qualité de commis, le magnifique conseil nous fit demander, en 1756, une déclaration de tout ce qui s'était passé; que nous nous conformâmes à cet ordre, et la donnâmes à M. l'auditeur Denormandie, en l'accompagnant de toutes les pièces qui pouvaient constater ses friponneries; ensuite de quoi le mi-conseil le décréta de prise de corps. A Genève, le 30 février 1759. *Signé* LES FRÈRES *Cramer.* »

Ce certificat est celui dont Voltaire parle dans sa lettre à Haller, du 13 février 1759 : voyez la *Correspondance*. B.

Nota. Cette déclaration a été envoyée à l'académie de Lausanne, sans lettre, et dans une simple enveloppe, avec cette adresse : *A messieurs les recteurs et membres de l'académie de Lausanne.*

FIN DU MÉMOIRE SUR UN LIBELLE.

REQUÊTE

AUX MAGNIFIQUES SEIGNEURS ET CURATEURS DE L'ACADÉMIE DE LAUSANNE.

Étant informé que les professeurs de Lausanne croient devoir favoriser le sieur Darnay leur concitoyen, et Grasset l'imprimeur, je présente cette requête aux magnifiques seigneurs curateurs, et les supplie de me pardonner si elle n'est pas dans les formes que j'ignore.

1° Je déclare et proteste que dans ce libelle infame[1] il n'y a, de toutes les choses qu'on m'impute, aucune pièce qui soit de moi, excepté ma déclaration[2] en faveur de la famille Saurin, qui m'a prié de prendre sa défense, et qui conjure très humblement leurs excellences de daigner empêcher qu'on la couvre d'opprobre; qu'on renouvelle encore dans des libelles anonymes des plaies faites depuis soixante et dix ans; qu'on fasse valoir contre leur père une lettre à lui imputée, que la famille jure n'avoir jamais été écrite.

2° Les cent douze premières pages[3] de ce libelle

[1] C'est le volume dont il s'agit déjà dans le *Mémoire* qui précède. B.

[2] C'est la *Réfutation d'un écrit anonyme;* voyez tome XXXIX, page 617. B.

[3] Les CXI premières pages de la *Guerre littéraire* contiennent trois lettres de Boullier : voyez, tome XXXVII, page 116, la fin de ma *Préface* des *Lettres philosophiques*. B.

sont tirées, à la vérité, de pièces anonymes ramassées dans d'anciens journaux de Hollande : je ne les avais jamais lus, et je suis aussi surpris qu'indigné qu'on m'impute dans ces fatras des opinions que je n'ai jamais professées. Ces cent douze pages sont pleines d'injures que je dois pardonner, mais que le bon ordre ne peut permettre. On imprime impunément en Hollande mille scandales que le sage gouvernement de Berne ne souffre pas.

3° La *Défense de milord Bolingbroke* n'est point de moi, mais d'un homme très supérieur à moi, et à qui on doit du respect. Cet écrit n'est point l'ouvrage qu'on m'avait annoncé d'abord; et, quel qu'il soit, je me plains qu'on m'attribue ce que je déclare n'avoir point fait[1].

Il est dit, page 26 de la partie du libelle imprimée en petits caractères[2], que le roi de Prusse m'a chassé de ses états; cela est faux : j'en atteste sa majesté le roi de Prusse.

Je proteste, et je fais serment qu'une lettre à moi

[1] Les désaveux, les rétractations pour lesquels on est avec raison si sévère aujourd'hui, étaient très fréquents du temps de Voltaire. Voici ce que Voltaire écrivait à Bettinelli le 24 mars 1760. « Il est vrai que Buffon, Montesquieu, Helvétius, etc., ont donné des rétractations; mais il est encore « plus vrai qu'ils y ont été forcés, et que ces rétractations n'ont été regardées « que comme des condescendances qu'on a pour des fanatiques. *Le public « sait à quoi s'en tenir.* Tout le monde n'a pas le même goût pour être brûlé « que Jean Hus et Jérôme de Prague. Les sages, en Angleterre, ne sont point « persécutés, et les sages, en France, éludent la persécution. » B.

[2] Une partie du volume est, comme je l'ai dit dans ma *Préface* du tome XIX, paginée en chiffres romains, et une partie en chiffres arabes; les deux parties sont imprimées en caractères pareils. Voltaire parle ici de la partie paginée en chiffres arabes. B.

imputée, page 57, écrite à M. Thieriot[1] à Paris, est falsifiée, et je m'en rapporte au témoignage du sieur Thieriot. J'ajoute qu'il est contre les mœurs d'imprimer les lettres des particuliers.

Je persiste à dire que la prétendue lettre d'une société de Genève[2] est un libelle infame, qu'il est défendu d'imprimer à Genève, et qui n'y a jamais paru.

Je pourrais demander justice des injures grossières qu'on vomit contre moi dans trente pages de ce libelle, des termes de déiste et d'athée[3] dont on ose se servir; mais il ne m'appartient que de demander la suppression de cette infamie, et d'attendre le jugement avec confiance et respect.

VOLTAIRE.

N. B. Deux professeurs de Lausanne, liés avec le sieur Darnay et Grasset, disent, dans leur rapport, qu'il n'y a rien dans le libelle contre l'état et la religion. Vraiment, on le croit bien : si le libelle était contre Dieu et l'état, l'auteur mériterait le dernier supplice; mais ce libelle diffame des particuliers qui implorent la justice et la bonté des magnifiques seigneurs curateurs.

[1] C'est la lettre du 26 mars 1757, dont j'ai parlé dans la note 3 du *Mémoire* qui précède. B.

[2] Voyez ma note 4, page 2. B.

[3] Voyez la fin de ma note, tome XXXIX, page 624. B.

FIN DE LA REQUÊTE.

LETTRE[1]

AUX AUTEURS DU JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE.

A Zastrou, le 1er avril 1759.

MESSIEURS,

Vous dites dans votre Journal du mois de mars qu'une espèce de petit roman, intitulé *Candide ou l'Optimisme*, est attribué à un nommé M. de V***. Je ne sais de quel M. de V*** vous voulez parler; mais je vous déclare que ce petit livre est de mon frère, M. Demad, actuellement capitaine dans le régiment de Brunsvick. A l'égard de la prétendue royauté des jésuites dans le Paraguai, que vous appelez une *misérable fable*, je vous déclare à la face de l'Europe que rien n'est plus certain; que j'ai servi sur un des vais-

[1] Cette *Lettre*, qui n'est pas dans les éditions de Kehl, mais qui avait été recueillie par feu Decroix, l'un des rédacteurs de ces éditions, fut imprimée pour la première fois dans le *Journal encyclopédique*, du 15 juillet 1762, avec une note ainsi conçue : « Cette lettre a été égarée long-temps, et lorsqu'elle nous est parvenue, nous avons fait des recherches inutiles pour découvrir l'existence de M. Demad, capitaine dans le régiment de Brunsvick. » M. Decroix pensait que « par l'inutilité de leurs recherches, les journalistes semblent faire assez entendre que la prétendue lettre de M. Demad était du véritable auteur de *Candide*. Au surplus, la fin de cette lettre, le *Post-scriptum*, et jusqu'à la date du 1er avril, ne pouvaient guère laisser de doute sur la plaisanterie. » Un article sur *Candide* avait paru dans le *Journal encyclopédique* du 15 mars. B.

seaux espagnols envoyés à Buenos-Ayres en 1756, pour mettre à la raison la colonie voisine de la ville du Saint-Sacrement; que j'ai passé trois mois à celle de l'Assomption; que les jésuites ont, de ma connaissance, vingt-neuf provinces qu'ils appellent *Réductions*, et qu'ils y sont absolus, au moyen de huit réales par tête, qu'ils paient au gouvernement de Buenos-Ayres, pour chaque père de famille; et encore ne paient-ils que pour le tiers de leurs *Réductions*. Ils ne souffrent pas qu'aucun Espagnol y reste plus de trois jours, et n'ont jamais voulu que leurs sujets apprissent la langue castillane. Ce sont eux seuls qui font faire l'exercice des armes aux Paraguains; ce sont eux seuls qui les conduisent à la guerre. Le jésuite Thomas Vesle, natif de Bavière, fut tué à l'attaque de la ville du Saint-Sacrement, en montant à l'assaut, à la tête des Paraguains, en 1737, et non pas en 1735, comme le dit le jésuite Charlevoix, auteur aussi insipide que mal instruit. On sait comme ils soutinrent la guerre contre don Antiquera; on sait ce qu'ils ont tramé en dernier lieu contre la couronne de Portugal [1], et comme ils ont bravé les ordres du conseil de Madrid.

Ils sont si puissants, qu'ils obtinrent de Philippe V, en 1743, une confirmation de leur puissance qu'on ne pouvait leur ôter. Je sais bien, messieurs, qu'ils n'ont pas le titre de *roi;* et par là on peut excuser ce que vous dites de la *misérable fable* [2] de la royauté du Paraguai;

[1] Voyez, tome XXI, le chapitre XXXVIII du *Précis du Siècle de Louis XV*. B.

[2] Dans le *Journal encyclopédique*, du 15 mars 1759, le rédacteur, page 114, ne dit pas précisément *misérable fable;* mais il parle des « folies qu'on

mais le dey d'Alger n'est pas roi, et n'en est pas moins maître absolu. Je ne conseillerais pas à mon frère le capitaine de faire le voyage du Paraguai sans être le plus fort.

Au reste, messieurs, j'ai l'honneur de vous informer que mon frère le capitaine, qui est le *loustig*[1] du régiment, est un très bon chrétien qui, en s'amusant à composer le roman de Candide, dans son quartier d'hiver, a eu principalement en vue de convertir les sociniens. Ces hérétiques ne se contentent pas de nier hautement la Trinité et les peines éternelles, ils disent que Dieu a nécessairement fait de notre monde le meilleur des mondes possibles, et que *tout est bien.* Cette idée est manifestement contraire à la doctrine du péché originel. Ces novateurs oublient que le serpent, qui était le plus subtil des animaux, séduisit la femme tirée de la côte d'Adam; qu'Adam fut séduit à son tour, et que, pour les punir, Dieu maudit la terre qu'il avait bénie : *Maledicta terra in opere tuo; in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ*[2]. Ignorent-ils que tous les pères de l'Église, sans en excepter un seul, ont fondé la religion chrétienne sur cette malédiction prononcée par Dieu même, et dont nous ressentons continuellement les effets? Les sociniens affectent d'exalter la Providence, et ils ne voient pas

« a débitées au sujet de la royauté qu'on prétend que les jésuites possèdent au « Paraguai. » C'est au chapitre XIV de *Candide* (voyez tome XXXIII, page 260) que Voltaire parle du *Royaume* des jésuites : voyez aussi ma note, tome XVII, page 470. B.

[1] Mot allemand qui signifie *joyeux* (note extraite du *Journal encyclopédique*).

[2] *Genèse*, ch. III, v. 17.

que nous sommes des coupables tourmentés qui devons avouer nos fautes et notre punition. Que ces hérétiques se gardent de paraître devant mon frère le capitaine; il leur ferait voir si *tout est bien.*

Je suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, DEMAD.

P. S. Mon frère le capitaine est l'intime ami de M. Ralph, professeur assez connu dans l'académie de Francfort-sur-l'Oder, qui l'a beaucoup aidé à faire ce profond ouvrage de philosophie; et mon frère a eu la modestie de ne l'intituler que *Traduction* de M. Ralph, modestie bien rare chez les auteurs.

FIN DE LA LETTRE.

RELATION[1]

DE LA MALADIE, DE LA CONFESSION, DE LA MORT, ET DE L'APPARITION

DU JÉSUITE BERTHIER;

AVEC

LA RELATION DU VOYAGE DE FRÈRE GARASSISE,

ET CE QUI S'ENSUIT, EN ATTENDANT CE QUI S'ENSUIVRA[2].

Ce fut le 12 octobre 1759 que frère Berthier alla, pour son malheur, de Paris à Versailles avec frère Coutu, qui l'accompagne ordinairement. Berthier avait mis dans la voiture quelques exemplaires

[1] Cet opuscule est de novembre 1759. Voltaire en parle dans sa lettre à Thieriot du 5 décembre 1759. La première édition, en trente pages in-8°, est intitulée : *Relation de la maladie, de la confession, de la mort, et de l'apparition du jésuite Berthier.* Elle fut suivie d'une édition, même format, en quatorze pages. Quelque temps après, une nouvelle édition parut sous ce titre : *Relation de la maladie, de la confession, de la mort, et de l'apparition du jésuite Berthier, avec la relation du voyage de frère Garassise, et ce qui s'ensuit, en attendant ce qui s'ensuivra*, 1760, petit-in-8° de cinquante-quatre pages, dont il existe une traduction italienne, 1760, in-8° de trente-neuf pages. Il parut, en 1761, une *Relation de la maladie, de la confession, de la fin de M. de Voltaire, et de ce qui s'ensuivit, par moi Joseph Dubois.* Cet opuscule, plusieurs fois réimprimé, est de Sélis. Voltaire, dans un billet du 26 mars 1761, l'appelle une *fade imitation.* B.

[2] Frère Berthier n'est mort qu'en décembre 1782; il s'était retiré à Bourges, et le clergé venait de lui donner une pension, pour le remercier d'avoir fait à la religion des ennemis, de tous les Français qui se distinguaient dans les lettres par leurs connaissances ou par leurs talents. K. —

du *Journal de Trévoux*[1], pour les présenter à ses protecteurs et protectrices; comme à la femme de chambre de madame la nourrice, à un officier de bouche, à un des garçons apothicaires du roi, et à plusieurs autres seigneurs qui font cas des talents. Berthier sentit en chemin quelques nausées; sa tête s'appesantit : il eut de fréquents bâillements. Je ne sais ce que j'ai, dit-il à Coutu, je n'ai jamais tant bâillé. Mon révérend père, répondit frère Coutu, ce n'est qu'un rendu. Comment! que voulez-vous dire avec votre rendu? dit frère Berthier. C'est, dit frère Coutu, que je bâille aussi, et je ne sais pourquoi, car je n'ai rien lu de la journée, et vous ne m'avez point parlé depuis que je suis en route avec vous. Frère Coutu, en disant ces mots, bâilla plus que jamais. Berthier répliqua par des bâillements qui ne finissaient point. Le cocher se retourna, et les voyant ainsi bâiller, se mit à bâiller aussi : le mal gagna tous les passants; on bâilla dans toutes les maisons voisines : tant la seule présence d'un savant a quelquefois d'influence sur les hommes!

Cependant une petite sueur froide s'empara de Berthier. Je ne sais ce que j'ai, dit-il, je me sens à la glace. Je le crois bien, dit le frère compagnon. Comment, vous le croyez bien! dit Berthier : qu'entendez-vous par là? C'est que je suis gelé aussi, dit Coutu.

Dans un *Éloge historique du P. G.-F. Berthier, par Montjoye*, 1817, in-8°, l'auteur, attribuant à Voltaire cette note des éditeurs de Kehl, fesait une belle sortie contre le philosophe de Ferney. L'erreur fut signalée; et, quoique l'*Éloge* fût posthume, on fit un carton pour les pages 135-138. B.

[1] Sur ce journal, voyez ma note, tome XXXIII, page 267. B.

Je m'endors, dit Berthier. Je n'en suis pas surpris, dit l'autre. Pourquoi cela? dit Berthier. C'est que je m'endors aussi, dit le compagnon. Les voilà saisis tous deux d'une affection soporifique et léthargique, et en cet état ils s'arrêtèrent devant la porte des coches [1] de Versailles. Le cocher, en leur ouvrant la portière, voulut les tirer de ce profond sommeil; il n'en put venir à bout: on appela du secours. Le compagnon, qui était plus robuste que frère Berthier, donna enfin quelques signes de vie; mais Berthier était plus froid que jamais. Quelques médecins de la cour, qui revenaient de dîner, passèrent auprès de la chaise; on les pria de donner un coup d'œil au malade: l'un d'eux lui ayant tâté le pouls s'en alla, en disant qu'il ne se mêlait plus de médecine depuis qu'il était à la cour. Un autre, l'ayant considéré plus attentivement, déclara que le mal venait de la vésicule du fiel qui était toujours trop pleine: un troisième assura que le tout provenait de la cervelle qui était trop vide.

Pendant qu'ils raisonnaient, le patient empirait, les convulsions commençaient à donner des signes funestes, et déjà les trois doigts dont on tient la plume étaient tout retirés, lorsqu'un médecin principal qui avait étudié sous Mead [2] et sous Boerhaave [3], et qui

[1] C'était le titre officiel des voitures privilégiées qui conduisaient à Versailles, mais qu'on désignait vulgairement par un nom que Voltaire a employé dans le chapitre IX de l'*Ingénu*; voyez tome XXXIII, page 418. B.

[2] Richard Mead, né en 1673, mort en 1754, a été souvent loué par Voltaire : voyez tomes XXIX, pages 93 et 228; XXX, 370; XXXIV, 422. B.

[3] Voyez mes notes, tomes XXIX, page 287; et XXXVIII, 367. B.

en savait plus que les autres, ouvrit la bouche de Berthier avec un biberon, et ayant attentivement réfléchi sur l'odeur qui s'en exhalait, prononça qu'il était empoisonné.

A ce mot tout le monde se récria. Oui, messieurs, continua-t-il, il est empoisonné; il n'y a qu'à tâter sa peau, pour voir que les exhalaisons d'un poison froid se sont insinuées par les pores; et je maintiens que ce poison est pire qu'un mélange de ciguë, d'ellébore noire, d'opium, de solanum, et de jusquiame. Cocher, n'auriez-vous point mis dans votre voiture quelque paquet pour nos apothicaires? Non, monsieur, répondit le cocher; voilà l'unique ballot que j'y ai placé par ordre du révérend père : alors il fouilla dans le coffre, et en tira deux douzaines d'exemplaires du *Journal de Trévoux*. Eh bien! messieurs, avais-je tort? dit ce grand médecin.

Tous les assistants admirèrent sa prodigieuse sagacité; chacun reconnut l'origine du mal : on brûla sur-le-champ sous le nez du patient le paquet pernicieux; et les particules pesantes s'étant atténuées par l'action du feu, Berthier fut un peu soulagé; mais comme le mal avait fait de grands progrès, et que la tête était attaquée, le danger subsistait toujours. Le médecin imagina de lui faire avaler une page de l'*Encyclopédie* dans du vin blanc, pour remettre en mouvement les humeurs de la bile épaissie : il en résulta une évacuation copieuse; mais la tête était toujours horriblement pesante, les vertiges continuaient, le peu de paroles qu'il pouvait articuler n'avaient

aucun sens : il resta deux heures dans cet état, après quoi on fut obligé de le faire confesser.

Deux prêtres se promenaient alors dans la rue des Récollets : on s'adressa à eux. Le premier refusa : Je ne veux point, dit-il, me charger de l'ame d'un jésuite, cela est trop scabreux : je ne veux avoir à faire à ces gens-là, ni pour les affaires de ce monde, ni pour celles de l'autre : confessera un jésuite qui voudra, ce ne sera pas moi. Le second ne fut pas si difficile. J'entreprendrai cette opération, dit-il ; on peut tirer parti de tout.

Aussitôt il fut conduit dans la chambre où le malade venait d'être transporté ; et comme Berthier ne pouvait encore parler distinctement, le confesseur prit le parti de l'interroger. Mon révérend père, lui dit-il, croyez-vous en Dieu? Voilà une étrange question, dit Berthier. Pas si étrange, dit l'autre : il y a croire et croire : pour s'assurer de croire comme il faut, il est nécessaire d'aimer Dieu et son prochain : les aimez-vous sincèrement? Je distingue, dit Berthier. Point de distinction, s'il vous plaît, reprit le confessant ; point d'absolution si vous ne commencez par ces deux devoirs. Eh bien! oui, dit le confessé, puisque vous m'y forcez, j'aime Dieu, et le prochain comme je peux.

N'avez-vous point lu souvent de mauvais livres? dit le confessant. Qu'entendez-vous par mauvais livres? dit le confessé. Je n'entends pas, dit le confessant, les livres simplement ennuyeux, comme l'*Histoire romaine* des frères Catrou et Rouillé, et

vos tragédies de colléges, et vos livres intitulés *des Belles-Lettres*, et *la Louisiade* de votre Lemoine, et les vers de votre Ducerceau sur la ravigote, et ses nobles stances sur le messager du Mans, et le remerciement au duc du Maine pour des pâtés, et votre *Pensez-y bien*, et toutes les finesses du bel-esprit monacal; j'entends les imaginations de frère Bougeant[1], condamnées par le parlement et par l'archevêque de Paris; j'entends les gentillesses de frère Berruyer, qui a changé l'*Ancien* et le *Nouveau Testament* en un roman de ruelle dans le goût de *Clélie*, si justement flétri à Rome et en France[2]; j'entends la théologie de frère Busembaum et de frère Lacroix[3], qui ont si hautement renchéri sur tout ce qu'avaient écrit frère Guignard, et frère Gueret, et frère Garnet, et frère Oldcorn, et tant d'autres; j'entends frère Jouvency, qui compare finement le président de Harlai à Pilate, le parlement aux Juifs, et frère Guignard à Jésus-Christ, parcequ'un citoyen trop emporté, mais pénétré d'une juste horreur contre un professeur du parricide, s'avisa de cracher au visage de frère Guignard,

[1] Voyez ce que Voltaire dit de Bougeant et de son *Amusement philosophique sur le langage des bêtes*, tome XXVI, page 378. B.

[2] L'*Histoire du peuple de Dieu, par le P. Berruyer* (première partie), 1728, sept volumes in-4° ou dix volumes in-12. B.

[3] Ces deux honnêtes jésuites disent, dans ce beau livre réimprimé depuis peu, qu'un citoyen, proscrit par un prince, ne peut être assassiné légitimement que dans le territoire du prince; mais qu'un prince, proscrit par le pape, peut être assassiné dans toute la terre, parceque le pape est souverain de la terre; qu'un homme chargé de tuer un excommunié peut donner cette commission à un autre; que c'est un acte de charité d'accepter cette commission, etc., pages 101, 102, 103. — Voyez ma note, tome XVIII, page 151. B.

assassin de Henri IV, dans le temps que ce monstre impénitent refusait de demander pardon au roi et à la justice; j'entends enfin cette foule innombrable de vos casuistes, que l'éloquent Pascal a trop épargnés, et surtout votre Sanchez, qui, dans son livre *De matrimonio*, a fait un recueil de tout ce que *l'Arétin* et *le Portier des Chartreux* auraient tremblé de dire[a]. Pour peu que vous ayez fait de telles lectures, vous êtes en grand danger de votre salut.

Je distingue, répondit l'interrogé. Point de distinction, encore une fois, reprit l'interrogeant. Avez-vous lu tous ces livres? oui, ou non. Monsieur, dit Berthier, je suis en droit de tout lire, attendu le poste éminent que j'occupe dans la Compagnie. Eh! quel est donc ce grand poste? dit le confessant. Eh bien! répondit Berthier, c'est moi, afin que vous le sachiez, qui suis l'auteur du *Journal de Trévoux*.

Quoi! c'est vous qui êtes l'auteur de ce livre qui damne tant de monde? — Monsieur, monsieur, mon livre ne damne personne; dans quel péché pourrait-il faire tomber, s'il vous plaît? Ah! frère, dit le confessant, ne savez-vous pas que quiconque appelle son frère Raca est coupable de la géhenne du feu[1]? or

[a] Ce frère Sanchez examine « Utrum femina quæ nondum seminavit, « possit, virili membro extracto, se tactibus ad seminandum provocare? » Lib. IX, disp. XVII, n° 8. « Semen ubi femina effudit, an teneatur alter ef- « fundere, sive inter uxores, sive inter fornicantes? Utrum liceat intra vas « præposterum, aut in os feminæ, membrum intromittere, animo consum- « mandi intra vas legitimum, etc. » Lib. IX, disp. XVII, depuis le n° 1, 2, 3, 4. Ce même Sanchez pousse l'abomination jusqu'à examiner sérieusement « An Virgo Maria semen emiserit in copulatione cum Spiritu Sancto? » Lib. II, disp. XXI, n° 11. Et il tient pour l'affirmative.

[1] Matthieu, V, 22. B.

vous avez le malheur de faire venir à quiconque vous lit la tentation prochaine de vous nommer Raca: combien ai-je vu d'honnêtes gens qui, ayant lu seulement deux ou trois pages de votre livre, le jetaient au feu, transportés de colère! Quel impertinent auteur! disaient-ils; l'ignorant! le butor! le cuistre! le cheval! cela ne finissait point : l'esprit de charité était totalement éteint en eux, et ils étaient évidemment en risque de leur salut. Jugez de combien de maux vous avez été cause! Il y a peut-être près de cinquante personnes qui vous lisent, et ce sont cinquante ames que vous mettez en péril tous les mois. Ce qui excite surtout la colère parmi les fidèles, c'est cette confiance avec laquelle vous décidez de tout ce que vous n'entendez point. Ce vice prend visiblement sa source dans deux péchés mortels : l'un est l'orgueil, et l'autre l'avarice. N'est-il pas vrai que vous faites votre livre pour de l'argent, et que vous êtes atteint de la superbe, quand vous critiquez mal à propos l'abbé Velli, et l'abbé Coyer, et l'abbé d'Olivet, et tous nos bons auteurs? Je ne puis vous donner l'absolution, que vous n'ayez fait un ferme propos de ne travailler de votre vie au *Journal de Trévoux*.

Frère Berthier ne savait que répondre; sa tête n'était pas bien libre, et il tenait furieusement à ses deux péchés favoris. Eh quoi! vous hésitez, dit le confessant; songez que dans peu d'heures tout va finir pour vous : peut-on chérir encore ses passions, quand il faut renoncer pour jamais à les satisfaire? Vous demandera-t-on au jour du jugement si vous avez réussi ou non à faire le *Journal de Trévoux?* Est-ce pour

cela que vous êtes né? est-ce pour nous ennuyer que vous avez fait vœu de chasteté, d'humilité et d'obéissance? Arbre séché, arbre rabougri, qui allez être réduit en cendres, profitez du moment qui vous reste; portez encore des fruits de pénitence; détestez surtout l'esprit de calomnie qui vous a possédé jusqu'à présent; tâchez d'avoir autant de religion que ceux que vous accusez d'être sans religion. Sachez, frère Berthier, que la piété et la vertu ne consistent pas à croire que votre François Xavier[a] ayant laissé tomber son crucifix dans la mer, un cancre vint humblement le lui rapporter[1]. On peut être honnête homme, et douter que le même Xavier ait été en deux endroits à-la-fois; vos livres peuvent le dire; mais, mon frère, il est permis de ne rien croire de ce qui est dans vos livres.

A propos, frère, n'auriez-vous point écrit à frère Malagrida et complices? Vraiment j'oubliais cette peccadille: vous croyez donc que parcequ'il n'en coûta autrefois qu'une dent à Henri IV, et qu'il n'en coûte aujourd'hui qu'un bras au roi de Portugal, vous pourrez vous sauver avec la direction d'intention? vous pensez que ce sont là des péchés véniels, et pourvu que le *Journal de Trévoux* se débite, vous vous souciez peu du reste.

Je distingue, monsieur, dit Berthier. Encore des distinctions! dit le confessant: eh bien! moi, je ne distingue point, et je vous refuse net l'absolution.

Comme il disait ces mots, arrive frère Coutu en

[a] Miracles rapportés dans la Vie de saint François Xavier.

[1] Voyez tome XXIX, page 516. B.

hâte, tout courant, tout essoufflé, tout suant, tout haletant, tout puant; il s'était informé de celui qui avait l'honneur de confesser son révérend père. Arrêtez, arrêtez, cria-t-il, point de sacrements, mon cher révérend père, point de sacrements, je vous en conjure, mon cher révérend P. Berthier, mourez sans sacrements; c'est l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques* avec qui vous êtes, c'est le renard qui se confesse au loup : vous êtes perdu si vous avez dit la vérité.

L'étonnement, la honte, la douleur, la colère, la rage, ranimèrent alors un moment les esprits du patient. Vous l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques!* s'écria-t-il; et vous avez attrapé un jésuite! Oui, mon ami, répondit le confessant avec un sourire amer. Rends-moi ma confession, coquin, dit Berthier; rends-moi ma confession tout à l'heure. Ah! c'est donc toi, l'ennemi de Dieu, des rois et même des jésuites; c'est toi qui viens abuser de l'état où je suis : traître, que n'es-tu en apoplexie, et que ne puis-je te donner l'extrême-onction! Tu crois donc être moins ennuyeux et moins fanatique que moi? Oui, j'ai écrit des sottises, j'en conviens : je me suis rendu méprisable et haïssable, je l'avoue : mais toi, n'es-tu pas le plus bas et le plus exécrable de tous les barbouilleurs de papier à qui la démence a mis la plume à la main? Dis-moi donc si ton histoire des convulsions ne vaut pas bien nos *Lettres édifiantes et curieuses?* Nous voulons dominer partout, je le confesse; et toi tu voudrais tout brouiller : nous voudrions séduire toutes les puissances; et toi tu voudrais exciter la sédition contre elles. La justice a fait brûler nos livres,

d'accord; mais n'a-t-elle pas fait aussi brûler les tiens? Nous sommes tous en prison dans le Portugal, il est vrai; mais la police ne t'a-t-elle pas poursuivi cent fois, toi et tes complices? Si j'ai eu la bêtise d'écrire contre des hommes éclairés qui dédaignaient jusque-là de m'écraser, n'as-tu pas eu la même impertinence? ne nous tourne-t-on pas tous deux également en ridicule? et ne devons-nous pas avouer que dans ce siècle, l'égout des siècles, nous sommes tous deux les plus vils insectes de tous les insectes qui bourdonnent au milieu de la fange de ce bourbier? Voilà ce que la force de la vérité arrachait de la bouche de frère Berthier; il parlait comme un inspiré; ses yeux, remplis d'un feu sombre, roulaient avec égarement; sa bouche se tordait, l'écume la couvrait, son corps se roidissait, son cœur palpitait : bientôt une défaillance générale succéda à ces convulsions; et dans cette défaillance il serra tendrement la main de frère Coutu. J'avoue, dit-il, qu'il y a bien des pauvretés dans mon *Journal de Trévoux;* mais il faut excuser la faiblesse humaine. Ah! mon révérend père, vous êtes un saint, dit frère Coutu; vous êtes le premier auteur qui ait jamais avoué qu'il était ennuyeux : allez, mourez en paix, moquez-vous des *Nouvelles ecclésiastiques;* mourez, mon révérend père, et soyez sûr que vous ferez des miracles.

Ainsi passa de cette vie à l'autre frère Berthier, le 12 octobre, à cinq heures et demie du soir.

APPARITION DE FRÈRE BERTHIER A FRÈRE GARASSISE, CONTINUATEUR DU *JOURNAL DE TRÉVOUX*.

Le 14 octobre, moi frère Ignace Garassise, petit-neveu de frère Garasse, sur les deux heures après minuit, étant éveillé, j'eus une vision, et voici venir à moi le fantôme de frère Berthier, dont il me prit le plus long, et le plus terrible bâillement que j'eusse jamais éprouvé. Vous êtes donc mort, lui dis-je, mon révérend père? Il me fit en bâillant un signe de tête qui voulait dire oui. Tant mieux, lui dis-je, car sans doute votre révérence est au nombre des saints; vous devez occuper une des premières places. Quel plaisir de vous voir dans le ciel avec tous nos frères, passés, présents, et futurs! N'est-il pas vrai que cela fait environ quatre millions de têtes à auréole depuis la fondation de notre Compagnie jusqu'à nos jours? Je ne crois pas qu'il s'en trouve autant chez les pères de l'Oratoire. Parlez, mon révérend père, ne bâillez plus, et dites-moi des nouvelles de vos joies.

O mon fils! dit frère Berthier d'une voix lugubre, que vous êtes dans l'erreur! hélas! le *Paradis ouvert à Philagie*[1] est fermé pour nos pères! Est-il possible? fis-je? Oui, fit-il, gardez-vous des vices pernicieux qui nous damnent; et surtout, quand vous travaillerez au *Journal de Trévoux*, ne m'imitez pas; ne soyez ni calomniateur, ni mauvais raisonneur, ni surtout ennuyeux, comme j'ai eu le malheur de l'être, ce qui est de tous les péchés le plus impardonnable.

Je fus saisi d'une sainte horreur à ce terrible pro-

[1] Voyez tome XX, page 548. B.

pos de frère Berthier. Vous êtes donc damné? m'écriai-je. Non, fit-il; je me suis heureusement repenti au dernier moment, je suis en purgatoire pour trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois ans, trois mois, trois semaines et trois jours, et je n'en serai tiré que quand il se trouvera quelqu'un de nos frères qui sera humble, pacifique, qui ne desirera point d'aller à la cour, qui ne calomniera personne auprès des princes, qui ne se mêlera point des affaires du monde; qui, lorsqu'il fera des livres, ne fera bâiller personne, et qui m'appliquera tous ses mérites.

Ah! frère, lui dis-je, votre purgatoire durera longtemps. Eh! dites-moi, je vous prie, quelle est votre pénitence dans ce purgatoire? Je suis obligé, dit-il, de faire tous les matins le chocolat d'un janséniste; on me fait lire pendant le dîner à haute voix une Lettre provinciale, et le reste du temps on m'occupe à raccommoder les chemises des religieuses de Port-Royal. Vous me faites trembler! lui dis-je: que sont donc devenus nos pères pour qui j'avais une si grande vénération? où est le révérend P. Letellier, ce chef, cet apôtre de l'Église gallicane? Il est damné sans miséricorde, me répondit frère Berthier, et il le méritait bien: il avait trompé son roi[1], il avait allumé le flambeau de la discorde, supposé des lettres d'évêques, et persécuté de la manière la plus lâche et la plus emportée le plus digne archevêque que jamais ait eu la capitale de la France[2]; il a été condamné irrémissiblement comme faussaire, calomniateur et

[1] Voyez tome XX, page 425; et tome XXVI, page 273. B.

[2] Le cardinal de Noailles: voyez tome XX, chapitre XXXVII, page 427. B.

perturbateur du repos public : c'est lui surtout qui nous a perdus, c'est lui qui a redoublé en nous cette manie qui nous fait aller en enfer par centaines et par milliers. Nous crûmes, parceque frère Letellier avait du crédit, que nous devions tous en avoir; nous nous imaginâmes, parcequ'il avait trompé son pénitent, que nous devions tromper tous les nôtres; nous crûmes, parcequ'un de ses livres avait été condamné à Rome, que nous ne devions faire que des livres qui dussent aussi être condamnés; et enfin, nous avons fait le *Journal de Trévoux*.

Tandis qu'il me parlait, je me tournais sur le côté gauche, puis sur le côté droit, puis je me mettais sur mon séant, puis je m'écriai : O mon cher purgatorien! que faut-il faire pour éviter l'état où vous êtes? quel est le péché qui est le plus à craindre?

Berthier alors ouvrit la bouche, et dit : En passant auprès de l'enfer pour aller en purgatoire, on me fit entrer dans la caverne des sept péchés capitaux, qui est à gauche du vestibule : je m'adressai d'abord à la Luxure; c'était une grosse dondon fraîche et appétissante; elle était couchée sur un lit de roses, ayant le livre de Sanchez à ses pieds, et un jeune abbé à ses côtés; je lui dis : Madame, ce n'est pas vous apparemment qui damnez nos jésuites? Non, dit-elle, je n'ai pas cet honneur; j'ai, à la vérité, un petit frère qui s'était emparé de l'abbé Desfontaines, et de quelques autres de son espèce, tandis qu'ils portaient l'habit; mais, en général, je ne me mêle pas de vos affaires : la volupté n'est pas faite pour tout le monde.

L'Avarice était dans un coin, pesant de l'herbe du

Paraguai contre de l'or. Est-ce vous, madame, qui avez le plus de crédit chez nous? — Non, mon révérend père, je damne seulement quelques uns de vos pères procureurs. Serait-ce vous? dis-je à la Colère. — Adressez-vous à d'autres; je suis passagère, j'entre dans tous les cœurs, mais je n'y demeure pas; mes sœurs prennent bientôt la place. Je me tournai alors vers la Gourmandise qui était à table. Pour vous, madame, lui dis-je, je sais bien, grace à notre frère cuisinier, que ce n'est pas vous qui perdez nos ames. Elle avait la bouche pleine, et ne put me répondre; mais elle me fit signe en branlant la tête, que nous n'étions pas dignes d'elle.

La Paresse reposait sur un canapé, à moitié endormie; je ne voulus pas l'éveiller; je me doutais bien de l'aversion qu'elle a pour des gens qui, comme nous, courent par tout le monde.

J'aperçus l'Envie dans un coin, qui rongeait les cœurs de trois ou quatre poëtes, de quelques prédicateurs, et de cent feseurs de brochures. Vous avez bien la mine, lui dis-je, d'avoir grande part à nos péchés. Ah! dit-elle, mon révérend père, vous êtes trop bon : comment des gens qui ont si bonne opinion d'eux-mêmes pourraient-ils avoir recours à une pauvre malheureuse comme moi, qui n'ai que la peau sur les os? Adressez-vous à monsieur mon père.

En effet, son père était auprès d'elle dans une chaise à bras, vêtu d'un habit fourré d'hermine, la tête haute, le regard dédaigneux, les joues rouges, pleines et pendantes; je reconnus l'Orgueil[1] : je me

[1] Voyez tome XXX, page 428. B.

prosternai; c'était le seul être à qui je pusse rendre ce devoir. Pardon, mon père, lui dis-je, si je ne me suis pas d'abord adressé à vous; je vous ai toujours eu dans mon cœur: oui, c'est vous qui nous gouvernez tous. Le plus ridicule écrivain, fût-ce l'auteur de *l'Année littéraire*, est inspiré par vous: ô magnifique diable! c'est vous qui régnez sur le mandarin et sur le colporteur, sur le grand-lama et sur le capucin, sur la sultane et sur la bourgeoise; mais nos pères sont vos premiers favoris: votre divinité éclate en nous à travers les voiles de la politique; j'ai toujours été le plus fier de vos disciples, et je sens même que je vous aime encore. Il répondit à mon hymne par un sourire de protection, et aussitôt je fus traduit en purgatoire.

Ici finit la vision de frère Garassise; il renonça au *Journal de Trévoux*, passa à Lisbonne, où il eut de longues conférences avec frère Malagrida, et ensuite alla au Paraguai[1].

RELATION

Du voyage de frère Garassise, neveu de frère Garasse, successeur de frère Berthier, et ce qui s'ensuit, en attendant ce qui s'ensuivra[2].

L'an de notre salut 1760, le 14 janvier, arriva de Lisbonne à Paris frère Garassise, en poste sur ses

[1] Les premières éditions ne contenant pas la *Relation du voyage de frère Garassise*, qui suit, se terminaient par ces mots: « On donnera incessamment au public la relation de ces deux voyages du frère Garassise. » B.

[2] La *Relation du voyage de frère Garassise* n'a point été admise dans les éditions de Kehl. Les éditeurs paraissent ne pas l'avoir connue. M. Renouard est le premier qui l'ait rétablie en 1821. Les éditions in-4° (1769),

fesses, et mit pied à terre au collége de Clermont, dit, par abus, de Louis-le-Grand, et on sonna la cloche, et le R. P. provincial assembla son conseil, composé du R. P. spirituel, du R. P. recteur, du R. P. principal, de trois R. P. assistants, et du R. P. Croust, confesseur en cour [1].

Et frère Garassise rendit compte en ces termes du succès de son voyage devant cette vénérable assemblée :

Au nom de saint Ignace. En arrivant de nuit à la ville de Lisbonne pour le service de la compagnie, voici que le ciel s'entr'ouvrit, et que deux saints de notre ordre en descendirent, lesquels saints je ne pus reconnaître, attendu l'énorme quantité que nous en possédons ; et ils avaient les yeux plus perçants, et les oreilles plus longues, et les mains plus crochues que les autres hommes ; et l'un d'eux me dit : Garassise, neveu de Garasse, cours à la prison des Lions, où est renfermé frère Malagrida, et tu lui parleras, et il te dira les choses ; et je lui dis : Comment voulez-vous que j'aille à la prison des Lions, et que frère Malagrida me dise les choses, puisque je n'ai pas les clefs, et que la prison des Lions est gardée par la

et encadrée (1775), ne contiennent aucune des trois parties de l'opuscule auquel appartient la *Relation de Garassise ;* toutes les trois cependant étaient dans le volume intitulé : *Recueil des facéties parisiennes pour les six premiers mois de l'an* 1760. La *Relation de Garassise* ne parut qu'en 1760, dans une réimpression de la *Relation de la maladie, etc., de Berthier,* dont elle est le complément. B.

[1] Le P. Croust, confesseur de la dauphine, mère de Louis XVI, était frère du P. Croust dont il est question tomes XXX, page 429, et XXXIII, 264. B.

sainte Hermandad? Et le saint me répondit: Nous serons avec toi, et les portes s'ouvriront; et je répondis aux deux saints: Pourquoi n'y avez-vous pas été vous-mêmes, et pourquoi n'avez-vous pas tiré frère Malagrida de la prison des Lions? Et l'un d'eux me dit: Tu es bien curieux; ne sais-tu pas que les saints ne peuvent pas tout faire? Obéis, et marche.

J'obéis, et je marchai; et voici les portes de la prison s'ouvrirent: je me prosternai devant frère Malagrida; je baisai ses chaînes; je lui dis: Pourquoi êtes-vous ici? Il me répondit: Pour faire mon salut. Serez-vous pendu? fis-je. Je n'en sais rien, fit-il. Les méchants ont prévalu contre vous, ajoutai-je. Saint Ignace soit béni, ajouta-t-il. Vous êtes venu ici pour accomplir l'œuvre; prenez ce que je vais vous donner; portez-le à ceux qui vous ont envoyé, et qu'il soit conservé soigneusement pour servir au besoin.

Alors il tira d'entre les plis de sa robe un coutelet que la sainte Hermandad n'avait jamais pu découvrir, et il le mit entre mes mains, et je lui dis: Frère, d'où vous vient ce beau petit coutelet?

Puis, levant les yeux au ciel avec des soupirs, il dit: Ce saint instrument a toujours été dans notre ordre; je le tiens de frère Lacroix[1], qui le tenait de frère Lessius, qui le tenait de frère Mariana, qui le tenait de frère Busembaum, qui le tenait des frères Oldcorn et Garnet, qui le tenaient des frères Guignard et Gueret, qui le tenaient des frères Créton et Campion, qui

[1] Frère Lacroix avait été éditeur de Busembaum : voyez ma note, tome XVIII, page 151. B.

le tenaient de frère Matthieu, courrier de la Ligue : c'est une des plus saintes reliques que nous ayons ; et quiconque de nous aura le bonheur de le posséder court fortune d'être pendu, et d'aller en paradis.

Je pris humblement la relique, et la mis dans ma culotte, et je m'écriai : O frère ! comment se peut-il qu'avec une si puissante relique vous ayez fait si peu de miracles ? Et alors il me dit : Voici je te confie tous les secrets de la sainte entreprise, et ils sont dans ce paquet cacheté, et tu porteras ce paquet cacheté au provincial de ta province, afin que tout soit accompli.

Et alors frère Garassise mit humblement sur la table le paquet cacheté, et on ouvrit ce paquet, et on y lut ces choses.

Comment les frères jésuites avaient fait révolter pour la cause de Dieu la horde du Saint-Sacrement contre leur roi légitime.

Comment les frères jésuites avaient excité une sédition dans le Brésil, pour rétablir l'union et la paix.

Comment les frères jésuites avaient pris leurs mesures pour envoyer le roi de Portugal rendre compte à Dieu de ses actions.

Comment les frères jésuites ont été chassés de Portugal par les lois humaines contre les lois divines.

Comment les frères Malagrida [1], Mathos, et Alexandre, n'ont pas encore reçu la couronne du martyre, que tout le monde leur souhaite.

[1] Voyez, tome XXI, le chapitre XXXVIII du *Précis du Siècle de Louis XV*. B.

Le R. P. provincial ayant fait lecture du contenu de tous ces articles, et l'assemblée ayant délibéré sur cette affaire, le R. P. procureur se leva et dit : Voici s'amuser à choses de néant, et qui ne sont d'aucun rapport; quand ce couteau, que je révère comme je le dois, ferait encore de nouveaux miracles, cela ne nous donnerait pas de quoi vivre; quand on aura pendu frère Malagrida, frère Mathos, et frère Alexandre, nous n'y gagnerons pas un écu; nous avons perdu la moitié de nos écoliers; nos livres ne se débitent plus; nous sommes haïs et méprisés; le grand Berthier est mort; les libraires ne nous donnent plus d'argent, et nous n'avons plus personne parmi nous capable de travailler au *Journal de Trévoux*. Berruyer en était digne; mais la mort nous a privés de ce grand homme. Griffet pourrait nous aider; mais il est occupé à ralonger l'Histoire de frère Daniel; et quoiqu'il ne soit pas plus instruit que frère Daniel des lois du royaume, des droits des différents corps, des libertés de l'Église gallicane, de l'ancienne chevalerie, des états du royaume, et des anciens parlements, cependant il écrit toujours à bon compte, et ne peut se résoudre à continuer notre Journal. Quel parti prendrons-nous, mes révérends pères? Le R. P. spirituel se leva, et proféra ces paroles :

Il nous faut de l'argent; affermons le *Journal de Trévoux* à quelque serviteur de Dieu connu dans Paris. Un des assistants dit : Je propose le célèbre Abraham Chaumeix; mais on conclut à la pluralité des voix qu'on ne pouvait se fier à cet homme, at-

tendu qu'il avait changé trop souvent de profession ; s'étant fait de vinaigrier voiturier, de voiturier colporteur, de colporteur jésuite, de jésuite maître d'école, de maître d'école convulsionnaire, et qu'il avait fini par se faire crucifier, le 2 mars 1750[1], dans la rue Saint-Denys, vis-à-vis Saint-Leu, au second étage ; qu'enfin il n'y avait pas moyen de confier un fardeau aussi important que le *Journal de Trévoux* à un écrivain de cette trempe, quelque grand homme qu'il fût d'ailleurs.

Le R. P. Croust ouvrit son avis en ces termes : *Pax Christi, shelm*[2] ; puisque vous ne pouvez faire votre chien de *Journal de Trévoux* en français, je vous conseille de le faire en allemand ; on ne vous entendra pas plus qu'on ne vous entendait auparavant ; et en outre, la langue allemande est bien plus propre aux injures que votre fichue langue franque trop efféminée : l'assemblée rit, et Croust jura Dieu en allemand.

Comme l'assemblée était en ces détresses, entra brusquement maître Aliboron, dit Fréron, de l'académie d'Angers. Mes révérends pères, dit-il, je sais quelle est votre peine ; j'ai été jésuite, et vous m'avez chassé ; je ne suis qu'une cruche de votre poterie que vous avez cassée ; mais *servabit odorem testa diu*[3], comme dit saint Matthieu ; je suis plus ignorant, plus impudent, plus menteur que jamais ; faites-moi

[1] Tome XXVI, page 7, Voltaire dit le 2 mars 1749. B.
[2] *Schelm*, en allemand, signifie fripon, coquin. B.
[3] Horace, livre Ier, épître II, vers 69. B.

fermier du *Journal de Trévoux*, et je vous paierai comme je pourrai. Mon ami, dit Croust, vous avez, il est vrai, de grandes qualités; mais il est dit, dans Cicéron : Ne donnez pas le pain des enfants de la maison aux chiens[1]; et dans un autre endroit, dont je ne me souviens pas, il dit : Je suis venu pour sauver mes loups de la dent de mes brebis. Allez, maître, vous gagnez assez à hurler et à aboyer dans votre trou, tirez.

Frère Garassise, qui n'avait point encore parlé, se leva, et dit : Mes révérends pères, il n'est pas juste en effet qu'un apostat soit préféré aux enfants de la maison; j'ai été choisi par frère Berthier, d'ennuyeuse mémoire; il m'a remis en bâillant l'emploi de journaliste : je ne l'ai quitté que pour m'acquitter de la commission sainte que j'avais auprès de frère Malagrida; je travaillerai au *Journal de Trévoux* jusqu'au temps où je pourrai aller exécuter vos ordres au Paraguai. Je vous ai apporté le coutelet de frère Malagrida; j'ai la plume de Berthier, je possède la fadeur de Catrou, les antithèses de Porée, la sécheresse de Daniel; je demande ce qui m'est dû pour prix de mes services.

A ces mots, l'assemblée lui décerna le Journal tout d'une voix; il l'écrivit, et l'on bâilla plus que jamais dans Paris.

N. B. On a mis sous presse le contenu du procès des frères Malagrida, Mathos, et Alexandre, et le journal de tout ce qui s'est passé au Paraguai depuis cinq ans, envoyé par le gouverneur du Brésil à la

[1] Matthieu, VII, 6; et XV, 26. B.

cour de Lisbonne ; ce sont deux pièces authentiques, par lesquelles on finira ces relations, qui composeront un volume utile et édifiant ; on pourra même y ajouter quelques remarques pour l'avantage du prochain.

FIN DE LA RELATION, ETC.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A LA VIE DE M. DE VOLTAIRE,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME.

PRÉFACE

DU NOUVEL ÉDITEUR.

Le marquis de Villette écrivait, en 1787, au comte de Guibert [1] :

« Il est malheureusement certain que M. de Voltaire est l'auteur « de ces *Mémoires ;* mais il est en même temps certain qu'il en avait « brûlé le manuscrit long-temps avant sa mort.

« Voici le fait. Après le séjour de M. de Voltaire à Colmar et à « Lausanne, il vint s'établir auprès de Genève. Dégoûté des intri- « gues des cours, lassé de la faveur des rois, il y vivait avec un très « petit nombre d'amis, et n'y recevait que les voyageurs distingués « qui fesaient le pélerinage des Délices.

« C'est là que, le cœur gros de l'aventure de Francfort, il épan- « chait son ame, comme malgré lui, dans le sein de l'amitié, et « racontait, avec cette grace que vous lui connaissiez, les détails « très piquants de la vie privée et de l'intérieur domestique de votre « héros, qui avait été si long-temps le sien. Ces auditeurs intimes, « ravis de l'originalité qu'il mettait dans le récit de ces anecdotes, « l'invitèrent à les écrire. En cédant à leurs instances, il obéit à « un ancien mouvement d'humeur.

« Il serre avec grand soin son manuscrit; mais ce beau génie n'a « jamais eu l'esprit de rien enfermer, ni l'adresse de cacher une « clef, pas même celle de ses doubles louis. On a fait à son insu « deux copies de cet ouvrage. Peu de temps après, il se réconcilie « avec le roi de Prusse, et brûle lui-même ces *Mémoires* écrits de sa « propre main; bien persuadé que, de cette manière, il anéantit « pour jamais jusqu'à la trace de ses vieilles querelles.

« Après la mort de Voltaire, l'une des deux copies, remise en « des mains augustes, loin de Paris et de la France, est restée se- « crète; l'autre copie, livrée avec les manuscrits qui devaient com- « poser ses *Œuvres posthumes*, est celle qui a vu le jour. On a attendu « cinq ans pour se résoudre à une si horrible trahison.

« On n'a donc rien à reprocher à la mémoire de M. de Voltaire. »

Tout n'est pas exact dans le récit du marquis de Villette. Il est hors de doute que ces *Mémoires* sont de Voltaire; il est certain qu'il les composa en 1759 et à plusieurs reprises, ainsi qu'on le voit

[1] *Œuvres du marquis de Villette*, 1788, in-8°, pages 248-49. B.

par les dates qu'il a mises aux additions qui les terminent. Il n'est pas moins certain que Voltaire ne les a pas publiés. Il en avait brûlé l'original, mais il en avait fait faire deux copies par son secrétaire Wagnière. La Harpe ayant, en 1768, dérobé l'un de ces manuscrits, fut expulsé de Ferney. Madame Denis, qui était sa complice, et qui prenait sa défense, fut aussi renvoyée; il faut que lorsque cette dame revint chez son oncle, elle ait rapporté le manuscrit, puisque des deux copies faites par Wagnière l'une fut envoyée par lui à l'impératrice Catherine, et que l'autre se trouvait, en 1783, entre les mains de Beaumarchais, provenant de madame Denis. Beaumarchais, entrepreneur des éditions de Kehl, pour se conformer aux intentions de Voltaire, ne voulait pas publier ces *Mémoires* du vivant du roi de Prusse; mais il en fesait des lectures dans de petites réunions. Ainsi fesait, de son côté, La Harpe qui, avant de rendre à madame Denis le manuscrit dérobé, en avait pris copie à l'insu ou du consentement de cette dame. Ce qui prouve que l'intention des éditeurs de Kehl n'était pas de comprendre les *Mémoires* dans les *Œuvres de Voltaire*, c'est le parti qu'ils avaient pris de fondre dans le *Commentaire*[1] *historique sur les œuvres de l'auteur de la Henriade*, en les altérant quelquefois, d'assez longs passages des *Mémoires*. Mais, en 1784, il en parut plusieurs éditions séparées[2]; alors les éditeurs de Kehl se décidèrent à ne pas priver leurs souscripteurs de ces *Mémoires*, et les donnèrent dans leur dernier volume (tome LXX de l'édition in-8° ou tome XCII de l'édition in-12), à la suite de la *Vie de Voltaire* par Condorcet.

On trouvera dans le tome XLIV une déclaration de Voltaire, pour justifier La Harpe de l'accusation du vol de manuscrits dont parlèrent des journaux en 1768. C'était générosité de la part du philosophe de Ferney. Mais le témoignage de Wagnière et la publication de 1784 ne laissent aucun doute sur la soustraction des manuscrits en 1768.

BEUCHOT.

[1] Les éditeurs de Kehl avaient placé ce *Commentaire* dans les *Mélanges littéraires;* on le trouvera au tome XLVIII. B.

[2] J'en possède quatre, toutes au même millésime, sous le titre de : *Mémoires pour servir à la Vie de Voltaire, écrits par lui-même*, savoir, in-8° de 80 pages; petit in-8° de 166 pages; petit in-8° de 117 pages; in-8° de 174 pages, plus l'*errata*. Cette dernière édition est terminée par l'*Epître* (en vers, de Frédéric) *au maréchal Keith, sur les vaines terreurs de la mort et les frayeurs de l'autre vie*. B.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A LA VIE DE M. DE VOLTAIRE.

J'étais las de la vie oisive et turbulente de Paris, de la foule des petits-maîtres, des mauvais livres imprimés avec approbation et privilége du roi, des cabales des gens de lettres, des bassesses et du brigandage des misérables qui déshonoraient la littérature. Je trouvai, en 1733, une jeune dame qui pensait à peu près comme moi, et qui prit la résolution d'aller passer plusieurs années à la campagne pour y cultiver son esprit, loin du tumulte du monde : c'était madame la marquise du Châtelet, la femme de France qui avait le plus de disposition pour toutes les sciences.

Son père, le baron de Breteuil, lui avait fait apprendre le latin, qu'elle possédait comme madame Dacier; elle savait par cœur les plus beaux morceaux d'Horace, de Virgile, et de Lucrèce; tous les ouvrages philosophiques de Cicéron lui étaient familiers. Son goût dominant était pour les mathématiques et pour la métaphysique. On a rarement uni plus de justesse d'esprit et plus de goût avec plus d'ardeur de s'instruire; elle n'aimait pas moins le monde, et

tous les amusements de son âge et de son sexe. Cependant elle quitta tout pour aller s'ensevelir dans un château délabré sur les frontières de la Champagne et de la Lorraine, dans un terrain très ingrat et très vilain. Elle embellit ce château [1], qu'elle orna de jardins assez agréables. J'y bâtis une galerie; j'y formai un très beau cabinet de physique. Nous eûmes une bibliothèque nombreuse. Quelques savants vinrent philosopher dans notre retraite. Nous eûmes deux ans entiers le célèbre Koënig, qui est mort professeur à La Haye [2], et bibliothécaire de madame la princesse d'Orange. Maupertuis vint avec Jean Bernouilli; et dès-lors Maupertuis, qui était né le plus jaloux des hommes, me prit pour l'objet de cette passion qui lui a été toujours très chère.

J'enseignai l'anglais à madame du Châtelet, qui au bout de trois mois le sut aussi bien que moi, et qui lisait également Locke, Newton, et Pope. Elle apprit l'italien aussi vite; nous lûmes ensemble tout le Tasse et tout l'Arioste. De sorte que quand Algarotti vint à Cirey, où il acheva son *Neutonianismo per le dame* [3], il la trouva assez savante dans sa langue pour lui donner de très bons avis dont il profita. Algarotti était un Vénitien fort aimable, fils d'un marchand fort riche; il voyageait dans toute l'Europe, savait un peu de tout, et donnait à tout de la grace.

Nous ne cherchions qu'à nous instruire dans cette

[1] Cirey. B.

[2] Voyez ma note, tome XXXIX, page 474. B.

[3] 1737, un volume in-4°, traduit en français par Duperron de Castéra, 1738, in-12. B.

délicieuse retraite, sans nous informer de ce qui se passait dans le reste du monde. Notre plus grande attention se tourna long-temps du côté de Leibnitz et de Newton. Madame du Châtelet s'attacha d'abord à Leibnitz, et développa une partie de son système dans un livre très bien écrit, intitulé *Institutions de Physique*[1]. Elle ne chercha point à parer cette philosophie d'ornements étrangers : cette afféterie n'entrait point dans son caractère mâle et vrai. La clarté, la précision, et l'élégance, composaient son style. Si jamais on a pu donner quelque vraisemblance aux idées de Leibnitz, c'est dans ce livre qu'il la faut chercher. Mais on commence aujourd'hui à ne plus s'embarrasser de ce que Leibnitz a pensé.

Née pour la vérité, elle abandonna bientôt les systèmes, et s'attacha aux découvertes du grand Newton. Elle traduisit en français tout le livre des principes mathématiques; et depuis, lorsqu'elle eut fortifié ses connaissances, elle ajouta à ce livre, que si peu de gens entendent, un commentaire algébrique, qui n'est pas davantage à la portée du commun des lecteurs. M. Clairaut, l'un de nos meilleurs géomètres, a revu exactement ce commentaire. On en a commencé une édition; il n'est pas honorable pour notre siècle qu'elle n'ait pas été achevée[2].

Nous cultivions à Cirey tous les arts. J'y composai *Alzire*, *Mérope*, *l'Enfant prodigue*, *Mahomet*. Je travaillai pour elle à un *Essai sur l'Histoire géné-*

[1] 1740, in-8°. B.

[2] L'impression ayant duré plusieurs années, Voltaire a cru qu'elle n'a pas été achevée; mais voyez ma note, tome XXXIX, page 411. B.

rale depuis Charlemagne jusqu'à nos jours : je choisis cette époque de Charlemagne, parceque c'est celle où Bossuet s'est arrêté, et que je n'osais toucher à ce qui avait été traité par ce grand homme. Cependant elle n'était pas contente de l'*Histoire universelle* de ce prélat. Elle ne la trouvait qu'éloquente ; elle était indignée que presque tout l'ouvrage de Bossuet roulât sur une nation aussi méprisable que celle des Juifs.

Après avoir passé six années dans cette retraite, au milieu des sciences et des arts, il fallut que nous allassions à Bruxelles, où la maison du Châtelet avait depuis long-temps un procès considérable contre la maison de Honsbrouk. J'eus le bonheur d'y trouver un petit-fils de l'illustre et infortuné grand-pensionnaire de Witt, qui était premier président de la chambre des comptes. Il avait une des plus belles bibliothèques de l'Europe, qui me servit beaucoup pour l'*Histoire générale;* mais j'eus à Bruxelles un bonheur plus rare, et qui me fut plus sensible : j'accommodai le procès pour lequel les deux maisons se ruinaient en frais depuis soixante ans. Je fis avoir à M. le marquis du Châtelet deux cent vingt mille livres, argent comptant, moyennant quoi tout fut terminé.

Lorsque j'étais encore à Bruxelles, en 1740, le gros roi de Prusse Frédéric-Guillaume, le moins endurant de tous les rois [1], sans contredit le plus économe et le plus riche en argent comptant, mourut à Berlin. Son

[1] La fin de cet alinéa et les seize qui le suivent avaient été (voyez page 38), refondus, par les éditeurs de Kehl, dans le *Commentaire historique ;* voyez tome XLVIII. B.

fils, qui s'est fait une réputation si singulière, entretenait un commerce assez régulier avec moi depuis plus de quatre années. Il n'y a jamais eu peut-être au monde de père et de fils qui se ressemblassent moins que ces deux monarques. Le père était un véritable Vandale, qui dans tout son règne n'avait songé qu'à amasser de l'argent, et à entretenir à moins de frais qu'il se pouvait les plus belles troupes de l'Europe. Jamais sujets ne furent plus pauvres que les siens, et jamais roi ne fut plus riche. Il avait acheté à vil prix une grande partie des terres de sa noblesse, laquelle avait mangé bien vite le peu d'argent qu'elle en avait tiré, et la moitié de cet argent était rentrée encore dans les coffres du roi par les impôts sur la consommation. Toutes les terres royales étaient affermées à des receveurs qui étaient en même temps exacteurs et juges, de façon que quand un cultivateur n'avait pas payé au fermier à jour nommé, ce fermier prenait son habit de juge, et condamnait le délinquant au double. Il faut observer que, quand ce même juge ne payait pas le roi le dernier du mois, il était lui-même taxé au double le premier du mois suivant.

Un homme tuait-il un lièvre, ébranchait-il un arbre dans le voisinage des terres du roi, ou avait-il commis quelque autre faute, il fallait payer une amende. Une fille fesait-elle un enfant, il fallait que la mère, ou le père, ou les parents, donnassent de l'argent au roi pour la façon.

Madame la baronne de Knipausen, la plus riche veuve de Berlin, c'est-à-dire qui possédait sept à huit mille livres de rente, fut accusée d'avoir mis au

monde un sujet du roi dans la seconde année de son veuvage : le roi lui écrivit de sa main que, pour sauver son honneur, elle envoyât sur-le-champ trente mille livres à son trésor; elle fut obligée de les emprunter, et fut ruinée.

Il avait un ministre à La Haye, nommé Luiscius : c'était assurément de tous les ministres des têtes couronnées le plus mal payé; ce pauvre homme, pour se chauffer, fit couper quelques arbres dans le jardin d'Hors-Lardik, appartenant pour lors à la maison de Prusse; il reçut bientôt après des dépêches du roi son maître qui lui retenaient une année d'appointements. Luiscius désespéré se coupa la gorge avec le seul rasoir qu'il eût : un vieux valet vint à son secours, et lui sauva malheureusement la vie. J'ai retrouvé depuis son excellence à La Haye, et je lui ai fait l'aumône à la porte du palais nommé *la vieille Cour*, palais appartenant au roi de Prusse, et où ce pauvre ambassadeur avait demeuré douze ans.

Il faut avouer que la Turquie est une république en comparaison du despotisme exercé par Frédéric-Guillaume. C'est par ces moyens qu'il parvint, en vingt-huit ans de règne, à entasser dans les caves de son palais de Berlin environ vingt millions d'écus bien enfermés dans des tonneaux garnis de cercles de fer. Il se donna le plaisir de meubler tout le grand appartement du palais de gros effets d'argent massif, dans lesquels l'art ne surpassait pas la matière[1]. Il donna aussi à la reine sa femme, en compte, un ca-

[1] « Materiam superabat opus. » Ovide, *Mét.*, II, 5. B.

binet dont tous les meubles étaient d'or, jusqu'aux pommeaux des pelles et pincettes, et jusqu'aux cafetières.

Le monarque sortait à pied de ce palais, vêtu d'un méchant habit de drap bleu, à boutons de cuivre, qui lui venait à la moitié des cuisses; et, quand il achetait un habit neuf, il fesait servir ses vieux boutons. C'est dans cet équipage que sa majesté, armée d'une grosse canne de sergent, fesait tous les jours la revue de son régiment de géants. Ce régiment était son goût favori et sa plus grande dépense. Le premier rang de sa compagnie était composé d'hommes dont le plus petit avait sept pieds de haut : il les fesait acheter aux bouts de l'Europe et de l'Asie. J'en vis encore quelques uns après sa mort. Le roi, son fils, qui aimait les beaux hommes, et non les grands hommes, avait mis ceux-ci chez la reine sa femme en qualité d'heiduques. Je me souviens qu'ils accompagnèrent un vieux carrosse de parade qu'on envoya au-devant du marquis de Beauvau, qui vint complimenter le nouveau roi au mois de novembre 1740. Le feu roi Frédéric-Guillaume, qui avait autrefois fait vendre tous les meubles magnifiques de son père, n'avait pu se défaire de cet énorme carrosse dédoré. Les heiduques, qui étaient aux portières pour le soutenir, en cas qu'il tombât, se donnaient la main par-dessus l'impériale.

Quand Frédéric-Guillaume avait fait sa revue, il allait se promener par la ville; tout le monde s'enfuyait au plus vite; s'il rencontrait une femme, il lui demandait pourquoi elle perdait son temps dans la

rue : « Va-t'en chez toi, gueuse ; une honnête femme « doit être dans son ménage. » Et il accompagnait cette remontrance ou d'un bon soufflet, ou d'un coup de pied dans le ventre, ou de quelques coups de canne. C'est ainsi qu'il traitait aussi les ministres du saint Évangile, quand il leur prenait envie d'aller voir la parade.

On peut juger si ce Vandale était étonné et fâché d'avoir un fils plein d'esprit, de graces, de politesse, et d'envie de plaire, qui cherchait à s'instruire, et qui fesait de la musique et des vers. Voyait-il un livre dans les mains du prince héréditaire, il le jetait au feu ; le prince jouait-il de la flûte, le père cassait la flûte, et quelquefois traitait son altesse royale comme il traitait les dames et les prédicants à la parade.

Le prince, lassé de toutes les attentions que son père avait pour lui, résolut un beau matin, en 1730, de s'enfuir, sans bien savoir encore s'il irait en Angleterre ou en France. L'économie paternelle ne le mettait pas à portée de voyager comme le fils d'un fermier-général ou d'un marchand anglais. Il emprunta quelques centaines de ducats.

Deux jeunes gens fort aimables, Kat et Keith, devaient l'accompagner. Kat était le fils unique d'un brave officier-général. Keith était gendre de cette même baronne de Knipausen à qui il en avait coûté dix mille écus pour faire des enfants. Le jour et l'heure étaient déterminés ; le père fut informé de tout : on arrêta en même temps le prince et ses deux compagnons de voyage. Le roi crut d'abord que la

princesse Guillelmine[1], sa fille, qui depuis a épousé le prince margrave de Bareith, était du complot; et, comme il était très expéditif en fait de justice, il la jeta à coups de pied par une fenêtre qui s'ouvrait jusqu'au plancher. La reine-mère, qui se trouva à cette expédition dans le temps que Guillelmine allait faire le saut, la retint à peine par ses jupes. Il en resta à la princesse une contusion au-dessous du téton gauche, qu'elle a conservée toute sa vie comme une marque des sentiments paternels, et qu'elle m'a fait l'honneur de me montrer.

Le prince avait une espèce de maîtresse[2], fille d'un maître d'école de la ville de Brandebourg, établie à Potsdam. Elle jouait du clavecin assez mal, le prince royal l'accompagnait de la flûte. Il crut être amoureux d'elle, mais il se trompait; sa vocation n'était pas pour le sexe. Cependant, comme il avait fait semblant de l'aimer, le père fit faire à cette demoiselle le tour de la place de Potsdam, conduite par le bourreau, qui la fouettait sous les yeux de son fils.

Après l'avoir régalé de ce spectacle, il le fit transférer à la citadelle de Custrin, située au milieu d'un marais. C'est là qu'il fut enfermé six mois, sans domestiques, dans une espèce de cachot; et, au bout de six mois, on lui donna un soldat pour le servir. Ce soldat, jeune, beau, bien fait, et qui jouait de la flûte, servit en plus d'une manière à amuser le prisonnier[3].

[1] Née le 3 juillet 1709, morte le 14 septembre 1758 : voyez, tome XII, l'*Ode sur sa mort*. B.

[2] Depuis madame Shommers : voyez page 75. B.

[3] Il s'appelait Federsdoff : voyez page 70. B.

Tant de belles qualités ont fait depuis sa fortune. Je l'ai vu à-la-fois valet de chambre et premier ministre, avec toute l'insolence que ces deux postes peuvent inspirer.

Le prince était depuis quelques semaines dans son château de Custrin, lorsqu'un vieil officier, suivi de quatre grenadiers, entra dans sa chambre, fondant en larmes. Frédéric ne douta pas qu'on ne vînt lui couper le cou. Mais l'officier, toujours pleurant, le fit prendre par les quatre grenadiers qui le placèrent à la fenêtre, et qui lui tinrent la tête, tandis qu'on coupait celle de son ami Kat sur un échafaud dressé immédiatement sous la croisée. Il tendit la main à Kat, et s'évanouit. Le père était présent à ce spectacle, comme il l'avait été à celui de la fille fouettée.

Quant à Keith, l'autre confident, il s'enfuit en Hollande. Le roi dépêcha des soldats pour le prendre: il ne fut manqué que d'une minute, et s'embarqua pour le Portugal, où il demeura jusqu'à la mort du clément Frédéric-Guillaume.

Le roi n'en voulait pas demeurer là. Son dessein était de faire couper la tête à son fils. Il considérait qu'il avait trois autres garçons dont aucun ne fesait des vers, et que c'était assez pour la grandeur de la Prusse. Les mesures étaient déjà prises pour faire condamner le prince royal à la mort, comme l'avait été le czarovitz, fils aîné du czar Pierre Ier [1].

Il ne paraît pas bien décidé par les lois divines et humaines qu'un jeune homme doive avoir le cou coupé pour avoir voulu voyager. Mais le roi aurait

[1] Voyez tome XXV, page 300. B.

trouvé à Berlin des juges aussi habiles que ceux de Russie. En tout cas, son autorité paternelle aurait suffi. L'empereur Charles VI, qui prétendait que le prince royal, comme prince de l'Empire, ne pouvait être jugé à mort que dans une diète, envoya le comte de Seckendorff au père pour lui faire les plus sérieuses remontrances. Le comte de Seckendorff, que j'ai vu depuis en Saxe, où il s'est retiré, m'a juré qu'il avait eu beaucoup de peine à obtenir qu'on ne tranchât pas la tête au prince. C'est ce même Seckendorff qui a commandé les armées de Bavière, et dont le prince, devenu roi de Prusse, fait un portrait affreux dans l'histoire de son père, qu'il a insérée dans une trentaine d'exemplaires des *Mémoires de Brandebourg*[a]. Après cela, servez les princes, et empêchez qu'on ne leur coupe la tête.

Au bout de dix-huit mois, les sollicitations de l'empereur et les larmes de la reine de Prusse obtinrent la liberté du prince héréditaire, qui se mit à faire des vers et de la musique plus que jamais. Il lisait Leibnitz, et même Wolf, qu'il appelait un compilateur de fatras, et il donnait tant qu'il pouvait dans toutes les sciences à-la-fois.

Comme son père lui accordait peu de part aux af-

[a] J'ai donné à l'électeur palatin l'exemplaire dont le roi de Prusse m'avait fait présent. — Le portrait de Seckendorff, qu'on lit dans les *Mémoires de Brandebourg*, année 1726 (page 235 du tome II des *OEuvres primitives de Frédéric II*, Amsterdam, 1790, in-8°), doit être celui dont parle Voltaire; le voici : « Il (Seckendorff) était d'un intérêt sordide; ses manières étaient grossières et rustres; le mensonge lui était si habituel, qu'il en avait perdu l'usage de la vérité. C'était l'ame d'un usurier qui passait tantôt dans le corps d'un militaire, tantôt dans celui d'un négociateur. » B.

faires, et que même il n'y avait point d'affaires dans ce pays, où tout consistait en revues, il employa son loisir à écrire aux gens de lettres en France qui étaient un peu connus dans le monde. Le principal fardeau tomba sur moi. C'était des lettres en vers; c'était des traités de métaphysique, d'histoire, de politique. Il me traitait d'homme divin : je le traitais de Salomon. Les épithètes ne nous coûtaient rien. On a imprimé quelques unes de ces fadaises dans le recueil de mes œuvres; et heureusement on n'en a pas imprimé la trentième partie. Je pris la liberté de lui envoyer une très belle écritoire de Martin; il eut la bonté de me faire présent de quelques colifichets d'ambre[1]. Et les beaux esprits des cafés de Paris s'imaginèrent, avec horreur, que ma fortune était faite.

Un jeune Courlandais, nommé Kaiserling, qui fesait aussi des vers français, tant bien que mal, et qui en conséquence était alors son favori, nous fut dépêché à Girey des frontières de la Poméranie. Nous lui donnâmes une fête : je fis une belle illumination, dont les lumières dessinaient les chiffres et le nom du prince royal, avec cette devise, *L'espérance du genre humain*. Pour moi, si j'avais voulu concevoir des espérances personnelles, j'en étais très en droit; car on m'écrivait *Mon cher ami*, et on me parlait souvent, dans les dépêches, des marques solides d'amitié qu'on me destinait quand on serait sur le trône. Il y monta enfin lorsque j'étais à Bruxelles[2], et il commença par

[1] Voyez, dans la *Correspondance*, la lettre de Voltaire, décembre 1738; et celle de Frédéric, mai 1739. B.

[2] 31 mai 1740. B.

envoyer en France, en ambassade extraordinaire, un manchot, nommé Camas, ci-devant Français réfugié, et alors officier dans ses troupes. Il disait qu'il y avait un ministre de France à Berlin à qui il manquait une main[1], et que pour s'acquitter de tout ce qu'il devait au roi de France, il lui envoyait un ambassadeur qui n'avait qu'un bras. Camas, en arrivant au cabaret, me dépêcha un jeune homme qu'il avait fait son page, pour me dire qu'il était trop fatigué pour venir chez moi; qu'il me priait de me rendre chez lui sur l'heure, et qu'il avait le plus grand et le plus magnifique présent à me faire de la part du roi son maître. Courez vite, dit madame du Châtelet; on vous envoie sûrement les diamants de la couronne. Je courus, je trouvai l'ambassadeur, qui, pour toute valise, avait derrière sa chaise un quartaut de vin de la cave du feu roi, que le roi régnant m'ordonnait de boire. Je m'épuisai en protestations d'étonnement et de reconnaissance sur les marques liquides des bontés de sa majesté, substituées aux solides dont elle m'avait flatté, et je partageai le quartaut avec Camas.

Mon Salomon était alors à Strasbourg. La fantaisie lui avait pris, en visitant ses longs et étroits états qui allaient depuis Gueldres jusqu'à la mer Baltique, de voir *incognito* les frontières et les troupes de France.

Il se donna ce plaisir dans Strasbourg, sous le nom du comte du Four, riche seigneur de Bohême. Son frère le prince royal, qui l'accompagnait, avait pris

[1] Le marquis de Valori avait eu deux doigts de la main gauche emportés par un biscayen au siége de Douai, en 1710. B.

aussi son nom de guerre; et Algarotti, qui s'était déjà attaché à lui, était le seul qui ne fût pas en masque.

Le roi m'envoya à Bruxelles une relation de son voyage moitié prose et moitié vers, dans un goût approchant de Bachaumont et de Chapelle, c'est-à-dire autant qu'un roi de Prusse peut en approcher. Voici quelques endroits de sa lettre[1].

« Après des chemins affreux, nous avons trouvé des gîtes plus affreux encore;

Car des hôtes intéressés,
De la faim nous voyant pressés,
D'une façon plus que frugale,
Dans une cuisine infernale,
En nous empoisonnant, nous volaient nos écus.
O siècle différent du temps de Lucullus!

« Des chemins affreux, mal nourris, mal abreuvés; ce n'était pas tout : nous essuyâmes encore bien des accidents; et il faut assurément que notre équipage ait un air bien singulier, puisqu'en chaque endroit où nous passâmes on nous prit pour quelque chose d'autre.

Les uns nous prenaient pour des rois;
D'autres, pour des filous courtois;
D'autres, pour gens de connaissance.
Parfois le peuple s'attroupait,
Entre les yeux nous regardait
En badauds curieux remplis d'impertinence.

« Le maître de la poste de Kehl nous ayant assuré qu'il n'y avait point de salut sans passe-port, et voyant

[1] On n'a de cette relation que le fragment transcrit ici. Il en est mention toutefois dans la lettre du roi du 2 septembre 1740. B.

que le cas nous mettait dans la nécessité absolue d'en faire nous-mêmes, ou de ne point entrer à Strasbourg, il fallut prendre le premier parti, à quoi les armes prussiennes que j'avais sur mon cachet nous secondèrent merveilleusement.

« Nous arrivâmes à Strasbourg, et le corsaire de la douane et le visiteur parurent contents de nos preuves.

Ces scélérats nous épiaient;
D'un œil le passe-port lisaient,
De l'autre lorgnaient notre bourse.
L'or, qui toujours fut de ressource,
Par lequel Jupin jouissait
De Danaé, qu'il caressait;
L'or, par qui César gouvernait
Le monde, heureux sous son empire;
L'or, plus dieu que Mars et l'Amour;
Ce même or sut nous introduire
Le soir dans les murs de Strasbourg. »

On voit par cette lettre qu'il n'était pas encore devenu le meilleur de nos poëtes, et que sa philosophie ne regardait pas avec indifférence le métal dont son père avait fait provision.

De Strasbourg il alla voir ses états de la Basse-Allemagne, et me manda qu'il viendrait *incognito* me voir à Bruxelles. Nous lui préparâmes une belle maison; mais étant tombé malade dans le petit château de Meuse, à deux lieues de Clèves, il m'écrivit qu'il comptait que je ferais les avances. J'allai donc lui présenter mes profonds hommages. Maupertuis, qui avait déjà ses vues, et qui était possédé de la rage d'être président d'une académie, s'était présenté de lui-même, et logeait avec Algarotti et Kaiserling

dans un grenier de ce palais. Je trouvai à la porte de la cour un soldat pour toute garde. Le conseiller privé Rambonet, ministre d'état, se promenait dans la cour en soufflant dans ses doigts. Il portait de grandes manchettes de toile, sales, un chapeau troué, une vieille perruque de magistrat, dont un côté entrait dans une de ses poches, et l'autre passait à peine l'épaule. On me dit que cet homme était chargé d'une affaire d'état importante, et cela était vrai.

Je fus conduit dans l'appartement de sa majesté. Il n'y avait que les quatre murailles. J'aperçus dans un cabinet, à la lueur d'une bougie, un petit grabat de deux pieds et demi de large, sur lequel était un petit homme affublé d'une robe de chambre de gros drap bleu : c'était le roi, qui suait et qui tremblait sous une méchante couverture, dans un accès de fièvre violent. Je lui fis la révérence, et commençai la connaissance par lui tâter le pouls, comme si j'avais été son premier médecin. L'accès passé, il s'habilla et se mit à table. Algarotti, Kaiserling, Maupertuis, et le ministre du roi auprès des États-Généraux, nous fûmes du souper, où l'on traita à fond de l'immortalité de l'ame, de la liberté, et des androgynes de Platon.

Le conseiller Rambonet était, pendant ce temps-là, monté sur un cheval de louage: il alla toute la nuit, et le lendemain arriva aux portes de Liége, où il instrumenta au nom du roi son maître, tandis que deux mille hommes des troupes de Vesel mettaient la ville de Liége à contribution. Cette belle expédition avait pour prétexte quelques droits que le roi

prétendait sur un faubourg. Il me chargea même de travailler à un manifeste[1], et j'en fis un tant bon que mauvais, ne doutant pas qu'un roi, avec qui je soupais et qui m'appelait son ami, ne dût avoir toujours raison. L'affaire s'accommoda bientôt, moyennant un million qu'il exigea en ducats de poids, et qui servirent à l'indemniser des frais de son voyage de Strasbourg, dont il s'était plaint dans sa poétique lettre.

Je ne laissai pas de me sentir attaché à lui, car il avait de l'esprit, des graces, et, de plus, il était roi; ce qui fait toujours une grande séduction, attendu la faiblesse humaine. D'ordinaire ce sont nous autres gens de lettres qui flattons les rois; celui-là me louait depuis les pieds jusqu'à la tête, tandis que l'abbé Desfontaines et d'autres gredins me diffamaient dans Paris, au moins une fois la semaine.

Le roi de Prusse, quelque temps avant la mort de son père, s'était avisé d'écrire contre les principes de Machiavel. Si Machiavel avait eu un prince pour disciple, la première chose qu'il lui eût recommandée aurait été d'écrire contre lui. Mais le prince royal n'y avait pas entendu tant de finesse. Il avait écrit de bonne foi dans le temps qu'il n'était pas encore souverain, et que son père ne lui fesait pas aimer le pouvoir despotique. Il louait alors de tout son cœur la modération, la justice; et, dans son enthousiasme, il regardait toute usurpation comme un crime. Il m'avait envoyé son manuscrit à Bruxelles, pour le corriger et le faire imprimer; et j'en avais déjà fait présent à

[1] Ce manifeste n'est point imprimé. B.

un libraire de Hollande, nommé Vanduren, le plus insigne fripon de son espèce. Il me vint enfin un remords de faire imprimer *l'Anti-Machiavel*, tandis que le roi de Prusse, qui avait cent millions dans ses coffres, en prenait un aux pauvres Liégeois, par la main du conseiller Rambonet. Je jugeai que mon Salomon ne s'en tiendrait pas là. Son père lui avait laissé soixante et six mille quatre cents hommes complets d'excellentes troupes; il les augmentait, et paraissait avoir envie de s'en servir à la première occasion.

Je lui représentai qu'il n'était peut-être pas convenable d'imprimer son livre précisément dans le temps même qu'on pourrait lui reprocher d'en violer les préceptes. Il me permit d'arrêter l'édition. J'allai en Hollande uniquement pour lui rendre ce petit service; mais le libraire demanda tant d'argent, que le roi, qui d'ailleurs n'était pas fâché dans le fond du cœur d'être imprimé, aima mieux l'être pour rien que de payer pour ne l'être pas.

Lorsque j'étais en Hollande, occupé de cette besogne, l'empereur Charles VI mourut, au mois d'octobre 1740, d'une indigestion de champignons qui lui causa une apoplexie; et ce plat de champignons changea la destinée de l'Europe. Il parut bientôt que Frédéric II, roi de Prusse, n'était pas aussi ennemi de Machiavel que le prince royal avait paru l'être. Quoiqu'il roulât déjà dans sa tête le projet de son invasion en Silésie, il ne m'appela pas moins à sa cour.

Je lui avais déjà signifié que je ne pouvais m'établir auprès de lui, que je devais préférer l'amitié à l'am-

bition, que j'étais attaché à madame du Châtelet, et que, philosophe pour philosophe, j'aimais mieux une dame qu'un roi.

Il approuvait cette liberté, quoiqu'il n'aimât pas les femmes. J'allai lui faire ma cour au mois d'octobre. Le cardinal de Fleury m'écrivit une longue lettre pleine d'éloges pour *l'Anti-Machiavel*, et pour l'auteur; je ne manquai pas de la lui montrer. Il rassemblait déjà ses troupes, sans qu'aucun de ses généraux ni de ses ministres pût pénétrer son dessein. Le marquis de Beauvau, envoyé auprès de lui pour le complimenter, croyait qu'il allait se déclarer contre la France en faveur de Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, fille de Charles VI; qu'il voulait appuyer l'élection à l'empire de François de Lorraine, grand-duc de Toscane, époux de cette reine; qu'il pouvait y trouver de grands avantages.

Je devais croire plus que personne qu'en effet le nouveau roi de Prusse allait prendre ce parti, car il m'avait envoyé, trois mois auparavant, un écrit politique de sa façon, dans lequel il regardait la France comme l'ennemie naturelle et déprédatrice de l'Allemagne. Mais il était dans sa nature de faire toujours tout le contraire de ce qu'il disait et de ce qu'il écrivait, non par dissimulation, mais parcequ'il écrivait et parlait avec une espèce d'enthousiasme, et agissait ensuite avec une autre.

Il partit au 15 de décembre, avec la fièvre quarte, pour la conquête de la Silésie, à la tête de trente mille combattants, bien pourvus de tout, et bien disciplinés; il dit au marquis de Beauvau, en montant à che-

val: « Je vais jouer votre jeu; si les as me viennent « nous partagerons. »

Il a écrit depuis l'histoire de cette conquête; il me l'a montrée tout entière. Voici un des articles curieux du début de ces annales; j'eus soin de le transcrire de préférence, comme un monument unique.

« Que l'on joigne à ces considérations, des troupes « toujours prêtes d'agir, mon épargne bien remplie, « et la vivacité de mon caractère; c'étaient les rai- « sons que j'avais de faire la guerre à Marie-Thérèse, « reine de Bohême et de Hongrie. » Et quelques lignes ensuite, il y avait ces propres mots : « L'ambition, « l'intérêt, le desir de faire parler de moi, l'empor- « tèrent; et la guerre fut résolue. »

Depuis qu'il y a des conquérants ou des esprits ardents qui ont voulu l'être, je crois qu'il est le premier qui se soit ainsi rendu justice. Jamais homme peut-être n'a plus senti la raison, et n'a plus écouté ses passions. Ces assemblages de philosophie et de déréglements d'imagination ont toujours composé son caractère.

C'est dommage que je lui aie fait retrancher ce passage[1] quand je corrigeai depuis tous ses ouvrages : un aveu si rare devait passer à la postérité, et servir à faire voir sur quoi sont fondées presque toutes les guerres. Nous autres gens de lettres, poëtes, historiens, déclamateurs d'académie, nous célébrons ces beaux exploits : et voilà un roi qui les fait, et qui les condamne.

[1] On ne trouve plus, en effet, ce passage dans l'*Histoire de mon temps*, qui fait partie des *Œuvres posthumes de Frédéric*. B.

Ses troupes étaient déjà en Silésie quand le baron de Gotter, son ministre à Vienne, fit à Marie-Thérèse la proposition incivile de céder de bonne grace au roi électeur son maître les trois quarts de cette province, moyennant quoi le roi de Prusse lui prêterait trois millions d'écus, et ferait son mari empereur.

Marie-Thérèse n'avait alors ni troupes, ni argent, ni crédit, et cependant elle fut inflexible. Elle aima mieux risquer de tout perdre que de fléchir sous un prince qu'elle ne regardait que comme le vassal de ses ancêtres, et à qui l'empereur son père avait sauvé la vie. Ses généraux assemblèrent à peine vingt mille hommes; son maréchal Neuperg, qui les commandait, força le roi de Prusse de recevoir la bataille sous les murs de Neiss, à Molwitz[1]. La cavalerie prussienne fut d'abord mise en déroute par la cavalerie autrichienne; et dès le premier choc, le roi, qui n'était pas encore accoutumé à voir des batailles, s'enfuit jusqu'à Opeleim, à douze grandes lieues du champ où l'on se battait. Maupertuis, qui avait cru faire une grande fortune, s'était mis à sa suite dans cette campagne, s'imaginant que le roi lui ferait au moins fournir un cheval. Ce n'était pas la coutume du roi. Maupertuis acheta un âne deux ducats le jour de l'action, et se mit à suivre sa majesté sur son âne, du mieux qu'il put. Sa monture ne put fournir la course; il fut pris et dépouillé par les housards.

Frédéric passa la nuit couché sur un grabat dans un cabaret de village près de Ratibor, sur les confins de la Pologne. Il était désespéré, et se croyait réduit

[1] 10 avril 1741. B.

à traverser la moitié de la Pologne pour rentrer dans le nord de ses états, lorsqu'un de ses chasseurs arriva du camp de Molwitz, et lui annonça qu'il avait gagné la bataille. Cette nouvelle lui fut confirmée un quart d'heure après par un aide-de-camp. La nouvelle était vraie. Si la cavalerie prussienne était mauvaise, l'infanterie était la meilleure de l'Europe. Elle avait été disciplinée pendant trente ans par le vieux prince d'Anhalt. Le maréchal de Schwerin, qui la commandait, était un élève de Charles XII; il gagna la bataille aussitôt que le roi de Prusse se fut enfui. Le monarque revint le lendemain, et le général vainqueur fut à peu près disgracié.

Je retournai philosopher dans la retraite de Cirey. Je passais les hivers à Paris où j'avais une foule d'ennemis; car m'étant avisé d'écrire, long-temps auparavant, l'*Histoire de Charles XII*, de donner plusieurs pièces de théâtre, de faire même un poëme épique, j'avais, comme de raison, pour persécuteurs tous ceux qui se mêlaient de vers et de prose. Et, comme j'avais même poussé la hardiesse jusqu'à écrire sur la philosophie[1], il fallait bien que les gens qu'on appelle *dévots* me traitassent d'athée, selon l'ancien usage.

J'avais été le premier qui eût osé développer à ma nation les découvertes de Newton, en langage intelligible. Les préjugés cartésiens, qui avaient succédé en France aux préjugés péripatéticiens, étaient alors tellement enracinés, que le chancelier Daguesseau regardait comme un homme ennemi de la raison et

[1] Voltaire veut sans doute parler de ses *Lettres philosophiques;* voyez tome XXXVII, page 103. B.

de l'état quiconque adoptait des découvertes faites en Angleterre. Il ne voulut jamais donner de privilége pour l'impression des *Éléments de la Philosophie de Newton*[1].

J'étais grand admirateur de Locke : je le regardais comme le seul métaphysicien raisonnable ; je louai surtout cette retenue si nouvelle, si sage en même temps, et si hardie, avec laquelle il dit que nous n'en saurons jamais assez par les lumières de notre raison pour affirmer que Dieu ne peut accorder le don du sentiment et de la pensée à l'être appelé *matière*.

On ne peut concevoir avec quel acharnement et avec quelle intrépidité d'ignorance on se déchaîna contre moi sur cet article. Le sentiment de Locke n'avait point fait de bruit en France auparavant, parceque les docteurs lisaient saint Thomas et Quesnel, et que le gros du monde lisait des romans. Lorsque j'eus loué Locke, on cria contre lui et contre moi. Les pauvres gens qui s'emportaient dans cette dispute ne savaient sûrement ni ce que c'est que la *matière*, ni ce que c'est que l'*esprit*. Le fait est que nous ne savons rien de nous-mêmes, que nous avons le mouvement, la vie, le sentiment, et la pensée, sans savoir comment ; que les éléments de la matière nous sont aussi inconnus que le reste ; que nous sommes des aveugles qui marchons et raisonnons à tâtons ; et que Locke a été très sage en avouant que ce n'est pas à nous à décider de ce que le Tout-Puissant ne peut pas faire.

Cela, joint à quelques succès de mes pièces de théâtre, m'attira une bibliothèque immense de bro-

[1] Voyez tome XXXVIII, page 2. B.

chures dans lesquelles on prouvait que j'étais un mauvais poëte athée, et fils d'un paysan[1].

On imprima l'histoire de ma vie, dans laquelle on me donna cette belle généalogie. Un Allemand n'a pas manqué de ramasser tous les contes de cette espèce, dont on avait farci les libelles qu'on imprimait contre moi. On m'imputait des aventures avec des personnes que je n'avais jamais connues, et avec d'autres qui n'avaient jamais existé.

Je trouve, en écrivant ceci, une lettre de M. le maréchal de Richelieu qui me donnait avis d'un gros libelle où il était prouvé que sa femme m'avait donné un beau carrosse, et quelque autre chose, dans le temps qu'il n'avait point de femme. Je m'étais d'abord donné le plaisir de faire un recueil de ces calomnies; mais elles se multiplièrent au point que j'y renonçai.

C'était là tout le fruit que j'avais tiré de mes travaux. Je m'en consolais aisément, tantôt dans la retraite de Cirey, et tantôt dans la bonne compagnie de Paris.

Tandis que les excréments de la littérature me fesaient ainsi la guerre, la France la fesait à la reine de Hongrie : et il faut avouer que cette guerre n'était pas plus juste; car, après avoir solennellement stipulé, garanti, juré la pragmatique-sanction de l'empereur Charles VI, et la sanction et la succession de Marie-Thérèse à l'héritage de son père; après avoir eu la Lorraine[2] pour prix de ces promesses, il ne paraissait

[1] Voyez, tome XXXVIII, pages 310 et 348. B.

[2] Voyez, tome XXI, le chapitre IV du *Précis du Siècle de Louis XV*. B.

pas trop conforme au droit des gens de manquer à un tel engagement. On entraîna le cardinal de Fleury hors de ces mesures. Il ne pouvait pas dire, comme le roi de Prusse, que c'était la vivacité de son tempérament qui lui fesait prendre les armes. Cet heureux prêtre [1] régnait à l'âge de quatre-vingt-six ans, et tenait les rênes de l'état d'une main très faible. On s'était uni avec le roi de Prusse dans le temps qu'il prenait la Silésie; on avait envoyé en Allemagne deux armées pendant que Marie-Thérèse n'en avait point. L'une de ces armées avait pénétré jusqu'à cinq lieues de Vienne sans trouver d'ennemis : on avait donné la Bohême à l'électeur de Bavière, qui fut élu empereur, après avoir été nommé lieutenant-général des armées du roi de France. Mais on fit bientôt toutes les fautes qu'il fallait pour tout perdre [2].

Le roi de Prusse, ayant, pendant ce temps-là, mûri son courage et gagné des batailles, fesait sa paix avec les Autrichiens. Marie lui abandonna, à son très grand regret, le comté de Glatz avec la Silésie. S'étant détaché de la France sans ménagement, à ces conditions, au mois de juin 1742, il me manda qu'il s'était mis dans les remèdes, et qu'il conseillait aux autres malades de se rétablir.

Ce prince se voyait alors au comble de sa puissance, ayant à ses ordres cent trente mille hommes de troupes victorieuses, dont il avait formé la cavalerie, tirant de la Silésie le double de ce qu'elle avait

[1] Voyez, tome XXI, le chapitre III du *Précis du Siècle de Louis XV*. B.

[2] Voyez, tome XXI, le *Précis du Siècle de Louis XV*, chapitre VI et suivants. B.

produit à la maison d'Autriche, affermi dans sa nouvelle conquête, et d'autant plus heureux que toutes les autres puissances souffraient. Les princes se ruinent aujourd'hui par la guerre : il s'y était enrichi.

Ses soins se tournèrent alors à embellir la ville de Berlin, à bâtir une des plus belles salles d'opéra qui soient en Europe, à faire venir des artistes en tout genre; car il voulait aller à la gloire par tous les chemins, et au meilleur marché possible.

Son père avait logé à Potsdam dans une vilaine maison; il en fit un palais. Potsdam devint une jolie ville. Berlin s'agrandissait; on commençait à y connaître les douceurs de la vie que le feu roi avait très négligées : quelques personnes avaient des meubles; la plupart même portaient des chemises; car, sous le règne précédent, on ne connaissait guère que des devants de chemise qu'on attachait avec des cordons; et le roi régnant n'avait pas été élevé autrement. Les choses changeaient à vue d'œil : Lacédémone devenait Athènes. Des déserts furent défrichés, cent trois villages furent formés dans des marais desséchés. Il n'en fesait pas moins de la musique et des livres : ainsi il ne fallait pas me savoir si mauvais gré de l'appeler le Salomon du Nord. Je lui donnais dans mes lettres ce sobriquet, qui lui demeura long-temps.

Les affaires de la France n'étaient pas alors si bonnes que les siennes. Il jouissait du plaisir secret de voir les Français périr en Allemagne, après que leur diversion lui avait valu la Silésie. La cour de France perdait ses troupes, son argent, sa gloire, et son crédit, pour avoir fait Charles VII empereur; et cet em-

pereur perdait tout, pour avoir cru que les Français le soutiendraient.

[1] Le cardinal de Fleury mourut, le 29 de janvier 1743, âgé de quatre-vingt-dix ans : jamais personne n'était parvenu plus tard au ministère, et jamais ministre n'avait gardé sa place plus long-temps. Il commença sa fortune, à l'âge de soixante-treize ans, par être roi de France, et le fut jusqu'à sa mort sans contradiction; affectant toujours la plus grande modestie, n'amassant aucun bien, n'ayant aucun faste, et se bornant uniquement à régner. Il laissa la réputation d'un esprit fin et aimable plutôt que d'un génie, et passa pour avoir mieux connu la cour que l'Europe.

J'avais eu l'honneur de le voir beaucoup chez madame la maréchale de Villars, quand il n'était qu'ancien évêque de la petite vilaine ville de Fréjus, dont il s'était toujours intitulé *évêque par l'indignation divine*, comme on le voit dans quelques unes de ses lettres. Fréjus était une très laide femme qu'il avait répudiée le plus tôt qu'il avait pu. Le maréchal de Villeroi, qui ne savait pas que l'évêque avait été long-temps l'amant de la maréchale sa femme, le fit nommer par Louis XIV précepteur de Louis XV; de précepteur il devint premier ministre, et ne manqua pas de contribuer à l'exil du maréchal son bienfaiteur. C'était, à l'ingratitude près, un assez bon homme. Mais, comme il n'avait aucun talent, il écartait tous

[1] Les éditeurs de Kehl avaient aussi placé dans le *Commentaire historique* cet alinéa et les trente-sept qui le suivent : voyez ma *Préface*, page 38. B.

ceux qui en avaient, dans quelque genre que ce pût être.

Plusieurs académiciens voulurent que j'eusse sa place à l'académie française. On demanda, au souper du roi, qui prononcerait l'oraison funèbre du cardinal à l'académie. Le roi répondit que ce serait moi. Sa maîtresse, la duchesse de Châteauroux, le voulait; mais le comte de Maurepas, secrétaire d'état, ne le voulut point: il avait la manie de se brouiller avec toutes les maîtresses de son maître, et il s'en est trouvé mal [1].

Un vieil imbécile, précepteur du dauphin, autrefois théatin, et depuis évêque de Mirepoix, nommé Boyer [2], se chargea, par principe de conscience, de seconder le caprice de M. de Maurepas. Ce Boyer avait la feuille des bénéfices; le roi lui abandonnait toutes les affaires du clergé: il traita celle-ci comme un point de discipline ecclésiastique. Il représenta que c'était offenser Dieu qu'un profane comme moi succédât à un cardinal. Je savais que M. de Maurepas le fesait agir; j'allai trouver ce ministre; je lui dis: Une place à l'académie n'est pas une dignité bien importante; mais, après avoir été nommé, il est triste d'être exclus. Vous êtes brouillé avec madame de Châteauroux, que le roi aime, et avec M. le duc de Richelieu, qui la gouverne; quel rapport y a-t-il, je vous prie, de vos brouilleries avec une pauvre place à l'académie française? Je vous conjure de me répondre franche-

[1] Il avait été disgracié et exilé en 1749, sous le gouvernement de madame de Pompadour. B.

[2] Voyez tome XXXIX, page 533. B.

ment: en cas que madame de Châteauroux l'emporte sur M. l'évêque de Mirepoix, vous y opposerez-vous?... Il se recueillit un moment et me dit: *Oui, et je vous écraserai.*

Le prêtre enfin l'emporta sur la maîtresse; et je n'eus point une place dont je ne me souciais guère. J'aime à me rappeler cette aventure qui fait voir les petitesses de ceux qu'on appelle grands, et qui marque combien les bagatelles sont quelquefois importantes pour eux.

Cependant les affaires publiques n'allaient pas mieux depuis la mort du cardinal que dans ses deux dernières années. La maison d'Autriche renaissait de sa cendre. La France était pressée par elle et par l'Angleterre. Il ne nous restait alors d'autre ressource que dans le roi de Prusse, qui nous avait entraînés dans la guerre, et qui nous avait abandonnés au besoin.

On imagina de m'envoyer secrètement chez ce monarque pour sonder ses intentions, pour voir s'il ne serait pas d'humeur à prévenir les orages qui devaient tomber tôt ou tard de Vienne sur lui, après avoir tombé sur nous, et s'il ne voudrait pas nous prêter cent mille hommes, dans l'occasion, pour mieux assurer sa Silésie. Cette idée était tombée dans la tête de M. de Richelieu et de madame de Châteauroux. Le roi l'adopta; et M. Amelot, ministre des affaires étrangères, mais ministre très subalterne, fut chargé seulement de presser mon départ.

Il fallait un prétexte. Je pris celui de ma querelle avec l'ancien évêque de Mirepoix. Le roi approuva

cet expédient. J'écrivis au roi de Prusse[1] que je ne pouvais plus tenir aux persécutions de ce théatin, et que j'allais me réfugier auprès d'un roi philosophe, loin des tracasseries d'un bigot. Comme ce prélat signait toujours, l'*anc. évêq. de Mirepoix*, en abrégé, et que son écriture était assez incorrecte, on lisait, *L'ane de Mirepoix*, au lieu de l'*ancien* : ce fut un sujet de plaisanteries; et jamais négociation ne fut plus gaie.

Le roi de Prusse, qui n'y allait pas de main morte quand il fallait frapper sur les moines et sur les prélats de cour, me répondit avec un déluge de railleries sur l'âne de Mirepoix[2], et me pressa de venir. J'eus grand soin de faire lire mes lettres et les réponses. L'évêque en fut informé. Il alla se plaindre à Louis XV de ce que je le fesais passer, disait-il, pour un sot dans les cours étrangères. Le roi lui répondit que c'était une chose dont on était convenu, et qu'il ne fallait pas qu'il y prît garde.

Cette réponse de Louis XV, qui n'est guère dans son caractère, m'a toujours paru extraordinaire. J'avais à-la-fois le plaisir de me venger de l'évêque qui m'avait exclu de l'académie, celui de faire un voyage très agréable, et celui d'être à portée de rendre service au roi et à l'état. M. de Maurepas entrait même avec chaleur dans cette aventure, parcequ'alors il gouvernait M. Amelot, et qu'il croyait être le ministre des affaires étrangères.

Ce qu'il y eut de plus singulier, c'est qu'il fallut

[1] Cette lettre de Voltaire n'est point imprimée. B.

[2] Voyez les lettres du roi de Prusse, des 6 avril 21 mai, 15 et 25 juin 1743. B.

mettre madame du Châtelet de la confidence. Elle ne voulait point, à quelque prix que ce fût, que je la quittasse pour le roi de Prusse; elle ne trouvait rien de si lâche et de si abominable dans le monde que de se séparer d'une femme pour aller chercher un monarque. Elle aurait fait un vacarme horrible. On convint, pour l'apaiser, qu'elle entrerait dans le mystère, et que les lettres passeraient par ses mains.

J'eus tout l'argent que je voulus pour mon voyage, sur mes simples reçus, de M. de Montmartel. Je n'en abusai pas. Je m'arrêtai quelque temps en Hollande, pendant que le roi de Prusse courait d'un bout à l'autre de ses états pour faire des revues. Mon séjour ne fut pas inutile à La Haye. Je logeai dans le palais de la vieille cour, qui appartenait alors au roi de Prusse par ses partages avec la maison d'Orange. Son envoyé, le jeune comte de Podewils, amoureux et aimé de la femme d'un des principaux membres de l'état, attrapait par les bontés de cette dame des copies de toutes les résolutions secrètes de leurs hautes puissances très malintentionnées contre nous. J'envoyais ces copies à la cour; et mon service était très agréable.

Quand j'arrivai à Berlin, le roi me logea chez lui, comme il avait fait dans mes précédents voyages. Il menait à Potsdam la vie qu'il a toujours menée depuis son avénement au trône. Cette vie mérite quelque petit détail.

Il se levait à cinq heures du matin en été, et à six en hiver. Si vous voulez savoir les cérémonies royales de ce lever, quelles étaient les grandes et les petites entrées, quelles étaient les fonctions de son grand-

aumônier, de son grand-chambellan, de son premier gentilhomme de la chambre, de ses huissiers; je vous répondrai qu'un laquais venait allumer son feu, l'habiller, et le raser; encore s'habillait-il presque tout seul. Sa chambre était assez belle; une riche balustrade d'argent, ornée de petits amours très bien sculptés, semblait fermer l'estrade d'un lit dont on voyait les rideaux; mais derrière les rideaux était, au lieu de lit, une bibliothèque: et quant au lit du roi, c'était un grabat de sangles avec un matelas mince, caché par un paravent. Marc-Aurèle et Julien, ses deux apôtres, et les plus grands hommes du stoïcisme, n'étaient pas plus mal couchés.

Quand sa majesté était habillée et bottée, le stoïque donnait quelques moments à la secte d'Épicure: il fesait venir deux out rois favoris, soit lieutenants de son régiment, soit pages, soit heiduques, ou jeunes cadets. On prenait du café. Celui à qui on jetait le mouchoir restait demi-quart d'heure tête à tête. Les choses n'allaient pas jusqu'aux dernières extrémités, attendu que le prince, du vivant de son père, avait été fort maltraité dans ses amours de passade, et non moins mal guéri. Il ne pouvait jouer le premier rôle: il fallait se contenter des seconds.

Ces amusements d'écoliers étant finis, les affaires d'état prenaient la place. Son premier ministre arrivait par un escalier dérobé, avec une grosse liasse de papiers sous le bras. Ce premier ministre était un commis qui logeait au second étage dans la maison de Federsdoff, ce soldat devenu valet de chambre et favori, qui avait autrefois servi le roi prisonnier dans le château

de Custrin. Les secrétaires d'état envoyaient toutes leurs dépêches au commis du roi. Il en apportait l'extrait: le roi fesait mettre les réponses à la marge, en deux mots. Toutes les affaires du royaume s'expédiaient ainsi en une heure. Rarement les secrétaires d'état, les ministres en charge, l'abordaient: il y en a même à qui il n'a jamais parlé. Le roi son père avait mis un tel ordre dans les finances, tout s'exécutait si militairement, l'obéissance était si aveugle, que quatre cents lieues de pays étaient gouvernées comme une abbaye.

Vers les onze heures, le roi, en bottes, fesait dans son jardin la revue de son régiment des gardes; et, à la même heure, tous les colonels en fesaient autant dans toutes les provinces. Dans l'intervalle de la parade et du dîner, les princes ses frères, les officiers généraux, un ou deux chambellans mangeaient à sa table, qui était aussi bonne qu'elle pouvait l'être dans un pays où il n'y a ni gibier, ni viande de boucherie passable, ni une poularde, et où il faut tirer le froment de Magdebourg.

Après le repas, il se retirait seul dans son cabinet, et fesait des vers jusqu'à cinq ou six heures. Ensuite venait un jeune homme nommé Darget, ci-devant secrétaire de Valori, envoyé de France, qui fesait la lecture. Un petit concert commençait à sept heures : le roi y jouait de la flûte aussi bien que le meilleur artiste. Les concertants exécutaient souvent de ses compositions ; car il n'y avait aucun art qu'il ne cultivât, et il n'eût pas essuyé chez les Grecs la mortification

qu'eut Épaminondas d'avouer qu'il ne savait pas la musique.

On soupait dans une petite salle dont le plus singulier ornement était un tableau dont il avait donné le dessin à Pesne, son peintre, l'un de nos meilleurs coloristes. C'était une belle priapée. On voyait des jeunes gens embrassant des femmes, des nymphes sous des satyres, des amours qui jouaient au jeu des Encolpes et des Gitons, quelques personnes qui se pâmaient en regardant ces combats, des tourterelles qui se baisaient, des boucs sautant sur des chèvres, et des béliers sur des brebis.

Les repas n'étaient pas souvent moins philosophiques. Un survenant qui nous aurait écoutés, en voyant cette peinture, aurait cru entendre les sept sages de la Grèce au bordel. Jamais on ne parla en aucun lieu du monde avec tant de liberté de toutes les superstitions des hommes, et jamais elles ne furent traitées avec plus de plaisanteries et de mépris. Dieu était respecté, mais tous ceux qui avaient trompé les hommes en son nom n'étaient pas épargnés.

Il n'entrait jamais dans le palais ni femmes ni prêtres. En un mot, Frédéric vivait sans cour, sans conseil, et sans culte.

Quelques juges de province voulurent faire brûler je ne sais quel pauvre paysan accusé par un prêtre d'une intrigue galante avec son ânesse : on n'exécutait personne sans que le roi eût confirmé la sentence, loi très humaine qui se pratique en Angleterre et dans d'autres pays; Frédéric écrivit au bas de la sentence

qu'il donnait dans ses états *liberté de conscience et de v...*

Un prêtre d'auprès de Stettin, très scandalisé de cette indulgence, glissa, dans un sermon sur Hérode, quelques traits qui pouvaient regarder le roi son maître : il fit venir ce ministre de village à Potsdam en le citant au consistoire, quoiqu'il n'y eût à la cour pas plus de consistoire que de messe. Le pauvre homme fut amené : le roi prit une robe et un rabat de prédicant ; d'Argens, l'auteur des *Lettres juives*, et un baron de Pollnitz qui avait changé trois ou quatre fois de religion, se revêtirent du même habit ; on mit un tome du *Dictionnaire* de Bayle sur une table, en guise d'évangile, et le coupable fut introduit par deux grenadiers devant ces trois ministres du Seigneur. « Mon « frère, lui dit le roi, je vous demande au nom de Dieu « sur quel Hérode vous avez prêché... Sur Hérode qui « fit tuer tous les petits enfants, répondit le bon- « homme. Je vous demande, ajouta le roi, si c'était « Hérode premier du nom, car vous devez savoir « qu'il y en a eu plusieurs. » Le prêtre de village ne sut que répondre. « Comment ! dit le roi, vous osez « prêcher sur un Hérode, et vous ignorez quelle était « sa famille ! vous êtes indigne du saint ministère. « Nous vous pardonnons cette fois ; mais sachez que « nous vous excommunierons si jamais vous prêchez « quelqu'un sans le connaître. » Alors on lui délivra sa sentence et son pardon. On signa trois noms ridicules, inventés à plaisir. « Nous allons demain à Ber- « lin, ajouta le roi ; nous demanderons grace pour « vous à nos frères : ne manquez pas de nous venir

« parler. » Le prêtre alla dans Berlin chercher les trois ministres : on se moqua de lui ; et le roi, qui était plus plaisant que libéral, ne se soucia pas de payer son voyage.

Frédéric gouvernait l'Église aussi despotiquement que l'état. C'était lui qui prononçait les divorces quand un mari et une femme voulaient se marier ailleurs. Un ministre lui cita un jour l'ancien Testament, au sujet d'un de ces divorces : « Moïse, lui dit-il, menait ses « Juifs comme il voulait, et moi je gouverne mes Prus- « siens comme je l'entends. »

Ce gouvernement singulier, ces mœurs encore plus étranges, ce contraste de stoïcisme et d'épicuréisme, de sévérité dans la discipline militaire, et de mollesse dans l'intérieur du palais, des pages avec lesquels on s'amusait dans son cabinet, et des soldats qu'on fesait passer trente-six fois par les baguettes sous les fenêtres du monarque qui les regardait, des discours de morale, et une licence effrénée, tout cela composait un tableau bizarre que peu de personnes connaissaient alors, et qui depuis a percé dans l'Europe.

La plus grande économie présidait dans Potsdam à tous ses goûts. Sa table et celle de ses officiers et de ses domestiques étaient réglées à trente-trois écus par jour, indépendamment du vin. Et au lieu que chez les autres rois ce sont des officiers de la couronne qui se mêlent de cette dépense, c'était son valet de chambre Federsdoff qui était à-la-fois son grand-maître d'hôtel, son grand-échanson, et son grand-panetier.

Soit économie, soit politique, il n'accordait pas la moindre grace à ses anciens favoris, et surtout à ceux

qui avaient risqué leur vie pour lui quand il était prince royal. Il ne payait pas même l'argent qu'il avait emprunté alors : et comme Louis XII ne vengeait pas les injures du duc d'Orléans, le roi de Prusse oubliait les dettes du prince royal.

Cette pauvre maîtresse, qui avait été fouettée pour lui par la main du bourreau, était alors mariée, à Berlin, au commis du bureau des fiacres; car il y avait dix-huit fiacres dans Berlin; et son amant lui fesait une pension de soixante et dix écus qui lui a toujours été très bien payée. Elle s'appelait madame Shommers, grande femme, maigre, qui ressemblait à une sibylle, et n'avait nullement l'air d'avoir mérité d'être fouettée pour un prince.

Cependant, quand il allait à Berlin, il y étalait une grande magnificence dans les jours d'appareil. C'était un très beau spectacle pour les hommes vains, c'est-à-dire pour presque tout le monde, de le voir à table, entouré de vingt princes de l'empire, servi dans la plus belle vaisselle d'or de l'Europe, et trente beaux pages, et autant de jeunes heiduques superbement parés, portant de grands plats d'or massif. Les grands-officiers paraissaient alors, mais hors de là on ne les connaissait point.

On allait après dîner à l'opéra, dans cette grande salle de trois cents pieds de long, qu'un de ses chambellans, nommé Knobersdorf[1], avait bâtie sans architecte. Les plus belles voix, les meilleurs danseurs, étaient à ses gages. La Barbarini dansait alors sur son

[1] Le même dont Frédéric parle dans sa lettre du 7 avril 1737. B.

théâtre : c'est elle qui depuis épousa le fils de son chancelier. Le roi avait fait enlever à Venise cette danseuse par des soldats, qui l'emmenèrent par Vienne même jusqu'à Berlin. Il en était un peu amoureux, parcequ'elle avait les jambes d'un homme. Ce qui était incompréhensible, c'est qu'il lui donnait trente-deux mille livres d'appointements.

Son poëte italien, à qui il fesait mettre en vers les opéra dont lui-même fesait toujours le plan, n'avait que douze cents livres de gages; mais aussi il faut considérer qu'il était fort laid, et qu'il ne dansait pas. En un mot, la Barbarini touchait à elle seule plus que trois ministres d'état ensemble. Pour le poëte italien, il se paya un jour par ses mains. Il décousit, dans une chapelle du premier roi de Prusse, de vieux galons d'or dont elle était ornée. Le roi, qui jamais ne fréquenta de chapelle, dit qu'il ne perdait rien. D'ailleurs il venait d'écrire une Dissertation en faveur des voleurs, qui est imprimée dans les recueils de son académie[1] : et il ne jugea pas à propos, cette fois-là, de détruire ses écrits par les faits.

Cette indulgence ne s'étendait pas sur le militaire. Il y avait dans les prisons de Spandau un vieux gentilhomme de Franche-Comté, haut de six pieds, que le feu roi avait fait enlever pour sa belle taille; on lui avait promis une place de chambellan, et on lui en donna une de soldat. Ce pauvre homme déserta bientôt avec quelques uns de ses camarades; il fut saisi et ramené devant le roi, auquel il eut la naïveté de

[1] Je n'ai pas trouvé cette *Dissertation* dans les *Mémoires de l'académie de Berlin*. B.

dire qu'il ne se repentait que de n'avoir pas tué un tyran comme lui. On lui coupa, pour réponse, le nez et les oreilles; il passa par les baguettes trente-six fois; après quoi il alla traîner la brouette à Spandau. Il la traînait encore quand M. de Valori, notre envoyé, me pressa de demander sa grace au très clément fils du très dur Frédéric-Guillaume. Sa majesté se plaisait à dire que c'était pour moi qu'il fesait jouer *la Clemenza di Tito*, opéra plein de beautés, du célèbre Metastasio, mis en musique par le roi lui-même, aidé de son compositeur. Je pris mon temps pour recommander à ses bontés ce pauvre Franc-Comtois sans oreilles et sans nez, et je lui détachai cette semonce[1] :

Génie universel, ame sensible et ferme,
Quoi! lorsque vous régnez, il est des malheureux!
Aux tourments d'un coupable il vous faut mettre un terme,
Et n'en mettre jamais à vos soins généreux.

Voyez autour de vous les Prières tremblantes,
Filles du repentir, maîtresses des grands cœurs,
S'étonner d'arroser de larmes impuissantes
Les mains qui de la terre ont dû sécher les pleurs.

Ah! pourquoi m'étaler avec magnificence
Ce spectacle étonnant où triomphe Titus!
Pour achever la fête, égalez sa clémence,
Et l'imitez en tout, ou ne le vantez plus.

La requête était un peu forte; mais on a le privilége de dire ce qu'on veut en vers. Le roi promit quelque adoucissement; et même, plusieurs mois après, il eut

[1] Voyez une autre version de cette pièce dans le tome XII (*Stances*, année 1743). B.

la bonté de mettre le gentilhomme dont il s'agissait à l'hôpital, à six sous par jour. Il avait refusé cette grace à la reine sa mère, qui apparemment ne l'avait demandée qu'en prose.

Au milieu des fêtes, des opéra, des soupers, ma négociation secrète avançait. Le roi trouva bon que je lui parlasse de tout; et j'entremêlais souvent des questions sur la France et sur l'Autriche à propos de l'*Énéide* et de *Tite-Live*. La conversation s'animait quelquefois; le roi s'échauffait, et me disait que tant que notre cour frapperait à toutes les portes pour obtenir la paix, il ne s'aviserait pas de se battre pour elle. Je lui envoyais de ma chambre à son appartement mes réflexions sur un papier à mi-marge. Il répondait sur une colonne à mes hardiesses. J'ai encore ce papier où je lui disais : « Doutez-vous que la maison « d'Autriche ne vous redemande la Silésie à la pre- « mière occasion? » Voici sa réponse en marge :

Ils seront reçus, biribi,
A la façon de barbari,
Mon ami[1].

Cette négociation d'une espèce nouvelle finit par un discours qu'il me tint dans un de ses mouvements de vivacité contre le roi d'Angleterre, son cher oncle. Ces deux rois ne s'aimaient pas. Celui de Prusse disait : « George est l'oncle de Frédéric, mais George « ne l'est pas du roi de Prusse. » Enfin il me dit : « Que la France déclare la guerre à l'Angleterre, et je « marche. »

[1] Voyez cette pièce, dans la *Correspondance*, octobre 1743. B.

Je n'en voulais pas davantage. Je retournai vite à la cour de France : je rendis compte de mon voyage. Je lui donnai l'espérance qu'on m'avait donnée à Berlin. Elle ne fut point trompeuse : et le printemps suivant le roi de Prusse fit en effet un nouveau traité avec le roi de France. Il s'avança en Bohême avec cent mille hommes, tandis que les Autrichiens étaient en Alsace.

Si j'avais conté à quelque bon Parisien mon aventure, et le service que j'avais rendu, il n'eût pas douté que je fusse promu à quelque beau poste. Voici quelle fut ma récompense.

La duchesse de Châteauroux fut fâchée que la négociation n'eût pas passé immédiatement par elle; il lui avait pris envie de chasser M. Amelot, parcequ'il était bègue, et que ce petit défaut lui déplaisait : elle haïssait de plus cet Amelot, parcequ'il était gouverné par M. de Maurepas; il fut renvoyé au bout de huit jours, et je fus enveloppé dans sa disgrace.

[1] Il arriva, quelque temps après, que Louis XV fut malade à l'extrémité dans la ville de Metz : M. de Maurepas et sa cabale prirent ce temps pour perdre madame de Châteauroux. L'évêque de Soissons, Fitz-James[2], fils du bâtard de Jacques II, regardé comme un saint, voulut, en qualité de premier aumônier, convertir le roi, et lui déclara qu'il ne lui donnerait ni absolution ni communion, s'il ne chassait sa maî-

[1] Cet alinéa et les trois qui le suivent avaient été mis dans le *Commentaire historique* par les éditeurs de Kehl : voyez ma *Préface*, page 38. B.

[2] C'est le même Fitz-James dont ailleurs Voltaire fait l'éloge pour un mandement : voyez tome XIX, page 253; tome XXXII, page 379; et la lettre à D'Alembert, du mois d'avril 1757. B.

tresse et sa sœur la duchesse de Lauraguais, et leurs amis. Les deux sœurs partirent chargées de l'exécration du peuple de Metz. Ce fut pour cette action que le peuple de Paris, aussi sot que celui de Metz, donna à Louis XV le surnom de *Bien-Aimé*[1]. Un polisson, nommé Vadé, imagina ce titre que les almanachs prodiguèrent. Quand ce prince se porta bien, il ne voulut être que le bien-aimé de sa maîtresse. Ils s'aimèrent plus qu'auparavant. Elle devait rentrer dans son ministère; elle allait partir de Paris pour Versailles, quand elle mourut subitement des suites de la rage que sa démission lui avait causée. Elle fut bientôt oubliée.

Il fallait une maîtresse. Le choix tomba sur la demoiselle Poisson, fille d'une femme entretenue et d'un paysan de la Ferté-sous-Jouare, qui avait amassé quelque chose à vendre du blé aux entrepreneurs des vivres. Ce pauvre homme était alors en fuite, condamné pour quelque malversation. On avait marié sa fille au sous-fermier Le Normand, seigneur d'Étiole, neveu du fermier-général Le Normand de Tournehem, qui entretenait la mère. La fille était bien élevée, sage, aimable, remplie de graces et de talents, née avec du bon sens et un bon cœur. Je la connaissais assez : je fus même le confident de son amour. Elle m'avouait qu'elle avait toujours eu un secret pressentiment qu'elle serait aimée du roi, et qu'elle s'était senti une violente inclination pour lui.

Cette idée, qui aurait pu paraître chimérique dans sa situation, était fondée sur ce qu'on l'avait souvent

[1] Voyez ma note, tome XXXIX, page 58. B.

menée aux chasses que fesait le roi dans la forêt de Sénars. Tournehem, l'amant de sa mère, avait une maison de campagne dans le voisinage. On promenait madame d'Étiole dans une jolie calèche. Le roi la remarquait, et lui envoyait souvent des chevreuils. Sa mère ne cessait de lui dire qu'elle était plus jolie que madame de Châteauroux, et le bon-homme Tournehem s'écriait souvent: « Il faut avouer que la fille de « madame Poisson est un morceau de roi. » Enfin, quand elle eut tenu le roi entre ses bras, elle me dit qu'elle croyait fermement à la destinée; et elle avait raison. Je passai quelques mois avec elle à Étiole, pendant que le roi fesait la campagne de 1746.

Cela me valut des récompenses qu'on n'avait jamais données ni à mes ouvrages ni à mes services. Je fus jugé digne d'être l'un des quarante membres inutiles de l'académie. Je fus nommé historiographe de France; et le roi me fit présent d'une charge de gentilhomme ordinaire de sa chambre. Je conclus que, pour faire la plus petite fortune, il valait mieux dire quatre mots à la maîtresse d'un roi que d'écrire cent volumes.

Dès que j'eus l'air d'un homme heureux, tous mes confrères les beaux esprits de Paris se déchaînèrent contre moi avec toute l'animosité et l'acharnement qu'ils devaient avoir contre quelqu'un à qui on donnait toutes les récompenses qu'ils méritaient.

[1] J'étais toujours lié avec la marquise du Châtelet par l'amitié la plus inaltérable et par le goût de l'étude.

[1] Cet alinéa et quelques passages des suivants avaient été insérés, par les éditeurs de Kehl, dans le *Commentaire historique :* voyez tome XLVIII; et ma *Préface*, ci-dessus, page 38. B.

Nous demeurions ensemble à Paris et à la campagne. Cirey est sur les confins de la Lorraine : le roi Stanislas tenait alors sa petite et agréable cour à Lunéville. Tout vieux et tout dévot qu'il était, il avait une maîtresse : c'était madame la marquise de Boufflers. Il partageait son ame entre elle et un jésuite nommé Menou, le plus intrigant et le plus hardi prêtre que j'aie jamais connu. Cet homme avait attrapé au roi Stanislas, par les importunités de sa femme qu'il avait gouvernée, environ un million, dont partie fut employée à bâtir une magnifique maison pour lui et pour quelques jésuites, dans la ville de Nancy. Cette maison était dotée de vingt-quatre mille livres de rente, dont douze pour la table de Menou, et douze pour donner à qui il voudrait.

La maîtresse n'était pas, à beaucoup près, si bien traitée. Elle tirait à peine alors du roi de Pologne de quoi avoir des jupes; et cependant le jésuite enviait sa portion, et était furieusement jaloux de la marquise. Ils étaient ouvertement brouillés. Le pauvre roi avait tous les jours bien de la peine, au sortir de la messe, à rapatrier sa maîtresse et son confesseur.

Enfin notre jésuite ayant entendu parler de madame du Châtelet, qui était très bien faite, et encore assez belle, imagina de la substituer à madame de Boufflers. Stanislas se mêlait quelquefois de faire d'assez mauvais petits ouvrages : Menou crut qu'une femme auteur réussirait mieux qu'une autre auprès de lui. Et le voilà qui vient à Cirey pour ourdir cette belle trame : il cajole madame du Châtelet, et nous dit que le roi Stanislas sera enchanté de nous voir : il retourne dire

au roi que nous brûlons d'envie de venir lui faire notre cour : Stanislas recommande à madame de Boufflers de nous amener.

Et en effet, nous allâmes passer à Lunéville toute l'année 1749. Il arriva tout le contraire de ce que voulait le révérend père. Nous nous attachâmes à madame de Boufflers ; et le jésuite eut deux femmes à combattre.

La vie de la cour de Lorraine était assez agréable, quoiqu'il y eût, comme ailleurs, des intrigues et des tracasseries. Poncet[1], évêque de Troyes, perdu de dettes et de réputation, voulut sur la fin de l'année augmenter notre cour et nos tracasseries : quand je dis qu'il était perdu de réputation, entendez aussi la réputation de ses oraisons funèbres et de ses sermons. Il obtint, par nos dames, d'être grand-aumônier du roi, qui fut flatté d'avoir un évêque à ses gages, et à de très petits gages.

Cet évêque ne vint qu'en 1750. Il débuta par être amoureux de madame de Boufflers, et fut chassé. Sa colère retomba sur Louis XV, gendre de Stanislas ; car, étant retourné à Troyes, il voulut jouer un rôle dans la ridicule affaire des billets de confession[2], inventés par l'archevêque de Paris, Beaumont ; il tint tête au parlement, et brava le roi. Ce n'était pas le moyen de payer ses dettes ; mais c'était celui de se faire enfermer. Le roi de France l'envoya prisonnier

[1] Voyez ma note, tome XXII, page 335. B.

[2] Voyez tomes XXII, page 332 ; XXVIII, 164 ; XXXIV, 86 ; XXXIX, 533. B.

en Alsace, dans un couvent de gros moines allemands. Mais il faut revenir à ce qui me touche.

Madame du Châtelet mourut [1] dans le palais de Stanislas, après deux jours de maladie. Nous étions tous si troublés, que personne de nous ne songea à faire venir ni curé, ni jésuite, ni sacrement. Elle n'eut point les horreurs de la mort : il n'y eut que nous qui les sentîmes. Je fus saisi de la plus douloureuse affliction. Le bon roi Stanislas vint dans ma chambre me consoler, et pleurer avec moi. Peu de ses confrères en font autant en de pareilles occasions. Il voulut me retenir : je ne pouvais plus supporter Lunéville, et je retournai à Paris.

Ma destinée était de courir de roi en roi, quoique j'aimasse ma liberté avec idolâtrie. Le roi de Prusse, à qui j'avais souvent signifié que je ne quitterais jamais madame du Châtelet pour lui, voulut à toute force m'attraper quand il fut défait de sa rivale. Il jouissait alors d'une paix qu'il s'était acquise par des victoires, et son loisir était toujours employé à faire des vers, ou à écrire l'histoire de son pays et de ses campagnes. Il était bien sûr, à la vérité, que ses vers et sa prose étaient fort au-dessus de ma prose et de mes vers, quant au fond des choses ; mais il croyait que, pour la forme, je pouvais, en qualité d'académicien, donner quelque tournure à ses écrits ; il n'y eut point de séduction flatteuse qu'il n'employât pour me faire venir.

Le moyen de résister à un roi victorieux, poëte,

[1] Le 10 septembre 1749 : voyez tome XXXIX, page 421. B.

musicien, et philosophe, et qui fesait semblant de m'aimer! Je crus que je l'aimais. Enfin je pris encore le chemin de Potsdam au mois de juin 1750. Astolphe ne fut pas mieux reçu dans le palais d'Alcine [1]. Être logé dans l'appartement qu'avait eu le maréchal de Saxe, avoir à ma disposition les cuisiniers du roi quand je voulais manger chez moi, et les cochers quand je voulais me promener, c'étaient les moindres faveurs qu'on me fesait. Les soupers étaient très agréables. Je ne sais si je me trompe, il me semble qu'il y avait bien de l'esprit; le roi en avait et en fesait avoir; et, ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que je n'ai jamais fait de repas si libres. Je travaillais deux heures par jour avec sa majesté; je corrigeai tous ses ouvrages, ne manquant jamais de louer beaucoup ce qu'il y avait de bon, lorsque je raturais tout ce qui ne valait rien. Je lui rendais raison par écrit de tout, ce qui composa une rhétorique et une poétique à son usage; il en profita, et son génie le servit encore mieux que mes leçons. Je n'avais nulle cour à faire, nulle visite à rendre, nul devoir à remplir. Je m'étais fait une vie libre, et je ne concevais rien de plus agréable que cet état.

Alcine-Frédéric, qui me voyait déjà la tête un peu tournée, redoubla ses potions enchantées pour m'enivrer tout-à-fait. La dernière séduction fut une lettre qu'il m'écrivit de son appartement au mien. Une maîtresse ne s'explique pas plus tendrement; il s'efforçait de dissiper dans cette lettre la crainte que m'inspi-

[1] La fée Alcine est un des personnages du *Roland furieux* d'Arioste. B.

raient son rang et son caractère : elle portait ces mots singuliers :

« Comment pourrais-je jamais causer l'infortune « d'un homme que j'estime, que j'aime, et qui me sa- « crifie sa patrie, et tout ce que l'humanité a de plus « cher?... Je vous respecte comme mon maître en élo- « quence. Je vous aime comme un ami vertueux. Quel « esclavage, quel malheur, quel changement y a-t-il à « craindre dans un pays où l'on vous estime autant que « dans votre patrie, et chez un ami qui a un cœur re- « connaissant? J'ai respecté l'amitié qui vous liait à « madame du Châtelet; mais, après elle, j'étais un de « vos plus anciens amis. Je vous promets que vous « serez heureux ici autant que je vivrai. »

Voilà une lettre telle que peu de majestés en écrivent. Ce fut le dernier verre qui m'enivra. Les protestations de bouche furent encore plus fortes que celles par écrit. Il était accoutumé à des démonstrations de tendresse singulières avec des favoris plus jeunes que moi; et oubliant un moment que je n'étais pas de leur âge, et que je n'avais pas la main belle, il me la prit pour la baiser. Je lui baisai la sienne, et je me fis son esclave. Il fallait une permission du roi de France pour appartenir à deux maîtres. Le roi de Prusse se chargea de tout.

Il écrivit pour me demander au roi mon maître. Je n'imaginai pas qu'on fût choqué à Versailles qu'un gentilhomme ordinaire de la chambre, qui est l'espèce la plus inutile de la cour, devînt un inutile chambellan à Berlin. On me donna toute permission. Mais on fut très piqué; et on ne me le pardonna point. Je déplus

fort au roi de France, sans plaire davantage à celui de Prusse, qui se moquait de moi dans le fond de son cœur.

Me voilà donc avec une clef d'argent doré pendue à mon habit, une croix au cou, et vingt mille francs de pension. Maupertuis en fut malade, et je ne m'en aperçus pas. Il y avait alors un médecin à Berlin, nommé La Métrie, le plus franc athée de toutes les facultés de médecine de l'Europe; homme d'ailleurs gai, plaisant, étourdi, tout aussi instruit de la théorie qu'aucun de ses confrères, et, sans contredit, le plus mauvais médecin de la terre dans la pratique: aussi, graces à Dieu, ne pratiquait-il point. Il s'était moqué de toute la faculté à Paris, et avait même écrit contre les médecins beaucoup de personnalités qu'ils ne pardonnèrent point; ils obtinrent contre lui un décret de prise de corps [1]. La Métrie s'était donc retiré à Berlin, où il amusait assez par sa gaîté; écrivant d'ailleurs, et fesant imprimer tout ce qu'on peut imaginer de plus effronté sur la morale. Ses livres plurent au roi, qui le fit, non pas son médecin, mais son lecteur.

Un jour, après la lecture, La Métrie, qui disait au roi tout ce qui lui venait dans la tête, lui dit qu'on était bien jaloux de ma faveur et de ma fortune. Laissez

[1] La Métrie (Julien-Jean Offray de), né à Saint-Malo le 19 décembre 1709, mort à Berlin, en 1751, est auteur d'une *Histoire naturelle de l'ame*, que le parlement de Paris condamna au feu le 7 juillet 1746. La Métrie cependant resta en France, graces à la protection d'un Grammont; mais sa *Pénélope, ou le Machiavel en médecine*, 1748, deux volumes in-12, souleva contre lui la faculté de médecine; et il lui fallut sortir de France. B.

faire, lui dit le roi, on presse l'orange, et on la jette quand on a avalé le jus. La Métrie ne manqua pas de me rendre ce bel apophthegme, digne de Denys de Syracuse.

Je résolus dès-lors de mettre en sûreté les pelures de l'orange. J'avais environ trois cent mille livres à placer. Je me gardai bien de mettre ce fonds dans les états de mon Alcine; je le plaçai avantageusement sur les terres que le duc de Virtemberg possède en France. Le roi, qui ouvrait toutes mes lettres, se douta bien que je ne prétendais pas rester auprès de lui. Cependant la fureur de faire des vers le possédait comme Denys. Il fallait que je rabotasse continuellement, et que je revisse encore son *Histoire de Brandebourg*[1], et tout ce qu'il composait.

La Métrie mourut après avoir mangé chez milord Tyrconel, envoyé de France, tout un pâté farci de truffes, après un très long dîné. On prétendit qu'il s'était confessé avant de mourir; le roi en fut indigné : il s'informa exactement si la chose était vraie; on l'assura que c'était une calomnie atroce, et que La Métrie était mort comme il avait vécu, en reniant Dieu et les médecins. Sa majesté, satisfaite, composa sur-le-champ son oraison funèbre, qu'il fit lire en son nom à l'assemblée publique de l'académie par Darget, son secrétaire; et il donna six cents livres de pension à une fille de joie que La Métrie avait

[1] Publiée sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg*, 1750, deux volumes in-8°; le commencement de cet ouvrage a été imprimé, en 1748, dans le tome second des *Mémoires de l'académie de Berlin*. B.

amenée de Paris, quand il avait abandonné sa femme et ses enfants.

Maupertuis, qui savait l'anecdote de l'écorce d'orange, prit son temps pour répandre le bruit que j'avais dit que la charge d'athée du roi était vacante. Cette calomnie ne réussit pas; mais il ajouta ensuite que je trouvais les vers du roi mauvais, et cela réussit.

Je m'aperçus que depuis ce temps-là les soupers du roi n'étaient plus si gais; on me donnait moins de vers à corriger; ma disgrace était complète.

Algarotti, Darget, et un autre Français nommé Chazot, qui était un de ses meilleurs officiers, le quittèrent tous à-la-fois. Je me disposais à en faire autant. Mais je voulus auparavant me donner le plaisir de me moquer d'un livre que Maupertuis venait d'imprimer. L'occasion était belle; on n'avait jamais rien écrit de si ridicule et de si fou. Le bon-homme proposait sérieusement de faire un voyage droit aux deux pôles; de disséquer des têtes de géants, pour connaître la nature de l'ame par leurs cervelles; de bâtir une ville où l'on ne parlerait que latin; de creuser un trou jusqu'au noyau de la terre; de guérir les maladies en enduisant les malades de poix résine; et enfin de prédire l'avenir en exaltant son ame.

Le roi rit du livre, j'en ris, tout le monde en rit. Mais il se passait alors une scène plus sérieuse, à propos de je ne sais quelle fadaise de mathématique que Maupertuis voulait ériger en découverte. Un géomètre plus savant, nommé Koënig, bibliothécaire de la princesse d'Orange, à La Haye, lui fit apercevoir qu'il se trompait, et que Leibnitz, qui avait autrefois

examiné cette vieille idée, en avait démontré la fausseté dans plusieurs de ses lettres, dont il lui montra des copies.

Maupertuis, président de l'académie de Berlin, indigné qu'un associé étranger lui prouvât ses bévues, persuada d'abord au roi que Koënig, en qualité d'homme établi en Hollande, était son ennemi, et avait dit beaucoup de mal de la prose et de la poésie de sa majesté à la princesse d'Orange.

Cette première précaution prise, il aposta quelques pauvres pensionnaires de l'académie qui dépendaient de lui, et fit condamner Koënig, comme faussaire, à être rayé du nombre des académiciens. Le géomètre de Hollande avait pris les devants, et avait renvoyé sa patente de la dignité d'académicien de Berlin.

Tous les gens de lettres de l'Europe furent aussi indignés des manœuvres de Maupertuis qu'ennuyés de son livre. Il obtint la haine et le mépris de ceux qui se piquaient de philosophie, et de ceux qui n'y entendaient rien. On se contentait à Berlin de lever les épaules, car le roi ayant pris parti dans cette malheureuse affaire, personne n'osait parler; je fus le seul qui élevai la voix [1]. Koënig était mon ami; j'avais à-la-fois le plaisir de défendre la liberté des gens de lettres avec la cause d'un ami, et celui de mortifier un ennemi qui était autant l'ennemi de la modestie que le mien. Je n'avais nul dessein de rester à Berlin; j'ai toujours préféré la liberté à tout le reste. Peu de gens de lettres en usent ainsi. La plupart sont pau-

[1] Voyez, tome XXXIX, page 471, l'*Histoire du docteur Akakia et du natif de Saint-Malo.* B.

vres; la pauvreté énerve le courage; et tout philosophe à la cour devient aussi esclave que le premier officier de la couronne. Je sentis combien ma liberté devait déplaire à un roi plus absolu que le Grand-Turc. C'était un plaisant roi dans l'intérieur de sa maison, il le faut avouer. Il protégeait Maupertuis, et se moquait de lui plus que de personne. Il se mit à écrire contre lui, et m'envoya son manuscrit dans ma chambre par un des ministres de ses plaisirs secrets, nommé Marvits; il tourna beaucoup en ridicule le trou au centre de la terre, sa méthode de guérir avec un enduit de poix résine, le voyage au pôle austral, la ville latine, et la lâcheté de son académie, qui avait souffert la tyrannie exercée sur le pauvre Koënig. Mais comme sa devise était : *point de bruit, si je ne le fais*, il fit brûler [1] tout ce qu'on avait écrit sur cette matière, excepté son ouvrage.

Je lui renvoyai son ordre, sa clef de chambellan, ses pensions; il fit alors tout ce qu'il put pour me garder, et moi tout ce que je pus pour le quitter. Il me rendit sa croix et sa clef [2], il voulut que je soupasse avec lui; je fis donc encore un souper de Damoclès; après quoi je partis avec promesse de revenir, et avec le ferme dessein de ne le revoir de ma vie.

Ainsi nous fûmes quatre qui nous échappâmes en peu de temps, Chazot, Darget, Algarotti, et moi. Il n'y avait pas en effet moyen d'y tenir. On sait bien qu'il faut souffrir auprès des rois; mais Frédéric abu-

[1] Le 24 décembre 1752 : voyez tome XXXIX, page 474. B.
[2] Voyez ma note, tome XX, page 547. B.

sait un peu trop de sa prérogative. La société a ses lois, à moins que ce ne soit la société du lion et de la chèvre[1]. Frédéric manquait toujours à la première loi de la société, de ne rien dire de désobligeant à personne. Il demandait souvent à son chambellan Pollnitz s'il ne changerait pas volontiers de religion pour la quatrième fois, et il offrait de payer cent écus comptant pour sa conversion. « Eh, mon Dieu! mon « cher Pollnitz, lui disait-il, j'ai oublié le nom de « cet homme que vous volâtes à La Haye, en lui ven- « dant de l'argent faux pour du fin; aidez un peu ma « mémoire, je vous prie. » Il traitait à peu près de même le pauvre d'Argens. Cependant ces deux victimes restèrent. Pollnitz, ayant mangé tout son bien, était obligé d'avaler ces couleuvres pour vivre; il n'avait pas d'autre pain; et d'Argens n'avait pour tout bien dans le monde que ses *Lettres juives*, et sa femme, nommée Cochois, mauvaise comédienne de province, si laide qu'elle ne pouvait rien gagner à aucun métier, quoiqu'elle en fît plusieurs. Pour Maupertuis, qui avait été assez malavisé pour placer son bien à Berlin, ne songeant pas qu'il vaut mieux avoir cent pistoles dans un pays libre que mille dans un pays despotique, il fallait bien qu'il restât dans les fers qu'il s'était forgés.

En sortant de mon palais d'Alcine, j'allai passer un mois auprès de madame la duchesse de Saxe-Gotha, la meilleure princesse de la terre, la plus douce, la plus sage, la plus égale, et qui, Dieu merci, ne fesait point de vers. De là je fus quelques jours à la

[1] La Fontaine, livre Ier, fable 6. B.

maison de campagne du landgrave de Hesse, qui était beaucoup plus éloigné de la poésie que la princesse de Gotha. Je respirais. Je continuai doucement mon chemin par Francfort. C'était là que m'attendait ma très bizarre destinée.

Je tombai malade à Francfort; une de mes nièces[1], veuve d'un capitaine au régiment de Champagne, femme très aimable, remplie de talents, et qui de plus était regardée à Paris comme bonne compagnie, eut le courage de quitter Paris pour venir me trouver sur le Mein; mais elle me trouva prisonnier de guerre. Voici comme cette belle aventure s'était passée. Il y avait à Francfort un nommé Freytag, banni de Dresde, après y avoir été mis au carcan et condamné à la brouette, devenu depuis dans Francfort agent du roi de Prusse, qui se servait volontiers de tels ministres, parcequ'ils n'avaient de gages que ce qu'ils pouvaient attraper aux passants.

Cet ambassadeur et un marchand nommé Smith, condamné ci-devant à l'amende pour fausse monnaie, me signifièrent, de la part de sa majesté le roi de Prusse, que j'eusse à ne point sortir de Francfort, jusqu'à ce que j'eusse rendu les effets précieux que j'emportais à sa majesté. Hélas! messieurs, je n'emporte rien de ce pays-là, je vous jure, pas même les moindres regrets. Quels sont donc les joyaux de la couronne brandebourgeoise que vous redemandez? *C'être, monsir*, répondit Freytag, *l'œuvre de poëshie du roi mon gracieux maître*. Oh! je lui rendrai sa

[1] Louise Mignot, née vers 1710, veuve, en 1744, de Denis, se remaria, en 1779, avec Duvivier, et mourut en 1790. B.

prose et ses vers de tout mon cœur, lui répliquai-je, quoique après tout j'aie plus d'un droit à cet ouvrage. Il m'a fait présent d'un bel exemplaire imprimé à ses dépens. Malheureusement cet exemplaire est à Leipsick avec mes autres effets. Alors Freytag me proposa de rester à Francfort jusqu'à ce que le trésor qui était à Leipsick fût arrivé; et il me signa ce beau billet.

« Monsir, sitôt le gros ballot de Leipsick sera ici, « où est l'œuvre de *poëshie* du roi mon maître, que « sa majesté demande; et l'œuvre de *poëshie* rendu à « moi, vous pourrez partir où vous paraîtra bon. A « Francfort, 1er de juin 1753. FREYTAG, résident du « roi mon maître. » J'écrivis au bas du billet, *Bon pour l'œuvre de poëshie du roi votre maître :* de quoi le résident fut très satisfait.

Le 17 de juin arriva le grand ballot de *poëshie.* Je remis fidèlement ce sacré dépôt, et je crus pouvoir m'en aller sans manquer à aucune tête couronnée: mais, dans l'instant que je partais, on m'arrête, moi, mon secrétaire, et mes gens; on arrête ma nièce; quatre soldats la traînent au milieu des boues chez le marchand Smith, qui avait je ne sais quel titre de conseiller privé du roi de Prusse. Ce marchand de Francfort se croyait alors un général prussien : il commandait douze soldats de la ville dans cette grande affaire, avec toute l'importance et la grandeur convenables. Ma nièce avait un passe-port du roi de France, et, de plus, elle n'avait jamais corrigé les vers du roi de Prusse. On respecte d'ordinaire les dames dans les horreurs de la guerre; mais le conseiller Smith et le résident Freytag, en agissant pour

Frédéric, croyaient lui faire leur cour en traînant le pauvre beau sexe dans les boues.

On nous fourra tous dans une espèce d'hôtellerie, à la porte de laquelle furent postés douze soldats : on en mit quatre autres dans ma chambre, quatre dans un grenier où l'on avait conduit ma nièce, quatre dans un galetas ouvert à tous les vents, où l'on fit coucher mon secrétaire sur de la paille. Ma nièce avait, à la vérité, un petit lit; mais ses quatre soldats, avec la baïonnette au bout du fusil, lui tenaient lieu de rideaux et de femmes de chambre.

Nous avions beau dire que nous en appelions à César, que l'empereur avait été élu dans Francfort, que mon secrétaire était Florentin [1], et sujet de sa majesté impériale, que ma nièce et moi nous étions sujets du roi très chrétien, et que nous n'avions rien à démêler avec le margrave de Brandebourg : on nous répondit que le margrave avait plus de crédit dans Francfort que l'empereur. Nous fûmes douze jours prisonniers de guerre, et il nous fallut payer cent quarante écus par jour.

Le marchand Smith s'était emparé de tous mes effets, qui me furent rendus plus légers de moitié. On ne pouvait payer plus chèrement *l'œuvre de poëshie du roi de Prusse*. Je perdis environ la somme qu'il avait dépensée pour me faire venir chez lui, et pour prendre de mes leçons. Partant nous fûmes quittes.

Pour rendre l'aventure complète, un certain Van Duren, libraire à La Haye, fripon de profession, et

[1] C'était Colini : voyez ma note, tome XIX, page 416. B.

banqueroutier par habitude, était alors retiré à Francfort. C'était le même homme à qui j'avais fait présent, treize ans auparavant, du manuscrit de *l'Anti-Machiavel* de Frédéric. On retrouve ses amis dans l'occasion. Il prétendit que sa majesté lui redevait une vingtaine de ducats, et que j'en étais responsable. Il compta l'intérêt, et l'intérêt de l'intérêt. Le sieur Fichard, bourgmestre de Francfort, qui était même le bourgmestre régnant, comme cela se dit, trouva, en qualité de bourgmestre, le compte très juste, et, en qualité de régnant, il me fit débourser trente ducats, en prit vingt-six pour lui, et en donna quatre au fripon de libraire.

Toute cette affaire d'Ostrogoths et de Vandales étant finie, j'embrassai mes hôtes, et je les remerciai de leur douce réception.

Quelque temps après, j'allai prendre les eaux de Plombières; je bus surtout celles du Léthé, bien persuadé que les malheurs, de quelque espèce qu'ils soient, ne sont bons qu'à oublier. Ma nièce, madame Denis, qui fesait la consolation de ma vie, et qui s'était attachée à moi par son goût pour les lettres, et par la plus tendre amitié, m'accompagna de Plombières à Lyon. J'y fus reçu avec des acclamations par toute la ville, et assez mal par le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, si connu par la manière dont il avait fait sa fortune en rendant catholique ce Law ou Lass, auteur du Système qui bouleversa la France. Son concile d'Embrun [1] acheva la fortune que la con-

[1] Voyez, tome XX, chapitre XXXVII, page 436. B.

version de Lass avait commencée. Le Système le rendit si riche, qu'il eut de quoi acheter un chapeau de cardinal. Il fut ministre d'état; et, en qualité de ministre, il m'avoua confidemment qu'il ne pouvait me donner à dîner en public, parceque le roi de France était fâché contre moi de ce que je l'avais quitté pour le roi de Prusse. Je lui dis que je ne dînais jamais, et qu'à l'égard des rois, j'étais l'homme du monde qui prenais le plus aisément mon parti, aussi bien qu'avec les cardinaux. On m'avait conseillé les eaux d'Aix en Savoie; quoiqu'elles fussent sous la domination d'un roi, je pris ma route pour aller en boire. Il fallait passer par Genève : le fameux médecin Tronchin, établi à Genève depuis peu, me déclara que les eaux d'Aix me tueraient, et qu'il me ferait vivre.

J'acceptai le parti qu'il me proposait. Il n'est permis à aucun catholique de s'établir à Genève, ni dans les cantons suisses protestants. Il me parut plaisant d'acquérir des domaines dans les seuls pays de la terre où il ne m'était pas permis d'en avoir.

J'achetai par un marché singulier, et dont il n'y avait point d'exemple dans le pays, un petit bien[1] d'environ soixante arpents, qu'on me vendit le double de ce qu'il eût coûté auprès de Paris : mais le plaisir n'est jamais trop cher; la maison est jolie et commode; l'aspect en est charmant; il étonne et ne lasse point. C'est d'un côté le lac de Genève, c'est la ville de l'autre; le Rhône en sort à gros bouillons, et forme un canal au bas de mon jardin; la rivière d'Arve,

[1] Voltaire acheta, en 1754, un petit bien nommé Sur-Saint-Jean, et qu'il appela les *Délices*. Il s'en défit quelques années après. B.

qui descend de la Savoie, se précipite dans le Rhône; plus loin on voit encore une autre rivière. Cent maisons de campagne, cent jardins riants, ornent les bords du lac et des rivières; dans le lointain s'élèvent les Alpes, et à travers leurs précipices on découvre vingt lieues de montagnes couvertes de neiges éternelles. J'ai encore une plus belle maison[1], et une vue plus étendue à Lausanne; mais ma maison auprès de Genève est beaucoup plus agréable. J'ai dans ces deux habitations ce que les rois ne donnent point, ou plutôt ce qu'ils ôtent, le repos et la liberté; et j'ai encore ce qu'ils donnent quelquefois, et que je ne tiens pas d'eux; je mets en pratique ce que j'ai dit dans *le Mondain :*

Oh! le bon temps que ce siècle de fer!

Toutes les commodités de la vie en ameublements, en équipages, en bonne chère, se trouvent dans mes deux maisons; une société douce et de gens d'esprit remplit les moments que l'étude et le soin de ma santé me laissent. Il y a là de quoi faire crever de douleur plus d'un de mes chers confrères les gens de lettres: cependant je ne suis pas né riche, il s'en faut de beaucoup. On me demande par quel art je suis parvenu à vivre comme un fermier-général; il est bon de le dire, afin que mon exemple serve. J'ai vu tant de gens de lettres pauvres et méprisés, que j'ai conclu dès long-temps que je ne devais pas en augmenter le nombre.

Il faut être, en France, enclume ou marteau: j'é-

[1] Mouriond, acheté en 1755, et qu'il revendit en 1757. B.

tais né enclume. Un patrimoine court devient tous les jours plus court, parceque tout augmente de prix à la longue, et que souvent le gouvernement a touché aux rentes et aux espèces. Il faut être attentif à toutes les opérations que le ministère, toujours obéré et toujours inconstant, fait dans les finances de l'état. Il y en a toujours quelqu'une dont un particulier peut profiter, sans avoir obligation à personne; et rien n'est si doux que de faire sa fortune par soi-même: le premier pas coûte quelques peines; les autres sont aisés. Il faut être économe dans sa jeunesse; on se trouve dans sa vieillesse un fonds dont on est surpris. C'est le temps où la fortune est le plus nécessaire, c'est celui où je jouis; et, après avoir vécu chez des rois, je me suis fait roi chez moi, malgré des pertes immenses.

Depuis que je vis dans cette opulence paisible et dans la plus extrême indépendance, le roi de Prusse est revenu à moi; il m'envoya, en 1755, un opéra qu'il avait fait de ma tragédie de *Mérope:* c'était sans contredit ce qu'il avait jamais fait de plus mauvais. Depuis ce temps il a continué à m'écrire; j'ai toujours été en commerce de lettres avec sa sœur la margrave de Bareith, qui m'a conservé des bontés inaltérables.

[1] Pendant que je jouissais dans ma retraite de la vie la plus douce qu'on puisse imaginer, j'eus le petit plaisir philosophique de voir que les rois de l'Europe ne goûtaient pas cette heureuse tranquillité, et de con-

[1] Les éditeurs de Kehl avaient répété, dans le *Commentaire historique* (voyez tome XLVIII), cet alinéa et les neuf qui le suivent: voyez page 38, ma préface. B.

clure que la situation d'un particulier est souvent préférable à celle des plus grands monarques, comme vous allez voir.

L'Angleterre fit une guerre de pirates à la France[1], pour quelques arpents de neige, en 1756: dans le même temps l'impératrice, reine de Hongrie, parut avoir quelque envie de reprendre, si elle pouvait, sa chère Silésie, que le roi de Prusse lui avait arrachée. Elle négociait dans ce dessein avec l'impératrice de Russie et avec le roi de Pologne, seulement en qualité d'électeur de Saxe, car on ne négocie point avec les Polonais. Le roi de France, de son côté, voulait se venger sur les états de Hanovre, du mal que l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, lui fesait sur mer. Frédéric, qui était alors allié avec la France, et qui avait un profond mépris pour notre gouvernement, préféra l'alliance de l'Angleterre à celle de France, et s'unit avec la maison de Hanovre, comptant empêcher d'une main les Russes d'avancer dans sa Prusse, et de l'autre les Français de venir en Allemagne; il se trompa dans ces deux idées: mais il en avait une troisième dans laquelle il ne se trompa point; ce fut d'envahir la Saxe sous prétexte d'amitié, et de faire la guerre à l'impératrice, reine de Hongrie, avec l'argent qu'il pilla chez les Saxons.

Le marquis de Brandebourg, par cette manœuvre singulière, fit seul changer tout le système de l'Europe. Le roi de France, voulant le retenir dans son alliance, lui avait envoyé le duc de Nivernois, homme d'esprit,

[1] Voyez, tome XXI, le chapitre XXXI du *Précis du Siècle de Louis XV*. B.

et qui fesait de très jolis vers. L'ambassade d'un duc et pair et d'un poëte semblait devoir flatter la vanité et le goût de Frédéric; il se moqua du roi de France, et signa son traité avec l'Angleterre le jour même que l'ambassadeur arriva à Berlin; joua très poliment le duc et pair, et fit une épigramme contre le poëte.

C'était alors le privilége de la poésie de gouverner les états. Il y avait un autre poëte à Paris, homme de condition, fort pauvre, mais très aimable, en un mot l'abbé de Bernis, depuis cardinal. Il avait débuté par faire des vers contre moi, et ensuite était devenu mon ami, ce qui ne lui servait à rien; mais il était devenu celui de madame de Pompadour, et cela lui fut plus utile. On l'avait envoyé du Parnasse en ambassade à Venise; il était alors à Paris avec un très grand crédit.

Le roi de Prusse, dans ce beau livre de *poëshies*, que ce M. Freytag redemandait à Francfort avec tant d'instance, avait glissé un vers contre l'abbé de Bernis :

Évitez de Bernis la stérile abondance.

Je ne crois pas que ce livre et ce vers fussent parvenus jusqu'à l'abbé : mais, comme Dieu est juste, Dieu se servit de lui pour venger la France du roi de Prusse. L'abbé conclut[1] un traité offensif et défensif avec M. de Staremberg, ambassadeur d'Autriche, en dépit de Rouillé, alors ministre des affaires étrangères. Madame de Pompadour présida à cette négociation : Rouillé fut obligé de signer le traité conjointement avec l'abbé de Bernis, ce qui était sans exemple. Ce ministre Rouillé, il faut l'avouer, était le plus inepte

[1] Le 1er mai 1757. B.

secrétaire d'état que jamais roi de France ait eu, et le pédant le plus ignorant qui fût dans la robe. Il avait demandé un jour si la Vétéravie était en Italie. Tant qu'il n'y eut point d'affaires épineuses à traiter, on le souffrit; mais, dès qu'on eut de grands objets, on sentit son insuffisance, on le renvoya, et l'abbé de Bernis eut sa place.

Mademoiselle Poisson, dame Le Normand, marquise de Pompadour, était réellement premier ministre d'état. Certains termes outrageants, lâchés contre elle par Frédéric, qui n'épargnait ni les femmes ni les poëtes, avaient blessé le cœur de la marquise, et ne contribuèrent pas peu à cette révolution dans les affaires qui réunit en un moment les maisons de France et d'Autriche, après plus de deux cents ans d'une haine réputée immortelle. La cour de France, qui avait prétendu, en 1741, écraser l'Autriche, la soutint en 1756; et enfin l'on vit la France, la Russie, la Suède, la Hongrie, la moitié de l'Allemagne, et le fiscal de l'empire, déclarés contre le seul marquis de Brandebourg.

Ce prince, dont l'aïeul pouvait à peine entretenir vingt mille hommes, avait une armée de cent mille fantassins, et de quarante mille cavaliers, bien composée, encore mieux exercée, pourvue de tout; mais enfin il y avait plus de quatre cent mille hommes en armes contre le Brandebourg.

Il arriva, dans cette guerre, que chaque parti prit d'abord tout ce qu'il était à portée de prendre. Frédéric prit la Saxe, la France prit les états de Frédéric depuis la ville de Gueldres jusqu'à Minden, sur le Veser, et s'empara pour un temps de tout l'électorat de Hanovre

et de la Hesse, alliée de Frédéric; l'impératrice de Russie prit toute la Prusse; ce roi, battu d'abord par les Russes, battit les Autrichiens, et ensuite en fut battu dans la Bohême, le 18 de juin 1757[1].

La perte d'une bataille semblait devoir écraser ce monarque; pressé de tous côtés par les Russes, par les Autrichiens, et par la France, lui-même se crut perdu. Le maréchal de Richelieu venait de conclure près de Stade un traité avec les Hanovriens et les Hessois, qui ressemblait à celui des Fourches-Caudines. Leur armée ne devait plus servir; le maréchal était près d'entrer dans la Saxe avec soixante mille hommes; le prince de Soubise allait y entrer d'un autre côté avec plus de trente mille, et était secondé de l'armée des Cercles de l'empire; de là on marchait à Berlin. Les Autrichiens avaient gagné un second combat, et étaient déjà dans Breslau; un de leurs généraux même avait fait une course jusqu'à Berlin, et l'avait mis à contribution : le trésor du roi de Prusse était presque épuisé, et bientôt il ne devait plus lui rester un village; on allait le mettre au ban de l'empire; son procès était commencé; il était déclaré rebelle; et, s'il était pris, l'apparence était qu'il aurait été condamné à perdre la tête.

Dans ces extrémités, il lui passa dans l'esprit de vouloir se tuer. Il écrivit à sa sœur, madame la margrave de Bareith, qu'il allait terminer sa vie : il ne voulut point finir la pièce sans quelques vers; la passion de la poésie était encore plus forte en lui que la haine de la vie. Il écrivit donc au marquis d'Argens une longue épître en vers, dans laquelle il lui fesait part de sa ré-

[1] A Kollin. B.

solution, et lui disait adieu. Quelque singulière que soit cette épître par le sujet et par celui qui l'a écrite, et par le personnage à qui elle est adressée, il n'y a pas moyen de la transcrire ici tout entière, tant il y a de répétitions; mais on y trouve quelques morceaux assez bien tournés pour un roi du nord; en voici plusieurs passages:

Ami, le sort en est jeté,
Las de plier dans l'infortune,
Sous le joug de l'adversité,
J'accourcis le temps arrêté
Que la nature notre mère
A mes jours remplis de misère
A daigné prodiguer par libéralité.
D'un cœur assuré, d'un œil ferme,
Je m'approche de l'heureux terme
Qui va me garantir contre les coups du sort,
Sans timidité, sans effort[1].

[1] Les diverses éditions des *Mémoires* diffèrent ici pour la ponctuation. Toutes sont d'accord pour le texte; mais il fallait, ou supprimer ce dernier vers, ou en transcrire quelques uns de plus. Voici ce qu'on lit dans les *OEuvres* du roi de Prusse :

. . . . . Contre les coups du sort.
Sans timidité, sans effort,
J'entreprends de couper dans les mains de la parque
Le fil trop allongé de ses tardifs fuseaux;
Et sûr de l'appui d'Atropos
Je vais m'élancer dans la barque
Où sans distinction le berger, le monarque,
Passent dans le séjour de l'éternel repos.
Adieu, lauriers trompeurs, couronne des héros.
Il n'en coûte que trop pour vivre dans l'histoire;
Souvent quarante ans de travaux
Ne valent qu'un instant de gloire
Et la haine de cent rivaux.
Adieu, grandeurs, etc.

J'indiquerai par des points les endroits où il y a lacune, et passerai sous silence toutes les variantes (hors une) qu'il y a entre le texte rapporté par Voltaire et le texte des *OEuvres de Frédéric*. B.

Adieu, grandeurs, adieu, chimères;
De vos bluettes passagères
Mes yeux ne sont plus éblouis.
Si votre faux éclat de ma naissante aurore
Fit trop imprudemment éclore
Des desirs indiscrets, long-temps évanouis,
Au sein de la philosophie,
École de la vérité,
Zénon me détrompa de la frivolité
Qui produit les erreurs du songe de la vie.....
Adieu, divine volupté,
Adieu, plaisirs charmants, qui flattez la mollesse,
Et dont la troupe enchanteresse
Par des liens de fleurs enchaîne la gaîté.....
Mais que fais-je, grand Dieu! courbé sous la tristesse,
Est-ce à moi de nommer les plaisirs, l'alégresse?
Et sous la griffe du vautour
Voit-on la tendre tourterelle
Et la plaintive Philomèle
Chanter ou respirer l'amour?
Depuis long-temps pour moi l'astre de la lumière
N'éclaira que des jours signalés par mes maux;
Depuis long-temps Morphée, avare de pavots,
N'en daigne plus jeter sur ma triste paupière.
Je disais ce matin, les yeux couverts de pleurs:
Le jour, qui dans peu va paraître,
M'annonce de nouveaux malheurs;
Je disais à la nuit: Tu vas bientôt renaître
Pour éterniser mes douleurs.....
Vous, de la liberté héros que je révère,
O mânes de Caton! ô mânes de Brutus!
Votre illustre exemple m'éclaire
Parmi l'erreur et les abus;
C'est votre flambeau funéraire
Qui m'instruit du chemin, peu connu du vulgaire,
Que nous avaient tracé vos antiques vertus.....
J'écarte les romans et les pompeux fantômes
Qu'engendra de ses flancs la Superstition;
Et pour approfondir la nature des hommes,
Pour connaître ce que nous sommes,

Je ne m'adresse point à la Religion[1].
J'apprends de mon maître Épicure
Que du temps la cruelle injure
Dissout les êtres composés;
Que ce souffle, cette étincelle,
Ce feu vivifiant des corps organisés,
N'est point de nature immortelle.
Il naît avec le corps, s'accroît dans les enfants,
Souffre de la douleur cruelle;
Il s'égare, il s'éclipse, il baisse avec les ans.
Sans doute il périra quand la nuit éternelle
Viendra nous arracher du nombre des vivants.....
Vaincu, persécuté, fugitif dans le monde,
Trahi par des amis pervers,
Je souffre, en ma douleur profonde,
Plus de maux dans cet univers
Que, dans les fictions de la fable féconde,
N'en a jamais souffert Prométhée aux enfers.
Ainsi, pour terminer mes peines,
Comme ces malheureux au fond de leurs cachots,
Las d'un destin cruel, et trompant leurs bourreaux,
D'un noble effort brisent leurs chaînes;
Sans m'embarrasser des moyens,
Je romps les funestes liens
Dont la subtile et fine trame
A ce corps rongé de chagrins
Trop long-temps attacha mon ame.
Tu vois, dans ce cruel tableau,
De mon trépas la juste cause.
Au moins ne pense pas du néant du caveau
Que j'aspire à l'apothéose.....
Mais lorsque le printemps, paraissant de nouveau,
De son sein abondant t'offre des fleurs écloses,
Chaque fois d'un bouquet de myrtes et de roses
Souviens-toi d'orner mon tombeau.

Il m'envoya cette épître écrite de sa main. Il y a plusieurs hémistiches pillés de l'abbé de Chaulieu et de

[1] Dans les *OEuvres* du roi de Prusse, on lit ici : *à la Dévotion*. B.

moi. Les idées sont incohérentes, les vers en général mal faits, mais il y en a de bons; et c'est beaucoup pour un roi de faire une épître de deux cents mauvais vers dans l'état où il était. Il voulait qu'on dît qu'il avait conservé toute la présence et toute la liberté de son esprit dans un moment où les hommes n'en ont guère.

La lettre qu'il m'écrivit[1] témoignait les mêmes sentiments; mais il y avait moins de myrtes et de roses, et d'Ixion et de douleur profonde. Je combattis en prose[2] la résolution qu'il disait avoir prise de mourir; et je n'eus pas de peine à le déterminer à vivre. Je lui conseillai d'entamer une négociation avec le maréchal de Richelieu, d'imiter le duc de Cumberland; je pris enfin toutes les libertés qu'on peut prendre avec un poëte désespéré, qui était tout prêt de n'être plus roi. Il écrivit en effet au maréchal de Richelieu; mais, n'ayant pas de réponse, il résolut de nous battre. Il me manda qu'il allait combattre le prince de Soubise; sa lettre finissait par des vers plus dignes de sa situation, de sa dignité, de son courage, et de son esprit:

Quand on est voisin du naufrage,
Il faut, en affrontant l'orage,
Penser, vivre, et mourir en roi.

[3] En marchant aux Français et aux Impériaux, il écrivit à madame la margrave de Bareith, sa sœur, qu'il se ferait tuer: mais il fut plus heureux qu'il ne

[1] Voyez, dans la *Correspondance*, la lettre de Frédéric, du 9 octobre 1757. B.

[2] Voyez la lettre de Voltaire, du 13 novembre 1757. B.

[3] Les éditeurs de Kehl avaient répété, dans le *Commentaire historique*, cet alinéa et les dix qui le suivent. B.

le disait et qu'il ne le croyait. Il attendit, le 5 de novembre 1757, l'armée française et impériale dans un poste assez avantageux, à Rosbach, sur les frontières de la Saxe; et, comme il avait toujours parlé de se faire tuer, il voulut que son frère le prince Henri acquittât sa promesse à la tête de cinq bataillons prussiens qui devaient soutenir le premier effort des armées ennemies, tandis que son artillerie les foudroierait, et que sa cavalerie attaquerait la leur.

En effet le prince Henri fut légèrement blessé à la gorge d'un coup de fusil; et ce fut, je crois, le seul Prussien blessé à cette journée. Les Français et les Autrichiens s'enfuirent à la première décharge. Ce fut la déroute la plus inouïe et la plus complète dont l'histoire ait jamais parlé. Cette bataille de Rosbach sera long-temps célèbre. On vit trente mille Français et vingt mille Impériaux prendre une fuite honteuse et précipitée devant cinq bataillons et quelques escadrons. Les défaites d'Azincourt, de Crécy, de Poitiers, ne furent pas si humiliantes.

La discipline et l'exercice militaire que son père avait établis, et que le fils avait fortifiés, furent la véritable cause de cette étrange victoire. L'exercice prussien s'était perfectionné pendant cinquante ans. On avait voulu l'imiter en France comme dans tous les autres états; mais on n'avait pu faire en trois ou quatre ans, avec des Français peu disciplinables, ce qu'on avait fait pendant cinquante ans avec des Prussiens; on avait même changé les manœuvres en France presque à chaque revue, de sorte que les officiers et les soldats, ayant mal appris des exercices nouveaux, et

tous différents les uns des autres, n'avaient rien appris du tout, et n'avaient réellement aucune discipline ni aucun exercice. En un mot, à la seule vue des Prussiens, tout fut en déroute, et la fortune fit passer Frédéric, en un quart d'heure, du comble du désespoir à celui du bonheur et de la gloire.

Cependant il craignait que ce bonheur ne fût très passager; il craignait d'avoir à porter tout le poids de la puissance de la France, de la Russie, et de l'Autriche, et il aurait bien voulu détacher Louis XV de Marie-Thérèse.

La funeste journée de Rosbach fesait murmurer toute la France contre le traité de l'abbé de Bernis avec la cour de Vienne. Le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, avait toujours conservé son rang de ministre d'état, et une correspondance particulière avec le roi de France; il était plus opposé que personne à l'alliance avec la cour autrichienne. Il m'avait fait à Lyon une réception dont il pouvait croire que j'étais peu satisfait : cependant l'envie de se mêler d'intrigues, qui le suivait dans sa retraite, et qui, à ce qu'on prétend, n'abandonne jamais les hommes en place, le porta à se lier avec moi, pour engager madame la margrave de Bareith à s'en remettre à lui, et à lui confier les intérêts du roi son frère. Il voulait réconcilier le roi de Prusse avec le roi de France, et croyait procurer la paix. Il n'était pas bien difficile de porter madame de Bareith et le roi son frère à cette négociation; je m'en chargeai avec d'autant plus de plaisir que je voyais très bien qu'elle ne réussirait pas.

Madame la margrave de Bareith écrivit de la part

du roi son frère. C'était par moi que passaient les lettres de cette princesse et du cardinal : j'avais en secret la satisfaction d'être l'entremetteur de cette grande affaire, et peut-être encore un autre plaisir, celui de sentir que mon cardinal se préparait un grand dégoût. Il écrivit une belle lettre au roi en lui envoyant celle de la margrave; mais il fut tout étonné que le roi lui répondit assez sèchement que le secrétaire d'état des affaires étrangères l'instruirait de ses intentions.

En effet l'abbé de Bernis dicta au cardinal la réponse qu'il devait faire : cette réponse était un refus net d'entrer en négociation. Il fut obligé de signer le modèle de la lettre que lui envoyait l'abbé de Bernis; il m'envoya cette triste lettre qui finissait tout; et il en mourut de chagrin au bout de quinze jours [1].

Je n'ai jamais trop conçu comment on meurt de chagrin, et comment des ministres et de vieux cardinaux, qui ont l'ame si dure, ont pourtant assez de sensibilité pour être frappés à mort par un petit dégoût : mon dessein avait été de me moquer de lui, de le mortifier, et non pas de le faire mourir.

Il y avait une espèce de grandeur dans le ministère de France à refuser la paix au roi de Prusse, après avoir été battu et humilié par lui ; il y avait de la fidélité et bien de la bonté de se sacrifier encore pour la maison d'Autriche : ces vertus furent long-temps mal récompensées par la fortune.

Les Hanovriens, les Brunsvickois, les Hessois, furent moins fidèles à leurs traités, et s'en trouvèrent

[1] Le 2 mars 1758. B.

mieux. Ils avaient stipulé avec le maréchal de Richelieu qu'ils ne serviraient plus contre nous; qu'ils repasseraient l'Elbe, au-delà duquel on les avait renvoyés; ils rompirent leur marché des Fourches-Caudines, dès qu'ils surent que nous avions été battus à Rosbach. L'indiscipline, la désertion, les maladies, détruisirent notre armée, et le résultat de toutes nos opérations fut, au printemps de 1758, d'avoir perdu trois cents millions et cinquante mille hommes en Allemagne pour Marie-Thérèse, comme nous avions fait dans la guerre de 1741, en combattant contre elle.

Le roi de Prusse, qui avait battu notre armée dans la Thuringe, à Rosbach [1], s'en alla combattre l'armée autrichienne à soixante lieues de là. Les Français pouvaient encore entrer en Saxe, les vainqueurs marchaient ailleurs; rien n'aurait arrêté les Français; mais ils avaient jeté leurs armes, perdu leur canon, leurs munitions, leurs vivres, et surtout la tête. Ils s'éparpillèrent. On rassembla leurs débris difficilement. Frédéric, au bout d'un mois, remporte à pareil jour une victoire plus signalée et plus disputée sur l'armée d'Autriche, auprès de Breslau [2]; il reprend Breslau, il y fait quinze mille prisonniers; le reste de la Silésie rentre sous ses lois : Gustave-Adolphe n'avait pas fait de si grandes choses. Il fallut bien alors lui pardonner ses vers, ses plaisanteries, ses petites malices, et même ses péchés contre le sexe féminin. Tous les défauts de l'homme disparurent devant la gloire du héros.

[1] Le 5 novembre 1757. B.

[2] Le 5 décembre fut remportée la victoire de Lissa. B.

Aux Délices, 6 de novembre 1759.

J'avais laissé là mes *Mémoires*, les croyant aussi inutiles que les *Lettres* de Bayle à madame sa chère mère, et que la *Vie de Saint-Évremond* écrite par Desmaiseaux, et que celle de l'abbé de Montgon[1] écrite par lui-même : mais bien des choses qui me paraissent ou neuves ou plaisantes me ramènent au ridicule de parler de moi à moi-même.

[2] Je vois de mes fenêtres la ville où régnait Jean Chauvin, le Picard, dit Calvin, et la place où il fit brûler Servet pour le bien de son ame. Presque tous les prêtres de ce pays-ci pensent aujourd'hui comme Servet, et vont même plus loin que lui. Ils ne croient point du tout Jésus-Christ Dieu; et ces messieurs, qui ont fait autrefois main basse sur le purgatoire, se sont humanisés jusqu'à faire grace aux ames qui sont en enfer. Ils prétendent que leurs peines ne seront point éternelles, que Thésée ne sera pas toujours dans son fauteuil, que Sisyphe ne roulera pas toujours son rocher : ainsi de l'enfer, auquel ils ne croient plus, ils ont fait le purgatoire, auquel ils ne croyaient pas. C'est une assez jolie révolution dans l'histoire de l'esprit humain. Il y avait là de quoi se couper la gorge, allumer des bûchers, faire des Saint-Barthélemi; cependant on ne s'est pas même dit d'injures, tant les mœurs sont changées. Il n'y a que moi[3] à

[1] Le *Recueil des Lettres et Mémoires écrits par M. l'abbé de***, 1732, a un seul volume. Les dernières éditions ont huit volumes in-12, souvent reliés en neuf : Voltaire en a déjà parlé tome XXV, page 12. B.

[2] Cet alinéa et les dix qui le suivent avaient été insérés, par les éditeurs de Kehl, dans le *Commentaire historique* (voyez tome XLVIII). B.

[3] Voyez ma note, tome XVII, page 280. B.

qui un de ces prédicants en ait dit, parceque j'avais osé avancer que le Picard Calvin était un esprit dur qui avait fait brûler Servet fort mal à propos. Admirez, je vous prie, les contradictions de ce monde: voilà des gens qui sont presque ouvertement sectateurs de Servet, et qui m'injurient pour avoir trouvé mauvais que Calvin l'ait fait brûler à petit feu avec des fagots verts!

Ils ont voulu me prouver en forme que Calvin était un bon-homme; ils ont prié le conseil de Genève de leur communiquer les pièces du procès de Servet: le conseil, plus sage qu'eux, les a refusées; il ne leur a pas été permis d'écrire contre moi dans Genève. Je regarde ce petit triomphe comme le plus bel exemple des progrès de la raison dans ce siècle.

La philosophie a remporté encore une plus grande victoire sur ses ennemis à Lausanne. Quelques ministres s'étaient avisés dans ce pays-là de compiler je ne sais quel mauvais livre contre moi, pour l'honneur, disaient-ils, de la religion chrétienne. J'ai trouvé sans peine le moyen de faire saisir les exemplaires, et de les supprimer par autorité du magistrat [1]: c'est peut-être la première fois qu'on ait forcé des théologiens à se taire, et à respecter un philosophe [2]. Jugez si je ne

[1] Il s'agit du volume intitulé: *La Guerre littéraire;* Voltaire en avait demandé la suppression, mais ne l'obtint pas: voyez ma *Préface* du tome XIX, page VIII. B.

[2] Cela était cependant arrivé une fois en France, et sous le règne de François Ier. Voici un extrait d'une lettre qu'il écrivit au parlement de Paris, en date du 9 avril 1526:

« Et parceque nous sommes duement acertenés qu'indifféremment ladite « faculté (la Sorbonne) et ses suppôts écrivent contre un chacun en dénigrant

dois pas aimer passionnément ce pays-ci. Êtres pensants, je vous avertis qu'il est très agréable de vivre dans une république aux chefs de laquelle on peut dire : Venez dîner demain chez moi. Cependant je ne me suis pas encore trouvé assez libre; et ce qui est, à mon gré, digne de quelque attention, c'est que, pour l'être parfaitement, j'ai acheté des terres en France. Il y en avait deux à ma bienséance, à une lieue de Genève, qui avaient joui autrefois de tous les priviléges de cette ville. J'ai eu le bonheur d'obtenir du roi un brevet par lequel ces priviléges me sont conservés. Enfin j'ai tellement arrangé ma destinée, que je me trouve indépendant à-la-fois en Suisse, sur le territoire de Genève, et en France.

J'entends parler beaucoup de liberté, mais je ne crois pas qu'il y ait eu en Europe un particulier qui s'en soit fait une comme la mienne. Suivra mon exemple qui voudra ou qui pourra.

Je ne pouvais certainement mieux prendre mon temps pour chercher cette liberté et le repos loin de Paris. On y était alors aussi fou et aussi acharné dans

« leur honneur, état, et renommée, comme ont fait contre Érasme, et pour-« raient s'efforcer à faire le semblable contre autres, nous vous commandons « qu'ils n'aient en général rien particulier à écrire, ni composer, et im-« primer choses quelconques qu'elles n'aient été premièrement revues et ap-« prouvées par vous ou vos commis, et en pleine chambre délivrées. » François Ier ne conserva pas long-temps cette sage politique, et son intolérance prépara les malheurs qui désolèrent la France sous le règne de ses petits-fils, et causèrent la ruine et la destruction de sa famille. Cet ordre donné au parlement ne renfermait rien de contraire à la loi naturelle; la Sorbonne jouissant en France d'un privilége exclusif pour le commerce de théologie, le gouvernement était en droit de soumettre ce privilége à toutes les restrictions qu'il jugeait convenables. K.

des querelles puériles que du temps de la fronde; il n'y manquait que la guerre civile; mais, comme Paris n'avait ni un roi des halles, tel que le duc de Beaufort, ni un coadjuteur donnant la bénédiction avec un poignard, il n'y eut que des tracasseries civiles: elles avaient commencé par des billets de banque pour l'autre monde, inventés, comme j'ai déjà dit [1], par l'archevêque de Paris, Beaumont, homme opiniâtre, fesant le mal de tout son cœur par excès de zèle, un fou sérieux, un vrai saint dans le goût de Thomas de Cantorbéry. La querelle s'échauffa pour une place à l'hôpital, à laquelle le parlement de Paris prétendait nommer, et que l'archevêque réputait place sacrée, dépendante uniquement de l'Église. Tout Paris prit parti; les petites factions janséniste et moliniste ne s'épargnèrent pas; le roi les voulut traiter comme on fait quelquefois les gens qui se battent dans la rue; on leur jette des seaux d'eau pour les séparer. Il donna le tort aux deux partis, comme de raison; mais ils n'en furent que plus envenimés : il exila l'archevêque, il exila le parlement; mais un maître ne doit chasser ses domestiques que quand il est sûr d'en trouver d'autres pour les remplacer; la cour fut enfin obligée de faire revenir le parlement, parcequ'une chambre nommée royale, composée de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, érigée pour juger les procès, n'avait pu trouver pratique. Les Parisiens s'étaient mis dans la tête de ne plaider que devant cette cour de justice qu'on appelle parlement. Tous ses membres furent donc rappelés, et crurent avoir

[1] Voyez page 83. B.

remporté une victoire signalée sur le roi. Ils l'avertirent paternellement, dans une de leurs remontrances, qu'il ne fallait pas qu'il exilât une autre fois son parlement, attendu, disaient-ils, *que cela était de mauvais exemple*. Enfin ils en firent tant, que le roi résolut au moins de casser une de leurs chambres, et de réformer les autres. Alors ces messieurs donnèrent tous leur démission, excepté la grand'chambre; les murmures éclatèrent : on déclamait publiquement au Palais contre le roi. Le feu qui sortait de toutes les bouches prit malheureusement à la cervelle d'un laquais, nommé Damiens, qui allait souvent dans la grand'salle. Il est prouvé par le procès de ce fanatique de la robe qu'il n'avait pas l'idée de tuer le roi, mais seulement celle de lui infliger une petite correction. Il n'y a rien qui ne passe par la tête des hommes. Ce misérable avait été cuistre au collége des jésuites, collége où j'ai vu quelquefois les écoliers donner des coups de canif, et les cuistres leur en rendre. Damiens alla donc à Versailles dans cette résolution, et blessa le roi au milieu de ses gardes et de ses courtisans, avec un de ces petits canifs dont on taille des plumes [1].

On ne manqua pas, dans la première horreur de cet accident, d'imputer le coup aux jésuites, qui étaient, disait-on, en possession par un ancien usage. J'ai lu une lettre d'un P. Griffet, dans laquelle il disait : « Cette fois-ci ce n'est pas nous, c'est à présent le tour « de messieurs. » C'était naturellement au grand-prévôt

[1] Le 5 janvier 1757. Sur l'attentat de Damiens, voyez, tome XXI, le chapitre XXXVII du *Précis du Siècle de Louis XV*; et tome XXII, page 340. B.

de la cour à juger l'assassin, puisque le crime avait été commis dans l'enceinte du palais du roi. Le malheureux commença par accuser sept membres des enquêtes : il n'y avait qu'à laisser subsister cette accusation, et exécuter le criminel; par là le roi rendait le parlement à jamais odieux, et se donnait sur lui un avantage aussi durable que la monarchie. On croit que M. d'Argenson porta le roi à donner à son parlement la permission de juger l'affaire : il en fut bien récompensé, car huit jours après il fut dépossédé et exilé[1].

Le roi eut la faiblesse de donner de grosses pensions aux conseillers qui instruisirent le procès de Damiens, comme s'ils avaient rendu quelque service signalé et difficile[2]. Cette conduite acheva d'inspirer à messieurs des enquêtes une confiance nouvelle; ils se crurent des personnages importants; et leurs chimères de représenter la nation et d'être les tuteurs des rois se réveillèrent : cette scène passée, et n'ayant plus rien à faire, ils s'amusèrent à persécuter les philosophes.

Omer Joly de Fleury, avocat-général du parlement de Paris, étala, devant les chambres assemblées, le triomphe le plus complet que l'ignorance, la mauvaise foi, et l'hypocrisie, aient jamais remporté[3]. Plusieurs gens de lettres, très estimables par leur science et par leur conduite, s'étaient associés pour composer un dictionnaire immense de tout ce qui peut éclairer l'es-

[1] Voyez tome XVII, page 17; et tome XXII, page 348. B.

[2] Voyez tome XXII, page 352. B.

[3] Voyez, ci-après, une de mes notes sur le premier des *Dialogues chrétiens*. B.

prit humain : c'était un très grand objet de commerce pour la librairie de France : le chancelier, les ministres, encourageaient une si belle entreprise. Déjà sept volumes avaient paru; on les traduisait en italien, en anglais, en allemand, en hollandais; et ce trésor, ouvert à toutes les nations par les Français, pouvait être regardé comme ce qui nous fesait alors le plus d'honneur, tant les excellents articles du *Dictionnaire encyclopédique* rachetaient les mauvais, qui sont pourtant en assez grand nombre. On ne pouvait rien reprocher à cet ouvrage, que trop de déclamations puériles, malheureusement adoptées par les auteurs du recueil, qui prenaient à toute main pour grossir l'ouvrage; mais tout ce qui part de ces auteurs est excellent.

Voilà Omer Joly de Fleury qui, le 23 février 1759, accuse ces pauvres gens d'être athées, déistes, corrupteurs de la jeunesse, rebelles au roi, etc. Omer, pour prouver ces accusations, cite saint Paul, le procès de Théophile, et Abraham Chaumeix [1]. Il ne lui manquait que d'avoir lu le livre contre lequel il parla; ou, s'il l'avait lu, Omer était un étrange imbécile. Il demande justice à la cour contre l'article *Ame*, qui, selon lui, est le matérialisme tout pur. Vous remarquerez que cet article *Ame*, l'un des plus mauvais du livre, est l'ouvrage d'un pauvre docteur de Sorbonne [2] qui se tue à déclamer à tort et à travers contre

[1] Abraham Chaumeix, ci-devant vinaigrier, s'étant fait janséniste et convulsionnaire, était alors l'oracle du parlement de Paris. Omer Fleury le cita comme un père de l'Église. Chaumeix a été depuis maître d'école à Moscou. K.

[2] L'abbé Yvon. B.

le matérialisme. Tout le discours d'Omer Joly de Fleury fut un tissu de bévues pareilles. Il défère donc à la justice le livre qu'il n'a point lu ou qu'il n'a point entendu; et tout le parlement, sur la réquisition d'Omer, condamne l'ouvrage, non seulement sans aucun examen, mais sans en avoir lu une page. Cette façon de rendre justice est fort au-dessous de celle de Bridoye, car au moins Bridoye pouvait rencontrer juste [1].

Les éditeurs avaient un privilége du roi. Le parlement n'a pas certainement le droit de réformer les priviléges accordés par sa majesté; il ne lui appartient de juger ni d'un arrêt du conseil, ni de rien de ce qui est scellé à la chancellerie : cependant il se donna le droit de condamner ce que le chancelier avait approuvé; il nomma des conseillers pour décider des objets de géométrie et de métaphysique contenus dans *l'Encyclopédie*. Un chancelier un peu ferme aurait cassé l'arrêt du parlement comme très incompétent : le chancelier de Lamoignon se contenta de révoquer le privilége, afin de n'avoir pas la honte de voir juger et condamner ce qu'il avait revêtu du sceau de l'autorité suprême. On croirait que cette aventure est du temps du P. Garasse, et des arrêts contre l'émétique; cependant elle est arrivée dans le seul siècle éclairé qu'ait eu la France : tant il est vrai qu'il suffit d'un sot pour déshonorer une nation. On avouera sans peine que, dans de telles circonstances, Paris ne devait pas être le séjour d'un philosophe, et qu'Aristote fut très

[1] Bridoye est un juge qui, dans Rabelais (Pantagruel, livre III, chapitre XXXVII et suiv.), « sentenciait les procès au sort des dés. » B.

sage de se retirer à Chalcis lorsque le fanatisme dominait dans Athènes. D'ailleurs l'état d'homme de lettres à Paris est immédiatement au-dessus de celui d'un bateleur : l'état de gentilhomme ordinaire de sa majesté, que le roi m'avait conservé, n'est pas grand'-chose. Les hommes sont bien sots, et je crois qu'il vaut mieux bâtir un beau château, comme j'ai fait, y jouer la comédie, et y faire bonne chère, que d'être levraudé à Paris, comme Helvétius [1], par les gens tenant la cour du parlement, et par les gens tenant l'écurie de la Sorbonne. Comme je ne pouvais assurément ni rendre les hommes plus raisonnables, ni le parlement moins pédant, ni les théologiens moins ridicules, je continuai à être heureux loin d'eux.

Je suis quasi honteux de l'être, en contemplant du port tous les orages : je vois l'Allemagne inondée de sang, la France ruinée de fond en comble, nos armées, nos flottes, battues, nos ministres renvoyés l'un après l'autre, sans que nos affaires en aillent mieux ; le roi de Portugal assassiné, non pas par un laquais, mais par les grands du pays, et cette fois-ci les jésuites ne peuvent pas dire : *Ce n'est pas nous.* Ils avaient conservé leur droit, et il a été bien prouvé depuis que les bons pères avaient saintement mis le couteau dans les mains des parricides. Ils disent pour leurs raisons qu'ils sont souverains au Paraguai, et qu'ils ont traité avec le roi de Portugal de couronne à couronne.

Voici une petite aventure aussi singulière qu'on en ait vu depuis qu'il y a eu des rois et des poëtes

[1] Arrêt du 6 février 1759. B.

sur la terre : Frédéric ayant passé un temps assez long à garder les frontières de la Silésie dans un camp inexpugnable, s'y est ennuyé, et, pour passer le temps, il a fait une ode contre la France et contre le roi. Il m'envoya, au commencement de mai 1759, son ode signée Frédéric, et accompagnée d'un paquet énorme de vers et de prose. J'ouvre le paquet, et je m'aperçois que je ne suis pas le premier qui l'ait ouvert : il était visible qu'en chemin il avait été décacheté. Je fus transi de frayeur en lisant dans l'ode les strophes suivantes :

O nation folle et vaine,
Quoi ! sont-ce là ces guerriers
Sous Luxembourg, sous Turenne,
Couverts d'immortels lauriers ;
Qui, vrais amants de la gloire,
Affrontaient pour la victoire
Les dangers et le trépas ?
Je vois leur vil assemblage
Aussi vaillant au pillage
Que lâche dans les combats.
Quoi ! votre faible monarque,
Jouet de la Pompadour,
Flétri par plus d'une marque
Des opprobres de l'amour,
Lui qui, détestant les peines,
Au hasard remet les rênes
De son empire aux abois,
Cet esclave parle en maître[1] !
Ce Céladon sous un hêtre
Croit dicter le sort des rois !

[1] Palissot, que le ministère français chargea de répondre par une ode à celle du roi de Prusse, rapporte ainsi ces trois derniers vers :

Ce Céladon sous un hêtre
Prétend nous parler en maître
Et dicter le sort des rois. B.

Je tremblai donc en voyant ces vers parmi lesquels il y en a de très bons, ou du moins qui passeront pour tels. J'ai malheureusement la réputation méritée d'avoir jusqu'ici corrigé les vers du roi de Prusse. Le paquet a été ouvert en chemin, les vers transpireront dans le public, le roi de France les croira de moi, et me voilà criminel de lèse-majesté, et, qui pis est, coupable envers madame de Pompadour.

Dans cette perplexité, je priai le résident de France à Genève[1] de venir chez moi; je lui montre le paquet; il convient qu'il a été décacheté avant de me parvenir. Il juge qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre, dans une affaire où il y allait de ma tête, que d'envoyer le paquet à M. le duc de Choiseul, ministre en France : en toute autre circonstance je n'aurais point fait cette démarche; mais j'étais obligé de prévenir ma ruine; je fesais connaître à la cour tout le fond du caractère de son ennemi. Je savais bien que le duc de Choiseul n'en abuserait pas, et qu'il se bornerait à persuader le roi de France que le roi de Prusse était un ennemi irréconciliable qu'il fallait écraser, si on pouvait. Le duc de Choiseul ne se borna pas là; c'est un homme de beaucoup d'esprit, il fait des vers, il a des amis qui en font; il paya le roi de Prusse en même monnaie, et m'envoya une ode contre Frédéric, aussi mordante, aussi terrible que l'était celle de Frédéric contre nous. En voici des échantillons détachés :

Ce n'est plus cet heureux génie[2]

[1] M. de Montperoux. B.

[2] Palissot (voyez la note page 121) a fait imprimer son ode en entier, à

Qui des arts dans la Germanie
Devait allumer le flambeau;
Époux, fils, et frère coupable,
C'est celui qu'un père équitable
Voulut étouffer au berceau.

Cependant c'est lui dont l'audace
Des neuf Sœurs et du dieu de Thrace
Croit réunir les attributs,

la suite d'une édition de la *Dunciade*, Paris, Barrois l'aîné, an V-1797, in-18. Elle ne se trouve dans aucune édition des œuvres complètes de cet auteur, pas même dans celle qu'il a donnée en 1809, six volumes in-8°. Palissot remarque que parmi les quatre strophes rapportées par Voltaire, « une « de ces strophes est défigurée au point de n'avoir aucun sens, soit par une « inadvertance d'imprimeur, soit que la copie adressée furtivement à Vol- « taire fût très infidèle. » Voici ces strophes, telles que l'auteur les a données :

5

Ce n'est plus cet heureux génie
Qui des arts, dans la Germanie,
Devait allumer le flambeau :
Époux, fils, et frère coupable,
C'est *lui que son* père équitable
Voulut étouffer au berceau.

14

Jaloux d'une double couronne,
Il ose, infidèle à Bellone,
Courir sur les pas d'Apollon;
Dût-il des sommets du Parnasse
Pour expier sa folle audace
Subir le sort de Phaëton.

16

Vois, malgré la garde romaine,
Néron poursuivi sur la scène
Par le mépris des légions;
Vois l'oppresseur de Syracuse,
Denis, prostituant sa muse
Aux insultes des nations.

19

Jusque-là, censeur moins sauvage,
Souffre l'innocent badinage
De la Nature et des Amours.
Peux-tu condamner la tendresse,
Toi qui n'en as connu l'ivresse
Que dans les bras de tes tambours? B.

Lui qui, chez Mars comme au Parnasse,
N'a jamais occupé de place
Qu'entre Zoïle et Mévius.

Vois, malgré la garde romaine,
Néron poursuivi sur la scène
Par les mépris des légions;
Vois l'oppresseur de Syracuse
Sans fruit prostituant sa muse
Aux insultes des nations.

Jusque-là, censeur moins sauvage,
Souffre l'innocent badinage
De la Nature et des Amours.
Peux-tu condamner la tendresse,
Toi qui n'en as connu l'ivresse
Que dans les bras de tes tambours?

Le duc de Choiseul, en me fesant parvenir cette réponse, m'assura qu'il allait la faire imprimer, si le roi de Prusse publiait son ouvrage, et qu'on battrait Frédéric à coups de plume comme on espérait le battre à coups d'épée. Il ne tenait qu'à moi, si j'avais voulu me réjouir, de voir le roi de France et le roi de Prusse faire la guerre en vers : c'était une scène nouvelle dans le monde. Je me donnai un autre plaisir, celui d'être plus sage que Frédéric : je lui écrivis que son ode était fort belle, mais qu'il ne devait pas la rendre publique, qu'il n'avait pas besoin de cette gloire, qu'il ne devait pas se fermer toutes les voies de réconciliation avec le roi de France, l'aigrir sans retour, et le forcer à faire les derniers efforts pour tirer de lui une juste vengeance. J'ajoutai que ma nièce avait brûlé son ode, dans la crainte mortelle qu'elle ne me fût imputée. Il me crut, me remercia, non sans quel-

ques reproches d'avoir brûlé les plus beaux vers qu'il eût faits en sa vie[1]. Le duc de Choiseul, de son côté, tint parole, et fut discret.

Pour rendre la plaisanterie complète, j'imaginai de poser les premiers fondements de la paix de l'Europe sur ces deux pièces qui devaient perpétuer la guerre jusqu'à ce que Frédéric fût écrasé. Ma correspondance avec le duc de Choiseul me fit naître cette idée; elle me parut si ridicule, si digne de tout ce qui se passait alors, que je l'embrassai; et je me donnai la satisfaction de prouver par moi-même sur quels petits et faibles pivots roulent les destinées des royaumes. M. de Choiseul m'écrivit plusieurs lettres ostensibles tellement conçues, que le roi de Prusse pût se hasarder à faire quelques ouvertures de paix, sans que l'Autriche pût prendre ombrage du ministère de France; et Frédéric m'en écrivit de pareilles dans lesquelles il ne risquait pas de déplaire à la cour de Londres. Ce commerce très délicat dure encore; il ressemble aux mines que font deux chats qui montrent d'un côté patte de velours, et des griffes de l'autre. Le roi de Prusse, battu par les Russes, et ayant perdu Dresde, a besoin de la paix; la France, battue sur terre par les Hanovriens, et sur mer par les Anglais, ayant perdu son argent très mal à propos, est forcée de finir cette guerre ruineuse.

Voilà, belle Émilie, à quel point nous en sommes.
Cinna, I, 3.

[1] La lettre du roi de Prusse, en envoyant son ode, et la réponse de Voltaire, ne sont point dans la *Correspondance;* mais il y en a trace : « Pour « votre nièce, qu'elle me brûle ou qu'elle me rôtisse, cela m'est assez indif- « férent, » dit le roi de Prusse, dans sa lettre à Voltaire du 18 juillet 1759. B.

Aux Délices, ce 27 de novembre 1759.

Je continue, et ce sont toujours des choses singulières. Le roi de Prusse m'écrit du 17 de décembre[1] : « Je vous en manderai davantage de Dresde, où je « serai dans trois jours; » et le troisième jour il est battu par le maréchal Daun, et il perd dix-huit mille hommes[2]. Il me semble que tout ce que je vois est la fable du *Pot au lait*[3]. Notre grand marin Berrier, ci-devant lieutenant de police à Paris, et qui a passé de ce poste à celui de secrétaire d'état et de ministre des mers, sans avoir jamais vu d'autre flotte que la galiote de Saint-Cloud et le coche d'Auxerre; notre Berrier[4], dis-je, s'était mis dans la tête de faire un bel armement naval pour opérer une descente en Angleterre : à peine notre flotte a-t-elle mis le nez hors de Brest, qu'elle a été battue par les Anglais, brisée par les rochers, détruite par les vents, ou engloutie dans la mer.

Nous avons eu pour contrôleur-général des finances un Silhouette que nous ne connaissions que pour avoir traduit en prose quelques vers de Pope[5] : il passait pour un aigle; mais, en moins de quatre mois, l'aigle

[1] Lisez : du 17 novembre. B.

[2] La victoire de Daun sur les Prussiens, à Maxen en Saxe, est du 20 novembre 1759. B.

[3] La Fontaine, fable VII, livre 10. B.

[4] Nicolas-René Berryer, lieutenant-général de police en 1747, fut, le 1er novembre 1758, nommé ministre de la marine, et, le 13 octobre 1761, garde-des-sceaux : il mourut le 15 auguste 1762. B.

[5] Étienne de Silhouette, nommé contrôleur-général le 8 mars 1759, se retira le 21 novembre de la même année. Sa traduction en prose de l'*Essai sur l'homme* avait paru pour la première fois en 1736. Il est mort le 22 janvier 1767. B.

s'est changé en oison. Il a trouvé le secret d'anéantir le crédit, au point que l'état a manqué d'argent tout d'un coup pour payer les troupes. Le roi a été obligé d'envoyer sa vaisselle à la Monnaie; une bonne partie du royaume a suivi cet exemple.

12 février 1760.

Enfin, après quelques perfidies du roi de Prusse, comme d'avoir envoyé à Londres des lettres que je lui avais confiées, d'avoir voulu semer la zizanie entre nous et nos alliés, toutes perfidies très permises à un grand roi, surtout en temps de guerre, je reçois des propositions de paix de la main du roi de Prusse, non sans quelques vers, il faut toujours qu'il en fasse. Je les envoie à Versailles; je doute qu'on les accepte: il ne veut rien céder, et il propose, pour dédommager l'électeur de Saxe, qu'on lui donne Erfurth, qui appartient à l'électeur de Mayence: il faut toujours qu'il dépouille quelqu'un; c'est sa façon. Nous verrons ce qui résultera de ces idées, et surtout de la campagne qu'on va faire.

Comme cette grande et horrible tragédie est toujours mêlée de comique, on vient d'imprimer à Paris les *Poëshies du roi mon maître*[1], comme disait Freytag; il y a une épître au maréchal Keith[2], dans laquelle il se moque beaucoup de l'immortalité de l'ame et des chrétiens. Les dévots n'en sont pas con-

[1] Voyez page 93. Il parut, en 1760, diverses éditions des *Poésies diverses, ou OEuvres du philosophe de Sans-Souci.* B.

[2] C'est l'épître dix-huitième, intitulée : *Au maréchal Keith; imitation du livre III de Lucrèce, sur les vaines terreurs de la mort et les frayeurs d'une autre vie.* B.

tents, les prêtres calvinistes murmurent; ces pédants le regardaient comme le soutien de la bonne cause; ils l'admiraient quand il jetait dans des cachots les magistrats de Leipsick, et qu'il vendait leurs lits pour avoir leur argent. Mais depuis qu'il s'est avisé de traduire quelques passages de Sénèque, de Lucrèce, et de Cicéron, ils le regardent comme un monstre. Les prêtres canoniseraient Cartouche dévot.

FIN DES MÉMOIRES.

REMARQUE

AU SUJET

D'UNE OMISSION QUI SE TROUVE DANS LE *JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE* (1er JANVIER 1760)[1].

Messieurs les auteurs du *Journal encyclopédique* sont priés de vouloir bien corriger la petite inadvertance où l'on est tombé dans leur journal, où (pag. 79, mois de janvier) il est dit que, dans *l'Essai sur l'histoire générale, sur les mœurs et l'esprit des nations, depuis Charlemagne*, l'auteur a oublié Ottman, troisième calife, et que cette omission est considérable;

[1] Il parut, à la fin de 1759, une *Critique de l'histoire universelle de M. de Voltaire, au sujet de Mahomet et du mahométisme*, in-4° de quarante-trois pages, dont l'auteur ne m'est pas connu (voyez ma note, tome XV, page 316). Le critique reprochait à Voltaire d'avoir dit qu'Aly succéda à Omar, et, conséquemment, d'avoir oublié Othman. Cette faute existe en effet dans le *Mercure* de juin 1745, page 9, où le morceau avait été imprimé, et dans l'édition de 1753 (désavouée par Voltaire) de l'*Abrégé de l'histoire universelle*. Mais elle n'est ni dans l'édition nouvelle (de 1756) que cite aussi le critique, ni dans la réimpression de Hollande, en sept volumes in-8°. Les auteurs du *Journal encyclopédique*, en rendant compte de la *Critique*, dans leur cahier du 1er janvier 1760, prirent la défense de Voltaire, mais avouèrent qu'il était difficile de le justifier sur le reproche de l'omission d'Othman. Telle fut l'origine de la *Remarque* qui a été imprimée dans le cahier du 1er mars 1760, page 80. Le *Journal encyclopédique*, commencé à Liége en 1756, ayant été l'objet de persécutions en 1759, fut transporté à Bruxelles, et, en 1760, à Bouillon; il ne pouvait, dans ces circonstances, paraître exactement; voilà, sans doute, pourquoi une lettre, datée du 31 mars, se trouve dans un cahier daté du 1er. B.

elle le serait en effet, quoique le but de l'auteur de cet *Essai sur l'histoire* n'ait point du tout été de faire des mémoires chronologiques, mais de peindre les mœurs des hommes; mais il s'en faut beaucoup que cette omission soit vraie; il n'y a qu'à jeter les yeux sur la page 47, on y trouvera ces mots, « Omar est « assassiné par un esclave perse en 603; Ottman, son « successeur, l'est en 655, dans une émeute; Ali, ce « fameux gendre de Mahomet, n'est élu et ne règne « qu'au milieu des troubles, etc. »

Les auteurs n'avaient point apparemment le livre devant les yeux, quand ils ont fait l'extrait de la prétendue critique de cet essai sur *l'Histoire générale* [1]; ils se sont fiés à ce censeur téméraire; ils n'ont pas cru qu'un auteur qui critique un livre connu de tout le monde, pût avancer une imputation si fausse, et se tromper si grossièrement.

Au reste, on ne peut que remercier messieurs les auteurs du *Journal encyclopédique* de la candeur et de l'équité qui caractérisent leur excellent journal, approuvé de toutes les sociétés de gens de lettres et de toutes les religions de l'Europe; tous ceux qui lisent ce journal doivent des remercîments à M. le duc de

[1] Nous n'avons fait l'extrait qu'avec l'ouvrage de M. de Voltaire sous les yeux; et l'omission dont se plaint cet illustre auteur se trouve dans l'édition que nous avons de ses œuvres. A la vérité, elle est furtive, ou c'est plutôt une contrefaction; et cette faute y existe réellement, ce qui nous détermine d'autant plus à publier cette lettre, afin qu'elle serve de correctif à cet endroit défiguré. (Note des rédacteurs du *Journal encyclopédique*.) — Dans leurs embarras, dont j'ai parlé en ma note précédente, les rédacteurs ont mis cette note pour ménager et l'auteur de la *Critique*, et Voltaire. Je n'ai pu trouver la *contrefaction* contenant la faute. B.

Bouillon des instructions utiles et agréables que sa protection leur a procurées.

Au château de Tournay, pays de Gex, ce 31 mars 1760.

VOLTAIRE,

Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

FIN DE LA REMARQUE, ETC.

LES QUAND,

NOTES UTILES SUR UN DISCOURS PRONONCÉ DEVANT L'ACADÉMIE FRANÇAISE LE 10 MARS 1760[1].

Quand on a l'honneur d'être reçu dans une compagnie respectable d'hommes de lettres, il ne faut

[1] Jean-Jacques Lefranc, marquis de Pompignan (né en 1709, mort en 1784), ayant été élu membre de l'académie française, à la place de Maupertuis, prit séance le 10 mars 1760, et, dans son discours de réception, dit que l'*abus des talents, le mépris de la religion, la haine de l'autorité*, font le caractère dominant des productions de ses confrères; que *tout porte l'empreinte d'une littérature dépravée, d'une morale corrompue, et d'une philosophie altière qui sape également le trône et l'autel;* que *les gens de lettres déclament tout haut contre les richesses*, et qu'*ils portent envie secrètement aux riches*, etc.

Ce fut l'origine des *Quand*, qui parurent en avril. La sixième édition, imprimée en rouge, est augmentée des *Si* et des *Pourquoi*, pièces dirigées aussi contre Lefranc, mais qui, étant de Morellet, ne doivent pas être admises dans les *OEuvres de Voltaire.*

Lefranc de Pompignan, blessé surtout d'un passage des *Quand*, publia un mémoire, dont je parlerai pages 156-57. De peur de faire une note plus ample que le texte, je ne donnerai pas la nomenclature de toutes les imitations ou parodies qu'ils firent naître; mais je ne puis me dispenser d'indiquer : *Les VII Quand, en manière des VIII de M. de V***, ou Lettre d'un apprenti bel-esprit, qui ne manque pas de sens commun, à M. son père, en province, pour lui donner bonne opinion de lui*, in-12 de onze pages; — *Les Pourquoi, réponse aux ridicules* Quand *de M. le comte de Tornet*, in-8° de quatre pages; — *Réponses aux* Quand, *aux* Si, *et aux* Pourquoi, 1760, in-12 de vingt pages.

On trouvera, ci-après année 1761, les *Car* et les *Ah! ah!* autres pièces de Voltaire contre Lefranc. C'est dans les *Poésies* (tome XIV) que j'ai placé les *Pour*, les *Que*, les *Qui*, les *Quoi*, les *Oui*, les *Non*, petites pièces rimées de Voltaire contre Lefranc, contre lequel sont aussi quelques écrits en prose des années 1763, 1764, 1765. B.

pas que la harangue de réception soit une satire contre les gens de lettres; c'est insulter la compagnie et le public.

Quand par hasard on est riche, il ne faut pas avoir la basse cruauté de reprocher aux gens de lettres leur pauvreté dans un discours académique, et dire avec orgueil qu'ils déclament contre les richesses, et qu'ils portent envie en secret aux riches; 1° parceque le récipiendaire ne peut savoir ce que ses confrères moins opulents que lui pensent en secret; 2° parceque aucun d'eux ne porte envie au récipiendaire.

Quand on ne fait pas honneur à son siècle par ses ouvrages, c'est une étrange témérité de décrier son siècle.

Quand on est à peine homme de lettres, et nullement philosophe, il ne sied pas de dire que notre nation n'a qu'une fausse littérature et une vaine philosophie.

Quand on a traduit et outré même la *Prière du déiste* [1], composée par Pope; *quand* on a été privé six mois entiers de sa charge en province [2], pour avoir traduit et envenimé cette formule du déisme; *quand* enfin on a été redevable à des philosophes de la jouissance de cette charge, c'est manquer à-la-fois à la

[1] Lefranc de Pompignan avait, en 1740, traduit en vers français la *Prière universelle* de Pope. Des Anglais firent, en 1741, imprimer cette traduction, que Morellet reproduisit, en 1760, avec des notes, et qui fait aussi partie du *Recueil des facéties parisiennes*. B.

[2] Dans un *Mémoire présenté au roi*, le 11 mai 1760 (et dont j'aurai occasion de parler ci-après, pages 156-157), Pompignan dit n'avoir jamais été suspendu de sa charge. B.

reconnaissance, à la vérité, à la justice, que d'accuser les philosophes d'impiété; et c'est insulter à toutes les bienséances, de se donner les airs de parler de religion dans un discours public, devant une académie qui a pour maxime et pour loi de n'en jamais parler dans ses assemblées.

Quand on prononce devant une académie un de ces discours dont on parle un jour ou deux, et que même quelquefois on porte au pied du trône, c'est être coupable envers ses concitoyens, d'oser dire, dans ce discours, que la philosophie de nos jours sape les fondements du trône et de l'autel. C'est jouer le rôle d'un délateur, d'oser avancer que la haine de l'autorité est le caractère dominant de nos productions; et c'est être délateur avec une imposture bien odieuse, puisque non seulement les gens de lettres sont les sujets les plus soumis, mais qu'ils n'ont même aucun privilége, aucune prérogative qui puisse jamais leur donner le moindre prétexte de n'être pas soumis. Rien n'est plus criminel que de vouloir donner aux princes et aux ministres des idées si injustes sur des sujets fidèles, dont les études font honneur à la nation : mais heureusement les princes et les ministres ne lisent point ces discours, et ceux qui les ont lus une fois ne les lisent plus.

Quand on succède à un homme bizarre[1], qui a eu le malheur de nier dans un mauvais livre les preuves évidentes de l'existence d'un Dieu, tirées des desseins, des rapports et des fins de tous les ouvrages de la

[1] Lefranc de Pompignan était, comme je l'ai dit, le successeur de Maupertuis. B.

création, seules preuves admises par les philosophes, et seules preuves consacrées par les Pères de l'Église; *quand* cet homme bizarre a fait tout ce qu'il a pu pour infirmer ces témoignages éclatants de la nature entière; *quand* à ces preuves frappantes, qui éclairent tous les yeux, il a substitué ridiculement une équation d'algèbre [1], il ne faut pas dire, à la vérité, que ce raisonneur était un athée, parcequ'il ne faut accuser personne d'athéisme, et encore moins l'homme à qui l'on succède; mais aussi ne faut-il pas le proposer comme le modèle des écrivains religieux : il faut se taire, ou du moins parler avec plus d'art et de retenue.

Quand on harangue en France une académie, il ne faut pas s'emporter contre les philosophes qu'a produits l'Angleterre; il faudrait plutôt les étudier.

Quand on est admis dans un corps respectable, il faut dans sa harangue cacher sous le voile de la modestie l'insolent orgueil qui est le partage des têtes chaudes et des talents médiocres.

[1] Voyez tome XXXIX, pages 443 et 482. B.

FIN DES QUAND.

PLAIDOYER DE RAMPONEAU,

PRONONCÉ PAR LUI-MÊME DEVANT SES JUGES[1].

Maître Beaumont[2], dans ce siècle de perversité, pense-t-il que les graces de son style séduiront ses juges, que ses plaisanteries les égaieront, que les tours insidieux de son éloquence les convaincront?

Remarquez d'abord, messieurs, avec quelle adresse maître Beaumont supprime mon nom de baptême : il m'appelle Ramponeau tout court; voulant vous insinuer par cette réticence que je ne suis pas baptisé, et qu'ainsi n'ayant pas renoncé aux pompes du démon,

[1] Ramponeau, cabaretier de la Courtille, vendait, en 1760, de très mauvais vin à très bon marché. La canaille y courait en foule; cette affluence extraordinaire excita la curiosité des oisifs de la bonne compagnie. Ramponeau devint célèbre. Il avait la complaisance de se laisser voir chez lui aux grandes dames et aux seigneurs que la curiosité y attirait. Gaudon, entrepreneur de spectacles, s'imagina qu'il ferait fortune s'il pouvait montrer Ramponeau sur son théâtre; le marché se conclut: mais Ramponeau, s'apercevant qu'il lui était désavantageux, refusa de tenir ses engagements. Ce procès produisit quelques facéties, ne fut point jugé, et Ramponeau fut oublié pour jamais avant la fin de l'année. K. —Voltaire, dans une note du *Russe à Paris* (voyez tome XIV), dit que Ramponeau *rendit l'argent* à Gaudon, *et sauva son ame.* B.

[2] Élie de Beaumont (Jean-Baptiste-Jacques), né à Carentan en 1732, mort en 1786, était l'avocat de Gaudon contre Ramponeau; son *Mémoire,* qui fait partie du *Recueil des facéties parisiennes pour les six premiers mois de l'an* 1760, nous apprend que Ramponeau était né à Argenteuil. Le *Plaidoyer* est du mois de juin 1760. C'est donc du 2 juillet 1760 qu'est la lettre à madame de Lutzelbourg, datée jusqu'à ce jour de 1759. B.

je peux me montrer sur le théâtre sans avoir rien à risquer; que je suis un enfant de perdition qu'on peut abandonner aux plaisirs de la multitude, sans crainte de perdre une ame déjà perdue.

Je suis baptisé, messieurs, et mon nom est Genest de Ramponeau, cabaretier de la Courtille.

Vous avez tremblé, ô Gaudon ma partie! et vous, son éloquent protecteur, vous tremblez à ce nom de saint Genest, qui, ayant paru sur le théâtre de Rome, comme vous voulez me produire sur celui du Boulevart[a], ou Boulevert, fut miraculeusement converti en jouant la comédie. Il convertit même une partie de la cour de l'empereur, si on m'a dit vrai; il reçut la couronne du martyre, si je ne me trompe. Vous me préparez, maître Beaumont, un martyre bien plus cruel; vous me criez d'une voix triomphante : *Ramponeau, montrez-vous, ou payez.*

Je ne paierai point, messieurs, et je ne me montrerai point sur le théâtre. J'ai fait un marché, il est vrai; mais, comme dit le fameux Grec dont j'ai entendu parler à la Courtille : « Si ce que j'ai promis est « injuste, je n'ai rien promis. »

Maître Beaumont prétend que si Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, s'est fait voir marchant à quatre pattes sur le théâtre des Fossés-Saint-Ger-

[a] On devrait dire *Boulevert*, parcequ'autrefois le rempart était couvert de gazon, sur lequel on jouait à la boule; on appelait le gazon *le vert;* de là le mot *boule-vert,* terme que les Anglais ont rendu exactement par *Bowling-green.* Les Parisiens croient bien prononcer en disant *Boulevart;* le pauvre peuple! — Je donne cette note telle qu'elle est dans les éditions de 1760. Dans les éditions de Kehl et dans toutes leurs réimpressions, au lieu de l'exclamation qui la termine, on lit : « Le pauvre peuple dit *Boulevert.* » B.

main[1], Genest de Ramponeau, citoyen de la Courtille, ne doit point rougir de se montrer sur ses deux pieds; mais la cour verra aisément le faux de ce sophisme.

Jean-Jacques est un hérétique, et je suis catholique; Jean-Jacques n'a comparu que par procureur, et on veut me faire comparaître en personne; Jean-Jacques a comparu en dépit des lois, et c'est en vertu des lois qu'on veut me montrer au peuple; Jean-Jacques a été feseur de comédies, et moi je suis un honnête cabaretier. On sait ce qu'on doit à la dignité des professions. Néron voulut avilir les chevaliers romains jusqu'à les faire monter sur le théâtre; mais il n'osa y contraindre les cabaretiers.

Si la cour avait pu lire un petit livre que Jean-Jacques, indigné de sa gloire, et honteux d'avoir travaillé pour les spectacles, a lâché contre les spectacles mêmes, elle verrait que ce Rousseau préfère hautement les marchands de vin aux histrions[2]. Il ne veut pas que dans sa patrie il y ait des comédies, mais il y veut des cabarets; il regrette ce beau jour de son enfance, où il vit tous les Genevois ivres; il souhaite que les filles dansent toutes nues au cabaret[3].

[1] Dans les *Philosophes*, comédie de Palissot, jouée le 2 mai 1760. B.

[2] Dans sa lettre à D'Alembert contre les spectacles, il fait l'éloge des *cercles*, où « chacun se livrant sans gêne aux amusements de son goût, joue, « cause, lit, *boit*, ou fume. » B.

[3] J.-J. Rousseau, dans sa même lettre, dit qu'il « voudrait bien nous (aux « Genevois) croire les yeux et les cœurs assez chastes pour supporter un tel « spectacle, et que de jeunes personnes dans cet état fussent à Genève, comme « à Sparte, couvertes de l'honnêteté publique. » B.

Nous espérons que les mœurs se perfectionneront bientôt jusqu'à parvenir à ce dernier degré de la politesse. Alors maître Beaumont lui-même sera très assidu chez moi, à la Courtille. Il ne songera plus à me produire sur le rempart; il sentira ce qu'on doit à un cabaretier.

Feu monseigneur le cardinal de Fleury disait que les fermiers-généraux étaient les colonnes de l'état[1] : si cela est, nous sommes la base de ces colonnes; car, sans nous, plus de produit dans les aides; et, sans les aides, comment l'état pourrait-il aider ses alliés, et s'aider lui-même contre ses ennemis? M. Silhouette, qui a tenu le tonneau des finances[2] moins de temps que je n'ai tenu ceux de mes vins de Brie, a voulu faire quelque peine au corps des fermiers; mais il a respecté le nôtre.

Si nous sommes nécessaires à la puissance temporelle, nous le sommes encore plus à la spirituelle, qui est si au-dessus de l'autre. C'est chez nous que le peuple célèbre les fêtes : c'est pour nous qu'on abandonne souvent, trois jours de suite, dans les campagnes, les travaux nécessaires, mais profanes, de la charrue, pour venir chez nous sanctifier les jours de salut et de miséricorde; c'est là qu'on perd heureusement cette raison frivole, orgueilleuse, inquiète, curieuse, si contraire à la simplicité du chrétien, comme maître Beaumont lui-même est forcé d'en

[1] Voltaire rappelle encore ce mot de Fleury, dans son petit écrit intitulé : *Des païens et des sous-fermiers;* voyez tome XLII, année 1765. B.

[2] Silhouette n'avait tenu le *tonneau des finances* que huit mois et demi : voyez ma note, page 126. B.

convenir; c'est là qu'en ruinant sa santé on fournit aux médecins de nouvelles découvertes; c'est là que tant de filles, qui peut-être auraient langui dans la stérilité, acquièrent une fécondité heureuse qui produit tant d'enfants bien élevés, utiles à l'Église et au royaume, et qu'on voit peupler les grands chemins pour remplir le vide de nos villes dépeuplées.

Que dira maître Beaumont si je lui montre les saints rituels, où sont excommuniés les fauteurs du théâtre, c'est-à-dire les rois, les princes, les Sophocle et les Corneille? Un cabaretier, au contraire, est essentiellement de la communion des fidèles, puisque c'est chez lui que les fidèles boivent et mangent.

Les fermiers-généraux eux-mêmes, quoiqu'ils fussent tous chevaliers dans la république romaine, quoiqu'ils soient colonnes chez nous, sont maudits dans l'Écriture : « S'il n'écoute pas l'Église, qu'il soit « regardé comme un païen et comme un fermier-« général, *sicut ethnicus et publicanus*[1]. » L'apôtre ne dit point qu'il soit regardé comme un cabaretier de la Courtille; il s'en donne bien de garde.

Au contraire, c'est par un cabaret, et même une cabaretière, que les premiers triomphes du saint peuple juif commencèrent. La belle Rahab, vous le savez, messieurs, tenait un cabaret à Jéricho, dans le vaste pays de Setim. Elle était zonah, du mot hébreu *zun*, qui signifie cabaret, et rien de plus. (Et c'est ce que je tiens de M. Tellès qui vient souvent chez moi.) Elle reçut les espions du saint peuple; elle trahit pour lui sa patrie; elle fut l'heureuse cause que

[1] Matth., XVIII, 17. B.

les murailles de Jéricho étant tombées au bruit de la trompette et des voix des Juifs, la nation chérie tua les hommes, les femmes, les filles, les enfants, les bœufs, les brebis, et les ânes.

Quelques interprètes soutiennent que Rahab était non seulement cabaretière, mais fille de joie. A Dieu ne plaise que je contredise ces grands hommes; mais si elle avait été une simple fille de joie, une fille de rempart, Salomon, prince de Juda, aurait-il daigné l'épouser? Je laisse le reste à vos sublimes réflexions.

Vous voyez, juges augustes du Boulevart et de la Courtille, quelle prééminence eut de tous les temps le cabaret sur le théâtre. Vous frémissez de l'indigne proposition de maître Beaumont, qui prétend me faire quitter la Courtille pour le rempart. J'ose plaider ma cause moi-même, parceque là où la raison est évidente l'éloquence est inutile. Si elle succombait cette raison, quelquefois mal accueillie chez les hommes, je mettrais alors ma cause[1] entre les mains de maître Mannori[2], célèbre dans l'univers, qui a fait imprimer des plaidoyers lus de l'univers, et l'univers entier jugerait entre Gaudon et Ramponeau.

[1] Voici comment, dans le *Recueil des facéties parisiennes*, se termine cet alinéa: « Je mettrais alors ma cause entre les mains de maître Gauchat ou de maître Hayer, ou de maître Caveirac, ou de maître Abraham Chaumeix, ou de tel autre grand homme, et enfin j'en appellerais au futur concile. »

L'appel au futur concile était le refrain des jansénistes. B.

[2] Louis Mannory, né à Paris en 1696, mort en 1777, est auteur de *Plaidoyers et Mémoires*, 1759 et années suivantes, dix-huit volumes in-12. Après avoir été grand partisan de Voltaire, et avoir écrit en faveur de son *Œdipe* (voyez tome II, page 11), il passa dans le rang de ses ennemis; et il est probablement l'un des auteurs, c'est-à-dire compilateurs, du *Voltariana*; voyez tome XXXVII, page 106. B.

Je vois d'ici maître Beaumont sourire ; je l'entends répéter ces mots d'Horace, ce poëte du Pont-Neuf que j'ai ouï souvent citer :

« Perfidus hic caupo. »

Livre I, sat. I, 29.

« .....cauponibus atque malignis. »

Id., I, IV, 4.

Ce fripon de cabaretier, ces cabaretiers malins.

Il aura recours même à l'*Encyclopédie*, ouvrage d'un siècle que j'ai entendu nommer de Trajan[1] ; car à quoi n'a-t-on point recours dans une mauvaise cause ? *L'Encyclopédie*, à l'article *Cabaret*, prétend que les lois de la police ne sont pas toujours rigoureusement observées dans nos maisons. Je demande justice à la cour de cette calomnie : je me joins à maître Palissot, maître Le Franc de Pompignan, et maître Fréron, contre ce livre abominable. Je savais déjà par leurs émissaires, mes camarades ou mes pratiques, combien ce livre et leurs semblables sont pernicieux.

Une foule de citoyens de tout ordre et de tout âge les lit, au lieu d'aller au cabaret : les auteurs et les lecteurs passent dans leurs cabinets une vie retirée, qui est la source de tant d'attroupements scandaleux. On étudie la géométrie, la morale, la métaphysique, et l'histoire ; de là ces billets de confession qui ont

[1] Cette phrase, qui jusqu'à ce jour a été étrangement défigurée, et que je rétablis d'après le *Journal encyclopédique*, confirme, ce me semble, l'anecdote du *Trajan est-il content?* rapportée par Condorcet dans sa *Vie de Voltaire ;* voyez tome Ier, et aussi ma note sur la préface du *Temple de la Gloire*, tome V. B.

troublé la France, ces convulsions qui l'ont également déshonorée, ces cris contre des contributions nécessaires au soutien de la patrie, tandis que les comédiens recueillent plus d'argent par jour aux représentations de la pièce charitable contre les *Philosophes*, que le souverain n'en retire pour le soutien du royaume. Ces détestables livres enseignent visiblement à couper la bourse et la gorge sur le grand chemin; ce qui certes n'arrive pas à la Courtille, où nous abreuvons les gorges, et vidons les bourses loyalement.

Je conclus donc à ce qu'il plaise à la cour me faire donner beaucoup d'argent par Gaudon qui a la mauvaise foi de m'en demander en vertu de son marché; faire brûler le factum de maître Beaumont, comme attentatoire aux lois du royaume et à la religion; *item*, faire brûler pareillement tous les livres qui pourront, soit directement, soit indirectement, empêcher les citoyens d'aller à la Courtille, et leur procurer le plaisir honteux de la lecture.

FIN DU PLAIDOYER DE RAMPONEAU.

REQUÊTE

DE JÉROME CARRÉ AUX PARISIENS.

Cette pièce, dont Voltaire parle dans sa lettre à d'Argental, du 19 juin 1760, est imprimée au tome VII, en tête de l'*Écossaise*. B.

FRAGMENT

D'UNE LETTRE SUR *DIDON*, TRAGÉDIE.

Ce *Fragment*, que j'ai placé tome XXXVII, page 344, année 1734, et qui n'est peut-être que de 1760 (voyez ma note, ci-dessus, page 152), fesait partie du *Recueil des facéties parisiennes*. J'ai cru utile de le rappeler ici. B.

RÉFLEXIONS POUR LES SOTS[1].

1760.

Si le grand nombre gouverné était composé de bœufs, et le petit nombre gouvernant, de bouviers, le petit nombre ferait très bien de tenir le grand nombre dans l'ignorance.

Mais il n'en est pas ainsi. Plusieurs nations qui long-temps n'ont eu que des cornes, et qui ont ruminé, commencent à penser.

Quand une fois ce temps de penser est venu, il est impossible d'ôter aux esprits la force qu'ils ont acquise; il faut traiter en êtres pensants ceux qui pensent, comme on traite les brutes en brutes.

Il serait impossible aux chevaliers de la Jarretière, assemblés à l'Hôtel-de-Ville de Londres, de faire croire aujourd'hui que saint George leur patron les regarde du haut du ciel, une lance à la main, monté sur un grand cheval de bataille.

Le roi Guillaume, la reine Anne, George Ier, George II, n'ont guéri personne des écrouelles. Autrefois un roi qui aurait refusé de se servir de ce saint privilége eût révolté la nation; aujourd'hui un roi qui en voudrait user ferait rire la nation entière[2].

[1] Cet opuscule est des six premiers mois de 1760; car il fait partie du *Recueil des facéties parisiennes*. B.

[2] Cependant, en 1774, Louis XVI les toucha: voyez la note, tome XVI, page 41. B.

Le fils du grand Racine, dans un poëme intitulé *la Grace*[1], s'exprime ainsi sur l'Angleterre :

L'Angleterre, où jadis brilla tant de lumière,
Recevant aujourd'hui toutes religions,
N'est plus qu'un triste amas de folles visions.

M. Racine se trompe ; l'Angleterre fut plongée dans l'ignorance et le mauvais goût jusqu'au temps du chancelier Bacon. C'est la liberté de penser qui a fait éclore chez les Anglais tant d'excellents livres ; c'est parceque les esprits ont été éclairés, qu'ils ont été hardis ; c'est parcequ'ils ont été hardis, qu'on a donné des prix à ceux qui feraient passer les mers à leurs blés ; c'est cette liberté qui a fait fleurir tous les arts, et qui a couvert l'Océan de vaisseaux.

A l'égard des folles visions que leur reproche l'auteur du poëme sur *la Grace*, il est vrai qu'ils ont abandonné la dispute sur la grace efficace et suffisante et concomitante ; mais en récompense ils ont donné les logarithmes, la position de trois mille étoiles, l'aberration de la lumière, la connaissance physique de cette lumière même, le calcul qu'on appelle *de l'infini*, et la loi mathématique par laquelle tous les globes du monde gravitent les uns sur les autres. Il faut avouer que la Sorbonne, quoique très supérieure, n'a pas encore fait de telles découvertes.

Cette petite envie de se faire valoir en invectivant contre son siècle, en voulant ramener les hommes de la nourriture du pain à celle du gland, en répétant sans cesse et hors de propos de misérables lieux communs, ne fera pas fortune dorénavant.

[1] Chant VI, vers 130-32. B.

Il est ridicule de penser qu'une nation éclairée ne soit pas plus heureuse qu'une nation ignorante.

Il est affreux d'insinuer que la tolérance est dangereuse, quand nous voyons à nos portes l'Angleterre et la Hollande peuplées et enrichies par cette tolérance, et de beaux royaumes dépeuplés et incultes par l'opinion contraire.

La persécution contre les hommes qui pensent librement ne vient pas de ce qu'on croit ces hommes dangereux; car assurément aucun d'eux n'a jamais ameuté quatre gredins dans la place Maubert, ni dans la grand'salle. Aucun philosophe n'a jamais parlé ni à Jacques Clément, ni à Barrière, ni à Chastel, ni à Ravaillac, ni à Damiens.

Aucun philosophe n'a empêché qu'on payât les impôts nécessaires à la défense de l'état; et lorsqu'autrefois on promenait la châsse de sainte Geneviève par les rues de Paris, pour avoir de la pluie ou du beau temps, aucun philosophe n'a troublé la procession; et quand les convulsionnaires ont demandé les saints secours, aucun philosophe ne leur a donné des coups de bûche.

Quand les jésuites ont employé la calomnie, les confessions, et les lettres de cachet, contre tous ceux qu'ils accusaient d'être jansénistes, c'est-à-dire d'être leurs ennemis; quand les jansénistes se sont vengés ensuite comme ils ont pu des insolentes persécutions des jésuites, les philosophes ne se sont mêlés en aucune façon de ces querelles; ils les ont rendues méprisables, et par là ils ont rendu à la nation un service éternel.

Si une bulle écrite en mauvais latin, et scellée de l'anneau du pêcheur, ne décide plus du destin d'un état; si un légat *du côté*[1] ne vient plus donner des ordres à nos rois et lever des décimes sur nos peuples, à qui en a-t-on l'obligation? aux maximes du chancelier de l'Hospital, qui était philosophe; aux écrits de Gerson, qui était aussi philosophe; aux lumières de l'avocat-général Cugnières[2], qui passa pour un philosophe, et surtout aux solides écrits de nos jours, qui ont jeté un si énorme ridicule sur la sottise de nos pères, qu'il est désormais impossible à leurs enfants d'être aussi sots qu'eux.

Les vrais gens de lettres et les vrais philosophes ont beaucoup plus mérité du genre humain que les Orphée, les Hercule, et les Thésée; car il est plus beau et plus difficile d'arracher des hommes civilisés à leurs préjugés que de civiliser des hommes grossiers, plus rare de corriger que d'instituer.

D'où vient donc la rage de quelques bourgeois et de quelques petits écrivains subalternes contre les citoyens les plus estimables et les plus utiles? C'est que ces bourgeois et ces petits écrivains ont bien senti dans le fond de leur cœur qu'ils étaient méprisables aux yeux des hommes de génie; c'est qu'ils ont eu la hardiesse d'être jaloux : un homme accoutumé à être loué dans l'obscurité de son petit cercle devient furieux quand il est méprisé au grand jour.

Aman voulut faire pendre tous les Juifs, parceque Mardochée ne lui avait pas fait la révérence. Acanthos

[1] Légat *a latere;* voyez ma note, tome XVI, page 35. B.
[2] Voyez tome XVI, page 368. B.

voudrait faire brûler tous les sages, parcequ'un sage a dit qu'un discours d'Acanthos[1] ne valait rien.

O Acanthos! fais relier en maroquin les *Méditations* du révérend P. Croiset; et s'il paraît un bon livre, cours le dénoncer à ceux qui ne le liront pas; fais brûler un ouvrage utile, les étincelles t'en sauteront au visage.

[1] Mot grec qui signifie proprement *flos spinosus*, fleur épineuse. K.— Omer Joly de Fleury, avocat-général au parlement de Paris, est l'Acanthos de ces *Réflexions*. B.

FIN DES RÉFLEXIONS.

EXTRAIT

DES NOUVELLES A LA MAIN DE LA VILLE DE MONTAUBAN EN QUERCI (1er JUILLET 1760)[1].

Le *Mémoire* de M. Le Franc de Montauban, *présenté au roi*[2], étant parvenu à Montauban, et chacun étant stupéfait, les parents du sieur auteur du mémoire s'assemblèrent; et ayant reconnu que ledit sieur instruisait familièrement sa majesté de ses gestes, dits et écrits; qu'il parlait au roi des entretiens amiables que lui sieur Le Franc avait eus avec M. Daguesseau; qu'il apprenait au roi qu'il avait eu une bibliothèque à Montauban, et de plus, qu'il fesait des vers; ayant remarqué dans ledit écrit plusieurs autres passages qui dénotaient une tête attaquée; ils députèrent en poste un avocat de ladite ville au sieur auteur, demeurant pour lors à Paris, et lui enjoignirent de s'informer exactement de sa santé, et d'en faire un rapport juridique. Ledit avocat, accompagné d'un témoin irréprochable, alla à Paris, et se transporta chez le malade : il le trouva debout, à la vérité, mais les yeux un peu égarés, et le pouls élevé. Le patient cria d'abord devant les deux députés : *Jeovah, Jupiter, Seigneur*[3].

[1] Fesait partie du *Recueil de facéties parisiennes*. B.

[2] Voyez ma note, pages 156-57. B.

[3] Prière du déiste composée par ledit sieur. — Voyez ma note, page 133. Les trois mots mis en italique par Voltaire forment le quatrième vers de la *Prière universelle*, traduite par Le Franc. B.

Je ne suis qu'un avocat, répondit le voyageur; je ne m'appelle point Jeovah. Avez-vous vu le roi? dit le malade. Non, monsieur, je viens vous voir. Allez dire au roi de ma part, reprit le sieur malade, qu'il relise mon mémoire, et portez-lui le catalogue de ma bibliothèque. L'avocat lui conseilla de manger de bons potages, de se baigner, et de se coucher de bonne heure. A ces mots le patient eut des convulsions, et dans l'accès il s'écria :

Créateur de tous les êtres,
Dans ton amour paternel,
Pour nous former tu pénètres
L'ombre du sein maternel[a].

Eh! monsieur, dit l'avocat, pourquoi me citez-vous ces détestables vers, quand je vous parle raison? Le malade écuma à ce propos, et grinçant les dents, il dit :

Le cruel Amalec tombe[b]
Sous le fer de Josué;
L'orgueilleux Jabin succombe
Sous le fer d'Abinoé.
Issacar a pris les armes :
Zabulon court aux alarmes.

L'avocat versa des larmes en voyant l'état lamentable du patient; il retourna à Montauban faire son rapport juridique, et la famille étant certaine que le malade était *mentis non compos*, fit interdire le sieur Le Franc de Pompignan, jusqu'à ce qu'un bon régime pût rétablir la santé d'icelui.

[a] *Poésies sacrées* dudit auteur, page 61 (livre Ier, ode x).
[b] Ibid., page 87 (livre II, cantique III).

FIN DE L'EXTRAIT.

PRÉFACE

DU RECUEIL DES FACÉTIES PARISIENNES[1].

Les sottises qu'on fait, qu'on dit, et qu'on écrit, étant plus multipliées que la race de Jacob, et que les sables de la mer, il est difficile de faire un choix.

[1] Le *Recueil des facéties parisiennes pour les six premiers mois de* 1760, in-8° de 282 pages, comprenait des pièces de divers auteurs. Ce fut l'abbé Morellet qui recueillit ces pièces. Il était auteur de trois, les *Si*, les *Pourquoi*, et le *Commentaire sur la Prière universelle*. Les éditeurs de Kehl avaient admis la première et la troisième dans les *Œuvres de Voltaire;* la seconde a été comprise dans quelques éditions modernes.

Des pièces qui sont de Voltaire, la *Vanité*, le *Russe à Paris*, le *Pauvre Diable*, et l'*Assemblée des monosyllabes* (les *Pour*, les *Que*, les *Qui*, les *Quoi*, les *Oui*, les *Non*), sont au tome XIV de la présente édition; la *Relation de la maladie, etc., du R. P. Berthier*, les *Quand*, le *Plaidoyer de Ramponeau*, les *Réflexions pour les sots*, l'*Extrait des nouvelles à la main*, sont dans le présent volume; la requête de Jérôme Carré *A MM. les Parisiens*, est tome VII, en tête de l'*Écossaise;* le *Fragment d'une lettre sur Didon* a été mis par moi (et peut-être à tort, car je n'ai pu retrouver la pièce sur laquelle j'avais pris mes notes) dans le tome XXXVII, page 344, année 1734.

Le *Recueil des facéties parisiennes* contenait plus que ne promettait son titre, puisqu'on y trouve l'*Extrait des nouvelles à la main du* 1er *juillet*, qui précède. J'ai placé la *Préface du Recueil* après les diverses pièces en prose de Voltaire que je donne, parceque cette préface doit leur être postérieure.

Il est assez singulier que Morellet ayant formé le *Recueil de facéties parisiennes*, ce soit Voltaire qui en ait fait la *Préface*. Les éditeurs de Kehl avaient allongé cette *Préface* de cinq alinéa, dont trois sont de Morellet, et les premier et cinquième des éditeurs de Kehl eux-mêmes. Je me borne à donner la *Préface* en trois alinéa, telle que Voltaire l'a composée, et telle qu'elle est en tête du *Recueil des facéties*. B.

Toutes ces innombrables vessies, accumulées les unes sur les autres dans le gouffre de l'oubli, crèvent au moment qu'elles sont formées, et il en résulte un immense nuage, dans lequel on ne discerne plus rien. Les journaux et les mercures tâchent en vain de faire vivre un mois ou quinze jours les sottises nouvelles; mais entraînés eux-mêmes dans l'abîme, ils s'y précipitent avec elles, comme les nageurs maladroits vont au fond de l'eau en voulant donner la main aux passagers qui se noient.

Dans ce vaste tourbillon de nos impertinences, nous avons choisi discrètement quelques unes des plus légères, pour les faire surnager un jour ou deux: elles amuseront les oisifs et les oisives; après quoi elles iront trouver le *Journal de Trévoux*, *l'Année littéraire*, et autres efforts de l'esprit humain, consacrés à l'éternité: j'entends l'éternité du néant.

N. B. Je ne veux pas dire que les pièces que j'imprime soient des impertinences; je parle seulement des sujets de ces pièces: elles sont plaisantes, et les sujets sont ridicules. Voilà tout ce que j'ai prétendu, sans vouloir offenser personne.

FIN DE LA PRÉFACE.

DIALOGUES CHRÉTIENS,

OU

PRÉSERVATIF CONTRE L'ENCYCLOPÉDIE[1].

1760.

PREMIER DIALOGUE

ENTRE UN PRÊTRE ET UN ENCYCLOPÉDISTE.

LE PRÊTRE.

Eh bien! malheureux, jusqu'à quand voulez-vous donc outrager la religion et décrier ses ministres?

L'ENCYCLOPÉDISTE.

Je n'outrage point la religion que je professe et que je respecte; je me tais sur ses ministres, et je ne comprends point ce qui peut allumer ainsi votre bile et m'attirer ces injures. De quel droit d'ailleurs me faites-vous ces questions? quelle est votre mission?

LE PRÊTRE.

Quelle est ma mission? la piété, le zèle, la charité chrétienne. Vous triompheriez bientôt, messieurs les athées, s'il ne se trouvait pas encore des hommes re-

[1] Tel est le titre de la brochure in-8° de seize pages, contenant les deux dialogues qui suivent. Voltaire en parle dans sa lettre à Bordes, du 5 septembre 1760, comme d'un ouvrage récemment publié. Le prêtre, interlocuteur du premier dialogue, est l'un des trois auteurs du *Journal chrétien* (Trublet, Jouannet ou Dinouart); je n'ose faire un choix entre eux. B.

ligieux qui ont le courage de s'opposer à vos pernicieux desseins. Je me suis ligué avec deux prêtres comme moi pour soutenir les autels que vous vouliez renverser. Tous trois [1] pleins de l'amour de Dieu et de l'avancement de son règne, nous avons déclaré une guerre éternelle à tous ceux qui examinent, qui discutent, qui approfondissent, qui raisonnent, qui écrivent, et surtout aux encyclopédistes.

Nous fesons un *Journal chrétien*, dans lequel, après avoir premièrement critiqué leurs ouvrages, nous examinons ensuite leur conduite, que nous trouvons ordinairement vicieuse et criminelle; et lorsqu'elle nous paraît innocente, nous disons que la chose est impossible, puisqu'ils ont travaillé à l'*Encyclopédie*.

L'ENCYCLOPÉDISTE.

Voilà un projet qui me paraît bien raisonnable, et rien assurément ne sera plus chrétien que cet ouvrage. Mais dites-moi, je vous prie, ne craignez-vous point la police? croyez-vous qu'elle tolère une entreprise de cette nature? A quel titre osez-vous sonder les cœurs et faire la confession de foi des auteurs qui vous déplaisent? pensez-vous qu'abusant de votre caractère, et sous le prétexte trivial et spécieux de défendre la religion que personne ne songe à attaquer, dont les fondements sont inébranlables, et qui est sous la protection des lois et du gouvernement, vous puissiez établir une inquisition, et que l'on souffre une pareille témérité?

[1] Voyez la note précédente. B.

LE PRÊTRE.

Une inquisition! Ah! s'il y en avait une en France, vous seriez un peu plus contenus, vous autres impies! mais je n'en désespère pas; le pape[1] qui occupe si glorieusement la chaire de saint Pierre vient de se brouiller avec la cour de Portugal en protégeant les jésuites, auxquels elle voulait contester le droit de corriger les rois; il a envoyé un visiteur apostolique en Corse sans consulter la république de Gênes, et, depuis son arrivée dans ce pays-là, le zèle des mécontents s'est bien ranimé : tout cela me donne de grandes espérances, et si son prédécesseur[2] avait pensé comme lui, nous aurions la consolation de voir ce sage tribunal établi parmi nous.

Vous parlez de la police! ne s'est-elle pas déclarée assez hautement en proscrivant l'*Encyclopédie*, ce dépôt d'hérésies et de schismes, ce recueil d'impiétés et de blasphèmes, qui respire à chaque page la révolte contre la religion et contre l'autorité? ne vient-elle pas en dernier lieu de permettre qu'on exposât sur le théâtre toutes les horreurs de votre morale[3]? les conclusions du procureur général[4] contre l'*Encyclopédie* n'ont-elles pas été plus fortes que le mandement de notre archevêque[5]? les discours académiques, qui sont lus du roi et de tout l'univers[6], ne sont-ils pas des

[1] Clément XIII. B. — [2] Benoît XIV, B.

[3] La comédie des *Philosophes*, par Palissot. (Voyez une note du *Russe à Paris*, tome XIV.) B.

[4] Omer Joly de Fleury, qui, comme le dit Voltaire, n'était ni Homère, ni joli, ni fleuri. Son réquisitoire est du 23 janvier 1759. B.

[5] Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. B.

[6] Ces mots, *qui sont lus du roi et de tout l'univers*, rappellent ces vers de Voltaire :

déclamations contre vous? Et vous comptez encore sur la police! tremblez que sa main ne s'arme contre les auteurs, après avoir sévi contre l'ouvrage; tremblez qu'elle ne vous plonge dans des cachots, d'où vous ne sortirez que pour être traînés à la Grève, et précipités de là dans le feu éternel qui est préparé au diable et à ses anges.

L'ENCYCLOPÉDISTE.

Voilà une terrible déclaration; et je ne m'attendais pas, en travaillant innocemment à cet ouvrage, où j'ai inséré quelques articles sur les arts, de travailler pour la Grève et pour l'enfer.

La police, en effet, a supprimé l'*Encyclopédie*: peut-être y avait-il des choses qui n'étaient pas de l'essence d'un dictionnaire, et qu'il aurait été plus convenable de ne pas y mettre; mais je réponds que les estimables auteurs de cet ouvrage n'ont eu que les intentions les plus pures, et n'ont cherché que la vérité: si quelquefois elle leur a échappé, c'est qu'il est dans la nature humaine de se tromper: la vérité ne s'effraie point des recherches, elle reste toujours debout, et

Le Franc de Pompignan dit à tout l'univers
Que le roi lit sa prose, et même encor ses vers.
Le Russe à Paris, tome XIV.

Dans une note de la pièce où se trouvent ces vers, Voltaire cite quelques phrases de Le Franc. Elles sont si ridicules, qu'on a pu croire que Voltaire les avait arrangées à sa guise. J'ai sous les yeux le *Mémoire présenté au roi par M. de Pompignan*, le 11 mai 1760, in-4°. On y lit en effet (page 17 et dernière): « Toute la cour a été témoin de l'accueil que me firent leurs majestés. Il faut que tout l'univers sache aussi qu'elles ont paru s'occuper de « mon ouvrage, non comme d'une nouveauté passagère ou indifférente, mais « comme d'une production qui n'était pas indigne de l'attention particulière « des souverains. » B.

triomphe toujours de l'erreur. Voyez les Anglais; cette nation sage et éclairée a livré les questions les plus délicates à la discussion et à l'examen. M. Hume, ce fameux sceptique, est aussi honoré parmi eux que l'homme le plus soumis à la foi; vous savez aussi bien que moi qu'elle est un don de Dieu, et qu'il ne faut pas s'emporter contre ceux qui, manquant de ce précieux flambeau, veulent y suppléer par la conviction qui résulte de l'examen. Nos magistrats, dont la religion surprise s'est alarmée trop légèrement, rendront justice aux vues utiles de ces hommes éclairés, qui travaillaient à la gloire de la nation en instruisant l'univers. L'Europe entière demande avec tant d'empressement la continuation de cet ouvrage, qu'ils seront forcés de se rendre à ce cri général [1].

LE PRÊTRE.

Vous nous citez sans cesse les Anglais, et c'est le mot de ralliement des philosophes; vous avez pris à tâche de louer cette nation féroce, impie et hérétique; vous voudriez avoir comme eux le privilége

[1] Les deux premiers volumes de l'*Encyclopédie* avaient paru en 1751; un arrêt du conseil, du 7 février 1752, en suspendit l'impression. Ce ne fut qu'à la fin de 1753 qu'on leva la défense. Le tome III parut dès cette année; le tome IV, en 1754; le cinquième, en 1755; le sixième, en 1756; le septième, en 1757. (Le dernier mot de ce volume est GYTHIUM, ville du Péloponèse.) Ces volumes ayant été dénoncés au parlement, cette compagnie, par un arrêt du 23 janvier 1759, ordonna la nomination de commissaires pour les examiner, ainsi que d'autres ouvrages. Un nouvel arrêt du 6 février nomma des examinateurs. Le chancelier, jaloux de son autorité, fit alors rendre l'arrêt du conseil, du 8 mars 1759, qui révoque le privilége obtenu le 21 janvier 1746 pour l'impression de l'*Encyclopédie*. Le tome VIII ne vit le jour qu'en 1765, etc. Les déclamations du clergé ne cessèrent pas; mais, graces à MM. de Choiseul, de Malesherbes, etc., etc., l'entreprise vint à sa fin. B.

d'examiner, de penser par vous-mêmes, et arracher aux ecclésiastiques le droit immémorial de penser pour vous et de vous diriger. Vous voulez qu'on admire des gens qui sont nos ennemis de toute éternité, qui désolent nos colonies, et qui ruinent notre commerce; vous ne vous contentez donc pas d'être infidèles à la religion, vous l'êtes encore à l'état! Le ministère aura peut-être la faiblesse de fermer les yeux sur votre trahison, mais nous trouverons les moyens de vous punir.

On ne prononcera plus de discours à l'Académie qui ne soit une satire des philosophes anglais, et l'on n'adoptera dans le conseil de Versailles aucune des maximes de celui de Kensington [1].

L'ENCYCLOPÉDISTE.

Ce sera bien fait. Mais c'est assez parler des Anglais; et pour abréger notre conversation, dites-moi, je vous prie, d'où vient votre déchaînement contre les encyclopédistes? Avez-vous lu leur ouvrage avec attention?

LE PRÊTRE.

Non assurément; je ne suis pas assez scélérat pour avoir souillé mon esprit de la lecture d'un ouvrage aussi profane : je n'en ai pas lu un mot, je n'en lirai jamais rien; je me contenterai de le décrier dans mon journal, et de faire imprimer toutes les semaines que c'est le livre le plus dangereux qui ait jamais été composé.

[1] Habitation royale en Angleterre, comme alors Versailles l'était en France. B.

L'ENCYCLOPÉDISTE.

Votre projet est très sensé assurément; mais ne serait-il pas plus équitable de le juger après l'avoir lu, que de vous en fier à des rapports peut-être infidèles et peut-être intéressés?

A quel égard encore vous a-t-on dit qu'il fût dangereux?

LE PRÊTRE.

A tous égards : la théologie n'est point celle de la Sorbonne; la morale n'est point celle des jésuites; la médecine n'est point celle de la faculté de Paris; l'art militaire est composé sur des mémoires prussiens; la marine et le commerce sur des mémoires anglais : en un mot, tout en est détestable.

L'ENCYCLOPÉDISTE.

Voilà qui est raisonner à la fin; et si vous m'aviez dit tout cela d'abord, notre dispute aurait été plus tôt terminée.

LE PRÊTRE.

Je vois que si je disais encore un mot, vous abjureriez la philosophie pour afficher la dévotion; mais nous ne voulons plus de toutes ces palinodies qui font rire les incrédules, et qui vous raccommodent avec les bonnes gens de notre parti, qui sont dupes de vos simagrées : les ouvrages que vous avez faits contre la religion et ses ministres restent, et la rétractation périt. Il faut que vous soyez toute votre vie un objet de scandale, que vous mouriez dans l'impénitence, et que vous soyez damné éternellement. Je ne veux plus de commerce avec vous, et je vous déclare que l'ouvrage est abominable d'un

bout à l'autre; qu'il fallait non seulement le supprimer, mais encore le brûler; qu'il fallait faire le procès à tous ceux qui y ont travaillé, à ceux qui l'ont imprimé, à ceux qui l'ont acheté, et que vous êtes tous des athées, des déistes, des sociniens, des ariens, des semi-pélagiens, des manichéens, etc., etc., etc.

N'avez-vous pas eu l'irréligieuse affectation de louer les anciens, qui étaient dans les ténèbres du paganisme, aux dépens des modernes, qui sont éclairés du flambeau de la révélation? N'avez-vous pas poussé l'impiété jusqu'à comparer le siècle idolâtre d'Auguste au siècle chrétien de Louis XIV?

L'ENCYCLOPÉDISTE.

Je me retire enchanté de votre érudition et de votre douceur, en vous exhortant à ne pas laisser refroidir le zèle dont je vous vois animé; voici un de vos adversaires, dont je vous recommande la conversion, puisque vous avez dédaigné la mienne.

SECOND DIALOGUE

ENTRE UN PRÊTRE ET UN MINISTRE PROTESTANT[1].

LE PRÊTRE.

Entrez, entrez, monsieur. Vous me trouvez ici bien échauffé; ne croyez pas, je vous prie, que ce soit en parlant de controverse que ma bile s'est allumée; je ne songe plus ni à Calvin ni à Luther; ce n'est plus contre les réformateurs que je veux écrire;

[1] Le ministre protestant est Vernet : voyez la lettre de Voltaire à Bordes, du 5 septembre 1760. B.

ce ne sera plus le mot d'hérétique que je ferai résonner dans mes écrits et dans mes sermons. Je veux poursuivre les philosophes, les encyclopédistes; et voilà les vrais schismatiques. Il faut que nous oubliions tous nos démêlés, que nous nous passions mutuellement nos dogmes et notre doctrine, et que nous nous réunissions contre cette engeance pernicieuse qui a voulu nous détruire : car, ne vous y trompez pas, ils en veulent également à tous les ecclésiastiques, à toutes les religions; ils prétendent établir l'empire de la raison : et nous resterions tranquilles dans ce danger !

LE MINISTRE.

Monsieur, je loue infiniment le dessein où vous êtes de perdre ceux qui veulent nous décréditer, mais j'en blâme la manière; il faut s'y prendre plus doucement, et par là plus sûrement : presque toujours on se nuit à soi-même en poursuivant son ennemi avec trop de passion et d'acharnement. Je sais bien aussi qu'il ne faut pas trop raisonner, et que ces gens-là sont assez subtils pour en imposer à ceux qui examinent. Mais il faut décrier les auteurs, et alors l'ouvrage perd certainement son crédit; il faut adroitement empoisonner leur conduite; il faut les traduire devant le public comme des gens vicieux, en feignant de pleurer sur leurs vices; il faut présenter leurs actions sous un jour odieux, en feignant de les disculper; si les faits nous manquent, il faut en supposer, en feignant de taire une partie de leurs fautes. C'est par ces moyens-là que nous contribuerons à l'avancement de la religion et de la piété, et que nous pré-

viendrons les maux et les scandales que les philosophes causeraient dans le monde s'ils y trouvaient quelque créance.

LE PRÊTRE.

Voilà qu'on vous surprend toujours dans ce malheureux défaut de la tolérance qui vous a séparés de nous, et qui s'oppose aux progrès de votre religion. Ah! si, comme nous, vous brûliez, vous envoyiez à la potence, aux galères, il y aurait un peu plus de foi parmi vous autres, et l'on ne vous reprocherait pas de tomber dans le relâchement.

Vous me direz peut-être que notre zèle s'est bien ralenti, et que si nous n'avions pas les billets de confession[1], on ne distinguerait plus notre religion de la vôtre; mais laissez faire les jansénistes et les auteurs du *Journal chrétien*.

LE MINISTRE.

Il est vrai que nos idées sont différentes sur les moyens d'étendre la foi; mais nous avons eu quelques uns de ces moments brillants que vous regrettez, et le supplice de Servet doit exciter votre admiration et votre envie. La corruption des mœurs met des entraves à notre zèle; mais je réponds de moi et de mes confrères; et si l'autorité séculière voulait seconder le zèle ecclésiastique, nous offririons de bon cœur sur le même bûcher un sacrifice à Dieu, dont l'odeur lui serait certainement bien agréable.

LE PRÊTRE.

Je suis enchanté de ce que vous me dites, et je vois

[1] Sur les billets de confession, voyez tomes XXII, page 322; XXVIII, 164; XXXIV, 86; XXXIX, 533. B.

que nous ne différons que par la conduite, et non par les intentions. Puisque nous pensons de même, exterminons donc les philosophes : tout est permis contre eux ; supposons-leur des crimes, des blasphèmes ; déférons-les au gouvernement comme ennemis de la religion et de l'autorité ; excitons les magistrats à les punir, en y intéressant leur salut ; et s'ils se refusent à nos pieux desseins, flétrissons les encyclopédistes dans nos écrits, anathématisons-les dans la chaire, et poursuivons-les sans relâche.

LE MINISTRE.

Je le veux bien, et je crois même que notre union secrète produira un très bon effet ; ce pieux syncrétisme ne sera point soupçonné du public, qui, voyant les deux partis acharnés contre ces gens-là, ne manquera pas de les croire très criminels : mais cependant que gagnerons-nous à tout cela ? Je vous avoue que j'aime bien à décrier ceux qui attaquent la religion et ses ministres ; mais si l'on gagnait davantage à les louer, cela deviendrait embarrassant. Nous autres ministres protestants, nous sommes mariés, nos bénéfices sont des plus minces, et nous nous devons à notre famille : on n'a point de considération dans le monde sans argent, et on doit procurer de la considération à ses enfants. Si en disant du mal des philosophes et du bien de leurs ouvrages, ou du bien de leurs personnes et du mal de leurs ouvrages, ou même si en louant le tout on vendait mieux ses feuilles, il faudrait bien se soumettre à cette nécessité.

S'ils voulaient même acheter la paix, cela dépendrait des conditions : si, par exemple, on pouvait les

engager à n'attaquer que les luthériens, ce serait un moyen d'accommodement, et ce serait les faire travailler pour nous; mais s'ils veulent absolument que cela soit plus général, ne pourrait-on pas, moyennant une petite redevance, leur abandonner la morale, qui dans le fond tient plus à la jurisprudence qu'à la religion, et les moines, que vous n'aimez pas mieux que nous? Par ce léger sacrifice nous sauverions les dogmes et les prêtres, ce qui est pourtant l'essentiel; nous occuperions les philosophes, et nous aurions la gloire de les rendre nos tributaires.

LE PRÊTRE.

Ah, fi donc! quoi! l'intérêt peut trouver place dans votre cœur, quand il s'agit de celui de la religion! vous pouvez balancer entre Dieu et Mammon[1]! Il s'agit bien de vendre ses feuilles, il s'agit de les faire lire; je vendrais plutôt mon manteau pour acheter du papier et des plumes, et écrire contre eux. D'ailleurs que voulez-vous qu'ils vous donnent? ce sont des gueux qui ne vivent que de ce qu'ils volent. Je suis si fort indigné de vos vues sordides, que je romprais pour jamais avec vous si j'avais moins à cœur l'écrasement de cette canaille; mais vous m'êtes nécessaire pour l'exécution de mon projet; et puisqu'il vous faut de l'argent, je vous ferai avoir une pension de mille écus sur la caisse des nouveaux convertis : j'exigerai seulement une petite condition, c'est que vous me fassiez quelques sermons dont j'ai besoin contre les encyclopédistes, pour les gens d'une certaine espèce; et vous

[1] Mammona est la déesse de la Richesse. B.

m'en ferez bien aussi trois ou quatre sur la controverse pour le peuple.

LE MINISTRE.

Je le veux bien; je ferai le tout en conscience: je n'ai jamais prêché contre les encyclopédistes; il faudra des sermons tout neufs; ma santé est faible, et pourrait se ressentir de ce travail; ainsi je ne vous en ferai pas sur la controverse, mais je pourrai vous en retourner trois ou quatre des miens sur cette matière.

Vous vous êtes scandalisé de ce que je pensais à l'intérêt; mais vous cesserez bientôt de l'être, lorsque vous saurez que j'applique cet argent à de bonnes œuvres, et que je destine cette pension à l'entretien d'un pauvre homme auquel je m'intéresse très particulièrement. Ne vous étonnez donc pas si je vous demande qu'elle soit payée régulièrement, et même d'avance si cela se peut.

LE PRÊTRE.

Je vous le promets, et l'usage que vous faites de cet argent vous rend toute mon estime; mais n'avez-vous jamais lu ce livre dont je ne saurais prononcer le nom sans frémir? Je ne l'ai pas vu, mais on dit qu'au mot *vie*, l'article de *vie heureuse* fait dresser les cheveux. Tolère-t-on cet ouvrage de Satan dans le pays où vous vivez?

LE MINISTRE.

J'en ai lu quelque chose, et en effet ce livre est plein de blasphèmes et d'impiétés. Le mot *vie* que vous

citez n'est pas encore fait[1]; mais sans doute qu'il serait affreux s'il était imprimé.

On a souffert cet ouvrage dans ma patrie, quoique j'aie bien fait quelques tentatives pour en faire saisir une cinquantaine d'exemplaires qui y sont répandus, et que je voulais faire confisquer au profit des ecclésiastiques, parcequ'ils sont à l'abri de la contagion, et que, l'ayant entre leurs mains, ils l'auraient mieux réfuté. La chose a souffert quelque difficulté; et, pour diminuer au moins la grandeur du mal, j'en ai emprunté sous main quelques exemplaires que je n'ai point rendus : j'ai imaginé, pour les retrancher de la société, de les envoyer en Espagne, où je les ai fait payer le double de leur valeur aux libertins qui les ont achetés; après quoi j'en ai donné avis au grand inquisiteur, qui a fait saisir et brûler les exemplaires, mettre à l'inquisition les gens qui en étaient possesseurs, et qui m'a envoyé cent pistoles d'or pour le service que j'ai rendu à la religion.

LE PRÊTRE.

Il y a bien quelque chose à dire contre la délicatesse dans ce que vous racontez là; mais la fin de l'action en sanctifie les moyens, et je vous absous pour toutes celles de la même nature passées, présentes, et à venir.

LE MINISTRE.

Puisque vous approuvez mon zèle, et que vous

[1] On a vu par ma note, page 158, qu'en 1760 il n'avait paru que sept volumes, qui n'embrassaient que les sept premières lettres de l'alphabet. Voyez, dans la lettre à D'Alembert, du 19 octobre 1764, ce que Voltaire rappelle du réquisitoire de Joly de Fleury. B.

croyez qu'on peut se permettre quelques négligences en morale lorsqu'il s'agit des intérêts de la religion, je vais vous narrer un petit fait que vous entendrez dans son vrai sens, et qui pourrait être mal interprété par le vulgaire, qui ne juge jamais que sur les apparences. J'avais vu, dans une bibliothèque qui m'était ouverte, un manuscrit dont la publication pouvait nuire à la cour de Rome, et qui inquiétait fort sa Sainteté : un premier mouvement de zèle me porta à m'en saisir pour le faire imprimer et combattre nos ennemis; mais je pensai qu'il serait plus politique d'en faire un sacrifice au Saint-Père, qui m'en saurait gré, et respecterait une religion dont les ministres se conduisaient avec cette modération et ce désintéressement; car je le laissais absolument maître des conditions. Il fut en effet très sensible à ma démarche, me fit remercier, et m'envoya mille écus en échange du manuscrit, dont j'ai gardé une copie à tout événement. Il ne s'en tint pas là; il donna un bénéfice de cinq cents écus à un prêtre de ma connaissance que je lui recommandai, et qui en a partagé le revenu avec moi jusqu'à sa mort.

LE PRÊTRE.

J'approuve infiniment votre conduite; mais, comme vous le dites, il faut avoir une piété bien éclairée pour démêler le mérite de cette action, et je ne serais pas surpris que les gens du monde s'y trompassent. Il y a cependant cette copie qui...

LE MINISTRE.

Puisque nous sommes sur le ton de la confiance, il faut que je vous fasse une confession entière, et que

je vous montre jusqu'où j'ai poussé le zèle et la charité. J'écrivais contre les philosophes; et, voyant que mes ouvrages n'étaient pas un préservatif suffisant contre la malignité des leurs, je tentai une autre voie: je m'adressai au plus dangereux et au plus écouté d'entre eux; je cherchai à gagner sa confiance, et, après y avoir réussi, je lui proposai d'être l'éditeur de ses œuvres [1]. Je pensai que le public, rassuré en voyant mon nom à côté de celui de l'auteur et à la tête de l'ouvrage (dans une préface composée avec cette pieuse adresse qu'inspire la vraie dévotion aux gens de notre état), le lirait non seulement sans défiance, mais même avec édification: tant il faut peu de chose pour se rendre maître des opinions! Par là je parais le coup que l'on voulait porter à la religion, je sanctifiais les choses profanes, et je changeais en un baume salutaire le poison que nos ennemis avaient préparé. La chose était prête à réussir, l'auteur allait me faire présent d'un de ses manuscrits, le marché était fait avec un libraire, qui devait m'en donner un louis d'or par feuille, et deux cents exemplaires, que j'aurais vendus, tandis que j'aurais fait faire quelques changements aux siens, lorsqu'on m'a traversé; mais aussi j'ai bien dit du mal du livre, et ce n'est pas ma faute si je n'en ai pas fait à l'auteur.

LE PRÊTRE.

Cela est très bien encore; mais je vois toujours de l'argent dans tout ce que vous faites, et j'aimerais mieux qu'il n'y en eût pas.

[1] Voltaire lui-même: voyez, tome XLII, la *Lettre curieuse de Robert Covelle*. B.

LE MINISTRE.

Vous avez donc oublié ce que je vous ai dit tout-à-l'heure de l'usage que j'en fais : vous me forcez à vous répéter que je le consacre à de bonnes œuvres, et je puis vous assurer avec vérité que les petites sommes que j'ai reçues ont été remises fidèlement entre les mains de ce pauvre homme dont je vous ai parlé. J'aurais bien des choses à vous raconter encore, si je vous disais tout ce que j'ai fait pour lui; mais je craindrais d'abuser de votre complaisance, et ce sera pour la première entrevue.

LE PRÊTRE.

J'approuve tout ce que vous avez fait, les motifs en sont louables, et je vous estimerais fort si vous aviez un peu plus de chaleur contre nos ennemis. Chacun a sa manière : je vous avoue que je préfère les voies abrégées; j'aime mieux persécuter : travaillez tout doucement par la sape, tandis que j'irai avec le fer et le feu renverser et brûler tout ce qui m'opposera quelque résistance.

LE MINISTRE.

Bonjour, monsieur; j'avais oublié de vous dire que tout ceci doit être fort secret entre nous, et que tout ce que j'écrirai doit être anonyme : n'oubliez pas non plus la pension, et souvenez-vous qu'elle est destinée à un pauvre homme.

LE PRÊTRE.

Bonjour, monsieur; n'oubliez pas les sermons, et souvenez-vous qu'ils ne sauraient être trop forts.

FIN DES DIALOGUES CHRÉTIENS.

LETTRE

CIVILE ET HONNÊTE[1]

A L'AUTEUR MALHONNÊTE

DE LA CRITIQUE DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE
DE M. DE VOLTAIRE,

QUI N'A JAMAIS FAIT D'HISTOIRE UNIVERSELLE :

LE TOUT AU SUJET DE MAHOMET.

I. Je ne sais s'il importe beaucoup pour la connaissance de la religion mahométane, et de la grande révolution commencée par Mahomet, que ce prophète soit né d'une branche aînée ou d'une branche cadette, et que cette branche ait été pauvre ou riche. Un homme curieux de ces profondes recherches pourrait montrer aisément qu'Achem, bisaïeul de Mahomet, forma deux branches, et que Mahomet descendait de la cadette. Il pourrait encore, s'il voulait ennuyer des Français, montrer savamment qu'Abdalla-Moutaleb, son grand-père, laissa douze fils, selon les auteurs suivis par M. le comte de Boulainvilliers[2]; et que le

[1] Cette LETTRE parut en 1760. Voltaire l'avait composée en réponse à la *Critique de l'Histoire universelle de M. de Voltaire, au sujet de Mahomet et du mahométisme*, in-4°, dont j'ai déjà parlé t. XV, page 316, et ci-dessus p. 129 : voyez, dans ma *Préface* du tome XV, les différents titres que Voltaire a donnés à l'ouvrage, dont un chapitre (aujourd'hui le VI) est le sujet de la *Critique*. B.

[2] Page 197, édition de 1731.

prophète fut fils du douzième enfant, ainsi très cadet.

Mais en même temps, en fouillant dans la *Bibliothèque orientale*[1], on trouverait que Moutaleb n'eut que dix garçons, et partant qu'il est impossible que le prophète fût né du douzième. Mais en récompense le révérend docteur Prideaux[2] le fait naître de l'aîné; en quoi le révérend docteur s'est trompé, s'étant écarté en ce point de l'opinion authentique du révérend docteur Abulfeda, auteur très canonique chez les Turcs.

Je pourrais citer M. Sale, moitié anglais, moitié arabe[3], qui nous a donné la seule bonne traduction que nous ayons du divin Koran ou Alcoran; mais pour cela je ne voudrais pas accuser mon critique d'un mensonge imprimé; car je me pique d'être poli. Je me bornerai seulement à remarquer qu'il est difficile de faire des généalogies. Ce n'est pas que je conteste à Mahomet sa noblesse; à Dieu ne plaise! Il descendait sans doute d'Ismael, Ismael d'Adam, et moi aussi. Mahomet, mon critique, et moi, nous sommes parents, et il faut en user civilement avec sa famille.

II. C'est une grande question de savoir si Mahomet avait deux mois ou trois mois quand il perdit son père; je suis persuadé dans le fond de l'ame qu'il n'avait que deux mois; mais je ne disputerai avec aucun

[1] Par D'Herbelot. B.

[2] Humphrey Prideaux a écrit en anglais la *Vie de Mahomet*, imprimée en 1697, et traduite en français dès 1698. La première édition de la *Vie de Mahomet, par Boulainvilliers*, est de 1730. B.

[3] Voltaire l'appelle ainsi parceque, né en Angleterre, il avait demeuré vingt-cinq ans en Arabie. B.

iman sur cet article. De grands hommes remarquent que son bien et celui de sa mère consistaient en cinq petits chameaux; je ferais peut-être plus de cas d'un historien qui montrerait qu'il porta les armes à l'âge de quatorze ans, comme le disent Codabi et Zabbadi; car c'est quelque chose d'apprendre que le courage de ce prophète conquérant se soit déployé de bonne heure.

Ni moi, ni l'illustre savant qui me relève si bien, ne savons précisément combien de temps Mahomet fut facteur de la veuve Cadige, qu'il épousa depuis. Je veux croire avec lui que ce mariage se fit, comme il le dit, avec beaucoup de pompe et de magnificence, entre une marchande de chameaux et un homme qui n'avait rien, dans un pays où l'on manque de tout.

Il est dit dans les auteurs arabes qu'il eut de son oncle douze écus d'or en mariage; apparemment qu'il dépensa tout pour ses noces, si elles furent si pompeuses.

III. J'avais cru que Mahomet avait mené une vie assez obscure, jusqu'au temps où il jeta les fondements de la révolution d'une grande partie du monde; mais j'avoue que ses historiens n'ont pas manqué de rapporter qu'il donna, depuis son mariage, quarante moutons à sa nourrice : on infère de là, avec raison, qu'il était très riche, et que par conséquent il fit de grandes choses. Si cela est, je me suis grossièrement trompé; et je vois que toute la terre avait les yeux sur Mahomet avant qu'il s'avisât de devenir prophète.

IV. J'ai dit que Mahomet enseignait aux Arabes, adorateurs des étoiles, qu'il ne fallait adorer que le

dieu qui les a faites [1]. Je suis fâché d'être obligé d'avouer ici que j'ai eu raison; car malheureusement le mot *Sabba* en arabe signifie l'*armée des cieux*; et c'est de là que le *Sabbisme* prit son nom, et que vient chez les Hébreux le mot *Sabbahot*, comme je crois l'avoir prouvé ci-dessus [2]. Les Arabes adoraient *Misam*, le Soleil; *Mostari*, Jupiter; *Azad*, Mercure.

Je n'ai dit nulle part qu'ils n'avaient point d'autres dieux; je suis même si savant, que j'affirme qu'ils avaient des déesses.

Je sais encore qu'ils adoraient un premier moteur, comme les Égyptiens, les Grecs, et les Romains, en reconnaissaient un, en adorant pourtant mille autres divinités. Mais j'ai dit que Mahomet leur enseigna à ne point rendre à la créature l'hommage qu'ils ne devaient qu'au créateur [3]; j'ai eu très grande raison, et j'en suis fort affligé pour l'Arabe savant et poli qui me critique, et que je reconnais pour mon maître.

V. Non, sans doute, il n'y a point de passage de l'Alcoran qui impose l'obligation de courir au martyre; mais tout l'Alcoran respire la nécessité de combattre pour la croyance musulmane; c'est là l'unique source des victoires de Mahomet; c'est cet enthousiasme qui fit de ses sectateurs un peuple de conquérants : il était perdu s'il n'avait pas fait à

[1] Dans les premières éditions, Voltaire disait de Mahomet : « Il enseignait « aux Arabes, adorateurs des étoiles, qu'il ne fallait adorer que le dieu qui les « a faites. » Voltaire a, depuis, entièrement refondu le chapitre où il parlait du mahométisme : voyez ce qu'il dit du culte des astres en Arabie, tome XV, page 318. B.

[2] Voltaire n'en a pas parlé. B.

[3] Voyez ma note première ci-dessus. B.

ses musulmans un devoir de verser leur sang pour sa religion.

Ainsi, dans une bataille contre l'armée d'Héraclius, lorsque les Arabes plièrent sur la nouvelle que leur général Dherrar avait été fait prisonnier, Rasi, un de leurs capitaines, courut à eux : « Qu'importe, leur « dit-il, que Dherrar soit pris ou mort ? Dieu est vivant « et vous regarde [1]. »

Un autre général s'écrie : « Voyez le ciel, combattez « pour Dieu, et il vous donnera la terre. » Aujourd'hui même encore, chez les Turcs, on appelle *martyrs* tous ceux qui meurent en combattant contre les infidèles. Telle est la loi que Mahomet a gravée dans leurs cœurs, beaucoup mieux que s'il l'eût écrite.

La loi de la circoncision n'est pas moins solennelle, et n'est pas plus écrite. Mahomet fut circoncis ; tous les Arabes l'étaient à l'âge de treize ans, comme l'avoue saint Jérôme sur Jérémie, chap. x. On fesait même une petite circoncision aux filles, en leur coupant un peu de la peau des nymphes ; elles souffrent encore, dans plusieurs pays mahométans, cette sainte opération, lorsqu'elles atteignent l'âge de puberté.

Mais la circoncision des mâles est le sceau du mahométisme. Je n'ai point détaillé les autres observances de la loi mahométane. J'aurais pu remarquer qu'elle commande l'aumône, qu'elle défend les jeux de hasard : il y a mille détails dans lesquels je pourrais entrer [2] dans une nouvelle édition d'un certain

[1] Voyez tome XV, page 330. B.

[2] C'est ce qu'il a fait : voyez, tome XV, pages 316-346, les chapitres VI et VII de l'*Essai sur les mœurs*. B.

Essai sur les mœurs, etc., qui n'est point du tout une histoire universelle, qui n'est qu'un tableau des principales sottises de ce monde; mais il faut toujours craindre de perdre dans ces petits détails l'esprit des nations que j'ai voulu peindre.

VI. L'illustre savant, mon censeur, prend contre Mahomet le parti du vin. Je lui sais bon gré de vouloir convertir les musulmans sur cet article; mais s'il se fait turc, comme l'abbé Mac-Carthi[1], je ne lui conseille pas d'en boire, surtout dans le ramadan, si le muphti est dévot, et s'il a du crédit.

Je l'avertis que Mahomet, dès son deuxième chapitre, déclare formellement que c'est un grand péché de boire du vin, et de jouer aux dés; et je lui conseille de relire assidûment ces belles paroles du chapitre v: « Dans les croyants et dans les justes, ce n'était point « un péché de s'adonner au vin et au jeu avant qu'ils « fussent défendus »: donc ils étaient défendus par Mahomet. Vous ne savez pas votre religion, monsieur le Turc: vous dites que vous vivez parmi les Turcs; instruisez-vous donc, profitez de leurs exemples, et connaissez mieux l'Alcoran avant d'en parler. Des sonnistes vous diront que le *jeu* signifie ici la *chasse*. Je soutiens qu'ils ont tort, comme je le prouverai ci-dessous: mais il résulte toujours que Mahomet a défendu le vin.

VII. Mon savant Turc a lu *Ismamisme* pour *Islamisme;* mon savant Turc a mal lu. Je lui conseille de recourir au troisième chapitre de son Koran ou de

[1] Sur ce personnage, voyez, tome XII, une des notes de l'*Ode sur l'Ingratitude*, 1736. B.

son Alcoran, où il est dit: « En vérité, l'Islam est aux « yeux de Dieu la seule religion; dis, si on dispute « avec toi, je me suis résigné à Dieu. »

Qu'il consulte Albedavi, il verra qu'*Islam* veut dire *se résignant soi-même*. Il a beau dire qu'*Islam* signifie *salut*, parceque *salamalech* est la salutation des Turcs. Avec quels Turcs a-t-il donc vécu? Il faut que ce soit avec des Turcs de bien mauvaise compagnie. Quoi! de *salutation*, *révérence*, viendrait le salut éternel, l'islamisme! Cette fade équivoque n'est supportable que dans notre langue. L'arabe n'admet point de tels jeux de mots; c'est une langue grave, sérieuse, énergique. Oh! la belle chose que la langue arabe!

VIII. Notre Scaliger turc m'intente un procès bien juste et bien intéressant, pour savoir s'il faut dire le *Koran*, ou l'*Alcoran*[1]; mais il sait que l'article *al* signifie *le*, et que ce n'est que l'ignorance de la langue arabe qui a fait confondre ce *le* avec son substantif: s'il consulte le chapitre XII, intitulé *Joseph*, il verra ces mots: « Nous te rapportons une excellente his- « toire dans ce Koran », c'est-à-dire dans cette *lecture* que Mahomet fesait du chapitre XII. *Koran* signifiait donc *lecture*; et c'est ce que dit expressément Albedavi: ce mot vient de *karaa*, qui signifie *lire*. Mahomet ne dit pas *dans cet Alcoran*, il dit *dans ce Koran*. Je suis honteux d'être si fort en arabe; mais savez-vous l'arabe, vous qui parlez?

IX. Voici une grande dispute. Mon maître veut ab-

[1] Voyez, tome XXVI, page 150, l'article ALCORAN; et, tome XXVII, page 49, l'article AROT ET MAROT. B.

solument que Mahomet ne sût ni lire ni écrire; je ne l'aurais pas choisi pour mon facteur en Syrie, s'il avait été si ignorant. Je sais bien qu'il s'appelle lui-même le *prophète non lettré* dans le chapitre VII; mais je prie mon critique d'observer que ce chapitre VII est plein d'érudition : qu'il le lise, il sera obligé de convenir, à sa honte, que Mahomet était un homme savant et modeste. Mais que dira-t-il, quand il apprendra que Mahomet était un poëte, et que son Koran ou son Alcoran est écrit en vers? Ne sait-il pas que les poëtes de la Mecque affichaient leurs poésies à la porte du temple de la Mecque; et que Labid, fils de Rabia, le meilleur poëte sans contredit des Mecquois, ayant vu le second chapitre du Koran ou Alcoran que Mahomet avait affiché, se jeta à ses genoux, et lui dit : « O « Mahomet! ou Mohammed, fils d'Abdalla, fils de « Moutaleb, fils d'Achem, vous êtes plus grand poëte « que moi! vous êtes sans doute le prophète de « Dieu. »

Je ne suis, je l'avoue, ni aussi savant, ni aussi bon poëte que Labid, fils de Rabia; mais je me jette aux pieds de mon savant censeur, je lui dis : « Vous êtes « plus savant que moi, mais soyez un peu honnête, et « ne me traitez pas avec tant de cruauté, parceque j'ai « dit qu'un poëte savait lire et écrire. »

Avez-vous oublié que ce poëte était astronome, et qu'il réforma le calendrier des Arabes? Que ne dites-vous que César, qui en fit autant chez les Romains, ne savait ni lire ni écrire?

Mahomet aurait-il, je vous prie, demandé une plume et de l'encre dans son agonie, s'il n'avait été

accoutumé à s'en servir? Omar l'en empêcha, de peur qu'il ne fît un testament, ou qu'il n'écrivît des sottises. Mais, monsieur, quand vous avez pris la plume pour écrire contre moi tant d'injures, si quelqu'un vous avait ôté votre plume dans vos accès, aurait-on droit de dire, comme on le dit pourtant à la lecture de votre ouvrage, que vous ne savez point écrire?

Vous prétendez que le prophète devait demander un style de fer, et non pas une plume: je conçois, monsieur, qu'un style de fer est de votre goût; mais, en conscience, on écrivait alors sur du parchemin.

Au reste, je rends toute la justice que je dois, soit à votre style, soit à votre plume.

X. Maître, vous me dénoncez à l'empereur de Maroc, au grand-turc, et au grand-mogol, comme un perturbateur du repos public, qui ose avancer que l'intention de Mahomet était qu'Ali, mari de sa chère fille Fatime, fût en possession du califat. Vous ne voulez point qu'on songe à établir son gendre et son cousin-germain. Pourvu que vous ne me défériez pas à l'inquisition, je me tiendrai très heureux.

XI. M'y voilà déféré, maître: j'ai dit qu'on reconnut Mahomet pour un grand homme; rien n'est plus impie, dites-vous. Je vous répondrai que ce n'est pas ma faute, si ce petit homme a changé la face d'une partie du monde, s'il a gagné des batailles contre des armées dix fois plus nombreuses que les siennes, s'il a fait trembler l'empire romain, s'il a donné les premiers coups à ce colosse que ses successeurs ont écrasé, et s'il a été législateur de l'Asie, de l'Afrique,

et d'une partie de l'Europe : je vous accorde qu'il est damné; mais César et Alexandre le sont aussi; Cicéron ne l'est-il pas? Et ne pourriez-vous point l'être, tout éloquent que vous êtes, pour vous être mis si fort en colère?

XII. Cette colère pourtant est en quelques endroits bien excusable; *irascimini et nolite peccare*[1]. Vous condamnez comme hérétique, sentant l'hérésie, et malsonnante, cette proposition[2] : « L'amour, qu'un « tempérament ardent avait rendu nécessaire à Maho- « met, et qui lui donna tant de femmes et de concu- « bines, n'affaiblit ni son courage, ni son application, « ni sa santé. » Vous m'avouerez au moins, monsieur, qu'il avait du courage, quoiqu'il fît l'amour, puisqu'il donna tant de combats. A votre avis, le maréchal de Saxe, qui aimait tant les filles, était-il sans courage? Je connais encore plus d'un maréchal de France[3] qui trouvera votre proposition plus malsonnante que vous ne trouvez la mienne. Vous serez forcé de convenir que Mahomet était appliqué, puisqu'il était législateur; et quand je vous dirai qu'il était médecin, vous ne douterez pas qu'il ne se portât très bien.

Je ne prétends pas autoriser la pluralité des femmes, à Dieu ne plaise! Je crois qu'une seule suffit à-la-fois, pour le bonheur d'un galant homme. Mais, monsieur, considérez, de grace, que Mahomet était Arabe, et qu'on pourrait bien vous montrer dans son

[1] *Psaume* IV, verset 5; et *Épître aux Éphésiens*, chap. IV, verset 26. B.
[2] Voyez tome XV, page 318. B.
[3] Entre autres le maréchal de Richelieu. B.

voisinage de très grands rois qui avaient un peu plus de femmes que le petit-fils d'Abdalla-Moutaleb. Vous dites ici des injures aux dames. Que je vous suis obligé! Vous me donnez cette moitié du genre humain pour protectrice; et avec cette moitié je suis sûr de l'autre.

XIII. Vous ne voulez donc pas, monsieur, que *raschild* soit le plus beau des titres! Cependant, monsieur, *raschild* signifie *juste*. Voudriez-vous faire croire, par vos critiques, que l'équité n'est pas votre vertu favorite?

Non, en vérité, monsieur, elle ne l'est pas. Comme vous traitez M. le comte de Boulainvilliers! Vous l'appelez, sans façon, *mahométan français, déserteur du christianisme*[1]. Je croyais d'abord que c'était à M. le comte de Bonneval que vous en vouliez; l'expression serait juste, puisqu'en effet M. de Bonneval s'est fait circoncire : mais pour M. de Boulainvilliers, je n'ai point ouï dire qu'il l'ait été; il regardait Mahomet comme un Numa Pompilius, un Thésée. Tout le monde dit du bien de ces gens-là; pourquoi ne voudriez-vous pas qu'on en dît aussi un peu de Mahomet, à quelques égards? Appelez-vous *païens* ceux qui louent Thésée? Non. Pourquoi donc appelez-vous *mahométan* M. le comte de Boulainvilliers? Ignorez-vous que sa famille est chrétienne? Et comptez-vous qu'elle soit assez bonne chrétienne pour vous pardonner un outrage si infame et si grossier? Pour moi, monsieur, je vous pardonne, et de si bon cœur, que je vous promets de ne vous jamais lire.

[1] Pages 38 et 39 de la *Critique*. B.

XIV. Vous vous trompez, mon Turc; la religion dominante dans l'Inde est la vôtre. Est-il possible que vous soyez si mal instruit de vos affaires? Il y a, dites-vous, mille idolâtres pour un musulman. Mais, mon cher Turc, vous savez qu'en Grèce il y a aussi mille pauvres gens de la religion grecque, pour un brave osmanli, pour un Turc. On appelle la *religion dominante* celle qui domine. J'ai dans mes terres plus de domestiques huguenots que de catholiques; cependant ma religion est la dominante. Le calvinisme domine en Hollande, quoiqu'il y ait plus de catholiques que de protestants. Mais ce n'est pas tout; vous n'avez jamais lu le livre de M. Niecamp [1] sur la presqu'île de l'Inde. Je vous avertis que c'est la seule bonne relation qu'on ait de ce pays. Mais vous ne savez peut-être pas l'allemand : n'importe, lisez ce livre; vous y verrez que les musulmans ont converti dans la presqu'île des milliers d'idolâtres; que partout les musulmans sont en crédit dans la presqu'île; mais enfin apprenez que la religion du grand-mogol est dominante dans le Mogol.

XV. Que vous êtes ignorant, mon cher Turc! Apprenez que les bramins, ou bramines, ou bramènes d'aujourd'hui, sont les successeurs des brachmanes; qu'ils tiennent d'eux la métempsycose, et la belle coutume de faire brûler les veuves dévotes [2]; qu'ils se disent, ainsi que les anciens gymnosophistes, dis-

[1] *Histoire de la mission danoise dans les Indes orientales, traduite de l'allemand, de Jean-Lucas Niecamp*, 1745, trois parties in-8°. B.

[2] Cette coutume a été abolie, par ordonnance du 4 décembre 1829, dans la partie de l'Inde soumise à la domination anglaise. B.

ciples du roi Brachman. C'était, comme tout le monde sait, un grand philosophe, qui vivait il y a cinq ou six mille ans. Il faut que vous n'ayez jamais été à l'université de Jaganat[1], puisque vous ignorez ces choses, que les moindres écoliers de cette savante université vous auraient dites. Ah! je vois bien que vous n'êtes qu'un Turc de Paris. Je vous reconnais, masque.

XVI. Non, mon ami, vous n'avez jamais été dans l'Inde; non, vous ne vivez point avec les fidèles musulmans, comme vous vous en vantez. Quoi! vous soutenez que la presqu'île deçà le Gange n'appartient pas de droit au grand-mogol, après les conquêtes d'Aurengzeb? Vous ignorez qu'il prétend un tribut de tous les nababs, de tous les raïas, qui sucent la presqu'île? Pauvre homme! vous ne savez pas que le souba de Décan prend l'investiture de sa majesté impériale mogole; qu'il est maître, à la vérité, du gouvernement d'Arcate; qu'il donne ce gouvernement à son favori; mais que ce souba n'en dépend pas moins de l'empereur? Oui, monsieur, toute la presqu'île, toutes les Indes, à compter depuis Candahar jusqu'à Calicut, tout appartient de droit divin à sa majesté, attendu le droit de conquête et le droit de bienséance. Allez vous informer de tout cela au portier de M. Dupleix[2], qui a rendu pour peu de temps le nom français respectable et terrible dans l'Inde: il vous en

[1] Jaganat ou Jagrenat, sur le golfe de Bengale, est célèbre par sa pagode, où réside le grand-prêtre des brames. B.

[2] Sur Dupleix, voyez, tome XXI, le chapitre XXIX du *Précis du Siècle de Louis XV*. B.

dira cent fois plus que moi; il vous apprendra à parler.

C'est moi qui vous déférerai au grand-mogol. Vous abusez de sa faiblesse présente, vous prenez le parti des rebelles que vous appelez *rois;* sachez qu'ils ne sont que naïques.

Avez-vous jamais entendu parler du royaume Tondenmandalam, que possédait le roi Tonden, vaincu par Aurengzeb? Savez-vous que Visapour et Golconde sont regardés comme des provinces de l'empire? Savez-vous?... Mais, vraiment, je suis bien bon de vous parler. Adieu; je n'aime pas à perdre mon temps.

FIN DE LA LETTRE CIVILE ET HONNÊTE.

LETTRE

DE M. CUBSTORF, PASTEUR DE HELMSTADT,

A M. KIRKEF, PASTEUR DE LAUVTORP.

Du 10 octobre 1760[1].

Je gémis, comme vous, mon cher confrère, des funestes progrès de la philosophie. Les magistrats, les princes pensent; nous sommes perdus. L'Angleterre surtout a corrompu l'Europe par ses malheureuses découvertes sur la lumière, sur la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes. Les hommes parviennent insensiblement à cet excès de témérité, de ne rien croire que ce qui est raisonnable; et ils répondent à plusieurs de nos inventions :

« Quodcumque ostendis mihi sic incredulus odi. »
HOR., *de Art. poet.*, 183.

J'ai réfléchi, dans l'amertume de mon cœur, sur cette haine funeste que tant de personnes de tout rang, de tout âge, et de tout sexe, déploient si hautement contre nos semblables; peut-être nos divisions en sont-elles la source; peut-être aussi devons-nous l'attribuer

[1] C'est cette date, mise par l'auteur, qui me fait placer ici cette pièce. Voltaire a antidaté plusieurs de ses ouvrages. La première édition que je connaisse de la *Lettre de Cubstorf* est celle qui fait partie du volume intitulé : *Contes de Guillaume Vadé*, 1764, in-8°. B.

au peu de circonspection de certaines personnes qui ont révolté les esprits au lieu de les gagner. Nous avons insulté les sages, comme les luthériens outragent les calvinistes, comme les calvinistes disent des injures aux anglicans, les anglicans aux puritains, ceux-ci aux primitifs, nommés *quakers*, tous à l'Église romaine, et l'Église romaine à tous.

Si nous avions été plus modérés, je suis persuadé qu'on ne se serait pas tant révolté contre nous. Pardonnons, mon cher confrère, à ceux qui attaquent injustement les fondements d'un édifice que nous démolissons nous-mêmes, et dont nous prenons toutes les pierres pour nous les jeter à la tête.

Je pense que le seul moyen de ramener nos ennemis serait de ne leur montrer que de la charité et de la modestie; mais nous commençons par prodiguer les noms de *petits esprits*, de *libertins*, de *cœurs corrompus*[1], nous forçons leur amour-propre à se mettre contre nous sous les armes. Ne serait-il pas plus sage et plus utile d'employer la douceur, qui vient à bout de tout?

D'un côté, nous leur disons que nos opinions sont si claires qu'il faut être en démence pour les nier; de l'autre, nous leur crions qu'elles sont si obscures, « qu'il ne faut pas faire usage de sa raison avec elles. » Comment veut-on qu'ils ne soient pas embarrassés par ces deux expositions contradictoires?

Chacune de nos sectes prétend le titre d'*universelle;*

[1] Expressions du discours de Le Franc de Pompignan, qui a donné lieu aux pièces intitulées : *les Si*, *les Quand*, etc. K. — Voyez ma note, page 182. B.

mais qu'avons-nous à répondre, quand nos adversaires prennent une mappemonde, et couvrent avec le doigt le petit coin de la terre où notre secte est confinée?

Montrons-leur qu'elle mériterait d'être universelle, si nous étions sages; ne les révoltons point en leur disant qu'il n'y a de probité que chez nous : voilà ce qui a le plus soulevé les savants. Ils ne conviendront jamais que Confucius, Pythagore, Zaleucus, Socrate, Platon, Caton, Scipion, Cicéron, Trajan, les Antonins, Épictète, et tant d'autres, n'eussent pas de vertu; ils nous reprocheront de calomnier, par cette assertion odieuse, les hommes de tous les temps et de tous les lieux. Hélas! l'anabaptiste, les mains teintes de sang, aurait-il été bien reçu à dire, pendant le siége de Munster[1], qu'il n'y avait de probité que chez lui? le calviniste aurait-il pu le dire en assassinant le duc de Guise? le papiste, en sonnant les matines de la Saint-Barthélemi? Poltrot, Clément, Chastel, Ravaillac, le jésuite Le Tellier, étaient très dévots; mais en bonne foi n'aimeriez-vous pas mieux la probité de La Mothe-le-Vayer, de Gassendi, de Locke, de Bayle, de Descartes, de Middleton, et de cent autres grands hommes que je vous nommerais? Non, mon frère, ne nous servons jamais de ces malheureux arguments qu'on rétorque si aisément contre nous-mêmes. Le P. Canaye disait : *Point de raison;* et moi je dis : *Point de dispute, point d'insolence*[2].

On dit qu'autrefois nous nous sommes laissé emporter à l'ambition, à la haine, à l'avarice, à la ven-

[1] Voyez tome XVII, page 270. B.

[2] Voyez ma note, tome XXXIX, page 480. B.

geance; que nous avons disputé aux princes leur juridiction; que nous avons troublé les états, que nous avons répandu le sang : ne tombons plus dans ces horribles excès; convenons que l'Église est dans l'état, et non l'état dans l'Église. Obéissons aux princes comme tous les autres sujets. Ce sont nos scandales encore plus que nos dogmes qui nous ont fait tant d'ennemis. On ne s'élève contre les lois et contre les fonctions des magistrats dans aucun pays de la terre. Si on s'est élevé contre nous dans tous les temps et dans tous les lieux, à qui en est la faute?

L'humilité, le silence, et la prière, doivent être nos seules armes.

Les savants ne croient pas certaines assertions (ni nous non plus). Eh bien! les croiront-ils davantage quand nous les outragerons? Les Chinois, les Japonais, les Siamois, les Indiens, les Tartares, les Turcs, les Persans, les Africains, ne croient pas en nous; irons-nous pour cela les traiter tous les jours de perturbateurs du repos de l'état, de mauvais citoyens, d'ennemis de Dieu et des hommes? Pourquoi ne disons-nous point d'injures à toutes ces nations, et outrageons-nous un Allemand, un Anglais, qui ne pensent pas comme nous? Pourquoi tremblons-nous respectueusement devant un souverain qui nous méprise; et déclamons-nous si fièrement contre un particulier sans crédit, que nous soupçonnons de ne pas nous estimer assez?

Cette rage de vouloir dominer sur les esprits doit être bien confondue. Je vois que chaque effort que nous fesons pour nous relever sert à nous abattre.

Laissons en repos les puissants du monde et les hommes instruits, afin qu'ils nous y laissent; vivons en paix avec ceux que nous ne subjuguerons jamais, et qui peuvent nous décrier. Réprimons surtout la hauteur et l'emportement, qui conviennent si mal, et qui réussissent si peu.

Vous connaissez le pasteur Durnol; c'est un bon homme au fond, mais il est fort colérique. Il expliquait un jour le Pentateuque aux enfants, et il en était à l'article de l'âne de Balaam : un jeune garçon se mit à rire, M. Durnol fut indigné; il cria, il menaça, il prouva que les ânes pouvaient parler très bien, surtout quand ils voyaient devant eux un ange armé d'une épée : le petit garçon se mit à rire davantage, M. Durnol s'emporta; il donna un grand coup de pied à l'enfant, qui lui dit en pleurant : Ah! je conviens que l'âne de Balaam parlait, mais il ne ruait pas.

Cette naïveté a fait sur moi une grande impression, et j'ai conseillé depuis à tous mes amis de cesser de ruer et de braire.

FIN DE LA LETTRE.

FRAGMENT

D'UNE LETTRE DE LORD BOLINGBROKE.

Un très grand prince me disait, il y a deux mois, aux eaux d'Aix-la-Chapelle[1], qu'il se ferait fort de gouverner très heureusement une nation considérable sans le secours de la superstition. Je le crois fermement, lui répondis-je; et une preuve évidente, c'est que moins notre église anglicane a été superstitieuse, plus notre Angleterre a été florissante : encore quelques pas et nous en vaudrons mieux. Mais il faut du temps pour guérir le fond de la maladie, quand on a détruit les principaux symptômes.

Les hommes, me dit ce prince, sont des espèces de singes qu'on peut dresser à la raison comme à la folie. On a pris long-temps ce dernier parti; on s'en est mal trouvé. Les chefs barbares qui conquirent nos nations barbares crurent d'abord emmuseler les peu-

[1] Ce fut en 1742 que Voltaire vit, à Aix-la-Chapelle, Frédéric, qui était roi depuis plus de deux ans. Le prince dont il est question dans le *Fragment* n'était pas encore roi lors de la conversation supposée. Ainsi la date de l'entrevue de Frédéric et de Voltaire à Aix-la-Chapelle ne peut indiquer à quelle époque ce morceau a été composé. Il a été imprimé, pour la première fois, dans les éditions de 1775, tome XXXVII, page 306, sous le titre que j'ai mis. Je ne crois pas ce fragment antérieur à 1760; et, en le plaçant à cette année, je dois avouer que c'est sans autorité, et seulement par induction. Cette pièce n'est pas la seule que Voltaire ait donnée sous le nom de Bolingbroke : voyez, tome XLIII, l'*Examen important*. B.

ples par le moyen des évêques. Ceux-ci, après avoir bien sellé et fessé les sujets, en firent autant aux monarques. Ils détrônèrent Louis-le-Débonnaire ou le Sot, car on ne détrône que les sots; il se forma un chaos d'absurdités, de fanatisme, de discordes intestines, de tyrannie et de sédition qui s'est étendu sur cent royaumes. Fesons précisément le contraire, et nous aurons un effet contraire. J'ai remarqué, ajouta-t-il, qu'un très grand nombre de bons bourgeois, de prêtres, d'artisans même, ne croient pas plus aux superstitions que les confesseurs des princes, les ministres d'état et les médecins. Mais qu'arrive-t-il? ils ont assez de bon sens pour voir l'absurdité de nos dogmes, et ils ne sont ni assez instruits ni assez sages pour pénétrer au-delà. Le Dieu qu'on nous annonce, disent-ils, est ridicule; donc il n'y a point de Dieu. Cette conclusion est aussi absurde que les dogmes qu'on leur prêche; et, sur cette conclusion précipitée, ils se jettent dans le crime, si un bon naturel ne les retient pas.

Proposons-leur un Dieu qui ne soit pas ridicule, qui ne soit pas déshonoré par des contes de vieilles, ils l'adoreront sans rire et sans murmurer; ils craindront de trahir la conscience que Dieu leur a donnée. Ils ont un fonds de raison, et cette raison ne se révoltera pas. Car enfin, s'il y a de la folie à reconnaître un autre que le souverain de la nature, il n'y en a pas moins à nier l'existence de ce souverain. S'il y a quelques raisonneurs dont la vanité trompe leur intelligence jusqu'à lui nier l'intelligence universelle, le très grand nombre, en voyant les astres et les animaux

organisés, reconnaîtra toujours la puissance formatrice des astres et de l'homme. En un mot, l'honnête homme se plie plus aisément à fléchir devant l'Être des êtres que sous un natif de la Mecque ou de Bethléem. Il sera véritablement religieux en écrasant la superstition. Son exemple influera sur la populace, et ni les prêtres ni les gueux ne seront à craindre.

Alors je ne craindrai plus ni l'insolence d'un Grégoire VII, ni les poisons d'un Alexandre VI, ni le couteau des Clément, des Ravaillac, des Balthazar Gérard, et de tant d'autres coquins armés par le fanatisme. Croit-on qu'il me sera plus difficile de faire entendre raison aux Allemands qu'il ne l'a été aux princes chinois de faire fleurir chez eux une religion pure, établie chez tous les lettrés depuis plus de cinq mille ans?

Je lui répondis que rien n'était plus raisonnable et plus facile, mais qu'il ne le ferait pas, parcequ'il serait entraîné par d'autres soins dès qu'il serait sur le trône, et que, s'il tentait de rendre son peuple raisonnable, les princes voisins ne manqueraient pas d'armer l'ancienne folie de son peuple contre lui-même.

Les princes chinois, lui dis-je, n'avaient point de princes voisins à craindre quand ils instituèrent un culte digne de Dieu et de l'homme. Ils étaient séparés des autres dominations par des montagnes inaccessibles et par des déserts. Vous ne pourrez effectuer ce grand projet que quand vous aurez cent mille guerriers victorieux sous vos drapeaux, et alors je doute que vous l'entrepreniez. Il faudrait, pour un tel projet, de l'enthousiasme dans la philosophie, et le phi-

losophe est rarement enthousiaste. Il faudrait aimer le genre humain, et j'ai peur que vous ne pensiez qu'il ne mérite pas d'être aimé. Vous vous contenterez de fouler l'erreur à vos pieds, et vous laisserez les imbéciles tomber à genoux devant elle.

Ce que j'avais prédit est arrivé; le fruit n'est pas encore tout-à-fait assez mûr pour être cueilli.

FIN DU FRAGMENT.

AVIS.

Ayant vu dans plusieurs journaux l'*Ode* et les *Lettres de M. Le Brun*[1], secrétaire de son altesse royale monseigneur le prince de Conti, avec mes réponses annoncées sous le titre de *Genève*, je suis obligé d'avertir que Duchesne les a imprimées à Paris; que je ne publie point mes Lettres, encore moins celles des autres, et qu'aucun des petits ouvrages qu'on débite à Paris sous le nom de *Genève*, n'est connu dans cette ville.

C'est d'ailleurs outrager la France, que de faire accroire qu'on ait été obligé d'imprimer en pays étranger l'ode de M. Le Brun, laquelle fait honneur à la patrie par les strophes[2] admirables dont elle est

[1] La brochure est intitulée: *Ode et Lettres à M. de Voltaire, en faveur de la famille du grand Corneille, par M. Le Brun, avec la réponse de M. de Voltaire*, à Genève; et se trouve à Paris, chez Duchesne, 1760, in-8° de trente-deux pages. Dans ce temps-là rien ne pouvait, en France, s'imprimer sans une permission qu'on appelait privilége. En refusant le privilége, on accordait quelquefois une *permission tacite*. Il fallait alors, tout en imprimant en France, mettre l'adresse d'une ville étrangère; et ce n'était qu'à la suite que pouvait être placé le nom du libraire français. Les permissions tacites étaient des permissions non avouées. C'était, ce me semble, donner aux auteurs l'exemple des désaveux.

L'*Avis* de Voltaire a été imprimé dans le *Mercure* de février 1761, pages 223-24; et aussi dans le *Journal encyclopédique*, du 1er février 1761, pages 145-46. B.

[2] Dans le *Mercure* et dans le *Journal encyclopédique*, au lieu de *strophes admirables*, on avait imprimé *sentiments admirables*. Voltaire s'en plaint dans sa lettre à Damilaville, du 2 février 1761. B.

pleine, et par le sujet qu'elle traite. Les Lettres dont M. Le Brun m'a honoré sont encore un monument très précieux; c'est lui, et M. Titon du Tillet, si connu par son zèle patriotique, qui seuls ont pris soin dans Paris de l'héritière du nom du grand Corneille, et qui m'ont procuré l'honneur inestimable d'avoir chez moi la descendante du premier Français qui ait fait respecter notre patrie des étrangers dans le premier des arts. C'est donc à Paris, et non à Genève, ni ailleurs, qu'on a dû imprimer, et qu'on a imprimé en effet ce qui regarde ce grand homme. Les petits billets que j'ai pu écrire sur cette affaire ne contiennent que des détails obscurs, qui assurément ne méritent pas de voir le jour.

Je dois avertir encore que je ne demeure, ni n'ai jamais demeuré à Genève, où plusieurs personnes mal informées m'écrivent; que si j'ai une maison de campagne dans le territoire de cette ville, ce n'est que pour être à portée des secours dans une vieillesse infirme; que je vis dans mes [1] terres en France, honoré des bienfaits du roi, et des priviléges singuliers qu'il a daigné accorder à ces terres; qu'en y méprisant du plus souverain mépris les insolents calomniateurs de la littérature, de la philosophie, je ne suis occupé que de mon zèle et de ma reconnaissance pour mon roi, du culte et de tous les exercices de ma religion [2], et des soins de l'agriculture.

[1] Dans ses lettres à Thieriot, du 31 janvier 1761, et à Damilaville, du 2 février, Voltaire se plaint de ce que, dans le *Mercure* et dans le *Journal encyclopédique*, on a imprimé *des terres* au lieu de *mes terres*, que portait son manuscrit. B.

[2] Dans le *Mercure* et dans le *Journal encyclopédique*, on a imprimé : « De

Je dois ajouter qu'il m'est revenu que plusieurs personnes se plaignent de ne recevoir point de réponses de moi; j'avertis que je ne reçois aucune lettre cachetée de cachets inconnus, et qu'elles restent toutes à la poste. Fait au château de Ferney, pays de Gex, province de Bourgogne, le 12 janvier 1761.

VOLTAIRE.

mon zèle et de ma reconnaissance pour mon roi, *de ce qui intéresse mes amis*, et des soins de l'agriculture. » Voltaire se plaint très vivement de cette altération : voyez les lettres à Thieriot et à Damilaville, citées en la note qui précède. B.

FIN DE L'AVIS.

A MONSIEUR

LE LIEUTENANT CRIMINEL

DU PAYS DE GEX,

ET AUX JUGES QUI DOIVENT PRONONCER AVEC LUI EN PREMIÈRE INSTANCE[1].

MONSIEUR,

Je demande vengeance du sang de mon fils : toute la province crie qu'on fasse justice. J'ignore les formalités des lois; vous daignerez suppléer à mon ignorance. Mon fils unique est entre la vie et la mort; il ne peut s'expliquer; et je n'ai presque que mes larmes pour me plaindre à vous. Tout ce que je sais certainement, par les rapports unanimes qui m'ont été faits, c'est que mon fils a été assassiné, le 28 de décembre dernier, entre dix heures et demie et onze

[1] Les éditeurs de Kehl ont imprimé cette requête, *rédigée probablement par M. de Voltaire*, disent-ils, à la suite de la lettre à l'avocat Arnoult, du 5 juin 1761.

Ancian, curé de Moëns, contre lequel Voltaire avait écrit à l'évêque d'Annecy, le 15 décembre 1759 (voyez la *Correspondance*), en fut, en 1761, quitte, grace à Voltaire (voyez sa lettre à l'évêque d'Annecy, du 29 avril 1768), pour quinze cents francs de dommages-intérêts, et les frais. Mais, en 1768, il eut un second procès criminel, et fut (voyez la note des éditeurs de Kehl sur la lettre à Arnoult du 6 juillet 1761) condamné aux galères, par arrêt du parlement de Bourgogne. B.

heures de nuit, par le curé de Moëns, nommé *Ancian*, au village de Magny; que le curé porta lui-même les premiers coups, qu'il fut secondé par plusieurs paysans apostés par lui-même, et qu'on me rapporta mon fils tout sanglant, sans pouls, sans connaissance, sans parole, état où il est encore.

Que puis-je faire dans ma juste douleur (moi qui n'étais point présent à cet assassinat), que de vous supplier, monsieur, d'interroger sans délai tous les témoins, et de voir, avec un œil impartial, si ce qu'ils vous diront sera conforme à tout ce qu'ils m'ont dit?

Voici, monsieur, le rapport unanime qu'ils m'ont fait. Le sieur Collet, jeune homme du bourg de Sacconney, frontière de France, où nous demeurons, travaillant en horlogerie, va quelquefois dans le voisinage chez la veuve Burdet, bourgeoise de Magny, chez laquelle le curé de Moëns fréquente.

Le 26 de décembre, ce curé va rendre visite à la dame Burdet, à neuf heures du soir, et reste avec elle jusqu'à onze.

Le 27 de décembre, Collet va chez ladite dame; il y trouve encore le curé, qui lui lance des regards de colère, et lui témoigne la plus grande impatience de le voir sortir; il sort, et les laisse tête à tête.

Le 28, la dame Burdet invite à souper chez elle le sieur Guyot, contrôleur du bureau de Sacconney; il y va. Il rencontre en chemin mon fils, et Collet son ami, qui étaient à la chasse vers Ferney; il leur propose d'être de la partie; ils vont ensemble à Magny chez cette dame.

Le curé Ancian avait mis un espion, nommé Dubi,

à la porte de la maison. Dubi court l'avertir, à neuf heures trois quarts, que les conviés sont à table, et qu'ils parlent de lui. Le curé donnait à souper à trois curés ses voisins, l'un de Ferney, l'autre de Matignin, et le troisième de Prevezin. Le sieur Ancian les quitte sur-le-champ sans dire mot, prend avec lui plusieurs paysans, va jusque dans un cabaret où le nommé Brochu et autres l'attendaient, les arme lui-même de ces bâtons et massues avec lesquels on assomme des bœufs; il place deux de ses complices à la porte de la maison de la veuve Burdet, et entre, avec quatre ou cinq autres, dans la cuisine où les conviés achevaient de manger. C'est donc ainsi, madame, lui dit-il, que vous vous plaisez à déchirer ma réputation! alors trouvant sous sa main un chien de chasse de mon fils, il l'assomma d'un coup de bâton. Mon fils, qui s'était retiré, par déférence pour le caractère de ce prêtre, dans la chambre voisine, accourt, demande raison de cette violence; le curé lui répond par un soufflet : les gens apostés par lui tombent en ce moment par derrière sur mon fils et sur le sieur Collet, leur déchargent des coups de bâton sur la tête, et les étendent aux pieds du curé.

Le sieur Guyot, qui était dans la chambre voisine, en sort au bruit et aux cris de la veuve Burdet; il voit ses deux amis tout sanglants sur le carreau, et tire son couteau de chasse : deux complices du curé prennent leur temps, le frappent sur la tête, et l'étourdissent.

Le curé lui-même, armé d'un bâton, frappe à droite et à gauche sur mon fils, sur Guyot et sur

Collet, que ses complices avaient mis hors d'état de se défendre; il ordonne à ses gens de marcher sur le ventre de mon fils; ils le foulent long-temps aux pieds : Guyot s'évanouit du coup qu'il avait reçu sur la tête; ayant repris ses esprits, il s'écrie : Faut-il que je meure sans confession ! Meurs comme un chien, lui répond le curé, meurs comme les huguenots !

Dans ce tumulte horrible, la veuve Burdet se jette aux genoux du curé; ce prêtre la repousse, lui donne un soufflet, la jette par terre, la pousse à coups de pied sous le lit, tandis que ses complices donnent des coups de bâton à cette dame.

J'omets, monsieur, toutes les autres circonstances étrangères à ma douleur, et qui peuvent aggraver le crime sans me consoler.

Je vous prie d'interroger la dame Burdet, les sieurs Guyot et Collet, les chirurgiens qui les ont pansés, les sœurs grises de Sacconney, le chirurgien d'Ornex, les voisins, les seigneurs de paroisse du pays, les curés que le sieur Ancian quitta à dix heures du soir pour aller exécuter son assassinat prémédité.

C'est à l'évêque à savoir ce qu'il doit faire, quand il apprendra que ce prêtre eut l'audace, le lendemain, de célébrer la messe, et de tenir son Dieu entre ses mains meurtrières. C'est à vous, monsieur, à vous informer comment on a laissé en place un homme ci-devant convaincu d'avoir donné des soufflets dans son église à deux de ses paroissiens[a], et qui, en dernier lieu, ayant ruiné les communiers de Ferney par

[a] Entre autres au sieur Vaillet, aujourd'hui secrétaire du maire et subdélégué de Gex, syndic de la province.

des procès, a traîné en prison à Gex deux de ces infortunés. Mon devoir est seulement de vous instruire du nom des complices parvenus à ma connaissance; Pierre Dubi, demeurant à Magny; Jean Gard, propre domestique du curé; François Tillet, granger du sieur Bellami; Benoît Brochu, du village d'Ornex; vous saurez aisément qui sont les autres.

J'apprends que le curé Ancian, étant informé de ma juste plainte, ose en faire une de son côté; qu'il joint à son crime cette artificieuse insolence : mais je requiers que le curé de Ferney soit interrogé, et qu'on sache de lui si le curé Ancian ne lui a pas avoué l'horreur de son délit; s'il ne lui a pas dit qu'il voudrait avoir donné deux mille livres pour étouffer cette malheureuse action. Enfin, monsieur, j'implore la justice divine et humaine, et j'arrose de mes pleurs ma requête.

J'ajoute encore un mot. Toute la province sait que monsieur le substitut de monsieur le procureur-général au bailliage de Gex, ayant épousé la sœur du feu curé de Moëns, qui résigna sa cure au présent curé Ancian, a toujours accordé sa bienveillance audit Ancian; mais c'est une raison de plus pour espérer la justice qu'on demande : l'équité impartiale l'emporte sur toutes les considérations.

A Sacconney, le 3 de janvier 1761.

AMBROISE DECROZE.

VACHAT, procureur.

Addition.

Le 10 de janvier, j'apprends que le juge a décrété de prise de corps tous les complices du curé Ancian. Ils ont pris la fuite; ils vont probablement changer de religion hors du royaume. A l'égard du curé, il n'est décrété que d'ajournement personnel. Cependant le bruit public de la province est qu'il a signé, le 28 de décembre, un billet à ses complices, par lequel il promettait les mettre à l'abri de toute recherche et de tout dommage. La veuve Burdet a dit à vingt personnes, et a dû déposer que le curé était venu boire chez elle la veille de l'assassinat, à dix heures du soir; qu'il lui avait dit en s'en allant en colère: « Adieu, la paille est trop près du feu. » Si jamais il y eut un assassinat prémédité, c'est sans doute celui-ci. Cependant les complices sont décrétés, et celui qui les a corrompus, qui les a armés, qui les a conduits, qui a frappé avec eux, n'est qu'ajourné, parcequ'il est prêtre, et qu'il a des protecteurs. Cependant mon fils, assassiné le 28 de décembre, est à l'agonie le 10 de janvier.

FIN DE LA REQUÊTE.

LETTRES

SUR

LA NOUVELLE HÉLOÏSE,

OU ALOISIA,

DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE.

PRÉFACE

DU NOUVEL ÉDITEUR.

Ces quatre *Lettres* qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas été admises dans les *Œuvres de Voltaire*, parurent en février 1761, in-8° de 29 pages. Le nom du *marquis de Ximenez* n'est pas sur le frontispice, mais est au bas de la première lettre : cependant ces lettres ne sont pas de Ximenez; leur auteur est Voltaire. Fréron le savait lorsqu'en en rendant compte dans l'*Année littéraire* (1761, VI, 350), il dit qu'*il n'est pas possible qu'un homme qui a du goût, de l'esprit et de l'honnêteté, se soit abandonné à de pareilles indécences contre M. Rousseau.*

Voltaire écrivait à d'Argental, le 16-18 février 1761, à l'occasion de ces lettres : *Mandez-moi qui les a faites, ô mes anges! vous qui avez le nez fin.* Il écrivait à Damilaville le 18 février : *Le marquis de Ximenez n'a fait aucune difficulté d'y mettre son nom.* Je pourrais aussi citer les lettres à Damilaville des 27 février, 19 mars, 22 avril; à madame de Fontaine, du 27 février; à Cideville, du 26 mars.

Quelques années auparavant, Ximenez, qui était l'amant de madame Denis, avait, en quittant les Délices, emporté le manuscrit de l'*Histoire de la guerre de* 1741, qui fut imprimée à l'insu de l'auteur. Après un tort aussi grave, on conçoit que, sur la proposition qui lui fut faite, le marquis n'ait *fait aucune difficulté d'y mettre son nom.*

Au reste, Ximenez, qui n'est mort qu'en 1817, et à qui je parlai un jour des *Lettres sur la Nouvelle Héloïse*, me

dit qu'il n'en était pas l'auteur. *Il n'y a de moi*, ajouta-t-il, *que les premières et les dernières lignes de la première lettre.*

Je ne suis pas le seul à qui le marquis ait fait cette déclaration que confirmait un manuscrit possédé par madame Dufour de Villeneuve, sœur de Naigeon. Dans ce manuscrit les premières et dernières lignes de la première lettre sont de la main de Ximenez. Je ne sais de qui est le commencement du manuscrit; mais à partir de la fin de la troisième lettre, il est de la main de Wagnière, secrétaire de Voltaire. Dans la première lettre, il y a en interligne des corrections de la main de Ximenez, qui, la plupart du temps, n'a fait que substituer la première personne du singulier à la première personne du pluriel. Les changements à la seconde lettre, aussi en interlignes, sont de la main de Voltaire.

A la vente de la bibliothèque de madame Dufour de Villeneuve, en mai 1820, j'ai acquis le manuscrit dont je viens de parler.

BEUCHOT.

15 juin 1830.

LETTRES

A M. DE VOLTAIRE.

A qui pourrais-je adresser [1] mes doutes qu'à vous, monsieur, qui avez encore illustré par votre génie une nation que les Corneille et les Racine avaient rendue la première de l'Europe?

Je ne sais plus de quels termes il faut se servir. Si je compare le langage des plus orgueilleux écrivains de notre siècle à celui des bons auteurs du siècle de Louis XIV ou au vôtre, je n'y trouve rien qui se ressemble. Je veux bien croire qu'on a aujourd'hui plus de goût, plus de talent, plus de lumières que du temps des Pascal, des Racine et des Boileau. Concevez donc ma juste affliction de ne pouvoir entendre les nouveaux génies qu'il faut admirer. Je viens de

[1] Dans le manuscrit que je possède, et dont j'ai parlé dans ma *Préface*, voici les phrases auxquelles Ximenez a substitué les siennes :

« A qui pourrions-nous adresser nos doutes qu'à vous, monsieur, qui avez rendu tant de services à notre langue et au bon goût? Nous ne savons plus de quels termes il faut se servir aujourd'hui. Nous comparons le langage des illustres écrivains de notre siècle à celui des bons auteurs du siècle de Louis XIV, que vous avez vu finir, et nous n'y trouvons rien qui se ressemble. Nous sentons bien qu'on a aujourd'hui, etc. »

L'emploi de la première personne du pluriel dans ce passage ne permettait pas de l'introduire dans le texte, où est employée la première personne du singulier. B.

parcourir une brochure où les choses dont l'auteur rend compte sont *au parfait :* j'ai cru d'abord qu'il voulait parler de quelques *verbes;* point du tout, c'est de peinture et de sculpture. Une princesse, dans un roman, *est bien éduquée :* cela veut dire qu'elle a reçu une éducation digne d'elle, qu'elle est bien élevée; on y voit[a] une *pitié tendre à tous les maux d'autrui;* une *oisiveté qui engendre des jeux;* des yeux qui deviennent *fixés en terre;* une héroïne de roman *affectée de pitié,* et qui *élève à son amant ses timides supplications.* Cette héroïne *remplit des soins,* au lieu de remplir des devoirs, et de rendre des soins. *Son extrême amour est exposé à des tragédies.* Son teint fleuri *outrage* son amant. Cette pénitente avait une si affreuse idée *du premier pas, qu'à peine voyait-elle au-delà nul intervalle, jusqu'au dernier;* mais son amant y voyait la tendre *sollicitude* de l'amour.

Aussitôt Julie couvre ses regards *d'un voile,* et met une *entrave à son cœur. Une faveur! ah, c'est un tourment horrible!* lui dit son amant, *garde tes baisers, ils sont trop âcres.*

Après l'âcreté de ces baisers, l'amant fait vingt lieues en trois jours; mais *chaque pas séparait son corps de son ame.* Daignerez-vous, monsieur, me dire en passant comment ce corps et cette ame, qui étaient séparés au premier pas, se séparèrent encore aux autres pas, et se retrouvèrent ensuite au dernier pas?

Quand le corps de l'amant a retrouvé son ame, il écrit à sa maîtresse que « les lois les plus sévères ne « peuvent leur imposer d'autre peine que le prix

[a] La *Nouvelle Héloïse* de J.-J. Rousseau.

« même de leur amour. » Il est à croire que sa maîtresse n'entendit rien à ce galimatias. Mais pour le payer en même monnaie, elle lui mande qu'elle « cul-« tive l'espérance, » et qu'elle « la voit flétrir tous les « jours; » l'autre lui répond, en renchérissant, que « leurs ames, épuisées d'amour et de peine, se fondent, « et coulent comme l'eau. »

Il peut être fort plaisant de voir couler une ame; mais pour l'eau, c'est d'ordinaire quand elle est épuisée qu'elle ne coule plus : je m'en rapporte à vous. Cependant, monsieur, ces deux ames qui *coulent* ne peuvent *suffire à leur félicité infinie*. Nos deux amants, qui coulaient ainsi, se parlèrent à l'oreille; mais Julie trembla qu'on ne cherchât du mystère à cette *chucheterie*.

Julie, rentrée chez elle, écrivit une lettre tendre au chucheteur : « Baise cette lettre, et saute de joie, » lui dit-elle. « Ah ! tyran, tu veux en vain m'asservir; « pardonne, ô mon doux ami, ces mouvements in-« volontaires ! »

Cependant le doux ami était *affamé de transports*, et il attendait le moment *tardif* de voir sa maîtresse avec une douloureuse impatience. Pour apaiser *cette faim*, *l'impatient ami* s'en alla loin d'elle, entendre de la musique, non pas de la musique française : « car, dit-il, la mélodie qui ne parle point « chante toujours mal; et voici, continue-t-il, l'er-« reur des Français sur les forces de la musique; ils « ne peuvent avoir une mélodie à eux, sur une poésie « maniérée qui ne connut jamais la nature. »

Mon doux ami, grand philosophe, qui connaît la nature, et qui d'ailleurs est assez ivrogne, s'avisa, étant ivre, de dire beaucoup d'ordures à sa respectable maîtresse : celle-ci écouta patiemment cette mélodie française qui n'était point maniérée; mais le lendemain elle lui en fit de doux reproches, en lui avouant qu'elle avait entendu souvent de « ces expressions-là, « en passant son chemin, mais que l'amour est le « plus chaste de tous les liens : que pour une femme « qui aime, il n'y a point d'homme que son amant, « et qu'un amant est un être bien plus sublime qu'un « homme : » sur quoi l'auteur met en marge cette belle réflexion morale : « O Amour, si je regrette l'âge « où l'on te goûte, ce n'est pas pour l'heure de la « jouissance. »

Notre amant ayant ensuite rencontré un pair d'Angleterre en Suisse, causa avec lui jusqu'à l'heure du dîner, et *fit apporter un poulet.* La maîtresse ne manqua pas de parler aussi à ce pair : elle lui dit que « dans un moment où l'épreuve se prépare au-dehors, « le sage se portant partout avec lui, porte aussi par- « tout son bonheur. » Cette légère ironie de la douce amie ne pouvait, dit-il, fâcher le pair; car, quoiqu'elle ne fît pas grand cas de la *philosophie parlière* (elle veut dire apparemment une philosophie qui n'est qu'en paroles), un honnête homme a *toujours quelque honte de changer de maxime du soir au matin.*

Vous saurez, monsieur, que le pair d'Angleterre avait un ami, qui *n'était pas de son vol;* car il n'avait pas le *penser mâle des ames fortes.* La douce amie,

qui avait le *penser* plus mâle, fit présent de quelques écus à son amant le philosophe, qui avait aussi le penser fort mâle, mais qui était un pauvre homme du pays. Elle dit que « son doux ami n'en a ni paru « humilié, ni prétendu en faire une affaire. »

Le doux ami se trouva bientôt à son aise; il reçut une bonne pension du pair d'Angleterre à qui il avait donné un poulet: Il s'en va, dit-il, faire figure à Paris; ce noble philosophe va même dans un mauvais lieu, et il écrit à sa maîtresse. « Pour ici où nulle « affaire ne m'attache, je continuerai à vivre à ma « manière. » Comme il est extrêmement amoureux de sa Julie, il lui écrit de longues lettres, dans lesquelles il ne lui parle que de la bonne compagnie de Paris. « Il faut, dit-il, changer de principe comme d'assem- « blée, modifier son esprit à chaque pas, et mesurer « ses maximes à la toise; quitter en entrant son ame, « et en prendre une autre aux couleurs de la maison, « comme un laquais. »

Vous sentez, monsieur, qu'on ne peut mieux connaître, ni peindre plus parfaitement les sociétés de Paris, ni s'exprimer avec plus de délicatesse. Il voit tout, il observe tout dans Paris; il ne parle que de ses belles observations à sa maîtresse, tant il est affamé de transports. « J'assignerai, dit-il, les diffé- « rences à mesure que je parcourrai les autres pays, « comme on décrit l'olivier sur un saule, ou le pal- « mier sur un sapin. »

Remarquez surtout, monsieur, que tout ce qu'il craint dans Paris, *c'est d'avoir contribué pour sa part*

aux désordres qu'il y remarque. Il tremble de n'y être qu'un *bourgeois*, parcequ'il a l'honneur d'être *citoyen* de Genève; et il attend le moment où il pourra décrire en Angleterre l'olivier sur le saule, en soupirant de temps à autre pour les beaux yeux de sa Julie: car il est bien ennuyé de voir des Français *qui sont autant de marionnettes clouées sur la même planche.* La nécessité d'avoir un carrosse est surtout ce qui l'effraie; il prétend qu'*un carrosse n'est pas tant pour se conduire que pour exister;* il se conduit pourtant quelquefois en carrosse; mais il est très indigné de la manière *intrépide et curieuse dont les femmes fixent les gens.* Il remarque surtout que *la gorge d'une femme n'est point à elle, qu'il a bien l'art de les observer, et que cet art n'est pas difficile vis-à-vis* des femmes de Paris.

Dans ses curieuses observations, il trouve que les airs de notre musique ressemblent tout-à-fait *à la course d'une oie grasse ou d'une vache qui galope.* Enfin il donne dans le *persiflage de ses amis.*

Voilà, monsieur, une partie des expressions sublimes qui m'ont frappé dans le premier et le second volume de la *Nouvelle Héloïse* de Jean-Jacques Rousseau, ouvrage dans lequel cet homme se met si noblement au-dessus des règles de la langue et des bienséances, et daigne y marquer un profond mépris pour notre nation. C'est un service qu'il nous rend, puisqu'il nous corrigera. Mais, en attendant que nous lui en fassions de très humbles remerciements, permettez-moi d'avoir l'honneur de vous dire dans ma

première lettre ce que c'est que ce roman, et vous verrez si le fonds est digne du style.

[1] J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec les sentiments de la plus tendre vénération,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le marquis DE XIMENEZ.

20e janvier 1761.

SECONDE LETTRE.

MONSIEUR,

Qui ne connaît les aventures d'Héloïse et d'Abélard? qui ne sait que cet homme illustre balança toujours la réputation de saint Bernard, et quelquefois son crédit? Il eut un mérite très rare, des faiblesses communes, des malheurs singuliers. Les amours et les lettres d'Abélard et d'Héloïse vivront éternellement :

Vivunt qui commissi calores
Helosiæ calamis puellæ.

La vérité surtout met le sceau de l'immortalité aux lettres touchantes que ces deux amants s'écrivirent. Elles ont été traduites en vers et en prose dans toutes les langues. Jean-Jacques s'est mis à inventer cette ancienne histoire sous d'autres noms; mais, fâché qu'un homme aussi bien fait, et d'une figure aussi

[1] Dans le manuscrit dont j'ai parlé dans ma *Préface*, la fin de cette lettre est de la main de Ximenez, et porte : « A Lyon, ce 20e janvier 1761. » B.

agréable qu'on nous peint Abélard, eût perdu dans le cours de ses amours le principal mérite de sa figure, il a retranché de son roman cette particularité de l'histoire : et comme il est aussi grand, aussi noblement fait qu'Abélard; comme il est, ainsi que lui, l'objet des soupirs de toutes les dames de Paris, il s'est fait le héros de son roman. Ce sont les aventures et les opinions de Jean-Jacques qu'on lit dans la *Nouvelle Héloïse*, et que malheureusement vous n'avez pas lues.

Pour ennoblir les personnages, et le lieu de la scène, Jean-Jacques a choisi pour son théâtre un petit pays sujet d'un canton suisse. Le principal personnage est une espèce de valet suisse, qui a un peu étudié, et qui enseigne ce qu'il sait à une *Julie, fille d'un baron du pays de Vaud.* Vous savez qu'il n'y a rien de plus grand que ces barons. Le petit valet, philosophe suisse, débite à Julie son écolière la morale d'Épictète, et lui parle d'amour. Julie, en présence de sa cousine Claire, donne à son maître un baiser très long et très *âcre* dont il se plaint beaucoup, et le lendemain le maître fait un enfant à l'écolière. Les dames pourraient croire que c'est là la conclusion du roman : mais voici, monsieur, par quelle intrigue délicate, par quels événements merveilleux ce roman philosophique dure encore cinq tomes entiers après la conclusion.

Il y avait en Suisse un pair d'Angleterre, qui vivait dans un village, pour se former et pour s'instruire. Milord Édouard ayant entendu parler des *charmes, perfections,* et *commodités qu'en sa voisine on disait*

être, ne manqua pas de la demander en mariage à son père. Cet Anglais était fier, un peu dur, un peu ivrogne, et croyait aimer la musique italienne, le tout en digne pair de la Grande-Bretagne. Le valet philosophe était assez ivrogne aussi; milord but du punch avec le valet, ils parlèrent de leur maîtresse : milord s'aperçut bien, tout ivre qu'il était, que le philosophe suisse avait les bonnes graces de l'héroïne destinée à être pairesse d'Angleterre. Il y eut un démenti de donné. Le valet amoureux sauta noblement à son épée; milord Édouard, à la sienne : mais le bon génie de ces deux champions, ou plutôt le génie de l'auteur, les sauva d'une mort inévitable, par une des aventures les plus surprenantes qu'on ait jamais lues dans aucune histoire écrite en roman, ou dans aucun roman écrit en histoire.

Milord Édouard, en poussant sa première botte, se donna une entorse; cet incident ingénieux fit qu'on ne se battit point. Jean-Jacques sortit de la chambre, alla cuver son punch, et envoya ensuite un cartel à milord, comme il se pratique entre gens de qualité, le priant civilement de se couper la gorge avec lui, quand il pourrait s'aider de son pied. La belle Julie effrayée, tremblante pour les jours du précepteur dont elle était grosse, sachant qu'il n'y a rien de si commun que de voir des précepteurs se battre contre des membres de la chambre haute en Suisse, étant informée, de plus, que milord Édouard avait déjà tué cinq ou six hommes en fesant ses études, écrivit aussitôt une lettre raisonnée à son tendre amant contre la mode des duels, et lui prouva que rien n'était plus

lâche que de se battre contre un pair d'Angleterre. Elle fit plus : comme elle était extrêmement prudente, très réservée dans sa conduite et dans ses paroles, pleine de pudeur, n'osant s'avouer à elle-même son amour pour le précepteur, elle prit le parti d'écrire à milord la lettre du monde la plus circonspecte, par laquelle elle lui avoua qu'elle était folle du philosophe, et lui fit entendre qu'elle pourrait même dans quelques mois accoucher d'un enfant de sa façon. C'était, comme on voit, de quoi désarmer milord. Il demanda aussitôt pardon au précepteur devant témoins, et lui dit : « Jean-Jacques, puisque vous avez « fait un enfant à miladi, vous aurez à jamais l'amitié « de tous les pairs d'Angleterre, et particulièrement « la mienne. » Le parlement d'Angleterre ne fait pas l'amour autrement ; il devint sur-le-champ son confident, son ami intime ; ils causèrent quatre heures ensemble de leurs amours, et ce fut après cet entretien que le précepteur *fit apporter un poulet*, comme vous l'avez déjà pu voir dans ma précédente lettre, où il n'était question que de la noblesse du style.

Milord, après avoir mangé le poulet, ne s'en tint pas là ; il courut sur-le-champ chez M. le baron du pays de Vaud, à qui il avait demandé sa fille en mariage, *et la lui demanda pour le précepteur Jean-Jacques*. Le baron fut assez malavisé et assez imprudent pour dire qu'on se moquait de lui, et que Jean-Jacques, quelque grand philosophe qu'il pût être, et quoiqu'il eût un père excellent garçon horloger, qui avait porté un mois le mousquet, n'était point pourtant fait pour épouser la fille d'un baron.

Milord trouva la réponse du père très ridicule, et lui soutint qu'il n'y avait point de baron en Suisse qui ne dût être très honoré de donner sa fille à un philosophe; qu'il savait bien que Jean-Jacques n'était qu'un gueux, mais qu'il lui donnait la moitié de son bien en mariage, attendu qu'une fois, en passant par Genève, il avait entendu parler ce grand homme *sur l'égalité des conditions*, et prouver démonstrativement qu'un garçon horloger qui sait lire et écrire est parfaitement égal aux grands d'Espagne, aux maréchaux de France, aux ducs et pairs d'Angleterre, aux princes de l'Empire, et aux syndics de Genève.

Le baron du pays de Vaud s'échauffa furieusement à ce discours; et, sans un tiers, ils allaient se battre, car milord n'était pas si endurant avec les barons qu'avec les Jean-Jacques.

Dès que la belle Julie eut appris la manière gracieuse dont son père avait reçu les agréables propositions de milord, elle ne manqua pas d'aller remontrer à M. son père tout le mérite du philosophe; elle lui fit voir combien ces gens-là étaient au-dessus des autres hommes, et à quel point ils étaient nécessaires dans les familles, et surtout auprès des demoiselles qui veulent lire Plutarque et apprendre l'orthographe. Le père, ennuyé de toute cette philosophie, donna un énorme soufflet à la belle Julie, laquelle du coup tomba sur une chaise de paille, meuble fort ordinaire dans le pays de Vaud; elle se blessa en tombant, et fit quelque temps après un faux germe, ce

qui priva malheureusement la Suisse d'un petit Jean-Jacques, qui en eût fait les délices et l'admiration.

Cependant il faut avouer que le baron, quoiqu'il donnât des soufflets, était, dans le fond, un assez bon homme. *Il fit danser sa fille sur ses genoux après l'avoir souffletée*, et il ne fut plus question de M. le précepteur.

Voilà encore le roman fini, à moins que Jean-Jacques ne répare la perte du faux germe, et ne fasse un second enfant à sa Suissesse. Mais un nouvel ordre de choses se présenta pour exercer toutes les vertus de ce tendre amant, et pour le rendre l'homme le plus accompli que nous ayons eu en Europe.

Il avait, comme nous l'avons dit, le cœur extrêmement haut, et n'était pas homme à recevoir des *gages*, parceque ce mot de *gage* pourrait détruire, dans l'esprit de ceux qui ne pensent point, l'idée de cette égalité parfaite que Dieu a mise entre toutes les conditions. Jean-Jacques ne reçut donc point de gages, mais une douzaine d'écus que lui donna sa belle maîtresse; il daigna accepter aussi quelques guinées de milord avec une petite pension, moyennant quoi il alla briller à Paris dans le beau monde, de peur que M. le baron ne le fît jeter, en Suisse, par les fenêtres de sa chaumière, qu'il appelait château.

Dès qu'il fut à Paris, où il porta toujours dans son cœur l'image de sa chère Julie, il vit que la philosophie bien entendue admettait des consolations, et aussitôt il en alla chercher chez les filles de joie avec la meilleure compagnie de Paris, semblable à Don

Quichotte, qui adorait Dulcinée du Toboso dans les bras de Maritorne. Il instruisit aussitôt sa belle Suissesse de cette petite infidélité, qui n'était au fond qu'un sacrifice fait sur un autel étranger à la vraie divinité qui régnait sur son amé.

Quelque temps après cet événement, Jean-Jacques eut la petite vérole; mais il ne nous dit pas tout:

« Supprimit orator, quod rusticus edit inepte. »

Sa maîtresse ne prit pas tout-à-fait les mêmes remèdes contre l'amour; mais elle épousa, pour se dépiquer, un gros Russe naturalisé dans le pays de Vaud, assez semblable au bon Suisse que madame la duchesse du Maine donna à mademoiselle De Launay[1]. Quand ce bon homme fut en possession des charmes de la belle Julie, c'était bien là le cas pour Jean-Jacques de chercher ses consolations ordinaires; mais il aima mieux faire le tour du monde avec l'amiral Anson. Il assista à la prise du fameux vaisseau de Manille, et eut pour son droit de présence une part très considérable du butin: nous ne savons pas ce que cet argent est devenu; mais il est à croire que Jean-Jacques est aujourd'hui un des plus riches marins du canton de Berne que nous ayons à Paris. C'est apparemment avec cet argent qu'il se fit faire un bon habit à son retour, acheta une chaise de poste pour aller rendre ses respects, dans le pays

[1] Les lettres imprimées, au lieu de ce nom, ne contiennent que cinq étoiles; mais le nom est tout au long dans le manuscrit que je possède. Mademoiselle De Launay, née en 1693, épousa le baron de Staal, et mourut en 1750, laissant sur elle-même des *Mémoires* piquants, quoiqu'elle ne se soit peinte qu'en buste, comme elle le disait. B.

de Vaud, à madame Julie et à M. le Russe son mari. Il s'appelait Volmar : c'était un homme de près de cinquante ans, encore assez frais, qui ne riait jamais, mais qui trouvait bon qu'on rît quelquefois, pourvu que ce ne fût pas de lui.

M. de Volmar le reçut à bras ouverts : Monsieur, lui dit-il, comme vous avez été l'amant de ma femme, je me flatte que vous serez toujours son bon ami, et que vous voudrez bien être le mien : nous vivrons tous trois familièrement en bons Suisses avec nos parents, comme si de rien n'était, et vous pouvez compter que cette petite vie sera le modèle de la philosophie et du bonheur.

Le voyageur fut tout étonné de trouver M. de Volmar si savant; mais Julie, en personne discrète, avait avoué, dans une soirée d'hiver, à son mari, ne sachant que faire, qu'elle avait autrefois couché avec le philosophe; et elle toucha même quelque chose du faux germe. Son gros *Russe-Suisse* ne s'en embarrassa pas, *ayant peut-être en sa personne de quoi négliger ce point-là.* Il aimait aussi à boire, comme milord et Jean-Jacques, et disait, dans ses goguettes, qu'il *était très content du tonneau, quoiqu'un autre l'eût percé;* propos, à la vérité, qui ne sent pas l'homme élevé à la cour, mais très convenable à la noble simplicité du pays *dont il avait* (dit-il) *adopté les maximes.*

Jean-Jacques vécut depuis fort uniment entre son ancien cocu et son ancienne maîtresse. Il entra dans tous les détails des soins domestiques. Il avoue qu'à la vérité madame était un peu gourmande : mais aussi elle ne prenait jamais *du café, ou le café* que dans

son entresol. Enfin la belle Julie devint dévote, et mourut ensuite calviniste, trouvant notre religion très ridicule et très vénale.

Toutes ces grandes aventures sont ornées de magnifiques lieux communs sur la vertu. Jamais catin ne prêcha plus, et jamais valet suborneur de filles ne fut plus philosophe. Jean-Jacques a trouvé l'heureux secret de mettre dans ce beau roman de six tomes, trois à quatre pages de faits, et environ mille de discours moraux. Ce n'est ni *Télémaque*, ni la *Princesse de Clèves*, ni *Zayde*: c'est JEAN-JACQUES tout pur.

TROISIÈME LETTRE.

MONSIEUR,

En parcourant le roman de Jean-Jacques, nous avons bien vu qu'il n'avait nulle intention de faire un roman. Ce genre d'ouvrage, quelque frivole qu'il soit, demande du génie, et surtout l'art de préparer les événements, de les enchaîner les uns aux autres, de nouer une intrigue, et de la dénouer. Jean-Jacques a voulu seulement, sous le titre de la *Nouvelle Héloïse*, instruire notre nation, et la célébrer pour le prix des bontés qu'il a toujours reçues d'elle.

Ses instructions sont admirables. Il nous propose d'abord de nous tuer; et il prétend que saint Augustin est le premier qui ait jamais imaginé qu'il n'était pas bien de se donner la mort. Dès qu'on s'ennuie,

selon lui, il faut mourir. Mais, maître Jean-Jacques, c'est bien pis quand on ennuie! Que faut-il faire alors? Réponds-moi.

Si on t'en croyait, tout le petit peuple de Paris prendrait vite congé de ce monde; ce n'est que dans le pays de Vaud qu'on doit avoir envie de vivre et de rire; mais à Paris, le riche, dit-il, « arrache un reste « de pain noir à l'opprimé qu'il feint de plaindre en « public. »

Il est étrange, monsieur, que Jean-Jacques ne sache pas que personne ne mange de pain bis à Paris, qu'il y est inconnu, et qu'il s'en faut beaucoup que M. Volmar, et son baron, et sa Julie, aient mangé du pain aussi blanc qu'en mange le dernier des pauvres de Paris. C'est une des choses qui étonne le plus les étrangers dans notre vaste et opulente ville. Le bon petit homme nous parle des cinquièmes étages: il y a été souvent; il dit que c'est là qu'on apprend à connaître les véritables mœurs de la ville; qu'il y retourne donc, et il verra si l'on y mange du pain noir, comme il nous le reproche.

Il n'est pas plus content de nos hôtels, et de ce qui s'y passe, que des réduits des artisans. « De quelque « sens, dit-il, qu'on envisage les choses, tout n'est ici « que jargon; l'honnête homme d'ici n'est point celui « qui fait de bonnes actions, mais celui qui dit de « belles choses. » Ah! mon doux ami, crois au moins que ceux qui ont donné le couvert, le vêtement, la nourriture à un seigneur étranger venu de Genève, pensaient au moins faire une bonne action.

Si tu méprises si fort les grands et les petits, un

seigneur d'une figure aussi distinguée que la tienne, un homme couru de toutes les belles, devrait au moins épargner nos dames. Non; elles ne sont pas si maigres ni si tannées que tu le dis. Les dames du pays de Vaud leur sont infiniment supérieures; nous le savons; mais il reste encore quelques graces à nos Parisiennes. Tes beaux yeux n'ont pas tourné sur elles de favorables regards. Quoi! illustre amant de Julie, tu leur trouves le *maintien soldatesque et le ton grenadier, depuis le faubourg Saint-Germain jusqu'aux halles!* O vous, charmantes et respectables beautés! qui peut-être portez dans vos cœurs les sentiments les plus tendres, mais qui portez sur vos visages enchanteurs les traits de la modestie; vous dont la voix est aussi douce que les regards de vos yeux; vous seriez-vous attendues que le plus brillant seigneur que nous ayons jamais eu à Paris ne trouverait, dans vos *maigres* visages, *que des faces de grenadiers?* Ah! si quelque véritable grenadier apprenait!..... mais non, il ne faut pas se fâcher contre Jean-Jacques.

Que dis-je? hélas! on ne va se fâcher que trop: cachez-vous vite, ou partez : pauvre malheureux! comment vous est-il échappé de dire qu'il y a vingt à parier contre un *qu'un gentilhomme descend d'un fripon?* Ne savez-vous pas qu'un Montmorenci[1], qui a l'honneur de vous loger, est un assez bon gentilhomme?

[1] Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, né en 1702, mort en 1764, chez qui Rousseau demeura quelque temps à Montmorenci. B.

Nous avouons que votre père *qui porta un mois le mousquet*, comme vous le dites, sous le général Saconnay, allait de pair avec les Montmorenci, les Soubise, les Bouillon, les Châtillon, les Choiseul, les Tonnerre, les Beauvau, etc. Mais plus on est grand, mon ami, et plus il faut être modeste : ayant surtout quitté votre patrie où vous avez joué un si grand rôle, étant devenu si à la mode parmi nous, et nous fesant l'honneur d'être depuis si long-temps notre compatriote, vous auriez dû ne pas dire *que la noblesse d'Angleterre est la plus brave de l'Europe ;* un gentilhomme tel que vous doit sentir que c'est là un point bien délicat. Vous savez que le roi a plus de noblesse dans ses armées, que l'Angleterre n'a de soldats en Allemagne : je serais fâché qu'il se trouvât quelque garde de sa majesté qui prît vos expressions à la lettre.

Si Jean-Jacques attaque la noblesse, il était de la prudence d'un philosophe tel que lui, de ménager la robe ; mais il s'en va mal à propos attaquer un arrêt du parlement de Paris. Il trouve mauvais qu'on ait cassé un mariage qui n'était point fait selon les lois. « Ce chaste nœud de la nature n'est soumis ni au « pouvoir souverain, ni à l'autorité paternelle, mais « à la seule autorité du père commun qui sait com- « mander aux cœurs, et, leur ordonnant de s'unir, les « peut contraindre à s'aimer. »

Telle est la décision de mon doux ami ; cela peut mener loin. La fille d'un duc et pair pourra, quand elle voudra, épouser, à l'âge de quinze ans, le fils du relieur des livres de Jean-Jacques, pour peu qu'il soit

joli, et qu'il ait quelque teinture de philosophie, attendu l'égalité parfaite que mon doux ami admet entre les relieurs de livres et les pairs de France. Et lui-même qui est orné des dons les plus séduisants de la nature, et dont le premier abord enchante, tournera la tête à quelque princesse, et fera un mariage tel que M. de Lauzun, sans que le roi puisse y trouver à redire. Car remarquez que M. de Lauzun était un homme de qualité; qu'un simple gentilhomme approche de ce rang; qu'un conseiller se croit égal à un gentilhomme; qu'un officier municipal se croit égal à un conseiller; qu'un citoyen de Genève se croit égal à un officier municipal; que par conséquent il n'y a nulle différence entre Jean-Jacques et le comte de Lauzun qui épousa Mademoiselle; qu'ainsi il est clair que mon doux ami épousera une princesse du sang avant qu'il soit peu, et qu'il aura encore le plaisir de faire les vers et la musique de l'épithalame.

QUATRIÈME LETTRE.

MONSIEUR,

Je frémis pour notre ami Jean-Jacques, je tremble pour ses jours. Il est vrai que le clergé, la noblesse, le parlement, et les dames même, n'ont fait que rire de ses injures et de ses systèmes : heureusement même pour lui, l'ennui que causent ses six volumes est si prodigieux que bien des gens, qui auraient remarqué ses petites témérités, ont mieux aimé laisser

là le livre que de rechercher l'auteur. Mais hier il arriva du scandale.

Jean-Jacques, passant dans la rue près de l'Opéra, fut arrêté par cinq ou six virtuoses de l'orchestre, qui le traitèrent un peu rudement; il se sauva dans une maison dont la porte était ouverte, et grimpa à un de ces cinquièmes étages, où il dit qu'on apprend mieux qu'ailleurs à connaître les mœurs de la ville. Les violons montèrent après lui; Jean-Jacques se réfugia dans une chambre assez dérangée, où il trouva une dame penchée négligemment sur un canapé un peu déchiré.

C'était précisément la même dame chez laquelle il s'était consolé des tourments de l'absence, et de chez qui il avait rapporté en Suisse les principes secrets de ce qu'il appelle la petite-vérole. La dame éperdue se jeta entre lui et les assaillants. Eh! mon Dieu, leur dit-elle, messieurs, pourquoi battez-vous ce magnifique seigneur, qui soupe chez moi quelquefois avec des officiers étrangers?

— Ah! coquin, dit le premier violon, nous t'apprendrons si *l'ennuyeux et lamentable chant français ressemble aux cris de la colique*, comme tu l'écris. — Viens-çà, viens-çà, dit l'autre; celui que tu appelles *le bûcheron* va frapper sur toi la mesure. — Va, va, *la vache qui galope* t'attrapera, disait un troisième. Un quatrième s'écriait : Tu ne mangeras pas de *l'oie grasse*.

— Pardon, messieurs, dit mon doux ami, se jetant à genoux, je n'y retournerai plus; c'est une méprise de Suisse, je suis votre serviteur à tous; je

fais moi-même de la musique française, j'en ai copié toute ma vie. — *Tu en es plus coupable*, répliqua un des violons, en lui donnant un coup d'archet des plus forts sur le nez. La dame jetait les hauts cris. — *Vous vous méprenez, messieurs, c'est un citoyen de Genève, vous dis-je.* Les violons n'entendaient point raison, les coups d'archet pleuvaient; Jean-Jacques fuyait dans tous les coins de la chambre; il se penchait à la fenêtre pour ne recevoir les coups que sur son derrière. En se penchant, il aperçut un grand homme vêtu de noir, sec, décharné, la face allongée, le nez pointu, le corps plié en deux, monté sur deux bâtons de cire noire, qu'on appelait ses jambes, une main dans la poche, et l'autre en l'air battant la mesure.

A cette figure, Jean-Jacques reconnut Rameau. A mon secours! s'écria-t-il, mon bon monsieur Rameau, à mon secours! L'orchestre me tue, il a toujours fait mon supplice: à l'aide! au guet! au meurtre! faut-il avoir eu toute ma vie les oreilles écorchées par les filles de l'Opéra, pour expirer aujourd'hui sous les violons?.

Rameau monta paisiblement en fredonnant un air, et vint voir sur quel ton étaient les choses. Il trouva les archets brisés, une grosse dame en jupon sale, tout éplorée, et le nez du doux ami tout sanglant.

Rameau, en maître souverain de l'orchestre, fit ralentir la mesure; et après avoir écouté patiemment, pour la première fois de sa vie, les violons de l'Opéra: « *Ne vous fâchez pas*, leur dit-il, *messieurs; c'est* « *un pauvre fou, qui n'est pas si méchant qu'on le*

« *croit;* sa folie consiste dans les inconséquences, et « dans une vanité dont aucun barbier n'approcha « jamais. Il a fait une mauvaise comédie, et il a écrit « contre la comédie; il a publié que le théâtre de « Paris corrompait les mœurs, et il vient de donner « au public un roman d'*Héloïse* ou d'*Aloïse*, dont « plusieurs endroits feraient rougir madame que voilà, « si elle savait lire. Il est allé à Genève abjurer la reli- « gion catholique pour vivre en France. Le pauvre « homme a fait lui-même de la musique française, que « j'ai eu la bonté de corriger. Il a imprimé, dans le « *Dictionnaire encyclopédique*, quelques âneries sur « l'harmonie, qu'il m'a fallu encore relever; et pour « récompense il écrit contre moi. Il ne lui manque « plus que d'être peintre, et d'écrire contre Vanloo « et contre Drouais; il faut pardonner à un pauvre « homme qui a le cerveau blessé. Il s'est mis dans « un tonneau, qu'il a cru être celui de Diogène, et « pense de là être en droit de faire le cynique; il crie « de son tonneau aux passants : *Admirez mes haillons.* « La seule manière de le punir, est de ne regarder ni « sa personne ni son tonneau; il vaut mieux l'ignorer « que de le battre. »

Ce discours sensé apaisa l'orchestre; mais il ne corrigea pas Jean-Jacques.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

FIN DES LETTRES SUR LA NOUVELLE HÉLOÏSE.

ANECDOTES

SUR FRÉRON.

AVERTISSEMENT DU NOUVEL ÉDITEUR.

Ce doit être des *Anecdotes sur Fréron* que parle Voltaire dans sa lettre à Thieriot, du 20 auguste 1760, et dans celle à Damilaville, du 29 du même mois. Mais ces *Anecdotes* ne furent imprimées qu'en 1761. Je n'ai pas encore pu voir cette édition, dont Voltaire avait envoyé onze exemplaires à Le Brun, à qui il expédia, le 6 février 1761 (voyez la *Correspondance)*, les exemplaires qui lui restaient. Une *seconde* édition, aussi rare que la première, parut peu de temps après (voyez la lettre de Voltaire à Le Brun, du 6 avril 1761). Cependant la *Correspondance de Grimm* (avril et juin 1770), et les *Mémoires secrets*, connus sous le nom de Bachaumont (juillet et août 1770), parlent de l'édition qui parut alors comme si l'ouvrage était une nouveauté. L'édition de 1770 fait partie d'une brochure de cinquante-six pages, intitulée *Dieu*, etc. (voyez ma note, t. XXIX, pag. 450 - 51); les *Anecdotes* avaient déjà été réimprimées l'année précédente, dans le tome II du recueil en trois volumes in-8°, ayant pour titre : *Les choses utiles et agréables*.

Voltaire, dans sa lettre à Le Brun, du 6 février 1761, dit que les *Anecdotes sont du sieur La Harpe*; mais, dans une lettre du 25 février 1777, il déclare avoir reconnu « que cet ouvrage ne pouvait « être ni de M. de La Harpe, ni d'aucun homme de lettres. »

Les *Mémoires secrets*, du 3 septembre 1770, annoncent « qu'on re- « connaît parfaitement M. de Voltaire au style, et à ce talent parti- « culier qu'il a pour dire des injures. » C'est aussi l'opinion de Grimm (*Correspondance*, 1re édition, tome VII, page 73; seconde édition, tome VI, p. 384). *Il est aisé*, dit-il, *de reconnaître la main.*

Il paraît que les *Anecdotes sur Fréron* firent du bruit en 1777, et qu'on les attribuait de nouveau à La Harpe; Voltaire lui en parle dans sa lettre du 8 avril 1777.

P.-D.-E. Le Brun (tome VI de ses *Œuvres*, page 24) regrette de ne pas trouver, dans les *Anecdotes sur Fréron*, l'aventure d'une montre extorquée à Piron, et promet de la donner dans la *Wasprie*, qu'il publia en 1761, deux vol. in-12; mais il n'a pas tenu sa promesse.

C'est d'après l'édition de 1770, la dernière qui me soit connue, que je réimprime les *Anecdotes sur Fréron*. Je regrette de n'avoir pu me procurer les éditions de 1761. Il est à croire, toutefois, qu'elles ne peuvent pas fournir de variantes, et que l'auteur n'y fit pas d'additions, puisqu'il n'a pas fait usage de l'anecdote de Le Brun.

BEUCHOT.

ANECDOTES

SUR FRÉRON,

ÉCRITES PAR UN HOMME DE LETTRES
A UN MAGISTRAT QUI VOULAIT ÊTRE INSTRUIT DES MŒURS DE CET HOMME.

Élie-Catherin Fréron est né à Quimper-Corentin [1]; son père était orfévre. Voici un fait qu'on m'a assuré, mais dont je n'ai pas la certitude : on prétend que le père de Fréron a été obligé, plusieurs années avant sa mort, de quitter sa profession, pour avoir mis de l'alliage plus que de raison dans l'or et l'argent.

Fréron commença ses études à Quimper, et fit sa rhétorique à Paris sous le P. Porée. Un oncle qu'il avait aux environs de la rue Saint-Jacques lui donna un asile dans sa maison, et s'en défit en faveur des jésuites, qui le mirent dans leur noviciat, rue Pot-de-fer. Ils le nommèrent ensuite régent en sixième au collége de Louis-le-Grand. Il y resta deux ans et demi, et sa conduite ayant trop éclaté, ils l'envoyèrent à Alençon, d'où il quitta tout-à-fait la société.

Je me souviens d'avoir entendu dire à Fréron, au café de Viseux, rue Mazarine, en présence de quatre ou cinq personnes, après un dîner où il avait beau-

[1] Né en 1719, mort à Montrouge le 10 mars 1776. B.

coup bu, qu'étant jésuite il avait été l'*agent* et le *patient*. Comme je ne veux dire que ce que je sais bien certainement, je ne rapporterai pas tout ce qu'on m'a raconté de ses friponneries, vols et sacriléges, lorsqu'il portait l'habit de jésuite.

Chassé de la société, Fréron se lia avec l'abbé Desfontaines, chassé des jésuites comme lui, qui l'employa à son journal [1], moyennant vingt-quatre livres la feuille d'impression : c'était toute sa ressource pour vivre. Il portait alors le petit collet; et un jour qu'il était au parterre de la Comédie-Française, il se prit de paroles avec un avocat; au sortir du parterre on en vint aux coups; et les deux champions se vautrèrent dans la boue en présence de six cents personnes.

M. D'Estouteville retira Fréron chez lui, pour l'aider à traduire le chant des *Plaisirs* du chevalier Marin [2]. Ils le traduisirent ensemble; et après la mort de M. D'Estouteville, Fréron s'attribua l'ouvrage à lui seul. Notez que Fréron ne sait pas l'italien.

A peine l'abbé Desfontaines tomba malade de la maladie dont il est mort, que Fréron le quitta pour faire des feuilles en son nom. Il les intitula : *Lettres d'une comtesse* [3].

Dès le troisième ou quatrième cahier de ce nouveau journal, Fréron eut l'impudence d'attaquer M. l'abbé de Bernis, sur une pension de mille écus que lui fesait avoir madame de Pompadour. Le fruit de cette

[1] *Observations sur les écrits modernes;* voyez ma note, tome XXXVII, page 546. B.

[2] *Les Vrais plaisirs, ou les Amours de Vénus et d'Adonis*, 1748, in-12. B.

[3] Voyez ma note, tome XXIX, page 135. B.

insolente plaisanterie fut le séjour de quelques mois à Vincennes, d'autres disent à Bicêtre, et un exil de huit mois à Bar-sur-Seine.

Il revint à Paris, et je sais que pour vivre il s'était associé avec des fripons au jeu; qu'ils avaient des dés pipés, et qu'une nuit ils gagnèrent quarante louis au procureur Laujon, dans la rue des Cordeliers. Ce fait, ainsi qu'un autre de cette nature, est rapporté en termes couverts dans l'*Observateur littéraire* de l'abbé Laporte, année 1758, tome II, page 319[1].

En 1719[2], Fréron entreprit un nouveau journal satirique, sous le titre de *Lettres sur quelques écrits de ce temps*. Il s'associa, pour cet ouvrage, un nommé Dutertre, auteur de l'*Histoire des conjurations*, d'un *Abrégé de l'histoire d'Angleterre*, etc. Ce Dutertre est mort[2]. Il eut part avec Fréron aux dix premiers volumes des *Lettres sur quelques écrits de ce temps*.

Ces *Lettres* ont été interrompues et reprises plusieurs fois. La première cause qui les fit interdire est un article concernant la *Vie de Ninon de l'Enclos*[3]; et cet article de Ninon de l'Enclos fait le commencement du tome VI des *Lettres sur quelques écrits de ce temps*. Je ne parle point ici des querelles de Fréron et de son lâche procédé avec M. Marmontel: cette histoire est trop connue, et se trouve imprimée dans la *Bigarrure* en Hollande[4].

[1] Fréron n'y est pas nommé. B.

[2] Il y a erreur dans la date. — Les *Lettres sur quelques écrits de ce temps* ont commencé en 1749, et fini en 1754; elles forment treize volumes in-12. B.

[2] En 1759. B. — [3] Par Bret, voyez ma note tome XXXIX, p. 410. B.

[4] Dans la *Bigarrure*, tome Ier, pages 147-151, on parle d'une dispute qui

Six mois se passèrent sans que Fréron pût obtenir la permission de reprendre ses feuilles. Mais ayant fait beaucoup de bassesses auprès de Solignac, secrétaire du roi de Pologne et ex-jésuite comme lui, ce Solignac persuada à sa majesté que Fréron était persécuté; qu'il mourait de faim; qu'il avait une femme et des enfants; et qu'enfin sa majesté *bienfesante* ne pouvait pas mieux user de ses bontés qu'envers Fréron. Il l'engagea à se montrer son protecteur, et Fréron eut le droit de recommencer ses satires.

Dans ce temps-là l'abbé Laporte avait quitté ses feuilles, parceque ce métier lui paraissait infame et indigne d'un littérateur. Fréron vint le trouver, lui proposa de s'associer avec lui; l'abbé Laporte y consentit à la fin, à condition qu'il ne mettrait point son nom, et qu'il ne paraîtrait pas y avoir part. Je veux bien, dit Fréron, me charger de tout l'odieux de la besogne, mais je veux que ce sacrifice de mon honneur me tienne lieu de travail; ainsi, en fesant le quart de la feuille, je veux qu'elle me soit payée comme si j'en avais fait la moitié. L'abbé Laporte accepta la proposition, et les voilà associés. Il était dit, dans le traité, que le libraire paierait à l'abbé Laporte le quart de la feuille, lorsqu'il en aurait fait la moitié, et qu'il paierait la moitié du prix toute

eut lieu au Théâtre-Français (alors rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés), entre Marmontel et Fréron, et qui fut immédiatement suivie d'un duel au carrefour de Bussy, en présence d'un grand nombre de spectateurs. Ce fut le sujet de beaucoup d'épigrammes. La *Bigarrure* s'imprimait en Hollande, et se distribuait par cahier de huit pages. La collection forme vingt volumes petit in-8°, de 1749 à 1753. La *Nouvelle Bigarrure*, qui y fait suite, a seize volumes, de 1753 à juin 1754. B.

la feuille faite. Comme c'était le libraire qui payait, l'abbé Laporte n'a point eu à se plaindre du paiement.

Ils travaillèrent ainsi pendant quelques mois. Laporte fit l'extrait des *Lettres sur l'histoire par milord Bolingbroke;* Fréron ajouta à cet extrait des personnalités offensantes contre ce milord. Ceux qui s'intéressent encore à sa mémoire se plaignirent : voilà encore les feuilles de Fréron suspendues.

Fréron va crier famine chez le magistrat de la librairie, représente ses enfants et sa femme nus et mourants de faim; il écrit à son protecteur Solignac, et on lui rend ses feuilles. Il les continue jusqu'en 1754, sous le titre de *Lettres sur quelques écrits de ce temps.* Il avait fait un traité avec le libraire Duchesne. Il traita sous main avec le libraire Lambert; et, sans se mettre en peine de son marché avec Duchesne, il ôta ces feuilles à ce dernier. Il y a un mémoire imprimé, où Duchesne se plaint de cette friponnerie de Fréron [1].

Laporte, qui n'avait fait aucun traité avec Duchesne [a], n'en fit aucun avec Lambert, et n'était pour rien dans tout le tripotage; il ne connaissait pas même Lambert, lorsque Fréron fit son traité avec ce libraire. Mais comme l'abbé Laporte devait avoir le quart du produit des feuilles, il était en droit de de-

[1] *Avis du libraire sur la dernière feuille des Lettres sur quelques écrits de ce temps,* etc., petit in-8° de huit pages, qui se trouve quelquefois à la fin du tome XIII des *Lettres sur quelques écrits de ce temps.* J'en ai un exemplaire. B.

[a] On peut interroger l'abbé Laporte et Duchesne.

mander à voir le nouveau traité, afin d'exiger ce quart du produit. Fréron, qui voulait le friponner, fit deux traités avec son nouveau libraire, l'un secret, et l'autre ostensible. Le premier portait qu'il recevrait cinq cents livres par cahier; l'autre ne portait que quatre cents livres. On montra ce dernier traité à l'abbé Laporte, et par là on ne lui donnait que cent francs, tandis que réellement Fréron mettait dans sa poche vingt-cinq livres qui étaient destinées à son associé. Il y a eu quarante cahiers par an; c'est donc de cent pistoles dont Laporte était lésé. Il n'a su cela qu'à la fin de l'année; et ce fut la femme du libraire qui, quelque temps avant que de mourir, lui révéla cette friponnerie, pressée par un remords de conscience, disait-elle, qui l'empêchait de mourir tranquillement.

Dans les temps des brouilleries de Lambert avec Fréron, Lambert, qui avait intérêt de faire connaître les friponneries de Fréron, fit un mémoire présenté à M. de Malesherbes, dans lequel ce trait était rapporté tout au long.

Les feuilles de Fréron, en passant de la boutique de Duchesne dans celle de Lambert, prirent le titre d'*Année littéraire;* et comme le nombre des cahiers avait augmenté [1], Fréron s'associa d'autres gens de lettres pour travailler avec lui, parcequ'il n'était pas en état de faire la moitié de l'ouvrage qui lui était réservé; car Laporte avait déclaré qu'il s'en tiendrait à la moitié de la besogne. Ce fut alors que le nombre des croupiers de Fréron devint très considérable.

[1] L'*Année littéraire* formait par an huit volumes in-12. L'an 1754 n'a que sept volumes. B.

A l'exception de quelques injures grossières dont Fréron lardait les extraits qu'on lui apportait, tout était de main étrangère; et voici les noms de ces nouveaux croupiers, avec les extraits qu'ils fournissaient au journaliste en chef. Je ne parlerai pas des extraits de l'abbé Laporte; il suffit de dire qu'il a fait exactement pendant sept ans la moitié de l'ouvrage. Quant à l'autre moitié, outre M. Dutertre dont j'ai parlé, MM. de Caux, de Resseguier, Palissot, Bret, Berland, de Bruix, Dorat, Louis, Bergier, d'Arnaud, Coste, Blondel, Patte, Poinsinet, Vandermonde, de Rivery, Leroi, Sedaine, Castillon, Colardeau, Déon de Beaumont, Gossard, etc., sont ceux qui y ont le plus contribué.

C'est M. de Caux qui a fait les extraits de toutes les tragédies [a] dont l'*Année littéraire* a fait mention, jusqu'à *Iphigénie en Tauride* exclusivement, temps auquel il s'est brouillé avec Fréron, parceque Fréron ne le payait pas. Il a fait aussi l'extrait des *Œuvres de M. de La Motte*, et de tous les poëtes latins et français dont il est parlé dans le même ouvrage, jusqu'au temps que je viens de dire. Le chevalier de Resseguier a pris sa place pour les poëtes français. Il a fait, entre autres extraits, celui des *Poésies de l'abbé de Lattaignant*, en forme de lettre attribuée à un Breton. J'ignore si le chevalier de Resseguier reçoit de l'argent. MM. Blondel et Patte fesaient les extraits des ouvrages d'architecture. Blondel a dirigé l'appartement de Fréron, qui lui doit encore et ses extraits et son travail comme architecte. Patte se contentait de quelques

[a] Il faut interroger M. de Caux et autres.

louanges fades pour tout paiement. On peut voir dans les feuilles de cette année, comment Patte et Fréron se sont déshonorés mutuellement au sujet des planches de l'*Encyclopédie*. Louis a donné quelques extraits de livres de chirurgie, non à cause de Fréron, qui lui a volé un couteau, mais pour faire plaisir à l'abbé Laporte, son ami, lorsqu'il travaillait avec Fréron. D'Arnaud a rendu compte du *Discours sur le maréchal de Saxe*[1], qui a remporté le prix à l'académie française, en 1759; il a aussi fait quelques extraits de nos poëtes; Palissot a loué l'*Anacréon* de son beau-frère Poinsinet, et critiqué *le Jaloux*, comédie du sieur Bret; et celui-ci fesait de son côté l'éloge des *Tuteurs*, comédie de Palissot.

Ç'est ainsi que Fréron, qui mettait son nom à tous les extraits, fesait travailler ses croupiers les uns sur les autres. Il a un peu travaillé à la critique odieuse du livre *De l'Esprit* d'Helvétius. Bergier a fait celle de l'*Ami des hommes*, et des *Annales de l'abbé de Saint-Pierre*. Poinsinet a loué sa *Briséis*. Colardeau a déchiré Marmontel, et toujours sous le nom de Fréron. Berland a fait l'analyse de sa traduction du *Prædium rusticum* du P. Vannière; Bruix, celle de ses *Pensées et Réflexions*. Coste a parlé lui-même de son *Voyage d'Espagne*[2], et cet extrait a fait mettre Fréron à la Bastille. Ce[a] Coste est un mauvais sujet de Bayonne

[1] *Éloge du maréchal de Saxe*, par Thomas. B.

[2] *Lettres sur le Voyage d'Espagne*, 1756, in-12. B.

[a] Il faut savoir si ce La Coste est celui qui a été depuis condamné aux galères. (Ce n'est pas le même.) — Cette note est dans l'édition de 1769. Ce qui est entre parenthèses fut ajouté dans l'édition de 1770. Coste, connu sous le nom de Coste d'Arnobat, est mort vers 1810. B.

qui a fait cent lettres de change à Paris, où il n'ose plus paraître. Il couchait avec la femme de Fréron, et fesait mettre de l'argent de ce même Fréron sur des corsaires : c'est le seul ami qu'ait eu Fréron. En voilà assez ; les autres actions de ce polisson sont assez publiques.

SUPPLÉMENT[1].

Les feuilles de Fréron furent encore suspendues, pour avoir injurié grossièrement quelques personnes.

Autre suspension, pour avoir fait paraître sa feuille sans qu'elle ait été vue par le censeur, lorsqu'il rendit compte du discours académique de M. d'Alembert. Il avait éludé le censeur, pour pouvoir plus librement exhaler sa rage contre cet académicien.

Autre suspension, à l'occasion des *Lettres* de son ami Coste dont j'ai parlé plus haut. Dans l'extrait que Fréron fit de ses *Lettres*, il parla, avec une indécence digne de Bicêtre, de la nation espagnole ; il n'alla qu'à la Bastille.

Vous demandez ce que c'est que son mariage avec sa nièce, et son procès avec sa sœur. Sa nièce est de Quimper-Corentin comme lui ; c'est la fille d'un huissier. Elle vint à Paris, il y a treize ou quatorze ans, et fut mise, en qualité de servante, chez la sœur de Fréron. Je l'ai vue balayer la rue devant la boutique de sa tante. Le mauvais traitement qu'elle recevait chez cette même tante engagea Fréron, qui demeurait avec sa sœur, à en sortir, et à prendre avec lui, dans

[1] Je ne sais si ce *Supplément*, et partie de la *Note* qui le suit, existent dans les éditions de 1761 ; mais ils sont dans l'édition de 1769. B.

une chambre garnie, rue de Bussi, la petite fille avec laquelle il était en commerce; quelque temps après Fréron prit des meubles. Sa nièce devint sa gouvernante. Il lui fit deux enfants; pendant la grossesse du second, il se maria par dispense.

L'histoire du procès de Fréron avec sa sœur est très longue et très compliquée. Le libraire Lambert m'a fait lire un mémoire manuscrit, très curieux et très bien fait, où le procès est plaisamment raconté. Je sais que Lambert conserve très soigneusement ce manuscrit; et l'abbé Laporte en a parlé dans l'*Observateur littéraire*, 1760, tome I, page 177; il rapporte le sujet de ce procès[1]. La sœur de Fréron est fripière; son enseigne est, *Au riche Laboureur;* pour faire niche à son frère qu'elle déteste bien cordialement, elle m'a dit qu'elle allait mettre une enseigne d'habits et de meubles sur sa boutique, avec ces mots: A L'ANNÉE FRIPIÈRE FRÉRON.

Fréron a fait faire, il y a douze à quatorze ans, deux cents paires de souliers pour envoyer aux îles; l'envoi a été fait effectivement; il en a reçu l'argent, et il le doit encore au cordonnier.

J'ai ouï dire à un procureur du Châtelet, qu'il n'y avait pas de semaine qu'on n'appelât à l'audience quelque procès de ce Fréron, etc., etc.

[1] Laporte, sans nommer Fréron, parle d'un écrivain qui « fut prié de tenir l'enfant de sa sœur sur les fonts de baptême. Il fit venir du cabaret, à crédit, le vin du repas qui devait suivre la cérémonie. Il en but trop, selon sa coutume, s'enivra, injuria les convives, et se brouilla avec l'accouchée, prétendant que c'était à elle à payer le vin. Le marchand ne veut connaître que celui qui l'a fait venir, et en exige le paiement. Voilà la matière d'un procès qui dure depuis douze ans. » B.

NOTE.

Celui qui a daigné faire imprimer cet écrit tombé entre ses mains, a voulu seulement faire rougir ceux qui ont protégé un coquin, et ceux qui ont fait quelque attention à ses feuilles. Si on parle dans l'histoire naturelle des aigles et des rossignols, on y parle aussi des crapauds.

[1] Il est nécessaire que ces infamies soient constatées par le témoignage de tous ceux qui sont cités dans cet écrit; ils ne doivent pas le refuser à la vengeance publique.

COPIE

De la lettre de M. Royou, avocat au parlement de Rennes, mardi matin, 6 mars 1770 [2].

«Fréron, auteur de l'*Année littéraire*, est mon cousin, et, malheureusement pour ma sœur, pour moi et pour toute la famille, mon beau-frère depuis trois ans.

«Mon père, subdélégué et sénéchal du Pont-l'abbé, à trois lieues de Quimper-Corentin, en Basse-Bretagne, quoique dans une situation aisée, n'étant pas riche, ne donna à sa fille que vingt mille livres de dot. Trois jours après les noces, M. Fréron jugea à

[1] Cet alinéa n'existe pas dans l'édition de 1769; il est dans celle de 1770. B.

[2] Cette *Lettre*, de laquelle il y a un extrait tome XXVI, page 328, ne pouvait, d'après sa date, être dans l'édition de 1769 des *Anecdotes sur Fréron*. Elle y fut ajoutée dans l'édition de 1770. B.

propos d'aller à Brest, où il dissipa cette somme avec des bateleuses.

« Il revint chez son beau-père pour donner à ma sœur, sa femme, un très mauvais présent, et demander en grace de quoi se rendre à Paris. Mon père fut assez bon, ou plutôt assez faible pour donner encore mille écus... Il était alors à Lorient, et quoiqu'il reçût cette nouvelle somme par lettre de change, il ne put se rendre qu'à Alençon, et fit le reste de la route jusqu'à Paris comme les capucins, et ne donna pour toute voiture à sa femme qu'une place sur un peu de paille dans le panier de la voiture publique.

« Arrivé à Paris, il n'en agit pas mieux avec elle. Ma sœur, après deux ans de patience, se plaignit à mon père, qui m'ordonna de me rendre incessamment à Paris pour m'informer si ma sœur était aussi cruellement traitée qu'elle le lui marquait. Alors Fréron chercha et tenta tous les moyens de me perdre. Il sut que, pendant les troubles du parlement de Bretagne, où je militais depuis plusieurs années en qualité d'avocat, j'ai montré un zèle vraiment patriotique, et toute la fermeté d'un bon citoyen.

« Comme il fesait le métier d'espion, il ne négligea rien pour obtenir par le moyen de... une lettre de cachet pour me faire renfermer.

« Fréron, qui voulait être à-la-fois ma partie, mon témoin et mon bourreau, vint en personne, escorté d'un commissaire et de neuf à dix manants, m'arrêter dans mon appartement à Paris, rue des Noyers. Il me fit traiter de la manière la plus barbare, et con-

duire au petit Châtelet, où je passai, dans le fond d'un cachot, la nuit du dimanche au lundi de la Pentecôte. Le lundi, Fréron se rendit, environ les dix heures du matin, avec ses affiliés, au petit Châtelet. Il me fit charger de chaînes, et conduire à ma destination. Il était à côté de moi dans un fiacre, et tenait lui-même les chaînes, etc., etc.»

On nous a communiqué l'original de cette lettre signée ROYOU. Ce n'est pas à nous de discuter si le sieur Royou a été coupable ou non envers le gouvernement; mais quand même il eût été criminel, c'est toujours le procédé du plus lâche et du plus détestable coquin, de faire le métier d'archer pour arrêter et pour garrotter son beau-frère.

C'est pourtant ce misérable qui a contrefait l'homme de lettres, et qui a trouvé des protecteurs quand il a fallu déshonorer la littérature.

On lui a donné des examinateurs, qui tous se sont dégoûtés l'un après l'autre d'être les complices des platitudes d'un homme digne d'ailleurs de toute la sévérité de la justice. Ce fut d'abord le chirurgien Morand qui, après l'avoir guéri d'un mal vénérien, cessa d'avoir commerce avec lui. A Morand succéda le sieur Coquelet de Chaussepierre, avocat, qui rougit bientôt de ce vil métier si peu fait pour lui. Il fut remplacé par le sieur Rémond Sainte-Albine, connu vulgairement sous un autre nom. On ne conçoit pas comment le sieur Rémond a pu donner son attache aux grossièretés que Fréron a vomies contre l'académie dans je ne sais quelle satire contre l'*Éloge*

de Molière, excellent ouvrage de M. de Chamfort[1]. Fréron doit rendre grace au mépris dont il est couvert s'il n'a pas été puni. L'académie a ignoré ses impertinences : si la police l'avait su, il aurait pu faire un nouveau voyage à Bicêtre.

[1] Couronné, en 1769, par l'académie française. B.

FIN DES ANECDOTES SUR FRÉRON.

APPEL

A TOUTES LES NATIONS DE L'EUROPE,

DES JUGEMENTS

D'UN ÉCRIVAIN ANGLAIS;

OU

MANIFESTE

AU SUJET DES HONNEURS DU PAVILLON ENTRE LES THÉATRES
DE LONDRES ET DE PARIS.

PRÉFACE

DU NOUVEL ÉDITEUR.

Dans le *Journal encyclopédique*, du 15 octobre 1760, on trouve un *Parallèle entre Shakespeare et Corneille, traduit de l'anglais.* Le même journal (du 1er novembre 1760) contient un *Parallèle entre Otwai et Racine, traduit littéralement de l'anglais.* C'est pour répondre à ces deux articles que Voltaire composa l'*Appel à toutes les nations de l'Europe*, qui parut en mars 1761. Le duc de La Vallière, à qui on avait communiqué un passage des *Sermones festivi* d'Urcéus Codrus, prenant ces *Discours* pour des *Sermons*, envoya le passage à Voltaire, qui le cita (voyez page 285) comme preuve de l'obscénité des prédicateurs. Par le fait du copiste ou de l'imprimeur, on avait imprimé *Codret*, au lieu de *Codrus;* c'était une faute de plus. Lorsque l'*Appel* vit le jour, la critique eut beau jeu. Le duc de La Vallière écrivit, le 9 avril 1761, une lettre dans laquelle il déclare que c'est lui qui a induit Voltaire en erreur. Voltaire remercia le duc de sa générosité par une longue lettre que les éditeurs de Kehl et beaucoup d'autres ont placée dans les *Mélanges littéraires*, mais que j'ai mise dans la *Correspondance*, à sa date (avril ou mai 1761).

Ce fut, sans doute (je n'en vois pas du moins d'autre cause), ce fut la singulière bévue dont j'ai parlé, qui porta Voltaire à changer le titre de son écrit, lorsqu'en 1764 il le reproduisit (en y fesant des changements ou additions que j'indiquerai) dans le volume ayant pour titre : *Contes de Guillaume Vadé.* Il l'intitula alors : *Du théâtre anglais, par Jérôme Carré.* Les éditeurs de Kehl, qui, ne pouvant donner en corps d'ouvrage les *Lettres philosophiques* (voyez tome XXXVII, pages 113-14), voulaient cependant ne pas les exclure de leur édition, imaginèrent d'en rapprocher deux qui sont relatives au théâtre anglais, de l'opuscule de Voltaire sur ce théâtre. Voici comment ils disposèrent les morceaux qu'ils amalgamaient : 1° *Des divers changements arrivés à l'art tragique* (voyez page 297); 2° *De la tragédie anglaise* (c'est la dix-huitième des *Lettres phi-*

losophiques; voyez tome XXXVII, page 219); 3° *Sur la comédie anglaise* (c'est la dix-neuvième des *Lettres philosophiques;* voyez tome XXXVII, page 230); 4° *Du théâtre anglais, par Jérôme Carré*; *Plan de la tragédie d'Hamlet*; l'*Orpheline*; *Courtes réflexions* (voyez pages 249-279).

Pour l'intelligence de la lettre de Voltaire à La Vallière, il était nécessaire de donner le passage de Codrus. Il fallait aussi, pour l'intelligence de beaucoup d'autres lettres, rétablir le titre d'*Appel aux nations*. Les changements et additions faits par l'auteur, en 1764, sont trop distincts et trop peu importants pour qu'il y eût de l'inconvénient à donner l'ouvrage tel qu'il était en 1761; j'ai d'ailleurs mis en variantes les changements et additions.

BEUCHOT.

APPEL

A TOUTES LES NATIONS DE L'EUROPE,

DES JUGEMENTS

D'UN ÉCRIVAIN ANGLAIS.

Deux petits livres anglais, dont nous avons vu l'extrait dans le *Journal encyclopédique* [1], nous apprennent que cette nation, célèbre par tant de bons ouvrages et tant de grandes entreprises, possède de plus deux excellents poëtes tragiques. L'un est Shakespeare, qu'on assure laisser Corneille fort loin derrière lui; et l'autre le tendre Otwai, très supérieur au tendre Racine.

Cette dispute étant une affaire de goût, il semble qu'il n'y ait rien à répliquer aux Anglais. Qui pourrait empêcher une nation entière d'aimer mieux un poëte de son pays que celui d'un autre? On ne peut prouver à tout un peuple qu'il a du plaisir mal à propos; mais on peut faire les autres nations juges entre le théâtre de Paris et celui de Londres. Nous

[1] Ce ne sont pas des extraits, mais des traductions de deux opuscules anglais que donne le *Journal encyclopédique*, des 15 octobre et 1er novembre 1760. B.

nous adressons donc à tous les lecteurs depuis Pétersbourg jusqu'à Naples, et nous les prions de décider.

Il n'y a point d'homme de lettres, soit Russe, soit Italien, soit Allemand, ou Espagnol, point de Suisse ou de Hollandais qui ne connaisse, par exemple, *Cinna* ou *Phèdre;* et très peu connaissent les Œuvres de Shakespeare et d'Otwai. C'est déjà un assez grand préjugé; mais ce n'est qu'un préjugé. Il faut mettre les pièces du procès sur le bureau. *Hamlet* est une des pièces les plus estimées de Shakespeare, et des plus courues. Nous allons fidèlement l'exposer aux yeux des juges.

PLAN DE LA TRAGÉDIE D'*HAMLET*.

Le sujet d'Hamlet, prince de Danemark, est à peu près celui d'Électre.

Hamlet, roi de Danemark, a été empoisonné par son frère Claudius, et par sa propre femme Gertrude, qui lui ont versé du poison dans l'oreille pendant qu'il dormait. Claudius a succédé au mort; et peu de jours après l'enterrement, la veuve a épousé son beau-frère.

Personne n'a eu le moindre soupçon de l'empoisonnement du feu roi Hamlet par l'oreille. Claudius règne tranquillement. Deux soldats étant en sentinelle à la porte du palais de Claudius, l'un dit à l'autre : Comment s'est passée ton heure de garde? —Fort bien, je n'ai pas entendu une souris trotter. Après quelques propos pareils, un spectre paraît vêtu à peu près comme le feu roi Hamlet; l'un des

deux soldats dit à son camarade : Parle à ce revenant, toi, car tu as étudié. — Volontiers, dit l'autre. Arrête et parle, fantôme; je te l'ordonne, parle. Le fantôme disparaît sans répondre. Les deux soldats étonnés raisonnent sur cette apparition. Le soldat docteur se ressouvient d'avoir ouï dire « que la même « chose était arrivée à Rome du temps de la mort de « César; les tombeaux s'ouvrirent, les morts dans leurs « linceuls crièrent et sautèrent dans les rues de Rome. « C'est sûrement un présage de quelque grand évé- « nement. »

A ces paroles le revenant reparaît encore. Une sentinelle lui crie : Fantôme, que veux-tu ? puis-je faire quelque chose pour toi ? viens-tu pour quelque trésor caché ? *Alors le coq chante.* Le spectre s'en retourne à pas lents; les sentinelles se proposent de lui donner un coup de hallebarde pour l'arrêter; mais il s'enfuit, et ces soldats concluent que c'est l'usagé que les esprits s'enfuient au chant du coq.

Car, disent-ils, dans le temps de l'Avent, la veille de Noël, « l'oiseau du point du jour chante toute la « nuit, et alors les esprits n'osent plus courir. Les « nuits sont saines, les planètes n'ont point de mau- « vaise influence, les fées et les sorcières sont sans « pouvoir dans un temps si saint et si béni. »

Vous noterez que c'est là un des beaux endroits que Pope a marqués avec des guillemets, dans son édition de Shakespeare, pour en faire sentir la force.

Après cette apparition, le roi Claudius, Gertrude sa femme, et les courtisans, font conversation dans une salle du palais. Le jeune Hamlet, fils du monar-

que empoisonné, Hamlet, le héros de la pièce, reçoit avec une tristesse morne et sévère les marques d'amitié que lui donnent Claudius et Gertrude : ce prince était bien loin de soupçonner que son père eût été empoisonné par eux ; mais il trouvait fort mauvais, dans le fond de son cœur, que sa mère se fût remariée si vite avec le frère de son premier mari. C'est en vain que Gertrude veut persuader à son fils de ne plus porter le deuil. « Ce n'est pas, dit-il, mon habit « couleur d'encre ; ce ne sont pas les apparences « de la douleur qui font le deuil véritable : ce deuil « est au fond de mon cœur ; le reste n'est que vaine « ostentation. » Il déclare qu'il veut quitter le Danemark, et aller à l'école à Vittemberg. Cher Hamlet, ne va point à l'école à Vittemberg, reste avec nous. Hamlet répond qu'il tâchera d'obéir. Le roi Claudius en est charmé, et ordonne que tout le monde aille boire au bruit du canon, quoique la poudre ne fût point encore inventée.

Hamlet, demeuré seul, reste en proie à ses réflexions. « Quoi, dit-il, ma mère que mon père aimait tant, « ma mère pour qui mon père sentait toujours renaître « son appétit en mangeant, ma mère en épouse un « autre au bout d'un mois ! un autre qui n'approche « pas plus de lui qu'un satyre n'approche du soleil, « à peine le mois écoulé ! un petit mois ! que dis-je ? « avant qu'elle eût usé les souliers avec lesquels elle « suivit le corps de mon pauvre père ! Ah ! la fragilité « est le nom de la femme. Mon cœur se fend, car il « faut que j'arrête ma langue. » Pope avertit encore les lecteurs d'admirer ce morceau.

Cependant les deux sentinelles viennent informer le prince Hamlet qu'ils ont vu un spectre tout semblable au roi son père : cela donne une grande inquiétude au prince; il brûle de voir ce fantôme; il jure de lui parler, quand l'enfer ouvert lui commanderait de se taire, et il va chez lui attendre avec impatience que le jour finisse.

Tandis qu'il est dans sa chambre au palais, il y a une jeune personne, nommée Ophélie, fille de milord Polonius, grand-chambellan, qui paraît dans la maison de son père avec son frère Laerte. Ce Laerte va voyager, cette Ophélie sent un peu de goût pour le prince Hamlet : Laerte lui donne de très bons conseils.

« Voyez-vous, ma sœur, un prince, un héritier « d'un royaume ne doit pas couper sa viande lui-même; « il faut qu'on lui choisisse ses morceaux : prenez garde « de perdre avec lui votre cœur, et de laisser votre « chaste trésor ouvert à ses violentes importunités. Il « est dangereux d'ôter son masque, même au clair de « la lune. La putréfaction détruit souvent les enfants « du printemps, avant que leurs boutons soient ou- « verts; et dans le matin et la rosée de la jeunesse, « les vents contagieux sont fort à craindre. »

Ophélie répond : « Ah ! mon cher frère, ne fais « pas avec moi comme font tant de curés maugracieux, « qui montrent le chemin roide et épineux du ciel, « tandis qu'eux-mêmes sont de hardis libertins, qui « font le contraire de ce qu'ils prêchent. »

Le frère et la sœur, ayant ainsi raisonné, laissent la place au prince Hamlet, qui revient avec un ami

et les mêmes sentinelles qui avaient vu le revenant. Ce fantôme se présente encore devant eux. Le prince lui parle avec respect et avec courage. Le fantôme ne lui répond qu'en lui fésant signe de le suivre. Ah! ne le suivez pas, lui dit son ami; quand on a suivi un esprit, on court risque de devenir fou. N'importe, répond Hamlet, j'irai avec lui. On veut l'en empêcher, on ne peut en venir à bout: « Mon destin me crie d'y « aller, dit-il, et rend les plus petites de mes artères « aussi fortes que le lion de Némée. Oui, je le « suivrai, et je ferai un esprit de quiconque s'y op- « posera. »

Il s'en retourne donc avec le fantôme, et ils reviennent ensuite familièrement tous deux ensemble. Le revenant lui apprend « qu'il est en purgatoire, et « qu'il va lui conter des choses qui lui feront dresser « les cheveux comme les pointes d'un porc-épic. On « croit, dit-il, que je suis mort de la piqûre d'un « serpent dans mon verger; mais le serpent, c'est celui « qui porte ma couronne, c'est mon frère; et ce qu'il « y a de plus horrible, c'est qu'il m'a fait mourir sans « que je pusse recevoir l'extrême-onction; venge-moi. « Adieu, mon fils, les vers luisants annoncent l'au- « rore; adieu, souviens-toi de moi. »

Les amis du prince Hamlet reviennent alors lui demander ce que lui a dit l'esprit. C'est un très honnête esprit, répond le prince; mais jurez-moi de ne rien révéler de ce qu'il m'a confié; on entend aussitôt la voix du fantôme qui crie aux amis: « Jurez. » Il faut, leur dit le prince, jurer par mon épée; le fantôme crie

sous terre : « Jurez par son épée. » Ils font le serment. Hamlet s'en va avec eux sans prendre aucune résolution.

Le lecteur qui lit cette histoire merveilleuse peut se souvenir que ce même prince Hamlet était amoureux de mademoiselle Ophélie, fille de milord Polonius, grand-chambellan, et sœur du jeune Laerte, qui va en France pour se former *l'esprit et le cœur*. Le bon-homme Polonius recommande Laerte son fils à son gouverneur, et lui dit en propres termes : que ce jeune homme va quelquefois au bordel, et qu'il faut le veiller de près. Tandis qu'il donne au gouverneur ses instructions, sa fille Ophélie arrive tout effarée : « Ah ! milord, lui dit-elle, j'étais occupée à coudre « dans mon cabinet ; le prince Hamlet est arrivé le « pourpoint déboutonné, sans chapeau, sans jarre- « tières, les bas sur les talons, les genoux tremblants, « et se frappant l'un contre l'autre, pâle comme sa « chemise. Il m'a long-temps manié le visage comme « s'il voulait me peindre, m'a secoué le bras, a branlé « la tête, a poussé de profonds soupirs, et s'en est « allé comme un aveugle qui cherche son chemin à « tâtons. »

Le bon-homme[1] Polonius, qui ne sait pas que Hamlet a vu un esprit, et qu'il peut en être devenu fou, croit que ce prince a perdu la cervelle par l'excès de son amour pour Ophélie ; et les choses en restent là. Le roi et la reine raisonnent beaucoup sur la folie du prince. Des ambassadeurs de Norvége[2] arrivent à la

[1] 1764. *Le chambellan Polonius*. B.

[2] En France, on s'avise d'imprimer Norwège, Wirtemberg, Westphalie,

cour, et apprennent cet accident. Le bon-homme Polonius, qui est un vieux radoteur beaucoup plus fou que Hamlet, assure le roi qu'il aura grand soin du malade : « C'est mon devoir, dit-il; car qu'est-ce que « le devoir? c'est le devoir, comme le jour est le jour, « la nuit est la nuit, et le temps est le temps; ainsi, « puisque la brièveté est l'ame de l'esprit, et que la « loquacité en est le corps, je serai court : votre noble « fils est fou; je l'appelle fou, car qu'est-ce que la « folie, sinon d'être fou? Il est donc fou, madame. « Cela est; c'est grand'pitié : mais c'est grand'pitié « que cela soit vrai; il ne s'agit plus que de trouver « la cause de l'effet. Or, la cause, c'est que j'ai une « fille. » Pour prouver que c'est l'amour qui a ôté le sens commun au prince, il lit au roi et à la reine les lettres que Hamlet a écrites à Ophélie.

Tandis que le roi, la reine et toute la cour s'entretiennent ainsi du triste état du prince, il arrive tout en désordre, et confirme par ses discours l'opinion qu'on a de sa cervelle; cependant il fait quelquefois des réponses qui décèlent une ame profondément blessée, lesquelles ont beaucoup de sens. Les chambellans qui ont ordre de le divertir lui proposent d'entendre une troupe de comédiens nouvellement arrivés. Hamlet parle de la comédie avec beaucoup d'intelligence; les comédiens jouent une scène devant lui, il en dit fort bien son avis. Et ensuite, quand il est seul, il déclare qu'il n'est pas si fou qu'il le paraît. « Quoi, dit-il, un comédien vient de pleurer pour

c'est que les imprimeurs français ne savent pas que le *w* tudesque vaut notre *v* consonne. — Note ajoutée en 1764. B.

« Hécube! Et qu'est-ce que lui est Hécube? Que ferait-il « donc si son oncle et sa mère avaient empoisonné son « père, comme Claudius et Gertrude ont empoisonné « le mien? Ah! maudit empoisonneur, assassin, pu- « tassier! traître, débauché, indigne vilain! Et moi, « quel âne je suis! N'est-il pas vraiment brave à moi, « moi le fils d'un roi empoisonné, moi à qui le ciel et « l'enfer demandent vengeance, de me borner à « exhaler ma douleur en paroles comme une putain? « que je m'en tienne à des malédictions comme une « vraie salope, comme une gueuse, un torchon de « cuisine! »

Il prend alors la résolution de se servir de ces comédiens pour découvrir si en effet son oncle et sa mère ont empoisonné son père: Car après tout, dit-il, le fantôme a pu me tromper; c'est peut-être le diable qui m'a parlé; il faut s'éclaircir. Hamlet propose donc aux comédiens de jouer une pantomime, dans laquelle un homme dormira, et un autre lui versera du poison dans l'oreille. Il est bien sûr que si le roi Claudius est coupable, il sera fort étonné en voyant la pantomime; il pâlira, son crime sera sur son visage. Hamlet sera convaincu du crime, et aura le droit de se venger.

Ainsi dit, ainsi fait. La troupe vient jouer cette scène muette devant le roi, la reine et toute la cour. Et après la scène muette, il y en a une autre en vers. Le roi et la reine trouvent ces deux scènes fort impertinentes. Ils soupçonnent Hamlet d'avoir fait la pièce, et de n'être pas tout-à-fait aussi fou qu'il le paraît: cette idée les met dans une grande perplexité;

ils tremblent d'être découverts. Quel parti prendre? Le roi Claudius se résout à envoyer Hamlet en Angleterre pour le guérir de sa folie, et écrit au roi d'Angleterre, son bon ami, pour le prier de faire pendre le jeune voyageur sitôt la présente reçue.

Mais avant de faire partir Hamlet, la reine est bien aise de l'interroger, de le sonder; et de peur qu'il ne fasse quelque folie dangereuse, le vieux chambellan Polonius se cache derrière une tapisserie, prêt [1] à venir au secours en cas de besoin.

Le prince fou, ou prétendu fou, vient parler à Gertrude sa mère. Chemin fesant, il rencontre dans un coin le roi Claudius à qui il a pris un petit remords; il craint d'être un jour damné pour avoir empoisonné son frère, épousé la veuve, et usurpé la couronne. Il se met à genoux et fait une courte prière, qui vaudra ce qu'elle pourra. Hamlet a d'abord envie de prendre ce temps-là pour le tuer; mais fesant réflexion que le roi Claudius est en état de grace, puisqu'il prie Dieu, il se donne bien de garde de l'assassiner dans cette circonstance. « Que je serais sot! « dit-il; je l'enverrais droit au ciel, au lieu qu'il a « envoyé mon père en purgatoire : allons, mon épée, « attends, pour passer au travers, de son corps qu'il « soit ivre, ou qu'il joue, et qu'il jure, ou qu'il soit « couché avec quelque incestueuse, ou qu'il fasse « quelque autre action qui n'ait pas l'air d'opérer son « salut; alors tombe sur lui, qu'il donne du talon au « ciel, que son ame soit damnée, et noire comme l'en- « fer où il descendra! » C'est encore là un morceau

[1] Voyez ma note, tome XX, page 116. B.

que les guillemets de Pope nous ordonnent d'admirer.

Hamlet ayant donc différé le meurtre du roi Claudius dans l'intention de le damner, vient parler à sa mère, et lui fait, au milieu de ses propos insensés, des reproches accablants, qu'elle ressent jusqu'au fond du cœur. Le vieux chambellan Polonius craint que les choses n'aillent trop loin; il crie au secours derrière la tapisserie. Hamlet ne doute pas que ce ne soit le roi qui s'est caché là pour l'entendre : « Ah! « ma mère, s'écrie-t-il, il y a un gros rat derrière la « tapisserie! » Il tire son épée, court au rat, et tue le bon-homme Polonius. « Ah! mon fils, que fais-tu?— « Ma mère, est-ce le roi que j'ai tué? C'est une vi- « laine action de tuer un roi; et presque aussi vilaine, « ma bonne mère, que de tuer un roi et de coucher avec « son frère. » Cette conversation dure très long-temps; et Hamlet, en s'en allant, marche sans y penser sur le corps du vieux chambellan, et est prêt de tomber.

Le bon-homme milord chambellan était un vieux fou, et donné pour tel, comme on l'a déjà vu. Sa fille Ophélie, qui apparemment avait des dispositions au même tour d'esprit, devient folle à lier, quand elle apprend la mort de son père : elle accourt avec des fleurs et de la paille sur sa tête, chante des vaudevilles, et va se noyer [1].

On la repêche, et on se dispose à l'enterrer. Cependant le roi Claudius a fait embarquer le prince

[1] En 1764, l'auteur ajouta ces mots : « Ainsi voilà trois fous dans la pièce, le chambellan, sa fille, et Hamlet, sans compter les autres bouffons qui jouent leurs rôles.

« On repêche Ophélie, etc. » B.

pour l'Angleterre : déjà Hamlet était dans le vaisseau, et il se doutait qu'on l'envoyait à Londres pour lui jouer quelque mauvais tour ; il prend dans la poche d'un des chambellans, ses conducteurs, la lettre du roi Claudius à son ami le roi d'Angleterre, scellée du grand sceau ; il y trouve une instante prière de le dépêcher, et de le faire partir pour l'autre monde à son arrivée. Que fait-il ? il avait heureusement le grand sceau de son père dans sa bourse ; il jette la lettre dans la mer, et en écrit une autre, dans laquelle il signe *Claudius*, et prie le roi d'Angleterre de faire pendre sur-le-champ les porteurs de la dépêche ; puis il replie le tout fort proprement, et y applique le sceau du royaume.

Cela fait, il trouve un prétexte de revenir à la cour. La première chose qu'il y voit, c'est une couple de fossoyeurs qui creusent une fosse pour enterrer mademoiselle Ophélie : ces deux manœuvres sont des réjouis assez plaisants ; ils agitent la question si Ophélie doit être enterrée en terre sainte après s'être noyée, et ils concluent qu'elle doit être traitée en bonne chrétienne, parcequ'elle est fille de qualité. Ensuite ils prétendent que les manœuvres sont les plus anciens gentilshommes de la terre, parcequ'ils sont du métier d'Adam : « Mais Adam était-il gentilhomme ? « dit l'un des fossoyeurs. Oui, répond l'autre, car il « est le premier qui ait porté les armes. Lui, des armes ! « dit le premier. Sans doute, dit le second ; peut-on « remuer la terre sans avoir des pioches et des hoyaux ? « il avait donc des armes, il était donc gentilhomme. »

Au milieu de tous ces beaux discours, et des chan-

sons galantes que ces messieurs chantent dans le cimetière de la paroisse du palais, arrive le prince Hamlet avec un de ses amis, et tous ensemble se mettent à considérer les têtes de morts qu'on trouve en creusant. Hamlet croit reconnaître le crâne d'un homme d'état, capable de tromper Dieu, puis celui d'un courtisan, d'une dame de la cour, d'un fripon d'homme de loi, et il n'épargne pas les railleries aux défunts possesseurs de ces têtes. Enfin on trouve l'étui qui renfermait la cervelle du fou du roi, et on conclut qu'il n'y a pas grande différence entre la cervelle des Alexandre, des César, et celle de ce fou; enfin, en raisonnant et en chantant, la fosse est faite. Les prêtres arrivent avec de l'eau bénite. On apporte le corps d'Ophélie. Le roi et la reine suivent la bière; Laerte, le frère d'Ophélie, accompagne sa sœur avec un long crêpe; et quand on a mis le corps en terre, Laerte, outré de douleur, se jette dans la fosse. Hamlet, qui se souvient d'avoir aimé Ophélie, s'y jette aussi. Laerte, indigné de voir avec lui dans la même fosse celui qui a tué le chambellan Polonius, son père, en le prenant pour un rat, lui saute à la face; ils se battent à coups de poing dans la fosse, et le roi les sépare pour maintenir la décence dans les cérémonies de l'église.

Cependant le roi Claudius, qui est grand politique, voit bien qu'il se faut défaire d'un aussi dangereux fou que le prince Hamlet; et puisque ce jeune prince n'est pas pendu à Londres, il est bien convenable de le faire périr en Danemark.

Voici la façon dont l'adroit Claudius s'y prend; il

était accoutumé à empoisonner. « Écoute, dit-il au « jeune Laerte, le prince Hamlet a tué ton père, mon « grand chambellan : je vais te proposer, pour te ven- « ger, un petit divertissement de chevalerie. Je ga- « gerai contre toi que de douze passes tu n'en feras « pas trois à Hamlet; tu combattras avec lui devant « toute la cour. Tu prendras adroitement un fleuret « aiguisé dont j'ai trempé la pointe dans un poison « très subtil. Si par malheur tu ne peux réussir à « frapper le prince, j'aurai soin de mettre pour lui « une bouteille de vin empoisonné sur la table. Il faut « bien boire quand on s'escrime, Hamlet boira quel- « ques coups, et de façon ou d'autre il est mort sans « rémission. » Laerte trouve le divertissement et la vengeance de la meilleure invention du monde.

Hamlet accepte le défi. On met des bouteilles et des vidrecomes sur la table; les deux champions paraissent, le fleuret à la main, en présence de Claudius, de madame Gertrude, et de la cour danoise; ils ferraillent; Laerte blesse Hamlet avec son fleuret empoisonné. Hamlet, se sentant blessé, crie trahison; tous les assistants crient trahison. Hamlet, furieux, arrache à Laerte son fleuret pointu, l'en frappe lui-même, et en frappe le roi : la reine Gertrude, épouvantée, veut boire un coup pour reprendre ses forces; la voilà aussi empoisonnée; et tous quatre, c'est-à-dire le roi Claudius, Gertrude, Laerte, et Hamlet, tombent morts.

Il est à remarquer qu'on reçoit alors la nouvelle que les deux chambellans qui avaient fait voile pour l'Angleterre, avec le paquet scellé du grand sceau du

Danemark, ont été dépêchés en arrivant. Ainsi, Dieu merci, il ne reste aucun des acteurs en vie : mais, pour remplacer les défunts, il y a un certain Fort-en-bras, parent de la maison, qui a conquis la Pologne pendant qu'on jouait la pièce, et qui vient, à la fin, se proposer pour candidat au trône de Danemark.

Telle est exactement la fameuse tragédie d'*Hamlet*, le chef-d'œuvre du théâtre de Londres. Tel est l'ouvrage qu'on préfère à *Cinna*.

Il y a là deux grands problèmes à résoudre : le premier, comment tant de merveilles se sont accumulées dans une seule tête ? car il faut avouer que toutes les pièces du divin Shakespeare sont dans ce goût ; le second, comment on a pu élever son ame jusqu'à voir ces pièces avec transport, et comment elles sont encore suivies dans un siècle qui a produit le *Caton* d'Addison ?

L'étonnement de la première merveille doit cesser quand on saura que Shakespeare a pris toutes ses tragédies de l'histoire ou des romans, et qu'il n'a fait que mettre en dialogues le roman de Claudius, de Gertrude et d'Hamlet, écrit tout entier par Saxon le grammairien, à qui gloire soit rendue.

La seconde partie du problème, c'est-à-dire le plaisir qu'on prend à ces tragédies, souffre un peu plus de difficulté ; mais en voici la raison, selon les profondes réflexions de quelques philosophes.

Les porteurs de chaise, les matelots, les fiacres, les courtauds de boutique, les bouchers, les clercs même aiment beaucoup les spectacles ; donnez-leur des combats de coqs, ou de taureaux, ou de gladia-

teurs, des enterrements, des duels, des gibets, des sortiléges, des revenants, ils y courent en foule; et il y a plus d'un seigneur aussi curieux que le peuple. Les bourgeois de Londres trouvèrent dans les tragédies de Shakespeare tout ce qui peut plaire à des curieux. Les gens de la cour furent obligés de suivre le torrent : comment ne pas admirer ce que la plus saine partie de la ville admirait? Il n'y eut rien de mieux pendant cent cinquante ans ; l'admiration se fortifia, et devint une idolâtrie. Quelques traits de génie, quelques vers heureux, pleins de naturel et de force, et qu'on retient par cœur, malgré qu'on en ait, ont demandé grace pour le reste, et bientôt toute la pièce a fait fortune, à l'aide de quelques beautés de détail.

Il y a, n'en doutons point, de ces beautés dans Shakespeare. M. de Voltaire est le premier qui les ait fait connaître en France; c'est lui qui nous apprit, il y a environ trente ans, les noms de Milton et de Shakespeare : mais les traductions qu'il a faites de quelques passages de ces auteurs sont-elles fidèles? Il nous avertit lui-même que non; il nous dit qu'il a plutôt imité que traduit. Voici comme il a rendu en vers le monologue d'Hamlet, qui commence la seconde scène du troisième acte :

[1] Demeure, il faut choisir, et passer à l'instant
De la vie à la mort, et de l'être au néant.

[1] Ce morceau, et même la traduction littérale qui le suit, font double emploi avec une partie de la dix-huitième des *Lettres philosophiques* (voyez tome XXXVII, page 222); mais leur suppression ici ferait une lacune trop sensible. B.

Dieux justes, s'il en est, éclairez mon courage.
Faut-il vieillir courbé sous la main qui m'outrage,
Supporter ou finir mon malheur et mon sort?
Qui suis-je? qui m'arrête? et qu'est-ce que la mort?
C'est la fin de nos maux, c'est mon unique asile;
Après de longs transports, c'est un sommeil tranquille.
On s'endort, et tout meurt. Mais un affreux réveil
Doit succéder peut-être aux douceurs du sommeil.
On nous menace, on dit que cette courte vie
De tourments éternels est aussitôt suivie.
O mort! moment fatal! Affreuse éternité!
Tout cœur à ton seul nom se glace épouvanté.
Eh! qui pourrait, sans toi, supporter cette vie;
De nos fourbes puissants bénir l'hypocrisie;
D'une indigne maîtresse encenser les erreurs;
Ramper sous un ministre, adorer ses hauteurs;
Et montrer les langueurs de son ame abattue
A des amis ingrats, qui détournent la vue?
La mort serait trop douce en ces extrémités;
Mais le scrupule parle, et nous crie: Arrêtez.
Il défend à nos mains cet heureux homicide,
Et d'un héros guerrier fait un chrétien timide, etc.

Après ce morceau de poésie, les lecteurs sont priés de jeter les yeux sur la traduction littérale :

Être ou n'être pas, c'est là la question,
S'il est plus noble dans l'esprit de souffrir
Les piqûres et les flèches de l'affreuse fortune,
Ou de prendre les armes contre une mer de trouble,
Et en s'opposant à eux, les finir? Mourir, dormir,
Rien de plus; et par ce sommeil, dire: nous terminons
Les peines du cœur, et dix mille chocs naturels
Dont la chair est héritière; c'est une consommation
Ardemment desirable. Mourir, dormir:
Dormir! peut-être rêver! Ah! voilà le mal.
Car, dans ce sommeil de la mort, quels rêves aura-t-on,
Quand on a dépouillé cette enveloppe mortelle?
C'est là ce qui fait penser: c'est là la raison
Qui donne à la calamité une vie si longue.

train du bon-homme, du moins celui qu'on voit sur le théâtre. Joignez-y encore une servante de Serine; ajoutez à tout cela un frère de Monime, homme un peu violent, qui arrive de Hongrie, et vous aurez tous les acteurs de cette tragédie.

Si celle d'*Hamlet* commence par deux sentinelles, celle de *l'Orpheline* commence par deux valets de chambre; car il faut bien imiter les grands hommes. Ces valets parlent de leur bon maître Acasto, qui a quitté le service, et de ses deux enfants Polidore et Castalio, qui passent leur temps à la chasse. Pour ne point amuser le lecteur, il faut lui dire que s'il se doute que les deux frères sont tous deux amoureux de Monime, comme dans Racine, il ne se trompe pas. Mais il sera peut-être un peu étonné d'apprendre que Castalio, l'un des deux frères, qui est aimé, permet à son cher Polidore de coucher, s'il peut, avec Monime; pourvu que lui, Castalio, puisse aussi avoir le même droit, il est content : car il jure qu'il ne veut pas l'épouser, *et qu'il se mariera quand il sera vieux, pour mortifier sa chair.*

Cependant, immédiatement après avoir parlé ainsi contre le mariage, il épouse secrètement Monime, et l'aumônier de la maison leur donne la bénédiction nuptiale. Sur ces entrefaites arrive de Hongrie M. Chamont, frère de Monime; c'est un homme bien étrange et bien difficile que ce M. Chamont. Il demande d'abord à sa sœur si elle a son pucelage. Monime lui jure qu'elle est une personne d'honneur. « Eh! pourquoi êtes-vous en doute de mon pucelage, « mon frère?—Écoutez, ma sœur, il n'y a pas long-

« temps que j'eus un rêve en Hongrie; tout mon lit « remua; je te vis entre deux gens qui te fétoyaient « tour-à-tour : je pris ma grande épée, je courus à « eux; et, en m'éveillant, je vis que j'avais percé ma « tapisserie à personnages, juste dans l'endroit qui « représente Polynice et Étéocle, les deux frères Thé- « bains se tuant l'un l'autre.

« — Eh bien, mon frère, parceque vous avez été « tourmenté en songe, il faut que vous me tourmen- « tiez éveillée? — Oh! ce n'est pas tout, ma sœur, « ne te justifie pas si vite. Comme je passais mon « chemin l'autre jour en pensant à mon rêve, je ren- « contrai une vieille sans dent, toute racornie, tout « en double; son dos voûté était couvert d'un vieux « morceau de bergame, ses cuisses à peine cachées « par des haillons de toutes couleurs (variété de gueu- « serie), elle ramassait quelques copeaux de bois; je « lui donnai l'aumône; elle me demanda où j'allais, « et me dit d'aller vite si je voulais sauver ma sœur. « Enfin elle me parla de Castalio et de Polidore. »

Cette aventure étonne beaucoup Monime : elle lui avoue sur-le-champ qu'elle s'est promise à Castalio; mais elle jure qu'elle n'a pas encore couché avec lui.

Cet aveu ne satisfait point M. Chamont; c'est un rude homme, comme nous l'avons déjà insinué; il s'en va trouver le chapelain : « Or çà, lui dit-il, M. Gra- « vité, n'êtes-vous pas l'aumônier de la maison? — Et « vous, monsieur, n'êtes-vous pas officier? — Oui, « l'ami. — Monsieur, j'ai été officier aussi; mais mes « parents m'ont mis dans l'Église, et je suis pourtant « honnête homme, quoique je sois vêtu de noir : je

« suis assez bien venu dans la famille; je ne prétends « pas en savoir plus que les autres, je ne me mêle que « de mes affaires; je me lève matin, j'étudie peu, je « bois et mange gaîment; aussi tout le monde a de « la considération pour moi.

« — As-tu connu mon père, le vieux Chamont? « — Oui, j'ai été très affligé de sa mort. — Quoi! tu « l'aimais! Je t'embrasserais volontiers... Dis-moi un « peu, crois-tu que Castalio aime ma sœur? — S'il « aime votre sœur? — Oui, oui, s'il aime ma sœur? « — Ma foi, je ne lui ai jamais demandé; et je m'é- « tonne que vous me fassiez une pareille question.

« — Ah! hypocrite! tu es comme tous tes pareils, « tu ne vaux rien, tu n'as pas le courage de dire la vé- « rité; et tu prétends l'enseigner!... Es-tu mêlé dans « cette affaire? Quelle part y as-tu? La peste soit de « la face sérieuse du vilain! tu roules les yeux tout « juste comme les maquerelles : oui, les maquerelles; « elles parlent du ciel, elles ont les yeux dévots, elles « mentent; elles prêchent comme un prêtre, et tu es « une maquerelle. »

Ce qu'il y a de bon, c'est que l'aumônier, gagné par ces douces paroles, lui avoue que, le matin, il a marié dans un grenier Castalio et Monime.

Le frère trouve la chose assez bien, et s'en va avec monsieur l'aumônier. Les deux mariés arrivent à leur place; il s'agit de consommer le mariage. Les gens peu instruits croiraient, par tout ce qui s'est passé, que cette cérémonie va se faire sur le théâtre. Mais la décente Monime se contente de dire au nouveau marié de venir frapper trois coups à la porte de son

appartement, quand toute la maison sera bien endormie.

Le frère Polidore entend ce propos; et ne sachant pas que son frère Castalio est le mari de Monime, il prend son parti de le prévenir, et d'aller vite s'emparer des prémices de Monime. Il s'adresse au petit fripon de page, lui promet des sucreries et de l'argent, s'il veut amuser son frère Castalio une partie de la nuit : le page fait bien sa commission, il parle à Castalio de l'amour de Monime, de ses jarretières, de sa gorge; il veut lui chanter une chanson. Il lui fait perdre son temps.

Polidore n'a pas perdu le sien; il est allé à la porte de Monime, il a frappé les trois petits coups, la servante lui a ouvert, et le voilà couché avec la femme de son frère.

Enfin, Castalio arrive à cette porte, et frappe les trois coups; la servante, qui aurait dû le reconnaître à la voix, et reconnaître aussi l'autre, ne s'avise seulement pas de craindre de se méprendre; elle croit que le faux mari qui se présente est Polidore, et que c'est le vrai mari Castalio qui est au lit; elle le renvoie, lui dit qu'il est un extravagant; il a beau se nommer, on lui ferme la porte au nez; il est traité par la suivante comme Amphitryon par Sosie[1].

Polidore ayant joui à son aise du fruit de sa supercherie, apparemment sans dire mot, a laissé là sa conquête, et s'est allé reposer. Castalio, à qui on n'a point ouvert, se désespère, entre en fureur, se roule sur le plancher, dit des injures à tout le sexe, et con-

[1] *Amphitryon*, acte III, scène 2. B.

clut que depuis Ève, qui devint amoureuse du diable, et damna le genre humain, les femmes ont été la cause de tous les malheurs.

Monime, qui s'est levée en hâte pour retrouver son cher Castalio, avec qui elle croit avoir passé quelques doux moments, le rencontre, et veut l'embrasser; il la traite de scélérate, et la traîne par les cheveux hors du théâtre [1].

M. Chamont, se souvenant toujours de son rêve et de sa vieille sorcière, vient gravement demander à sa sœur des nouvelles de la consommation de son mariage. La pauvre femme lui avoue que son mari, après l'avoir bien caressée, l'a traînée par les cheveux sur le plancher.

Ce Chamont, qui n'entend pas raillerie, s'en va vite trouver le père (qui par parenthèse était tombé en faiblesse dans le courant de la tragédie par excès de vieillesse); il lui parle du même ton qu'il a parlé à l'aumônier : « Savez-vous, lui dit-il, que votre fils « Castalio a épousé ma sœur? — J'en suis fâché, répond « le bon-homme. — Comment, fâché? pardieu! il n'y « a point de grand seigneur qui ne s'enorgueillît « d'avoir ma sœur, entendez-vous? Mais, morbleu, « il l'a maltraitée; je veux que vous lui appreniez à « vivre, ou je mettrai le feu à la maison. — Eh bien, « eh bien, je vous rendrai justice. Adieu, fier garçon. »

Ce pauvre père va donc parler à Castalio son fils, pour savoir quelle est cette aventure. Pendant qu'il lui parle, Polidore veut savoir de Monime comment

[1] En 1761, on lisait : *hors de la salle*. Ce fut en 1764 que Voltaire mit : *hors du théâtre*. B.

elle se trouve de la nuit passée; il croit n'avoir joui que de la maîtresse de son frère, en vertu de la permission que son frère lui avait donnée. Monime, à ses discours, se doute de la méprise; enfin Polidore lui avoue qu'il a eu ses faveurs. Monime tombe évanouie; elle ne reprend ses sens que pour s'abandonner à l'excès de sa juste douleur. [« Malheureux! « sais-tu quel crime tu as commis, et tu m'as fait « commettre? Je suis la femme de ton frère... — Qui? « vous! Quoi! mariée.... — Oui, mariée d'hier; et « nous sommes coupables du plus horrible inceste. » Alors ce sont, de part et d'autre, des regrets, des pleurs, des cris; c'est le plus violent désespoir. « Je « vais faire pénitence le reste de ma vie, dit Polidore. « — Et moi aussi, dit Monime. — Je veux d'abord, « dit Polidore, pour première pénitence, je veux, si « tu es grosse, que ton fruit périsse... — Non, dit « Monime, je veux qu'il vive, qu'il soit aussi mal- « heureux que nous, qu'il porte la peine de notre « crime.

« — Allons, dit Polidore, dans quelque affreuse « solitude; errons comme Adam et Ève chassés du Pa- « radis; allons parmi les serpents qui boivent le sang « des enfants; et quand je mourrai, puisses-tu me « tenir dans tes bras! »

Voilà donc l'abomination de la désolation dans la famille; le père outragé par Chamont; son fils Castalio toujours au désespoir d'avoir été rebuté par sa femme; cette femme, criminelle malgré elle, en proie à la douleur et à la honte; Polidore dévoré de ses remords et de son désespoir. Il vient trouver son frère,

il l'insulte exprès, il l'appelle menteur et poltron, pour l'engager à mettre l'épée à la main. Castalio tire en effet l'épée; Polidore se précipite lui-même au-devant du coup. « Voilà ce que je voulais; voilà ce « que j'ai mérité; je t'avais outragé, je meurs de ta « main, tu es vengé. » Il tombe expirant entre son frère et Monime. Cette malheureuse femme s'est empoisonnée; elle tombe morte à côté de Polidore. Le vieux père arrive, il est témoin de cet horrible spectacle. Castalio recommande à Chamont sa sœur Serine, dont il a été peu question jusqu'à ce moment, et il se tue aux yeux de son vieux père, qui a déjà eu deux accès de faiblesse dans la pièce, et qui ne la fera pas longue [1].]

COURTES RÉFLEXIONS.

Nous sentons combien la Monime de Racine, dans *Mithridate*, est au-dessous de la Monime de M. Thomas Otwai; c'est le même qui fit *Venise préservée*. Il est désagréable qu'on ne nous ait pas traduit fidèlement cette *Venise* [2]; on nous a privés d'un sénateur

[1] Ce qu'on vient de lire entre deux crochets fut, en 1764, remplacé par l'alinéa que voici :

« Si un tel sujet, de tels discours, et de telles mœurs, révoltent les gens de goût dans toute l'Europe, ils doivent pardonner à l'auteur. Il ne se doutait pas qu'il eût rien fait de monstrueux. Il dédia sa pièce à la duchesse de Cléveland avec la même naïveté qu'il a écrit sa tragédie : il félicite cette dame d'avoir eu deux enfants de Charles second. »

Immédiatement après ce passage venaient les *Courtes réflexions*. B.

[2] Le *Théâtre anglais, ou Choix de plusieurs tragédies, traduites par M. de La Place*, 1746, huit volumes in-12. Le traducteur a fait beaucoup de suppressions. B.

qui mord les jambes de sa maîtresse, qui fait le chien, qui aboie, et qu'on chasse à coups de fouet; nous aurions encore eu le plaisir de voir un échafaud, une roue, un prêtre qui veut exhorter à la mort le capitaine Pierre, et qu'on renvoie comme un gueux; il y a mille autres traits de cette force, que le traducteur a épargnés à notre fausse délicatesse.

Nous ne pouvons trop nous plaindre que le traducteur nous ait privés, avec la même cruauté, des plus belles scènes de l'*Othello* de Shakespeare[1]. Avec quel plaisir nous aurions vu la première scène à Venise, et la dernière en Chypre! Un Maure enlève d'abord la fille d'un sénateur. Jago, officier du Maure, court sous la fenêtre du père : le père paraît en chemise à cette fenêtre. « Tête-bleu, dit Jago, mettez « votre robe; un bélier noir monte sur votre brebis « blanche; allons, allons, debout, descendez, ou le « diable va faire de vous un grand-père! »

LE SÉNATEUR.

« Quoi donc! que veux-tu? es-tu devenu fou?

JAGO.

« Eh! mordieu, signor, êtes-vous de ceux qui n'o- « seraient servir Dieu si le diable le leur défendait? « Nous venons vous rendre service, et vous nous pre- « nez pour des rufiens; je vous dis que votre fille « va être couverte par un cheval de Barbarie; que vos « petits-enfants henniront après vous, et que vous au- « rez pour cousins des roussins d'Afrique.

[1] L'*Othello* se trouve dans le *Théâtre anglais* cité en la note précédente. Une traduction complète fait partie de la traduction des *Œuvres de Shakespeare*, qui n'a paru qu'en 1776 et années suivantes. B.

LE SÉNATEUR.

« Quel profane coquin me parle ainsi ?

JAGO.

« Eh ! oui ; sachez que votre fille Desdémona et le « Maure Othello font à présent la bête à deux dos. »

Ce même Jago accompagne à Chypre le Maure Othello et la signora Desdémona, que le sénat a gracieusement accordée pour femme à ce Maure, gouverneur de Chypre, en dépit du père.

A peine sont-ils arrivés dans cette île, que ce Jago entreprend de rendre le Maure jaloux de sa femme, et de lui faire soupçonner sa fidélité. Le Maure commence déjà à sentir de l'inquiétude, il fait ses réflexions. « Après tout, dit-il, quelle sensation ai-je « eue des plaisirs que d'autres ont pu lui donner, et « de sa luxure? Je ne l'ai point vu, cela ne m'a point « blessé; j'ai dormi tout aussi bien. Quand on nous « vole une chose dont nous n'avons pas besoin, si « nous l'ignorons, on ne nous a rien volé..... J'aurais « été fort heureux si toute l'armée, et jusqu'aux gou- « jats, avaient tâté d'elle, et que je n'en eusse rien « su..... Oh! non..... Adieu tout contentement; adieu « les troupes emplumées; adieu la fière guerre, qui « fait une vertu de l'ambition; adieu les chevaux « hennissants, et la trompette aiguë, et le fifre qui « perce l'oreille, et le tambour qui anime le courage, « et la bannière royale, et tous les grades, et l'or- « gueil, et la pompe, et les détails d'une guerre glo- « rieuse; et vous, engins mortels, dont le rude gosier « imite ceux de l'immortel Jupiter, adieu ; Othello n'a « plus d'occupation. »

C'est encore là un des endroits admirables enrichis par les guillemets de Pope.

JAGO.

« Est-il possible, monseigneur !

OTHELLO, le prenant à la gorge.

« Vilain, prouve-moi que ma femme est une pu-« tain, prouve-le-moi, donne-m'en une preuve ocu-« laire, ou, par tout ce que vaut l'ame éternelle de « l'homme, il vaudrait mieux pour toi que tu fusses « né un chien.

JAGO.

« Cette fonction ne me plaît guère; mais puisque « je me suis si fort avancé, par pure honnêteté et par « amitié pour vous, je poursuivrai. J'étais couché « l'autre nuit avec votre lieutenant Cassio, et je ne « pouvais dormir à cause d'une rage de dent : il y a « des gens, comme vous savez, qui ont l'ame si relâ-« chée, qu'ils parlent en dormant de leurs affaires; « Cassio est un de ceux-là. Il disait dans son sommeil : « Ma chère Desdémona, soyons bien prudents, ca-« chons bien nos amours; en parlant ainsi, il me « prenait les mains, il me tâtonnait, il s'écriait : Ah! « charmante créature! et il me baisait avec ardeur, « comme s'il eût arraché par la racine des baisers « plantés sur mes lèvres; et il mettait ses cuisses sur « mes jambes, et il soupirait, il haletait, il me bai-« sait, il s'écriait : Damné de destin qui t'a donnée à « ce Maure ! »

Sur ces preuves si décemment énoncées, et sur un mouchoir de Desdémona que Cassio avait rencontré par hasard, le capitaine maure ne manque pas d'é-

trangler sa femme dans son lit; mais il lui donne un baiser avant de la faire mourir. « Allons, dit-il, « meurs, putain!...—Ah! monseigneur, renvoyez-moi, « mais ne me tuez pas.... — Meurs, putain!.... — Ah! « tuez-moi demain, laissez-moi vivre cette nuit.... — « Gueuse, si tu branles!...—Une seule demi-heure... « —Non, quand cela sera fait il n'y aura plus de dé- « lai.... — Mais que je dise au moins mes prières.... « — Non, il est trop tard..... » Il l'étrangle; et Desdémona, après avoir été bien étranglée, s'écrie qu'elle est innocente. Quand Desdémona est morte, le sénat rappelle Othello; on vient le prendre pour le mener à Venise, où il doit être jugé. « Arrêtez, « dit-il, un mot ou deux... Vous direz au sénat qu'un « jour, dans Alep, je trouvai un Turc à turban qui « battait un Vénitien, et qui se moquait de la Répu- « blique; je pris par la barbe ce chien de circoncis, « *et je le frappai ainsi.* » Il se frappe alors lui-même.

Un traducteur français[1] qui nous a donné des esquisses de plusieurs pièces anglaises, et entre autres du *Maure de Venise*, moitié en vers, moitié en prose, n'a traduit aucun des morceaux essentiels que nous avons mis sous les yeux des lecteurs; il fait parler ainsi Othello :

L'art n'est pas fait pour moi; c'est un fard que je hais.
Dites-leur qu'Othello, plus amoureux que sage,
Quoiqu'époux adoré, jaloux jusqu'à la rage,
Trompé par un esclave, aveuglé par l'erreur,
Immola son épouse, et se perça le cœur.

Il n'y a pas un mot de cela dans l'original. *L'art*

[1] La Place : voyez mes notes, pages 274 et 275. B.

n'est pas fait pour moi, est pris dans *Zaïre*[1]; mais le reste n'en est pas.

Le lecteur est maintenant en état de juger le procès entre la tragédie de Londres et la tragédie de Paris.

DES DIVERS CHANGEMENTS ARRIVÉS A L'ART TRAGIQUE.

Qui croirait que l'art de la tragédie est dû en partie à Minos? Si un juge des enfers est l'inventeur de cette poésie, il n'est pas étonnant qu'elle soit un peu lugubre. On lui donne d'ordinaire une origine plus gaie. Thespis et d'autres ivrognes passent pour avoir introduit ce spectacle chez les Grecs au temps des vendanges; mais si nous en croyons Platon dans son dialogue de Minos, on jouait déjà des pièces de théâtre du temps de ce prince. Thespis promenait ses acteurs dans une charrette. Mais en Crète, et dans d'autres pays, long-temps avant Thespis, les acteurs ne jouaient que dans les temples. La tragédie fut dans son origine une chose sacrée; et de là vient que les hymnes des chœurs sont presque toujours les louanges des dieux dans les tragédies d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide. Il n'était pas permis à un poëte de donner une pièce avant quarante ans; ils s'appelaient Τραγῳδιοδιδάσκαλοι, docteurs en tragédie. Ce n'était qu'aux grandes fêtes qu'on représentait leurs ouvrages; l'argent que le public employait à ces spectacles était un argent sacré.

Eubulus ou Eubolis, ou Ébylys, fit passer en loi

[1] Acte IV, scène 2. B.

qu'on mettrait à mort quiconque proposerait de détourner cette monnaie à des usages profanes. C'est pourquoi Démosthène, dans sa seconde Olinthienne, emploie tant de circonspection et tant de détours pour engager les Athéniens à employer cet argent à la guerre contre Philippe; c'est comme si on entreprenait en Italie de soudoyer des troupes avec le trésor de Notre-Dame-de-Lorette.

Les spectacles étaient donc liés aux cérémonies de la religion. On sait que, chez les Égyptiens, les danses, les chants, les représentations furent une partie essentielle des cérémonies réputées saintes. Les Juifs prirent ces usages des Égyptiens, comme tout peuple ignorant et grossier tâche d'imiter ses voisins savants et polis; de là ces fêtes juives, ces danses des prêtres devant l'arche, ces trompettes, ces hymnes, et tant d'autres cérémonies entièrement égyptiennes.

Il y a bien plus, les véritablement grandes tragédies, les représentations imposantes et terribles, étaient les mystères sacrés qu'on célébrait dans les plus vastes temples du monde, en présence des seuls initiés; c'était là que les habits, les décorations, les machines étaient propres au sujet; et le sujet était la vie présente et la vie future.

C'était d'abord un grand chœur, à la tête duquel était l'hiérophante : Préparez-vous, s'écriait-il, à voir par les yeux de l'ame l'arbitre de l'univers. Il est unique, il existe seul par lui-même, et tous les êtres doivent à lui seul leur existence; il étend partout son pouvoir et ses œuvres; il voit tout, et ne peut être vu des mortels.

Le chœur répétait cette strophe; ensuite on gardait quelque temps le silence; c'était là un vrai prologue. La pièce commençait par une nuit répandue sur le théâtre; des acteurs paraissaient à la faible lueur d'une lampe; ils erraient sur des montagnes et descendaient dans des abîmes. Ils se heurtaient, ils marchaient comme égarés. Leurs discours, leurs gestes, exprimaient l'incertitude des démarches des hommes, et toutes les erreurs de notre vie. La scène changeait; les enfers paraissaient dans toute leur horreur, les criminels avouaient leurs fautes et attestaient la vengeance céleste [1]. Enfin on voyait les Champs-Élysiens, la demeure des justes. Ils chantaient la bonté de Dieu, d'un seul Dieu, créateur du monde; ils enseignaient aux assistants tous leurs devoirs. C'est ainsi [2] que Stobée parle dans ces spectacles sublimes, dont

[1] En fesant réimprimer cet opuscule, en 1764, à la suite des *Contes de Guillaume Vadé*, Voltaire ajouta ce qui suit :

« C'est ce que Virgile développe admirablement dans son sixième livre de l'*Énéide*, qui n'est autre chose qu'une description des mystères; et c'est ce qui montre qu'il n'a pas tant de torts de mettre ces paroles dans la bouche de Phlégias : *Soyez justes, mortels, et ne craignez qu'un Dieu.* Ce fou de Scarron se trompe donc quand il dit :

Cette sentence est bonne et belle,
Mais en enfer de quoi sert-elle?

Elle servait aux spectateurs. Enfin on voyait, etc. »

Voltaire a, depuis (dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*, sixième partie, publiée en 1771), démenti ce qu'il dit ici du sixième livre de l'*Énéide* (voyez tome XXX, page 378). B.

[2] Feu Decroix, dans l'*errata* manuscrit qu'il m'a donné, propose de mettre : « C'est ainsi qu'il est parlé de ces spectacles sublimes dans plusieurs fragments épars de l'antiquité recueillis par Stobée. »

Cette rédaction est excellente; mais je pense qu'elle est de M. Decroix, et non de Voltaire. B.

on retrouve encore quelques faibles traces dans des fragments épars de l'antiquité.

Chez les Romains, la comédie fut admise après la première guerre punique pour accomplir un vœu, pour détourner la contagion, pour apaiser les dieux, comme le dit Tite-Live au livre VII. Ce fut un acte très solennel de religion. Les pièces de Livius Andronicus furent une partie de la cérémonie sainte des jeux séculaires. Jamais de théâtre sans simulacres des dieux et sans autels.

Les chrétiens eurent la même horreur que les Juifs pour les cérémonies païennes. Les premiers Pères de l'Église voulurent séparer en tout les chrétiens des gentils; ils crièrent contre les spectacles. Le théâtre, séjour des antiques divinités subalternes, leur parut l'empire du diable[1]. Mais saint Grégoire de Nazianze institua un théâtre chrétien, comme nous l'apprend Sozomène; un saint Apollinaire en fit autant, c'est encore Sozomène qui nous en instruit dans l'*Histoire ecclésiastique*. L'*Ancien* et le *Nouveau Testament* furent les sujets de ces pièces; et il y a très grande apparence que la tradition de ces ouvrages de théâtre fut l'origine des mystères qu'on joua quelque temps après dans presque toute l'Europe.

Castelverro certifie, dans sa poétique, que la Passion de Jésus-Christ était jouée de temps immémorial

[1] Dans les éditions de 1764 et suivantes, on lit : « ..... l'empire du diable. Tertullien l'Africain dit, dans son livre des Spectacles, que le diable élève les acteurs sur des brodequins pour donner un démenti à Jésus-Christ, qui assure que personne ne peut ajouter une coudée à sa taille. Saint Grégoire de Nazianze institua, etc. » B.

dans toute l'Italie. Nous imitâmes ces représentations des Italiens, de qui nous tenons tout, et nous les imitâmes assez tard, ainsi que nous avons fait dans presque tous les arts de l'esprit et de la main.

Nous ne commençâmes ces exercices qu'au quatorzième siècle; les bourgeois de Paris firent leurs premiers essais à Saint-Maur. On joua les mystères à l'entrée de Charles VI à Paris, l'an 1380[1]; on les joua à l'entrée de la reine Isabelle de Bavière, en 1386; et le roi, en 1402, donna des lettres patentes à la confrérie de la Passion; par lesquelles « Elle leur « accorde pour toujours, et perpétuellement, congé « et licence de faire jouer quelque mystère que ce soit, « ou de ladite passion, ou résurrection, ou autre quel- « conque des saints et saintes qu'ils voudront élire et « mettre sus, soit devant le roi, soit devant commun, « tant en records (c'est-à-dire musique) qu'autrement. »

Les confrères achetèrent depuis une place près de l'ancien palais des ducs de Bourgogne, et y firent bâtir un théâtre spacieux en 1548, théâtre subsistant aujourd'hui, occupé par les comédiens nommés Italiens[2]. Nous ne suivrons pas plus loin l'histoire de ce théâtre de l'hôtel de Bourgogne, laquelle se trouve dans plusieurs ouvrages. Voyons ce que c'était que ces comédiens ou tragédiens de la Passion.

On croit communément que ces pièces étaient des turpitudes, des plaisanteries indécentes sur les mystères de notre sainte religion, sur la naissance d'un

[1] La fin de cet alinéa et le suivant tout entier ont été supprimés dans l'édition de 1764. B.

[2] Il était situé rue Mauconseil; il a été abandonné en 1783. B.

dieu dans une étable, sur le bœuf et sur l'âne, sur l'étoile des trois rois, sur ces trois rois mêmes, sur la jalousie de Joseph, etc. On en juge par nos noëls, qui sont en effet des plaisanteries, aussi comiques que blâmables, sur tous ces événements ineffables; il n'y a presque personne qui n'ait entendu répéter les vers par lesquels on prétend qu'une de ces tragédies de la Passion commence :

Matthieu? Plaît-il, Dieu?
Prends ton épieu.
Prendrai-je aussi mon épée?
Oui, et suis-moi en Galilée [1].

Il n'y a pas un mot de tout cela dans les pièces des mystères qui sont venues jusqu'à nous. Ces ouvrages étaient la plupart très graves; on n'y pouvait reprendre que la grossièreté de la langue qu'on parlait alors. C'était la sainte Écriture en dialogues et en action; c'étaient des chœurs qui chantaient les louanges de Dieu. Il y avait sur le théâtre beaucoup plus de pompe et d'appareil que nous n'en avons jamais vu; la troupe bourgeoise était composée de plus de cent

[1] Ce n'est pas tout-à-fait le texte de ces vers que Bayle cite d'après D'Assouci (remarque G de l'article D'Assouci), et sur lesquels on trouve des observations dans le *Ducatiana*, page 176. Dans l'édition de 1764, Voltaire ajouta ici :

« On croit que, dans la tragédie de la Résurrection, un ange parle ainsi à « Dieu le père :

« Père éternel, vous avez tort,
« Et devriez avoir vergogne :
« Votre fils bien aimé est mort,
« Et vous dormez comme un yvrogne.
« — Il est mort? — Oui, d'homme de bien.
« — Diable emporte qui en savait rien!

« Il n'y a pas un mot, etc. » B.

acteurs, indépendamment des assistants, des gagistes, et des machinistes. Aussi on y courait en foule, et une seule loge était louée, à l'hôtel de Bourgogne, cinquante écus pour un carême, avant même l'établissement de l'hôtel de Bourgogne. C'est ce qui se voit par les registres du parlement de Paris de l'an 1541.

Les prédicateurs se plaignirent que personne ne venait plus à leurs sermons, car le monologue fut en tout temps jaloux du dialogue : il s'en fallait beaucoup que les sermons fussent alors aussi décents que ces pièces de théâtre [1]. Si on veut s'en convaincre, on n'a qu'à lire les sermons du révérend P. Codret [2], et surtout aux pages 60 et 61, édition in-4° de Paris, 1515.

« Certaine uxor rustici, voulant amandare son mari, « pour introduire un prêtre quem amabat, après « vêpres détourne un veau de stabulo, et in pascua « relegavit, et incitat maritum, ut quæreret; et quand « le bon-homme allait cherchant le veau, bonus adul- « ter bis aut ter rustici uxorem subegit, et re patrata « discessit. Le bouvier revenu avec son bœuf, adhæsit « uxori, et toucha iter femineum, et reperit irrora- « tum : admiratur. Rogat uxorem cur cunnus rorat, « et illa respondit : Amisso de bove plorat. Rusticus « credidit; et subinde, cum coïret, viam sensit latio- « rem, et dixit : Largior est solito; et illa respondit : « Ridet de bove reperto. »

[1] L'édition de 1764 porte : « Si on veut s'en convaincre, on n'a qu'à lire les sermons de Menot et de tous ses contemporains. Cependant en 1541, etc. J'ai expliqué dans ma *Préface*, page 247, pourquoi Voltaire fit ce changement. B.

[2] Au lieu de *Codret*, lisez ici *Codrus*; voyez ma *Préface*. B.

Les mystères ne sont point du tout dans ce goût; quoiqu'ils en aient la naïveté, on n'y trouve aucune obscénité. Cependant, en 1541, le procureur-général, par son réquisitoire du 9 novembre, prétend (article second) « que prédications sont plus décentes que « mystères, attendu qu'elles se font par théologiens, « gens doctes et de savoir, que ne sont les actes que « font gens indoctes. »

Sans entrer dans un plus long détail sur les mystères et sur les moralités qui leur succédèrent, il suffira de dire que les Italiens qui les premiers donnèrent ces jeux, les quittèrent aussi les premiers : le cardinal Bibiena, le pape Léon X, l'archevêque Trissino[1], ressuscitèrent, autant qu'ils le purent, le théâtre des Grecs[2]. La ville de Vicence, en 1514, fit des dépenses immenses pour la représentation de la première tragédie qu'on eût vue en Europe, depuis la décadence de l'empire. Elle fut jouée dans l'hôtel-de-ville, et on y accourut des extrémités de l'Italie; la pièce est de l'archevêque Trissino; elle est noble, elle est régulière, et purement écrite; il y a des chœurs, elle respire en tout le goût de l'antiquité; on ne peut lui reprocher que les déclamations, les défauts d'intrigue et la langueur; c'étaient les défauts des Grecs; il les imita trop dans leurs fautes, mais il atteignit à quel-

[1] Trissino n'était pas archevêque : voyez, tome V, ma note sur la *Dissertation* en tête de la tragédie de *Sémiramis*. B.

[2] En 1764, Voltaire ajouta : « Et il ne se trouva alors aucun petit pédant insolent qui osât croire qu'il pouvait flétrir l'art des Sophocle, que les papes fesaient revivre dans Rome. »

Le petit pédant doit être l'avocat Dains : voyez, ci-après, la *Conversation de l'intendant des menus*, etc. B.

ques unes de leurs beautés. Deux ans après, le pape Léon X fit représenter à Florence la *Rosamonda* du Ruccelaï, avec une magnificence très supérieure à celle de Vicence. L'Italie fut partagée entre le Ruccelaï et le Trissino.

Long-temps auparavant la comédie sortait du tombeau par le génie du cardinal Bibiena, qui donna la *Calandra* en 1482 : après lui on eut les comédies de l'immortel Arioste, la fameuse *Mandragore* de Machiavel; enfin le goût de la pastorale prévalut. L'*Aminte* du Tasse eut le succès qu'elle méritait, et le *Pastor fido* un succès encore plus grand : toute l'Europe savait et sait encore par cœur cent morceaux du *Pastor fido;* ils passeront à la dernière postérité : il n'y a de véritablement beau que ce que toutes les nations reconnaissent pour tel. Malheur à un peuple, comme on l'a déjà dit[1], qui seul est content de sa musique, de ses peintures, de son éloquence, de sa poésie.

Tandis que le *Pastor fido* enchantait l'Europe, qu'on en récitait partout des scènes entières, qu'on le traduisait dans toutes les langues, en quel état étaient ailleurs les belles-lettres et les théâtres? Ils étaient dans l'état où nous étions tous, dans la barbarie. Les Espagnols avaient encore leurs *autos-sacramentales*, c'est-à-dire, leurs actes sacramentaux. Lope de Vega, qui était digne de corriger son siècle, fut subjugué par son siècle. Il dit lui-même qu'il est obligé, pour plaire, d'enfermer sous la clef les bons auteurs anciens, de peur qu'ils ne lui reprochent ses sottises. Dans

[1] Voyez tome XVII, page 184. B.

l'une de ses meilleures pièces, intitulée *Don Raymond*, ce don Raymond, fils d'un roi de Navarre, est déguisé en paysan; l'infante de Léon, sa maîtresse, est déguisée en bûcheron; un prince de Léon, en pélerin; une partie de la scène est chez un aubergiste.

Pour les Français, quels étaient leurs livres et leurs spectacles favoris? le chapitre des torche-culs de Gargantua, l'oracle de la dive bouteille, les pièces de Chrétien et de Hardy.

Soixante-douze ans s'écoulèrent depuis Jodelle, qui, sous Henri II, avait très vainement tenté de faire revivre l'art des Grecs, sans que la France produisît rien de supportable. Enfin, Mairet, gentilhomme du duc de Montmorenci, après avoir lutté long-temps contre le mauvais goût, donna sa tragédie de *Sophonisbe*, qui ne ressemble point à celle de l'archevêque Trissino. C'est une petite singularité que la renaissance du théâtre, et l'observation des règles, aient commencé en Italie et en France par une *Sophonisbe*. Cette pièce de Mairet est la première que nous ayons, dans laquelle les trois unités ne soient point violées; elle servit de modèle à la plupart des tragédies qu'on donna depuis. Elle fut jouée en 1629, quelque temps avant que Corneille travaillât pour la scène tragique; et elle fut si goûtée, malgré ses défauts, que lorsque Corneille lui-même voulut ensuite donner une *Sophonisbe* [1], elle tomba; et celle de Mairet se soutint encore long-temps. Mairet ouvrit donc la véritable carrière où Rotrou entra, et celui-ci alla plus loin que son maître. On joue encore sa tragédie de *Venceslas*,

[1] Voyez tome XXXVI, page 327. B.

pièce très défectueuse à la vérité, mais dont la première scène et presque tout le quatrième acte sont des chefs-d'œuvre.

Corneille parut ensuite; sa *Médée*, qui n'est qu'une déclamation, eut un peu de succès. Mais le *Cid* fut la première pièce qui franchit les bornes de la France, et qui obtint tous les suffrages, excepté ceux du cardinal de Richelieu et de Scudéri. On sait assez jusqu'à quel point ce grand homme s'éleva dans les belles scènes des *Horaces*, et dans son chef-d'œuvre de *Cinna*, dans les personnages de Cornélie[1], de Sévère[2], dans le cinquième acte de *Rodogune*. Si *Pertharite*, *Théodore*, *Œdipe*, *Bérénice*, *Suréna*, *Pulchérie*, *Agésilas*, *Attila*, *Don Sanche*, la *Toison d'or*, ont été indignes de lui et de tous les théâtres, ses belles pièces, et les morceaux admirables répandus dans les médiocres, le feront toujours regarder avec justice comme le père de la tragédie.

Il est inutile de parler ici de celui qui fut son émule et son vainqueur, quand ce grand homme commença à baisser. Il ne fut plus permis alors de négliger la langue et l'art des vers dans les tragédies, et tout ce qui ne fut pas écrit avec l'élégance de Racine fut méprisé.

Il est vrai qu'on nous reprocha, avec raison, que notre théâtre était une école continuelle d'une galanterie et d'une coquetterie qui n'a rien de tragique. On a justement condamné Corneille pour avoir fait parler d'amour Thésée et Dircé au milieu de la peste[3]; pour avoir mis des petites coquetteries sans passion

[1] De *Pompée*. B. — [2] De *Polyeucte*. B. — [3] Dans *Œdipe*. B.

dans la bouche de Cléopâtre; et enfin, pour avoir presque toujours traité l'amour bourgeois dans tous ses ouvrages, sans jamais en faire une passion forte, excepté dans les fureurs de Camille [1], et dans les scènes attendrissantes du *Cid* qu'il avait prises dans Guillem de Castro, et qu'il avait embellies. On ne reprocha pas à l'élégant Racine l'amour insipide et les expressions bourgeoises; mais on s'aperçut bientôt que toutes ses pièces, et celles des auteurs suivants, contenaient une déclaration, une rupture, un raccommodement, une jalousie. On a prétendu que cette uniformité de petites intrigues aurait trop avili les pièces de cet aimable poëte, s'il n'avait pas su couvrir cette faiblesse de tous les charmes de la poésie, des graces de sa diction, de la douceur de son éloquence sage, et de toutes les ressources de son art.

Dans les beautés frappantes de notre théâtre, il y avait un autre défaut caché, dont on ne s'était pas aperçu, parceque le public ne pouvait pas avoir par lui-même des idées plus fortes que celles de ces grands maîtres. Ce défaut ne fut relevé que par Saint-Évremond: il dit « que nos pièces ne font pas une impres-« sion assez forte; que ce qui doit former la pitié « fait tout au plus de la tendresse; que l'émotion « tient lieu de saisissement, l'étonnement de l'hor-« reur; qu'il manque à nos sentiments quelque chose « d'assez profond. »

Il faut avouer que Saint-Évremond a mis le doigt dans la plaie secrète du théâtre français; on dira tant qu'on voudra que Saint-Évremond est l'auteur

[1] Dans *Horace*. B.

de la pitoyable comédie de *Sirpolitik*, et de celle des *Opéra;* que ses petits vers de société sont ce que nous avons de plus plat en ce genre; que c'était un petit feseur de phrases; mais on peut être totalement dépourvu de génie, et avoir beaucoup d'esprit et de goût. Certainement son goût était très fin, quand il trouvait ainsi la raison de la langueur de la plupart de nos pièces.

Il nous a presque toujours manqué un degré de chaleur; nous avions tout le reste. L'origine de cette langueur, de cette faiblesse monotone, venait[1] probablement de la construction de nos théâtres, de la mesquinerie du spectacle, et des acteurs qui achetaient les pièces des auteurs. Tout fut bas et servile: des comédiens avaient un privilége; ils achetaient un jeu de paume, un tripot; ils formaient une troupe comme des marchands forment une société. Ce n'était pas là le théâtre de Périclès. Que pouvait-on faire

[1] Dans l'édition de 1764, on lit : « Venait en partie de ce petit esprit de « galanterie si cher alors aux courtisans et aux femmes, qui a transformé le « théâtre en conversations de *Clélie*. Les autres tragédies étaient quelquefois « de longs raisonnements politiques, qui ont gâté *Sertorius*, qui ont rendu « *Othon* si froid, et *Suréna* et *Attila* si mauvais. Mais une autre raison em- « pêchait encore qu'on ne déployât un grand pathétique sur la scène, et que « l'action ne fût vraiment tragique; c'était la construction du théâtre et la « mesquinerie du spectacle. Nos théâtres étaient, en comparaison de ceux « des Grecs et des Romains, ce que sont nos halles, notre place de Grève, « nos petites fontaines de village, où des porteurs d'eau viennent remplir « leurs seaux, en comparaison des aquéducs et des fontaines d'Agrippa, du « *Forum Trajani*, du Colisée et du Capitole.

« Nos salles de spectacle méritaient bien, sans doute, d'être excommu- « niées, quand des bateleurs louaient un jeu de paume pour représenter « *Cinna* sur des tréteaux, et que ces ignorants, vêtus comme des charlatans, « jouaient César et Auguste en perruque carrée et en chapeau bordé.

« Tout fut bas, etc. » B.

sur une vingtaine de planches chargées de spectateurs? Quelle pompe, quel appareil pouvait parler aux yeux? quelle grande action théâtrale pouvait être exécutée? quelle liberté pouvait avoir l'imagination du poëte? Les pièces devaient être composées de longs récits; c'étaient de belles conversations plutôt qu'une action. Chaque comédien voulait briller par un long monologue; ils rebutaient une pièce qui n'en avait point; il fallut que Corneille, dans *Cinna*, débutât par l'inutile monologue d'Émilie, qu'on retranche aujourd'hui.

Cette forme, qui excluait toute action théâtrale, excluait aussi ces grandes expressions des passions, ces tableaux frappants des infortunes humaines, ces traits terribles et perçants qui arrachent le cœur; on le touchait, et il fallait le déchirer. La déclamation, qui fut, jusqu'à mademoiselle Lecouvreur, un récitatif mesuré, un chant presque noté, mettait encore un obstacle à ces emportements de la nature, qui se peignent par un mot, par une attitude, par un silence, par un cri qui échappe à la douleur.

Nous ne commençâmes à connaître ces traits que par mademoiselle Dumesnil, lorsque, dans *Mérope*[1], les yeux égarés, la voix entrecoupée, levant une main tremblante, elle allait immoler son propre fils; quand Narbas l'arrêta, quand, laissant tomber son poignard, on la vit s'évanouir entre les bras de ses femmes, et qu'elle sortit de cet état de mort avec les transports d'une mère; lorsque ensuite s'élançant aux yeux de Polyphonte, traversant en un clin d'œil tout le théâtre,

[1] Jouée en 1743 : voyez tome V. B.

les larmes dans les yeux, la pâleur sur le front, les sanglots à la bouche, les bras étendus, elle s'écria : « Barbare, il est mon fils[1] ! » Nous avons vu Baron ; il était noble et décent, mais c'était tout. Mademoiselle Lecouvreur avait les graces, la justesse, la simplicité, la vérité, la bienséance ; mais pour le grand pathétique de l'action, nous le vîmes la première fois dans mademoiselle Dumesnil.

Quelque chose de supérieur encore, s'il est possible, a été l'action de mademoiselle Clairon, et de l'acteur qui joue Tancrède[2], au troisième acte de la pièce de ce nom, et à la fin du cinquième ; jamais les ames n'ont été transportées par des secousses si vives, jamais les larmes n'ont plus coulé. La perfection de l'art des acteurs s'est déployée en ces deux occasions dans une force dont jusque-là nous n'avions point d'idée, et mademoiselle Clairon est devenue sans contredit le plus grand peintre de la nation.

Si, dans le quatrième acte de *Mahomet*, on avait de jeunes acteurs qui prissent ces grands traits pour modèle, un Séide qui sût être à-la-fois enthousiaste et tendre, féroce par fanatisme, humain par nature, qui sût frémir et pleurer ; une Palmire animée, attendrie, effrayée, tremblante du crime qu'on va commettre, sentant déjà l'horreur, le repentir, le désespoir, à l'instant que le crime est commis ; un père vraiment père, qui en eût les entrailles, la voix, le maintien ; un père qui reconnaît ses deux enfants dans ses deux meurtriers, qui les embrasse en versant

[1] Acte IV, scène 2. B. — [2] C'était Le Kain. B.

ses larmes avec son sang, qui mêle ses pleurs avec ceux de ses enfants, qui se soulève pour les serrer entre ses bras, retombe, se penche sur eux; enfin, ce que la nature et la mort peuvent fournir à un tableau, cette situation serait encore au-dessus de celles dont nous venons de parler.

Ce n'est que depuis quelques années que les acteurs ont enfin hasardé d'être ce qu'ils doivent être, des peintures vivantes : auparavant ils déclamaient. Nous savons, et le public le sait mieux que nous, qu'il ne faut pas prodiguer ces actions terribles et déchirantes; que plus elles font d'impression, bien amenées, bien ménagées, plus elles sont impertinentes quand elles sont hors de propos. Une pièce mal écrite, mal débrouillée, obscure, chargée d'incidents incroyables, qui n'a de mérite que celui d'un pantomime et d'un décorateur, n'est qu'un monstre dégoûtant.

Placez un tombeau dans *Sémiramis*, osez faire paraître l'ombre de Ninus, que Ninias sorte de ce tombeau les bras teints du sang de sa mère, cela vous sera permis. Le respect pour l'antiquité, la mythologie, la majesté du sujet, la grandeur du crime, je ne sais quoi de sombre et de terrible répandu dans les premiers vers sur toute cette tragédie, transportent le spectateur hors de son siècle et de son pays: mais ne répétez pas ces hardiesses; qu'elles soient rares, qu'elles soient nécessaires; si elles sont inutilement prodiguées, elles feront rire.

L'abus de l'action théâtrale peut faire rentrer la tragédie dans la barbarie. Que faut-il donc faire?

Craindre tous les écueils : mais comme il est plus aisé de faire une belle décoration qu'une belle scène, plus aisé d'indiquer des attitudes que de bien écrire, il est vraisemblable qu'on gâtera la tragédie en croyant la perfectionner.

FIN DE L'APPEL A TOUTES LES NATIONS.

PARALLÈLE

D'HORACE, DE BOILEAU, ET DE POPE[1].

Le même *Journal encyclopédique*, l'un des plus curieux et des plus instructifs de l'Europe, nous instruit d'un parallèle entre Horace, Boileau, et Pope, fait en Angleterre. Il nous rappelle des vers de M. de Voltaire au roi de Prusse, dans lesquels Pope a la préférence sur le Français et sur le Romain :

Quelques traits échappés d'une utile morale,
Dans leurs piquants écrits brillent par intervalle;
Mais Pope approfondit ce qu'ils ont effleuré :
D'un esprit plus hardi, d'un pas plus assuré,
Il porta le flambeau dans l'abîme de l'Être;
Et l'homme, avec lui seul, apprit à se connaître.

Ces vers se trouvent à la tête du poëme de M. de Voltaire sur la *Loi naturelle*[2], ouvrage philosophique et moral, dans lequel la poésie reprend son premier droit, celui d'enseigner la vertu, l'amour du prochain, l'indulgence, et où l'auteur développe les principes de la loi universelle que Dieu a mis dans tous les cœurs. Nous convenons, avec M. de Voltaire,

[1] Ce morceau parut, en 1761, à la suite de l'*Appel à toutes les nations*, etc., qui précède, à l'occasion du *Parallèle entre Horace, Boileau, et Pope; traduit de l'anglais*, qui avait été imprimé dans le *Journal encyclopédique* du 15 novembre 1760. B.

[2] Voyez tome XII. B.

que l'*Essai sur l'homme* de l'illustre Pope est un très bon ouvrage, et que ni Horace, ni Boileau, ni aucun poëte, n'ont rien fait dans ce genre. Rousseau est le seul qui ait tenté quelque chose d'approchant, dans une pièce de vers intitulée, on ne sait pourquoi, *Allégorie*[1] : il fait ses efforts pour expliquer le système de Platon ; mais que cet ouvrage est faible, languissant ! Ce n'est ni de la poésie, ni de la philosophie ; il ne prouve ni ne peint.

L'homme et les dieux de ton souffle animés,
Du même esprit diversement formés,
Furent doués, par ta bonté fertile,
D'une chaleur plus vive ou moins subtile,
Selon les corps ou plus vifs, ou plus lents,
Qui de leur feu retardent les élans ;
Par ces degrés de lumière inégale,
Tu sus remplir le vide et l'intervalle
Qui se trouvait, ô magnifique roi !
De l'homme aux dieux, et des dieux jusqu'à toi ;
Et dans cette œuvre éclatante, immortelle,
Ayant comblé ton idée éternelle,
Tu fis du ciel la demeure des dieux,
Et tu mis l'homme en ces terrestres lieux,
Comme le terme et l'équateur sensible
De l'univers invisible et visible.

Il n'est pas étonnant que cette pièce soit demeurée dans l'oubli ; c'est, comme on voit, un galimatias de termes impropres, un tissu d'épithètes oiseuses, un vrai chaos.

Il n'en est pas ainsi de l'*Essai* de Pope ; jamais vers ne formèrent tant de grandes idées en si peu de paroles. C'est le plan des lords Shaftesbury et Boling-

[1] C'est la première *Allégorie* du livre second, intitulée : *Sophronyme*. B.

broke exécuté par le plus habile ouvrier; aussi est-il traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Nous n'examinerons pas si cet ouvrage, si fort et si plein, est orthodoxe; si même sa hardiesse n'a pas contribué à son prodigieux débit; s'il ne sape pas les fondements de la religion chrétienne, en tâchant de prouver que les choses sont dans l'état où elles devaient être originairement, et si ce système ne renverse pas le dogme de la chute de l'homme et les divines écritures: nous ne sommes pas théologiens; nous leur laissons le soin de confondre Pope, Shaftesbury, Bolingbroke, et Leibnitz; nous nous en tenons uniquement à la philosophie et à la poésie; nous osons, en cherchant à nous éclairer, demander comment il faut expliquer ce vers qui est le précis de tout l'ouvrage:

All partial evil a general good.
Tout mal particulier est le bien général.

Voilà un étrange bien général que celui qui serait composé des souffrances de chaque individu! Entendra cela qui pourra. Bolingbroke s'entendait-il bien lui-même, quand il digérait ce système? Que veut dire: *Tout est bien?* Est-ce pour nous? non, sans doute. Est-ce pour Dieu? il est clair que Dieu ne souffre pas de nos maux. Quelle est donc au fond cette idée platonicienne? un chaos, comme tous les autres systèmes; mais on l'a orné de diamants.

Quant aux autres *Épîtres* de Pope qui pourraient être comparées à celles d'Horace et de Boileau, je demanderai si ces deux auteurs, dans leurs *Satires*,

se sont jamais servis des armes dont Pope se sert? Les gentillesses dont il régale milord Harvey, l'un des plus aimables hommes d'Angleterre, sont un peu singulières; les voici mot pour mot :

Que Harvey tremble! Quï cette chose de soie!
Harvey, ce fromage mou fait de lait d'ânesse!
Hélas! il ne peut sentir ni satire ni raison.
Qui voudrait faire mourir un papillon sur la roue?
Pourtant je veux frapper cette punaise volante à ailes dorées,
Cet enfant de la boue qui se peint et qui pue,
Dont le bourdonnement fatigue les beaux-esprits et les belles,
Qui ne peut tâter ni de l'esprit ni de la beauté:
Ainsi l'épagneul bien élevé se plaît civilement
A mordiller le gibier qu'il n'ose entamer.
Son sourire éternel trahit son vide....
Comme les petits ruisseaux se rident dans leurs cours,
Soit qu'il parle avec son impuissance fleurie,
Soit que cette marionnette barbouille les mots que le compère lui souffle,
Soit que, crapaud familier à l'oreille d'Ève,
Moitié écume, moitié venin, il se crache lui-même en compagnie,
En quolibets, en politique, en contes, en mensonges;
Son esprit roule sur des ouï-dire, entre ceci et cela;
Tantôt haut, tantôt bas, petit-maître ou petite-maîtresse;
Et lui-même n'est qu'une vile antithèse,
Être amphibie, qui, en jouant les deux rôles,
La tête frivole, et le cœur gâté,
Fat à la toilette, flatteur chez le roi,
Tantôt trotte en lady, tantôt marche en milord.
Ainsi les rabbins ont peint le tentateur
Avec face de chérubin, et queue de serpent:
Sa beauté vous choque, vous vous défiez de son esprit;
Son esprit rampe, et sa vanité lèche la poussière.

Il est vrai que Pope a la discrétion de ne pas nommer le lord qu'il désigne; il l'appelle honnêtement

Sporus, du nom d'un infame prostitué à Néron [1].

Les lecteurs pourront demander si c'est Pope ou un de ses porteurs de chaise qui a fait ces vers. Ce n'est pas là absolument le style de Despréaux. Ne conclura-t-on pas de ce petit écrit, que la politesse d'une nation n'est pas la politesse d'une autre?

Pour mieux faire sentir encore, s'il se peut, cette différence que la nature et l'art mettent souvent entre des nations voisines, jetons les yeux sur une traduction fidèle d'un des plus délicats passages de la *Dunciade* de Pope; c'est au chant second. La Bêtise a proposé des prix pour celui de ses favoris qui sera vainqueur à la course. Deux libraires de Londres disputent le prix : l'un est Lintot, personnage un peu pesant; l'autre est Curl, homme plus délié : ils courent, et voici ce qui arrive :

Au milieu du chemin on trouve un bourbier
Que madame Curl avait produit le matin :
C'était sa coutume de se défaire, au lever de l'aurore,
Du marc de son souper, devant la porte de sa voisine.
Le malheureux Curl glisse ; la troupe pousse un grand cri ;
Le nom de Lintot résonne dans toute la rue ;
Le mécréant Curl est couché dans la vilainie,
Couvert de l'ordure qu'il a lui-même fournie, etc.

Le portrait de la Mollesse, dans le *Lutrin*, est d'un autre genre; mais chaque nation a son goût.

[1] En 1764, Voltaire ajouta ce qui suit : « Vous observerez encore que la plupart de ces invectives tombent sur la figure de milord Harvey, et que Pope lui reproche jusqu'à ses graces. Quand on songe que c'était un petit homme contrefait, bossu par devant et par derrière, qui parlait ainsi, on voit à quel point l'amour-propre et la colère sont aveugles. » B.

Une autre conclusion que nous oserons tirer encore de la comparaison des petits poëmes détachés, avec les grands poëmes, tels que l'épopée et la tragédie, c'est qu'il faut les mettre à leur place. Je ne vois pas comment on peut égaler une épître, une ode, à une bonne pièce de théâtre. Qu'une épître, ou ce qui est plus aisé à faire, une satire, ou ce qui est souvent assez insipide, une ode, soit aussi bien écrite qu'une tragédie, il y a cent fois plus de mérite à faire celle-ci, et plus de plaisir à la voir, que non pas à faire et à lire des lieux communs de morale : je dis lieux communs, car tout a été dit. Une bonne épître morale ne nous apprend rien ; une bonne ode encore moins ; elle peut tout au plus amuser un quart d'heure les gens du métier ; mais créer un sujet, inventer un nœud et un dénoûment, donner à chaque personnage son caractère, le soutenir, le rendre intéressant, et augmenter cet intérêt de scène en scène ; faire en sorte qu'aucun d'eux ne paraisse et ne sorte sans une raison sentie de tous les spectateurs ; ne laisser jamais le théâtre vide ; faire dire à chacun ce qu'il doit dire, avec noblesse et sans enflure, avec simplicité, sans bassesse ; faire de beaux vers qui ne sentent point le poëte, et tels que le personnage aurait dû en faire s'il parlait en vers : c'est là une partie des devoirs que tout auteur d'une tragédie doit remplir, sous peine de ne point réussir parmi nous ; et quand il s'est acquitté de tous ces devoirs, il n'a encore rien fait. *Esther* est une pièce qui remplit toutes ces conditions ; mais quand on l'a voulu jouer en public, on n'a pu en soutenir la représentation. Il faut tenir le

cœur des hommes dans sa main ; il faut arracher des larmes aux spectateurs les plus insensibles, il faut déchirer les ames les plus dures. Sans la terreur et sans la pitié, point de tragédie ; et quand vous auriez excité cette pitié et cette terreur, si avec ces avantages vous avez manqué aux autres lois, si vos vers ne sont pas excellents, vous n'êtes qu'un médiocre écrivain, qui avez traité selon les règles un sujet heureux.

Qu'une tragédie est difficile ! et qu'une épître, une satire, sont aisées ! Comment donc oser mettre dans le même rang un Racine et un Despréaux ! Quoi ! on estimerait autant un peintre de portrait qu'un Raphael ? Quoi ! une tête de Rembrandt sera égale au tableau de la transfiguration, ou à celui des noces de Cana ?

Nous savons que les *Épîtres* de Despréaux sont belles, qu'elles posent sur le fondement de la vérité, sans laquelle rien n'est supportable ; mais pour les *Épîtres* de Rousseau, quel faux dans les sujets et quelles contorsions dans le style ! Qu'elles excitent souvent le dégoût et l'indignation ! Que veut dire une *Épître à Marot*, dans laquelle il veut prouver qu'il n'y a que les sots qui soient méchants ? Que ce paradoxe est ridicule !

Sylla, Catilina, César, Tibère, Néron même, étaient-ils des sots ? Le fameux duc de Borgia était-il un sot ? Et avons-nous besoin d'aller chercher des exemples dans l'histoire ancienne ? Peut-on, d'ailleurs, souffrir la manière dure et contrainte dont cette idée fausse est exprimée ?

Et si parfois on vous dit qu'un vaurien
A de l'esprit; examinez-le bien,
Vous trouverez qu'il n'en a que le casque,
Et qu'en effet c'est un sot sous le masque.

Le casque de l'esprit. Bon dieu! est-ce ainsi que Despréaux écrivait? Comment souffrir le langage de l'épître à M. le duc de Noailles [1], qu'il baptisa, dans ses dernières éditions, d'*Épître à M. le comte de* ***?

Jaçoit qu'en vous gloire et haute naissance
Soit alliée à titres et puissance,
Que de splendeurs et d'honneurs mérités
Votre maison luise de tous côtés,
Si toutefois ne sont-ce ces bluettes
Qui vous ont mis en l'estime où vous êtes.

Ce malheureux burlesque, ce mélange impertinent du jargon du seizième siècle et de notre langue, si frondé par un auteur assez connu, ne peut donner de prix à un sujet qui par lui-même n'apprend rien, ne dit rien, n'est ni utile, ni agréable.

Un des grands défauts de tous les ouvrages de cet auteur, c'est qu'on ne se retrouve jamais dans ses peintures; on ne voit rien *qui rende l'homme cher à lui-même*, comme dit Horace: point d'aménité, point de douceur. Jamais cet écrivain mélancolique n'a parlé au cœur. Presque toutes ses épîtres roulent sur lui-même, sur ses querelles avec ses ennemis: le public ne prend aucune part à ces pauvretés; on ne se soucie pas plus de ses vers contre La Motte que de ses roches de Salisbury: qu'importe

. . . . . « Qu'entre ces roches nues,
« Qui par magie en ces lieux sont venues,

[1] Livre Ier, épître IV. B.

« S'en trouve sept, trois de chacune part,
« Une au-dessus; le tout fait par tel art,
« Qu'il représente une porte effective,
« Porte vraiment bien faite et bien naïve;
« Mais c'est le tout; car qui voudrait y voir
« Tours ou châtel, doit ailleurs se pourvoir. [1] »

Ces détestables vers et ce malheureux sujet peuvent-ils être comparés à la plus mauvaise tragédie que nous ayons? Nous sommes rassasiés de vers : une denrée trop commune est avilie. Voilà le cas du *ne quid nimis* [2]. Le théâtre où la nation se rassemble est presque le seul genre de poésie qui nous intéresse aujourd'hui; encore ne faudrait-il pas avoir des poëmes dramatiques tous les jours :

« Namque voluptates commendat rarior usus [3]. »

[1] Ces vers sont de la *Grotte de Merlin*, allégorie IV du livre Ier. B.
[2] Térence, *Andrienne*, I, I. B.
[3] Juvénal, XI, 208. B.

FIN DU PARALLÈLE.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
20 APR 1960
OF OXFORD
LIBRARY

AVERTISSEMENT

AUX ÉDITEURS DE LA TRADUCTION ANGLAISE[1].

M. de Voltaire a l'honneur d'avertir messieurs les éditeurs de la traduction anglaise de ses ouvrages, qu'on fait actuellement à Genève une édition nouvelle, augmentée, et très corrigée. Que l'édition de l'*Essai sur l'histoire générale*[2] est imparfaite et fautive.

Que l'évaluation sur les monnaies est absurde, les copistes ayant mis des sous pour des livres, et ayant altéré les chiffres. Qu'il y manque un chapitre sur le *Védam* et l'*Ézour-Védam* des bracmanes; que l'auteur ayant eu, par la voie de Pondichéri, une traduction fidèle de l'*Ézour-Védam*, il en a fait un extrait, lequel est imprimé dans cette *histoire générale;* qu'il déposera dans la bibliothèque de S. M. T. C. le manuscrit de l'*Ézour-Védam* tout entier; manuscrit unique dans le monde.

Qu'il manque aussi à l'édition précédente les chapitres sur l'Alcoran, sur les Albigeois, sur le concile de Trente, sur la noblesse, les duels, les tournois, la chevalerie, les parlements, l'établissement des quakers et des jésuites en Amérique, les Colonies, etc.;

[1] Cet *Avertissement* a été imprimé dans le *Journal encyclopédique*, du 15 mars 1761, pages 129-130. B.

[2] Intitulé depuis *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations;* voyez ma *Préface* du tome XV. B.

que tout est restitué dans l'édition présente, commencée à Genève; que tous les chapitres sont très augmentés; que cette histoire est poussée jusqu'au temps présent.

Qu'il est d'ailleurs prêt à faire à messieurs les éditeurs de Londres tous les plaisirs qui dépendront de lui. Qu'il n'a eu d'autre but, en travaillant à cet ouvrage immense, que de s'instruire, et qu'il ne se flatte pas d'instruire les autres.

Au château de Ferney, en Bourgogne, 3 mars 1761.

FIN DE L'AVERTISSEMENT.

RESCRIT

DE L'EMPEREUR DE LA CHINE,

A L'OCCASION DU PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE[1].

Nous l'empereur de la Chine, nous sommes fait représenter, dans notre conseil d'état, les mille et une brochures qu'on débite journellement dans le renommé village de Paris, pour l'instruction de l'univers. Nous avons remarqué, avec une satisfaction impériale, qu'on imprime plus de pensées, ou façons de penser, ou expressions sans pensées, dans ledit village situé sur le petit ruisseau de la Seine, contenant environ cinq cent mille plaisants, ou gens voulant l'être, que l'on ne fabrique de porcelaines dans notre bourg de Kingtzin sur le fleuve Jaune, lequel bourg possède le double d'habitants, lesquels ne sont pas la moitié si plaisants que ceux de Paris.

Nous avons lu attentivement la brochure de notre amé Jean-Jacques, citoyen de Genève, lequel Jean-Jacques a extrait un *Projet de paix perpétuelle* du bonze Saint-Pierre, lequel bonze Saint-Pierre l'avait extrait d'un clerc du mandarin marquis de Rosni,

[1] Cet opuscule ne fut imprimé, dans le *Journal encyclopédique*, que dans la cahier du 1er mai; mais il est du mois de mars, ainsi qu'on le voit par la lettre de Voltaire à Cideville, du 26 mars 1761. J.-J. Rousseau venait de publier son *Extrait du Projet de paix perpétuelle de M. l'abbé de Saint-Pierre*. B.

duc de Sulli[1], excellent économe, lequel l'avait extrait du creux de son cerveau.

Nous avons été sensiblement affligé de voir que dans ledit extrait rédigé par notre amé Jean-Jacques, où l'on expose les moyens faciles de donner à l'Europe une paix perpétuelle, on avait oublié le reste de l'*univers*, qu'il faut toujours avoir en vue dans toutes ses brochures. Nous avons connu que la monarchie de France, qui est la première des monarchies; l'anarchie d'Allemagne, qui est la première des anarchies; l'Espagne, l'Angleterre, la Pologne, la Suède, qui sont, suivant leurs historiens, chacune en son genre, la première puissance de l'*univers*, sont toutes requises d'accéder au traité de Jean-Jacques. Nous avons été édifié de voir que notre chère cousine l'impératrice de toute Russie était pareillement requise de fournir son contingent. Mais grande a été notre surprise impériale, quand nous avons en vain cherché notre nom dans la liste. Nous avons jugé qu'étant si proche voisin de notre chère cousine, nous devions être nommé avec elle; que le Grand-Turc voisin de la Hongrie et de Naples, le roi de Perse voisin du Grand-Turc, le Grand-Mogol voisin du roi de Perse, ont pareillement les mêmes droits, et que ce serait faire au Japon une injustice criante de l'oublier dans la confédération générale.

Nous avons pensé de nous-même, après l'avis de notre conseil, que si le Grand-Turc attaquait la Hongrie, si la diète europaine, ou européenne, ou euro-

[1] Le projet de paix perpétuelle avait été conçu par Sulli. B.

péane, ne se trouvait pas alors en argent comptant; si, tandis que la reine de Hongrie s'opposerait au Turc vers Belgrade, le roi de Prusse marchait à Vienne; si les Russes pendant ce temps-là attaquaient la Silésie; si les Français se jetaient alors sur les Pays-Bas, l'Angleterre sur la France, le roi de Sardaigne sur l'Italie, l'Espagne sur les Maures, ou les Maures sur l'Espagne, ces petites combinaisons pourraient déranger la paix perpétuelle.

Notre accession étant donc d'une nécessité absolue, nous avons résolu de coopérer de toutes nos forces au bien général, qui est évidemment le but de tout empereur, comme de tout feseur de brochures.

A cet effet, ayant remarqué qu'on avait oublié de nommer la ville dans laquelle les plénipotentiaires de l'*univers* doivent s'assembler, nous avons résolu d'en bâtir une sans délai. Nous nous sommes fait représenter le plan d'un ingénieur de sa majesté le roi de Narsingue[1], lequel proposa, il y a quelques années, de creuser un trou jusqu'au centre de la terre pour y faire des expériences de physique; notre intention étant de perfectionner cette idée, nous ferons percer le globe de part en part. Et comme les philosophes les plus éminents du village de Paris sur le ruisseau dit la Seine croient que *le noyau du globe est de verre*, qu'ils l'ont écrit[2], et qu'ils ne l'auraient

[1] Le royaume de Narsingue est en Asie, dans la presqu'île en-deçà du Gange; mais le prétendu ingénieur de Narsingue n'est autre que Maupertuis, mort depuis deux ans : voyez tome XXXIX, pages 473, 448 et 497. B.

[2] Buffon : voyez tome XXXIV, page 46. B.

jamais écrit s'ils n'en avaient été sûrs, notre ville de la diète de l'*univers* sera toute de cristal, et recevra continuellement le jour par un bout ou par un autre; de sorte que la conduite des plénipotentiaires sera toujours éclairée.

Pour mieux affermir l'ouvrage de la paix perpétuelle, nous aboucherons ensemble, dans notre ville transparente, notre saint-père le grand-lama, notre saint-père le grand daïri, notre saint-père le muphti, et notre saint-père le pape, qui seront tous aisément d'accord moyennant les exhortations de quelques jésuites portugais. Nous terminerons tout d'un temps les anciens procès de la justice ecclésiastique et de la séculière, du fisc et du peuple, des nobles et des roturiers, de l'épée et de la robe, des maîtres et des valets, des maris et des femmes, des auteurs et des lecteurs.

Nos plénipotentiaires enjoindront à tous les souverains de n'avoir jamais aucune querelle, sous peine d'une brochure de Jean-Jacques pour la première fois, et du ban de l'*univers* pour la seconde.

Nous prions la république de Genève et celle de Saint-Marin de nommer, conjointement avec nous, le sieur Jean-Jacques pour premier président de la diète, attendu que ledit sieur ayant déjà jugé les rois et les républiques sans en être prié, il les jugera tout aussi bien quand il sera à la tête de la chambre; et notre avis est qu'il soit payé régulièrement de ses honoraires[1] sur le produit net des actions des fermes, des

[1] Dans les éditions séparées, et dans l'impression qui est au *Journal encyclopédique*, du 1er mai 1761, on lit : « ses honoraires sur le produit des soixante

billets de loterie, et de ceux de la Compagnie des Indes de Paris, qui sont les meilleurs effets de l'*univers*. Priant le Tien qu'il ait en sa sainte garde ledit Jean-Jacques, comme aussi le sieur Volmar, la demoiselle Julie et son faux germe[1].

Donné à Pékin, le 1er du mois de Hi han, l'an 1898436500 de la fondation de notre monarchie.

et treize journaux qui se débitent sur les bords du ruisseau de la Seine. Priant le Tien, etc. »

La version actuelle est de 1765 (tome III des *Nouveaux Mélanges*). B.

[1] Voyez la seconde des *Lettres sur la Nouvelle Héloïse*, page 217. B.

FIN DU RESCRIT.

LETTRE

DE M. CLOCPICRE A M. ERATOU[1],

Sur la question : ***Si les Juifs ont mangé de la chair humaine, et comment ils l'apprêtaient***[2].

Monsieur et cher ami, quoiqu'il y ait beaucoup de livres, croyez-moi, peu de gens lisent; et, parmi ceux qui lisent, il y en a beaucoup qui ne se servent que de leurs yeux. J'étais hier en conférence avec M. Pfaff, l'illustre professeur de Tubinge, si connu dans tout l'univers, et M. Crokius Dubius, l'un des plus savants hommes de notre temps. Ils ne savaient point que les Juifs eussent mangé souvent de la chair humaine. Dom Calmet lui-même, qui a copié tant d'anciens auteurs dans ses Commentaires, n'a jamais parlé de cette coutume des Juifs. Je dis à M. Pfaff et à M. Crokius qu'il y avait des passages qui prouvaient que les Juifs avaient autrefois beaucoup aimé la chair de cheval et la chair d'homme : Crokius me dit qu'il en doutait; et Pfaff m'assura crûment que je me trompais.

Je cherchai sur-le-champ un Ézéchiel, et je leur montrai au chapitre XXXIX[3] ces paroles :

« Je vous ferai boire le sang des princes et des ani-

[1] Anagramme d'Arouet. K.

[2] Voltaire parle de cet écrit dans une lettre à d'Argental, du mois de mai 1761. B.

[3] Versets 18-20. B.

« maux gras; vous mangerez de la chair grasse jusqu'à « satiété; vous vous remplirez, à table, de la chair des « chevaux et des cavaliers. »

M. Pfaff dit que cette invitation n'était faite qu'aux oiseaux : Crokius Dubius, après un long examen, crut qu'elle s'adressait aussi aux Juifs, attendu qu'il y est parlé de table; mais il prétendit que c'était une figure. Je les priai humblement de considérer qu'Ézéchiel vivait du temps de Cambyse; que Cambyse avait dans son armée beaucoup de Scythes et de Tartares qui mangeaient des chevaux et des hommes assez communément; que, si cette habitude répugne un peu à nos mœurs efféminées, elle était très conforme à la vertu mâle et héroïque de l'illustre peuple juif. Je les fis souvenir que les lois de Moïse, parmi les menaces de tous les maux ordinaires dont il effraie les Juifs transgresseurs, après leur avoir dit qu'ils seront réduits à ne point prêter, mais à emprunter à usure [1], et qu'ils auront des ulcères aux jambes [2], ajoutent qu'ils mangeront leurs enfants [3]. Eh bien! leur dis-je, ne voyez-vous pas qu'il était aussi ordinaire aux Juifs de faire cuire leurs enfants et de les manger, que d'avoir la rogne, puisque le législateur les menace de ces deux punitions?

Plusieurs réflexions dont j'appuyai mes citations ébranlèrent MM. Pfaff et Crokius. Les nations les plus polies, leur dis-je, ont toujours mangé des hommes, et surtout des petits garçons. Juvénal [4] vit les Égyptiens manger un homme tout cru. Il dit que les Gas-

[1] *Deutéronome*, XXVIII, 44. B. — [2] Id., XXVIII, 35. B. — [3] Id., Ibid., 53. B. — [4] Satire XV, vers 83. B.

cons fesaient souvent de ces repas[1]. Les deux voyageurs arabes, dont l'abbé Renaudot a traduit la relation, disent qu'ils ont vu manger des hommes sur les côtes de la Chine et des Indes.

Homère, parlant des repas des Cyclopes[2], n'a fait que peindre les mœurs de son temps. On sait que Candide fut sur le point d'être mangé par les Oreillons[3], parcequ'ils le prirent pour un jésuite; et que, malgré la mauvaise plaisanterie que les jésuites ne sont bons ni à rôtir ni à bouillir, les Oreillons aiment la chair des jésuites passionnément.

Vous sentez bien, messieurs, leur dis-je, que nous ne devons pas juger des mœurs de l'antiquité par celles de l'université de Tubinge; vous savez que les Juifs immolaient des hommes: or on a toujours mangé des victimes immolées; et, à votre avis, quand Samuel coupa en petits morceaux le roi Agag, qui s'était rendu prisonnier, n'était-ce pas visiblement pour en faire un ragoût? A quoi bon sans cela couper un roi en morceaux?

Les Juifs ne mangeaient point de ragoûts, dit Crokius. Je conviens, répliquai-je, que leurs cuisiniers n'étaient pas si bons que ceux de France, et je crois qu'il est impossible de faire bonne chère sans lard; mais enfin ils avaient quelques ragoûts. Il est dit[4] que Rébecca prépara des chevreaux à Isaac, de la manière dont ce bon-homme aimait à les manger. Pfaff ne fut pas content de ma réponse; il prétendit que probablement Isaac aimait les chevreaux à la

[1] Juvénal, satire XV, vers 93. B. — [2] *Odyssée*, livre IX. B. — [3] Voyez tome XXXIII, page 269. B. — [4] *Genèse*, chap. XXVII, verset 9. B.

broche, et que Rébecca les lui fit rôtir. Je lui soutins que ces chevreaux étaient en ragoût, et que c'était l'opinion de dom Calmet; il me répondit que ce bénédictin ne savait pas seulement ce que c'était qu'une broche; que les bénédictins n'en connaissaient point, et que le sentiment de dom Calmet est erroné. La dispute s'échauffa; nous perdîmes long-temps de vue le principal objet de la question; mais on y revient toujours avec ceux qui ont l'esprit juste.

Pfaff était encore tout étonné des chevaux et des cavaliers que les Juifs mangeaient; et enfin, la dispute roula sur la supériorité que doit avoir la chair humaine sur toute autre chair.

L'homme, dit M. Crokius, est le plus parfait de tous les animaux; par conséquent il doit être le meilleur à manger. Je ne conviens pas de cette conclusion, dit M. Pfaff: de graves docteurs prétendent qu'il n'y a nulle analogie entre la pensée qui distingue l'homme, et une bonne pièce tremblante cuite à propos; je suis de plus très bien fondé à croire que nous n'avons point la chair courte, et que nos fibres n'ont point la délicatesse de celles des perdrix et des grianneaux. C'est de quoi je ne conviens pas, dit Crokius; vous n'avez mangé ni de grianneaux, ni de petits garçons; par conséquent vous ne devez pas juger.

Nous étions très embarrassés sur cette question, lorsqu'il arriva un housard qui nous certifia qu'il avait mangé d'un Cosaque pendant le siége de Colberg [1],

[1] Colberg fut, en 1758, assiégé par les Russes, qui finirent par lever le siége; mais ils assiégèrent de nouveau cette place en 1761, et s'en emparèrent par famine le 16 décembre. B.

et qu'il l'avait trouvé très coriace. Pfaff triomphait; mais Crokius soutint qu'on ne devait jamais conclure du particulier au général; qu'il y avait Cosaque et Cosaque, et qu'on en trouverait peut-être de très tendres.

Cependant nous sentîmes quelque horreur au récit de ce housard, et nous le trouvâmes un peu barbare. Vraiment, messieurs, nous dit-il, vous êtes bien délicats; on tue deux ou trois cent mille hommes, tout le monde le trouve bien; on mange un Cosaque, et tout le monde crie.

FIN DE LA LETTRE.

CONVERSATION

DE M. L'INTENDANT DES MENUS

EN EXERCICE

AVEC M. L'ABBÉ GRIZEL[1].

Il y a quelque temps qu'un jurisconsulte de l'*ordre* des avocats ayant été consulté par une personne de l'*ordre* des comédiens, pour savoir à quel point on

[1] Voltaire écrivait à sa nièce, madame de Fontaine, le 31 mai 1761, que cette *Conversation* était de M. Dardelle. Des copies manuscrites en circulèrent sous le nom de Georges-Avenger Dardelle. Mais l'édition originale, en vingt-quatre pages in-12, ne porte que les noms de Georges-Avenger. Ce dernier nom est un mot anglais qui signifie vengeur. Cette édition originale et une copie manuscrite que je possède, présentent un dénoûment tout différent des autres éditions, et que j'ai rétabli. Je rejette en variante la version reproduite jusqu'à ce jour, et qui date de 1764, lorsque Voltaire fit imprimer la *Conversation*, à la suite des *Contes de Guillaume Vadé.*

Dans le manuscrit que je possède, le nom de l'abbé Grizel est tout au long. Dans l'imprimé de 1761, au lieu du nom sont des étoiles ou des points. Dans l'édition de 1764, et dans celles qui la suivirent, jusques et y compris 1775, le personnage est nommé l'*abbé Brizel.* Les éditeurs de Kehl ont rétabli le nom de Grizel.

Un volume avait paru en 1761, intitulé : *Libertés de la France contre le pouvoir arbitraire de l'excommunication,* contenant un *Mémoire en forme de Dissertation sur la question de l'excommunication, que l'on prétend encourue par le seul fait d'acteurs de la comédie française.* L'auteur était François-Charles-Huerne de La Mothe, avocat au parlement, né à Sens, mort vers 1790. Le bâtonnier des avocats, que Voltaire, suivant son habitude d'estropier les noms propres, appelle Ledain, mais qui s'appelait Dains (voyez ma note, tome XXVII, page 237), demanda, le 22 avril 1761, au parlement,

doit flétrir ceux qui ont une belle voix, des gestes nobles, du sentiment, du goût et tous les talents nécessaires pour parler en public, l'avocat examina l'affaire dans[a] l'*ordre* des lois. L'*ordre* des convulsionnaires ayant déféré cet ouvrage à l'*ordre* de la grand'-chambre siégeante à Paris, icelle a décerné un *ordre* à son bourreau de brûler la consultation, comme un mandement d'évêque ou comme un livre de jésuite. Je me flatte qu'elle fera le même honneur à la petite *Conversation de M. l'intendant des menus en exercice et de M. l'abbé Grizel.* Je fus présent à cette conversation : je l'ai fidèlement recueillie, et en voici un petit précis que chaque lecteur de l'*ordre* de ceux qui ont le sens commun peut étendre à son gré.

d'*être entendu ; lui mandé* (ce sont les termes de l'arrêt), *et entré avec plusieurs anciens avocats, ayant passé au banc du barreau du côté du greffe,* il dénonça l'ouvrage, *pour la discipline de l'ordre*, et au nom de l'*ordre ;* ensuite de quoi, séance tenante, le parlement condamna l'ouvrage à être *lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice ;* ce qui fut exécuté le même jour, *dans la cour du palais, au pied du grand escalier d'icelui.*

Le discours de Me Dains a été imprimé dans le *Journal encyclopédique*, du 15 mai 1761, pages 145-48.

Sur l'*Ordre* des avocats, voyez tome XXII, page 312.

Dans la lettre de Voltaire à Damilaville, du 18 juillet 1762, on lit un passage qui peut être regardé comme un appendice à la *Conversation de l'intendant des menus.*

Les officiers de la maison du roi, qu'on appelait *Intendants des menus*, avaient le titre de : *Intendants et contrôleurs-généraux de l'argenterie, menus-plaisirs et affaires de la chambre du roi.* Ils étaient, en 1761, au nombre de trois : Papillon de Fontpertuis, L'Escureul de La Touche, et Papillon de La Ferté. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un *Intendant du mobilier de la couronne ;* mais l'appellation de *menus-plaisirs* est encore conservée dans le discours. B.

[a] L'ouvrage de cet avocat, entrepris en faveur du théâtre, et où il était beaucoup question d'*ordre*, fut déféré par maître Ledain, et incendié au bas de l'escalier. — (Cette note est de 1764. B.)

Je suppose, disait l'intendant des menus à l'abbé Grizel, que nous n'eussions jamais entendu parler de comédie avant Louis XIV; je suppose que ce prince eût été le premier qui eût donné des spectacles, qu'il eût fait composer *Cinna*, *Athalie* et le *Misanthrope*, qu'il les eût fait représenter par des seigneurs et des dames devant tous les ambassadeurs de l'Europe; je demande s'il serait tombé dans l'esprit du curé La Chétardie [1], ou du curé Fantin [2], connus tous deux par les mêmes aventures, ou d'un seul autre curé, ou d'un seul habitué, ou d'un seul moine, d'excommunier ces seigneurs et ces dames, et Louis XIV lui-même; de leur refuser le sacrement de mariage et la sépulture? Non, sans doute, dit l'abbé Grizel; une si absurde impertinence n'aurait passé par la tête de personne.

Je vais plus loin, dit l'intendant *des Menus*. Quand Louis XIV et toute sa cour dansèrent sur le théâtre, quand Louis XV dansa avec tant de jeunes seigneurs de son âge dans la salle des Tuileries, pensez-vous qu'ils aient été excommuniés? Vous vous moquez de moi, dit l'abbé Grizel : nous sommes bien bêtes, je l'avoue, mais nous ne le sommes pas assez pour imaginer une telle sottise.

Mais, dit l'intendant, vous avez du moins excommunié le pieux abbé d'Aubignac, le P. Le Bossu, supérieur de Sainte-Geneviève, le P. Rapin, l'abbé Gravina, le P. Brumoy, le P. Porée, madame Dacier, tous ceux qui ont, d'après Aristote, enseigné l'art de la tra-

[1] Voyez tome XXXIX, page 460. B. — [2] Voyez tome XXVIII, page 390. B.

gédie et de l'épopée? On n'est pas encore tombé dans cet excès de barbarie, repartit Grizel; il est vrai que l'abbé de La Coste, M. de La Solle[1], et l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, prétendent que la déclamation, la musique et la danse sont un péché mortel; qu'il n'a été permis à David de danser que devant l'arche, et que de plus David, Louis XIV et Louis XV n'ont point dansé pour de l'argent; que l'impératrice des Romains[2] n'a jamais chanté qu'en présence de quelques personnes de sa cour, et qu'on ne se donne le plaisir d'excommunier que ceux qui gagnent quelque chose à parler, ou à chanter, ou à danser en public.

Il est donc clair, dit l'intendant, que s'il y avait eu un impôt sous le nom de *menus plaisirs du roi*, et que cet impôt eût servi à payer les frais des spectacles de sa majesté, le roi encourrait la peine de l'excommunication, selon le bon plaisir de tout prêtre qui voudrait lancer cette belle foudre sur la tête de sa majesté très chrétienne.

Vous nous embarrassez beaucoup, dit Grizel.

Je veux vous pousser, dit *le Menu*. Non seulement Louis XIV, mais le cardinal Mazarin, le cardinal de Richelieu, l'archevêque Trissino[3], le pape Léon X, dépensèrent beaucoup à faire jouer des tragédies, des

[1] Henri-François de La Solle, mort en 1761. B.

[2] Marie-Thérèse, née le 13 mai 1717, morte en 1780. Son père, Charles VI, lui fit chanter, à l'âge de cinq ans, une ariette au théâtre de la cour, à Vienne. A l'âge de vingt-deux ans, elle chanta à Florence un duo avec François Bernardi, surnommé Senesino. B.

[3] Voyez, tome V, ma note sur la *Dissertation* qui est en tête de *Sémiramis*. B.

comédies, et des opéra. Les peuples contribuèrent à ces dépenses; je ne trouve pourtant pas, dans l'histoire de l'Église, qu'aucun vicaire de Saint-Sulpice ait excommunié pour cela le pape Léon X et ces cardinaux.

Pourquoi donc mademoiselle Lecouvreur a-t-elle été portée dans un fiacre au coin de la rue de Bourgogne[1]? pourquoi le sieur Romagnesi, acteur de notre troupe italienne, a-t-il été inhumé dans un grand chemin, comme un ancien Romain? pourquoi une actrice des chœurs discordants de l'Académie royale de musique a-t-elle été trois jours dans sa cave? pourquoi toutes ces personnes sont-elles brûlées à petit feu, sans avoir de corps, jusqu'au jour du jugement dernier, et seront-elles brûlées à tout jamais après ce jugement, quand elles auront retrouvé leurs corps? C'est uniquement, dites-vous, parcequ'on paie vingt sous au parterre.

Cependant ces vingt sous ne changent point l'espèce: les choses ne sont ni meilleures ni pires, soit qu'on les paie, soit qu'on les ait gratis. Un *de profundis* tire également une ame du purgatoire, soit qu'on le chante pour dix écus en musique, soit qu'on vous le donne en faux-bourdon pour douze francs, soit qu'on vous le psalmodie par charité: donc *Cinna* et *Athalie* ne sont pas plus diaboliques quand ils sont représentés pour vingt sous, que quand le roi veut bien en gratifier sa cour: or, si on n'a pas excommunié Louis XIV quand il dansa pour son plaisir, ni l'impératrice quand elle a joué un opéra, il ne paraît pas juste qu'on excommunie ceux qui donnent ce plaisir

[1] Voyez ma note, tome XXXVII, page 95. B.

pour quelque argent, avec la permission du roi de France ou de l'impératrice.

L'abbé Grizel sentit la force de cet argument; il répondit ainsi : Il y a des tempéraments; tout dépend sagement de la volonté arbitraire d'un curé ou d'un vicaire. Nous sommes assez heureux et assez sages pour n'avoir en France aucune règle certaine. On n'osa pas enterrer l'illustre et inimitable Molière dans la paroisse de Saint-Eustache [1]; mais il eut le bonheur d'être porté dans la chapelle de Saint-Joseph, selon notre belle et saine coutume de faire des charniers de nos temples. Il est vrai que saint Eustache est un si grand saint qu'il n'y avait pas moyen de faire porter chez lui, par quatre habitués, le corps de l'infame auteur du *Misanthrope* : mais enfin Saint-Joseph est une consolation; c'est toujours de la terre sainte. Il y a une prodigieuse différence entre la terre sainte et la profane; la première est incomparablement plus légère; et puis, tant vaut l'homme, tant vaut sa terre : celle où est Molière y a gagné de la réputation. Or cet homme ayant été inhumé dans une chapelle, ne peut être damné comme mademoiselle Lecouvreur et Romagnesi, qui sont sur les chemins : peut-être est-il en purgatoire pour avoir fait le *Tartufe*; je n'en voudrais pas jurer : mais je suis sûr du salut de Jean-Baptiste Lulli, violon de Mademoiselle, musicien du roi, surintendant de la musique du roi, secrétaire du roi, qui joua dans *Cariselli* [2] et dans *Pourceaugnac*,

[1] Voyez tome XXXVIII, page 400; tome XIX, page 161; et ma note, tome XXXIII, page 436. B.

[2] Titre d'un divertissement qui fait partie des *Fragments de Lulli*. B.

et qui de plus était Florentin; celui-là est monté au ciel comme j'y monterai; cela est clair, car il a un beau tombeau de marbre aux Petits-Pères. Il n'a pas tâté de la voirie : il n'y a qu'heur et malheur en ce monde. C'est ainsi que raisonna M. l'abbé Grizel, et c'est puissamment raisonner.

L'intendant *des Menus*, qui sait l'histoire, lui répliqua : Vous avez entendu parler du R. P. Girard; il était sorcier, cela est de fait. Il est avéré qu'il ensorcela sa pénitente, en lui donnant le fouet tout doucement; de plus, il souffla sur elle comme font tous les sorciers : seize [1] juges déclarèrent Girard magicien; cependant il fut enterré en terre sainte. Dites-moi pourquoi un homme qui est à-la-fois jésuite et sorcier a pourtant, malgré ces deux titres, les honneurs de la sépulture, et que mademoiselle Clairon ne les aurait pas, si elle avait le malheur de mourir immédiatement après avoir joué Pauline, laquelle Pauline [2] ne sort du théâtre que pour s'aller faire baptiser?

Je vous ai déjà dit, répondit l'abbé Grizel, que cela est arbitraire. J'enterrerais de tout mon cœur mademoiselle Clairon, s'il y avait un gros honoraire à gagner; mais il se peut qu'il se trouve un curé qui fasse le difficile : alors on ne s'avisera pas de faire du fracas en sa faveur, et d'appeler comme d'abus au parlement. Les acteurs de sa majesté sont d'ordinaire des

[1] Sur vingt-cinq juges qui siégeaient, en 1731, au parlement de Provence, dans le procès du jésuite Girard (voyez, tome L, le paragraphe IX du *Prix de la justice et de l'humanité*), il y en eut treize pour l'absolution; il n'y en eut que *douze* pour la condamnation à être brûlé vif. B.

[2] Nom d'un personnage de *Polyeucte*, tragédie de P. Corneille. B.

citoyens nés de familles pauvres; leurs parents n'ont ni assez d'argent ni assez de crédit pour gagner un procès; le public ne s'en soucie guère : il jouit des talents de mademoiselle Lecouvreur pendant sa vie, il la laissa traiter comme un chien après sa mort, et ne fit qu'en rire.

L'exemple des sorciers est beaucoup plus sérieux. Il était certain autrefois qu'il y avait des sorciers; il est certain aujourd'hui qu'il n'y en a point, en dépit des seize[1] Provençaux qui crurent Girard si habile; cependant l'excommunication subsiste toujours. Tant pis pour vous si vous manquez de sorciers, nous n'irons pas changer nos rituels parceque le monde a changé: nous sommes comme le médecin de *Pourceaugnac*[2]; il nous faut un malade, et nous le prenons où nous pouvons.

On excommunie aussi les sauterelles; il y en a, et j'avoue qu'il est triste qu'on continue à les flétrir, car elles s'en moquent. J'en ai vu des nuées en Picardie; il est très dangereux d'offenser de grandes compagnies, et d'exposer les foudres de l'Église au mépris des personnes puissantes : mais pour trois ou quatre cents pauvres comédiens répandus dans la France, il n'y a rien à craindre en les traitant comme les sauterelles et comme ceux qui nouent l'aiguillette.

Je vais vous dire quelque chose de plus fort, M. l'intendant. N'êtes-vous pas fils d'un fermier général[3]?

[1] Voyez ma note, ci-dessus, page 323. B.

[2] Acte II, scène 2. B.

[3] L'un des intendants des *menus* plaisirs du roi, en 1761, était Papillon de La Ferté. B.

Non, monsieur, dit l'intendant; mon oncle avait cette place, mon père était receveur général des finances, et tous deux étaient secrétaires du roi, ainsi que mon grand-père. Eh bien! répliqua Grizel, votre oncle, votre père, et votre grand-père, sont excommuniés, anathématisés, damnés à tout jamais; et quiconque en doute est un impie, un monstre, en un mot, un philosophe.

Le Menu, à ce discours, ne sut s'il devait rire ou battre l'abbé Grizel. Il prit le parti de rire. Je voudrais bien, monsieur, dit-il au Grizel, que vous me montrassiez la bulle ou le concile qui damne les receveurs des finances du roi, et les adjudicataires des cinq grosses fermes du roi. Je vous montrerai vingt conciles, dit le Grizel; je vous ferai voir plus, je vous ferai lire dans l'*Évangile* que tout receveur des deniers royaux est mis au rang des païens, et vous apprendrez par les anciennes constitutions qu'il ne leur était pas permis d'entrer dans l'église aux premiers siècles. *Sicut ethnicus et publicanus*[1] est un passage assez connu : la loi de l'Église a été invariable sur cet article : l'anathème porté contre les fermiers, contre les receveurs des douanes, n'a jamais été révoqué; et vous voulez qu'on révoque celui qui a été lancé contre les acteurs qui jouaient encore dans les premiers siècles l'*OEdipe* de Sophocle, anathème qui subsiste contre ceux qui ne représentent plus l'*OEdipe* de Corneille[2]!

[1] Saint Matthieu, ch. XVIII, v. 17. B.

[2] Depuis l'*OEdipe* de Voltaire, joué en 1718, on ne représente plus l'*OEdipe* de Corneille. On essaya pourtant de le reprendre en 1729; voyez ma note, tome II, page 12. B.

Commencez par tirer de l'enfer votre père, votre grand-père, et votre oncle, et puis nous composerons avec la troupe de sa majesté.

Vous extravaguez, M. Grizel, dit l'intendant; mon père était seigneur de paroisse, il est enterré dans sa chapelle : mon oncle lui fit faire un mausolée de marbre aussi beau que celui de Lulli; et si son curé lui avait jamais parlé de l'*ethnicus* et du *publicanus*, il l'aurait fait mettre dans un cul de basse-fosse. Je veux bien croire que saint Matthieu a damné les employés des fermes après l'avoir été; et qu'ils se tenaient à la porte de l'église dans les premiers temps; mais vous m'avouerez que personne aujourd'hui n'ose nous le dire en face; et si nous sommes excommuniés, c'est *incognito*.

Justement, dit Grizel, vous y êtes; on laisse l'*ethnicus* et le *publicanus* dans l'*Évangile;* on n'ouvre point les anciens rituels, et l'on vit paisiblement avec les fermiers généraux, pourvu qu'ils donnent beaucoup d'argent quand ils rendent le pain bénit.

Monsieur l'intendant s'apaisa un peu; mais il ne pouvait digérer l'*ethnicus* et le *publicanus*. Je vous prie, mon cher Grizel, dit-il, de m'apprendre pourquoi on a inséré cette satire dans vos livres, et pourquoi on nous traitait si mal dans les premiers temps.

Cela est tout simple, dit Grizel : ceux qui prononçaient cette excommunication étaient de pauvres gens dont les trois quarts étaient Juifs, parmi lesquels il se mêla un quart de pauvres Grecs. Les Romains étaient leurs maîtres; les receveurs des tributs étaient ou Romains ou choisis par les Romains; c'était un secret

infaillible d'attirer à soi le petit peuple, que d'anathématiser les commis de la douane. On hait toujours des vainqueurs, des maîtres, et des commis. La populace courait après des gens qui prêchaient l'égalité, et qui damnaient messieurs des fermes. Criez au nom de Dieu contre les puissances et contre les impôts, vous aurez infailliblement la canaille pour vous, si on vous laisse faire; et quand vous aurez un assez grand nombre de canailles à vos ordres, alors il se trouvera des gens d'esprit qui lui mettront une selle sur le dos, un mors à la bouche, et qui monteront dessus pour renverser les états et les trônes. Alors on bâtira un nouvel édifice; mais on conservera les premières pierres, quoique brutes et informes, parcequ'elles ont servi autrefois, et qu'elles sont chères aux peuples; on les encastrera proprement avec les nouveaux marbres, avec les pierreries et l'or qui seront prodigués, et il y aura même toujours de vieux antiquaires qui préféreront les anciens cailloux aux marbres nouveaux.

C'est là, monsieur, l'histoire succincte de ce qui est arrivé parmi nous. La France a été long-temps barbare; et aujourd'hui qu'elle commence à se civiliser, il y a encore des gens attachés à l'ancienne barbarie. Nous avons, par exemple, un petit nombre de gens de bien qui voudraient priver les fermiers généraux de toutes leurs richesses, condamnées dans l'*Évangile*, et priver le public d'un art aussi noble qu'innocent, que l'*Évangile* n'a jamais proscrit, et dont aucun apôtre n'a jamais parlé. Mais la saine partie du clergé laisse les financiers se damner en paix, et permet seu-

lement qu'on excommunie les comédiens pour la forme. J'entends, dit l'intendant *des Menus;* vous ménagez les financiers, parcequ'ils vous donnent à dîner; vous tombez sur les comédiens qui ne vous en donnent pas. Monsieur, oubliez-vous que les comédiens sont gagés par le roi, et que vous ne pouvez pas excommunier un officier du roi fesant sa charge? donc il ne vous est pas permis d'excommunier un comédien du roi jouant *Cinna* et *Polyeucte* par ordre du roi.

Et où avez-vous pris, dit Grizel, que nous ne pouvons damner un officier du roi? c'est apparemment dans vos libertés de l'Église gallicane? Mais ne savez-vous pas que nous excommunions les rois eux-mêmes? Nous avons proscrit le grand Henri IV et Henri III, et Louis XII, le père du peuple, tandis qu'il convoquait un concile à Pise, et Philippe-le-Bel, et Philippe-Auguste, et Louis VIII, et Philippe Ier, et le saint roi Robert, quoiqu'il brûlât des hérétiques. Sachez que nous sommes les maîtres d'anathématiser tous les princes, et de les faire mourir de mort subite; et après cela vous irez vous lamenter de ce que nous tombons sur quelques princes de théâtre.

L'intendant *des Menus*, un peu fâché, lui coupa la parole, et lui dit: Monsieur, excommuniez mes maîtres tant qu'il vous plaira, ils sauront bien vous punir; mais songez que c'est moi qui porte aux acteurs de sa majesté l'ordre de venir se damner devant elle. S'ils sont hors du giron, je suis aussi hors du giron; s'ils pèchent mortellement en fesant verser des larmes à des hommes vertueux dans des pièces ver-

tueuses, c'est moi qui les fais pécher; s'ils vont à tous les diables, c'est moi qui les y mène. Je reçois l'ordre des premiers gentilshommes de la chambre, ils sont plus coupables que moi; le roi et la reine, qui ordonnent qu'on les amuse et qu'on les instruise, sont cent fois plus coupables encore. Si vous retranchez du corps de l'Église les soldats, il est sûr que vous retranchez aussi les officiers et les généraux; vous ne vous tirerez jamais de là. Voyez, s'il vous plaît, à quel point vous êtes absurde; vous souffrez que des citoyens au service de sa majesté soient jetés aux chiens, pendant qu'à Rome et dans tous les autres pays on les traite honnêtement pendant leur vie et après leur mort.

Grizel répondit : Ne voyez-vous pas que c'est parceque nous sommes un peuple grave, sérieux, conséquent, supérieur en tout aux autres peuples? La moitié de Paris est convulsionnaire; il faut que ces gens-là en imposent à ces libertins qui se contentent d'obéir au roi, qui ne contrôlent point ses actions, qui aiment sa personne, qui lui paient avec allégresse de quoi soutenir la gloire de son trône, qui, après avoir satisfait à leur devoir, passent doucement leur vie à cultiver les arts, qui respectent Sophocle et Euripide, et qui se damnent à vivre en honnêtes gens.

Ce monde-ci (il faut que j'en convienne) est un composé de fripons, de fanatiques et d'imbéciles, parmi lesquels il y a un petit troupeau séparé, qu'on appelle *la bonne compagnie;* ce petit troupeau étant riche, bien élevé, instruit, poli, est comme la fleur du genre humain; c'est pour lui que les plaisirs hon-

nêtes sont faits; c'est pour lui plaire que les plus grands hommes ont travaillé; c'est lui qui donne la réputation; et, pour vous dire tout, c'est lui qui nous méprise, en nous fesant politesse quand il nous rencontre. Nous tâchons tous de trouver accès auprès de ce petit nombre d'hommes choisis; et depuis les jésuites jusqu'aux capucins, depuis le P. Quesnel jusqu'au maraud qui fait la *Gazette ecclésiastique*[1], nous nous plions en mille manières pour avoir quelque crédit sur ce petit nombre, dont nous ne pouvons jamais être. Si nous trouvons quelque dame qui nous écoute, nous lui persuadons qu'il est essentiel, pour aller au ciel, d'avoir les joues pâles, et que la couleur rouge déplaît mortellement aux saints du paradis. La dame quitte le rouge, et nous tirons de l'argent d'elle.

Nous aimons à prêcher, parcequ'on loue les chaises; mais comment voulez-vous que les honnêtes gens écoutent un ennuyeux discours, divisé en trois points, quand ils ont l'esprit occupé des beaux morceaux de *Cinna*, de *Polyeucte*, des *Horaces*, de *Pompée*, de *Phèdre*, et d'*Athalie*? C'est là ce qui nous désespère.

Nous entrons chez une dame de qualité; nous demandons ce qu'on pense du dernier sermon du prédicateur de Saint-Roch; le fils de la maison nous répond par une tirade de Racine. Avez-vous lu l'*OEuvre des six jours*[2]? disons-nous. On nous réplique qu'il y a

[1] Voyez ma note, tome XXXIV, page 177. B.

[2] Voltaire appelait alors l'*OEuvre de six jours* sa tragédie d'*Olympie*, qu'il avait faite en six jours (mais voyez une lettre à d'Argental, de novembre

une tragédie nouvelle. Enfin le temps approche où nous ne gouvernerons plus que les disgraciés et la halle. Cela donne de l'humeur, et alors on excommunie qui l'on peut.

Il n'en est pas ainsi à Rome et dans les autres états de l'Europe. Quand on a chanté à Saint-Jean de Latran, ou à Saint-Pierre, une belle messe à grands chœurs à quatre parties, et que vingt châtrés ont fredonné un motet, tout est dit; on va prendre le soir du chocolat à l'Opéra de Saint-Ambroise, et personne ne s'avise d'y trouver à redire. On se garde bien d'excommunier la signora Cazzoni [1], la signora Faustina [2], la signora Barbarini [3], encore moins le signor Farinelli [4], chevalier de Calatrava, et acteur de l'Opéra, qui a des diamants gros comme mon pouce.

Les gens qui sont les maîtres chez eux ne sont jamais persécuteurs : voilà pourquoi un roi qui n'est point contredit est toujours un bon roi, pour peu qu'il ait le sens commun. Il n'y a de méchants que les petits qui cherchent à être les maîtres. Il n'y a que ceux-là qui persécutent pour se donner de la considération. Le pape est assez puissant en Italie pour n'avoir pas besoin d'excommunier d'honnêtes gens qui ont des talents estimables; mais il est des animaux dans Paris, aux cheveux plats, et à l'esprit de même, qui sont dans la nécessité de se faire valoir. S'ils ne

1762). Il existe un ouvrage de dévotion intitulé : *Explication littérale de l'ouvrage des six jours* (par Duguet et D'Asfeld), 1731, in-12. B.

[1] Françoise Cazzoni, née à Parme vers 1700. B.

[2] Faustine Bordoni, née à Venise en 1700. B.

[3] Voyez ce que Voltaire en dit dans ses *Mémoires*, ci-dessus, page 76. B.

[4] Voyez ma note, tome XXXIII, page 252. B.

cabalent pas, s'ils ne prêchent pas le rigorisme, s'ils ne crient pas contre les beaux-arts, ils se trouvent anéantis dans la foule. Les passants ne regardent les chiens que quand ils aboient, et on veut être regardé. Tout est jalousie de métier dans ce monde [1]. Je vous dis notre secret; ne me décelez pas; et faites-moi le plaisir de me donner une loge grillée à la première tragédie de M. Colardeau [2].

Je vous le promets, dit l'intendant *des Menus;* mais achevez de me révéler vos mystères. Pourquoi de tous ceux à qui j'ai parlé de cette affaire, n'y en a-t-il pas un qui ne convienne que l'excommunication contre une société gagée par le roi est le comble de l'insolence et du ridicule? et pourquoi en même temps personne ne travaille-t-il à lever ce scandale?

Je crois vous avoir déjà répondu, dit Grizel, en vous avouant que tout est contradiction chez nous. La France, à parler sérieusement, est le royaume de l'esprit et de la sottise, de l'industrie et de la paresse, de la philosophie et du fanatisme, de la gaîté et du pédantisme, des lois et des abus, du bon goût et de l'impertinence. La contradiction ridicule de la gloire de *Cinna*, et de l'infamie de ceux qui représentent *Cinna;* le droit qu'ont les évêques d'avoir un banc particulier aux représentations de *Cinna*, et le droit d'anathématiser les acteurs, l'auteur [3] et les specta-

[1] *Le monologue a toujours été jaloux du dialogue*, a dit Voltaire dans son *Appel aux nations;* voyez page 285. B.

[2] La tragédie de *Caliste, ou la belle pénitente*, par Colardeau, avait été jouée le 12 novembre 1760. B.

[3] A l'académie française, le 29 avril 1830, jour de l'élection de M. Sanson de Pongerville, les trois ecclésiastiques, M. l'abbé Feletz, M. Frayssi-

teurs, sont assurément une incompatibilité digne de la folie de ce peuple : mais trouvez-moi dans le monde un établissement qui ne soit pas contradictoire.

Dites-moi pourquoi les apôtres ayant tous été circoncis, les quinze premiers évêques de Jérusalem ayant été circoncis[1], vous n'êtes pas circoncis ; pourquoi la défense de manger du boudin n'ayant jamais été levée, vous mangez impunément du boudin; pourquoi les apôtres ayant gagné leur pain à travailler de leurs mains, leurs successeurs regorgent de richesses et d'honneurs; pourquoi saint Joseph ayant été charpentier, et son divin fils ayant daigné être élevé dans ce métier, son vicaire a chassé les empereurs, et s'est mis sans façon à leur place. Pourquoi a-t-on excommunié, anathématisé pendant des siècles, ceux qui disaient que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils? et pourquoi damne-t-on aujourd'hui ceux qui pensent le contraire?

Pourquoi est-il expressément défendu dans l'*Évangile* de se remarier, quand on a fait casser son mariage[2], et que nous permettons qu'on se remarie? Dites-moi comment le même mariage est annulé à Paris, et subsiste dans Avignon?

Et pour vous parler du théâtre que vous aimez, expliquez-nous comment vous applaudissez à la brutale et factieuse insolence de Joad, qui fait couper la tête à Athalie, parcequ'elle voulait élever son petit-fils

nous, évêque d'Hermopolis, et M. de Quelen, archevêque de Paris, votaient pour M. Ancelot, auteur dramatique. B.

[1] Voyez ma note, tome XXIX, page 16. B.

[2] Saint Marc, chapitre x, versets 11 et 12. B.

Joas chez elle; tandis que si un prêtre osait, parmi nous, attenter quelque chose de semblable contre les personnes du sang royal, il n'y a pas un citoyen[1] parmi nous, excepté peut-être quelques jésuites, qui ne le condamnât au dernier supplice?

N'est-ce pas encore une plaisante contradiction de

[1] Voici ce qu'en 1764, ainsi que je l'ai dit dans ma note, page 317, Voltaire substitua au texte de 1761 que je reproduis :

« . . . . . Il n'y a pas un citoyen qui ne le condamnât au dernier supplice.

« Tout dépend de l'usage. La danse, par exemple, a été chez presque tous les peuples une fonction religieuse; les Juifs mêmes dansèrent par dévotion. Si l'archevêque de Paris s'avisait, à la grand'messe, de danser pieusement une loure ou une chaconne, on en rirait comme de ses billets de confession. On représente encore des actes sacramentaux à Madrid, les jours de fêtes; un comédien fait Jésus-Christ; un autre fait le diable; une actrice est la Sainte-Vierge; une autre, Magdeleine à sa toilette; Arlequin dit *Ave Maria*; Judas dit son *Pater*.

« Pendant ce temps-là même on brûle quelquefois en cérémonie des descendants de notre bon père Abraham; et tandis qu'ils cuisent, on leur chante gravement les chansons pieuses d'un de leurs rois, traduites en mauvais latin. Malgré tout cela, il y a à la cour de Madrid autant de sens commun, de politesse, et d'esprit, qu'en aucune cour de l'Europe.

« On bénit à Rome des chevaux; si nous fesions bénir nos attelages à Sainte-Geneviève, la moitié de Paris crierait au scandale.

« Je ne veux point faire un tableau de toutes les contradictions de ce monde; il faudrait que je passasse ma vie à peindre. Non seulement nous nous contredisons perpétuellement dans nos principes et dans nos actions, mais toutes les professions sont contraires les unes aux autres; c'est une guerre secrète qui ne finira jamais. L'homme d'église est l'ennemi né de l'homme de robe; celui-ci, du courtisan; le chanoine, du moine; certains comédiens, d'autres comédiens; et chacun donne à son voisin loyalement tous les dégoûts dont il peut s'aviser. La pire espèce de toutes, je l'avoue, est celle des prétendus réformateurs. Ce sont des malades qui sont fâchés que les autres se portent bien; ils défendent les ragoûts dont ils ne mangent pas.

« J'aime votre franchise, dit *le Menu*. Laissons paisiblement subsister de vieilles sottises; peut-être tomberont-elles d'elles-mêmes, et nos petits-enfants nous traiteront de bonnes gens, comme nous traitons nos pères d'im-

se faire petit à petit cent mille écus de rentes précisément parcequ'on a fait vœu de pauvreté? N'est-ce pas de toutes les contradictions la plus impertinente, d'être d'une profession et de laisser là sa profession, d'avoir fait serment de servir le public, et de dire au public: Nous nous tenons les bras croisés, nous renonçons à vous servir, pour vous être utiles? Que dirait-on des chirurgiens de nos armées s'ils refusaient de panser les blessés pour soutenir l'honneur de l'ordre des chirurgiens? Parcourez nos lois, nos coutumes, nos usages, tout est également contradictoire. Vous avez raison, dit l'intendant *des Menus*; je vois clairement que nous sommes encore très éloignés d'être nettoyés de l'ancienne rouille de la barbarie. Laissons paisiblement subsister les vieilles sottises qui menacent ruine; elles tomberont d'elles-mêmes, et nos petits-enfants nous traiteront de bonnes gens, comme nous traitons nos pères d'imbéciles. Laissons les tartufes crier encore quelques années; et demain je vous mène à la comédie du *Tartufe*.

Après cette conversation, arrivèrent deux petits pédants à l'air empesé, à la marche grave et à la tête large et creuse, tout bouffis d'orgueil et de formalités, fous sérieux qui font des sottises de sang froid, gens qui n'ont jamais lu ni Cicéron, ni Dé-

béciles. Laissons les tartufes crier encore quelque temps; et dès demain je vous mène à la comédie du *Tartufe*.»

L'archevêque de Paris, dont il est question dans ce passage, est Christophe de Beaumont (voyez tome XXXIII, page 19), inventeur des billets de confession: voyez tome XXII, page 322; XXVIII, 163; XXXIV, 85-86; XXXIX, 533. Quant aux *comédiens* ennemis *d'autres comédiens*, voyez ma note page 332. B.

mosthène, ni Sophocle, ni Euripide, ni Térence, mais qui se croient fort supérieurs à eux. Nous dînâmes : on parla de la gloire de la France et de sa prééminence sur les autres nations ; nous cherchâmes en quoi consistait cette supériorité. J'osai prendre alors la parole, et je dis : Cette supériorité ne consiste pas dans nos lois ; car, à proprement parler, nous n'avons pu encore en avoir de fixes depuis 1400 : nous n'avons que des coutumes très contestées ; ces coutumes changent de ville en ville, ainsi que les poids et mesures ; et une nation chez laquelle ce qui est juste vers la Seine est injuste vers le Rhône, ne peut guère se glorifier de ses lois. Est-ce par nos découvertes que nous l'emportons sur les autres peuples? Hélas ! c'est un pilote génois qui a découvert le Nouveau-Monde, c'est un Allemand qui a inventé l'imprimerie, c'est un Italien à qui nous devons les lunettes ; un Hollandais a inventé les pendules, un Italien a trouvé la pesanteur de l'air, un Anglais a découvert les lois de la nature [1] ; et nous n'avons inventé que les convulsions. Brillons-nous par la marine, par le commerce, par l'agriculture ? Plût à Dieu ! Il faut espérer que nous profiterons quelque jour de l'exemple de nos voisins. Trouvez-moi un seul art, une seule science dans laquelle nous n'ayons pas des

[1] Le pilote génois est Christophe Colomb (voyez tome XVII, page 387) ; l'Allemand est Guttemberg (voyez tome XV, page 267) ; l'Italien que Voltaire désigne comme inventeur des lunettes est Alexandre Spina (voyez tome XVI, page 417) ; le Hollandais dont parle Voltaire est Huygens (voyez tome XX, page 298) ; c'est Torricelli qui a trouvé la pesanteur de l'air (voyez tome XX, page 296) ; c'est Newton qui a découvert les lois de la nature (voyez tome XVIII, page 333). B.

maîtres chez les nations étrangères. Avons-nous pu seulement traduire en vers les poëtes grecs et latins, que les Anglais et les Italiens ont si heureusement traduits ? Les convives se regardèrent; ils conclurent que nous sommes médiocres presque en tous genres, et que ce n'est que dans l'art dramatique que nous l'emportons sur toutes les nations du monde, de l'aveu de ces nations mêmes. Eh bien, dis-je alors aux deux pédants, le seul art qui vous distingue, c'est donc le seul art que vous voulez avilir ? Ils rougirent; ce qui leur arrive rarement.

Ils n'étaient pas encore partis quand l'auteur de la tragédie de *Varon* [1] arriva chez l'intendant *des Menus*. C'est un homme d'une ancienne noblesse, un brave officier couvert de blessures : la famille royale avait redemandé sa pièce, les premiers gentilshommes de la chambre avaient ordonné qu'on la jouât, et il venait pour prendre quelque arrangement. Il trouva sur la cheminée le discours de maître Étienne Ledain, prononcé du côté du greffe; il tomba sur ces mots : *Si l'auteur et l'acteur sont infames dans l'ordre des lois*, etc... « — Comment ! mort de...., dit-il, l'auteur d'une tragédie est un homme infame ! Moi, infame ! le cardinal de Richelieu, infame ! Corneille, né gentilhomme, infame ! Où est le fat qui a dit cette sottise ? Je veux le voir l'épée à la main. — Monsieur, lui dis-je, c'est un vieil avocat, nommé maître Ledain, au-

[1] *Varon*, tragédie du vicomte de Grave, avait été jouée, sur le Théâtre français, le 20 décembre 1751, imprimée en 1752, in-12, et est dans les *Œuvres* de l'auteur, 1777, in-12. Grave avait été capitaine au régiment de Cambis. B.

quel il faut pardonner. — Maître Ledain ! où est-il? que je lui coupe le nez et les deux oreilles! Quel est donc ce monsieur Ledain ? Il appartient bien à un vil praticien, à un suppôt de la chicane, à un roturier que je paie, d'oser traiter d'infames des gens de qualité qui cultivent un art respectable! Où a-t-il pris que je suis déclaré infame, infame dans l'ordre des lois? Qu'il sache qu'il n'y a rien de si infame dans un état que des gens qui originairement étaient nos esclaves, et qui veulent être aujourd'hui nos maîtres, pour avoir très mal étudié les différentes coutumes établies par nos ancêtres dans nos domaines. — Ne vous emportez pas, monsieur, lui dis-je; vous parlez comme du temps du gouvernement féodal. Ce pauvre homme, d'ailleurs, est un imbécile; c'est M. Abraham Chaumeix et M. Gauchat qui ont fait son discours *prononcé du côté du greffe*. Il est bâtonnier; il n'a pas rempli le vœu de l'*Ordre des avocats*, comme il le dit; la plus saine partie de l'ordre des avocats s'est moquée de lui. — « Bâtonnier! dit l'officier; ah! je le traiterai suivant toute l'étendue de sa charge; voilà un plaisant animal avec le vœu de son ordre! » Il s'emporta long-temps; nous lui dîmes, pour l'apaiser, que, quand un corps pousse le fanatisme aussi loin, il perd bientôt tout son crédit; que ceux qui abusent du malheur des temps pour faire un parti finissent par être écrasés, et que l'on perd toutes les prérogatives de son état pour avoir voulu s'élever au-dessus de son état. « Je me moque, reprit ce gentilhomme, de toutes leurs sottises; j'assommerai le premier qui m'appellera infame : je n'entends point raillerie. Maî-

tre Ledain et consorts auront affaire à moi. » Un des deux graves personnages qui avaient dîné avec nous lui dit : « Monsieur, les voies de fait sont défendues; pourvoyez-vous devant la cour. »

N. B. Je rendrai compte incessamment de la suite de cette aventure. En attendant, je supplie instamment maître Ledain et consorts de vouloir bien me faire l'amitié de déférer cette conversation, comme manifestement contraire aux sentiments du feu curé de Saint-Médard et de celui de Saint-Leu, comme tendante insidieusement à renouveler les anciennes opinions de Cicéron qui aima tant Roscius, de César et d'Auguste qui fesaient des tragédies, de Scipion qui travaillait aux pièces de Térence, de Périclès qui fit bâtir ce beau théâtre d'Athènes, et d'autres impies et bélîtres de l'antiquité, morts sans sacrements, comme le dit le R. P. Garasse.

Je me flatte que maître Ledain, maître Braillard, maître Griffonnier, maître Phrasier, assistés de maître Abraham Chaumeix, feront brûler incessamment les ouvrages de Corneille par la main du bourreau, au bas de l'escalier du May, s'il fait beau temps, et sur le perron d'en haut, si nous avons de la pluie.

N. B. Si maître l'exécuteur des hautes œuvres avait pour ses honoraires un exemplaire de chaque livre qu'il a brûlé, il aurait vraiment une jolie bibliothèque.

Fait à Paris, par moi Georges Avenger Dardelle, 20 mai 1761.

FIN DE LA CONVERSATION.

LETTRE

DE CHARLES GOUJU

A SES FRÈRES[1].

Je conjure non seulement mes chers compatriotes, mais aussi tous mes chers frères les Allemands, les Anglais, et même les Italiens, de vouloir bien considérer avec moi, pour leur édification, ce qui se passe aujourd'hui au sujet des révérends pères jésuites.

Je suis cousin de M. Cazotte[2], et allié de M. Lyonci,

[1] Tel est le titre d'une édition in-8° de douze pages et d'une édition in-12 de onze pages, qui toutes les deux sont très bien exécutées. C'est aussi le titre conservé à cet opuscule dans toutes les éditions des *Œuvres de Voltaire*. Cependant J.-J. Ersch, dans sa *France littéraire*, III, 406, l'intitule: *Lettre de Charles Goujon;* c'est aussi le titre de *Lettre de Charles Goujon* que lui donne D'Hemery, inspecteur de la librairie, dans son rapport manuscrit, du 22 octobre 1761, au lieutenant-général de police.

C'est dans une lettre du 28 septembre, à d'Argental, que Voltaire parle pour la première fois de sa *Lettre de Charles Gouju*, composée pour prouver que les prêtres ne croient pas à la religion chrétienne. B.

[2] Voltaire et tous ses éditeurs ont écrit *Casot;* mais j'ai sous les yeux le *Mémoire pour le sieur Cazotte, commissaire-général de la marine, et pour la demoiselle Fouque,* contre *le général et la société des jésuites.* Jacques Cazotte, né à Dijon, en 1720, auteur d'*Olivier* et autres ouvrages, fut condamné à mort et exécuté le 25 septembre 1793. L'édition originale de la *Lettre de Charles Gouju* porte Cazotte. Sur Lyonci, voyez tome XXII, page 357. B.

que le révérend P. La Valette, préfet apostolique du commerce, a ruinés de fond en comble. Dieu fasse miséricorde à son préfet ! mais je demande à tout homme, qui fait usage de sa raison, s'il est possible que le révérend P. La Valette, ayant fait deux années de théologie, ait cru à la religion chrétienne, quand, après avoir fait vœu de pauvreté, et après avoir lu l'évangile, il a fait un commerce de plus de six millions ? Est-il dans la nature humaine qu'un théologien, qui croit la religion, se damne de gaîté de cœur en fesant ce que sa religion et ses vœux réprouvent à si haute voix ?

Qu'un fidèle, entraîné par une passion violente, commette un crime passager, et qu'il s'en repente ; c'est le propre de notre nature : mais quand les maîtres en Israël nous volent en nous prêchant et en nous confessant ; quand ils persistent dans cette manœuvre des années entières, je vous demande, mes chers frères, s'il est possible qu'ils soient toujours persuadés, et toujours trompeurs ; qu'ils pensent réellement tenir Dieu dans leurs mains à la messe, lorsqu'ils nous pillent au sortir de la sainte table.

Il est avéré, par les dépositions des conjurés de Lisbonne, que les jésuites leurs confesseurs les assurèrent qu'ils pouvaient en sûreté de conscience assassiner le roi. Je n'examine point quelle vengeance animait les conjurés ; je demande simplement s'il est possible que ceux qui se servaient d'un sacrement pour inspirer le parricide crussent à ce sacrement.

Je passe de ces grands crimes à des iniquités d'un autre genre. Pensez-vous que le jésuite Le Tellier

crût en Jésus-Christ? pensez-vous qu'il crût un Dieu juste, rémunérateur et vengeur, quand il abusait de l'ignorance de Louis XIV en matières théologiques, pour persécuter le vertueux cardinal de Noailles; et quand, fesant le métier de faussaire, il montrait à son pénitent des lettres de plusieurs évêques, que ces évêques n'avaient point écrites[1]? Cette conduite, soutenue plusieurs années, ne démontre-t-elle pas que le confesseur ne croyait rien de ce qu'il fesait croire à son pénitent?

Les adversaires des jésuites, qui ont imaginé les convulsions, et tant d'autres miracles, et qui ont été convaincus de tant de fourberies, ont-ils été de meilleurs croyants que le jésuite Le Tellier?

Je vous le répète, un homme peut croire en Dieu, et tuer son père; mais il est impossible qu'il croie en Dieu, et qu'il passe sa vie dans des crimes réfléchis, et dans une suite non interrompue de fraudes et d'impostures : il s'en repent du moins à la mort; mais je vous défie de trouver dans l'histoire un seul théologien qui ait avoué ses crimes en mourant.

Nous voyons tous les jours, parmi des séculiers, des meurtriers et des incestueux faire des pénitences publiques : je me soumets à donner dix mille écus qui me restent de toute ma fortune, que le révérend P. La Valette m'a enlevée, si vous me montrez un seul théologien pénitent.

Voulez-vous de plus grands exemples? prenez-les chez les premiers pontifes : Jules II, le casque en tête et la cuirasse sur le dos; le voluptueux Léon X;

[1] Voyez tome XX, page 426. B.

Alexandre VI, souillé d'incestes et d'assassinats; tant de papes entourés de maîtresses et de bâtards, se jouant, dans le sein de la débauche, de la crédulité humaine, ont-ils levé à Dieu leurs mains pleines d'or et teintes de sang? un seul a-t-il fait pénitence dans la retraite? tandis que nous voyons Charles-Quint chanter à Saint-Just son *De profundis*.

Les véritables incrédules ont donc été de tout temps les théologiens, grands ou petits, tondus ou mitrés.

Si je ne me trompe, voici comme chacun d'eux a raisonné : La religion chrétienne que j'enseigne n'est certainement pas celle des premiers siècles. Il est clair que la synaxe des premiers chrétiens n'était pas une messe privée; il est constant que les images que nous invoquons furent défendues pendant plus de deux cents années; que la confession auriculaire a été long-temps inconnue; que toutes les pratiques ont changé, sans en excepter une seule. Tous les dogmes ont visiblement changé de même; nous savons l'époque de l'addition au symbole des apôtres, touchant la procession du Saint-Esprit. De toutes les opinions qui ont excité tant de guerres, il n'y en a pas une qui soit nettement dans nos Évangiles. Tout est donc notre ouvrage, tout est donc arbitraire; nous ne pouvons donc croire ce que nous enseignons; nous devons donc profiter de la sottise des hommes; nous pouvons donc, sans rien craindre, les dépouiller et les confesser, les assassiner, et leur donner l'extrême-onction.

Non seulement ils ont fait ce raisonnement, mais il est impossible qu'ils ne l'aient pas fait; car, encore

une fois, il n'est pas dans la nature qu'un homme dise : Je crois fermement tout ce que j'enseigne, et je vais faire le contraire pendant toute ma vie et à ma mort.

Beaucoup de séculiers, et surtout parmi les grands, ont imité les théologiens dans toutes les religions. Mustapha a dit : Mon muphti ne croit point à Mahomet; je ne dois donc pas y croire; je peux donc faire étrangler mes frères sans le moindre scrupule.

Ce syllogisme abominable, « Ma religion est fausse, « donc il n'y a point de Dieu, » est le plus commun que je connaisse, et la source la plus féconde de tous les crimes.

Quoi ! mes chers frères, parceque Malagrida est un assassin, Le Tellier un faussaire, La Valette un banqueroutier, et le muphti un fripon, s'ensuit-il qu'il n'y ait pas un Être suprême, un créateur, un conservateur, un juge équitable, qui punit et qui récompense? J'ai connu un jacobin, docteur de Sorbonne, qui était devenu athée, parceque son prieur l'obligeait de soutenir dans son cloître la conception de la Vierge dans le péché, et qu'en Sorbonne il était obligé de soutenir le contraire. Il disait froidement : Ma religion est fausse : or, puisque ma religion, qui est sans contredit la meilleure de toutes, n'a que des caractères de fausseté, il n'y a donc point de religion, il n'y a donc point de Dieu; j'ai donc fait une énorme sottise de me faire jacobin à l'âge de quinze ans.

J'eus pitié de ce pauvre homme; je lui dis : Il est vrai qu'en vous fesant jacobin, vous avez été un grand fou; mais, mon ami, que Marie soit née maculée ou

immaculée, Dieu en existe-t-il moins! Dieu en est-il moins le père et le juge de tous les hommes? n'ordonne-t-il pas également au premier colao [1] de la Chine, et au dernier des jacobins, d'être juste, sincère, modéré, et de faire à autrui ce que tout jacobin voudrait qu'on lui fît à lui-même? Les dogmes changent, mon ami; mais Dieu ne change pas. Le cordelier saint Bonaventure et le jacobin saint Thomas ne sont presque jamais du même avis : eh bien! ne pensez ni comme Thomas ni comme Bonaventure. On a falsifié de certains livres, on en a supposé d'autres; cela vous fait de la peine : consolez-vous; on ne peut falsifier le grand livre de la nature, dans lequel il est écrit: « Adore un Dieu, et sois juste. » Je vis avec plaisir que mon sermon fit une grande impression sur mon jacobin.

Il faut, mes frères, épurer la religion [2]; l'Europe entière le crie; et, pour l'épurer, ce n'est point par épurer la théologie qu'il faut commencer; il faut l'abolir entièrement. Il est trop honteux d'avoir fait une science de cette grave folie qui n'a servi qu'à renverser des milliers de cervelles, et qui a bouleversé tous les états les uns après les autres. Elle seule fait les athées. Le grand nombre des petits théologiens, qui est assez sensé pour voir tout le ridicule de cette science chimérique, n'en sait pas assez pour lui substituer une saine philosophie. Il conclut, comme le

[1] Sur ce mot, voyez tome XV, page 274. B.

[2] Voltaire revient sur cette idée dans la quatrième de ses *Lettres à son altesse monseigneur le prince de*** (article BOLINGBROKE): voyez tome XLIII; et dans le vingt-quatrième dialogue de A B C : voyez tome XLV. B.

jeune jacobin, que la Divinité est une chimère, parceque la théologie est chimérique. C'est précisément dire qu'il ne faut prendre ni quinquina pour la fièvre, ni être saigné dans l'apoplexie, ni faire diète dans la pléthore, parcequ'il y a de mauvais médecins: c'est nier les effets évidents de la chimie, parceque des chimistes charlatans ont prétendu faire de l'or. Les gens du monde, encore plus ignorants que ces petits théologiens, disent: Voilà des bacheliers et des licenciés qui ne croient pas en Dieu; pourquoi y croirions-nous?

Mes frères, une fausse science fait les athées; une vraie science prosterne l'homme devant la Divinité; elle rend juste et sage celui que la théologie a rendu inique et insensé.

Voilà, mes chers frères, ma profession de foi; ce doit être la vôtre; car c'est celle de tous les honnêtes gens. *Amen*.

FIN DE LA LETTRE DE CHARLES GOUJU.

LES CAR.[1]

A M. LEFRANC DE POMPIGNAN.

Vous ne cessez point de calomnier la nation; *car* jusque dans l'*Éloge de feu monseigneur le duc de Bourgogne*[1], lorsqu'il ne s'agit que d'essuyer nos larmes, vous ne parlez à l'héritier du trône, au père affligé, au prince sensible et juste, que de la fausse et aveugle philosophie qui règne en France, de la raison égarée, des cœurs corrompus, des mains suspectes, d'esprits gâtés par des opinions dangereuses; vous dites que dans ce siècle on ne regarde la mort que comme le retour au néant, etc.

Vous avez tort : *car* il est cruel de dire à la maison royale que la France est pleine d'esprits qui ont peu de respect pour la religion catholique, et d'insinuer qu'ils en auront peu pour le trône; il est barbare de peindre comme dangereux des gens de lettres qui sont presque tous sans appui; il est affreux de faire le métier de délateur, quand on s'érige en consolateur, et de vouloir irriter des cœurs dont vous prétendez adoucir les regrets par vos phrases.

On voit assez que vous cherchez à écarter les gens

[1] Le Franc de Pompignan fit imprimer un *Éloge historique de monseigneur le duc de Bourgogne* (mort le 22 mars), 1761, in-8°. Les *Car* sont du mois d'octobre de la même année : voyez la lettre à Damilaville, du 11 octobre. B.

de lettres de l'éducation des enfants de France : *car* vous aspirez à en être chargé vous-même, vous et monsieur votre frère; *car*, pour paraître à la cour en maître, vous priâtes M. Dupré de Saint-Maur, qui vous recevait à l'académie, de vous comparer à Moïse, dans son beau discours [1], et monsieur votre frère à Aaron; ce qu'il fit, et ce qu'il ne fera plus.

Ah, Moïse de Montauban! vous n'aviez pas pris dans les Tables de la loi votre *Prière du déiste* [2], *car* elle n'y est pas. Cessez donc d'imputer des sentiments d'impiété à la nation, *car* vous avez ouvertement professé l'impiété.

Ce n'était pas ce que professait le professeur en droit votre grand-père, professant à Cahors: c'était un homme sage que ce professeur; s'il vivait encore, il vous dirait : Mon fils, soyez modeste; corrigez les vers de votre *Didon*, qui sont lâches, faibles, durs, secs, hérissés de solécismes.

Récitez les psaumes pénitentiaux, et ne les translatez point en vers plus durs et plus chargés d'épithètes que votre *Didon*. Ne soyez point hypocrite après avoir été impie, *car* c'est là le mal. Demandez pardon à l'académie de l'avoir insultée, et surtout ennuyée, la seule fois que vous avez osé paraître devant elle. Ne donnez point de *Mémoires au roi* [3], *car* il ne les lira

[1] Dupré de Saint-Maur, directeur de l'académie française, répondant, le 10 mars 1760, au récipiendaire Le Franc de Pompignan, lui disait : « Tout nous retrace en vous l'image de ces deux frères qui furent consacrés, « l'un comme juge, l'autre comme pontife, pour opérer des miracles dans « Israël. » Voyez, tome XIV, dans les *Poésies mêlées*, la chanson qui commence ainsi : *Moïse, Aaron*. B.

[2] Voyez page 133. B. — [3] Voyez ma note, page 132 et 157. B.

pas; et n'imaginez point de les faire imprimer par ordre du roi, *car* le roi n'en donnera pas l'ordre; ne soyez point délateur, *car* c'est un vilain métier; ne faites point le grand seigneur, *car* vous êtes d'une bonne bourgeoisie; ne cabalez plus pour être intrus dans l'éducation de nos princes, *car*, comme vous dites dans votre Épître à monseigneur le dauphin, elle ne sera pas confiée aux esprits gâtés, aux auteurs de la *Prière du déiste*, ni aux têtes chaudes qui ont l'esprit froid; n'insultez point les gens de lettres, *car* ils vous diront des vérités.

Si vous présidez à la cour des aides de Cahors, ou à l'élection, ou au grenier à sel, n'imitez point ce juge de village dont parle Horace, qui portait le laticlave, et fesait parade de sa chaise curule; *car* on en rit.

Ne dites plus au roi, dans un libelle de supplique, qu'il *traite ses sujets comme des esclaves; car* alors ce n'est plus une supplique, et il ne reste que le libelle; et lorsqu'on est coupable d'un libelle si insensé, on a beau faire sa cour au P. Desmarets jésuite [1], le P. Desmarets jésuite ne vous fera jamais entrer dans le conseil; *car* il n'y entrera pas lui-même.

[1] Confesseur du roi. B.

FIN DES CAR.

LES AH! AH[1]!

A MOÏSE LE FRANC DE POMPIGNAN.

Ah! ah! Moïse Le Franc de Pompignan, vous êtes donc un plagiaire, et vous nous fesiez accroire que vous étiez un génie!

Ah! ah! vous avez donc pillé le P. Villermet[2] dans votre Histoire de monseigneur le duc de Bourgogne, et vous vous portiez pour historiographe des enfants de France, écrivant de votre chef. Vous avez cru que les biens des jésuites étaient déjà confisqués, vous vous êtes pressé de vous emparer de leur style. Vous êtes traducteur de Villermet après avoir été traducteur de Métastase, et vous n'en disiez mot!

Ah! ah! vous vous donniez pour un *favori*[3] que la famille royale a prié de vouloir bien écrire l'histoire des enfants de France. Vous nous induisiez en erreur, en disant dans votre Épître dédicatoire à monseigneur le dauphin et à madame la dauphine:

[1] Cette pièce est aussi mentionnée dans la lettre à Damilaville, du 11 octobre 1761. B.

[2] Claude-Fr. Willermet, jésuite, est auteur de: *Serenissimi Burgundiorum ducis laudatio funebris*, prononcée le 29 mai 1761, au collége de Louis-le-Grand, et traduite en français par le P. de Querbeuf, 1761, in-8°. B.

[3] Voyez, tome XIV, dans les *Poésies mêlées*, la chanson qui commence par ce vers:

Nous avons vu ce beau village. B.

« J'obéis à vos ordres ; » et il se trouve que vous avez seulement usé de la permission qu'ils ont daigné vous donner de leur dédier votre petite translation, permission qu'on accorde à qui la demande.

Il semble, par votre Épître dédicatoire, que le roi et monseigneur le dauphin vous aient dit : « Monsieur Le « Franc de Pompignan, ayez la bonté d'apprendre à « l'univers que nous ne confierons jamais nos enfants « à des mains suspectes, à des cœurs corrompus, à « des esprits gâtés. »

Mais, Moïse Le Franc, qui jamais a voulu faire élever ses enfants par des esprits gâtés, et des cœurs corrompus, qui ont des mains suspectes? Vos mains ont sans doute un bon cœur; mais ce n'est pas assez pour élever nos princes.

Ah! ah! Moïse Le Franc de Pompignan, vous vouliez donc faire trembler toute la littérature? Il y avait un jour un fanfaron qui donnait des coups de pied dans le cul à un pauvre diable, et celui-ci les recevait par respect; vint un brave qui donna des coups de pied au cul du fanfaron; le pauvre diable se retourne, et dit à son batteur : *Ah! ah!* monsieur, vous ne m'aviez pas dit que vous étiez un poltron; et il rossa le fanfaron à son tour, de quoi le prochain fut merveilleusement content : *Ah! ah!*

FIN DES AH! AH!

ENTRETIENS[1]

D'UN SAUVAGE ET D'UN BACHELIER.

PREMIER ENTRETIEN.

Un gouverneur de la Cayenne amena un jour un sauvage de la Guiane qui était né avec beaucoup de bon sens, et qui parlait assez bien le français. Un bachelier de Paris eut l'honneur d'avoir avec lui cette conversation.

LE BACHELIER.

Monsieur le sauvage, vous avez vu sans doute beaucoup de vos camarades qui passent leur vie tout seuls; car on dit[2] que c'est là la véritable vie de l'homme, et que la société n'est qu'une dépravation artificielle?

LE SAUVAGE.

Jamais je n'ai vu de ces gens-là : l'homme me paraît né pour la société, comme plusieurs espèces d'animaux : chaque espèce suit son instinct : nous vivons tous en société chez nous.

LE BACHELIER.

Comment !. en société ! vous avez donc de belles

[1] Ces *Entretiens* parurent dans un petit volume intitulé : *Mélanges de littérature, d'histoire, de philosophie, etc.*, 1761, in-8°. B.

[2] J.-J. Rousseau. B.

villes murées, des rois qui tiennent une cour, des spectacles, des couvents, des universités, des bibliothèques, et des cabarets?

LE SAUVAGE.

Non : est-ce que je n'ai pas ouï dire que dans votre continent vous avez des Arabes, des Scythes, qui n'ont jamais rien eu de tout cela, et qui forment cependant des nations considérables? nous vivons comme ces gens-là. Les familles voisines se prêtent du secours. Nous habitons un pays chaud, où nous avons peu de besoins; nous nous procurons aisément la nourriture; nous nous marions, nous fesons des enfants, nous les élevons, nous mourons. C'est tout comme chez vous, à quelques cérémonies près.

LE BACHELIER.

Mais, monsieur, vous n'êtes donc pas sauvage?

LE SAUVAGE.

Je ne sais pas ce que vous entendez par ce mot.

LE BACHELIER.

En vérité, ni moi non plus; il faut que j'y rêve: nous appelons sauvage un homme de mauvaise humeur, qui fuit la compagnie.

LE SAUVAGE.

Je vous ai déjà dit que nous vivons ensemble dans nos familles.

LE BACHELIER.

Nous appelons encore sauvages les bêtes qui ne sont pas apprivoisées, et qui s'enfoncent dans les forêts; et de là nous avons donné le nom de *sauvage* à l'homme qui vit dans les bois.

LE SAUVAGE.

Je vais dans les bois, comme vous autres, quand vous chassez.

LE BACHELIER.

Pensez-vous quelquefois ?

LE SAUVAGE.

On ne laisse pas d'avoir quelques idées.

LE BACHELIER.

Je serais curieux de savoir quelles sont vos idées : que pensez-vous de l'homme ?

LE SAUVAGE.

Je pense que c'est un animal à deux pieds, qui a la faculté de raisonner, de parler et de rire, et qui se sert de ses mains beaucoup plus adroitement que le singe. J'en ai vu de plusieurs espèces, des blancs comme vous, des rouges comme moi, des noirs comme ceux qui sont chez monsieur le gouverneur de la Cayenne. Vous avez de la barbe, nous n'en avons point : les nègres ont de la laine, et vous et moi portons des cheveux. On dit que dans votre Nord tous les cheveux sont blonds; ils sont tous noirs dans notre Amérique; je n'en sais guère davantage.

LE BACHELIER.

Mais votre ame, monsieur ? votre ame ? quelle notion en avez-vous ? D'où vous vient-elle ? qu'est-elle ? que fait-elle ? comment agit-elle ? où va-t-elle ?

LE SAUVAGE.

Je n'en sais rien ; je ne l'ai jamais vue.

LE BACHELIER.

A propos, croyez-vous que les bêtes soient des machines ?

LE SAUVAGE.

Elles me paraissent des machines organisées qui ont du sentiment et de la mémoire.

LE BACHELIER.

Et vous, et vous, monsieur le sauvage, qu'imaginez-vous avoir par-dessus les bêtes?

LE SAUVAGE.

Une mémoire infiniment supérieure, beaucoup plus d'idées, et, comme je vous l'ai déjà dit, une langue qui forme incomparablement plus de sons que la langue des bêtes, et des mains plus adroites, avec la faculté de rire qu'un grand raisonneur me fait exercer.

LE BACHELIER.

Et, s'il vous plaît, comment avez-vous tout cela? et de quelle nature est votre esprit? comment votre ame anime-t-elle votre corps? pensez-vous toujours? votre volonté est-elle libre?

LE SAUVAGE.

Voilà bien des questions. Vous me demandez comment je possède ce que Dieu a daigné donner à l'homme : c'est comme si vous me demandiez comment je suis né. Il faut bien, puisque je suis né homme, que j'aie les choses qui constituent l'homme, comme un arbre a de l'écorce, des racines, et des feuilles. Vous voulez que je sache de quelle nature est mon esprit; je ne me le suis pas donné, je ne peux le savoir : comment mon ame anime mon corps; je n'en suis pas mieux instruit. Il me semble qu'il faut avoir vu le premier ressort de votre montre pour juger comment elle marque l'heure. Vous me de-

LE SAUVAGE.

Je vais dans les bois, comme vous autres, quand vous chassez.

LE BACHELIER.

Pensez-vous quelquefois ?

LE SAUVAGE.

On ne laisse pas d'avoir quelques idées.

LE BACHELIER.

Je serais curieux de savoir quelles sont vos idées : que pensez-vous de l'homme ?

LE SAUVAGE.

Je pense que c'est un animal à deux pieds, qui a la faculté de raisonner, de parler et de rire, et qui se sert de ses mains beaucoup plus adroitement que le singe. J'en ai vu de plusieurs espèces, des blancs comme vous, des rouges comme moi, des noirs comme ceux qui sont chez monsieur le gouverneur de la Cayenne. Vous avez de la barbe, nous n'en avons point : les nègres ont de la laine, et vous et moi portons des cheveux. On dit que dans votre Nord tous les cheveux sont blonds ; ils sont tous noirs dans notre Amérique ; je n'en sais guère davantage.

LE BACHELIER.

Mais votre ame, monsieur ? votre ame ? quelle notion en avez-vous ? D'où vous vient-elle ? qu'est-elle ? que fait-elle ? comment agit-elle ? où va-t-elle ?

LE SAUVAGE.

Je n'en sais rien ; je ne l'ai jamais vue.

LE BACHELIER.

A propos, croyez-vous que les bêtes soient des machines ?

LE SAUVAGE.

Elles me paraissent des machines organisées qui ont du sentiment et de la mémoire.

LE BACHELIER.

Et vous, et vous, monsieur le sauvage, qu'imaginez-vous avoir par-dessus les bêtes?

LE SAUVAGE.

Une mémoire infiniment supérieure, beaucoup plus d'idées, et, comme je vous l'ai déjà dit, une langue qui forme incomparablement plus de sons que la langue des bêtes, et des mains plus adroites, avec la faculté de rire qu'un grand raisonneur me fait exercer.

LE BACHELIER.

Et, s'il vous plaît, comment avez-vous tout cela? et de quelle nature est votre esprit? comment votre ame anime-t-elle votre corps? pensez-vous toujours? votre volonté est-elle libre?

LE SAUVAGE.

Voilà bien des questions. Vous me demandez comment je possède ce que Dieu a daigné donner à l'homme : c'est comme si vous me demandiez comment je suis né. Il faut bien, puisque je suis né homme, que j'aie les choses qui constituent l'homme, comme un arbre a de l'écorce, des racines, et des feuilles. Vous voulez que je sache de quelle nature est mon esprit; je ne me le suis pas donné, je ne peux le savoir : comment mon ame anime mon corps; je n'en suis pas mieux instruit. Il me semble qu'il faut avoir vu le premier ressort de votre montre pour juger comment elle marque l'heure. Vous me de-

LE SAUVAGE.

Je vais dans les bois, comme vous autres, quand vous chassez.

LE BACHELIER.

Pensez-vous quelquefois ?

LE SAUVAGE.

On ne laisse pas d'avoir quelques idées.

LE BACHELIER.

Je serais curieux de savoir quelles sont vos idées : que pensez-vous de l'homme ?

LE SAUVAGE.

Je pense que c'est un animal à deux pieds, qui a la faculté de raisonner, de parler et de rire, et qui se sert de ses mains beaucoup plus adroitement que le singe. J'en ai vu de plusieurs espèces, des blancs comme vous, des rouges comme moi, des noirs comme ceux qui sont chez monsieur le gouverneur de la Cayenne. Vous avez de la barbe, nous n'en avons point : les nègres ont de la laine, et vous et moi portons des cheveux. On dit que dans votre Nord tous les cheveux sont blonds ; ils sont tous noirs dans notre Amérique ; je n'en sais guère davantage.

LE BACHELIER.

Mais votre ame, monsieur ? votre ame ? quelle notion en avez-vous ? D'où vous vient-elle ? qu'est-elle ? que fait-elle ? comment agit-elle ? où va-t-elle ?

LE SAUVAGE.

Je n'en sais rien ; je ne l'ai jamais vue.

LE BACHELIER.

A propos, croyez-vous que les bêtes soient des machines ?

LE SAUVAGE.

Elles me paraissent des machines organisées qui ont du sentiment et de la mémoire.

LE BACHELIER.

Et vous, et vous, monsieur le sauvage, qu'imaginez-vous avoir par-dessus les bêtes?

LE SAUVAGE.

Une mémoire infiniment supérieure, beaucoup plus d'idées, et, comme je vous l'ai déjà dit, une langue qui forme incomparablement plus de sons que la langue des bêtes, et des mains plus adroites, avec la faculté de rire qu'un grand raisonneur me fait exercer.

LE BACHELIER.

Et, s'il vous plaît, comment avez-vous tout cela? et de quelle nature est votre esprit? comment votre ame anime-t-elle votre corps? pensez-vous toujours? votre volonté est-elle libre?

LE SAUVAGE.

Voilà bien des questions. Vous me demandez comment je possède ce que Dieu a daigné donner à l'homme : c'est comme si vous me demandiez comment je suis né. Il faut bien, puisque je suis né homme, que j'aie les choses qui constituent l'homme, comme un arbre a de l'écorce, des racines, et des feuilles. Vous voulez que je sache de quelle nature est mon esprit; je ne me le suis pas donné, je ne peux le savoir : comment mon ame anime mon corps; je n'en suis pas mieux instruit. Il me semble qu'il faut avoir vu le premier ressort de votre montre pour juger comment elle marque l'heure. Vous me de-

LE SAUVAGE.

Je vais dans les bois, comme vous autres, quand vous chassez.

LE BACHELIER.

Pensez-vous quelquefois?

LE SAUVAGE.

On ne laisse pas d'avoir quelques idées.

LE BACHELIER.

Je serais curieux de savoir quelles sont vos idées: que pensez-vous de l'homme?

LE SAUVAGE.

Je pense que c'est un animal à deux pieds, qui a la faculté de raisonner, de parler et de rire, et qui se sert de ses mains beaucoup plus adroitement que le singe. J'en ai vu de plusieurs espèces, des blancs comme vous, des rouges comme moi, des noirs comme ceux qui sont chez monsieur le gouverneur de la Cayenne. Vous avez de la barbe, nous n'en avons point: les nègres ont de la laine, et vous et moi portons des cheveux. On dit que dans votre Nord tous les cheveux sont blonds; ils sont tous noirs dans notre Amérique; je n'en sais guère davantage.

LE BACHELIER.

Mais votre ame, monsieur? votre ame? quelle notion en avez-vous? D'où vous vient-elle? qu'est-elle? que fait-elle? comment agit-elle? où va-t-elle?

LE SAUVAGE.

Je n'en sais rien; je ne l'ai jamais vue.

LE BACHELIER.

A propos, croyez-vous que les bêtes soient des machines?

LE SAUVAGE.

Elles me paraissent des machines organisées qui ont du sentiment et de la mémoire.

LE BACHELIER.

Et vous, et vous, monsieur le sauvage, qu'imaginez-vous avoir par-dessus les bêtes?

LE SAUVAGE.

Une mémoire infiniment supérieure, beaucoup plus d'idées, et, comme je vous l'ai déjà dit, une langue qui forme incomparablement plus de sons que la langue des bêtes, et des mains plus adroites, avec la faculté de rire qu'un grand raisonneur me fait exercer.

LE BACHELIER.

Et, s'il vous plaît, comment avez-vous tout cela? et de quelle nature est votre esprit? comment votre ame anime-t-elle votre corps? pensez-vous toujours? votre volonté est-elle libre?

LE SAUVAGE.

Voilà bien des questions. Vous me demandez comment je possède ce que Dieu a daigné donner à l'homme : c'est comme si vous me demandiez comment je suis né. Il faut bien, puisque je suis né homme, que j'aie les choses qui constituent l'homme, comme un arbre a de l'écorce, des racines, et des feuilles. Vous voulez que je sache de quelle nature est mon esprit; je ne me le suis pas donné, je ne peux le savoir : comment mon ame anime mon corps; je n'en suis pas mieux instruit. Il me semble qu'il faut avoir vu le premier ressort de votre montre pour juger comment elle marque l'heure. Vous me de-

mandez si je pense toujours : non ; j'ai quelquefois des demi-idées, comme quand je vois des objets de loin confusément ; quelquefois j'ai des idées plus fortes, comme lorsque je vois un objet de plus près je le distingue mieux ; quelquefois je n'ai point d'idées du tout, comme lorsque je ferme les yeux je ne vois rien. Vous me demandez après cela si ma volonté est libre. Je ne vous entends point : ce sont des choses que vous savez, sans doute ; vous me ferez plaisir de me les expliquer.

LE BACHELIER.

Oh ! vraiment oui, j'ai étudié toutes ces matières ; je pourrais vous en parler un mois de suite sans discontinuer, que vous n'y entendriez rien. Dites-moi un peu, connaissez-vous le bon et le mauvais, le juste et l'injuste ? savez-vous quel est le meilleur des gouvernements, le meilleur culte, le droit des gens, le droit public, le droit civil, le droit canon ? comment se nommaient le premier homme et la première femme qui ont peuplé l'Amérique ? Savez-vous à quel dessein il pleut dans la mer, et pourquoi vous n'avez point de barbe ?

LE SAUVAGE.

En vérité, monsieur, vous abusez un peu de l'aveu que j'ai fait d'avoir plus de mémoire que les animaux : j'ai peine à retrouver les questions que vous me faites. Vous parlez du bon et du mauvais, du juste et de l'injuste : il me paraît que tout ce qui nous fait plaisir sans faire tort à personne est très bon et très juste ; que ce qui fait tort aux hommes sans nous faire de plaisir est abominable ; et que ce qui nous fait plai-

sir en fesant du tort aux autres est bon pour nous dans le moment, très dangereux pour nous-mêmes, et très mauvais pour autrui.

LE BACHELIER.

Et avec ces maximes-là vous vivez en société?

LE SAUVAGE.

Oui, avec nos parents et nos voisins. Sans beaucoup de peines et de chagrins, nous attrapons doucement notre centaine d'années; plusieurs même vont à cent vingt; après quoi notre corps fertilise la terre dont il a été nourri.

LE BACHELIER.

Vous me paraissez avoir une bonne tête; je veux vous la renverser. Dînons ensemble: après quoi nous continuerons à philosopher avec méthode.

SECOND ENTRETIEN.

LE SAUVAGE.

J'ai avalé des aliments qui ne me paraissent pas faits pour moi, quoique j'aie un très bon estomac; vous m'avez fait manger quand je n'avais plus faim; et boire quand je n'avais plus soif; mes jambes ne sont plus si fermes qu'elles l'étaient avant le dîner, ma tête est plus pesante; mes idées ne sont plus si nettes. Je n'ai jamais éprouvé cette diminution de moi-même dans mon pays. Plus on met ici dans son corps, et plus on perd de son être. Dites-moi, je vous prie, quelle est la cause de ce dommage.

LE BACHELIER.

Je vais vous le dire. Premièrement, à l'égard de ce

qui se passe dans vos jambes, je n'en sais rien; mais les médecins le savent, et vous pouvez vous adresser à eux. A l'égard de ce qui se passe dans votre tête, je le sais très bien; écoutez. L'ame, ne tenant aucune place, est placée dans la glande pinéale, ou dans le corps calleux, au milieu de la tête. Les esprits animaux qui s'élèvent de l'estomac montent à l'ame, qu'ils ne peuvent toucher, parcequ'ils sont matière et qu'elle ne l'est pas. Or, comme ils ne peuvent agir l'un sur l'autre, cela fait que l'ame reçoit leur impression; et, comme elle est simple, et que par conséquent elle ne peut éprouver aucun changement, cela fait qu'elle change, qu'elle devient pesante, engourdie, quand on a trop mangé; de là vient que plusieurs grands hommes dorment après dîner.

LE SAUVAGE.

Ce que vous me dites me paraît bien ingénieux et bien profond; faites-moi la grace de m'en donner quelque explication qui soit à ma portée.

LE BACHELIER.

Je vous ai dit tout ce qui peut se dire sur cette grande affaire, mais en votre faveur je vais un peu m'étendre : allons par degrés; savez-vous que ce monde-ci est le meilleur des mondes possibles [1]?

LE SAUVAGE.

Comment! il est impossible à l'Être infini de faire quelque chose de mieux que ce que nous voyons?

LE BACHELIER.

Assurément, et ce que nous voyons est ce qu'il y a

[1] C'est l'avis de Pangloss, dans *Candide*: voyez tome XXXIII, page 218. B.

de mieux. Il est bien vrai que les hommes se pillent et s'égorgent; mais c'est toujours en fesant l'éloge de l'équité et de la douceur. On massacra autrefois une douzaine de millions de vous autres Américains[1]; mais c'était pour rendre les autres raisonnables. Un calculateur a vérifié que depuis une certaine guerre de Troie, que vous ne connaissez pas, jusqu'à celle de l'Acadie, que vous connaissez, on a tué au moins, en batailles rangées, cinq cent cinquante-cinq millions six cent cinquante mille hommes, sans compter les petits enfants et les femmes écrasées dans des villes mises en cendres; mais c'est pour le bien public : quatre ou cinq mille maladies cruelles, auxquelles les hommes sont sujets, font connaître le prix de la santé; et les crimes dont la terre est couverte relèvent merveilleusement le mérite des hommes pieux, du nombre desquels je suis. Vous voyez que tout cela va le mieux du monde, du moins pour moi.

Or les choses ne pourraient être dans cette perfection, si l'ame n'était pas dans la glande pinéale. Car..... Mais allons pied à pied: quelle idée avez-vous des lois, et du juste et de l'injuste, et du beau, et du τὸ καλὸν, comme dit Platon?

LE SAUVAGE.

Mais, monsieur, en allant pied à pied, vous me parlez de cent choses à-la-fois.

LE BACHELIER.

On ne parle pas autrement en conversation. Çà, dites-moi, qui a fait les lois dans votre pays?

[1] Voyez, tome XLII, un des paragraphes de l'opuscule intitulé : *Des Conspirations contre les peuples, et des proscriptions.* B.

LE SAUVAGE.

L'intérêt public.

LE BACHELIER.

Ce mot dit beaucoup; nous n'en connaissons pas de plus énergique : comment l'entendez-vous, s'il vous plaît ?

LE SAUVAGE.

J'entends que ceux qui avaient des cocotiers et du maïs ont défendu aux autres d'y toucher, et que ceux qui n'en avaient point ont été obligés de travailler pour avoir le droit d'en manger une partie. Tout ce que j'ai vu dans notre pays et dans le vôtre m'apprend qu'il n'y a pas d'autre *esprit des lois*.

LE BACHELIER.

Mais les femmes, monsieur le sauvage, les femmes?

LE SAUVAGE.

Eh bien! les femmes? elles me plaisent beaucoup quand elles sont belles et douces : elles sont fort supérieures à nos cocotiers; c'est un fruit où nous ne voulons pas que les autres touchent : on n'a pas plus le droit de me prendre ma femme que de me prendre mon enfant. Il y a, dit-on, des peuples qui le trouvent bon; ils sont bien les maîtres; chacun fait de son bien ce qu'il veut.

LE BACHELIER.

Mais les successions, les partages, les hoirs, les collatéraux?

LE SAUVAGE.

Il faut bien succéder : je ne peux plus posséder mon champ quand on m'y a enterré; je le laisse à mon fils : si j'en ai deux, ils le partagent. J'apprends

que parmi vous autres, en beaucoup d'endroits, vos lois laissent tout à l'aîné, et rien aux cadets; c'est l'intérêt qui a dicté cette loi bizarre : apparemment les aînés l'ont faite, ou les pères ont voulu que les aînés dominassent.

LE BACHELIER.

Quelles sont, à votre avis, les meilleures lois?

LE SAUVAGE.

Celles où l'on a le plus consulté l'intérêt de tous les hommes mes semblables.

LE BACHELIER.

Et où trouve-t-on de pareilles lois?

LE SAUVAGE.

Nulle part, à ce que j'ai ouï dire.

LE BACHELIER.

Il faut que vous me disiez d'où sont venus chez vous les hommes. Qui croit-on qui ait peuplé l'Amérique?

LE SAUVAGE.

Mais nous croyons que c'est Dieu qui l'a peuplée.

LE BACHELIER.

Ce n'est pas répondre. Je vous demande de quel pays sont venus vos premiers hommes?

LE SAUVAGE.

Du pays d'où sont venus nos premiers arbres. Vous me paraissez plaisants, vous autres messieurs les habitants de l'Europe, de prétendre que nous ne pouvons rien avoir sans vous : nous sommes tout autant en droit de croire que nous sommes vos pères, que vous de vous imaginer que vous êtes les nôtres.

LE BACHELIER.

Voilà un sauvage bien têtu !

LE SAUVAGE.

Voilà un bachelier bien bavard !

LE BACHELIER.

Holà, hé ! monsieur le sauvage, encore un petit mot; croyez-vous dans la Guiane qu'il faille tuer les gens qui ne sont pas de votre avis ?

LE SAUVAGE.

Oui, pourvu qu'on les mange.

LE BACHELIER.

Vous faites le plaisant. Et la *Constitution* [1], qu'en pensez-vous ?

LE SAUVAGE.

Adieu.

[1] On appelle ainsi la bulle *Unigenitus*, par laquelle Clément XI condamna, le 8 septembre 1713, cent une propositions extraites des *Réflexions morales du P. Quesnel:* voyez tome XX, page 429. B.

FIN DES ENTRETIENS, ETC.

ENTRETIEN
D'ARISTE ET D'ACROTAL[1].

ACROTAL.

O le bon temps que c'était quand les écoliers de l'université, qui avaient tous barbe au menton, assommèrent le vilain mathématicien Ramus[2], et traînèrent son corps nu et sanglant à la porte de tous les colléges pour faire amende honorable!

ARISTE.

Ce Ramus était donc un homme bien abominable? il avait fait des crimes bien énormes?

ACROTAL.

Assurément: il avait écrit contre Aristote, et on le soupçonnait de pis. C'est dommage qu'on n'ait pas assommé aussi ce Charron qui s'avisa d'écrire de la sagesse, et ce Montaigne qui osait raisonner et plaisanter. Tous les gens qui raisonnent sont la peste d'un état.

ARISTE.

Les gens qui raisonnent mal peuvent être insupportables; je ne vois pourtant pas qu'on doive pendre un pauvre homme pour quelques faux syllogismes: mais il me semble que les hommes dont vous me parlez raisonnaient assez bien.

[1] Cet *Entretien* parut, en 1761, à la suite des précédents: voyez ma note, page 352. B.

[2] Voyez tome XXXII, page 61. B.

ACROTAL.

Tant pis, c'est ce qui les rend plus dangereux.

ARISTE.

En quoi donc, s'il vous plaît? Avez-vous jamais vu des philosophes apporter dans un pays la guerre, la famine ou la peste? Bayle, par exemple, contre qui vous déclamez avec tant d'emportement, a-t-il jamais voulu crever les digues de la Hollande pour noyer les habitants, comme le voulait, dit-on, un grand ministre[1] qui n'était pas philosophe?

ACROTAL.

Plût à Dieu que ce Bayle se fût noyé, ainsi que ses Hollandais hérétiques! A-t-on jamais vu un plus abominable homme? il expose les choses avec une fidélité si odieuse; il met sous les yeux le pour et le contre avec une impartialité si lâche; il est d'une clarté si intolérable, qu'il met les gens qui n'ont que le sens commun en état de juger et même de douter; on n'y peut pas tenir; et pour moi j'avoue que j'entre dans une sainte fureur quand on parle de cet homme-là et de ses semblables.

ARISTE.

Je ne crois pas qu'ils aient jamais prétendu vous mettre en colère..... Mais où courez-vous donc si vite?

ACROTAL.

Chez monsignor Bardo-Bardi. Il y a deux jours que je demande audience; mais il est tantôt avec son page, tantôt avec la signora Buona Roba; je n'ai pu encore avoir l'honneur de lui parler.

[1] Louvois. CL.

ARISTE.

Il est actuellement à l'Opéra. Qu'avez-vous donc de si pressé à lui dire?

ACROTAL.

Je voulais le prier d'interposer son crédit pour faire brûler un petit abbé qui insinue parmi nous les sentiments de Locke, d'un philosophe anglais! Figurez-vous quelle horreur!

ARISTE.

Hé! quels sont donc, s'il vous plaît, les sentiments horribles de cet Anglais?

ACROTAL.

Que sais-je! c'est, par exemple, que nous ne nous donnons point nos idées; que Dieu, qui est le maître de tout, peut accorder des sensations et des idées à tel être qu'il daignera choisir; que nous ne connaissons ni l'essence ni les éléments de la matière; que les hommes ne pensent pas toujours; qu'un homme bien ivre qui s'endort n'a pas des idées nettes dans son sommeil; et cent autres impertinences de cette force.

ARISTE.

Eh bien! si votre petit abbé, disciple de Locke, est assez malavisé pour ne pas croire qu'un ivrogne endormi pense beaucoup, faut-il pour cela le persécuter? quel mal a-t-il fait? a-t-il conspiré contre l'état? a-t-il prêché en chaire le vol, la calomnie, l'homicide? Entre nous, dites-moi si jamais un philosophe a causé le moindre trouble dans la société?

ACROTAL.

Jamais, je l'avoue.

ARISTE.

Ne sont-ils pas pour la plupart des solitaires? ne sont-ils pas pauvres, sans protection, sans appui? et n'est-ce pas en partie pour ces raisons que vous les persécutez, parceque vous croyez pouvoir les opprimer facilement?

ACROTAL.

Il est vrai qu'autrefois il n'y avait guère dans cette secte que des citoyens sans crédit, des Socrate, des Pomponace, des Érasme, des Bayle, des Descartes; mais à présent la philosophie est montée sur les tribunaux et sur les trônes même; on se pique partout de raison, excepté dans certains pays où nous y avons mis bon ordre. C'est là ce qui est vraiment funeste; et c'est pourquoi nous tâchons d'exterminer au moins les philosophes qui n'ont ni fortune, ni puissance, ni honneurs dans ce monde, ne pouvant nous venger de ceux qui en ont.

ARISTE.

Vous venger! et de quoi, s'il vous plaît? ces pauvres gens-là vous ont-ils jamais disputé vos emplois, vos prérogatives, vos trésors?

ACROTAL.

Non; mais ils nous méprisent, puisqu'il faut tout dire; ils se moquent quelquefois de nous, et nous ne pardonnons jamais.

ARISTE.

S'ils se moquent de vous, cela n'est pas bien; il ne faut se moquer de personne; mais dites-moi, je vous prie, pourquoi n'a-t-on jamais raillé les lois et la magistrature dans aucun pays, tandis qu'on vous raille

vous autres si impitoyablement, à ce que vous dites?

ACROTAL.

Vraiment c'est ce qui échauffe notre bile; car nous sommes bien au-dessus des lois.

ARISTE.

Et c'est justement ce qui fait que tant d'honnêtes gens vous ont tournés en ridicule. Vous vouliez que les lois fondées sur la raison universelle, et nommées par les Grecs *les Filles du ciel*, cédassent à je ne sais quelles opinions que le caprice enfante, et qu'il détruit de même. Ne sentez-vous pas que ce qui est juste, clair, évident, est éternellement respecté de tout le monde, et que des chimères ne peuvent pas toujours s'attirer la même vénération?

ACROTAL.

Laissons là les lois et les juges; ne songeons qu'aux philosophes : il est certain qu'ils ont dit autrefois autant de sottises que nous; ainsi nous devons nous élever contre eux, quand ce ne serait que par jalousie de métier.

ARISTE.

Plusieurs ont dit des sottises, sans doute, puisqu'ils sont hommes; mais leurs chimères n'ont jamais allumé de guerres civiles, et les vôtres en ont causé plus d'une.

ACROTAL.

Et c'est en quoi nous sommes admirables. Y a-t-il rien de plus beau que d'avoir troublé l'univers avec quelques arguments? Ne ressemblons-nous pas à ces anciens enchanteurs qui excitaient des tempêtes avec

des paroles? Nous serions les maîtres du monde, sans ces coquins de gens d'esprit.

ARISTE.

Eh bien! dites-leur, si vous voulez, qu'ils n'en ont point; prouvez-leur qu'ils raisonnent mal : ils vous ont donné des ridicules, que ne leur en donnez-vous? Mais je vous demande grace pour ce pauvre disciple de Locke que vous vouliez faire brûler; monsieur le docteur, ne voyez-vous pas que cela n'est plus à la mode?

ACROTAL.

Vous avez raison; il faut trouver quelque autre manière nouvelle d'imposer silence aux petits philosophes.

ARISTE.

Croyez-moi, gardez le silence vous-mêmes; ne vous mêlez plus de raisonner; soyez honnêtes gens; soyez compatissants; ne cherchez point à trouver le mal où il n'est pas, et il cessera d'être où il est.

FIN DE L'ENTRETIEN.

SERMON
DU RABBIN AKIB[1],

PRONONCÉ A SMYRNE LE 20 NOVEMBRE 1761.
TRADUIT DE L'HÉBREU.

[On le croit de la même main que la *Défense de milord Bolingbroke* [2].]

MES CHERS FRÈRES,

Nous avons appris le sacrifice de quarante-deux victimes humaines, que les sauvages de Lisbonne ont fait publiquement au mois d'*étanim* [a], l'an 1691 depuis la ruine de Jérusalem. Ces sauvages appellent de telles exécutions des *actes de foi*. Mes frères, ce

[1] Ce sermon est postérieur au 21 septembre 1761, jour de l'exécution de Malagrida à Lisbonne (voyez, tome XXI, le chapitre XXXVIII du *Précis du Siècle de Louis XV*). Cependant on en trouve mention dans une lettre de Voltaire à madame de Fontaine, du 1er février 1761; ce qui prouve seulement que cette lettre, telle qu'elle a été imprimée, est une de celles qu'on a composées de fragments de plusieurs; mais, le 26 janvier 1762, Voltaire écrivait à d'Argental qu'il était difficile *à présent* de se procurer des *Sermons du rabbin Akib;* ce qui prouve qu'il y avait déjà quelque temps que la distribution en avait été faite. Je crois donc pouvoir assigner le dernier trimestre de 1761 pour époque de la publication du *Sermon*. B.

[2] Cette phrase a été ajoutée, entre le titre et le texte, dans une édition de 1765, qui fait partie du tome III des *Nouveaux mélanges*. La *Défense de milord Bolingbroke* est ci-dessus, tome XXXIX, page 454. B.

[a] C'est le mois d'auguste des Hébreux, nommé août chez les Francs.

ne sont pas des actes de charité. Élevons nos cœurs à l'Éternel[a] !

Il y a eu, dans cette épouvantable cérémonie, trois hommes brûlés, de ceux que les Européans appellent *moines*, et que nous nommons *kalenders*, deux musulmans, et trente-sept de nos frères condamnés.

Nous n'avons encore d'autres relations authentiques que l'*Accordao dos inquisidores contra o Padre Gabriel Malagrida jesuita*[1]. Le reste ne nous est connu que par les lettres lamentables de nos frères d'Espagne.

Hélas ! voyez d'abord par cet Accordao, à quelle dépravation Dieu abandonne tant de peuples de l'Europe. On accusait Malagrida jesuita d'avoir été le complice de l'assassinat du roi de Portugal. Le conseil de justice suprême, établi par le roi, avait déclaré ce kalender atteint et convaincu d'avoir exhorté, au nom de Dieu, les assassins à se venger, par le meurtre de ce prince, d'une entreprise contre leur honneur; d'avoir encouragé les coupables par le moyen de la confession, selon l'usage trop ordinaire d'une partie de l'Europe, et de leur avoir dit expressément qu'il n'y avait pas même un péché véniel à tuer leur souverain.

Dans quel pays de la terre un homme accusé d'un tel crime n'eût-il pas été solennellement jugé par la

[a] C'est un refrain usité dans les sermons des rabbins.

[1] Il en existe une traduction française sous le titre de : *Arrest des inquisiteurs, ordinaire et députés de la sainte inquisition, contre le P. Gabrial Malagrida, jésuite, lu dans l'acte public de foi, célébré à Lisbonne le 20 septembre* 1761, petit in-8° de soixante-six pages. B.

justice ordinaire du prince, confronté avec ses complices, et exécuté à mort selon les lois?

Qui le croirait, mes frères, le roi de Portugal n'a pas le droit de faire condamner par ses juges un kalender accusé de parricide! il faut qu'il en demande la permission à un rabbin latin établi dans la ville de Rome; et ce rabbin latin[1] la lui a refusée! Ce roi a été obligé de remettre l'accusé à des kalenders portugais, qui ne jugent, disent-ils, que les crimes contre Dieu; comme si Dieu leur avait donné des patentes pour connaître souverainement de ce qui l'offense, et comme s'il y avait un plus grand crime contre Dieu même que d'assassiner un souverain, que nous regardons comme son image!

Sachez, mes frères, que les kalenders n'ont pas seulement interrogé Malagrida sur la complicité du parricide. C'est une petite faute mondaine, disent-ils, laquelle est absorbée dans l'immensité des crimes contre la majesté divine.

Malagrida a donc été convaincu d'avoir dit «qu'une femme, nommée Annah, avait été autrefois «sanctifiée dans le ventre de sa mère, que sa fille lui «parla avant de venir au monde, que Marie reçut «plusieurs visions de l'ange-messager Gabriel, qu'il «y aura trois antechrists, dont le dernier naîtra à «Milan d'un kalender et d'une kalendresse, et que «pour lui Malagrida est un Jean-B....[a].»

Voilà pourquoi ce pauvre jésuite, âgé de soixante-

[1] Le pape Clément XIII. B.

[a] Malagrida s'est dit Jean-Baptiste, comme plusieurs convulsionnaires à Paris et plusieurs prophètes à Londres se sont dits Élie.

quinze ans, a été brûlé publiquement à Lisbonne. Élevons nos cœurs à l'Éternel!

S'il n'y avait eu que Malagrida jesuita de condamné aux flammes, nous ne vous en parlerions pas dans cette sainte synagogue : peu nous importe que des kalenders aient ars un kalender jésuite. Nous savons assez que ces thérapeutes d'Europe ont souvent mérité ce supplice; c'est un des malheurs attachés aux sectes de ces barbares : leurs histoires sont remplies des crimes de leurs derviches; et nous savons assez combien leurs disputes fanatiques ont ensanglanté de trônes. Toutes les fois qu'on a vu des princes assassinés en Europe, la superstition de ces peuples a toujours aiguisé le poignard. Le savant aumônier de M. le consul de France à Smyrne compte quatre-vingt-quatorze rois, ou empereurs, ou princes mis à mort par les querelles de ces malheureux, ou par les propres mains des faquirs, ou par celles de leurs pénitents. Pour le nombre des seigneurs et des citoyens que ces superstitions ont fait massacrer, il est immense; et de tant d'assassinats horribles, il n'en est aucun qui n'ait été médité, encouragé, sanctifié dans le sacrement qu'ils appellent de confession.

Vous savez, mes frères, que les premiers chrétiens imitèrent d'abord notre louable coutume de nous accuser devant Dieu de nos fautes, de nous confesser pécheurs dans notre temple. Six siècles après la destruction de ce saint temple, les archimandrites d'Europe imaginèrent d'obliger leurs faquirs à se confesser à eux secrètement deux fois l'année. Quel-

ques siècles après, on obligea des gens du monde à en faire autant. Figurez-vous quelle autorité dangereuse cette coutume donna à ceux qui voulurent en abuser. Les secrets des familles furent entre leurs mains, les femmes furent soustraites au pouvoir de leurs maris, les enfants à celui de leurs pères; le feu de la discorde fut allumé dans les guerres civiles par les confesseurs qui étaient d'un parti, et qui refusaient ce qu'ils appellent l'absolution à ceux du parti contraire.

Enfin, ils persuadèrent à leurs pénitents que Dieu leur commandait d'aller tuer les princes qui mécontentaient leurs archimandrites. Hier, mes frères, l'aumônier de M. le consul nous montra dans l'histoire de la petite nation des Francs, qui vit dans un coin du monde, au bout de l'occident, et qui n'est pas sans mérite; il nous montra, dis-je, un faquir, nommé Clément [1], qui reçut de son prieur, nommé Bourgoin, l'ordre exprès en confession d'aller assassiner son roi légitime, qui s'appelait, je crois, Henri. En vérité, dans le peu que j'ai lu moi-même des nations voisines, j'ai cru lire celle des anthropophages. Élevons nos cœurs à l'Éternel!

Mes frères, outre le moine Malagrida que les sauvages ont brûlé, il y a encore eu deux autres moines de brûlés [2], dont j'ignore le nom et les péchés. Dieu veuille avoir leur ame!

[1] Voyez tome XVIII, page 115. B.

[2] Un dominicain, accusé d'avoir fait quelque demande indiscrète à une de ses pénitentes au confessionnal, et un cordelier, accusé de quelques superstitions, et d'avoir invoqué le diable, avaient été traduits à l'inquisition, et furent renvoyés à leurs supérieurs. B.

Puis on a brûlé deux musulmans. La charité nous ordonne de lever les épaules, d'être saisis d'horreur, et de prier pour eux. Vous savez que quand les musulmans eurent conquis toute l'Espagne par leur cimeterre, ils ne molestèrent personne, ne contraignirent personne à changer de religion, et qu'ils traitèrent les vaincus avec humanité aussi bien que nous autres israélites. Vos yeux sont témoins avec quelle bonté les Turcs en usent avec les chrétiens grecs, les chrétiens nestoriens, les chrétiens papistes, les disciples de Jean, les anciens parsis ignicoles, et nous humbles serviteurs de Moïse. Cet exemple d'humanité n'a pu attendrir les cœurs des sauvages qui habitent cette petite langue de terre du Portugal. Deux musulmans ont été livrés aux tourments les plus cruels, parceque leurs pères et leurs grands-pères avaient un peu moins de prépuce que les Portugais, qu'ils se lavaient trois fois par jour, tandis que les Portugais ne se lavent qu'une fois par semaine, qu'ils nomment *Allah* l'Être éternel, que les Portugais appellent *Dios*, et qu'ils mettent le pouce auprès de leurs oreilles quand ils récitent leurs prières. Ah! mes frères, quelle raison pour brûler des hommes!

L'aumônier de M. le consul m'a fait voir une pancarte d'un grand-rabbin du pays des Francs, dont le nom finit en *ic*, et qui réside en un bourg ou ville appelé *Soissons*[1]. Ce bon rabbin dit dans sa pancarte, intitulée *Mandement*, qu'on doit regarder tous les hommes comme frères, et qu'un chrétien doit aimer un Turc. Vive ce bon rabbin!

[1] Berwick-Fitz-James, évêque de Soissons : voyez tome XXXII, page 379; et ci-dessus, page 79. B.

Puissent tous les enfants d'Adam, blancs, rouges, noirs, gris, basanés, barbus ou sans barbe, entiers ou châtrés, penser à jamais comme lui! et que les fanatiques, les superstitieux, les persécuteurs deviennent hommes! Élevons nos cœurs à l'Éternel!

Mes frères, il est temps de répandre des larmes sur nos trente-sept israélites qu'on a brûlés dans l'acte de foi. Je ne dis pas qu'ils aient tous été brûlés à petit feu; on nous mande qu'il y en a eu trois de fouettés jusqu'à la mort, et deux de renvoyés en prison : reste à trente-deux consumés par les flammes dans ce sacrifice des sauvages.

Quel était leur crime? point d'autre que celui d'être nés. Leurs pères les engendrèrent dans la religion que leurs aïeux ont professée depuis 5000 ans. Ils sont nés israélites; ils ont célébré le phasé dans leurs caves; et voilà l'unique raison pour laquelle les Portugais les ont brûlés. Nous n'apprenons pas que tous nos frères aient été mangés après avoir été jetés dans le bûcher; mais nous devons le présumer de deux jeunes garçons de quatorze ans qui étaient fort gras, et d'une fille de douze qui avait beaucoup d'embonpoint et qui était très appétissante.

Croiriez-vous que tandis que les flammes dévoraient ces innocentes victimes, les inquisiteurs et les autres sauvages chantaient nos propres prières? le grand inquisiteur entonna lui-même le makib de notre bon roi David, qui commence par ces mots : « Ayez pitié de « moi, ô mon Dieu, selon votre grande miséricorde! »

C'est ainsi que ces monstres impitoyables invoquaient le Dieu de la clémence et de la bonté, le Dieu

pardonneur, en commettant le crime le plus atroce et le plus barbare, exerçant une cruauté que les démons dans leur rage ne voudraient pas exercer contre les démons leurs confrères. C'est ainsi que, par une contradiction aussi absurde que leur fureur est abominable, ils offrent à Dieu nos makibs (nos psaumes), ils empruntent notre religion même, en nous punissant d'être élevés dans notre religion. Élevons nos cœurs à l'Éternel !

[Ce qui précède peut être regardé comme le premier point du sermon prononcé par le rabbin Akib ; ce qui suit, comme le second.]

O tigres dévots ! panthères fanatiques ! qui avez un si grand mépris pour votre secte, que vous pensez ne la pouvoir soutenir que par des bourreaux, si vous étiez capables de raison, je vous interrogerais, je vous demanderais pourquoi vous nous immolez, nous qui sommes les pères de vos pères.

Que pourriez-vous répondre, si je vous disais : Votre Dieu était de notre religion ? Il naquit Juif, il fut circoncis comme tous les autres Juifs ; il reçut, de votre aveu, le baptême du Juif Jean, lequel était une antique cérémonie juive, une ablution en usage, une cérémonie à laquelle nous soumettons nos néophytes ; il accomplit tous les devoirs de notre antique loi ; il vécut Juif, mourut Juif, et vous nous brûlez parceque nous sommes Juifs.

J'en atteste vos livres mêmes : Jésus a-t-il dit dans un seul endroit que la loi de Moïse était ou mauvaise ou fausse ? l'a-t-il abrogée ? Ses premiers disciples ne furent-ils pas circoncis ? Pierre ne s'abstenait-il pas

des viandes défendues par notre loi, lorsqu'il mangeait avec les Israélites? Paul, étant apôtre, ne circoncit-il pas lui-même quelques uns de ses disciples? ce Paul n'alla-t-il pas sacrifier dans notre temple, selon vos propres écrits? Qu'étiez-vous autre chose dans le commencement qu'une partie de nous-mêmes, qui s'en est séparée avec le temps?

Enfants dénaturés, nous sommes vos pères, nous sommes les pères des musulmans. Une mère respectable et malheureuse a eu deux filles, et ces deux filles l'ont chassée de la maison; et vous nous reprochez de ne plus habiter cette maison détruite! vous nous faites un crime de notre infortune, vous nous en punissez! Mais ces parsis, ces mages, plus anciens que nous, ces premiers Persans, qui furent autrefois nos vainqueurs et nos maîtres, et qui nous apprirent à lire et à écrire, ne sont-ils pas dispersés comme nous sur la terre? Les banians, plus anciens que les parsis, ne sont-ils pas épars sur les frontières des Indes, de la Perse, de la Tartarie, sans jamais se confondre avec aucune nation, sans épouser jamais de femmes étrangères? Que dis-je? vos chrétiens, gens vivant paisiblement sous le joug du grand padicha des terres, épousent-ils jamais des musulmanes ou des filles du rite latin? Quels avantages prétendez-vous donc tirer de ce que nous vivons parmi les nations sans nous incorporer à elles?

Votre démence va jusqu'à dire que nous ne sommes dispersés que parceque nos pères condamnèrent au supplice celui que vous adorez. Ignorants que vous êtes! pouviez-vous ne pas voir qu'il ne fut condamné

que par les Romains? nous n'avions point alors le droit de glaive; nous étions gouvernés alors par Quirinus, par Varus, par Pilatus; car, Dieu merci, nous avons presque toujours été esclaves. Le supplice de la croix était inusité chez nous. Vous ne trouverez pas dans nos histoires un seul exemple d'un homme crucifié, ni la moindre trace de ce châtiment. Cessez donc de persécuter une nation entière pour un événement dont elle ne peut être responsable.

Je ne veux que vos propres livres pour vous confondre. Vous avouez que Jésus appelait publiquement nos Pharisiens et nos prêtres, *races de vipères*[1], *sépulcres blanchis*[2]. Si quelqu'un parmi vous allait continuellement par les rues de Rome appeler le pape et les cardinaux vipères et sépulcres, le souffrirait-on? Les Pharisiens, il est vrai, dénoncèrent Jésus au gouverneur romain, qui le fit périr du supplice usité chez les Romains. Est-ce une raison pour brûler des négociants juifs et leurs filles dans Lisbonne?

Je sais que les barbares, pour colorer leur cruauté, nous accusent d'avoir pu connaître la divinité de Jésus-Christ, et de ne l'avoir pas connue. J'en appelle aux savants de l'Europe, car il y en a quelques uns: Jésus, dans leur Évangile, s'appelle quelquefois fils de Dieu, fils de l'homme, mais jamais Dieu; jamais Paul ne lui a donné ce titre.

Fils de l'homme est une expression très ordinaire dans notre langue. Fils de Dieu signifie homme juste, comme bélial signifie méchant. Pendant 300 ans, Jésus

[1] Matthieu, III, 7. B. — [2] Id., XXIII, 27. B.

fut bien reçu par les chrétiens comme médiateur envoyé de Dieu, comme la plus parfaite des créatures. Ce ne fut qu'au concile de Nicée que la majorité des évêques constata sa divinité, malgré les oppositions des trois quarts de l'empire. Si donc les chrétiens eux-mêmes ont nié si long-temps sa divinité, s'il y a même encore des sociétés chrétiennes qui la nient, par quel étrange renversement d'esprit peut-on nous punir de la méconnaître? Élevons nos cœurs à l'Éternel!

Nous ne récriminons point ici contre plusieurs sectes de chrétiens : nous laissons les reproches qu'elles se font les unes aux autres d'avoir falsifié tant de livres et de passages, d'avoir supposé des oracles de sibylles, d'avoir forgé tant de miracles : leurs sectes se font sur toutes ces prévarications plus de reproches que nous ne pourrions leur en faire.

Je me borne à une seule question que je leur ferai. Si quelqu'un, sortant d'un *auto-da-fé*, me dit qu'il est chrétien, je lui demanderai en quoi il peut l'être. Jésus n'a jamais pratiqué ni fait pratiquer la confession auriculaire; la Pâque n'est certainement point celle d'un Portugais. Trouve-t-on l'extrême-onction, l'ordre, etc., dans l'Évangile? Il n'institua ni cardinaux, ni pape, ni dominicains, ni curés, ni inquisiteurs; il ne fit brûler personne; il ne recommanda que l'observation de la loi, l'amour de Dieu et du prochain, à l'exemple de nos prophètes. S'il reparaissait aujourd'hui au monde, se reconnaîtrait-il dans un seul de ceux qui se nomment chrétiens?

Nos ennemis nous font aujourd'hui un crime d'a-

voir volé les Égyptiens, d'avoir égorgé plusieurs petites nations dans les bourgs dont nous nous emparâmes, d'avoir été d'infames usuriers, d'avoir aussi immolé des hommes, d'en avoir même mangé, comme dit Ézéchiel. Nous avons été un peuple barbare, superstitieux, ignorant, absurde, je l'avoue : mais serait-il juste d'aller aujourd'hui brûler le pape et tous les monsignori de Rome, parceque les premiers Romains enlevèrent les Sabines, et dépouillèrent les Samnites ?

Que les prévaricateurs, qui dans leur propre loi ont besoin de tant d'indulgence, cessent donc de persécuter, d'exterminer ceux qui comme hommes sont leurs frères, et qui comme Juifs sont leurs pères.

Que chacun serve Dieu dans la religion où il est né, sans vouloir arracher le cœur à son voisin par des disputes où personne ne s'entend.

Que chacun serve son prince et sa patrie, sans jamais employer le prétexte d'obéir à Dieu pour désobéir aux lois. *O Adonaï*, qui nous as créés tous, qui ne veux pas le malheur de tes créatures ! Dieu, père commun, Dieu de miséricorde, fais qu'il n'y ait plus sur ce petit globe, sur ce moindre de tes mondes, ni fanatiques, ni persécuteurs ! Élevons nos cœurs à l'Éternel ! *Amen.*

FIN DU SERMON DU RABBIN AKIB.

L'ÉDUCATION DES FILLES.

1761[1].

MÉLINDE.

Éraste sort d'ici, et je vous vois plongée dans une rêverie profonde. Il est jeune, bien fait, spirituel, riche, aimable, et je vous pardonne de rêver.

SOPHRONIE.

Il est tout ce que vous dites, je l'avoue.

MÉLINDE.

Et de plus, il vous aime.

SOPHRONIE.

Je l'avoue encore.

MÉLINDE.

Je crois que vous n'êtes pas insensible pour lui.

SOPHRONIE.

C'est un troisième aveu que mon amitié ne craint point de vous faire.

MÉLINDE.

Ajoutez-y un quatrième; je vois que vous épouserez bientôt Éraste.

SOPHRONIE.

Je vous dirai, avec la même confiance, que je ne l'épouserai jamais.

[1] C'est d'après une note manuscrite de feu Decroix, l'un des éditeurs de Kehl, que j'ai mis cette date. La plus ancienne édition que je connaisse de ce *Dialogue* est dans le tome III des *Nouveaux Mélanges*, daté de 1765. B.

MÉLINDE.

Quoi! votre mère s'oppose à un parti si sortable?

SOPHRONIE.

Non, elle me laisse la liberté du choix; j'aime Éraste, et je ne l'épouserai pas.

MÉLINDE.

Et quelle raison pouvez-vous avoir de vous tyranniser ainsi vous-même?

SOPHRONIE.

La crainte d'être tyrannisée. Éraste a de l'esprit, mais il l'a impérieux et mordant; il a des graces, mais il en ferait bientôt usage pour d'autres que pour moi: je ne veux pas être la rivale d'une de ces personnes qui vendent leurs charmes, qui donnent malheureusement de l'éclat à celui qui les achète, qui révoltent la moitié d'une ville par leur faste, qui ruinent l'autre par l'exemple, et qui triomphent en public du malheur d'une honnête femme réduite à pleurer dans la solitude. J'ai une forte inclination pour Éraste, mais j'ai étudié son caractère; il a trop contredit mon inclination: je veux être heureuse; je ne le serais pas avec lui; j'épouserai Ariste que j'estime, et que j'espère aimer.

MÉLINDE.

Vous êtes bien raisonnable pour votre âge. Il n'y a guère de filles que la crainte d'un avenir fâcheux empêche de jouir d'un présent agréable. Comment pouvez-vous avoir un tel empire sur vous-même?

SOPHRONIE.

Ce peu que j'ai de raison, je le dois à l'éducation que m'a donnée ma mère. Elle ne m'a point élevée

dans un couvent, parceque ce n'était pas dans un couvent que j'étais destinée à vivre. Je plains les filles dont les mères ont confié la première jeunesse à des religieuses, comme elles ont laissé le soin de leur première enfance à des nourrices étrangères. J'entends dire que dans ces couvents, comme dans la plupart des colléges où les jeunes gens sont élevés, on n'apprend guère que ce qu'il faut oublier pour toute sa vie; on ensevelit dans la stupidité les premiers de vos beaux jours. Vous ne sortez guère de votre prison que pour être promise à un inconnu qui vient vous épier à la grille; quel qu'il soit, vous le regardez comme un libérateur; et, fût-il un singe, vous vous croyez trop heureuse : vous vous donnez à lui sans le connaître; vous vivez avec lui sans l'aimer : c'est un marché qu'on a fait sans vous; et bientôt après les deux parties se repentent.

Ma mère m'a crue digne de penser de moi-même, et de choisir un jour un époux moi-même. Si j'étais née pour gagner ma vie, elle m'aurait appris à réussir dans les ouvrages convenables à mon sexe; mais née pour vivre dans la société, elle m'a fait instruire de bonne heure dans tout ce qui regarde la société; elle a formé mon esprit, en me fesant craindre les écueils du bel esprit; elle m'a menée à tous les spectacles choisis qui peuvent inspirer le goût sans corrompre les mœurs, où l'on étale encore plus les dangers des passions que leurs charmes, où la bienséance règne, où l'on apprend à penser et à s'exprimer. La tragédie m'a paru souvent l'école de la grandeur d'ame; la comédie, l'école des bienséances; et j'ose dire que ces

instructions, qu'on ne regarde que comme des amusements, m'ont été plus utiles que les livres. Enfin, ma mère m'a toujours regardée comme un être pensant dont il fallait cultiver l'ame, et non comme une poupée qu'on ajuste, qu'on montre, et qu'on renferme le moment d'après.

FIN DE L'ÉDUCATION DES FILLES.

AVERTISSEMENT[1]

DE M. DE VOLTAIRE.

Plusieurs personnes s'étant plaintes de n'avoir pas reçu de réponse à des paquets envoyés soit à Ferney, soit à Tournay, soit aux Délices, on est obligé d'avertir qu'attendu la multiplicité immense de ces paquets on a été obligé de renvoyer tous ceux qui n'étaient pas adressés par des personnes avec qui l'on a l'honneur d'être en relation.

[1] Cet *Avis* a été imprimé dans le *Mercure* de 1762, janvier, tome Ier, page 206. B.

FIN DE L'AVERTISSEMENT.

EXTRAIT

DE LA GAZETTE DE LONDRES,

DU 20 FÉVRIER 1762.

Nous apprenons que nos voisins les Français sont animés autant que nous au moins de l'esprit patriotique. Plusieurs corps de ce royaume signalent leur zèle pour le roi et pour la patrie. Ils donnent leur nécessaire pour fournir des vaisseaux; et on nous apprend que les moines, qui doivent aussi aimer le roi et la patrie, donneront de leur superflu.

On assure que les bénédictins, qui possèdent environ neuf millions de livres tournois de rente dans le royaume de France, fourniront au moins neuf vaisseaux de haut bord;

Que l'abbé de Cîteaux, homme très important dans l'état, puisqu'il possède, sans contredit, les meilleures vignes de Bourgogne et la plus grosse tonne, augmentera la marine d'une partie de ses futailles. Il fait bâtir actuellement un palais [1] dont le devis est d'un million sept cent mille livres tournois, et il a déjà dépensé quatre cent mille francs à cette maison pour la gloire de Dieu : il va faire construire des vaisseaux pour la gloire du roi.

[1] Il est question du palais de Cîteaux dans le paragraphe XVI du *Pot-Pourri ;* voyez tome XLII. Le revenu de l'abbé de Citeaux était, en 1790, de 120,000 francs. B.

On assure que Clairvaux suivra cet exemple, quoique les vignes de Clairvaux soient très peu de chose; mais, possédant quarante mille arpents de bois, il est très en état de faire construire de bons navires.

Il sera imité par les chartreux, qui voulaient même le prévenir, attendu qu'ils mangent la meilleure marée, et qu'il est de leur intérêt que la mer soit libre. Ils ont trois millions de rentes en France pour faire venir des turbots et des soles. On dit qu'ils donneront trois beaux vaisseaux de ligne.

Les prémontrés et les carmes, qui sont aussi nécessaires dans un état que les chartreux, et qui sont aussi riches qu'eux, se proposent de fournir le même contingent. Les autres moines donneront à proportion. On est si assuré de cette oblation volontaire de tous les moines, qu'il est évident qu'il faudrait les regarder comme ennemis de la patrie s'ils ne s'acquittaient pas de ce devoir.

Les juifs de Bordeaux se sont cotisés : des moines, qui valent bien des juifs, seront jaloux, sans doute, de maintenir la supériorité de la nouvelle loi sur l'ancienne.

Pour les frères jésuites, on n'estime pas qu'ils doivent se saigner en cette occasion, attendu que la France va être incessamment purgée desdits frères.

POST-SCRIPTUM.

Comme la France manque un peu de gens de mer, le prieur des célestins a proposé aux abbés réguliers, prieurs, sous-prieurs, recteurs, supérieurs, qui four-

niront les vaisseaux, d'envoyer leurs novices servir de mousses, et leurs profès servir de matelots. Ledit célestin a démontré, dans un beau discours, combien il est contraire à l'esprit de charité de ne songer qu'à faire son salut, quand on doit s'occuper de celui de l'état : ce discours a fait un grand effet, et tous les chapitres délibéraient encore au départ de la poste.

FIN DE L'EXTRAIT.

EXTRAIT

DES

SENTIMENTS DE JEAN MESLIER.

1762.

AVERTISSEMENT

DU NOUVEL ÉDITEUR.

Ce fut Thieriot qui, le premier, parla de Meslier à Voltaire (voyez la lettre du 30 novembre 1735). Il y avait déjà deux ans que ce curé était mort; et ce ne fut que près de trente ans après que parut l'*Extrait du testament*. Voltaire en envoya un exemplaire à Damilaville le 4 février 1762. Cette première édition a soixante-trois pages in-8°. On avait, dans cette édition, oublié l'*Avant-propos*; cette omission fut réparée dans la réimpression en soixante-quatre pages, dont Voltaire envoya un exemplaire à d'Argental le 31 mai. A la fin de ces deux éditions, on lit : « Ce 15e mars 1742. » Cette date indique, non l'année de l'impression, mais tout au plus celle de sa confection, si d'ailleurs, ce qui est plus probable, ce n'est pas une date supposée. Naigeon ayant, dans l'*Encyclopédie méthodique* (*Philosophie*, tome III, article MESLIER), fait imprimer l'*Extrait* sous le nom de Voltaire, je l'admis, en 1817, dans une édition in-12, dont je n'ai fait qu'une partie. Il ne peut y avoir aucun doute sur l'auteur de l'*Extrait*, d'après ce que Voltaire écrivait à Damilaville le 8 février 1762 : « On ne sait qui a fait l'*Extrait*; mais « il est tiré tout entier, mot pour mot, de l'original; » et à d'Alembert, le 25 du même mois : « Il part un exemplaire pour vous: « le bon grain était étouffé dans l'ivraie de son in-folio; un bon « Suisse l'a extrait très fidèlement. » La cour de Rome a, le 8 février 1765, mis à l'index l'*Extrait du testament*.

BEUCHOT.

ABRÉGÉ

DE LA VIE DE JEAN MESLIER[1].

Jean Meslier, curé d'Étrepigni et de But en Champagne, natif du village de Mazerni, dépendant du duché de Mazarin, était le fils d'un ouvrier en serge; élevé à la campagne, il a néanmoins fait ses études, et est parvenu à la prêtrise.

Étant au séminaire, où il vécut avec beaucoup de régularité, il s'attacha au système de Descartes. Ses mœurs ont paru irréprochables, fesant souvent l'aumône, d'ailleurs très sobre, tant sur sa bouche que sur les femmes.

MM. Voiri et Delavaux, l'un curé de Va, et l'autre curé de Boulzicourt, étaient ses confesseurs, et les seuls qu'il fréquentait.

Il était seulement rigide partisan de la justice, et poussait quelquefois ce zèle un peu trop loin. Le seigneur de son village, nommé le sieur de Touilli, ayant maltraité quelques paysans, il ne voulut pas le recommander nommément au prône : M. de Mailli, archevêque de Reims, devant qui la contestation fut portée, l'y condamna. Mais le dimanche qui suivit cette décision, ce curé monta en chaire, et se plaignit de la sentence du cardinal. « Voici, dit-il, le sort or-

[1] Ce morceau est de Voltaire. B.

« dinaire des pauvres curés de campagne : les arche-
« vêques, qui sont de grands seigneurs, les méprisent,
« et ne les écoutent pas. Recommandons donc le sei-
« gneur de ce lieu. Nous prierons Dieu pour Antoine
« de Touilli, qu'il le convertisse, et lui fasse la grace
« de ne point maltraiter le pauvre et dépouiller l'or-
« phelin. »

Ce seigneur, présent à cette mortifiante recommandation, en porta de nouvelles plaintes au même archevêque, qui fit venir le sieur Meslier à Doncheri, où il le maltraita de paroles.

Il n'a guère eu depuis d'autres événements dans sa vie, ni d'autre bénéfice que celui d'Étrepigni.

Les principaux de ses livres étaient la *Bible*, un Moréri, un Montaigne, et quelques Pères; et ce n'est que dans la lecture de la *Bible* et des Pères qu'il puisa ses sentiments. Il en fit trois copies de sa main, l'une desquelles fut portée au garde des sceaux de France, sur laquelle on a tiré l'extrait suivant. Son MS. est adressé à M. Leroux, procureur et avocat en parlement, à Mézières [1].

Il est écrit à l'autre côté d'un gros papier gris qui sert d'enveloppe : « J'ai vu et reconnu les erreurs, les
« abus, les vanités, les folies, et les méchancetés des
« hommes; je les ai haïs et détestés; je ne l'ai osé dire
« pendant ma vie, mais je le dirai au moins en mou-
« rant et après ma mort; et c'est afin qu'on le sache,
« que je fais et écris le présent Mémoire, afin qu'il

[1] Des copies en furent prises, et Voltaire écrivait à Damilaville, le 8 février 1762, que, quinze ou vingt ans auparavant, on vendait ces manuscrits *huit louis d'or*. B.

« puisse servir de témoignage de vérité à tous ceux « qui le verront et qui le liront, si bon leur semble. »

On a aussi trouvé parmi les livres de ce curé un imprimé des Traités de M. de Fénélon, archevêque de Cambrai (*Édit. de* 1718), sur l'existence de Dieu et sur ses attributs [1], et les *Réflexions* du P. Tournemine, jésuite, *sur l'athéisme* [2], auxquels Traités il a mis ses notes en marge, signées de sa main.

Il avait écrit deux lettres aux curés de son voisinage, pour leur faire part de ses Sentiments, etc. Il leur dit qu'il a consigné au greffe [a] de la justice de la paroisse une copie de son écrit, en 366 feuillets *in*-8°; mais qu'il craint qu'on ne la supprime, suivant le mauvais usage établi d'empêcher que les simples ne soient instruits, et ne connaissent la vérité [b].

Il mourut en 1733, âgé de cinquante-cinq ans. On a cru que, dégoûté de la vie, il s'était exprès refusé les aliments nécessaires, parcequ'il ne voulut rien prendre, pas même un verre de vin.

Par son testament il a donné tout ce qu'il possédait, qui n'était pas considérable, à ses paroissiens, et il a prié qu'on l'enterrât dans son jardin.

[1] *Œuvres philosophiques, ou Démonstration de l'existence de Dieu*, 1718, in-12. B.

[2] Imprimées dans le volume cité en la note qui précède. B.

[a] De Sainte-Menehould.

[b] On dit que M. Lebègue, grand-vicaire de Reims, s'est emparé de la troisième copie.

AVANT-PROPOS[1].

« Vous connaissez, mes frères, mon désintéresse-
« ment; je ne sacrifie point ma croyance à un vil in-
« térêt. Si j'ai embrassé une profession si directement
« opposée à mes Sentiments, ce n'est point par cupi-
« dité; j'ai obéi à mes parents. Je vous aurais plus
« tôt éclairés, si j'avais pu le faire impunément. Vous
« êtes témoins de ce que j'avance. Je n'ai point avili
« mon ministère en exigeant des rétributions qui y
« sont attachées.

« J'atteste le ciel que j'ai aussi souverainement mé-
« prisé ceux qui se riaient de la simplicité des peu-
« ples aveuglés, lesquels fournissaient pieusement
« des sommes considérables pour acheter des prières.
« Combien n'est pas horrible ce monopole! Je ne
« blâme pas le mépris que ceux qui s'engraissent de
« vos sueurs et de vos peines témoignent pour leurs
« mystères et leurs superstitions; mais je déteste leur
« insatiable cupidité et l'indigne plaisir que leurs pa-
« reils prennent à se railler de l'ignorance de ceux
« qu'ils ont soin d'entretenir dans cet état d'aveugle-
« ment.

« Qu'ils se contentent de rire de leur propre aisance,

[1] Cet *Avant-propos*, oublié dans la première édition de l'*Extrait*, fut ajouté dans la seconde : voyez mon *Avertissement*, page 390. B.

« mais qu'ils ne multiplient pas du moins les erreurs, « en abusant de l'aveugle piété de ceux qui par leur « simplicité leur procurent une vie si commode. Vous « me rendez, sans doute, mes frères, la justice qui « m'est due. La sensibilité que j'ai témoignée pour « vos peines me garantit du moindre de vos soupçons. « Combien de fois ne me suis-je point acquitté gra- « tuitement des fonctions de mon ministère ! Combien « de fois aussi ma tendresse n'a-t-elle pas été affligée « de ne pouvoir vous secourir aussi souvent et aussi « abondamment que je l'aurais souhaité ! Ne vous ai- « je pas toujours prouvé que je prenais plus de plaisir « à donner qu'à recevoir ? J'ai évité avec soin de vous « exhorter à la bigoterie; et je ne vous ai parlé qu'aussi « rarement qu'il m'a été possible de nos malheureux « dogmes. Il fallait bien que je m'acquittasse, comme « curé, de mon ministère. Mais aussi combien n'ai-je « pas souffert en moi-même, lorsque j'ai été forcé de « vous prêcher ces pieux mensonges que je détestais « dans le cœur ! Quel mépris n'avais-je pas pour mon « ministère, et particulièrement pour cette superstitieuse messe, et ces ridicules administrations de sacrements, surtout lorsqu'il fallait les faire avec cette « solennité qui attirait votre piété et toute votre bonne « foi ! Que de remords ne m'a point excités votre cré- « dulité ! Mille fois sur le point d'éclater publique- « ment, j'allais dessiller vos yeux; mais une crainte « supérieure à mes forces me contenait soudain, et « m'a forcé au silence jusqu'à ma mort. »

EXTRAIT

DES

SENTIMENTS DE JEAN MESLIER,

ADRESSÉS A SES PAROISSIENS, SUR UNE PARTIE DES ABUS ET DES ERREURS EN GÉNÉRAL ET EN PARTICULIER.

CHAPITRE I.

Première preuve, tirée des motifs qui ont porté les hommes à établir une religion.

Comme il n'y a aucune secte particulière de religion qui ne prétende être véritablement fondée sur l'autorité de Dieu, et entièrement exempte de toutes les erreurs et impostures qui se trouvent dans les autres, c'est à ceux qui prétendent établir la vérité de leur secte, à faire voir qu'elle est d'institution divine, par des preuves et des témoignages clairs et convaincants, faute de quoi il faudra tenir pour certain qu'elle n'est que d'invention humaine, pleine d'erreurs et de tromperies; car il n'est pas croyable qu'un Dieu tout puissant, infiniment bon, aurait voulu donner des lois et des ordonnances aux hommes, et qu'il n'aurait pas voulu qu'elles portassent des marques plus sûres et plus authentiques de vérité, que celles

des imposteurs qui sont en si grand nombre. Or, il n'y a aucun de nos christicoles, de quelque secte qu'il soit, qui puisse faire voir, par des preuves claires, que sa religion soit véritablement d'institution divine; et pour preuve de cela, c'est que depuis tant de siècles qu'ils sont en contestation sur ce sujet les uns contre les autres, même jusqu'à se persécuter à feu et à sang pour le maintien de leurs opinions, il n'y a eu cependant encore aucun parti d'entre eux qui ait pu convaincre et persuader les autres par de tels témoignages de vérité, ce qui ne serait certainement point, s'il y avait de part ou d'autre des raisons ou des preuves claires et sûres d'une institution divine; car comme personne d'aucune secte de religion, éclairé et de bonne foi, ne prétend tenir et favoriser l'erreur et le mensonge, et qu'au contraire chacun de son côté prétend soutenir la vérité, le véritable moyen de bannir toutes erreurs, et de réunir tous les hommes en paix dans les mêmes sentiments et dans une même forme de religion, serait de produire ces preuves et ces témoignages convaincants de la vérité, et de faire voir par là que telle religion est véritablement d'institution divine, et non pas aucune des autres. Alors chacun se rendrait à cette vérité, et personne n'oserait entreprendre de combattre ces témoignages, ni soutenir le parti de l'erreur et de l'imposture, qu'il ne fût en même temps confondu par des preuves contraires; mais comme ces preuves ne se trouvent dans aucune religion, cela donne lieu aux imposteurs d'inventer et de soutenir hardiment toutes sortes de mensonges.

Voici encore d'autres preuves qui ne feront pas moins clairement voir la fausseté des religions humaines, et surtout la fausseté de la nôtre.

Deuxième preuve, tirée des erreurs de la foi.

Toute religion qui pose pour fondement de ses mystères, et qui prend pour règle de sa doctrine et de sa morale un principe d'erreurs, et qui est même une source funeste de troubles et de divisions éternelles parmi les hommes, ne peut être une véritable religion, ni être d'institution divine. Or, les religions humaines, et principalement la catholique, pose pour fondement de sa doctrine et de sa morale un principe d'erreurs. Donc, etc. Je ne vois pas qu'on puisse nier la première proposition de cet argument; elle est trop claire et trop évidente pour pouvoir en douter. Je passe à la preuve de la seconde proposition, qui est que la religion chrétienne prend pour règle de sa doctrine et de sa morale ce qu'ils appellent foi, c'est-à-dire une créance aveugle, mais cependant ferme et assurée de quelques lois, ou de quelques révélations divines, et de quelque divinité. Il faut nécessairement qu'elle le suppose ainsi; car c'est cette créance de quelque divinité et de quelques révélations divines qui donne tout le crédit et toute l'autorité qu'elle a dans le monde, sans quoi on ne ferait aucun état de ce qu'elle prescrirait. C'est pourquoi il n'y a point de religion qui ne recommande expressément à ses sectateurs[a] d'être fermes dans leur

[a] *Estote fortes in fide.* — Saint Paul, dans sa première aux Corinthiens, XVI, 13, dit: *State in fide,... et confortamini.* B.

foi. De là vient que tous les christicoles tiennent pour maximes que la foi est le commencement et le fondement du salut, et qu'elle est la racine de toute justice et de toute sanctification, comme il est marqué dans le concile de Trente, sess. 6, chap. VIII.

Or, il est évident qu'une créance aveugle de tout ce qui se propose sous le nom et l'autorité de Dieu, est un principe d'erreurs et de mensonges. Pour preuve, c'est que l'on voit qu'il n'y a aucun imposteur, en matière de religion, qui ne prétende se couvrir du nom de l'autorité de Dieu, et ne se dise particulièrement inspiré et envoyé de Dieu. Non seulement cette foi et cette créance aveugle, qu'ils posent pour fondement de leur doctrine, est un principe d'erreurs, etc., mais elle est aussi une source funeste de troubles et de divisions parmi les hommes, pour le maintien de leur religion. Il n'y a point de méchancetés qu'ils n'exercent les uns contre les autres sous ce spécieux prétexte.

Or, il n'est pas croyable qu'un Dieu tout puissant, infiniment bon et sage, voulût se servir d'un tel moyen ni d'une voie si trompeuse pour faire connaître ses volontés aux hommes; car ce serait manifestement vouloir les induire en erreur et leur tendre des piéges pour leur faire embrasser le parti du mensonge. Il n'est pareillement pas croyable qu'un Dieu qui aimerait l'union et la paix, le bien et le salut des hommes, eût jamais établi, pour fondement de sa religion, une source si fatale de troubles et de divisions éternelles parmi les hommes. Donc des religions pareilles

ne peuvent être véritables, ni avoir été instituées de Dieu.

Mais je vois bien que nos christicoles ne manqueront pas de recourir à leurs prétendus motifs de crédibilité, et qu'ils diront que, quoique leur foi et leur créance soient aveugles en un sens, elles ne laissent pas néanmoins d'être appuyées par de si clairs et de si convaincants témoignages de vérité, que ce serait non seulement une imprudence, mais une témérité et une grande folie, de ne pas vouloir s'y rendre. Ils réduisent ordinairement tous ces prétendus motifs à trois ou quatre chefs.

Le premier ils le tiennent de la prétendue sainteté de leur religion, qui condamne le vice, et qui recommande la pratique de la vertu. Sa doctrine est si pure, si simple, à ce qu'ils disent, qu'il est visible qu'elle ne peut venir que de la pureté et de la sainteté d'un Dieu infiniment bon et sage.

Le second motif de crédibilité, ils le tirent de l'innocence et de la sainteté de la vie de ceux qui l'ont embrassée avec amour, et défendue jusqu'à souffrir la mort, et les plus cruels tourments, plutôt que de l'abandonner, n'étant pas croyable que de si grands personnages se soient laissé tromper dans leur créance, qu'ils aient renoncé à tous les avantages de la vie, et se soient exposés à de si cruelles persécutions, pour ne maintenir que des erreurs et des impostures.

Ils tirent leur troisième motif de crédibilité des oracles et des prophéties qui ont été depuis si long-

temps rendus en leur faveur, et qu'ils prétendent accomplis d'une façon à n'en point douter.

Enfin, leur quatrième motif de crédibilité, qui est comme le principal de tous, se tire de la grandeur et de la multitude des miracles faits en tout temps et en tous lieux en faveur de leur religion.

Mais il est facile de réfuter tous ces vains raisonnements, et de faire connaître la fausseté de tous ces témoignages. Car 1° les arguments que nos christicoles tirent de leurs prétendus motifs de crédibilité, peuvent également servir à établir et confirmer le mensonge comme la vérité; car l'on voit effectivement qu'il n'y a point de religion, si fausse qu'elle puisse être, qui ne prétende s'appuyer sur de semblables motifs de crédibilité; il n'y en a point qui ne prétende avoir une doctrine saine et véritable, et, au moins en sa manière, qui ne condamne tous les vices, et ne recommande la pratique de toutes les vertus. Il n'y en a point qui n'ait eu de doctes et de zélés défenseurs, qui ont souffert de rudes persécutions pour le maintien et la défense de leur religion; et enfin il n'y en a point qui ne prétende avoir des prodiges et des miracles qui ont été faits en sa faveur.

Les mahométans, les Indiens, les païens, en allèguent en faveur de leurs religions, aussi bien que les chrétiens. Si nos christicoles font état de leurs miracles et de leurs prophéties, il ne s'en trouve pas moins dans les religions païennes que dans la leur. Ainsi l'avantage que l'on pourrait tirer de tous ces prétendus motifs de crédibilité, se trouve à peu près également dans toutes sortes de religions.

Cela étant, comme toutes les histoires et la pratique de toutes les religions le démontrent, il s'ensuit évidemment que tous ces prétendus motifs de crédibilité dont nos christicoles veulent tant se prévaloir, se trouvent également dans toutes les religions, et par conséquent ne peuvent servir de preuves et de témoignages assurés de la vérité de leur religion, non plus que de la vérité d'aucune; la conséquence est claire.

2° Pour donner une idée du rapport des miracles du paganisme avec ceux du christianisme, ne pourrait-on pas dire, par exemple, qu'il y aurait plus de raison de croire Philostrate, en ce qu'il récite de la vie d'Apollonius, que de croire tous les évangélistes ensemble, dans ce qu'ils disent des miracles de Jésus-Christ, parceque l'on sait au moins que Philostrate était un homme d'esprit, éloquent et disert, qu'il était secrétaire de l'impératrice Julie, femme de l'empereur Sévère, et que c'a été à la sollicitation de cette impératrice qu'il écrivit la vie et les actions merveilleuses d'Apollonius? marque certaine que cet Apollonius s'était rendu fameux par de grandes et extraordinaires actions, puisqu'une impératrice était si curieuse d'avoir sa vie par écrit; ce que l'on ne peut nullement dire de Jésus-Christ, ni de ceux qui ont écrit sa vie; car ils n'étaient que des ignorants, gens de la lie du peuple; de pauvres mercenaires, des pêcheurs qui n'avaient pas seulement l'esprit de raconter de suite et par ordre les faits dont ils parlent, et qui se contredisent même très souvent et très grossièrement.

A l'égard de celui dont ils décrivent la vie et les

actions, s'il avait véritablement fait les miracles qu'ils lui attribuent, il se serait infailliblement rendu très recommandable par ses belles actions; chacun l'aurait admiré, et on lui aurait érigé des statues, comme on a fait en faveur des dieux: mais au lieu de cela on l'a regardé comme un homme de néant, un fanatique, etc.

Josèphe l'historien, après avoir parlé des plus grands miracles rapportés en faveur de sa nation et de sa religion, en diminue aussitôt la créance et la rend suspecte, en disant qu'il laisse à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra; marque bien certaine qu'il n'y ajoutait pas beaucoup de foi. C'est aussi ce qui donne lieu aux plus judicieux de regarder les histoires qui parlent de ces sortes de choses, comme des narrations fabuleuses. Voyez Montaigne et l'auteur de l'*Apologie des grands hommes*[1]. On peut aussi voir la relation des missionnaires de l'île de Santorini : il y a trois chapitres de suite sur cette belle matière.

Tout ce que l'on peut dire à ce sujet nous fait clairement voir que les prétendus miracles se peuvent également imaginer en faveur du vice et du mensonge, comme en faveur de la justice et de la vérité.

Je le prouve par le témoignage de ce que nos christicoles mêmes appellent la parole de Dieu, et par le témoignage de celui qu'ils adorent; car leurs livres, qu'ils disent contenir la parole de Dieu, et le Christ lui-même qu'ils adorent comme un Dieu fait homme,

[1] Gabriel Naudé, auteur de l'*Apologie pour tous les grands personnages qui ont été faussement soupçonnés de magie*; 1679, in-8°; 1712, in-8°. B.

nous marquent expressément qu'il y a non seulement de faux prophètes, c'est-à-dire des imposteurs qui se disent envoyés de Dieu et qui parlent en son nom, mais nous marquent expressément encore qu'ils font et qu'ils feront de si grands et si prodigieux miracles, que peu s'en faudra que les justes n'en soient séduits. *Voyez* Matthieu, XXIV, 5, 11, 24, et ailleurs.

De plus, ces prétendus feseurs de miracles veulent qu'on y ajoute foi, et non à ceux que font les autres d'un parti contraire au leur, se détruisant les uns les autres.

Un jour un de ces prétendus prophètes, nommé Sédécias, se voyant contredit par un autre appelé Michée, celui-là donna un soufflet à celui-ci, et lui dit plaisamment[a] : « Par quelle voie l'esprit de Dieu a-t-il « passé de moi pour aller à toi ? » *Voyez* encore III, *Reg.*, XVIII, 40 et autres.

Mais comment ces prétendus miracles seraient-ils des témoignages de vérité, puisqu'il est clair qu'ils n'ont pas été faits ? Car il faudrait savoir 1° si ceux que l'on dit être les premiers auteurs de ces narrations le sont véritablement; 2° s'ils étaient gens de probité, dignes de foi, sages et éclairés, et s'ils n'étaient point prévenus en faveur de ceux dont ils parlent si avantageusement; 3° s'ils ont bien examiné toutes les circonstances des faits qu'ils rapportent, s'ils les ont bien connues, et s'ils les rapportent bien fidèlement; 4° si les livres ou les histoires anciennes qui rapportent tous ces grands miracles n'ont pas été

[a] II. *Paral.*, XVIII, 23.

falsifiés et corrompus dans la suite du temps, comme quantité d'autres l'ont été.

Que l'on consulte Tacite et quantité d'autres célèbres historiens au sujet de Moïse et de sa nation, on verra qu'ils sont regardés comme une troupe de voleurs et de bandits. La magie et l'astrologie étaient pour lors les seules sciences à la mode; et comme Moïse était, dit-on, instruit dans la sagesse des Égyptiens, il ne lui fut pas difficile d'inspirer de la vénération et de l'attachement pour sa personne aux enfants de Jacob, rustiques et ignorants, et de leur faire embrasser, dans la misère où ils étaient, la discipline qu'il voulut leur donner. Voilà qui est bien différent de ce que les Juifs et nos christicoles nous en veulent faire accroire. Par quelle règle certaine connaîtra-t-on qu'il faut ajouter foi à ceux-ci plutôt qu'aux autres? Il n'y en a certainement aucune raison vraisemblable.

Il y a aussi peu de certitude, et même de vraisemblance, sur les miracles du *Nouveau Testament* que sur ceux de l'*Ancien*, pour pouvoir remplir les conditions précédentes.

Il ne servirait de rien de dire que les histoires qui rapportent les faits contenus dans les *Évangiles* ont été regardées comme saintes et sacrées, qu'elles ont toujours été fidèlement conservées sans aucune altération des vérités qu'elles renferment, puisque c'est peut-être par là même qu'elles doivent être plus suspectes, et d'autant plus corrompues par ceux qui prétendent en tirer avantage, ou qui craignent qu'elles ne leur soient pas assez favorables; l'ordinaire des auteurs qui transcrivent ces sortes d'histoi-

res étant d'y ajouter, d'y changer, ou d'en retrancher tout ce que bon leur semble pour servir à leur dessein.

C'est ce que nos christicoles mêmes ne sauraient nier, puisque, sans parler de plusieurs autres graves personnages qui ont reconnu les additions, les retranchements et les falsifications qui ont été faites en différents temps, à ce qu'ils appellent leur Écriture sainte, leur saint Jérôme, fameux docteur parmi eux, dit formellement en plusieurs endroits de ses prologues, qu'elles ont été corrompues et falsifiées, étant déjà de son temps entre les mains de toutes sortes de personnes, qui y ajoutaient et en retranchaient tout ce que bon leur semblait; en sorte qu'il y avait, dit-il, autant d'exemplaires différents, qu'il y avait de différentes copies.

Voyez ses prologues à Paulin, sa préface sur Josué, son Épître à Galéate [1], sa préface sur Job, celle sur les *Évangiles* au pape Damase, celle sur les psaumes à Paul et à Eustachium, etc.

Touchant les livres de l'*Ancien Testament* en particulier, Esdras, prêtre de la loi, enseigne lui-même avoir corrigé et remis dans leur entier les prétendus livres sacrés de sa loi, qui avaient été en partie perdus et en partie corrompus. Il les distribua en XXII livres, selon le nombre des lettres hébraïques, et composa plusieurs autres livres dont la doctrine ne devait se communiquer qu'aux seuls sages. Si ces livres ont

[1] Saint Jérôme n'a point fait d'épître à Galéate, mais il a mis en tête de sa Bible un *Prologus Galeatus;* et c'est sans doute ce morceau qui, par une singulière inadvertance, est appelé ici *Épître à Galéate.* B.

été partie perdus, partie corrompus, comme le témoignent Esdras et le docteur saint Jérôme en tant d'endroits, il n'y a donc aucune certitude sur ce qu'ils contiennent; et quant à ce qu'Esdras dit les avoir corrigés et remis en leur entier par l'inspiration de Dieu même, il n'y a aucune certitude de cela, et il n'y a point d'imposteur qui n'en puisse dire autant.

Tous les livres de la loi de Moïse et des prophètes qu'on put trouver, furent brûlés du temps d'Antiochus. Le *Talmud*, regardé par les Juifs comme un livre saint et sacré, et qui contient toutes les lois divines, avec les sentences et dits notables des rabbins; leur exposition, tant sur les lois divines qu'humaines, et une quantité prodigieuse d'autres secrets et mystères de la langue hébraïque, est regardé par les chrétiens comme un livre farci de rêveries, de fables, d'impostures, et d'impiétés. En l'année 1559, ils firent brûler à Rome, par le commandement des inquisiteurs de la foi, douze cents de ces *Talmuds* trouvés dans une bibliothèque de la ville de Crémone.

Les pharisiens, qui fesaient parmi les Juifs une fameuse secte, ne recevaient que les cinq livres de Moïse, et rejetaient tous les prophètes. Parmi les chrétiens, Marcion et ses sectateurs rejetaient les livres de Moïse et les prophètes, et introduisaient d'autres écritures à la mode; Carpocrate et ses sectateurs en fesaient de même, et rejetaient tout l'*Ancien Testament*, et maintenaient que Jésus-Christ n'était qu'un homme comme les autres. Les marcionites et les souverains réprouvaient aussi tout l'*Ancien Testament* comme mauvais, et rejetaient aussi la plus grande

partie des quatre *Évangiles*, et les *Épîtres* de saint Paul.

Les ébionites n'admettaient que le seul *Évangile* de saint Matthieu, rejetant les trois autres, et les *Épîtres* de saint Paul. Les marcionites publiaient un *Évangile* sous le nom de saint Mathias pour confirmer leur doctrine. Les apostoliques introduisaient d'autres écritures pour maintenir leurs erreurs, et pour cet effet se servaient de certains actes, qu'ils attribuaient à saint André et à saint Thomas.

Les manichéens (Chron., page 287) écrivirent un *Évangile* à leur mode, et rejetaient les écrits des prophètes et des apôtres. Les etzaïtes débitaient un certain livre qu'ils disaient être venu du ciel; ils tronçonnaient les autres écritures à leur fantaisie. Origène même, avec tout son grand esprit, ne laissait pas que de corrompre les Écritures, et forgeait à tous coups des allégories hors de propos, et se détournait, par ce moyen, du sens des prophètes et des apôtres, et même avait corrompu quelques uns des principaux points de la doctrine. Ses livres sont maintenant mutilés et falsifiés : ce ne sont plus que pièces cousues et ramassées par d'autres qui sont venus depuis; aussi y rencontre-t-on des erreurs et des fautes manifestes.

Les allogiens attribuaient à l'hérétique Cérinthus l'*Évangile* et l'*Apocalypse* de saint Jean; c'est pourquoi ils les rejetaient. Les hérétiques de nos derniers siècles rejettent comme apocryphes plusieurs livres que les catholiques romains regardent comme saints et sacrés, comme sont les livres de *Tobie*, de *Judith*, d'*Esther*, de *Baruch*, le *Cantique des trois enfants*

dans la fournaise, l'histoire de *Susanne*, et celle de l'*Idole de Bel*, la *Sapience* de Salomon, l'*Ecclésiastique*, le premier et le second livre des *Machabées*, auxquels livres incertains et douteux on pourrait encore en ajouter plusieurs que l'on attribuait aux autres apôtres, comme sont, par exemple, les *Actes de saint Thomas*, ses *Circuits*, son *Évangile*, et son *Apocalypse*; l'*Évangile* de saint Barthélemi, celui de saint Mathias, celui de saint Jacques, celui de saint Pierre, et celui des apôtres [1]; comme aussi les *Gestes de saint Pierre*, son livre de la *Prédication*, et celui de son *Apocalypse*; celui du *Jugement*, celui de l'*Enfance du Sauveur*, et plusieurs autres de semblable farine, qui sont tous rejetés comme apocryphes par les catholiques romains, même par le pape Gélase et par les SS. PP. de la communion romaine.

Ce qui confirme d'autant plus qu'il n'y a aucun fondement de certitude touchant l'autorité que l'on prétend donner à ces livres, c'est que ceux qui en maintiennent la divinité sont obligés d'avouer qu'ils n'auraient aucune certitude pour les fixer, si leur foi, disent-ils, ne les en assurait, et ne les obligeait absolument de le croire ainsi. Or, comme la foi n'est qu'un principe d'erreur et d'imposture, comment la foi, c'est-à-dire une créance aveugle, peut-elle rendre certains les livres qui sont eux-mêmes le fondement de cette créance aveugle? Quelle pitié et quelle démence!

Mais voyons si ces livres portent en eux-mêmes

[1] Voyez, tome XLV, la *Collection d'anciens évangiles*. B.

quelque caractère particulier de vérité, comme par exemple, d'érudition, de sagesse et de sainteté, ou de quelques autres perfections qui ne puissent convenir qu'à un Dieu, et si les miracles qui y sont cités s'accordent avec ce que l'on devrait penser de la grandeur, de la bonté, de la justice et de la sagesse infinie d'un Dieu tout puissant.

Premièrement, on verra qu'il n'y a aucune érudition, aucune pensée sublime, ni aucune production qui passe les forces ordinaires de l'esprit humain. Au contraire on n'y verra, d'un côté, que des narrations fabuleuses, comme sont celles de la formation de la femme tirée d'une côte de l'homme, du prétendu paradis terrestre, d'un serpent qui parlait, qui raisonnait, et qui était même plus rusé que l'homme; d'une ânesse qui parlait, et qui reprenait son maître de ce qu'il la maltraitait mal à propos; d'un déluge universel, et d'une arche où des animaux de toute espèce étaient renfermés; de la confusion des langues et de la division des nations, sans parler de quantité d'autres vains récits particuliers sur des sujets bas et frivoles, et que des auteurs graves mépriseraient de rapporter. Toutes ces narrations n'ont pas moins l'air de fables que celles que l'on a inventées sur l'industrie de Prométhée, sur la boîte de Pandore, ou sur la guerre des géants contre les dieux, et autres semblables que les poëtes ont inventées pour amuser les hommes de leur temps.

D'un autre côté, on n'y verra qu'un mélange de quantité de lois et d'ordonnances, ou de pratiques superstitieuses touchant les sacrifices, les purifica-

tions de l'ancienne loi, le vain discernement des animaux, dont elle suppose les uns purs et les autres impurs. Ces lois ne sont pas plus respectables que celles des nations les plus idolâtres.

On n'y verra encore que de simples histoires, vraies ou fausses, de plusieurs rois, de plusieurs princes ou particuliers qui auront bien ou mal vécu, ou qui auront fait quelques belles ou mauvaises actions, parmi d'autres actions basses et frivoles qui y sont rapportées aussi.

Pour faire tout cela, il est visible qu'il ne fallait pas avoir un grand génie, ni avoir des révélations divines. Ce n'est pas faire honneur à un Dieu.

Enfin, on ne voit, dans ces livres, que les discours, la conduite et les actions de ces renommés prophètes qui se disaient être tout particulièrement inspirés de Dieu. On verra leur manière d'agir et de parler, leurs songes, leurs illusions, leurs rêveries; et il sera facile de juger qu'ils ressemblaient beaucoup plus à des visionnaires et à des fanatiques qu'à des personnes sages et éclairées.

Il y a cependant dans quelques uns de ces livres plusieurs bons enseignements et de belles maximes de morale, comme dans les Proverbes attribués à Salomon, dans le livre de la *Sagesse* et de l'*Ecclésiastique;* mais ce même Salomon, le plus sage de leurs écrivains, est aussi le plus incrédule. Il doute même de l'immortalité de l'ame, et il conclut ses ouvrages par dire qu'il n'y a rien de bon que de jouir en paix de son labeur, et de vivre avec ce que l'on aime [1].

[1] *Ecclésiaste*, III, 19-20; IX, 5-6; IX, 9. B.

D'ailleurs, combien les auteurs qu'on nomme profanes, Xénophon, Platon, Cicéron, l'empereur Antonin, l'empereur Julien, Virgile, etc., sont-ils au-dessus de ces livres qu'on nous dit inspirés de Dieu! Je crois pouvoir dire que quand il n'y aurait, par exemple, que les Fables d'Ésope, elles sont certainement beaucoup plus ingénieuses et plus instructives que ne le sont toutes ces grossières et basses paraboles qui sont rapportées dans les *Évangiles*.

Mais ce qui fait encore voir que ces sortes de livres ne peuvent venir d'aucune inspiration divine, c'est qu'outre la bassesse et la grossièreté du style, et le défaut d'ordre dans la narration des faits particuliers qui y sont très mal circonstanciés, on ne voit point que les auteurs s'accordent; ils se contredisent en plusieurs choses; ils n'avaient pas même assez de lumières et de talents naturels pour bien rédiger une histoire.

Voici quelques exemples des contradictions qui se trouvent entre eux. L'évangéliste Matthieu [1] fait descendre Jésus-Christ du roi David par son fils Salomon, jusqu'à Joseph, père au moins putatif de Jésus-Christ; et Luc [2] le fait descendre du même David par son fils Nathan jusqu'à Joseph.

Matthieu dit, parlant de Jésus [3], que le bruit s'étant répandu dans Jérusalem qu'il était né un nouveau roi des Juifs, et que les mages étant venus le chercher pour l'adorer, le roi Hérode, craignant que ce prétendu roi nouveau né lui ôtât quelque jour la cou-

[1] Chapitre 1er, verset 1er. B. — [2] III, 31; voyez, sur ces contradictions, tome XXVIII, page 211 et suiv. B. — [3] II, 1-17. B.

ronne, fit égorger tous les enfants nouvellement nés depuis deux ans, dans tous les environs de Bethléem, où on lui avait dit que ce nouveau roi devait naître, et que Joseph et la mère de Jésus ayant été avertis en songe, par un ange, de ce mauvais dessein, ils s'enfuirent incontinent en Égypte, où ils demeurèrent jusqu'à la mort d'Hérode, qui n'arriva que plusieurs années après.

Au contraire, Luc [1] marque que Joseph et la mère de Jésus demeurèrent paisiblement durant six semaines dans l'endroit où leur enfant Jésus fut né; qu'il y fut circoncis suivant la loi des Juifs, huit jours après sa naissance, et que lorsque le temps prescrit par cette loi pour la purification de sa mère fut arrivé, elle et Joseph son mari le portèrent à Jérusalem pour le présenter à Dieu dans son temple, et pour offrir en même temps un sacrifice, ce qui était ordonné par la loi de Dieu; après quoi ils s'en retournèrent en Galilée dans leur ville de Nazareth, où leur enfant Jésus croissait tous les jours en grace et en sagesse; et que son père et sa mère allaient tous les ans à Jérusalem, aux jours solennels de leur fête de Pâques, si bien que Luc ne fait aucune mention de leur fuite en Égypte, ni de la cruauté d'Hérode envers les enfants de la province de Bethléem.

A l'égard de la cruauté d'Hérode, comme les historiens de ce temps-là n'en parlent point, non plus que Josèphe l'historien, qui a écrit la vie de cet Hérode, et que les autres évangélistes n'en font aucune men-

[1] II, 21-41. B.

tion, il est évident que le voyage de ces mages conduits par une étoile, ce massacre des petits enfants, et cette fuite en Égypte, ne sont qu'un mensonge absurde. Car il n'est pas croyable que Josèphe, qui a blâmé les vices de ce roi, eût passé sous silence une action si noire et si détestable, si ce que cet évangéliste dit eût été vrai.

Sur la durée du temps de la vie publique de Jésus-Christ, suivant ce que disent les trois premiers évangélistes, il ne pouvait y avoir eu guère plus de trois mois depuis son baptême jusqu'à sa mort; en supposant qu'il avait trente ans lorsqu'il fut baptisé par Jean, comme dit Luc, et qu'il fût né le 25 décembre. Car depuis ce baptême, qui fut l'an 15 de Tibère-César, et l'année qu'Anne et Caïphe étaient grands prêtres, jusqu'au premier Pâque suivant, qui était dans le mois de mars, il n'y avait qu'environ trois mois; suivant ce que disent les trois premiers évangélistes, il fut crucifié la veille du premier Pâque suivant, après son baptême, et la première fois qu'il vint à Jérusalem avec ses disciples; car tout ce qu'ils disent de son baptême, de ses voyages, de ses miracles, de ses prédications, et de sa mort et passion, se doit rapporter nécessairement à la même année de son baptême, puisque ces évangélistes ne parlent d'aucune autre année suivante, et qu'il paraît même, par la narration qu'ils font de ses actions, qu'il les a toutes faites immédiatement après son baptême, consécutivement les unes après les autres, et en fort peu de temps, pendant lequel on ne voit qu'un seul intervalle de six jours avant sa transfiguration, pen-

dant lesquels six jours on ne voit pas qu'il ait fait aucune chose.

On voit par là qu'il n'aurait vécu, après son baptême, qu'environ trois mois, desquels, si l'on vient à ôter six semaines de quarante jours et quarante nuits qu'il passa dans le désert immédiatement après son baptême, il s'ensuivra que le temps de sa vie publique, depuis ses premières prédications jusqu'à sa mort, n'aura duré qu'environ six semaines; et suivant ce que Jean dit, il aurait au moins duré trois ans et trois mois, parcequ'il paraît, par l'Évangile de cet apôtre, qu'il aurait été, pendant le cours de sa vie publique, trois ou quatre fois à Jérusalem à la fête de Pâques, qui n'arrivait qu'une fois l'an.

Or, s'il est vrai qu'il y ait été trois ou quatre fois depuis son baptême, comme Jean le témoigne, il est faux qu'il n'ait vécu que trois mois après son baptême, et qu'il ait été crucifié la première fois qu'il alla à Jérusalem.

Si l'on dit que ces trois premiers évangélistes ne parlent effectivement que d'une seule année, mais qu'ils ne marquent pas distinctement les autres qui se sont écoulées depuis son baptême, ou que Jean n'entend parler que d'une seule Pâque, quoiqu'il semble qu'il parle de plusieurs, et que c'est par anticipation qu'il répète plusieurs fois que la fête de Pâques des Juifs était proche, et que Jésus alla à Jérusalem, et par conséquent qu'il n'y a qu'une contrariété apparente sur ce sujet entre ces évangélistes, je le veux bien; mais il est constant que cette contrariété apparente ne viendrait que de ce qu'ils ne s'expliquent pas

avec toutes les circonstances qui auraient été à remarquer dans le récit qu'ils font. Quoi qu'il en soit, il y a toujours lieu de tirer cette conséquence, qu'ils n'étaient donc pas inspirés de Dieu lorsqu'ils ont écrit leurs histoires.

Autre contradiction au sujet de la première chose que Jésus-Christ fit incontinent après son baptême; car les trois premiers évangélistes [1] disent qu'il fut aussitôt transporté par l'esprit dans un désert, où il jeûna quarante jours et quarante nuits, et où il fut plusieurs fois tenté par le diable; et, suivant ce que dit Jean [2], il partit deux jours après son baptême pour aller en Galilée, où il fit son premier miracle en y changeant l'eau en vin aux noces de Cana, où il se trouva trois jours après son arrivée en Galilée, à plus de trente lieues de l'endroit où il était.

A l'égard du lieu de sa première retraite après sa sortie du désert, Matthieu dit, ch. IV, vers. 13, qu'il s'en vint en Galilée, et que laissant la ville de Nazareth, il vint demeurer à Capharnaüm, ville maritime; et Luc, ch. IV, vers. 16 et 31, dit qu'il vint d'abord à Nazareth, et qu'ensuite il vint à Capharnaüm.

Ils se contredisent sur le temps et la manière dont les apôtres se mirent à sa suite; car les trois premiers [3] disent que Jésus passant sur le bord de la mer de Galilée, il vit Simon et André son frère, et qu'un peu plus loin il vit Jacques et Jean son frère avec leur père Zébédée. Jean [4], au contraire, dit que ce fut André,

[1] Matth., IV, 1; Marc, 1, 12; Luc, IX, 1. B. — [2] II, 1. B. — [3] Matth., IV, 18, 21; Marc, 1, 16, 19; Luc, V, 3, 10. B. — [4] 1, 40. B.

frère de Simon Pierre, qui se joignit premièrement à Jésus, avec un autre disciple de Jean-Baptiste, l'ayant vu passer devant eux, lorsqu'ils étaient avec leur maître sur les bords du Jourdain.

Au sujet de la cène, les trois premiers évangélistes[1] marquent que Jésus-Christ fit l'institution du sacrement de son corps et de son sang, sous les espèces et apparences du pain et du vin, comme parlent nos christicoles romains; et Jean ne fait aucune mention de ce mystérieux sacrement. Jean dit, ch. XIII, vers. 5, qu'après cette cène Jésus lava les pieds à ses apôtres, qu'il leur commanda expressément de se faire les uns aux autres la même chose, et rapporte un long discours qu'il leur fit dans ce même temps. Mais les autres évangélistes ne parlent aucunement de ce lavement de pieds, ni d'un long discours qu'il leur fit pour lors. Au contraire, ils témoignent qu'incontinent après cette cène, il s'en alla avec ses apôtres sur la montagne des Oliviers, où il abandonna son ame à la tristesse, et qu'enfin il tomba en agonie, pendant que ses apôtres dormirent un peu plus loin.

Ils se contredisent eux-mêmes sur le jour qu'ils disent qu'il fit cette cène; car d'un côté ils marquent qu'il la fit le soir de la veille de Pâques, c'est-à-dire le soir du premier jour des azymes, ou de l'usage des pains sans levain, comme il est marqué dans l'*Exode*, XII, 18; *Lévit.*, XXIII, 5; dans les *Nomb.*, XXVIII, 16; et d'un autre côté ils disent qu'il fut crucifié le lendemain du jour qu'il fit cette cène, vers l'heure de mi-

[1] Matth., XXVI, 28; Marc, XIX, 22; Luc, XXVI, 19. B.

di, après que les Juifs lui eurent fait son procès pendant toute la nuit et le matin. Or, suivant leur dire, le lendemain qu'il fit cette cène n'aurait pas dû être la veille de Pâques. Donc, s'il est mort la veille de Pâques vers le midi, ce n'était point le soir de la veille de cette fête qu'il fit cette cène. Donc il y a erreur manifeste.

Ils se contredisent aussi sur ce qu'ils rapportent des femmes qui avaient suivi Jésus depuis la Galilée; car les trois premiers évangélistes [1] disent que ces femmes, et tous ceux de sa connaissance, entre lesquelles étaient Marie-Magdeleine, et Marie, mère de Jacques et de Josès, et la mère des enfants de Zébédée, regardaient de loin ce qui se passait, lorsqu'il était pendu et attaché à la croix. Jean dit au contraire, XIX, 25, que la mère de Jésus, et la sœur de sa mère, et Marie-Magdeleine, étaient debout auprès de la croix, avec Jean son apôtre. La contrariété est manifeste; car si ces femmes et ce disciple étaient près de lui, elles n'étaient donc pas éloignées, comme disent les autres.

Ils se contredisent sur les prétendues apparitions qu'ils rapportent que Jésus-Christ fit après sa prétendue résurrection; car Matthieu, ch. XXXVIII, v. 9 et 16, ne parle que de deux apparitions; l'une, lorsqu'il apparut à Marie-Magdeleine, et à une autre femme nommée aussi Marie, et lorsqu'il apparut à ses onze disciples, qui s'étaient rendus en Galilée sur la montagne qu'il leur avait marquée pour le voir. Marc [2]

[1] Matth., XXVII, 55; Marc, XV, 40; Luc, XXIII, 49. B. — [2] XVI, 9, 12, 14. B.

parle de trois apparitions : la première, lorsqu'il apparut à Marie-Magdeleine; la seconde, lorsqu'il apparut à ses deux disciples, qui allaient à Emmaüs; et la troisième, lorsqu'il apparut à ses onze disciples, à qui il fit reproche de leur incrédulité. Luc [1] ne parle que des deux premières apparitions comme Matthieu; et Jean [2] l'évangéliste parle de quatre apparitions, et ajoute aux trois de Marc celle qu'il fit à sept ou huit de ses disciples, qui pêchaient sur la mer de Tibériade.

Ils se contredisent encore sur le lieu de ces apparitions; car Matthieu [3] dit que ce fut en Galilée, sur une montagne; Marc [4] dit que ce fut lorsqu'ils étaient à table; Luc [5] dit qu'il les mena hors de Jérusalem, et qu'il les mena jusqu'en Béthanie, où il les quitta en s'élevant au ciel; et Jean [6] dit que ce fut dans la ville de Jérusalem, dans une maison dont ils avaient fermé les portes; et une autre fois sur la mer de Tibériade.

Voilà bien de la contrariété dans le récit de ces prétendues apparitions. Ils se contredisent au sujet de sa prétendue ascension au ciel; car Luc [7] et Marc [8] disent positivement qu'il monta au ciel en présence de ses onze apôtres; mais ni Matthieu ni Jean ne font aucune mention de cette prétendue ascension. Bien plus, Matthieu témoigne assez clairement qu'il n'est point monté au ciel, puisqu'il dit positivement [9] que Jésus-Christ assura ses apôtres qu'il serait et qu'il demeurerait toujours avec eux jusqu'à la fin des siècles.

[1] XXIV, 4, 15. B. — [2] XX, 12, 19, 26; XXI, 1. B. — [3] XXVIII, 16. B. — [4] XVI, 14. B. — [5] XXIV, 50. B. — [6] XX, 26; XXI, 1. B. — [7] XXIV, 5. B. — [8] XVI, 19. B. — [9] XXVIII, 20. B.

« Allez donc, leur dit-il dans cette prétendue appari-
« tion, enseignez toutes les nations, et soyez assurés
« que je serai toujours avec vous jusqu'à la fin des
« siècles. »

Luc se contredit lui-même sur ce sujet; car dans son *Évangile*, ch. XXIV, v. 50, il dit que ce fut en Béthanie qu'il monta au ciel en présence de ses apôtres; et dans ses *Actes des Apôtres*, supposé qu'il en soit l'auteur, il dit[1] que ce fut sur la montagne des Oliviers. Il se contredit encore lui-même dans une autre circonstance de cette ascension; car il marque dans son *Évangile*[2] que ce fut le jour même de sa résurrection, ou la première nuit suivante, qu'il monta au ciel; et dans ses *Actes des Apôtres*[3], il dit que ce fut quarante jours après sa résurrection; ce qui ne s'accorde certainement pas.

Si tous les apôtres avaient véritablement vu leur maître monter glorieusement au ciel, comment Matthieu et Jean, qui l'auraient vu comme les autres, auraient-ils passé sous silence un si glorieux mystère, et si avantageux à leur maître, vu qu'ils rapportent quantité d'autres circonstances de sa vie et de ses actions, qui sont beaucoup moins considérables que celle-ci? Comment Matthieu ne fait-il pas mention expresse de cette ascension, et n'explique-t-il pas clairement de quelle manière il demeurerait toujours avec eux, quoiqu'il les quittât visiblement pour monter au ciel? Il n'est pas facile de comprendre par quel secret il pouvait demeurer avec ceux qu'il quittait.

Je passe sous silence quantité d'autres contradic-

[1] I, 12. B. — [2] XXIV, 51. B. — [3] I, 3. B.

tions; ce que je viens de dire suffit pour faire voir que ces livres ne viennent d'aucune inspiration divine, ni même d'aucune sagesse humaine, et par conséquent qu'ils ne méritent pas qu'on y ajoute aucune foi.

CHAPITRE II.

Mais par quel privilége ces quatre *Évangiles*, et quelques autres semblables livres, passent-ils pour saints et divins, plutôt que plusieurs autres qui ne portent pas moins le titre d'Évangile, et qui ont autrefois été, comme les premiers, publiés sous le nom de quelques autres apôtres? Si l'on dit que les *Évangiles* réfutés sont supposés et faussement attribués aux apôtres, on en peut dire autant des premiers; si l'on suppose les uns falsifiés et corrompus, on en peut supposer autant pour les autres. Ainsi il n'y a point de preuve assurée pour discerner les uns d'avec les autres, en dépit de l'Église qui veut en décider; elle n'est pas plus croyable.

Pour ce qui est des prétendus miracles rapportés dans le *Vieux Testament*, ils n'auraient été faits que pour marquer, de la part de Dieu, une injuste et odieuse acception de peuples et de personnes, et pour accabler de maux, de propos délibéré, les uns, pour favoriser tout particulièrement les autres. La vocation et le choix que Dieu fit des patriarches Abraham, Isaac, et Jacob, pour, de leur postérité,

se faire un peuple qu'il sanctifierait et bénirait par-dessus tous les autres peuples de la terre, en est une preuve.

Mais, dira-t-on, Dieu est le maître absolu de ses graces et de ses bienfaits, il peut les accorder à qui bon lui semble, sans qu'on ait droit de s'en plaindre ni de l'accuser d'injustice. Cette raison est vaine; car Dieu, l'auteur de la nature, le père de tous les hommes, doit également les aimer tous, comme ses propres ouvrages, et par conséquent il doit également être leur protecteur et leur bienfaiteur; car celui qui donne l'être doit donner les suites et les conséquences nécessaires pour le bien-être; si ce n'est que nos christicoles veuillent dire que leur Dieu voudrait faire exprès des créatures pour les rendre misérables, ce qu'il serait certainement indigne de penser d'un Être infiniment bon.

De plus, si tous les prétendus miracles tant du *Vieux* que du *Nouveau Testament* étaient véritables, on pourrait dire que Dieu aurait eu plus de soin de pourvoir au moindre bien des hommes, qu'à leur plus grand et principal bien; qu'il aurait voulu plus sévèrement punir dans de certaines personnes des fautes légères, qu'il n'aurait puni dans d'autres de très grands crimes; et enfin qu'il n'aurait pas voulu se montrer si bienfesant dans les plus pressants besoins que dans les moindres. C'est ce qu'il est facile de faire voir, tant par les miracles qu'on prétend qu'il a faits, que par ceux qu'il n'a pas faits, et qu'il aurait néanmoins plutôt faits qu'aucun autre, s'il était vrai qu'il en eût fait. Par exemple, dire que Dieu aurait eu la

complaisance d'envoyer un ange pour consoler et secourir une simple servante, pendant qu'il aurait laissé et qu'il laisse encore tous les jours languir et mourir de misère une infinité d'innocents; qu'il aurait conservé miraculeusement, pendant quarante ans, les habillements et les chaussures d'un misérable peuple, pendant qu'il ne veut pas veiller à la conservation naturelle de tant de biens si utiles et nécessaires pour la subsistance des peuples, et qui se sont néanmoins perdus et se perdent encore tous les jours par différents accidents. Quoi! il aurait envoyé aux premiers chefs du genre humain, Adam et Ève, un démon, un diable, ou un simple serpent, pour les séduire, et pour perdre par ce moyen tous les hommes? cela n'est pas croyable. Quoi! il aurait voulu, par une grace spéciale de sa Providence, empêcher que le roi de Géraris (Gérare), païen, ne tombât dans une faute légère avec une femme étrangère, faute cependant qui n'aurait eu aucune mauvaise suite; et il n'aurait pas voulu empêcher qu'Adam et Eve ne l'offensassent, et ne tombassent dans le péché de désobéissance, péché qui, selon nos christicoles, devait être fatal, et causer la perte de tout le genre humain? Cela n'est pas croyable.

Venons aux prétendus miracles du *Nouveau Testament*. Ils consistent, comme on le prétend, en ce que Jésus-Christ et ses apôtres guérissaient divinement toutes sortes de maladies et d'infirmités; en ce qu'ils rendaient, quand ils voulaient, la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, qu'ils fesaient marcher droit les boiteux, qu'ils guérissaient

les paralytiques, qu'ils chassaient les démons des corps des possédés, et qu'ils ressuscitaient les morts.

On voit plusieurs de ces miracles dans les *Évangiles;* mais on en voit beaucoup plus dans les livres que nos christicoles ont faits des vies admirables de leurs saints; car on y lit presque partout que ces prétendus bienheureux guérissaient les maladies et les infirmités, chassaient les démons presque en toute rencontre, et ce, au seul nom de Jésus, ou par le seul signe de la croix; qu'ils commandaient, pour ainsi dire, aux éléments; que Dieu les favorisait si fort, qu'il leur conservait, même après leur mort, son divin pouvoir, et que ce divin pouvoir se serait communiqué jusqu'au moindre de leurs habillements, et même jusqu'à l'ombre de leurs corps, et jusqu'aux instruments honteux de leur mort. Il est dit que la chaussette de saint Honoré ressuscita un mort au 6 de janvier; que les bâtons de saint Pierre, de saint Jacques et de saint Bernard, opéraient des miracles. On dit de même de la corde de saint François, du bâton de saint Jean de Dieu, et de la ceinture de sainte Mélanie. Il est dit de saint Gracilien qu'il fut divinement instruit de ce qu'il devait croire et enseigner, et qu'il fit, par le mérite de son oraison, reculer une montagne qui l'empêchait de bâtir une église. Que du sépulcre de saint André il en coulait sans cesse une liqueur qui guérissait toutes sortes de maladies. Que l'ame de saint Benoît fut vue monter au ciel, revêtue d'un précieux manteau et environnée de lampes ardentes. Saint Dominique disait que Dieu ne l'avait jamais éconduit de choses qu'il lui eût de-

mandées. Que saint François commandait aux hirondelles, aux cygnes et autres oiseaux, qu'ils lui obéissaient; et que souvent les poissons, les lapins et les lièvres, venaient se mettre entre ses mains et dans son giron. Que saint Paul et saint Pantaléon, ayant eu la tête tranchée, il en sortit du lait au lieu de sang. Que le bienheureux Pierre de Luxembourg, dans les deux premières années d'après sa mort, 1388 et 1389, fit deux mille quatre cents miracles, entre lesquels il y eut quarante-deux morts ressuscités, non compris plus de trois mille autres miracles qu'il a faits depuis, sans ceux qu'il fait encore tous les jours. Que les cinquante philosophes que sainte Catherine convertit ayant tous été jetés dans un grand feu, leurs corps furent après trouvés entiers, et pas un seul de leurs cheveux brûlé. Que le corps de sainte Catherine fut enlevé par les anges après sa mort, et enterré par eux sur le mont Sinaï. Que le jour de la canonisation de saint Antoine de Padoue toutes les cloches de la ville de Lisbonne sonnèrent d'elles-mêmes sans que l'on sût d'où cela venait. Que ce saint étant un jour sur le bord de la mer, et ayant appelé les poissons pour les prêcher, ils vinrent devant lui en foule, et, mettant la tête hors de l'eau, ils l'écoutaient attentivement. On ne finirait point s'il fallait rapporter toutes ces balivernes; il n'y a sujet si vain et si frivole, et même si ridicule, où les auteurs de ces Vies de saints ne prennent plaisir d'entasser miracles sur miracles, tant ils sont habiles à forger de beaux mensonges. Voyez aussi le sentiment de Naudé sur

cette matière, dans son *Apologie des grands hommes*, chap. 1er, page 131.

Ce n'est pas sans raison, en effet, que l'on regarde ces choses comme de vains mensonges; car il est facile de voir que tous ces prétendus miracles n'ont été inventés qu'à l'imitation des fables des poëtes païens; c'est ce qui paraît assez visiblement par la conformité qu'il y a des uns aux autres.

CHAPITRE III.

Conformité des anciens et nouveaux miracles.

Si nos christicoles disent que Dieu donnait véritablement pouvoir à ses saints de faire tous les miracles rapportés dans leurs vies, de même aussi les païens disent que les filles d'Anius, grand-prêtre d'Apollon, avaient véritablement reçu du dieu Bacchus la faveur et le pouvoir de changer tout ce qu'elles voudraient en blé, en vin, en huile, etc.; que Jupiter donna aux nymphes qui eurent soin de son éducation une corne de la chèvre qui l'avait allaité dans son enfance, avec cette propriété qu'elle leur fournissait abondamment tout ce qui leur venait à souhait.

Si nos christicoles disent que leurs saints avaient le pouvoir de ressusciter les morts, et qu'ils avaient des révélations divines; les païens avaient dit avant eux qu'Athalide, fils de Mercure, avait obtenu de son père le don de pouvoir vivre, mourir et ressusciter quand

[1] De l'édition de 1679. Voyez ma note, page 403. B.

il voudrait; qu'il avait aussi la connaissance de tout ce qui se fesait au monde, et en l'autre vie; et qu'Esculape, fils d'Apollon, avait ressuscité des morts, et entre autres qu'il ressuscita Hippolyte, fils de Thésée, à la prière de Diane, et qu'Hercule ressuscita aussi Alceste, femme d'Admète, roi de Thessalie, pour la rendre à son mari.

Si nos christicoles disent que leur Christ est né miraculeusement d'une vierge, sans connaissance d'homme; les païens avaient déjà dit avant eux que Rémus et Romulus, fondateurs de Rome, étaient miraculeusement nés d'une vierge vestale nommée Ilia, ou Silvia, ou Rhéa Silvia; ils avaient déjà dit que Mars, Argé, Vulcain, et autres, avaient été engendrés de la déesse Junon, sans connaissance d'homme, et avaient déjà dit aussi que Minerve, déesse des sciences, avait été engendrée dans le cerveau de Jupiter, et qu'elle en sortit tout armée, par la force d'un coup de poing, dont ce dieu se frappa la tête.

Si nos christicoles disent que leurs saints fesaient sortir des fontaines d'eau des rochers; les païens disent de même que Minerve fit jaillir une fontaine d'huile, en récompense d'un temple qu'on lui avait dédié.

Si nos christicoles se vantent d'avoir reçu miraculeusement des images du ciel, comme, par exemple, celles de Notre-Dame de Lorette et de Liesse, et plusieurs autres présents du ciel, comme la prétendue sainte ampoule de Reims, comme la chasuble blanche que saint Ildefonse reçut de la vierge Marie, et autres choses semblables; les païens se vantaient avant

eux d'avoir reçu un bouclier sacré, pour marque de la conservation de leur ville de Rome; et les Troyens se vantaient avant eux d'avoir reçu miraculeusement du ciel leur Palladium, ou leur simulacre de Pallas, qui vint, disaient-ils, prendre sa place dans le temple qu'on avait édifié à l'honneur de cette déesse.

Si nos christicoles disent que leur Jésus-Christ fut vu par ses apôtres monter glorieusement au ciel, et que plusieurs ames de leurs prétendus saints furent vues transférées glorieusement au ciel par les anges, les païens romains avaient déjà dit avant eux que Romulus, leur fondateur, fut vu tout glorieux après sa mort; que Ganymède, fils de Tros, roi de Troie, fut, par Jupiter, transporté au ciel pour lui servir d'échanson; que la chevelure de Bérénice, ayant été consacrée au temple de Vénus, fut après transportée au ciel : ils disent la même chose de Cassiopée et d'Andromède, et même de l'âne de Silène.

Si nos christicoles disent que plusieurs corps de leurs saints ont été miraculeusement préservés de corruption après leur mort, et qu'ils ont été retrouvés par des révélations divines, après avoir été un fort long temps perdus sans savoir où ils pouvaient être; les païens en disent de même du corps d'Oreste, qu'ils prétendent avoir été trouvé par l'avertissement de l'oracle, etc.

Si nos christicoles disent que les sept frères dormants dormirent miraculeusement pendant 177 ans qu'ils furent enfermés dans une caverne; les païens disent qu'Épiménide le philosophe dormit pendant 57 ans dans une caverne où il s'était endormi.

Si nos christicoles disent que plusieurs de leurs saints parlaient encore miraculeusement après avoir eu la tête ou la langue coupée; les païens disent que la tête de Gabienus chanta un long poëme après avoir été séparée de son corps.

Si nos christicoles se glorifient de ce que leurs temples et églises sont ornés de plusieurs tableaux et riches présents, qui montrent les guérisons miraculeuses qui ont été faites par l'intercession de leurs saints; on voit aussi, ou du moins on voyait autrefois, dans le temple d'Esculape, en Épidaure, quantité de tableaux des cures et guérisons miraculeuses qu'il avait faites.

Si nos christicoles disent que plusieurs de leurs saints ont été miraculeusement conservés dans les flammes ardentes, sans y recevoir aucun dommage dans leurs corps ni dans leurs habits; les païens disaient que les religieuses du temple de Diane marchaient sur les charbons ardents pieds nus, sans se brûler et sans se blesser les pieds, et que les prêtres de la déesse Féronie et de Hirpicus marchaient de même sur des charbons ardents, dans les feux de joie que l'on fesait à l'honneur d'Apollon.

Si les anges bâtirent une chapelle à saint Clément au fond de la mer; la petite maison de Baucis et de Philémon fut miraculeusement changée en un superbe temple, en récompense de leur piété.

Si plusieurs de leurs saints, comme saint Jacques, saint Maurice, etc., ont plusieurs fois paru dans leurs armées, montés et équipés à l'avantage, combattre en leur faveur; Castor et Pollux ont paru plusieurs

fois en bataille combattre pour les Romains contre leurs ennemis.

Si un bélier se trouva miraculeusement pour être offert en sacrifice à la place d'Isaac, lorsque son père Abraham le voulait sacrifier; la déesse Vesta envoya aussi une génisse pour lui être sacrifiée à la place de Métella, fille de Métellus; la déesse Diane envoya de même une biche à la place d'Iphigénie, lorsqu'elle était sur le bûcher pour lui être immolée, et par ce moyen Iphigénie fut délivrée.

Si saint Joseph fuit en Égypte sur l'avertissement de l'ange; Simonides, le poëte, évita plusieurs dangers mortels, sur un avertissement miraculeux qui lui en fut fait.

Si Moïse fit sortir une source d'eau vive d'un rocher en le frappant de son bâton; le cheval Pégase en fit autant, en frappant de son pied un rocher; il en sortit une fontaine.

Si saint Vincent Ferrier ressuscita un mort haché en pièces, et dont le corps était déjà moitié cuit et moitié rôti; Pélops, fils de Tantale roi de Phrygie, ayant été mis en pièces par son père, pour le faire manger aux dieux, ils en ramassèrent tous les membres, les réunirent, et lui rendirent la vie.

Si plusieurs crucifix et autres images ont miraculeusement parlé et rendu des réponses; les païens disent que leurs oracles ont divinement parlé et rendu des réponses à ceux qui les consultaient, et que la tête d'Orphée et celle de Polycrate rendaient des oracles après leur mort.

Si Dieu fit connaître par une voix du ciel que Jésus-

Christ était son fils, comme le citent les évangélistes; Vulcain fit voir, par l'apparition d'une flamme miraculeuse, que Cœculus était véritablement son fils.

Si Dieu a miraculeusement nourri quelques uns de ses saints; les poëtes païens disent que Triptolème fut miraculeusement nourri d'un lait divin par Cérès, qui lui donna aussi un char attelé de deux dragons; et que Phénée, fils de Mars, étant sorti du ventre de sa mère déjà morte, fut néanmoins miraculeusement nourri de son lait.

Si plusieurs saiuts ont miraculeusement adouci la cruauté et la férocité des bêtes les plus cruelles; il est dit qu'Orphée attirait à lui, par la douceur de son chant et l'harmonie de ses instruments, les lions, les ours et les tigres, et adoucissait la férocité de leur nature; qu'il attirait à lui les rochers, les arbres; et même que les rivières arrêtaient leur cours pour l'entendre chanter.

Enfin, pour abréger, car on en pourrait rapporter bien d'autres, si nos christicoles disent que les murailles de la ville de Jéricho tombèrent par le son des trompettes; les païens disent que les murailles de la ville de Thèbes furent bâties par le son des instruments de musique d'Amphion, les pierres, disent les poëtes, s'étant agencées d'elles-mêmes par la douceur de son harmonie; ce qui serait encore bien plus miraculeux et plus admirable que de voir tomber des murailles par terre.

Voilà certainement une grande conformité de miracles de part et d'autre. Comme ce serait une grande sottise d'ajouter foi à ces prétendus miracles du paga-

nisme, ce n'en est pas moins une d'en ajouter à ceux du christianisme, puisqu'ils ne viennent tous que d'un même principe d'erreur. C'était pour cela aussi que les manichéens et les ariens, qui étaient vers le commencement du christianisme, se moquaient de ces prétendus miracles, faits par l'invocation des saints, et blâmaient ceux qui les invoquaient après leur mort, et qui honoraient leurs reliques.

Revenons à présent à la principale fin que Dieu se serait proposée en envoyant son Fils au monde, qui se serait fait homme; ç'aurait été, comme il est dit, d'ôter les péchés du monde, et de détruire entièrement les œuvres du prétendu démon, etc.; c'est ce que nos christicoles soutiennent, comme aussi que Jésus-Christ aurait bien voulu mourir pour l'amour d'eux, suivant l'intention de Dieu son père, ce qui est clairement marqué dans tous les prétendus saints livres.

Quoi! un Dieu tout puissant, et qui aurait voulu se faire homme mortel pour l'amour d'eux, et répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour les sauver tous, aurait voulu borner sa puissance à guérir seulement quelques maladies et quelques infirmités du corps, dans quelques infirmes qu'on lui aurait présentés, et il n'aurait pas voulu employer sa bonté divine à guérir toutes les infirmités de nos ames, c'est-à-dire à guérir tous les hommes de leurs vices et de leurs déréglements, qui sont pires que les maladies du corps! Cela n'est pas croyable. Quoi! un Dieu si bon aurait voulu miraculeusement préserver des corps morts de pourriture et de corruption, et il

n'aurait pas voulu de même préserver de la contagion et de la corruption du vice et du péché les ames d'une infinité de personnes qu'il serait venu racheter au prix de son sang, et qu'il devait sanctifier par sa grace! Quelle pitoyable contradiction!

CHAPITRE IV.

Troisième preuve de la fausseté de la religion, tirée des prétendues visions et révélations divines.

Venons aux prétendues visions et révélations divines, sur lesquelles nos christicoles fondent et établissent la vérité et la certitude de leur religion.

Pour en donner une juste idée, je ne crois pas qu'on puisse mieux faire que de dire en général qu'elles sont telles, que si quelqu'un osait maintenant se vanter d'en avoir de semblables, et qu'il voulût s'en prévaloir, on le regarderait infailliblement comme un fou, un fanatique.

Voici quelles furent ces prétendues visions et révélations divines.

Dieu, disent les prétendus saints livres, s'étant pour la première fois apparu à Abraham, lui dit [1] : « Sortez de votre pays (il était alors en Chaldée), « quittez la maison de votre père, et allez-vous-en au « pays que je vous montrerai. » Cet Abraham y étant allé, Dieu, dit l'histoire, *Gen.*, XII, 7, s'apparut une seconde fois à lui, et lui dit : « Je donnerai tout ce « pays-ci où vous êtes, à votre postérité. » En recon-

[1] *Genèse*, XII, 1. B.

naissance de cette gracieuse promesse, Abraham lui dressa un autel.

Après la mort d'Isaac, son fils Jacob allant un jour en Mésopotamie, pour chercher une femme qui lui fût convenable, ayant marché tout le jour, se sentant fatigué du chemin, il voulut se reposer sur le soir; couché par terre, sa tête appuyée sur quelques pierres pour s'y reposer, il s'endormit, et pendant son sommeil, il vit en songe une échelle dressée de la terre à l'extrémité du ciel, et il lui semblait voir les anges monter et descendre par cette échelle, et qu'il voyait Dieu lui-même s'appuyer sur le plus haut bout, lui disant[1] : « Je suis le Seigneur, le Dieu d'Abraham « et le Dieu d'Isaac votre père; je vous donnerai, à « vous et à votre postérité, tout le pays où vous dor- « mez; elle sera aussi nombreuse que la poussière de « la terre; elle s'étendra depuis l'orient jusqu'à l'oc- « cident, et depuis le midi jusqu'au septentrion; je « serai votre protecteur partout où vous irez; je vous « ramènerai sain et sauf de cette terre, et je ne vous « abandonnerai point que je n'aie accompli tout ce « que je vous ai promis. » Jacob[2], s'étant éveillé dans ce songe, fut saisi de crainte, et dit : « Quoi! Dieu est « vraiment ici, et je n'en savais rien! Ah! que ce lieu- « ci est terrible, puisque ce n'est autre chose que la « maison de Dieu et la porte du ciel! » Puis s'étant levé, il dressa une pierre, sur laquelle il répandit de l'huile en mémoire de ce qui venait de lui arriver, et fit en même temps vœu à Dieu que s'il revenait sain et sauf, il lui offrirait la dîme de tout ce qu'il aurait.

[1] *Genèse*, XXVIII, 13, 14, 15. B. — [2] Id., ibid., 16. B.

Voici encore une autre vision. Gardant les troupeaux de son beau-père Laban, qui lui avait promis [1] que tous les agneaux de diverses couleurs que les brebis produiraient, seraient sa récompense, il songea [2] une nuit qu'il voyait les mâles sauter sur les femelles, et qu'elles lui produisaient toutes des agneaux de diverses couleurs. Dans ce beau songe Dieu lui apparut, et lui dit [3] : « Regardez et voyez comme les « mâles montent sur les femelles, et comme ils sont « de diverses couleurs; car j'ai vu la tromperie et « l'injustice que vous fait Laban votre beau-père : « levez-vous donc maintenant; sortez de ce pays-ci, « et retournez dans le vôtre. » Comme il s'en retournait avec toute sa famille, et avec ce qu'il avait gagné chez son beau-père, il eut, dit l'histoire, en rencontre, pendant la nuit, un homme inconnu, contre lequel il lui fallut combattre toute la nuit jusqu'au point du jour; et cet homme ne l'ayant pu vaincre, il lui demanda qui il était; Jacob lui dit son nom. « Vous ne serez « plus appelé Jacob, mais Israël; car puisque vous « avez été fort en combattant contre Dieu, à plus « forte raison serez-vous fort en combattant contre les « hommes. » *Gen.*, XXXII, 25, 28.

Voilà quelles furent en partie les premières de ces prétendues visions et révélations divines. Il ne faut pas juger autrement des autres que de celles-ci. Or, quelle apparence de divinité y a-t-il dans des songes si grossiers et dans des illusions si vaines? Si quelques personnes venaient maintenant nous conter de pareilles sornettes, et les crussent pour de véritables

[1] *Genèse*, XXX, 32-34. B. — [2] Id., XXXI, 10. B. — [3] Id., ibid., XXXI, 12.

révélations divines; comme, par exemple, si quelques étrangers, quelques Allemands venus dans notre France, et qui auraient vu toutes les plus belles provinces du royaume, venaient à dire que Dieu leur serait apparu dans leur pays, qu'il leur aurait dit de venir en France, et qu'il leur donnerait à eux et à tous leurs descendants toutes les belles terres, seigneuries et provinces de ce royaume, qui sont depuis les fleuves du Rhin et du Rhône, jusqu'à la mer Océane; qu'il ferait une éternelle alliance avec eux, qu'il multiplierait leur race, qu'il rendrait leur postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel et que les grains de sable de la mer, etc.; qui ne rirait de telles sottises, et qui ne regarderait ces étrangers comme des fous? Il n'y a certainement personne qui ne les regardât comme tels, et qui ne se moquât de toutes ces belles visions et révélations divines.

Or, il n'y a aucune raison de juger ni de penser autrement de tout ce qu'on fait dire à ces grands prétendus saints patriarches, Abraham, Isaac et Jacob, sur les prétendues révélations divines qu'ils disaient avoir eues.

A l'égard de l'institution des sacrifices sanglants, les livres sacrés l'attribuent manifestement à Dieu. Comme il serait trop ennuyeux de faire les détails dégoûtants de ces sortes de sacrifices, je renvoie le lecteur à l'*Exode*, chap. XXV, I; XXVII, I et 21; XXVIII, 3; XXIX, I : *ibid.* V, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

Mais les hommes n'étaient-ils pas bien fous et bien aveuglés de croire faire honneur à Dieu de déchirer, tuer et brûler ses propres créatures, sous prétexte

de lui en faire des sacrifices ? Et maintenant encore comment est-ce que nos christicoles sont si extravagants que de croire faire un plaisir extrême à leur Dieu le Père, de lui offrir éternellement en sacrifice son divin Fils, en mémoire de ce qu'il aurait été honteusement et misérablement pendu à une croix où il serait expiré ? Certainement cela ne peut venir que d'un opiniâtre aveuglement d'esprit.

A l'égard du détail des sacrifices d'animaux, il ne consiste qu'en des vêtements de couleurs, en sang, fressures, foies, jabots, rognons, ongles, peaux, fiente, fumée, gâteaux, certaines mesures d'huile et de vin ; le tout offert et infecté de cérémonies sales et aussi pitoyables que des opérations de magie les plus extravagantes.

Ce qu'il y a de plus horrible, c'est que la loi de ce détestable peuple juif ordonnait aussi que l'on sacrifiât des hommes. Les barbares (tels qu'ils soient) qui avaient rédigé cette loi affreuse, ordonnaient, *Lévit.*, chap. 27[1], que l'on fît mourir, sans miséricorde, tout homme qui avait été voué au Dieu des Juifs, qu'ils nommaient Adonaï ; et c'est selon ce précepte exécrable que Jephté immola sa fille, que Saül voulut immoler son fils.

Mais voici encore une preuve de la fausseté de ces révélations dont nous avons parlé. C'est le défaut d'accomplissement des grandes et magnifiques promesses qui les accompagnaient ; car il est constant que ces promesses n'ont jamais été accomplies.

La preuve de cela consiste en trois choses princi-

[1] Versets 28-29. B.

pales : 1° à rendre leur postérité plus nombreuse que tous les autres peuples de la terre, etc.; 2° à rendre le peuple qui viendrait de leur race le plus heureux, le plus saint et le plus triomphant de tous les peuples de la terre, etc.; 3° et aussi à rendre son alliance éternelle, et qu'ils posséderaient à jamais le pays qu'il leur donnerait. Or, il est constant que ces promesses n'ont jamais été accomplies.

Premièrement, il est certain que le peuple juif, ou le peuple d'Israël, qui est le seul qu'on puisse regarder comme descendant des patriarches Abraham, Isaac et Jacob, et le seul dans lequel ces promesses auraient dû s'accomplir, n'a jamais été si nombreux pour qu'il puisse être comparable en nombre aux autres peuples de la terre, beaucoup moins, par conséquent, aux grains de sable, etc.; car l'on voit que dans le temps même qu'il a été le plus nombreux et le plus florissant, il n'a jamais occupé que les petites provinces stériles de la Palestine et des environs, qui ne sont presque rien en comparaison de la vaste étendue d'une multitude de royaumes florissants qui sont de tous côtés sur la terre.

Secondement, elles n'ont jamais été accomplies touchant les grandes bénédictions dont ils auraient dû être favorisés; car quoiqu'ils aient remporté quelques petites victoires sur de pauvres peuples qu'ils ont pillés, cela n'a pas empêché qu'ils n'aient été le plus souvent vaincus et réduits en servitude, leur royaume détruit, aussi bien que leur nation, par l'armée des Romains; et maintenant encore nous voyons que le reste de cette malheureuse nation n'est

regardé que comme le peuple le plus vil et le plus méprisable de toute la terre, n'ayant en aucun endroit ni domination ni supériorité.

Troisièmement. Enfin ces promesses n'ont point été non plus accomplies à l'égard de cette alliance éternelle que Dieu aurait dû faire avec eux, puisque l'on ne voit maintenant, et que l'on n'a même jamais vu aucune marque de cette alliance; et qu'au contraire ils sont, depuis plusieurs siècles, exclus de la possession du petit pays qu'ils prétendent leur avoir été promis de la part de Dieu pour en jouir à tout jamais. Ainsi toutes ces prétendues promesses n'ayant point eu leur effet, c'est une marque assurée de leur fausseté. Ce qui prouve manifestement encore que ces prétendus saints et sacrés livres qui les contiennent, n'ont pas été faits par l'inspiration de Dieu. Donc c'est en vain que nos christicoles prétendent s'en servir comme d'un témoignage infaillible pour prouver la vérité de leur religion.

CHAPITRE V.

§ I. De l'Ancien Testament.

Nos christicoles mettent encore au rang des motifs de crédibilité et des preuves certaines de la vérité de leur religion, les prophéties, qui sont, prétendent-ils, des témoignages assurés de la vérité des révélations ou inspirations de Dieu, n'y ayant que Dieu seul qui puisse certainement prédire les choses futures si long-temps avant qu'elles soient arrivées,

comme sont celles qui ont été prédites par les prophètes.

Voyons donc ce que c'est que ces prétendus prophètes, et si l'on en doit faire tant d'état que nos christicoles le prétendent.

Ces hommes n'étaient que des visionnaires et des fanatiques, qui agissaient et parlaient suivant les impulsions ou les transports de leurs passions dominantes, et qui s'imaginaient cependant que c'était par l'esprit de Dieu qu'ils agissaient et qu'ils parlaient; ou bien c'était des imposteurs qui contrefesaient les prophètes, et qui, pour tromper plus facilement les ignorants et les simples, se vantaient d'agir et de parler par l'esprit de Dieu.

Je voudrais bien savoir comment serait reçu un Ézéchiel qui dit, chap. III et IV, que Dieu lui a fait manger à son déjeuner un livre de parchemin [1]; lui a ordonné de se faire lier comme un fou [2]; lui a prescrit de se coucher trois cent quatre-vingt-dix jours [3] sur le côté droit et quarante sur le gauche; lui a commandé de manger de la merde sur son pain [4], et ensuite, par accommodement, de la fiente de bœuf [5]? Je demande comment un pareil extravagant serait reçu chez les plus imbéciles même de tous nos provinciaux?

Quelle plus grande preuve encore de la fausseté de ces prétendues prédictions, que les reproches violents que ces prophètes se fesaient les uns aux autres, de ce qu'ils parlaient faussement au nom de Dieu; reproches même qu'ils se fesaient, disaient-ils, de la

[1] Chap. III, verset 3. B.—[2] III, 25. B.—[3] IV, 5, 6, 9. B.—[4] IV, 12. B.—[5] IV, 15. B.

part de Dieu? Voyez Ézéch., XIII, 3; Sophon., III, 4; et Jérem., II, 8.

Ils disent tous, *Gardez-vous des faux prophètes*, comme les vendeurs de mithridate disent, *Gardez-vous des pilules contrefaites.*

Ces malheureux font parler Dieu d'une manière dont un crocheteur n'oserait parler. Dieu dit, au 23e chap. d'Ézéchiel, que la jeune Oolla n'aime que ceux qui ont membre d'âne et sperme de cheval. Comment ces fourbes insensés auraient-ils connu l'avenir? Nulle prédiction en faveur de leur nation juive n'a été accomplie.

Le nombre des prophéties qui prédisent la félicité et la grandeur de Jérusalem est presque innombrable; aussi, dira-t-on, il est très naturel qu'un peuple vaincu et captif se console dans ses maux réels par des espérances imaginaires; comme il ne s'est pas passé une année depuis la destitution du roi Jacques, que les Irlandais de son parti n'aient forgé plusieurs prophéties en sa faveur.

Mais si ces promesses faites aux Juifs se fussent effectivement trouvées véritables, il y aurait déjà long-temps que la nation juive aurait été et serait encore le peuple le plus nombreux, le plus puissant, le plus heureux, et le plus triomphant.

§ II. Du Nouveau Testament.

Il faut maintenant examiner les prétendues prophéties contenues dans les Évangiles.

Premièrement. Un ange s'étant apparu en songe à

un nommé Joseph, père au moins putatif de Jésus fils de Marie, lui dit : « Joseph, fils de David, ne craignez « point de prendre chez vous Marie votre épouse; « car ce qui est dans elle est l'ouvrage du Saint-Es- « prit[a]. Elle vous enfantera un fils que vous appel- « lerez Jésus, parceque ce sera lui qui délivrera son « peuple de ses péchés. »

Cet ange dit aussi à Marie : « Ne craignez point, « parceque vous avez trouvé grâce devant Dieu. Je « vous déclare que vous concevrez dans votre sein « et que vous enfanterez un fils que vous nommerez « Jésus. Il sera grand, sera appelé le fils du Très- « Haut. Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de « David son père; il régnera à jamais dans la maison « de Jacob, et son règne n'aura point de fin. » *Matth.*, I, 20; et *Luc.*, I, 30.

Jésus commença à prêcher et à dire : « Faites péni- « tence, car le royaume du ciel approche. *Matth.*, IV, « 17. Ne vous mettez pas en peine, et ne dites pas : « Que mangerons-nous ou boirons-nous? ou de quoi « serons-nous vêtus? car votre père céleste sait que « toutes ces choses vous sont nécessaires. Cherchez « donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, « et toutes ces choses vous seront données pour sur- « croît. » *Matth.*, VI, 31, 32, 33.

Or, maintenant que tout homme qui n'a pas perdu le sens commun examine un peu si ce Jésus a été jamais roi, si ses disciples ont eu toutes choses en abondance.

[a] Combien, dit Montaigne, y a-t-il d'histoires de semblables cocuages procurés par les dieux contre les pauvres humains, etc.!

Ce Jésus promet souvent qu'il délivrera le monde du péché. Y a-t-il une prophétie plus fausse? et notre siècle n'en est-il pas une preuve parlante?

Il est dit que Jésus est venu sauver son peuple. Quelle façon de le sauver! C'est la plus grande partie qui donne la dénomination à une chose : une douzaine ou deux, par exemple, d'Espagnols ou de Français, ne sont pas le peuple français ou le peuple espagnol; et si une armée de cent vingt mille hommes était faite prisonnière de guerre par une plus forte armée d'ennemis, et si le chef de cette armée rachetait seulement quelques hommes, comme dix à douze soldats ou officiers, en payant leur rançon, on ne dirait pas pour cela qu'il aurait délivré ou racheté son armée. Qu'est-ce donc qu'un dieu qui vient se faire crucifier et mourir pour sauver tout le monde, et qui laisse tant de nations damnées? Quelle pitié et quelle horreur!

Jésus-Christ dit [1] qu'il n'y a qu'à demander et qu'on recevra, qu'à chercher et qu'on trouvera. Il assure que tout ce qu'on demandera à Dieu en son nom [2], on l'obtiendra; et que si l'on avait seulement la grosseur d'un grain de moutarde de foi [3], l'on ferait, par une seule parole, transporter des montagnes d'un endroit à un autre. Si cette promesse est véritable, rien ne paraîtrait impossible à nos christicoles qui ont la foi à leur Christ. Cependant tout le contraire arrive.

Si Mahomet eût fait de semblables promesses à ses sectateurs que le Christ en a fait aux siens sans au-

[1] Matth., VII, 7, 8. B. — [2] Jean, XVI, 23. B. — [3] Matth., XVII, 19. B.

cun succès, que ne dirait-on pas? On crierait: Ah, le fourbe! ah, l'imposteur! ah, les fous de croire un tel imposteur! Les voilà ces christicoles eux-mêmes dans le cas; il y a long-temps qu'ils y sont sans revenir de leur aveuglement; au contraire, ils sont si ingénieux à se tromper, qu'ils prétendent que ces promesses ont eu leur accomplissement dès le commencement du christianisme; étant pour lors, disent-ils, nécessaire qu'il y eût des miracles, afin de convaincre les incrédules de la vérité de la religion; mais que cette religion étant suffisamment établie, les miracles n'ont plus été nécessaires : où est donc la certitude de cette proposition?

D'ailleurs celui qui a fait ces promesses ne les a pas restreintes seulement pour un certain temps, ni pour certains lieux, ni pour certaines personnes en particulier, mais il les a faites généralement à tout le monde. « La foi de ceux qui croiront, dit-il [1], sera « suivie de ces miracles-ci : ils chasseront les démons « en mon nom; ils parleront diverses langues; ils tou- « cheront les serpents, etc. »

A l'égard du transport des montagnes, il dit positivement que quiconque dira à une montagne [2], Ote-toi de là, et te jette dans la mer, pourvu qu'il n'hésite pas en son cœur, mais qu'il croie, tout ce qu'il commandera sera fait. Ne sont-ce pas des promesses qui sont tout-à-fait générales, sans restriction de temps, de lieu, ni de personnes?

Il est dit que toutes les sectes d'erreurs et d'impostures prendront honteusement fin. Mais si Jésus-

[1] Marc, XVI, 17-18. B. — [2] Matth., XXI, 21. B.

Christ entend seulement dire qu'il a fondé et établi une société de sectateurs qui ne tomberaient point dans le vice ni dans l'erreur, ces paroles sont absolument fausses, puisqu'il n'y a dans le christianisme aucune secte, ni société et Église qui ne soit pleine d'erreurs et de vices, principalement la secte ou société de l'Église romaine, quoiqu'elle se dise la plus pure et la plus sainte de toutes. Il y a long-temps qu'elle est tombée dans l'erreur; elle y est née; pour mieux dire, elle y a été engendrée et formée; et maintenant elle est même dans des erreurs qui sont contre l'intention, les sentiments et la doctrine de son fondateur, puisqu'elle a, contre son dessein, aboli les lois des Juifs qu'il approuvait, et qu'il était venu lui-même, disait-il, pour les accomplir et non pour les détruire, et qu'elle est tombée dans les erreurs et l'idolâtrie du paganisme, comme il se voit par le culte idolâtrique qu'elle rend à son Dieu de pâte, à ses saints, à leurs images, et à leurs reliques.

Je sais bien que nos christicoles regardent comme une grossièreté d'esprit, de vouloir prendre au pied de la lettre les promesses et prophéties comme elles sont exprimées; ils abandonnent le sens littéral et naturel des paroles, pour leur donner un sens qu'ils appellent mystique et spirituel, et qu'ils nomment allégorique et tropologique, disant, par exemple, que par le peuple d'Israël et de Juda, à qui ces promesses ont été faites, il faut entendre, non les Israélites selon la chair, mais les Israélites selon l'esprit, c'est-à-dire les chrétiens, qui sont l'Israël de Dieu, le vrai peuple choisi.

Que par la promesse faite à ce peuple esclave de le délivrer de la captivité, il faut entendre non une délivrance corporelle d'un seul peuple captif, mais la délivrance spirituelle de tous les hommes de la servitude du démon, qui se devait faire par leur divin Sauveur.

Que par l'abondance des richesses et toutes les félicités temporelles promises à ce peuple, il faut entendre l'abondance des graces spirituelles; et qu'enfin, par la ville de Jérusalem, il faut entendre non la Jérusalem terrestre, mais la Jérusalem spirituelle, qui est l'Église chrétienne.

Mais il est facile de voir que ces sens spirituels et allégoriques n'étant qu'un sens étranger, imaginaire, un subterfuge des interprètes, il ne peut nullement servir à faire voir la vérité ni la fausseté d'une proposition, ni d'une promesse quelconque. Il est ridicule de forger ainsi des sens allégoriques, puisque ce n'est que par rapport au sens naturel et véritable que l'on peut juger de la vérité ou de la fausseté. Une proposition par exemple, une promesse qui se trouve véritable dans le sens propre et naturel des termes dans lesquels elle est conçue, ne deviendra pas fausse en elle-même, sous prétexte qu'on voudrait lui donner un sens étranger qu'elle n'aurait pas; de même que celles qui se trouvent manifestement fausses dans leur sens propre et naturel, ne deviendront pas véritables en elles-mêmes, sous prétexte qu'on voudrait leur donner un sens étranger qu'elles n'auraient pas.

On peut dire que les prophéties de l'*Ancien Testament*, ajoutées au *Nouveau*, sont des choses bien

absurdes et bien puériles. Par exemple, Abraham avait deux femmes, dont l'une, qui n'était que servante, figurait la synagogue, et l'autre, qui était épouse, figurait l'Église chrétienne; et sous prétexte encore que cet Abraham avait eu deux fils, dont l'un, qui était de la servante, figurait le *Vieux Testament*, et l'autre, qui était de son épouse, figurait le *Nouveau Testament*. Qui ne rirait d'une si ridicule doctrine[a]?

N'est-il pas encore plaisant qu'un morceau de drap rouge exposé par une putain[1] pour servir de signal à des espions, dans l'*Ancien Testament*, soit la figure du sang de Jésus-Christ répandu dans le *Nouveau*?

Si, suivant cette manière d'interpréter allégoriquement tout ce qui s'est dit, fait et pratiqué dans cette ancienne loi des Juifs, on voulait interpréter de même allégoriquement tous les discours, toutes les actions, et toutes les aventures du fameux don Quichotte de la Manche, on y trouverait certainement autant de mystères et de figures.

C'est néanmoins sur ce ridicule fondement que toute la religion chrétienne subsiste. C'est pourquoi il n'est presque rien dans cette ancienne loi, que les docteurs christicoles ne tâchent d'expliquer mystiquement.

La prophétie la plus fausse et la plus ridicule qu'on ait jamais faite est celle de Jésus dans Luc, chap. XXI[2].

[a] Spectatum admissi risum teneatis amici.
Hor., *de Art poet.*, v. 5.

[1] Rahab : voyez *Josué*, chap. II, I, 18. B.

[2] Versets 25, 27. B.

Il est prédit qu'il y aura des signes dans le soleil et dans la lune, et que le Fils de l'homme viendra dans une nuée juger les hommes; et il prédit cela pour la génération présente. Cela est-il arrivé? Le Fils de l'homme est-il venu dans une nuée?

CHAPITRE VI.

Quatrième preuve, tirée des erreurs de la doctrine et de la morale.

La religion chrétienne, apostolique et romaine, enseigne et oblige de croire qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et en même temps qu'il y a trois personnes divines, chacune desquelles est véritablement Dieu. Ce qui est manifestement absurde; car s'il y en a trois qui soient véritablement Dieu, ce sont véritablement trois Dieux. Il est faux de dire qu'il n'y ait qu'un seul Dieu, ou s'il est vrai de le dire, il est faux de dire qu'il y en ait véritablement trois qui soient Dieu, puisqu'un et trois ne se peut véritablement dire d'une seule et même chose.

Il est aussi dit que la première de ces prétendues personnes divines, qu'on appelle le Père, a engendré la seconde personne qu'on appelle le Fils, et que ces deux premières personnes ensemble ont produit la troisième que l'on appelle Saint-Esprit, et néanmoins que ces trois prétendues divines personnes ne dépendent point l'une de l'autre, et ne sont pas même plus anciennes l'une que l'autre. Cela est encore manifestement absurde, puisqu'une chose ne peut recevoir son être d'une autre sans quelque dépendance de cette

autre, et qu'il faut nécessairement qu'une chose soit, pour qu'elle puisse donner l'être à une autre. Si donc la seconde et la troisième personne divine ont reçu leur être de la première, il faut nécessairement qu'elles dépendent, dans leur être, de cette première personne, qui leur aurait donné l'être, ou qui les aurait engendrées; et il faut nécessairement aussi que cette première, qui aurait donné l'être aux deux autres, ait été avant, puisque ce qui n'est point ne peut donner l'être à rien. D'ailleurs, il répugne et est absurde de dire qu'une chose qui aurait été engendrée ou produite n'aurait point eu de commencement. Or, selon nos christicoles, la seconde et la troisième personne ont été engendrées ou produites; donc elles ont eu un commencement; et si elles ont eu un commencement, et que la première personne n'en ait point eu, comme n'ayant point été engendrée, ni produite d'aucune autre, il s'ensuit de nécessité que l'une ait été avant l'autre.

Nos christicoles qui sentent ces absurdités, et qui ne peuvent s'en parer par aucune bonne raison, n'ont point d'autre ressource que de dire qu'il faut pieusement fermer les yeux de la raison humaine, et humblement adorer de si hauts mystères sans vouloir les comprendre; mais comme ce qu'ils appellent *foi* est ci-devant solidement réfuté [1], lorsqu'ils nous disent qu'il faut se soumettre, c'est comme s'ils disaient qu'il faut aveuglément croire ce qu'on ne croit pas.

Nos déichristicoles condamnent ouvertement l'aveuglement des anciens païens qui adoraient plu-

[1] Pages 398-99. B.

sieurs dieux. Ils se raillent de la généalogie de leurs dieux, de leur naissance, de leurs mariages, et de la génération de leurs enfants, et ils ne prennent pas garde qu'ils disent des choses beaucoup plus ridicules et plus absurdes.

Si les païens ont cru qu'il y avait des déesses aussi bien que des dieux, que ces dieux et ces déesses se mariaient, et qu'ils engendraient des enfants, ils ne pensaient en cela rien que de naturel; car ils ne s'imaginaient pas encore que les dieux fussent sans corps ni sentiments; ils croyaient qu'ils en avaient aussi bien que les hommes. Pourquoi n'y en aurait-il point eu de mâle et de femelle? On ne voit point qu'il y ait plus de raison de nier ou de reconnaître plutôt l'un que l'autre; et, en supposant des dieux et des déesses, pourquoi n'engendreraient-ils pas en la manière ordinaire? Il n'y aurait certainement rien de ridicule ni d'absurde dans cette doctrine, s'il était vrai que leurs dieux existassent.

Mais, dans la doctrine de nos christicoles, il y a quelque chose de bien plus ridicule et de plus absurde; car, outre ce qu'ils disent d'un Dieu qui en fait trois, et de trois qui n'en font qu'un, ils disent que ce dieu triple et unique n'a ni corps, ni forme, ni figure; que la première personne de ce dieu triple et unique, qu'ils appellent le Père, a engendré toute seule une seconde personne qu'ils appellent le Fils, et qui est tout semblable à son père, étant comme lui sans corps, sans forme, et sans figure. Si cela est, qu'est-ce qui fait que la première s'appelle le père plutôt que la mère, et que la seconde se nomme plutôt le fils que la fille?

Car si la première est véritablement plutôt père que mère, et si la seconde est plutôt fils que fille, il faut nécessairement qu'il y ait quelque chose dans l'une et dans l'autre de ces deux personnes qui fasse que l'un soit père plutôt que mère, et l'autre plutôt fils que fille. Or qui pourrait faire cela si ce n'est qu'ils seraient tous deux mâles et non femelles? Mais comment seront-elles plutôt mâles que femelles, puisqu'elles n'ont ni corps, ni forme, ni figure? Cela n'est pas imaginable, et se détruit de soi-même. N'importe, ils disent toujours que ces deux personnes sans corps, forme, ni figure, et par conséquent sans différence de sexe, sont néanmoins père et fils, et qu'ils ont produit par leur mutuel amour une troisième personne qu'ils appellent le Saint-Esprit, laquelle personne n'a, non plus que les deux autres, ni corps, ni forme, ni figure. Quel abominable galimatias !

Puisque nos christicoles bornent la puissance de Dieu le père à n'engendrer qu'un fils, pourquoi ne veulent-ils pas que cette seconde personne, aussi bien que la troisième, aient, comme la première, la puissance d'engendrer un fils qui soit semblable à elle? Si cette puissance d'engendrer un fils est une perfection dans la première personne, c'est donc une perfection et une puissance qui n'est point dans la seconde ni dans la troisième personne. Ainsi ces deux personnes manquant d'une perfection et d'une puissance qui se trouvent dans la première, elles ne seraient certainement pas égales entre elles; si au contraire ils disent que cette puissance d'engendrer un fils n'est pas une

perfection, ils ne devraient donc pas l'attribuer à la première personne non plus qu'aux deux autres, parcequ'il ne faut attribuer que des perfections à un Être qui serait souverainement parfait.

D'ailleurs ils n'oseraient dire que la puissance d'engendrer une divine personne ne soit pas une perfection; et s'ils disent que cette première personne aurait bien pu engendrer plusieurs fils et plusieurs filles, mais qu'elle n'aurait voulu engendrer que ce seul fils, et que les deux autres personnes pareillement n'en auraient point voulu engendrer d'autres, on pourrait 1° leur demander d'où ils savent que cela est ainsi; car on ne voit point, dans leurs prétendues Écritures saintes, qu'aucune de ces divines personnes se soit positivement déclarée là-dessus. Comment donc nos christicoles peuvent-ils savoir ce qui en est? Ils n'en parlent donc que suivant leurs idées et leurs imaginations creuses.

2° On pourrait dire que si ces prétendues divines personnes avaient la puissance d'engendrer plusieurs enfants, et qu'elles n'en voulussent cependant rien faire, il s'ensuivrait que cette divine puissance demeurerait en elles sans effet. Elle serait tout-à-fait sans effet dans la troisième personne, qui n'en engendrerait et n'en produirait aucune, et elle serait presque sans effet dans les deux autres, puisqu'elles voudraient la borner à si peu. Ainsi cette puissance qu'elles auraient d'engendrer et de produire quantité d'enfants, demeurerait en elles comme oisive et inutile, ce qu'il ne serait nullement convenable de dire de divines personnes.

Nos christicoles blâment et condamnent les païens de ce qu'ils attribuaient la divinité à des hommes mortels, et de ce qu'ils les adoraient comme des dieux après leur mort : ils ont raison en cela ; mais ces païens ne fesaient que ce que font encore nos christicoles, qui attribuent la divinité à leur Christ, en sorte qu'ils devraient eux-mêmes se condamner aussi, puisqu'ils sont dans la même erreur que ces païens, et qu'ils adorent un homme qui était mortel, et si bien mortel, qu'il mourut honteusement sur une croix.

Il ne servirait de rien à nos christicoles de dire qu'il y aurait une grande différence entre leur Jésus-Christ et les dieux des païens, sous prétexte que leur Christ serait, comme ils disent, vrai dieu et vrai homme tout ensemble, attendu que la Divinité se serait véritablement incarnée en lui ; au moyen de quoi la nature divine se trouvant jointe et unie hypostatiquement, comme ils disent, avec la nature humaine, ces deux natures auraient fait dans Jésus-Christ un vrai Dieu et un vrai homme ; ce qui ne s'était jamais fait, à ce qu'ils prétendent, dans les dieux des païens.

Mais il est facile de faire voir la faiblesse de cette réponse ; car d'un côté, n'aurait-il pas été aussi facile aux païens qu'aux chrétiens de dire que la Divinité se serait incarnée dans les hommes qu'ils adoraient comme dieux ? D'un autre côté, si la Divinité avait voulu s'incarner et s'unir hypostatiquement à la nature humaine dans leur Jésus-Christ, que savent-ils si cette même Divinité n'aurait pas bien voulu aussi s'incarner et s'unir hypostatiquement à la nature humaine dans ces grands hommes, et dans ces admi-

rables femmes qui, par leur vertu, par leurs belles qualités, ou par leurs belles actions, ont excellé sur le commun des hommes, et se sont fait ainsi adorer comme dieux et déesses? Et si nos christicoles ne veulent pas croire que la Divinité se soit jamais incarnée dans ces grands personnages, pourquoi veulent-ils nous persuader qu'elle se soit incarnée dans leur Jésus? Où en est la preuve? leur foi et leur créance, qui étaient dans les païens comme dans eux. Ce qui fait voir qu'ils sont également dans l'erreur les uns comme les autres.

Mais ce qu'il y a en cela de plus ridicule dans le christianisme que dans le paganisme, c'est que les païens n'ont ordinairement attribué la divinité qu'à de grands hommes, auteurs des arts et des sciences, et qui avaient excellé dans des vertus utiles à leur patrie; mais nos déichristicoles, à qui attribuent-ils la divinité? A un homme de néant, vil et méprisable, qui n'avait ni talent, ni science, ni adresse, né de pauvres parents, et qui, depuis qu'il a voulu paraître dans le monde et faire parler de lui, n'a passé que pour un insensé et pour un séducteur, qui a été méprisé, moqué, persécuté, fouetté, et enfin qui a été pendu comme la plupart de ceux qui ont voulu jouer le même rôle, quand ils ont été sans courage et sans habileté.

De son temps il y eut encore plusieurs autres semblables imposteurs qui se disaient être le vrai messie promis par la loi; entre autres un certain Judas Galiléen, un Théodore, un Barchon, et autres, qui, sous un vain prétexte, abusaient les peuples, et tâ-

chaient de les faire soulever pour les attirer à eux, mais qui sont tous péris.

Passons à ses discours et à quelques unes de ses actions, qui sont des plus remarquables et des plus singulières dans leur espèce. « Faites pénitence, di-« sait-il aux peuples[1], car le royaume du ciel est « proche; croyez cette bonne nouvelle. » Et il allait courir toute la Galilée, prêchant ainsi la prétendue venue prochaine du royaume du ciel. Comme personne n'a encore vu aucune apparence de la venue de ce royaume, c'est une preuve parlante qu'il n'était qu'imaginaire.

Mais voyons dans ses autres prédications l'éloge et la description de ce beau royaume.

Voici comme il parlait aux peuples[2] : « Le royaume « des cieux est semblable à un homme qui a semé du « bon grain dans son champ; mais pendant que les « hommes dormaient, son ennemi est venu qui a semé « la zizanie parmi le bon grain. Il est semblable[3] à « un trésor caché dans un champ; un homme ayant « trouvé le trésor, le cache de nouveau, et il a eu « tant de joie de l'avoir trouvé, qu'il a vendu tout « son bien, et il a acheté ce champ. Il est semblable « à un marchand qui cherche de belles perles, et qui, « en ayant trouvé une d'un grand prix, va vendre tout « ce qu'il a, et achète cette perle. Il est semblable « à un filet qui a été jeté dans la mer[4], et qui ren-« ferme toutes sortes de poissons : étant plein, les « pêcheurs l'ont retiré, et ont mis les bons poissons

[1] Marc, I, 15. B. — [2] Matth., XIII, 24-25. B. — [3] Id. ibid., 44-48. B. — [4] Id. ibid., 31-32. B.

« ensemble dans des vaisseaux, et jeté dehors les mau-
« vais. Il est semblable à un grain de moutarde qu'un
« homme a semé dans son champ : il n'y a point de
« grain si petit que celui-là, néanmoins quand il est
« crû, il est plus grand que tous les légumes, etc. »
Ne voilà-t-il pas des discours dignes d'un Dieu?

On fera encore le même jugement de lui, si l'on examine de près ses actions. Car 1° courir toute une province, prêchant la venue prochaine d'un prétendu royaume; 2° avoir été transporté par le diable sur une haute montagne, d'où il aurait cru voir tous les royaumes du monde, cela ne peut convenir qu'à un visionnaire; car il est certain qu'il n'y a point de montagne sur la terre d'où l'on puisse voir seulement un royaume entier, si ce n'est le petit royaume d'Yvetot, qui est en France : ce ne fut donc que par imagination qu'il vit tous ces royaumes, et qu'il fut transporté sur cette montagne, aussi bien que sur le pinacle du temple. 3° Lorsqu'il guérit le sourd et le muet, dont il est parlé dans saint Marc[1], il est dit qu'il le tira en particulier, qu'il lui mit ses doigts dans les oreilles, et qu'ayant craché, il lui tira la langue; puis jetant les yeux au ciel, il poussa un grand soupir et lui dit: *Epheta*. Enfin qu'on lise tout ce qu'on rapporte de lui, et qu'on juge s'il y a rien au monde de si ridicule.

Ayant mis sous les yeux une partie des pauvretés attribuées à Dieu par les christicoles, continuons à dire quelques mots de leurs mystères. Ils adorent un Dieu en trois personnes, ou trois personnes en un seul Dieu, et ils s'attribuent la puissance de faire des

[1] VII, 32-34. B.

dieux de pâte et de farine, et même d'en faire tant qu'ils veulent. Car, suivant leurs principes, ils n'ont qu'à dire seulement quatre paroles sur telle quantité de verres de vin, ou de ces petites images de pâte, ils en feront autant de dieux, y en eût-il des millions. Quelle folie! avec toute la prétendue puissance de leur Christ, ils ne sauraient faire la moindre mouche, et ils croient pouvoir faire des dieux à milliers. Il faut être frappé d'un étrange aveuglement pour soutenir des choses si pitoyables, et cela sur un si vain fondement que celui des paroles équivoques d'un fanatique.

Ne voient-ils pas, ces docteurs aveuglés, que c'est ouvrir une porte spacieuse à toutes sortes d'idolâtries, que de vouloir faire adorer ainsi des images de pâte, sous prétexte que des prêtres auraient le pouvoir de les consacrer et de les faire changer en dieux? Tous les prêtres des idoles n'auraient-ils pu et ne pourraient-ils pas maintenant se vanter d'avoir un pareil caractère?

Ne voient-ils pas aussi que les mêmes raisons qui démontrent la vanité des dieux ou des idoles de bois, de pierre, etc., que les païens adoraient, démontrent pareillement la vanité des dieux et des idoles de pâte et de farine que nos déichristicoles adorent? Par quel endroit se moquent-ils de la fausseté des dieux des païens? n'est-ce point parceque ce ne sont que des ouvrages de la main des hommes, des images muettes et insensibles? Et que sont donc nos dieux que nous tenons enfermés dans des boîtes, de peur des souris?

Quelles seront donc les vaines ressources des chris-

ticoles? Leur morale? elle est la même au fond que dans toutes les religions; mais des dogmes cruels en sont nés, et ont enseigné la persécution et le trouble. Leurs miracles? mais quel peuple n'a pas les siens, et quels sages ne méprisent pas ces fables? Leurs prophéties? n'en a-t-on pas démontré la fausseté? Leurs mœurs? ne sont-elles pas souvent infames? L'établissement de leur religion? mais le fanatisme n'a-t-il pas commencé, l'intrigue n'a-t-elle pas élevé, la force n'a-t-elle pas soutenu visiblement cet édifice? La doctrine? mais n'est-elle pas le comble de l'absurdité?

Je crois, mes chers amis, vous avoir donné un préservatif suffisant contre tant de folies. Votre raison fera plus encore que mes discours: et plût à Dieu que nous n'eussions à nous plaindre que d'être trompés! mais le sang humain coule depuis le temps de Constantin pour l'établissement de ces horribles impostures. L'Église romaine, la grecque, la protestante, tant de disputes vaines, et tant d'ambitieux hypocrites, ont ravagé l'Europe, l'Afrique, et l'Asie. Joignez, mes amis, aux hommes que ces querelles ont fait égorger, ces multitudes de moines et de nonnes devenus stériles par leur état. Voyez combien de créatures sont perdues, et vous verrez que la religion chrétienne a fait périr la moitié du genre humain.

Je finirai par supplier Dieu, si outragé par cette secte, de daigner nous rappeler à la religion naturelle, dont le christianisme est l'ennemi déclaré; à cette religion sainte que Dieu a mise dans le cœur de tous les hommes, qui nous apprend à ne rien faire à

autrui que ce que nous voudrions être fait à nous-mêmes. Alors l'univers serait composé de bons citoyens, de pères justes, d'enfants soumis, d'amis tendres. Dieu nous a donné cette religion en nous donnant la raison. Puisse le fanatisme ne la plus pervertir! Je vais mourir plus rempli de ces desirs que d'espérances.

Voilà le précis exact du *Testament* in-fol. *de Jean Meslier*. Qu'on juge de quel poids est le témoignage d'un prêtre mourant qui demande pardon à Dieu. *Ce* 15 *mars* 1742.

FIN DE L'EXTRAIT.

BALANCE ÉGALE[1].

1762.

On veut empêcher les frères nommés *jésuites* d'enseigner la jeunesse, et de remplir les vues de nos rois qui les ont admis à cette fonction. Les raisons qu'on apporte pour les exclure sont,

1° Que quelques uns d'entre eux ont abusé de quelques beaux garçons[2].

2° Que plusieurs ont été d'ennuyeux écrivains.

3° Que les frères jésuites, depuis leur fondation, ont excité des troubles en Europe, en Asie, et en Amérique; et que s'ils n'ont pas fait de mal en Afrique, c'est qu'ils n'y ont pas été.

4° Que le recteur frère Varade[3], retiré chez les ennemis de l'état, fut condamné à être roué en effigie, pour avoir persuadé en confession le nommé Barrière d'assassiner le grand Henri IV.

5° Que frère Guignard[4] fut pendu et brûlé pour avoir inspiré à Jean Chastel les sentiments exécrables qui lui mirent à la main le couteau dont il frappa Henri IV à la bouche.

6° Que frère Oldcorn et frère Garnet[5] furent mis

[1] C'est probablement de cet opuscule qu'il est question dans les lettres à Chauvelin et à d'Argence de Dirac, du 26 février 1762. D'Alembert en parle dans sa lettre à Voltaire du 31 mars. B.

[2] Voyez tome XXX, page 429. B. — [3] Voyez tome XVIII, page 145. B.

[4] Voyez ibid., page 148. B. — [5] Voyez ibid., page 282. B.

en quartiers à Londres pour la fameuse conspiration des poudres.

7° Que cinquante-deux de leurs auteurs ont enseigné le parricide.

8° Que frère Le Tellier trompa Louis XIV, en fesant signer à des évêques des mandements qu'ils n'avaient pas faits; que le confesseur de Louis XIV n'était en effet qu'un faussaire de Vire[1].

9° Que ledit Le Tellier, faussaire, rédigea, avec frère Doucin et frère Lallemand, cette malheureuse bulle, composée de cent trois propositions, dont la sacrée consulte ne retrancha que deux, et laquelle a troublé l'état, parcequ'on n'a pas eu encore en France assez de raison pour mépriser ces disputes ridicules, autant qu'elles sont méprisables.

10° Qu'en dernier lieu ils se sont déclarés eux-mêmes banqueroutiers, et qu'ils ont ruiné plusieurs familles[2].

11° Que leur institut est visiblement contraire aux lois de l'état, et que c'est trahir l'état que de souffrir dans son sein des gens qui font vœu d'obéir en certains cas à leur général plutôt qu'à leur prince.

12° Que l'exemple du Portugal doit inviter toutes les nations à l'imiter, et qu'une société convaincue d'avoir fait révolter une province du Paraguai[3], et d'avoir trempé dans l'assassinat de son souverain[4], doit être exterminée de la terre.

On conclut de ces raisons que les flammes qui ont

[1] Voy. tome XX, page 427. B.— [2] Voy. tome XXII, page 356 et suiv. B. —[3] Voyez tome XVII, page 470. B.—[4] Voyez, tome XXI, le chapitre XXXVIII du *Précis du Siècle de Louis XV*. B.

fait justice des frères Guignard et Malagrida doivent mettre en cendres les colléges où des frères jésuites ont enseigné ces parricides, lesquels d'autres frères jésuites ont commis dans les palais des rois. Nous ne dissimulons ni n'affaiblissons aucun de ces reproches, nous avouons même qu'ils sont tous fondés.

Toutes ces raisons dûment pesées, nous concluons à garder les jésuites.

1° Parcequ'il ne leur est pas enjoint, par leur règle, d'exercer le péché dont est question, et qu'ils chassent d'ordinaire ceux d'entre eux qui font un grand scandale, quand ils leur sont inutiles.

2° Parcequ'ils élèvent la jeunesse en concurrence avec les universités, et que l'émulation est une belle chose.

3° Parcequ'on peut les contenir quand on peut les soutenir, comme a dit un sage.

4° Parceque, s'ils ont été parricides en France, ils ne le sont plus, et qu'il n'y a pas aujourd'hui un seul jésuite qui ait proposé d'assassiner la famille royale.

5° Parceque, s'ils ont des constitutions impertinentes et dangereuses, on peut aisément les soustraire à un institut réprouvé par les lois, les rendre dépendants de supérieurs résidants en France et non à Rome, et faire des citoyens de gens qui n'étaient que jésuites.

6° Parcequ'on peut défendre à frère Lavalette de faire le commerce, et ordonner aux autres d'enseigner le latin, le grec, la géographie, et les mathématiques, en cas qu'ils les sachent.

7° Parceque, s'ils contreviennent aux lois, on peut

aisément les mettre au carcan, les envoyer aux galères, ou les pendre, selon l'exigence du cas.

Ayant humblement proposé ces conditions, je passe à la raison de la balance. On veut la tenir entre les nations; il faut la tenir entre les molinistes et les jansénistes.

Toute société veut s'étendre. Le conseil a été longtemps partagé entre les tailleurs et les boutonniers. Le procès des savetiers et des cordonniers a été sur le bureau plusieurs années. Il faut encourager et réprimer toutes les compagnies. L'Université est aussi modeste que fourrée, sans doute; mais elle s'éleva contre François Ier, et ordonna qu'on n'obéît point à l'édit qui établissait le concordat; mais elle déclara Henri III déchu de la couronne; mais elle empêcha qu'on ne priât Dieu pour Henri IV: c'est lui faire un très grand bien que de lui opposer des ennemis qui la contiennent, comme c'est faire un très grand bien aux frères jésuites de protéger l'Université, qui aura l'œil ouvert sur toutes les sottises qu'ils pourront faire.

Si vous donnez trop de pouvoir à un corps, soyez sûr qu'il en abusera. Que les moines de la Trappe soient répandus dans le monde, qu'ils confessent des princesses, qu'ils élèvent la jeunesse, qu'ils prêchent, qu'ils écrivent, ils seront, au bout de dix ans, semblables aux jésuites, et on sera obligé de les réprimer.

Lisez l'histoire, et nommez-moi la compagnie, la société, qui ne se soit pas écartée de son devoir dans les temps difficiles.

L'esprit convulsionnaire est-il aussi dangereux que l'esprit jésuitique? c'est un grand problème.

Celui-ci a toujours cherché à tromper l'autorité royale pour en abuser; celui-là s'élève contre l'autorité royale: l'un veut tyranniser avec souplesse; l'autre fouler aux pieds les petits et les grands avec dureté. Les jésuites sont armés de filets, d'hameçons, de piéges de toute espèce; ils s'ouvrent toutes les portes en minant sous terre : les convulsionnaires veulent renverser les portes à force ouverte. Les jésuites flattent les passions des hommes pour les gouverner par ces passions mêmes : les Saint-Médardiens s'élèvent contre les goûts les plus innocents, pour imposer le joug affreux du fanatisme.

Les jésuites cherchent à se rendre indépendants de la hiérarchie; les Saint-Médardiens à la détruire : les uns sont des serpents, et les autres des ours; mais tous peuvent devenir utiles : on fait de bon bouillon de vipère, et les ours fournissent des manchons.

La sagesse du gouvernement empêchera que nous ne soyons piqués par les uns, ni déchirés par les autres.

Mes frères, soyons de bons citoyens, de bons sujets du roi; fuyons les sots et les fripons, et, pour Dieu, ne soyons ni jansénistes ni molinistes.

FIN DE LA BALANCE ÉGALE.

PETIT AVIS A UN JÉSUITE[1].

Il vient de paraître une petite brochure édifiante d'un frère de la troupe de Jésus, intitulée : *Acceptation du défi hasardé par l'auteur des Répliques aux Apologies des jésuites*. A Avignon, aux dépens des libraires[2].

Il traite le respectable et savant auteur de ces Répliques de feseur de libelles. Le prétendu libelle que le frère de la troupe de Jésus attaque est un ouvrage très solide et très lumineux d'un conseiller au parlement de Paris, et ce prétendu libelle ne contient rien dont la substance ne se retrouve dans les arrêts des parlements qui ont condamné les jésuites. On cherche d'ordinaire à fléchir ses juges; mais notre frère leur parle comme s'ils étaient sur la sellette, et lui sur le grand banc.

[1] Les jésuites, après s'être laissé chasser comme des capucins, écrivirent contre les parlements de gros volumes d'injures que personne ne put lire; ensuite ils se mirent à prêcher contre les philosophes, à écrire contre eux des mandements, des dictionnaires, des brochures, ce qui leur valut un peu d'argent, et l'honneur de dîner à la table des valets de chambre de l'archevêque de Paris, Beaumont, qui, se souvenant qu'il était gentilhomme avant d'être prêtre, ne mangeait point avec des prêtres roturiers. K. — Il est question de cet opuscule dans une lettre à Bernis, du 26 mai 1762, et dans une à d'Argental, du 31 mai. C'est peut-être ce *Petit avis* que Voltaire envoyait à Damilaville le 17 avril, de la part de M. Frichebaume, libraire. B.

[2] On ne sait de qui est l'*Acceptation*. Voltaire l'attribue à un jésuite de Lyon ou de Toulouse : voyez sa lettre à Bernis, du 26 mai 1762, où il nomme l'abbé Chauvelin comme auteur de l'opuscule attaqué dans l'*Acceptation*. B.

Notre frère (page 5) appelle le conseiller *Médée*, *Don Quichotte*, *Goliath*, *Miphiboseth*, *Ésope*. Il est difficile qu'un conseiller au parlement soit tout cela ensemble; notre frère prodigue un peu les épithètes.

Il dit (page 6) : Loin de moi ces grossièretés indécentes, ces injures audacieuses! Notre frère n'a pas de mémoire.

Il prend (page 8) le parti de Suarez, de Vasquez, de Lessius, etc., etc. Notre frère n'est pas adroit.

Il prétend (page 15) que ceux qui condamnent les jésuites détestent le ciel : « Oui, le ciel, dit-il, qui a « signalé par des miracles la sainteté de quelques « jésuites. » Je voudrais bien, mon cher frère, que tu nous disses quels sont ces miracles. Jésus a nourri une fois cinq mille hommes avec cinq pains, etc., comme il est rapporté; et frère Lavalette [1] a ôté le pain à près de cinq mille personnes par sa banqueroute : sont-ce là les miracles dont tu veux parler?

Frère Bouhours, dans la première édition de la *Vie du bon homme Ignace*, écrit que ce *grand homme*, après s'être fait fesser au collége de Sainte-Barbe, alla se confesser à un habitué de paroisse. Le confesseur, émerveillé de la sainteté du personnage, s'écria : « O mon Dieu, que ne puis-je écrire la vie de ce « saint! » Ignace, qui entendit ces paroles, et qui était fort malade, craignit qu'en effet son confesseur ne trahît sa modestie après sa mort; il pria le bon Dieu de faire mourir l'habitué le plus tôt que faire se pourrait, et le pauvre diable mourut d'apoplexie.

[1] Sur la banqueroute de Lavalette, voyez tome XXII, page 356. B.

Le même frère Bouhours assure, dans la *Vie de frère François Xavier*, qu'un jour son crucifix étant tombé dans la mer, un cancre vint le lui rapporter.

Le même Bouhours assure que frère Xavier était dans deux endroits à-la-fois : et comme cela n'appartient qu'à l'eucharistie, le trait m'a paru gaillard.

De quoi t'avises-tu, frère, de parler (page 57) de frère Malagrida, et de dire que la marquise de Tavora lui apparut plusieurs fois après son exécution? Est-ce encore là un de tes miracles?

Tu conviens (page 71) que plusieurs jésuites ont enseigné la doctrine du parricide, et, pour les disculper, tu prouves qu'ils ont pris cette doctrine dans saint Thomas d'Aquin, quoique grands ennemis de Thomas, et que plus de vingt jacobins ont précédé les jésuites dans cette charitable doctrine : que veux-tu inférer de là? que la *Somme* de Thomas est un fort mauvais livre, et qu'il faut chasser les jacobins comme les jésuites? On pourra te répondre, *Très volontiers;* lis attentivement l'excellent discours de M. le procureur-général de Rennes [1], tu verras à quoi sont bons la plupart des moines dans un état policé.

Tu ne passes pas Jacques Clément et Bourgoin aux jacobins; mais songe que les jacobins ne te passeront pas frère Guignard, frère Varade, frère Garnet, frère Oldcorn, frère Girard, frère Malagrida, etc., etc. On disait que les jésuites étaient de grands politiques; mais tu ne me parais pas trop habile en

[1] Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, né le 6 mars 1701, mort le 12 juillet 1785. Parmi les lettres que lui adressa Voltaire, on remarque celle du 17 mai 1762. B.

attaquant à-la-fois les moines tes confrères et les parlements tes juges.

Quand nous aurons le bonheur de voir en France quelque nouveau Le Tellier qui fera une constitution, qui l'enverra signer à Rome, qui trompera son pénitent, qui recevra les évêques dans son antichambre, qui prodiguera les lettres de cachet, tu pourras alors écrire hardiment, et te livrer à ton beau génie: mais à présent les temps sont changés; ce n'est pas le tout d'être chassé, mon frère, il faut encore être modeste.

FIN DU PETIT AVIS.

AVIS

CONCERNANT

L'ÉDITION DES ŒUVRES DE PIERRE CORNEILLE, PAR M. DE VOLTAIRE[1].

On imprime avec la plus grande diligence le commentaire historique et critique sur la plupart des tragédies et des comédies de Pierre Corneille, avec quelques réflexions sur ses pièces qui ne sont plus représentées.

On joint à cet ouvrage la traduction de l'*Héraclius espagnol* avec des notes au bas des pages; la traduction littérale en vers du *Jules César* de Shakespeare; un commentaire sur la *Bérénice* de Racine, comparée à celle de Corneille; un commentaire sur les tragédies d'*Ariane* et du *Comte d'Essex* de Thomas Corneille, qui sont restées au théâtre. On joint à cette édition plusieurs écrits concernant les pièces de théâtre de Pierre Corneille, lesquelles (*sic*) n'ont été imprimées dans aucun recueil. Le tout est orné de très belles

[1] Cet *Avis* a été imprimé dans le *Mercure*, juillet 1762, page 103. Dans le premier cahier de janvier de la même année, avait paru une lettre des libraires Brocas et Humblot, et dans le cahier de mars, une lettre de Duchesne, aussi libraire, relatives à l'édition des *OEuvres de Corneille*, avec les commentaires de Voltaire. B.

estampes dont la plupart sont dessinées par M. Gravelot. Les souscripteurs pourront s'adresser à Paris chez la veuve Brunet, libraire, rue Saint-Jacques; Duchesne, rue Saint-Jacques; Brocas et Humblot, rue Saint-Jacques; et Pissot, quai de Conti.

FIN DE L'AVIS.

ÉLOGE
DE M. DE CRÉBILLON[1].

1762.

M. de Crébillon avait plus de génie que de littérature; il s'appliqua cependant assez tard à la poésie dramatique. Il fut, dans sa jeunesse, homme de

1 Cet *Éloge de M. de Crébillon* fut composé en juillet 1762, mais ne parut que dans le mois suivant, sans nom d'auteur, in-8° de trente-quatre pages. D'Alembert ne pouvait se figurer que ce fût l'ouvrage de Voltaire (voyez sa lettre du 8 septembre 1762). Fréron, dans l'*Année littéraire*, 1762, tome VII, page 217 et suiv., accable d'injures l'auteur de l'*Éloge de Crébillon;* il l'appelle *impudent anonyme, vil détracteur, dégoûtant écrivain.* Voltaire eut la faiblesse d'être trop sensible à l'injustice de quelques ennemis, qui affectaient de lui préférer Crébillon. Il est assez singulier que l'on ait imprimé au Louvre les *OEuvres de Crébillon*, et qu'on eût refusé d'y imprimer la *Henriade*. Il était permis à Voltaire de s'écrier, dans son *Épître à d'Alembert :*

On préfère à mes vers Crébillon le barbare.

On éleva un tombeau de marbre à Crébillon, en 1762, dans l'église Saint-Gervais; et l'on refusa la sépulture à Voltaire, en 1778.

La brochure intitulée : *Éloge de M. de Crébillon, et la critique de ses ouvrages, fait en 1762, avec le factum pour la nombreuse famille du Rapterre* (parterre), *contre le nommé Giolot Ticalani*, par M. de Voltaire, in-8° de quarante pages, qui me paraît avoir été imprimé à Lausanne, se compose de l'*Éloge de Crébillon*, et d'un factum contre la tragédie de *Catilina*.

Le *Mercure* de juillet 1762 contenait un *Éloge historique de Crébillon*. Lorsque le pamphlet de Voltaire fut publié, le rédacteur du *Mercure* avertit (cahier de septembre) le public de ne pas confondre les deux ouvrages. Une *Réponse à l'Éloge de Crébillon, ou Lettre à M. de Voltaire, par M. l'abbé de S***, est imprimée dans la *Renommée littéraire*, pages 26, 129, 145. L'*Éloge de Crébillon* fut aussi critiqué dans l'*Année littéraire*, 1762, VII, 217-236. C'est, je crois, de la *Réponse* que Voltaire parle dans sa lettre à d'Alembert, du 4 février 1763. Crébillon (Prosper Jolyot de), né à Dijon le 15 février 1674, est mort le 17 juin 1762. B.

plaisir et de bonne compagnie; et ce ne fut qu'à l'âge de trente ans qu'il composa sa première tragédie. Il était né, en 1674, à Dijon, ville qui a produit plus d'un homme d'esprit et de génie. Il donna, en 1705, son *Idoménée*.

IDOMÉNÉE.

Cette tragédie eut treize représentations. On jouait alors les pièces nouvelles plus long-temps qu'aujourd'hui, parcequ'alors le public n'était point partagé entre plusieurs spectacles, tels que la comédie italienne et la foire [1] : il fallait environ vingt représentations pour constater le succès passager d'une nouveauté. Aujourd'hui on regarde une douzaine de représentations comme un succès assez rare; soit que l'on commence à être rassasié de tragédies, dans lesquelles on a vu si souvent des déclarations d'amour, des jalousies et des meurtres; soit parceque nous n'avons plus de ces acteurs dont la voix noble comme celle de Baron, terrible comme celle de Baubourg, touchante comme celle de Dufresne, subjugue l'attention du public; soit qu'enfin la multitude des spectacles [2] fasse tort au théâtre le plus estimé de l'Europe.

On trouva quelques beautés dans l'*Idoménée*, mais elle n'est point restée au théâtre; l'intrigue en était faible et commune, la diction lâche, et toute l'économie de la pièce trop moulée sur ce grand nombre de

[1] Les comédiens italiens, congédiés en 1697, ne furent rappelés qu'en 1716. Le théâtre de la Foire, en 1705, ne pouvait jouer de *Comédies par dialogues*. On imagina de jouer des scènes isolées; cela fut encore défendu. B.

[2] Les spectacles existants en 1762 étaient l'Opéra, les Français, les Italiens et l'Opéra comique réunis au commencement de 1762, le théâtre de Nicolet, et quelques autres spectacles forains. B.

tragédies languissantes qui ont paru sur la scène, et qui ont disparu.

ATRÉE.

En 1707 il donna *Atrée*, qui eut beaucoup plus de succès. On la joua dix-huit fois. Elle avait un caractère plus fier et plus original. Le cinquième acte parut trop horrible. Il ne l'est cependant pas plus que le cinquième de *Rodogune;* car certainement Cléopâtre, en assassinant un de ses fils, et en présentant du poison à l'autre, n'ayant à se plaindre d'aucun des deux, commet une action bien plus atroce que celle d'Atrée, à qui son frère a enlevé sa femme. Ce n'est donc point parceque la coupe pleine de sang est une chose horrible qu'on ne joue plus cette pièce; au contraire, cet excès de terreur frapperait beaucoup de spectateurs, et les remplirait de cette sombre et douloureuse attention qui fait le charme de la vraie tragédie; mais le grand défaut d'*Atrée*, c'est que la pièce n'est pas intéressante. On ne prend aucune part à une vengeance affreuse, méditée de sang froid, sans aucune nécessité. Un outrage fait à Atrée, il y a vingt ans, ne touche personne; il faut qu'un grand crime soit nécessaire, et il faut qu'il soit commis dans la chaleur du ressentiment. Les anciens connurent bien mieux le cœur humain que ce moderne, quand ils représentèrent la vengeance d'Atrée suivant de près l'injure[1].

L'auteur tombe encore dans le défaut tant reproché aux modernes, celui d'un amour insipide. Ce qui a achevé de dégoûter à la longue de cette pièce, c'est

[1] C'est aussi ce qu'a fait Voltaire, dans ses *Pélopides;* voyez tome IX. B.

l'incorrection du style. Il y a beaucoup de solécismes et de barbarismes, et encore plus d'expressions impropres. Dès les deux premiers vers il pèche contre la langue et contre la raison :

> Avec l'éclat du jour je vois enfin paraître
> L'espoir et la douceur de me venger d'un traître.

Comment voit-on paraître un espoir avec l'éclat du jour? comment voit-on paraître la douceur? Le plus grand défaut de son style consiste dans des vers boursouflés, dans des sentences qui sont toujours hors de la nature :

> Je voudrais me venger, fût-ce même des dieux :
> Du plus puissant de tous j'ai reçu la naissance;
> Je le sens au plaisir que me fait la vengeance. (I, 3.)

La Fontaine a dit aussi heureusement que plaisamment :

> ..... Je sais que la vengeance
> Est un morceau de roi; car vous vivez en dieux [1].

Mais une telle idée peut-elle entrer dans une tragédie?

Thyeste y raconte un songe qui n'est au fond qu'un amas d'images incohérentes, une déclamation absolument inutile au nœud de la pièce : à quoi sert

> Une ombre qui *perce la terre?* (II, 2.)

Un songe

> Qui finit par un coup de tonnerre?

Ce sont de grands mots qui étourdissent les oreilles. « Les songes de la nuit qui ne se dissipent que par le « jour qui les suit, sont d'infortunés présages qui as-

[1] Livre X, fable 12, 56-57. B.

« servissent son ame à de tristes images. » Tout cela n'est ni bien écrit ni bien pensé.

On y voit une foule d'expressions vagues, rebattues, et sans objet déterminé, comme,

Athène éprouvera le sort le plus funeste. (I, 3.)
Au milieu des horreurs du sort le plus funeste. (Id.)
..... Pour venger l'affront le plus funeste. (Id.)
Allez, que votre bras à l'Attique funeste. (I, 4.)
Ne comptez-vous pour rien un amour si funeste? (I, 7.)
Quoi! tu peux t'arrêter dans ce séjour funeste! (II, 2.)
..... Tes soupçons et ta haine funeste. (II, 5.)
Puis-je encor m'étonner d'une ardeur si funeste? (III, 1.)
Ce billet seul contient un regret si funeste. (IV, 5.)
..... Dans un jour si funeste. (Id.)

Cette rime oiseuse tant de fois répétée n'est pas la seule qui fatigue les oreilles délicates. Il y a trop de rimes en épithètes. En général, la pièce est écrite avec dureté. Les vers sont sans harmonie, la versification négligée comme la langue. La plupart de nos auteurs tragiques n'ont pas su toujours bien écrire, et faire dire aux personnages ce qu'ils devaient dire. Il est vrai que tous ces devoirs sont très difficiles à remplir. Pour faire une tragédie en vers, il faut savoir faire des vers, il faut posséder parfaitement sa langue, ne se servir jamais que du mot propre, n'être ni ampoulé, ni faible, ni commun, ni trop singulier. Je ne parle ici que du style. Les autres conditions sont encore plus nécessaires et plus difficiles. Nous n'avons aucune tragédie parfaite, et peut-être n'est-il pas possible que l'esprit humain en produise jamais. L'art est trop vaste, les bornes du génie trop étroites, les règles trop gênantes, la langue trop stérile, et les

rimes en trop petit nombre. C'est bien assez qu'il y ait dans une tragédie des beautés qui fassent pardonner les défauts.

ÉLECTRE.

Électre, jouée en 1708, eut autant de représentations qu'*Atrée;* mais elle eut l'avantage de rester plus long-temps au théâtre. Le rôle de Palamède, qui fut le mieux joué, était aussi celui qui imposait le plus. On s'aperçut depuis que ce rôle de Palamède est étranger à la pièce, et qu'un inconnu obscur, qui fait le personnage principal dans la famille d'Agamemnon, gâte absolument ce grand sujet, en avilissant Oreste et Électre. Ce roman, qui fait d'Oreste un homme fabuleux, sous le nom de Tydée, et qui le donne pour fils de Palamède, a paru trop peu vraisemblable. On ne peut concevoir comment Oreste, sous le nom de Tydée, ayant fait tant de belles actions à la cour d'Égisthe, ayant vaincu les deux rois de Corinthe et d'Athènes, comment ce héros, connu par ses victoires, est ignoré de Palamède.

On a surtout condamné la partie carrée d'Électre avec Itys, fils de Thyeste, et d'Iphianasse avec Tydée, qui est enfin reconnu pour Oreste. Ces amours sont d'autant plus condamnables, qu'ils ne servent en rien à la catastrophe. On ne parle d'amour dans cette pièce que pour en parler. C'est une grande faute, il faut l'avouer, d'avoir rendu amoureuse cette Électre, âgée de quarante ans, dont le nom même signifie *sans faiblesse*, et qui est représentée dans toute

l'antiquité comme n'ayant jamais eu d'autre sentiment que celui de la vengeance de son père.

C'est le peu de connaissance des bons ouvrages anciens, ou plutôt l'impuissance de fournir cinq actes dans un sujet si noble et si simple, qui fait recourir un auteur à cette malheureuse ressource d'un amour trivial.

Il y a de belles tirades dans l'*Électre* de M. de Crébillon. On souhaiterait en général que la diction fût moins vicieuse, le dialogue mieux fait, les pensées plus vraies.

Électre commence à s'adresser à la Nuit comme dans un couplet d'opéra : elle l'appelle « insensible « témoin de ses vives douleurs; elle ne vient plus lui « confier ses pleurs », et elle lui confie qu'elle aime Itys : elle lui dit qu'elle veut tuer Itys, parcequ'elle l'aime, « immolons l'amant qui nous outrage »; et le moment d'après elle avoue à la Nuit que le vertueux « Itys n'en a pas moins trouvé le chemin de son « cœur; mais Arcas ne vient pas », dit-elle. Quel rapport cet Arcas a-t-il avec cet Itys et avec cette Nuit? Il n'y a là nulle suite d'idées, nul art, nulle connaissance de la manière dont on doit sentir et s'exprimer. Arcas lui dit :

> Loin de faire éclater le trouble de votre ame, (I, 2.)
> Flattez plutôt d'Itys l'audacieuse flamme;
> Faites que votre hymen se diffère d'un jour :
> Peut-être nous verrons Oreste de retour.

Ces vers et presque tous ceux de la pièce sont trop dépourvus d'élégance, d'harmonie, de liaison. Itys se présente à Électre, et lui dit (I, 3) :

Ah ! ne m'enviez pas mon amour, inhumaine;
Ma tendresse ne sert que trop bien votre haine.
Si l'amour cependant peut désarmer un cœur,
Quel amour fut jamais moins digne de rigueur ?
. . . . . .
Au prix de tout mon sang je voudrais être à vous,
Si c'était votre aveu qui me fît votre époux;
Ah ! par pitié pour vous, princesse infortunée,
Payez mon tendre amour par un tendre hyménée;
. . . . . .
Régnez donc avec moi, c'est trop vous en défendre.

Ce ne sont pas là les vers de Sophocle. L'auteur écrit mieux quand il imite les beaux morceaux du grec, quand Électre dit à sa mère (I, 6):

Moi, l'esclave d'Égisthe ! ah, fille infortunée !
Qui m'a fait son esclave ? et de qui suis-je née ?
Était-ce donc à vous de me le reprocher, etc.

C'était là le véritable sujet de la pièce; c'était là l'unique intérêt qu'il fallait faire paraître.

On ne peut souffrir, après ces mouvements de terreur et de pitié, qu'Oreste vienne faire une déclaration d'amour à Iphianasse, et qu'il dise (II, 2):

Peut-être à ce bonheur aurais-je pu prétendre
Avec quelque valeur et le cœur le plus tendre.
Quels efforts, quels travaux, quels illustres projets
N'a point tentés ce cœur charmé de vos attraits;
Qui, trop plein d'un amour qu'Iphianasse inspire,
En dit moins qu'il n'en sent et plus qu'il n'en doit dire!

Et l'autre lui répond :

Un amant comme vous, quelqué feu qui l'inspire,
Doit soupirer du moins sans oser me le dire.

Ces discours de roman, mis en vers si lâches et si faibles, dépareraient trop une pièce qui serait d'ail-

leurs bien faite et bien écrite; mais quand on voit des vers tels que ceux-ci :

Ah ! que les malheureux éprouvent de tourments ! (III, 2.)
D'Électre en ce moment, faible cœur, cours l'apprendre. (III, 1.)
.....
Est-ce ainsi que des dieux la suprême sagesse
Doit braver des mortels la crédule faiblesse ! (III, 5.)
J'ai fait peu pour Égisthe, et de quelque succès
Sa bonté chaque jour s'acquitte avec excès. (III, 4.)
.....
Ne m'arrêtez donc plus sur l'espoir des bienfaits. (Id.)
Connaissez-vous enfin ce guerrier redoutable
Pour le tyran d'Argos, *rempart impénétrable ?* (III, 5.)
.....
Dans le sein d'un barbare éteindre mes transports. (Id.)

Quand on voit, dis-je, tant de vers, ou durs, ou dénués de sens, ou languissants par des épithètes inutiles, ou défigurés par des termes impropres, on prononce avec Boileau [1] :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Que doit-on donc prononcer, quand une versification si vicieuse dans tous les points n'a guère d'autre mérite que de soutenir, par quelques descriptions ampoulées, un drame plus vicieux encore par la conduite ?

Malgré ces défauts, dont il faut convenir, il y avait assez de beautés pour faire réussir la pièce. Les rôles d'Électre et de Palamède ont des tirades très imposantes. La reconnaissance d'Électre et d'Oreste fesait un grand effet, et si le style en général n'était pas

[1] *Art poétique*, I, 161-62. B.

châtié, il y avait des vers d'un grand tragique, qui méritaient des applaudissements.

DIGRESSION SUR CE QUI SE PASSA ENTRE LES REPRÉSENTATIONS D'*ÉLECTRE* ET DE *RHADAMISTE*.

Tandis qu'après le succès d'*Atrée* et d'*Électre*, il semblait que M. de Crébillon pût prétendre à l'académie française, il en fut exclus par les deux brigues de La Motte et de Rousseau. Il fit contre La Motte et contre les amis de cet auteur, qui s'assemblaient souvent au café de la veuve Laurent, une satire dans laquelle chacun d'eux était désigné sous le nom de quelque animal. La Motte était la taupe, parcequ'il était déjà menacé de perdre la vue; l'abbé de Pons, disgracié de la nature par l'irrégularité de sa taille, était le singe; Danchet, d'une assez haute stature, était le chameau; Fontenelle, par allusion à sa conduite adroite, était le renard. Cette satire manquait de grace et de sel. Il la récitait volontiers chez Oghières[1]; mais je ne crois pas qu'elle ait jamais été imprimée.

Il fit aussi cette épigramme contre Rousseau, qui sollicitait la place de l'académie :

Quand poil de Roux fesant la quarantaine,
De ses poisons le Louvre infectera,
En tel mépris cettui corps tombera
Que Pellegrin y entrera sans peine.

Ce Pellegrin avait fait plusieurs pièces de théâtre avec quelques succès passagers. Deux prix remportés

[1] Banquier dont il est parlé tome III, page 283. B.

à l'académie semblaient le mettre à portée de prétendre à cette place.

Pour Rousseau, il n'était encore connu que par quelques odes approuvées par des connaisseurs, et par quelques épigrammes. La carrière du théâtre est infiniment plus difficile à remplir. Sa comédie du *Café* et celle du *Capricieux* avaient été très mal reçues; celle du *Flatteur* était froide, et n'eut qu'un succès très médiocre. Ses opéra étaient encore plus mauvais. D'ailleurs son caractère lui ayant fait beaucoup d'ennemis, La Motte eut la place[1], et Rousseau n'eut que deux voix pour lui.

Tout cela excita la bile de Rousseau, qui fit une satire intitulée *Épître à Marot*, dans laquelle on trouve de très jolis vers parmi beaucoup d'autres qui ne sont que bizarres, et qui sont remplis d'injures grossières et de termes hasardés et impropres. Il traite tous ceux qui allaient au café, de maroufles, et il parle ainsi de Crébillon :

> Comment nommer ce froid énergumène,
> Qui d'Hélicon chassé par Melpomène,
> Me défigure en ses vers ostrogots,
> Comme il a fait rois et princes d'Argos?

Après cette satire, Rousseau n'osa plus remettre les pieds au café de la Laurent, où tous les gens de lettres qu'il avait outragés s'assemblaient. Chacun d'eux l'accabla d'épigrammes et de chansons. Toute cette guerre divertissait le public aux dépens des

[1] La place vacante était celle de Th. Corneille, mort le 8 décembre 1709. La Motte fut reçu à l'académie française le 10 février 1710. B.

parties belligérantes, et c'était le seul fruit qu'on en pût retirer.

La chose devint sérieuse quand Rousseau eut fait cinq couplets atroces, sur un air d'opéra, contre la plupart de ses ennemis [1]. Ces couplets, qu'il récita imprudemment, devinrent publics. Malheureusement pour lui, un nommé Debrie, qui était devenu son ami et son confident, lui conseilla de faire de nouveaux couplets, et de les envoyer par des inconnus aux intéressés mêmes. On ne pouvait donner un conseil plus détestable : il semblait même qu'il fût dicté par la haine; car Rousseau avait fait contre ce Debrie les épigrammes les plus violentes, dans lesquelles il l'avait traité de *fesse-Matthieu* [2]. Cependant il est vrai que Debrie haïssant encore plus tous ceux qui lui avaient témoigné du mépris au café de la Laurent, et s'étant réconcilié avec Rousseau, auquel même je sais qu'il prêta quelque argent, non seulement il lui conseilla de faire les couplets qui commencent ainsi,

Que de mille sots réunis
Pour jamais le café s'épure;
Que l'insipide Dionis
Porte ailleurs sa plate figure;

mais il en porta lui-même une copie chez Oghières, qui eut la discrétion de la jeter au feu. C'est ce qui m'a été confirmé par un parent de Debrie, qui fut témoin de tout ce scandale, et qui conjura le sieur Oghières de n'en parler jamais.

Enfin les derniers couplets parurent. M. de Crébil-

[1] Voyez tome XXXVII, pages 493, 504 et suiv. B.
[2] Voyez tome XXXVII, page 508. B.

lon y fut attaqué dans ses mœurs d'une manière affreuse [1], qui lui fit même assez de tort, et qui ne contribua pas peu à lui fermer encore long-temps les portes de l'académie : tant les hommes sont injustes ! Il faut remarquer que Rousseau ayant su par Debrie que le Suisse Oghières, en jetant au feu les premiers couplets, avait dit que l'auteur, quel qu'il fût, méritait le carcan et les galères, plaça Oghières lui-même dans les derniers qui firent tant de bruit. Tout cela est si vrai, que dans le procès criminel que Rousseau osa intenter au sieur Saurin, géomètre de l'académie des sciences, au sujet de ces couplets infames, Debrie fut le seul qui accompagna Rousseau devant les juges. Ils poursuivirent ensemble l'affaire entamée pour perdre les sieurs Saurin et La Motte ; et lorsque Rousseau fut condamné unanimement par le châtelet et par le parlement, ce Debrie lui prêta de l'argent pour sortir du royaume.

Ce sont là des faits de la vérité la plus incontestable. Je n'ai jamais pu concevoir comment il s'est pu trouver quelques personnes assez dépourvues de raison et d'équité pour soutenir que La Motte, Saurin, et un joaillier nommé Malafer [2], avaient fait ensemble tous ces infames couplets pour les imputer à Rousseau.

M. de Crébillon savait, à n'en pouvoir douter, que Rousseau était l'auteur de tout ; Oghières lui avait enfin avoué que Debrie lui avait apporté les premiers.

[1] Il y est appelé : *Bougr., bard...., maquer....* B.
[2] Voyez tome XIX, page 135. B.

Il est indubitable que non seulement Rousseau fut coupable de cette infamie, mais encore du crime affreux d'en accuser un innocent. La haine l'aveuglait; c'était sa passion dominante. Il y joignit l'hypocrisie; car dans le cours du procès même il fit une retraite au noviciat des jésuites, sous le P. Sanadon; et retiré à Bruxelles, il fit un pélerinage à pied à Notre-Dame de Hall, dans le temps qu'il trahissait et livrait à ses créanciers[1] le sieur Médine qui l'avait secouru dans ses plus pressants besoins. Ce sont encore des faits dont on a la preuve. Il ne cessa de faire à Bruxelles des épigrammes bonnes ou mauvaises contre les mêmes personnes qu'il avait outragées à Paris; il en fit contre Fontenelle, La Motte, La Faye, Saurin, et contre Crébillon, qu'il désigne sous le nom de *Lycophron*.

Il en fit contre l'abbé d'Olivet, qui n'avait pas approuvé ses *Aïeux chimériques*[2], et contre l'abbé Dubos, secrétaire perpétuel de l'académie. Tout cela est imprimé.

Il reste à savoir si de telles horreurs peuvent être pardonnées en faveur de deux ou trois odes qui ne sont que des déclamations de rhétorique, de quelques psaumes au-dessous des cantiques d'*Esther* et d'*Athalie*, et de quelques épigrammes dont le fond n'est jamais de lui, et dont presque tout le mérite consiste dans des turpitudes. Je voudrais seulement qu'on lui eût donné le rôle de Palamède et de Rhadamiste à traiter; il aurait été infiniment au-dessous de M. de

[1] Voyez tome XXXVII, pages 521-22. B. — [2] Voyez Id., page 519. B.

Crébillon. Qu'on en juge par toutes ses pièces de théâtre, et en dernier lieu par les *Aïeux chimériques* et par *l'Hypocondre*[1] : on voit un homme absolument sans invention et sans génie, qui n'avait guère d'autres talents que celui de la rime et du choix des mots. Il n'y a pas un vers dans tous ses ouvrages qui aille au cœur; et on peut conclure, par le froid qui règne dans tous ses drames, qu'il était incapable de faire une scène tragique.

Si M. de Crébillon avait plus châtié son style, je ne balancerais pas à le placer, malgré ses défauts, infiniment au-dessus de Rousseau; car si on doit proportionner son estime aux difficultés vaincues, il est certainement plus difficile de faire une tragédie qu'une ode. Les cantiques d'*Athalie* et d'*Esther* sont ce que nous avons de meilleur en ce genre : mais approchent-ils d'une seule scène bien faite?

RHADAMISTE.

Rhadamiste est la meilleure pièce de M. de Crébillon. L'intrigue est tirée tout entière du second tome d'un roman assez ignoré, intitulé *Bérénice*[2]. Cette pièce fut jouée, pour la première fois, en 1711, et eut trente représentations. Elle est pleine de grands traits de force et de pathétique. On trouva, il est vrai, l'exposition trop obscure, et l'amour d'Arsame trop faible; Pharasmane ressemblait trop à Mithridate amoureux d'une jeune personne dont ses deux fils sont

[1] Cette pièce n'a pas été représentée. B.

[2] Par Segrais, 1651, quatre volumes in-8°. B.

amoureux aussi. C'était imiter un défaut de Racine; mais le rôle de Pharasmane est plus fier et plus tragique que celui de Mithridate, s'il n'est pas si bien écrit.

Ce que les esprits sages condamnèrent le plus dans cette pièce, ce fut une idée puérile de Rhadamiste, qui attribue aux Romains un ridicule dont ils étaient fort éloignés. Il suppose qu'il est choisi par eux pour aller, sous un nom étranger, en ambassade auprès de son propre père, pour semer la discorde dans sa famille. Comment la cour de l'empereur romain aurait-elle été assez imbécile pour imaginer que ce fils serait toujours inconnu à la cour de Pharasmane, et qu'étant une fois reconnu il ne se raccommoderait point avec lui ?

Une telle extravagance n'est jamais entrée dans la tête de personne, excepté dans celle de l'auteur du roman de *Bérénice*, pour lequel M. de Crébillon a poussé trop loin la complaisance. Il pallie autant qu'il le peut le vice de cette supposition, en disant :

Des Romains si vantés telle est la politique[1].

Mais cela même devint comique, parceque tout le monde sent assez l'absurdité d'une politique pareille.

C'est en partie ce vice capital, joint à l'obscurité de l'exposition et à la versification incorrecte de l'auteur, qui fit dire à Boileau dans sa dernière maladie, quand on lui apporta cette pièce : « Qu'on m'ôte ce galimatias; les Pradons étaient des aigles en comparaison

[1] *Rhadamiste*, acte II, scène 1re. B.

« de ces gens-ci; je crois que c'est la lecture de *Rha-*
« *damiste* qui a augmenté mon mal. »

La mauvaise humeur de Boileau était injuste. *Rhadamiste* valait mieux que les pièces des rivaux de Racine, et même que l'*Alexandre* de Racine, auquel Boileau avait prodigué autrefois des éloges bien peu mérités; ce qui aurait pu excuser la bilieuse critique de Boileau; c'était le commencement même de la pièce.

ZÉNOBIE.

Laisse-moi; ta pitié, tes conseils et la vie
Sont le comble des maux pour la triste Isménie.
Dieu juste! ciel vengeur, effroi des malheureux, etc.

PHÉNICE.

Vous verrai-je *toujours* les yeux baignés de larmes,
Par d'éternels transports remplir mon cœur d'alarmes?
Le sommeil en ces lieux verse en vain ses pavots;
La nuit n'a plus pour vous ni douceur ni repos.
Cruelle, si l'amour vous éprouve inflexible, etc.

C'est ainsi que la pièce débute. Les connaisseurs devinent aisément combien un homme tel que Boileau devait être choqué de voir que « la pitié de Phénice est « le comble des maux pour Zénobie. » Cela n'a pas de sens. Comment la pitié et les conseils d'une confidente, d'une amie, peuvent-ils être le comble des maux? comment les conseils et la vie sont-ils ensemble? pourquoi « le ciel est-il l'effroi des malheureux? » Il l'est des coupables, et ce sont les malheureux dont il est le consolateur.

Pourquoi Phénice appelle-t-elle sa maîtresse *cruelle?* Cela est bon dans Œnone, à qui Phèdre cache son secret; mais cette imitation est ridicule dans Phénice. Un amant de comédie peut appeler sa maîtresse qui le

refuse, *cruelle ;* mais une confidente tragique ne doit point lui reprocher en mauvais français que *l'amour l'éprouve inflexible.*

Boileau pouvait-il ne pas condamner une Zénobie « remplissant toujours d'alarmes, par d'éternels trans- « ports, » le cœur de sa suivante? Qu'est-ce « qu'une « nuit qui n'a point de douceur »? Quel langage faible et barbare! Boileau pouvait-il supporter une femme qui s'écrie (I, 5):

> Puisque l'amour a fait le malheur de ma vie,
> Quel autre que l'amour doit venger Zénobie?

De telles pointes sont-elles tolérables? Un homme de goût approuvera-t-il que Rhadamiste dise [1] qu'il est

> Criminel sans penchant, vertueux sans dessein?

Cela forme-t-il un sens? On voit bien que Rhadamiste veut dire qu'il est criminel malgré lui, qu'il aime la vertu sans la suivre; mais il faut savoir exprimer sa pensée. Tant d'expressions louches, obscures, impropres, vicieuses, peuvent rebuter un lecteur instruit et difficile.

Rhadamiste, prétendu ambassadeur de Rome auprès de son père, veut enlever une inconnue que le jeune Arsame lui recommande, et il dit (III, 4):

> D'ailleurs, pour l'enlever ne me suffit-il pas
> Que mon père cruel brûle pour ses appas?

Quoi! il enlève une femme, uniquement parceque le roi son père en est amoureux! de plus, comment ne voit-il pas qu'on la reprendra aisément de ses

[1] Acte II, scène 1re. B.

mains? Quel ambassadeur a jamais fait une telle folie? Rhadamiste peut-il heurter ainsi les premiers principes de la raison, après avoir dit (II, 1) : « d'un « ambassadeur empruntons la prudence »? Ce vers, tout comique qu'il est, n'est-il pas la condamnation de sa conduite? quelle prudence de violer le droit des gens pour s'exposer aux plus grands affronts!

Un grand défaut de conduite encore, c'est qu'à la fin de la pièce, Arsame voyant son frère Rhadamiste en péril, et pouvant le sauver d'un mot, ne révèle point à Pharasmane que Rhadamiste est son fils. Il n'a qu'à parler pour prévenir un parricide, nulle raison ne le retient; cependant il se tait. L'auteur le fait persister une scène entière dans un silence condamnable, uniquement pour ménager à la fin une surprise qui devient puérile, parcequ'elle n'est nullement vraisemblable.

C'est là une partie des défauts que tous les connaisseurs remarquent dans *Rhadamiste*. Cependant il y a dans cette pièce du tragique, de l'intérêt, des situations, des vers frappants. La reconnaissance de Rhadamiste et de Zénobie plaît beaucoup : le rôle de Zénobie est noble; elle est vertueuse et attendrissante. En un mot, c'est la seule de toutes les pièces de cet auteur qu'on croie devoir rester au théâtre.

XERXÈS.

La tragédie de *Xerxès*, donnée en 1715, ne fut jouée que deux fois. Il arriva à la première représentation une chose assez singulière : tout le monde se mit à

rire à ces vers d'un scélérat nommé Artaban, qui va assassiner son maître :

Amour d'un vain renom, faiblesse scrupuleuse,
Cessez de tourmenter une ame généreuse,
Digne de s'affranchir de vos soins odieux.
Chacun a ses vertus, ainsi qu'il a ses dieux.
Dès que le sort nous garde un succès favorable,
Le sceptre absout toujours la main la plus coupable;
Il fait du parricide un homme généreux :
Le crime n'est forfait que pour les malheureux[1].

Ce n'était pas seulement ce galimatias qui fesait rire, c'était l'atrocité insensée de ces détestables maximes trop ordinaires alors au théâtre, et que Cartouche n'aurait osé prononcer. Cette horreur était si outrée dans la tragédie de *Xerxès*, que le public prit le parti d'en rire au lieu de faire entendre des huées d'indignation. *Xerxès* est écrit et conduit comme les pièces de Cyrano de Bergerac. Cependant on l'a fait imprimer en 1750 au Louvre[2], aux dépens du roi : c'est un honneur que n'ont eu ni *Cinna* ni *Athalie*.

SÉMIRAMIS.

En 1717, M. de Crébillon fit représenter *Sémiramis;* elle n'eut aucun succès, et ne sera jamais reprise. Le défaut le plus intolérable de cette pièce est que Sémiramis, après avoir reconnu Ninias pour son fils, en est encore amoureuse; et ce qu'il y a d'étrange, c'est que cet amour est sans terreur et sans intérêt. Les vers de cette pièce sont très mal faits, la con-

[1] Acte IV, scène 2. B.

[2] *Œuvres de Crébillon*, Paris, imprimerie royale, 1750, deux volumes in-4°. B.

duite insensée, et nulle beauté n'en rachète les défauts. Les maximes n'en sont pas moins abominables que celles de *Xerxès*. La diction et la conduite sont également mauvaises; cependant l'auteur eut la faiblesse de la faire imprimer.

Le sieur Danchet, examinateur des livres, fut chargé de rendre compte de la pièce; il donna son approbation en ces termes :

« J'ai lu *Sémiramis*, et j'ai cru que la mort de cette « reine, au défaut de ses remords, pouvait faire tolé- « rer l'impression de cette tragédie. »

Cette singulière approbation brouilla vivement Crébillon et Danchet. Celui-ci adoucit un peu les termes de son approbation; mais *la mort au défaut des remords* subsista, et Crébillon fut au désespoir. Il a fait retrancher les approbations dans l'édition qu'il a obtenu qu'on fît au Louvre.

PYRRHUS.

Pyrrhus eut quelque succès en 1729; mais ce succès baissa toujours depuis; et aujourd'hui cette tragédie est entièrement abandonnée. Elle vaut mieux que *Sémiramis;* mais le style en est si mauvais, il y a tant de longueurs et si peu de naturel et d'intérêt, qu'il n'est point à croire que jamais elle soit tirée de la foule des pièces qu'on ne représente plus.

CATILINA.

M. de Crébillon ayant commencé la tragédie de *Cromwell*, abandonna ce projet, et refondit des en-

droits des deux premiers actes dans le sujet de *Catilina*. Ensuite, se livrant au dégoût que lui donnait le malheur attaché si souvent à la littérature, il renonça à toute société et à tout travail, jusqu'à ce qu'en 1747 une personne respectable, dont le nom doit être cher à tous les gens de lettres[1], l'engagea, par des bienfaits, à finir cet ouvrage, dont on parlait dans Paris avec les plus grands éloges.

M. de Crébillon, reçu enfin à l'académie française[2], y avait récité plusieurs fois ses premiers actes de *Catilina*, qu'on avait applaudis avec transport. Il continua la pièce à l'âge de soixante et dix ans passés. La faveur du public ne se signala jamais avec plus d'indulgence. En vain ce petit nombre d'hommes qui va toujours aux représentations armé d'une critique sévère réprouva l'ouvrage; rien ne prévalut contre l'heureuse disposition du public, qui voulait ranimer un vieillard dont il plaignait la longue retraite, dont les talents avaient trouvé des partisans que le public aimait[3].

Il est vrai qu'on riait en voyant Catilina parler au sénat de Rome du ton dont on ne parlerait pas aux derniers des hommes; mais après avoir ri, on retournait à *Catilina*. On la joua dix-sept fois. Rien ne caractérise peut-être plus la nation que cet empressement singulier. Il y avait, dans cette faveur passagère, une

[1] Madame de Pompadour. K.

[2] Le 27 septembre 1731, à la place de M. de La Faye. B.

[3] Autre flatterie pour madame de Pompadour, protectrice de Crébillon. B.

autre raison qui contribua beaucoup à cet étrange succès, et qui ne venait pas d'un esprit de faveur [1].

Mais après que le torrent fut passé, on mit la pièce à sa véritable place; et quelque protection qu'elle eût obtenue, on ne put la faire reparaître sur la scène. Les yeux s'ouvrent tantôt plus tôt, tantôt plus tard. *Catilina* était trop barbarement écrit; la conduite de la pièce était trop opposée au caractère des Romains, trop bizarre, trop peu raisonnable, et trop peu intéressante, pour que tous les lecteurs ne fussent pas mécontents. On fut surtout indigné de la manière dont Cicéron est avili. Ce grand homme, conseillant à sa fille de faire l'amour à Catilina [2], était couvert de ridicule d'un bout à l'autre de la pièce.

Lorsque l'auteur récita cet endroit à l'académie dans une séance ordinaire et non publique, il s'aperçut que ses auditeurs, qui connaissaient Cicéron et l'histoire romaine, secouaient la tête. Il s'adressa à M. l'abbé d'Olivet : *Je vois bien*, lui dit-il, *que cela vous déplaît. Point du tout*, répondit ce savant et judicieux académicien; *cet endroit est digne du reste, et j'ai beaucoup de plaisir à voir Cicéron le Mercure de sa fille.*

Une courtisane nommée Fulvie, déguisée en homme, était encore une étrange indécence. Les derniers actes froids et obscurs achèvent enfin de dégoûter les lecteurs.

[1] La haine de quelques personnes puissantes contre M. de Voltaire, et l'envie des gens de lettres. K.

[2] Cicéron, dans le monologue qui termine le second acte, dit :

Employons sur son cœur le pouvoir de Tullie. B

Quant à la versification et au style, on sera peut-être étonné que l'académie, à qui l'auteur avait lu l'ouvrage, y ait laissé subsister tant de défauts énormes; mais il faut savoir que l'académie ne donne jamais de conseils que quand on les lui demande, et l'auteur était trop vieux pour en demander et pour en profiter. Ses vers ne furent applaudis dans les séances publiques que par des jeunes gens sur qui une déclamation ampoulée fait toujours quelque impression. Il arrive souvent la même chose au parterre, et ce n'est qu'avec le temps qu'on se détrompe d'une illusion en quelque genre que ce puisse être.

S'il est de quelque utilité de faire voir les défauts de détail, en voici quelques uns que nous tirerons des premières scènes :

> Dis-moi (si jusque-là ta fierté peut descendre),
> Pourquoi faire égorger *Nonnius cette nuit ?* (I, 1.)

La fierté de Catilina descend jusqu'à répondre à Lentulus qu'il a assassiné ce sénateur, l'un de ses partisans, pour se concilier les autres :

> Et l'art de les soumettre exige un art suprême,
> Plus difficile encor que la victoire même. (I, 1.)

Un chef de parti, dit-il,

> ..... Doit tout rapporter à cet unique objet. (Id.)
> Vertueux ou méchant au gré de son projet; (Id.)
> Qu'il soit cru fourbe, ingrat, parjure, impitoyable,
> Il sera toujours grand s'il est impénétrable. (Id.)
> Tel on déteste avant, que l'on adore après....
> L'imprudence n'est pas dans la témérité. (III, 5.)

Ensuite il dit qu'il aime la fille de Cicéron par tempérament :

C'est l'ouvrage des sens, non le faible de l'ame. (I, 1.)

Deux vers après, il dit que cette passion

Est moins amour en lui qu'excès d'ambition.

Il avoue *qu'il a conquis ce bien.*

Il dit après :

.... Cette flamme où tout mon cœur s'applique
Est le fruit de ma haine et de ma politique.

Ainsi il aime Tullie par les sens, par ambition, et par haine.

Il faut avouer qu'il est plaisant de voir après cela Tullie venir parler à Catilina dans un temple; d'entendre Catilina qui lui dit :

Qu'il est doux cependant de revoir vos beaux yeux,
Et de pouvoir ici rassembler tous ses dieux! (I, 3.)

A quoi Tullie répond que « si ses yeux sont des « dieux, la foudre deviendra le moindre de leurs « coups. »

Et Catilina réplique :

Songez.....
.....
Que l'amour *est* déchu de son autorité
Dès qu'il veut de l'honneur blesser la dignité.

C'est ainsi que presque toute la pièce est écrite.

Les étrangers nous ont reproché amèrement d'avoir applaudi cet ouvrage; mais ils devaient savoir que nous n'avons fait en cela que respecter la vieillesse et la mauvaise fortune, et que cette condescendance est peut-être une des choses qui fait le plus d'honneur à notre public.

LE TRIUMVIRAT.

Il est difficile qu'un auteur ne croie pas qu'on lui a rendu justice, quand on a applaudi son ouvrage. M. de Crébillon, encouragé par ce succès, fit *le Triumvirat* à l'âge de quatre-vingt-un ans; mais le temps de la compassion était passé. Ce temps est toujours très court, et on ne peut obtenir grace qu'une fois. *Le Triumvirat* se sentait trop de l'âge de l'auteur; on ne le siffla point; il n'y eut ni tumulte ni mauvaise volonté; on l'écouta avec patience, mais bientôt la salle fut déserte. M. de Crébillon eut encore la faiblesse de faire imprimer cette malheureuse pièce avec une épître chagrine, dans laquelle il se plaint de la plus horrible cabale. Il y a quelquefois des cabales en effet; mais quelle cabale peut empêcher le public de revenir entendre un ouvrage s'il en est content?

C'est une chose assez plaisante que les préfaces des auteurs de pièces de théâtre; tantôt il y a eu une conspiration générale contre leur pièce, tantôt ils remercient le public d'avoir bien voulu avoir du plaisir; et lorsque cette préface, si remplie de remerciements, est imprimée, le public a déjà oublié la pièce et l'auteur.

Comme, de toutes les productions de l'esprit, les dramatiques sont les plus exposées au grand jour, ce sont celles qui donnent le plus de gloire ou le plus de ridicule. Il n'en est pas d'une tragédie comme d'une épître, d'une ode. On ne récita point en public l'ode de Boileau sur *la Prise de Namur*, ni ses satires sur *l'Équivoque*, et sur *l'Amour de Dieu*, devant deux

mille personnes assemblées pour approuver ou pour condamner.

Un ouvrage en vers, quel qu'il soit, n'est guère connu que d'un petit nombre d'amateurs; il est d'ordinaire mis au rang des choses frivoles dont la nation est inondée: mais les spectacles sont une partie de l'administration publique; ils se donnent par l'ordre du roi, sous l'inspection des officiers de la couronne et des magistrats; ils exigent des frais immenses. C'est à-la-fois un objet de commerce, de police, d'étude, de plaisir, d'instruction, et de gloire. Il rassemble les citoyens, il attire les étrangers, et par là il devient une chose importante. Tout cela fait que le succès est plus brillant en ce genre que dans tout autre; mais aussi la chute est plus ignominieuse, étant plus éclairée. C'est un triomphe ou une espèce d'esclavage. Il s'agit encore d'une rétribution assez honnête pour tirer un homme de la pauvreté; ainsi, un auteur dramatique flotte pour l'ordinaire entre la fortune et l'indigence, entre le mépris et la gloire.

Ce sont ces deux puissants motifs qui ont toujours produit des haines si vives entre tous ceux qui ont travaillé pour le théâtre, depuis Aristophane jusqu'à nous. Ce fut l'unique source de ces abominables couplets dans lesquels M. de Crébillon fut désigné si scandaleusement par Rousseau, qui ne pouvait digérer le succès d'*Idoménée*, d'*Atrée*, et d'*Électre*, tandis qu'il voyait tomber toutes ses comédies : *figulus figulo invidet*, est un proverbe de tous les temps et de toutes les nations[1].

[1] Voyez tome XXIX, page 57. B.

Il est vrai que ce proverbe n'a pas eu lieu entre M. de Voltaire et M. de Crébillon; c'est même une chose assez singulière que M. de Voltaire ayant traité *Sémiramis*, *Électre*, et *Catilina*, et s'étant ainsi trouvé trois fois en concurrence avec lui [1], l'ait loué toujours publiquement, et lui ait même donné plusieurs marques d'amitié. Ils n'ont jamais eu aucun démêlé ensemble. Cela est rare entre des gens de lettres qui courent la même carrière.

[1] Depuis la mort de Crébillon, Voltaire s'est mis une quatrième fois en concurrence avec lui : voyez, tome IX, *Les Pélopides*. B.

FIN DE L'ÉLOGE DE CRÉBILLON.

PIÈCES ORIGINALES[1]

CONCERNANT

LA MORT DES SIEURS CALAS,

ET LE JUGEMENT RENDU A TOULOUSE.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE DE LA DAME VEUVE CALAS.

Du 15 juin 1762.

Non, monsieur, il n'y a rien que je ne fasse pour prouver notre innocence, préférant de mourir justi-

[1] C'est dans la lettre à d'Argental, du 5 juillet 1762, que Voltaire parle pour la première fois des *Pièces originales*, se composant de l'*Extrait d'une lettre de la dame veuve Calas*, et de la *Lettre de Donat Calas*. Elles formaient, dans la première édition, vingt-deux pages in-8°. Elles avaient été rédigées par Voltaire d'après les renseignements donnés par les personnes qui les ont signées.

Ce fut Audibert (Dominique), depuis secrétaire de l'académie de Marseille, et mort à Saint-Germain-en-Laye le 10 août 1821, qui, le premier, parla des Calas à Voltaire : voyez la lettre du 13 décembre 1763. Les écrits de Voltaire relatifs aux Calas, qu'on trouvera dans ce volume, sont, outre les *Pièces originales*, 1° une supplique *A monseigneur le chancelier*; 2° *Requête au roi*; 3° *Mémoire de Donat Calas* (et *Déclaration de P. Calas*); 4° *Histoire d'Élisabeth Canning et de Jean Calas*. C'est pour la révision de ce procès que Voltaire composa son *Traité sur la tolérance* (voyez t. XLI). Beaucoup de ses lettres prouvent avec quelle chaleur il avait embrassé cette cause. La lettre à Damilaville, du 1er mars 1765, imprimée dans le temps, a été, par les éditeurs de Kehl, mise à côté des ouvrages dont je viens de par-

fiée, à vivre et à être crue coupable. On continue d'opprimer l'innocence, et d'exercer sur nous et notre déplorable famille une cruelle persécution. On vient encore de me faire enlever, comme vous le savez, mes chères filles, seuls restes de ma consolation, pour les

ler; mais je l'ai placée dans la *Correspondance*, à sa date. C'est à son ordre chronologique que j'ai placé (voyez tome XLII) l'*Avis au public sur les parricides imputés aux Calas et aux Sirven.*

Voici une liste d'écrits sur les Calas :

I. *Déclaration du sieur Louis Calas* (2 décembre 1761), in-8° de cinq pages.

II. *Mémoire pour le sieur J. Calas, négociant de cette ville, dame Anne Rose Cabibel, son épouse, et le sieur J.-P. Calas, un de leurs enfants* (par Sudre), in-8° de cent quatre pages.

III. *Observations pour le sieur J. Calas, la dame de Cabibel, son épouse, et le sieur P. Calas, leur fils* (par Duroux fils), 1762, in-8° de soixante et douze pages.

IV. *Mémoire à consulter, et Consultation pour la dame Anne-Rose Cabibel, veuve Calas, et pour ses enfants*, in-8° de soixante et onze pages, daté du 23 août 1762, signé par Élie de Beaumont et quinze autres avocats.

V. *Mémoire pour dame Anne-Rose Cabibel, veuve du sieur Jean Calas; L. et L. D. Calas, leurs fils, et Anne-Rose et Anne Calas, leurs filles, demandeurs en cassation d'un arrêt du parlement de Toulouse, du 9 mars* 1762, in-8° de cent trente-six pages, signé Mariette.

VI. *Mémoire pour Donat, Pierre, et Louis Calas*, 1762, in-8° de soixante-trois pages, signé Loyseau de Mauléon.

VII. *Mémoire du sieur Gaubert Lavaysse*, in-8° de vingt-six pages.

VIII. *Mémoire de Me David Lavaysse, avocat en la cour, pour le sieur François-Alexandre-Gaubert Lavaysse, son troisième fils*, in-8° de cinquante-deux pages.

IX. *Mémoire du sieur F.-A.-G. Lavaysse*, in-8° de trente-deux pages.

X. *Mémoire sur une question anatomique, relative à la jurisprudence, dans lequel on établit les principes pour distinguer, à l'inspection d'un corps trouvé pendu, les signes du suicide d'avec ceux de l'assassinat, par M. Louis*, Paris, Cavelier, 1763, in-8° de cinquante-quatre pages.

XI. *Observations pour la dame veuve Calas et sa famille*, 1764, in-8° de vingt-neuf pages, signé Mariette.

XII. *Mémoire à consulter, et consultation pour les enfants de défunt J. Calas*, Paris, Merlin, 1765, in-8°, signé de huit avocats : Lambon,

conduire dans deux différents couvents de Toulouse : on les mène dans le lieu qui a servi de théâtre à tous nos affreux malheurs : on les a même séparées. Mais si le roi daigne ordonner qu'on ait soin d'elles, je n'ai qu'à le bénir. Voici exactement le détail de notre

Mallard, d'Outremont, Mariette, Gerbier, Legouvé, Loyseau de Mauléon, Élie de Beaumont.

XIII. *Mémoire pour dame Anne-Rose Cabibel, veuve Calas, et pour ses enfants*, 1765, in-8° de quatre-vingt-quatorze pages, signé Élie de Beaumont.

XIV. *Mémoire pour la veuve Calas et sa famille*, 1765, in-8° de cinquante-trois pages, signé Mariette.

XV. *Jugement souverain des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, qui décharge Anne-Rose Cabibel, veuve de Jean Calas, Jean P. Calas, Jeanne Wiguière, Alexandre-François-Gualbert Lavaysse, et la mémoire dudit défunt Jean Calas, de l'accusation contre eux intentée ; du 9 mars* 1765, in-8° de trente-neuf pages.

XVI. *Les Toulousaines, ou Lettres historiques et apologétiques en faveur de la religion réformée et de divers protestants condamnés dans ces derniers temps par le parlement de Toulouse ou dans le Haut-Languedoc.* Édimbourg, 1763, in-12 de viij et quatre cent cinquante-neuf pages.

XVII. *Requête au roi pour la dame veuve Calas*, 1763, in-8° de huit pages, en vers.

XVIII. *Calas sur l'échafaud à ses juges*, 1763, in-8° de huit pages, en vers.

XIX. *Lettre d'un cosmopolite à l'ombre de Calas*, 1765, in-8° de huit pages, en vers libres.

XX. *L'Ombre de Calas le suicide à sa famille et à son ami dans les fers, précédée d'une lettre à M. de Voltaire* (par Nougaret), 1765, in-8° de seize pages.

XXI. *Histoire des malheurs de la famille des Calas, etc., précédée de Marc-Antoine Calas le suicide à l'univers, héroïde* (par E.-T. Simon), 1765, in-8°.

XXII. *Jean Calas à sa femme et à ses enfants, héroïde, par Blin de Saimmore*, 1765, in-8° de vingt-cinq pages, réimprimé avec d'autres pièces sous le titre de : *Lettre de Jean Calas à sa femme et à ses enfants*, etc., 1768, in-8° de viij et trente pages.

XXIII. *Premier Sermon : sur la mort de Jean Calas, vieillard infirme, accusé, par les bons catholiques, d'avoir pendu son fils, jeune homme le plus*

malheureuse affaire, tout comme elle s'est passée au vrai.

Le 13 octobre 1761, jour infortuné pour nous, M. Gobert Lavaisse, arrivé de Bordeaux (où il avait resté quelque temps) pour voir ses parents, qui étaient pour lors à leur campagne, et cherchant un cheval de louage pour les y aller joindre sur les quatre à cinq heures du soir, vient à la maison; et mon mari lui dit que, puisqu'il ne partait pas, s'il voulait souper avec nous, il nous ferait plaisir; à quoi le jeune homme consentit; et il monta me voir dans ma chambre, d'où, contre mon ordinaire, je n'étais pas sortie. Le premier compliment fait, il me dit: Je soupe avec vous, votre mari m'en a prié; je lui en témoignai ma satisfaction, et le quittai quelques moments pour aller donner des ordres à ma servante. En conséquence je fus aussi trouver mon fils aîné, Marc-Antoine, que je trouvai assis tout seul dans la boutique, et fort rêveur, pour le prier d'aller acheter du fromage de Roquefort. Il était ordinairement le pourvoyeur pour cela, parcequ'il s'y connaissait mieux que les autres;

adroit, le plus fort et le plus robuste de la province (dans les *Sermons prêchés à Toulouse devant MM. du parlement et du capitoulat, par le R. P. Apompée de Tragopone, capucin de la Champagne-Pouilleuse*, 1772, in-12.)

J'aurai à citer plusieurs de ces écrits dans mes notes sur la *Correspondance* de Voltaire.

M. J. Chénier, Lemière d'Argy, et M. Laya, ont donné chacun un drame intitulé *Calas*. Ces trois pièces ont été jouées et imprimées en 1790 et 1791. *La veuve Calas à Paris*, jouée et imprimée en 1791, est de Pujoulx. M. Victor Ducange a donné, en 1820, au théâtre de l'Ambigu-Comique, un mélodrame intitulé *Calas*. On a imprimé à Berlin *Les Calas, drame en trois actes et en prose, par M. de Brumore*, 1778, in-8°; et *Les Salver, ou la Faute réparée, drame en trois actes et en vers, par M. de Brumore*, 1778, in-8°. B.

je lui dis donc : Tiens, va acheter du fromage de Roquefort, voilà de l'argent pour cela, et tu rendras le reste à ton père; et je retourne dans ma chambre joindre le jeune homme Lavaisse que j'y avais laissé. Mais peu d'instants après il me quitta, disant qu'il voulait retourner chez les fenassiers[a] voir s'il y avait quelque cheval d'arrivé, voulant absolument partir le lendemain pour la campagne de son père; et il sortit.

Lorsque mon fils aîné eut fait l'emplette du fromage, l'heure du souper arrivée[b], tout le monde se rendit pour se mettre à table, et nous nous y plaçâmes. Durant le souper, qui ne fut pas fort long, on s'entretint de choses indifférentes, et entre autres des antiquités de l'hôtel-de-ville; et mon cadet, Pierre, voulut en citer quelques unes, et son frère le reprit, parcequ'il ne les racontait pas bien ni juste.

Lorsque nous fûmes au dessert, ce malheureux enfant, je veux dire mon fils aîné, Marc-Antoine, se leva de table, comme c'était sa coutume, et passa à la cuisine[c]. La servante lui dit : Avez-vous froid, monsieur l'aîné? chauffez-vous. Il lui répondit : Bien au contraire, je brûle; et sortit. Nous restâmes encore quelques moments à table; après quoi nous passâmes dans cette chambre que vous connaissez, et où vous avez couché, M. Lavaisse, mon mari, mon fils, et moi; les deux premiers se mirent sur le sofa, mon cadet sur un fauteuil, et moi sur une chaise, et là nous fîmes la conversation tous ensemble. Mon fils

[a] Ce sont les loueurs de chevaux. — [b] Sur les sept heures.
[c] La cuisine est auprès de la salle à manger, au premier étage.

cadet s'endormit; et environ sur les neuf heures trois quarts à dix heures, M. Lavaisse prit congé de nous, et nous réveillâmes mon cadet pour aller accompagner ledit Lavaisse, lui remettant le flambeau à la main pour lui faire lumière, et ils descendirent ensemble.

Mais lorsqu'ils furent en bas, l'instant d'après nous entendîmes de grands cris d'alarme, sans distinguer ce que l'on disait, auxquels mon mari accourut, et moi je demeurai tremblante sur la galerie, n'osant descendre, et ne sachant pas ce que ce pouvait être.

Cependant, ne voyant personne venir, je me déterminai de descendre; ce que je fis : mais je trouvai au bas de l'escalier M. Lavaisse à qui je demandai avec précipitation qu'est-ce qu'il y avait. Il me répondit qu'il me suppliait de remonter, que je le saurais; et il me fit tant d'instances que je remontai avec lui dans ma chambre. Sans doute que c'était pour m'épargner la douleur de voir mon fils dans cet état, et il redescendit; mais l'incertitude où j'étais était un état trop violent pour pouvoir y rester long-temps; j'appelle donc ma servante, et lui dis : Jeannette, allez voir ce qu'il y a là-bas; je ne sais pas ce que c'est, je suis toute tremblante : et je lui mis la chandelle à la main, et elle descendit; mais ne la voyant pas remonter pour me rendre compte, je descendis moi-même. Mais, grand Dieu! quelle fut ma douleur et ma surprise, lorsque je vis ce cher fils étendu à terre! Cependant je ne le crus pas mort, et je courus chercher de l'eau de la reine d'Hongrie, croyant qu'il se trouvait mal; et comme l'espérance est ce qui nous quitte

le dernier, je lui donnai tous les secours qu'il m'était possible pour le rappeler à la vie, ne pouvant me persuader qu'il fût mort. Nous nous en flattions tous, puisque l'on avait été chercher le chirurgien, et qu'il était auprès de moi, sans que je l'eusse vu ni aperçu, que lorsqu'il me dit qu'il était inutile de lui faire rien de plus, qu'il était mort. Je lui soutins alors que cela ne se pouvait pas, et je le priai de redoubler ses attentions et de l'examiner plus exactement, ce qu'il fit inutilement. Cela n'était que trop vrai; et pendant tout ce temps-là mon mari était appuyé sur un comptoir à se désespérer; de sorte que mon cœur était déchiré entre le déplorable spectacle de mon fils mort, et la crainte de perdre ce cher mari, de la douleur à laquelle il se livrait tout entier sans entendre aucune consolation; et ce fut dans cet état que la justice nous trouva, lorsqu'elle nous arrêta dans notre chambre où l'on nous avait fait remonter.

Voilà l'affaire tout comme elle s'est passée, mot à mot; et je prie Dieu, qui connaît notre innocence, de me punir éternellement, si j'ai augmenté ni diminué d'un iota, et si je n'ai dit la pure vérité en toutes ses circonstances. Je suis prête à sceller de mon sang cette vérité, etc.

LETTRE

DE DONAT CALAS FILS A LA DAME VEUVE CALAS, SA MÈRE.

De Châtelaine, 22 juin 1762.

Ma chère, infortunée et respectable mère, j'ai vu votre lettre du 15 juin entre les mains d'un ami qui

pleurait en la lisant; je l'ai mouillée de mes larmes. Je suis tombé à genoux; j'ai prié Dieu de m'exterminer, si aucun de ma famille était coupable de l'abominable parricide imputé à mon père, à mon frère, et dans lequel vous, la meilleure et la plus vertueuse des mères, avez été impliquée vous-même.

Obligé d'aller en Suisse depuis quelques mois pour mon petit commerce, c'est là que j'appris le désastre inconcevable de ma famille entière. Je sus d'abord que vous ma mère, mon père, mon frère Pierre Calas, M. Lavaisse, jeune homme connu pour sa probité et pour la douceur de ses mœurs, vous étiez tous aux fers à Toulouse; que mon frère aîné, Marc-Antoine Calas, était mort d'une mort affreuse, et que la haine, qui naît si souvent de la diversité des religions, vous accusait tous de ce meurtre. Je tombai malade dans l'excès de ma douleur, et j'aurais voulu être mort.

On m'apprit bientôt qu'une partie de la populace de Toulouse avait crié à notre porte, en voyant mon frère expiré : « C'est son père, c'est sa famille protes-« tante qui l'a assassiné ; il voulait se faire catholique[a], « il devait abjurer le lendemain ; son père l'a étranglé « de ses mains, croyant faire une œuvre agréable à « Dieu ; il a été assisté dans ce sacrifice par son fils « Pierre, par sa femme, par le jeune Lavaisse. »

[a] On a dit qu'on l'avait vu dans une église. Est-ce une preuve qu'il devait abjurer? Ne voit-on pas tous les jours des catholiques venir entendre les prédicateurs célèbres en Suisse, dans Amsterdam, à Genève, etc.? Enfin il est prouvé que Marc-Antoine Calas n'avait pris aucunes mesures pour changer de religion; ainsi nul motif de la colère prétendue de ses parents.

On ajoutait que Lavaisse, âgé de vingt ans, arrivé de Bordeaux le jour même, avait été choisi, dans une assemblée de protestants, pour être le bourreau de la secte, et pour étrangler quiconque changerait de religion. On criait dans Toulouse que c'était la jurisprudence ordinaire des réformés.

L'extravagance absurde de ces calomnies me rassurait; plus elles manifestaient de démence, plus j'espérais de la sagesse de vos juges.

Je tremblai, il est vrai, quand toutes les nouvelles m'apprirent qu'on avait commencé par faire ensevelir mon frère Marc-Antoine dans une église catholique, sur cette seule supposition imaginaire qu'il devait changer de religion. On nous apprit que la confrérie des pénitents blancs lui avait fait un service solennel comme à un martyr, qu'on lui avait dressé un mausolée, et qu'on avait placé sur ce mausolée sa figure, tenant dans les mains une palme.

Je ne pressentis que trop les effets de cette précipitation et de ce fatal enthousiasme. Je connus que, puisqu'on regardait mon frère Marc-Antoine comme un martyr, on ne voyait dans mon père, dans vous, dans mon frère Pierre, dans le jeune Lavaisse, que des bourreaux. Je restai dans une horreur stupide un mois entier. J'avais beau me dire à moi-même: Je connais mon malheureux frère, je sais qu'il n'avait point le dessein d'abjurer; je sais que s'il avait voulu changer de religion, mon père et ma mère n'auraient jamais gêné sa conscience; ils ont trouvé bon que mon autre frère Louis se fît catholique; ils lui font une pension; rien n'est plus commun, dans les fa-

milles de ces provinces, que de voir des frères de religion différente; l'amitié fraternelle n'en est point refroidie; la tolérance heureuse, cette sainte et divine maxime dont nous fesons profession, ne nous laisse condamner personne; nous ne savons point prévenir les jugements de Dieu; nous suivons les mouvements de notre conscience sans inquiéter celle des autres.

Il est incompréhensible, disais-je, que mon père et ma mère, qui n'ont jamais maltraité aucun de leurs enfants, en qui je n'ai jamais vu ni colère ni humeur, qui jamais en leur vie n'ont commis la plus légère violence, aient passé tout d'un coup d'une douceur habituelle de trente années à la fureur inouïe d'étrangler de leurs mains leur fils aîné, dans la crainte chimérique qu'il ne quittât une religion qu'il ne voulait point quitter.

Voilà, ma mère, les idées qui me rassuraient; mais à chaque poste c'étaient de nouvelles alarmes. Je voulais venir me jeter à vos pieds et baiser vos chaînes. Vos amis, mes protecteurs me retinrent par des considérations aussi puissantes que ma douleur.

Ayant passé près de deux mois dans cette incertitude effrayante, sans pouvoir ni recevoir de vos lettres, ni vous faire parvenir les miennes, je vis enfin les mémoires produits pour la justification de l'innocence. Je vis dans deux de ces factums précisément la même chose que vous dites aujourd'hui dans votre lettre du 15 juin, que mon malheureux frère Marc-Antoine avait soupé avec vous avant sa mort, et qu'aucun de ceux qui assistèrent à ce dernier repas de mon frère ne se sépara de la compagnie qu'au

moment fatal où l'on s'aperçut de sa fin tragique[a].

Pardonnez-moi si je vous rappelle toutes ces images horribles; il le faut bien. Nos malheurs nouveaux vous retracent continuellement les anciens, et vous ne me pardonneriez pas de ne point rouvrir vos blessures. Vous ne sauriez croire, ma mère, quel effet favorable fit sur tout le monde cette preuve que mon père et vous, et mon frère Pierre, et le sieur Lavaisse, vous ne vous étiez pas quittés un moment dans le temps qui s'écoula entre ce triste souper et votre emprisonnement.

Voici comme on a raisonné dans tous les endroits de l'Europe où notre calamité est parvenue; j'en suis bien informé, et il faut que vous le sachiez. On disait :

Si Marc-Antoine Calas a été étranglé par quelqu'un de sa famille, il l'a été certainement par sa famille entière, et par Lavaisse, et par la servante même; car il est prouvé que cette famille, et Lavaisse, et la servante[b], furent toujours tous ensemble; les juges en

[a] Il est de la plus grande vraisemblance que Marc-Antoine Calas se défit lui-même : il était mécontent de sa situation; il était sombre, atrabilaire, et lisait souvent des ouvrages sur le suicide. Lavaisse, avant le souper, l'avait trouvé dans une profonde rêverie. Sa mère s'en était aussi aperçue. Ces mots *je brûle,* répondus à la servante, qui lui proposait d'approcher du feu, sont d'un grand poids. Il descend seul en bas après souper. Il exécute sa résolution funeste. Son frère, au bout de deux heures, en reconduisant Lavaisse, est témoin de ce spectacle. Tous deux s'écrient; le père vient : on dépend le cadavre : voilà la première cause du jugement porté contre cet infortuné père. Il ne veut pas d'abord dire aux voisins, aux chirurgiens : Mon fils s'est pendu; il faut qu'on le traine sur la claie, et qu'on déshonore ma famille. Il n'avoue la vérité que lorsqu'on ne peut plus la celer. C'est sa piété paternelle qui l'a perdu : on a cru qu'il était coupable de la mort de son fils, parcequ'il n'avait pas voulu d'abord accuser son fils.

[b] Cette servante est catholique et pieuse; elle était dans la maison depuis

conviennent; rien n'est plus avéré. Ou tous les prisonniers sont coupables, ou aucun d'eux ne l'est; il n'y a pas de milieu. Or il n'est pas dans la nature qu'une famille jusque-là irréprochable, un père tendre, la meilleure des mères, un frère qui aimait son frère, un ami qui arrivait dans la ville, et qui par hasard avait soupé avec eux, aient pu prendre tous à-la-fois, et en un moment, sans aucune raison, sans le moindre motif, la résolution inouïe de commettre un parricide. Un tel complot dans de telles circonstances est impossible[a]; l'exécution en est plus impossible encore. Il est donc infiniment probable que les juges répareront l'affront fait à l'innocence.

Ces discours me soutenaient un peu dans mon accablement.

Toutes ces idées de consolation ont été bien vaines. La nouvelle arriva, au mois de mars, du supplice de mon père. Une lettre qu'on voulait me cacher, et que j'arrachai, m'apprit ce que je n'ai pas la force d'exprimer, et ce qu'il vous a fallu si souvent entendre.

Soutenez-moi, ma mère, dans ce moment où je vous écris en tremblant, et donnez-moi votre cou-

trente ans; elle avait beaucoup servi à la conversion d'un des enfants du sieur Calas. Son témoignage est du plus grand poids. Comment n'a-t-il pas prévalu sur les présomptions les plus trompeuses?

[a] Dans quel temps le père aurait-il pu pendre son fils? Ce n'est pas avant le souper, puisqu'ils soupèrent ensemble; ce n'est pas pendant le souper; ce n'est pas après le souper, puisque le père et la famille étaient en haut quand le fils était descendu. Comment le père, assisté même de main-forte, aurait-il pu pendre son fils aux deux battants d'une porte au rez-de-chaussée, sans un violent combat, sans un tumulte horrible? Enfin, pourquoi ce père aurait-il pendu son fils? Pour le dépendre? Quelle absurdité dans ces accusations!

rage : il est égal à votre horrible situation. Vos enfants dispersés, votre fils aîné mort à vos yeux, votre mari, mon père, expirant du plus cruel des supplices, votre dot perdue, l'indigence et l'opprobre succédant à la considération et à la fortune : voilà donc votre état ! mais Dieu vous reste, il ne vous a pas abandonnée ; l'honneur de mon père vous est cher ; vous bravez les horreurs de la pauvreté, de la maladie, de la honte même, pour venir de deux cents lieues implorer au pied du trône la justice du roi ; si vous parvenez à vous faire entendre, vous l'obtiendrez sans doute.

Que pourrait-on opposer aux cris et aux larmes d'une mère et d'une veuve, et aux démonstrations de la raison ? Il est prouvé que mon père ne vous a pas quittée, qu'il a été constamment avec vous et avec tous les accusés dans l'appartement d'en haut, tandis que mon malheureux frère était mort au bas de la maison. Cela suffit. On a condamné mon père au dernier et au plus affreux des supplices ; mon frère est banni par un second jugement ; et, malgré son bannissement, on le met dans un couvent de jacobins de la même ville. Vous êtes hors de cour, Lavaisse hors de cour. Personne n'a conçu ces jugements extraordinaires et contradictoires. Pourquoi mon frère n'est-il que banni, s'il est coupable du meurtre de son frère ? Pourquoi, s'il est banni du Languedoc, est-il enfermé dans un couvent de Toulouse ? On n'y comprend rien. Chacun cherche la raison de ces arrêts et de cette conduite, et personne ne la trouve.

Tout ce que je sais, c'est que les juges, sur des indices trompeurs, voulaient condamner tous les accu-

sés au supplice, et qu'ils se contentèrent de faire périr mon père, dans l'idée où ils étaient que cet infortuné avouerait, en expirant, le crime de toute la famille. Ils furent étonnés, m'a-t-on dit, quand mon père, au milieu des tourments, prit Dieu à témoin de son innocence et de la vôtre, et mourut en priant ce Dieu de miséricorde de faire grace à ces juges de rigueur que la calomnie avait trompés.

Ce fut alors qu'ils prononcèrent l'arrêt qui vous a rendu la liberté, mais qui ne vous a rendu ni vos biens dissipés, ni votre honneur indignement flétri, si pourtant l'honneur dépend de l'injustice des hommes.

Ce ne sont pas les juges que j'accuse : ils n'ont pas voulu sans doute assassiner juridiquement l'innocence; j'impute tout aux calomnies, aux indices faux, mal exposés, aux rapports de l'ignorance[a], aux méprises extravagantes de quelques déposants, aux cris d'une multitude insensée, et à ce zèle furieux qui veut que ceux qui ne pensent pas comme nous soient capables des plus grands crimes.

Il vous sera aisé sans doute de dissiper les illusions[b]

[a] Quand le père et la mère en larmes étaient, vers les dix heures du soir, auprès de leur fils Marc-Antoine, déjà mort et froid, ils s'écriaient, ils poussaient des cris pitoyables, ils éclataient en sanglots; ce sont ces sanglots, ces cris paternels, qu'on a imaginé être les cris mêmes de Marc-Antoine Calas, mort deux heures auparavant : et c'est sur cette méprise qu'on a cru qu'un père et une mère qui pleuraient leur fils mort assassinaient ce fils; et c'est sur cela qu'on a jugé.

[b] Un témoin a prétendu qu'on avait entendu Calas père menacer son fils quelques semaines auparavant. Quel rapport des menaces paternelles peuvent elles avoir avec un parricide? Marc-Antoine Calas passait sa vie à la paume, au billard, dans les salles d'armes; le père le menaçait s'il ne changeait pas. Cette juste correction de l'amour paternel, et peut-être quelque vivacité, prouveront-elles le crime le plus atroce et le plus dénaturé?

qui ont surpris des juges, d'ailleurs intègres et éclairés; car enfin, puisque mon père a été le seul condamné, il faut que mon père ait commis seul le parricide. Mais comment se peut-il faire qu'un vieillard de soixante et huit ans, que j'ai vu pendant deux ans attaqué d'un rhumatisme sur les jambes, ait seul pendu un jeune homme de vingt-huit ans, dont la force prodigieuse et l'adresse singulière étaient connues?

Si le mot de *ridicule* pouvait trouver place au milieu de tant d'horreurs, le ridicule excessif de cette supposition suffirait seul, sans autre examen, pour nous obtenir la réparation qui nous est due. Quels misérables indices, quels discours vagues, quels rapports populaires pourront tenir contre l'impossibilité physique démontrée?

Voilà où je m'en tiens. Il est impossible que mon père, que même deux personnes aient pu étrangler mon frère; il est impossible, encore une fois, que mon père soit seul coupable, quand tous les accusés ne l'ont pas quitté d'un moment. Il faut donc absolument, ou que les juges aient condamné un innocent, ou qu'ils aient prévariqué, en ne purgeant pas la terre de quatre monstres coupables du plus horrible crime.

Plus je vous aime et vous respecte, ma mère, moins j'épargne les termes. L'excès de l'horreur dont on vous a chargée ne sert qu'à mettre au jour l'excès de votre malheur et de votre vertu. Vous demandez à présent ou la mort ou la justification de mon père; je me joins à vous, et je demande la mort avec vous, si mon père est coupable.

Obtenez seulement que les juges produisent le procès criminel; c'est tout ce que je veux, c'est ce que tout le monde desire, et ce qu'on ne peut refuser. Toutes les nations, toutes les religions, y sont intéressées. La justice est peinte un bandeau sur les yeux, mais doit-elle être muette? Pourquoi, lorsque l'Europe demande compte d'un arrêt si étrange, ne s'empresse-t-on pas à le donner?

C'est pour le public que la punition des scélérats est décernée : les accusations sur lesquelles on les punit doivent donc être publiques. On ne peut retenir plus long-temps dans l'obscurité ce qui doit paraître au grand jour. Quand on veut donner quelque idée des tyrans de l'antiquité, on dit qu'ils décidaient arbitrairement de la vie des hommes. Les juges de Toulouse ne sont point des tyrans, ils sont les ministres des lois, ils jugent au nom d'un roi juste; s'ils ont été trompés, c'est qu'ils sont hommes : ils peuvent le reconnaître, et devenir eux-mêmes vos avocats auprès du trône.

Adressez-vous donc à monsieur le chancelier [a], à

[a] Monsieur le chancelier se souviendra sans doute de ces paroles de M. Daguesseau, son prédécesseur, dans sa dix-septième mercuriale : « Qui « croirait qu'une première impression pût décider quelquefois de la vie et de « la mort? Un amas fatal de circonstances, qu'on dirait que la fortune a as- « semblées pour faire périr un malheureux, une foule de témoins muets, et « par là plus redoutables, semblent déposer contre l'innocence; le juge se « prévient, son indignation s'allume, et son zèle même le séduit. Moins juge « qu'accusateur, il ne voit plus que ce qui sert à condamner, et il sacrifie aux « raisonnements de l'homme celui qu'il aurait sauvé s'il n'avait admis que « les preuves de la loi. Un événement imprévu fait quelquefois éclater dans la « suite l'innocence accablée sous le poids des conjectures, et dément ces in- « dices trompeurs dont la fausse lumière avait ébloui l'esprit du magistrat. « La vérité sort du nuage de la vraisemblance : mais elle en sort trop tard : le

messieurs les ministres, avec confiance. Vous êtes timide, vous craignez de parler, mais votre cause parlera. Ne croyez point qu'à la cour on soit aussi insensible, aussi dur, aussi injuste que l'écrivent d'impudents raisonneurs, à qui les hommes de tous les états sont également inconnus. Le roi veut la justice; c'est la base de son gouvernement; son conseil n'a certainement nul intérêt que cette justice ne soit pas rendue. Croyez-moi, il y a dans les cœurs de la compassion et de l'équité: les passions turbulentes et les préjugés étouffent souvent en nous ces sentiments; et le conseil du roi n'a certainement ni passion dans cette affaire, ni préjugé qui puisse éteindre ses lumières.

Qu'arrivera-t-il enfin? Le procès criminel sera-t-il mis sous les yeux du public? Alors on verra si le rapport contradictoire[a] d'un chirurgien, et quelques méprises frivoles, doivent l'emporter sur les démonstra-

« sang de l'innocent demande vengeance contre la prévention de son juge; et « le magistrat est réduit à pleurer toute sa vie un malheur que son repentir « ne peut plus réparer. » — En 1762, le chancelier était Guillaume II de Lamoignon, né en 1683, chancelier en 1750, mort en 1772. B.

[a] De très mauvais physiciens ont prétendu qu'il n'était pas possible que Marc-Antoine se fût pendu. Rien n'est pourtant si possible: ce qui ne l'est pas, c'est qu'un vieillard ait pendu, au bas de la maison, un jeune homme robuste, tandis que ce vieillard était en haut.

N. B. Le père, en arrivant sur le lieu où son fils était suspendu, avait voulu couper la corde; elle avait cédé d'elle-même; il crut l'avoir coupée: il se trompa sur ce fait inutile devant les juges, qui le crurent coupable.

On dit encore que ce père, accablé et hors de lui-même, avait dit dans son interrogatoire: « Tous les conviés passèrent, au sortir de table, dans la « même chambre. » Pierre lui répliqua: « Eh, mon père, oubliez-vous que « mon frère Marc-Antoine sortit avant nous, et descendit en bas? — Oui, « vous avez raison, répondit le père. — Vous vous coupez, vous êtes cou- « pable, » dirent les juges. Si cette anecdote est vraie, de quoi dépend la vie des hommes?

tions les plus évidentes que l'innocence ait jamais produites. Alors on plaindra les juges de n'avoir point vu par leurs yeux dans une affaire si importante, et de s'en être rapportés à l'ignorance; alors les juges eux-mêmes[a] joindront leurs voix aux nôtres. Refuseront-ils de tirer la vérité de leur greffe? cette vérité s'élèvera alors avec plus de force.

Persistez donc, ma mère, dans votre entreprise; laissons là notre fortune; nous sommes cinq enfants

[a] Qu'on oppose indices à indices, dépositions à dépositions, conjectures à conjectures; et les avocats qui ont défendu la cause des accusés sont prêts de faire voir l'innocence de celui qui a été sacrifié. S'il ne s'agit que de conviction, on s'en rapporte à l'Europe entière. S'il s'agit d'un examen juridique, on s'en rapporte à tous les magistrats, à ceux de Toulouse même, qui, avec le temps, se feront un honneur et un devoir de réparer, s'il est possible, un malheur dont plusieurs d'entre eux sont effrayés aujourd'hui. Qu'ils descendent dans eux-mêmes, qu'ils voient par quel raisonnement ils se sont dirigés. Ne se sont-ils pas dit : Marc-Antoine Calas n'a pu se pendre lui-même; donc d'autres l'ont pendu : il a soupé avec sa famille et avec Lavaisse; donc il a été étranglé par sa famille et par Lavaisse : on l'a vu une ou deux fois, dit-on, dans une église; donc sa famille protestante l'a étranglé par principe de religion. Voilà les présomptions qui les excusent.

Mais à présent les juges se disent : Sans doute Marc-Antoine Calas a pu renoncer à la vie; il est physiquement impossible que son père seul l'ait étranglé; donc son père seul ne devait pas périr; il nous est prouvé que la mère, et son fils Pierre, et Lavaisse, et la servante, qui seuls pouvaient être coupables avec le père, sont tous innocents, puisque nous les avons tous élargis; donc il nous est prouvé que Calas le père, qui ne les a point quittés un instant, est innocent comme eux.

Il est reconnu que Marc-Antoine Calas ne devait pas abjurer; donc il est impossible que son père l'ait immolé à la fureur du fanatisme. Nous n'avons aucun témoin oculaire, et il ne peut en être. Il n'y a eu que des rapports d'après des ouï-dire : or, ces vains rapports ne peuvent balancer la déclaration de Calas sur la roue, et l'innocence avérée des autres accusés; donc Calas le père, que nous avons roué, était innocent; donc nous devons pleurer sur le jugement que nous avons rendu; et ce n'est pas là le premier exemple d'un si juste et si noble repentir.

sans pain, mais nous avons tous de l'honneur, et nous le préférons comme vous à la vie. Je me jette à vos pieds, je les baigne de mes pleurs; je vous demande votre bénédiction avec un respect que vos malheurs augmentent.

DONAT CALAS.

FIN DES PIÈCES ORIGINALES.

A MONSEIGNEUR

LE CHANCELIER[1].

De Châtelaine, 7 juillet 1762.

MONSEIGNEUR,

S'il est permis à un sujet d'implorer son roi, s'il est permis à un fils, à un frère de parler pour son père, pour sa mère et pour son frère, je me jette à vos pieds avec confiance.

Toute ma famille et le fils d'un avocat célèbre, nommé Lavaisse, ont tous été accusés d'avoir étranglé et pendu un de mes frères, pour cause de religion, dans la ville de Toulouse. Le parlement a fait périr mon père par le supplice de la roue. C'était un vieillard de soixante-huit ans, que j'ai vu incommodé des jambes. Vous sentez, monseigneur, qu'il est impossible qu'il ait pendu seul un jeune homme de vingt-huit ans, dix fois plus fort que lui. Il a protesté devant Dieu de son innocence en expirant. Il est prouvé par le procès-verbal que mon père n'avait pas quitté un instant le reste de sa famille, ni le sieur

[1] Le chancelier était alors Lamoignon, père de Malesherbes; N.-R. Berryer était garde-des-sceaux : voyez ma note, page 126. B.

Lavaisse, pendant qu'on suppose qu'il commettait ce parricide.

Mon frère Pierre Calas, accusé comme mon père, a été banni; ce qui est trop, s'il est innocent, et trop peu, s'il est coupable. Malgré son bannissement on le retient dans un couvent, à Toulouse.

Ma mère, sans autre appui que son innocence, ayant perdu tout son bien dans cette cruelle affaire, ne trouve encore personne qui la présente devant vous. J'ose, monseigneur, parler en son nom et au mien; on m'assure que les pièces ci-jointes[1] feront impression sur votre esprit et sur votre cœur[2], si vous daignez les lire.

Réduit à l'état le plus déplorable, je ne demande autre chose, sinon que la vérité s'éclaire. Tous ceux qui, dans l'Europe entière, ont entendu parler de cette horrible aventure, joignent leurs voix à la mienne. Tant que le parlement de Toulouse, qui m'a ravi mon père et mon bien, ne manifestera pas les causes d'un tel malheur, on sera en droit de croire qu'il s'est trompé, et que l'esprit de parti seul a prévalu par les calomnies auprès des juges les plus intègres. Je serai surtout en droit de redemander le sang innocent de mon malheureux père.

Pour mon bien, qui est entièrement perdu, ce n'est pas un objet dont je me plaigne; je ne demande autre chose de votre justice, et de celle du conseil du

[1] Les *Pièces originales;* voyez page 499. B.

[2] Voltaire s'est moqué souvent de cette expression : voyez tome XXXIII, pages 110, 170; tome XXXIV, pages 83, 314. B.

roi, sinon que la procédure qui m'a ravi mon père, ma mère, mon frère, ma patrie, vous soit au moins communiquée.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

DONAT CALAS.

FIN DE LA REQUÊTE.

REQUÊTE AU ROI

EN SON CONSEIL.

Châtelaine, 7 juillet 1762.

Donat Calas, fils de Jean Calas, négociant de Toulouse, et d'Anne-Rose Cabibel, représente humblement :

Que, le 13 octobre 1761, son frère aîné Marc-Antoine Calas se trouva mort dans la maison de son père, vers les dix heures du soir, après souper.

Que la populace, animée par quelques ennemis de la famille, cria que le mort avait été étranglé par sa famille même, en haine de la religion catholique;

Que le père, la mère, et un des frères de l'exposant, le fils d'un avocat nommé Gobert Lavaisse, âgé de vingt ans, furent mis aux fers;

Qu'il fut prouvé que tous les accusés ne s'étaient pas quittés un seul instant pendant que l'on supposait qu'ils avaient commis ce meurtre;

Que Jean Calas, père du plaignant, a été condamné à expirer sur la roue, et qu'il a protesté, en mourant, de son innocence;

Que tous les autres accusés ont été élargis;

Qu'il est physiquement impossible que Jean Calas le père, âgé de soixante-huit ans, ait pu seul pendre

Marc-Antoine Calas, son fils, âgé de vingt-huit ans, qui était l'homme le plus robuste de la province;

Qu'aucun des indices trompeurs sur lesquels il a été jugé ne peut balancer cette impossibilité physique;

Que Pierre Calas, frère de l'exposant, accusé de cet assassinat, aussi bien que son père, a été condamné au bannissement; ce qui est évidemment trop s'il est innocent, et trop peu s'il est coupable;

Qu'on l'a fait sortir de la ville par une porte, et rentrer par une autre;

Qu'on l'a mis dans un couvent de jacobins;

Que tous les biens de la famille ont été dissipés;

Que l'exposant, qui pour lors était absent, est réduit à la dernière misère;

Que cette horrible aventure est, de part ou d'autre, l'effet du plus horrible fanatisme;

Qu'il importe à sa majesté de s'en faire rendre compte;

Que ledit exposant ne demande autre chose, sinon que sa majesté se fasse représenter la procédure sur laquelle tous les accusés étant ou également innocents, ou également coupables, on a roué le père, banni et rappelé le fils, ruiné la mère, mis Lavaisse hors de cour; et comment on a pu rendre des jugements si contradictoires.

Donat Calas se borne à demander que la vérité soit connue; et quand elle le sera, il ne demande que justice.

FIN DE LA REQUÊTE AU ROI.

MÉMOIRE

DE DONAT CALAS,

POUR

SON PÈRE, SA MÈRE, ET SON FRÈRE[1].

Je commence par avouer que toute notre famille est née dans le sein d'une religion qui n'est pas la dominante. On sait assez combien il en coûte à la probité de changer. Mon père et ma mère ont persévéré dans la religion de leurs pères. On nous a trompés peut-être mes parents et moi, quand on nous a dit que cette religion est celle que professaient autrefois la France, la Germanie et l'Angleterre, lorsque le concile de Francfort, assemblé par Charlemagne, condamnait le culte des images; lorsque Ratram, sous Charles-le-Chauve, écrivait en cent endroits de son livre, en fesant parler Jésus-Christ même: « Ne croyez « pas que ce soit corporellement que vous mangiez « ma chair et buviez mon sang; » lorsqu'on chantait dans la plupart des Églises cette homélie conservée dans plusieurs bibliothèques: « Nous recevons le corps

[1] Ce *Mémoire* et la *Déclaration* qui le suit, rédigés aussi par Voltaire, parurent en 1762, in-8° de trente pages; peut-être en même temps que les *Pièces originales* qui sont pages 499-517. B.

« et le sang de Jésus-Christ, non corporellement, mais « spirituellement. »

Quand on se fut fait, m'a-t-on dit, des notions plus relevées de ce mystère; quand on crut devoir changer l'économie de l'Église, plusieurs évêques ne changèrent point : surtout Claude, évêque de Turin, retint les dogmes et le culte que le concile de Francfort avait adoptés, et qu'il crut être ceux de l'Église primitive; il y eut toujours un troupeau attaché à ce culte. Le grand nombre prévalut, et prodigua à nos pères les noms de *manichéens*, de *bulgares*, de *patarins*, de *lollards*, de *vaudois*, d'*albigeois*, de *huguenots*, de *calvinistes*.

Telles sont les idées acquises par l'examen que ma jeunesse a pu me permettre : je ne les rapporte pas pour étaler une vaine érudition, mais pour tâcher d'adoucir dans l'esprit de nos frères catholiques la haine qui peut les armer contre leurs frères; mes notions peuvent être erronées, mais ma bonne foi n'est point criminelle.

Nous avons fait de grandes fautes, comme tous les autres hommes : nous avons imité les fureurs des Guises; mais nous avons combattu pour Henri IV, si cher à Louis XV. Les horreurs des Cévennes, commises par des paysans insensés, et que la licence des dragons avait fait naître, ont été mises en oubli, comme les horreurs de la Fronde. Nous sommes les enfants de Louis XV, ainsi que ses autres sujets; nous le vénérons; nous chérissons en lui notre père commun; nous obéissons à toutes ses lois; nous payons avec alégresse des impôts nécessaires pour le soutien de

sa juste guerre[1]; nous respectons le clergé de France, qui fait gloire d'être soumis comme nous à son autorité royale et paternelle; nous révérons les parlements; nous les regardons comme les défenseurs du trône et de l'état contre les entreprises ultramontaines. C'est dans ces sentiments que j'ai été élevé, et c'est ainsi que pense parmi nous quiconque sait lire et écrire. Si nous avons quelques graces à demander, nous les espérons en silence de la bonté du meilleur des rois.

Il n'appartient pas à un jeune homme, à un infortuné de décider laquelle des deux religions est la plus agréable à l'Être suprême; tout ce que je sais, c'est que le fond de la religion est entièrement semblable pour tous les cœurs bien nés; que tous aiment également Dieu, leur patrie, et leur roi.

L'horrible aventure dont je vais rendre compte pourra émouvoir la justice de ce roi bienfesant et de son conseil, la charité du clergé, qui nous plaint en nous croyant dans l'erreur, et la compassion généreuse du parlement même qui nous a plongés dans la plus affreuse calamité où une famille honnête puisse être réduite.

Nous sommes actuellement cinq enfants orphelins; car notre père a péri par le plus grand des supplices, et notre mère poursuit loin de nous, sans secours et sans appui, la justice due à la mémoire de mon père. Notre cause est celle de toutes les familles; c'est celle de la nature: elle intéresse l'état, la religion, et les nations voisines.

[1] La guerre de sept ans, qui dura de 1756 à 1763: voyez, tome XXI, les chapitres XXXI à XXXV du *Précis du Siècle de Louis XV*. B.

Mon père, Jean Calas, était un négociant établi à Toulouse depuis quarante ans. Ma mère est Anglaise; mais elle est, par son aïeule, de la maison de La Garde-Montesquieu, et tient à la principale noblesse du Languedoc. Tous deux ont élevé leurs enfants avec tendresse; jamais aucun de nous n'a essuyé d'eux ni coups ni mauvaise humeur : il n'a peut-être jamais été de meilleurs parents.

S'il fallait ajouter à mon témoignage des témoignages étrangers, j'en produirais plusieurs[a].

Tous ceux qui ont vécu avec nous savent que mon père ne nous a jamais gênés sur le choix d'une religion : il s'en est toujours rapporté à Dieu et à notre conscience. Il était si éloigné de ce zèle amer qui indispose les esprits, qu'il a toujours eu dans sa maison une servante catholique.

Cette servante très pieuse contribua à la conversion d'un de mes frères, nommé Louis : elle resta auprès de nous après cette action; on ne lui fit aucuns reproches : il n'y a point de plus forte preuve de la bonté du cœur de mes parents.

Mon père déclara en présence de son fils Louis, devant M. de Lamotte, conseiller au parlement, que «pourvu que la conversion de son fils fût sincère, il

[a] J'atteste devant Dieu que j'ai demeuré pendant quatre ans à Toulouse, chez les sieur et dame Calas; que je n'ai jamais vu une famille plus unie, ni un père plus tendre, et que, dans l'espace de quatre années, il ne s'est pas mis une fois en colère; que si j'ai quelques sentiments d'honneur, de droiture, et de modération, je les dois à l'éducation que j'ai reçue chez lui.

Genève, 5 juillet 1762.

Signé J. Calvet, *caissier des postes de Suisse, d'Allemagne, et d'Italie.*

« ne pouvait la désapprouver, parceque de gêner les « consciences ne sert qu'à faire des hypocrites. » Ce furent ses propres paroles, que mon frère Louis a consignées dans une déclaration publique, au temps de notre catastrophe.

Mon père lui fit une pension de quatre cents livres, et jamais aucun de nous ne lui a fait le moindre reproche de son changement. Tel était l'esprit de douceur et d'union que mon père et ma mère avaient établi dans notre famille. Dieu la bénissait; nous jouissions d'un bien honnête; nous avions des amis; et pendant quarante ans notre famille n'eut dans Toulouse ni procès ni querelle avec personne. Peut-être quelques marchands, jaloux de la prospérité d'une maison de commerce qui était d'une autre religion qu'eux, excitaient la populace contre nous; mais notre modération constante semblait devoir adoucir leur haine.

Voici comment nous sommes tombés de cet état heureux dans le plus épouvantable désastre. Notre frère aîné, Marc-Antoine Calas, la source de tous nos malheurs, était d'une humeur sombre et mélancolique; il avait quelques talents; mais n'ayant pu réussir ni à se faire recevoir licencié en droit, parcequ'il eût fallu faire des actes de catholique, ou acheter des certificats; ne pouvant être négociant, parcequ'il n'y était pas propre; se voyant repoussé dans tous les chemins de la fortune, il se livrait à une douleur profonde. Je le voyais souvent lire des morceaux de divers auteurs sur le suicide, tantôt de Plutarque ou de Sénèque, tantôt de Montaigne : il savait par cœur la

traduction en vers du fameux monologue de *Hamlet*[1], si célèbre en Angleterre, et des passages d'une tragi-comédie française intitulée *Sidney*[2]. Je ne croyais pas qu'il dût mettre un jour en pratique des leçons si funestes.

Enfin un jour, c'était le 13 octobre 1761 (je n'y étais pas; mais on peut bien croire que je ne suis que trop instruit); ce jour, dis-je, un fils de M. Lavaisse, fameux avocat de Toulouse, arrivé de Bordeaux, veut aller voir son père qui était à la campagne; il cherche partout des chevaux, il n'en trouve point : le hasard fait que mon père et mon frère Marc-Antoine, son ami, le rencontrent et le prient à souper; on se met à table à sept heures, selon l'usage simple de nos familles réglées et occupées, qui finissent leur journée de bonne heure pour se lever avant le soleil. Le père, la mère, les enfants, leur ami, font un repas frugal au premier étage. La cuisine était auprès de la salle à manger; la même servante catholique apportait les plats, entendait et voyait tout. Je ne peux que répéter ici ce qu'a dit ma malheureuse et respectable mère. Mon frère Marc-Antoine se lève de table un peu avant les autres; il passe dans la cuisine; la servante lui dit : Approchez-vous du feu. Ah ! répondit-il, *je brûle*. Après avoir proféré ces paroles, qui n'en disent que trop, il descend en bas, vers le magasin, d'un air sombre, et profondément pensif. Ma famille, avec le jeune Lavaisse, continue une conversation paisible

[1] Voyez tome XXXVII, page 222; et ci-dessus, page 264. B.

[2] Par Gresset; la scène VI du second acte, et la 1re du troisième, contiennent des vers sur le suicide. B.

jusqu'à neuf heures trois quarts, sans se quitter un moment. M. Lavaisse se retire; ma mère dit à son second fils, Pierre, de prendre un flambeau, et de l'éclairer. Ils descendent; mais quel spectacle s'offre à eux! ils voient la porte du magasin ouverte, les deux battants rapprochés, un bâton, fait pour serrer et assujettir les ballots, passé au haut des deux battants, une corde à nœuds coulants, et mon malheureux frère suspendu en chemise, les cheveux arrangés, son habit plié sur le comptoir.

A cet objet ils poussent des cris : Ah, mon Dieu! ah, mon Dieu! Ils remontent l'escalier; ils appellent le père; la mère suit toute tremblante; ils l'arrêtent; ils la conjurent de rester; ils volent chez les chirurgiens, chez les magistrats. La mère effrayée descend avec la servante; les pleurs et les cris redoublent: que faire? laissera-t-on le corps de son fils sans secours? le père embrasse son fils mort; la corde cède au premier effort, parcequ'un des bouts du bâton glissait aisément sur les battants, et que le corps soulevé par le père n'assujettissait plus ce billot. La mère veut faire avaler à son fils des liqueurs spiritueuses; la servante multiplie en vain ses secours; mon frère était mort. Aux cris et aux sanglots de mes parents, la populace environnait déjà la maison : j'ignore quel fanatique imagina le premier que mon frère était un martyr; que sa famille l'avait étranglé pour prévenir son abjuration. Un autre ajoute que cette abjuration devait se faire le lendemain. Un troisième dit que la religion protestante ordonne aux pères et mères d'égorger ou d'étrangler leurs enfants, quand ils veulent se faire

catholiques. Un quatrième dit que rien n'est plus vrai; que les protestants ont, dans leur dernière assemblée, nommé un bourreau de la secte; que le jeune Lavaisse, âgé de dix-neuf à vingt ans, est le bourreau; que ce jeune homme, la candeur et la douceur même, est venu de Bordeaux à Toulouse exprès pour pendre son ami. Voilà bien le peuple! voilà un tableau trop fidèle de ses excès!

Ces rumeurs volaient de bouche en bouche; ceux qui avaient entendu les cris de mon frère Pierre et du sieur Lavaisse, et les gémissements de mon père et de ma mère, à neuf heures trois quarts, ne manquaient pas d'affirmer qu'ils avaient entendu les cris de mon frère étranglé, et qui était mort deux heures auparavant.

Pour comble de malheur, le capitoul, prévenu par ces clameurs, arrive sur le lieu avec ses assesseurs, et fait transporter le cadavre à l'Hôtel-de-ville. Le procès-verbal se fait à cet hôtel, au lieu d'être dressé dans l'endroit même où l'on a trouvé le mort, comme on m'a dit que la loi l'ordonne[a]. Quelques témoins ont dit que ce procès-verbal, fait à l'Hôtel-de-ville, était daté de la maison du mort; ce serait une grande preuve de l'animosité qui a perdu ma famille. Mais qu'importe que le juge en premier ressort ait commis cette faute? nous ne prétendons accuser personne; ce n'est pas cette irrégularité seule qui nous a été fatale.

Ces premiers juges ne balançaient pas entre un suicide, qui est rare en ce pays, et un parricide,

[a] Ordonnance de 1670, art. 1er, titre IV.

qui est encore mille fois plus rare. Ils croyaient le parricide; ils le supposaient sur le changement prétendu de religion que le mort devait faire; et on va visiter ses papiers, ses livres, pour voir s'il n'y avait pas quelque preuve de ce changement; on n'en trouve aucune.

Enfin un chirurgien, nommé Lamarque, est nommé pour ouvrir l'estomac de mon frère, et pour faire rapport s'il y a trouvé des restes d'aliments. Son rapport dit que les aliments ont été pris quatre heures avant sa mort. Il se trompait évidemment de plus de deux. Il est clair qu'il voulait se faire valoir en prononçant quel temps il faut pour la digestion, que la diversité des tempéraments rend plus ou moins lente. Cette petite erreur d'un chirurgien devait-elle préparer le supplice de mon père? La vie des hommes dépend donc d'un mauvais raisonnement!

Il n'y avait point de preuve contre mes parents, et il ne pouvait y en avoir aucune : on eut incontinent recours à un monitoire. Je n'examine pas si ce monitoire était dans les règles; on y supposait le crime, et on demandait la révélation des preuves. On supposait Lavaisse mandé de Bordeaux pour être bourreau, et on supposait l'assemblée tenue pour élire ce bourreau le jour même de l'arrivée de Lavaisse, 13 octobre. On imaginait que quand on étrangle quelqu'un pour cause de religion on le fait mettre à genoux; et on demandait si l'on n'avait pas vu le malheureux Marc-Antoine Calas à genoux devant son père qui l'étranglait, pendant la nuit, dans un endroit où il n'y avait point de lumière.

On était sûr que mon frère était mort catholique, et l'on demandait des preuves de sa catholicité, quoiqu'il soit bien prouvé que mon frère n'avait point changé de religion, et n'en voulait point changer. On était surtout persuadé que la maxime de tous les protestants est d'étrangler leur fils, dès qu'ils ont le moindre soupçon que leur fils veut être catholique; et ce fanatisme fut porté au point que toute l'Église de Genève se crut obligée d'envoyer une attestation de son horreur pour des idées si abominables et si insensées, et de l'étonnement où elle était qu'un tel soupçon eût jamais pu entrer dans la tête des juges.

Avant que ce monitoire parût, il s'éleva une voix du peuple qui dit que mon frère Marc-Antoine devait entrer le lendemain dans la confrérie des pénitents blancs : aussitôt les capitouls ordonnèrent qu'on enterrât mon frère pompeusement au milieu de l'église de Saint-Étienne. Quarante prêtres et tous les pénitents blancs assistèrent au convoi [a].

Quatre jours après, les pénitents blancs lui firent un service solennel dans leur chapelle; l'église était tendue de blanc; on avait élevé au milieu un catafalque, au haut duquel on voyait un squelette humain qu'un chirurgien avait prêté : ce squelette tenait dans une main un papier où on lisait ces mots, *Abjuration contre l'hérésie ;* et de l'autre, une palme, l'emblème de son martyre.

Le lendemain, les cordeliers lui firent un pareil

[a] Il y a dans Toulouse quatre confréries de pénitents, blancs, bleus, gris, noirs : ils portent une longue capote, avec un masque de la même couleur, percé de deux trous pour les yeux.

service. On peut juger si un tel éclat acheva d'enflammer tous les esprits; les pénitents blancs et les cordeliers dictaient, sans le savoir, la mort de mon père.

Le parlement saisit bientôt cette affaire. Il cassa d'abord la procédure des capitouls, qui, étant vicieuse dans toutes ses formes, ne pouvait pas subsister; mais le préjugé subsista avec violence. Tous les zélés voulaient déposer; l'un avait vu dans l'obscurité, à travers le trou de la serrure de la porte, des hommes qui couraient; l'autre avait entendu, du fond d'une maison éloignée à l'autre bout de la rue, la voix de Calas, qui se plaignait d'avoir été étranglé.

Un peintre, nommé Matei, dit que sa femme lui avait *dit* qu'une nommée Mandrille lui avait *dit* qu'une inconnue lui avait *dit* avoir entendu les cris de Marc-Antoine Calas à une autre extrémité de la ville.

Mais pour tous les accusés, mon père, ma mère, mon frère Pierre, le jeune Lavaisse, et la servante, ils furent unanimement d'accord sur tous les points essentiels; tous aux fers, tous séparément interrogés, ils soutinrent la vérité, sans jamais varier ni au récolement, ni à la confrontation.

Leur trouble mortel put, à la vérité, faire chanceler leur mémoire sur quelques petites circonstances qu'ils n'avaient aperçues qu'avec des yeux égarés et offusqués par les larmes; mais aucun d'eux n'hésita un moment sur tout ce qui pouvait constater leur innocence. Les cris de la multitude, l'ignorante déposition du chirurgien Lamarque, des témoins auricu-

laires qui, ayant une fois débité des accusations absurdes, ne voulaient pas s'en dédire, l'emportèrent sur la vérité la plus évidente.

Les juges avaient, d'un côté, ces accusations frivoles sous leurs yeux; de l'autre, l'impossibilité démontrée que mon père, âgé de soixante-huit ans, eût pu seul pendre un jeune homme de vingt-huit ans beaucoup plus robuste que lui, comme on l'a déjà dit[1] ailleurs; ils convenaient bien que ce crime était difficile à commettre, mais ils prétendaient qu'il était encore plus difficile que mon frère Marc-Antoine Calas eût terminé lui-même sa vie.

Vainement Lavaisse et la servante prouvaient l'innocence de mon père, de ma mère, et de mon frère Pierre; Lavaisse et la servante étaient eux-mêmes accusés; le secours de ces témoins nécessaires nous fut ravi contre l'esprit de toutes les lois.

Il est clair, et tout le monde en convient, que si Marc-Antoine Calas avait été assassiné, il l'avait été par toute la famille, et par Lavaisse et la servante; qu'ils étaient ou tous innocents ou tous coupables, puisqu'il était prouvé qu'ils ne s'étaient pas quittés un moment, ni pendant le souper, ni après le souper.

J'ignore par quelle fatalité les juges crurent mon père criminel, et comment la forme l'emporta sur le fond. On m'a assuré que plusieurs d'entre eux soutinrent long-temps l'innocence de mon père, mais qu'ils cédèrent enfin à la pluralité. Cette pluralité croyait toute ma famille et le jeune Lavaisse également coupables. Il est certain qu'ils condamnèrent mon mal-

[1] Voyez, page 513, la *Lettre de Donat Calas*. B.

heureux père au supplice de la roue, dans l'idée où ils étaient qu'il ne résisterait pas aux tourments, et qu'il avouerait les prétendus compagnons de son crime dans l'horreur du supplice.

Je l'ai déjà dit [1], et je ne peux trop le répéter, ils furent surpris de le voir mourir en prenant à témoin de son innocence le Dieu devant lequel il allait comparaître. Si la voix publique ne m'a pas trompé, les deux dominicains, nommés Bourges et Caldaguès, qu'on lui donna pour l'assister dans ces moments cruels, ont rendu témoignage de sa résignation; ils le virent pardonner à ses juges, et les plaindre; ils souhaitèrent enfin de mourir un jour avec des sentiments de piété aussi touchants.

Les juges furent obligés bientôt après d'élargir ma mère, le jeune Lavaisse et la servante; ils bannirent mon frère Pierre; et j'ai toujours dit avec le public: Pourquoi le bannir, s'il est innocent? et pourquoi se borner au bannissement, s'il est coupable?

J'ai toujours demandé pourquoi, ayant été conduit hors de la ville par une porte, on le laissa ou on le fit rentrer sur-le-champ par une autre; pourquoi il fut enfermé trois mois dans un couvent de dominicains. Voulait-on le convertir au lieu de le bannir? mettait-on son rappel au prix de son changement? punissait-on, fesait-on grace arbitrairement? et le supplice affreux de son père était-il un moyen de persuasion?

Ma mère, après cette horrible catastrophe, a eu le courage d'abandonner sa dot et son bien; elle est allée à Paris, sans autre secours que sa vertu, implorer la

[1] Voyez page 512. B.

justice du roi : elle ose espérer que le conseil de sa majesté se fera représenter la procédure faite à Toulouse. Qui sait même si les juges, touchés de la conduite généreuse de ma mère, n'en verront pas plus évidemment l'innocence, déjà entrevue, de celui qu'ils ont condamné? N'apercevront-ils pas qu'une femme sans appui n'oserait assurément demander la révision du procès si son mari était criminel? Aurait-elle fait deux cents lieues pour aller chercher la mort qu'elle mériterait? cela n'est pas plus dans la nature humaine que le crime dont mon père a été accusé. Car, je le dis encore avec horreur [1], si mon père a été coupable de ce parricide, ma mère et mon frère Pierre Calas le sont aussi; Lavaisse et la servante ont eu, sans doute, part au crime. Ma mère aurait-elle entrepris ce voyage pour les exposer tous au supplice, et s'y exposer elle-même?

Je déclare que je pense comme elle, que je me soumets à la mort comme elle, si mon père a commis, contre Dieu, la nature, l'état, et la religion, le crime qu'on lui a imputé.

Je me joins donc à cette vertueuse mère par cet acte légal ou non, mais public et signé de moi. Les avocats qui prendront sa défense pourront mettre au jour les nullités de la procédure : c'est à eux qu'il appartient de montrer que Lavaisse et la servante, quoique accusés, étaient des témoins nécessaires, qui déposaient invinciblement en faveur de mon père. Ils exposeront la nécessité où les juges ont été réduits de supposer qu'un vieillard de soixante et huit ans, que

[1] Voyez page 510. B.

j'ai vu incommodé des jambes, avait seul pendu son propre fils, le plus robuste des hommes, et l'impossibilité absolue d'une telle exécution.

Ils mettront dans la balance, d'un côté cette impossibilité physique, et de l'autre des rumeurs populaires. Ils pèseront les probabilités; ils discuteront les témoignages auriculaires.

Que ne diront-ils pas sur tous les soins que nous avons pris depuis trois mois pour nous faire communiquer la procédure, et sur les refus qu'on nous en a faits! Le public et le conseil ne seront-ils pas saisis d'indignation et de pitié, quand ils apprendront qu'un procureur nous a demandé deux cents louis d'or, à nous, à une famille devenue indigente, pour nous faire avoir cette procédure d'une manière illégale?

Je ne demande point pardon aux juges d'élever ma voix contre leur arrêt; ils le pardonnent sans doute à la piété filiale; ils me mépriseraient trop si j'avais une autre conduite; et peut-être quelques uns d'eux mouilleront mon mémoire de leurs larmes.

Cette aventure épouvantable intéresse toutes les religions et toutes les nations; il importe à l'état de savoir de quel côté est le fanatisme le plus dangereux. Je frémis en y pensant, et plus d'un lecteur sensible frémira comme moi-même.

Seul dans un désert, dénué de conseil, d'appui, de consolation, je dis à monseigneur le chancelier et à tout le conseil d'état : Cette requête que je mets à vos pieds est extrajudiciaire; mais rendez-la judiciaire par votre autorité et par votre justice. N'ayez point pitié de ma famille, mais faites paraître la vérité. Que

le parlement de Toulouse ait le courage de publier les procédures; l'Europe les demande, et s'il ne les produit pas, il voit ce que l'Europe décide.

A Châtelaine, 22 juillet 1762.

Signé DONAT CALAS.

DÉCLARATION DE PIERRE CALAS.

En arrivant chez mon frère Donat Calas pour pleurer avec lui, j'ai trouvé entre ses mains ce mémoire qu'il venait d'achever pour la justification de notre malheureuse famille. Je me joins à ma mère et à lui; je suis prêt d'attester la vérité de tout ce qu'il vient d'écrire; je ratifie tout ce qu'a dit ma mère; et, devenu plus courageux par son exemple, je demande avec elle à mourir si mon père a été criminel.

Je dépose et je promets de déposer juridiquement ce qui suit :

Le jeune Gobert Lavaisse, âgé de dix-neuf à vingt ans, jeune homme des mœurs les plus douces, élevé dans la vertu par son père, célèbre avocat, était l'ami de Marc-Antoine, mon frère; et ce frère était un homme de lettres, qui avait étudié aussi pour être avocat. Lavaisse soupa avec nous, le 13 octobre 1761, comme on l'a dit[1]. Je m'étais un peu endormi après le souper, au temps que le sieur Lavaisse voulut prendre congé. Ma mère me réveilla, et me dit d'éclairer notre ami avec un flambeau.

On peut juger de mon horrible surprise, quand je

[1] Voyez pages 502 et 528. B.

vis mon frère suspendu, en chemise, aux deux battants de la porte de la boutique qui donne dans le magasin. Je poussai des cris affreux; j'appelai mon père; il descend éperdu; il prend à brasse-corps son malheureux fils, en fesant glisser le bâton et la corde qui le soutenaient; il ôte la corde du cou, en élargissant le nœud; il tremblait, il pleurait, il s'écriait dans cette opération funeste : Va, me dit-il, au nom de Dieu, chez le chirurgien Camoire, notre voisin; peut-être mon pauvre fils n'est pas tout-à-fait mort.

Je vole chez le chirurgien; je ne trouve que le sieur Gorse, son garçon, et je l'amène avec moi. Mon père était entre ma mère et un de nos voisins nommé Delpech, fils d'un négociant catholique, qui pleurait avec eux. Ma mère tâchait en vain de faire avaler à mon frère des eaux spiritueuses, et lui frottait les tempes. Le chirurgien Gorse lui tâte le pouls et le cœur; il le trouve mort et déjà froid; il lui ôte son tour de cou qui était de taffetas noir; il voit l'impression d'une corde, et prononce qu'il est étranglé.

Sa chemise n'était pas seulement froissée, ses cheveux arrangés comme à l'ordinaire, et je vis son habit proprement plié sur le comptoir. Je sors pour aller partout demander conseil. Mon père, dans l'excès de sa douleur, me dit : Ne va pas répandre le bruit que ton frère s'est défait lui-même; sauve au moins l'honneur de ta misérable famille. Je cours, tout hors de moi, chez le sieur Caseing, ami de la maison, négociant qui demeurait à la Bourse; je l'amène au logis; il nous conseille d'avertir au plus vite la justice : je vole chez le sieur Clausade, homme de loi; Lavaisse

court chez le greffier des capitouls, chez l'assesseur maître Monier. Je retourne en hâte me rendre auprès de mon père, tandis que Lavaisse et Clausade fesaient relever l'assesseur, qui était déjà couché, et qu'ils vont avertir le capitoul lui-même.

Le capitoul était déjà parti, sur la rumeur publique, pour se rendre chez nous. Il entre avec quarante soldats; j'étais en bas pour le recevoir; il ordonne qu'on me garde.

Dans ce moment même, l'assesseur arrivait avec les sieurs Clausade et Lavaisse. Les gardes ne voulurent point laisser entrer Lavaisse, et le repoussèrent: ce ne fut qu'en fesant beaucoup de bruit, en insistant, et en disant qu'il avait soupé avec la famille, qu'il obtint du capitoul qu'on le laissât entrer.

Quiconque aura la moindre connaissance du cœur humain verra bien par toutes ces démarches quelle était notre innocence: comment pouvait-on la soupçonner? A-t-on quelque exemple, dans les annales du monde et des crimes, d'un pareil parricide, commis sans aucun dessein, sans aucun intérêt, sans aucune cause?

Le capitoul avait mandé le sieur Latour, médecin, et les sieurs Lamarque et Perronet, chirurgiens; ils visitèrent le cadavre en ma présence, cherchèrent des meurtrissures sur le corps, et n'en trouvèrent point. Ils ne visitèrent point la corde: ils firent un rapport secret, seulement de bouche, au capitoul; après quoi on nous mena tous à l'Hôtel-de-ville, c'est-à-dire mon père, ma mère, le sieur Lavaisse, le sieur Caseing notre ami, la servante, et moi : on prit le ca-

davre et les habits, qui furent portés aussi à l'Hôtel-de-ville.

Je voulus laisser un flambeau allumé dans le passage, au bas de la maison, pour retrouver de la lumière à notre retour. Telle était ma sécurité et celle de mon père, que nous pensions être menés seulement à l'Hôtel-de-ville pour rendre témoignage à la vérité, et que nous nous flattions de revenir coucher chez nous; mais le capitoul, souriant de ma simplicité, fit éteindre le flambeau, en disant que nous ne reviendrions pas si tôt. Mon père et moi nous fûmes mis dans un cachot noir; ma mère, dans un cachot éclairé, ainsi que Lavaisse, Caseing, et la servante. Le procès-verbal du capitoul et celui des médecins et chirurgiens furent faits le lendemain à l'Hôtel.

Caseing, qui n'avait point soupé avec nous, fut bientôt élargi; nous fûmes, tous les autres, condamnés à la question, et mis aux fers, le 18 novembre. Nous en appelâmes au parlement, qui cassa la sentence du capitoul, irrégulière en plusieurs points, et qui continua les procédures.

On m'interrogea plus de cinquante fois : on me demanda si mon frère Marc-Antoine devait se faire catholique. Je répondis que j'étais sûr du contraire; mais qu'étant homme de lettres et amateur de la musique, il allait quelquefois entendre les prédicateurs qu'il croyait éloquents, et la musique quand elle était bonne : et que m'eût importé, bon Dieu! que mon frère Marc-Antoine eût été catholique ou réformé? en ai-je moins vécu en intelligence avec mon frère Louis, parcequ'il allait à la messe? n'ai-je pas dîné

avec lui? n'ai-je pas toujours fréquenté les catholiques dans Toulouse? aucun s'est-il jamais plaint de mon père et de moi? n'ai-je pas appris dans le célèbre mandement de M. l'évêque de Soissons[1] qu'il faut traiter les Turcs mêmes comme nos frères? pourquoi aurais-je traité mon frère comme une bête féroce? quelle idée! quelle démence!

Je fus confronté souvent avec mon père, qui en me voyant éclatait en sanglots, et fondait en larmes. L'excès de ses malheurs dérangeait quelquefois sa mémoire. Aide-moi, me disait-il; et je le remettais sur la voie concernant des points tout-à-fait indifférents; par exemple, il lui échappa de dire que nous sortîmes de table tous ensemble. Eh! mon père, m'écriai-je, oubliez-vous que mon frère sortit quelque temps avant nous? Tu as raison, me dit-il; pardonne, je suis troublé.

Je fus confronté avec plus de cinquante témoins. Les cœurs se soulèveront de pitié quand ils verront quels étaient ces témoins et ces témoignages. C'était un nommé Popis, garçon passementier, qui, entendant d'une maison voisine les cris que je poussais à la vue de mon frère mort, s'était imaginé entendre les cris de mon frère même; c'était une bonne servante qui, lorsque je m'écriais : *Ah, mon Dieu!* crut que je criais *au voleur;* c'étaient des ouï-dire d'après des ouï-dire extravagants. Il ne s'agissait guère que de méprises pareilles.

La demoiselle Peyronet déposa qu'elle m'avait

[1] Fitz James : voyez tome XXXII, page 379; et, ci-dessus, pages 79 et 374. B.

vu dans la rue, le 13 octobre, à dix heures du soir, « courant avec un mouchoir, essuyant mes larmes, « disant que mon frère était mort d'un coup d'épée. » Non, je ne le dis pas, et si je l'avais dit, j'aurais bien fait de sauver l'honneur de mon cher frère. Les juges auraient-ils fait plus d'attention à la partie fausse de cette déposition qu'à la partie pleine de vérité qui parlait de mon trouble et de mes pleurs? et ces pleurs ne s'expliquaient-ils pas d'une manière invincible contre toutes les accusations frivoles sous lesquelles l'innocence la plus pure a succombé? Il se peut qu'un jour mon père, mécontent de mon frère aîné qui perdait son temps et son argent au billard, lui ait dit : Si tu ne changes, je te punirai, ou je te chasserai, ou tu te perdras, tu périras; mais fallait-il qu'un témoin, fanatique impétueux, donnât une interprétation dénaturée à ces paroles paternelles, et qu'il substituât méchamment aux mots : *Si tu ne changes de conduite*, ces mots cruels : *Si tu changes de religion?* Fallait-il que les juges, entre un témoin inique et un père accusé, décidassent en faveur de la calomnie contre la nature?

Il n'y eut contre nous aucun témoin valable; et on s'en apercevra bien à la lecture du procès-verbal, si on peut parvenir à tirer ce procès du greffier, qui a eu défense d'en donner communication.

Tout le reste est exactement conforme à ce que ma mère et mon frère Donat Calas ont écrit. Jamais innocence ne fut plus avérée. Des deux jacobins qui assistèrent au supplice de mon père, l'un qui était venu de Castres dit publiquement : *Il est mort un*

juste. Sur quoi donc, me dira-t-on, votre père a-t-il été condamné? Je vais le dire, et on va être étonné.

Le capitoul, l'assesseur M. Monier, le procureur du roi, l'avocat du roi, étaient venus, quelques jours après notre détention, avec un expert, dans la maison où mon frère Marc-Antoine était mort : quel était cet expert? pourra-t-on le croire? c'était le bourreau. On lui demanda si un homme pouvait se pendre aux deux battants de la porte du magasin où j'avais trouvé mon frère. Ce misérable, qui ne connaissait que ses opérations, répondit que la chose n'était pas praticable. C'était donc une affaire de physique? Hélas! l'homme le moins instruit aurait vu que la chose n'était que trop aisée; et Lavaisse, qu'on peut interroger avec moi, en avait vu de ses yeux la preuve bien évidente.

Le chirurgien Lamarque, appelé pour visiter le cadavre, pouvait être indisposé contre moi, parcequ'un jour, dans un de ses rapports juridiques, ayant pris l'œil droit pour l'œil gauche, j'avais relevé sa méprise. Ainsi mon père fut sacrifié à l'ignorance autant qu'aux préjugés. Il s'en fallut bien que les juges fussent unanimes; mais la pluralité l'emporta.

Après cette horrible exécution les juges me firent comparaître; l'un d'eux me dit ces mots : « Nous avons « condamné votre père; si vous n'avouez pas, prenez « garde à vous. » Grand Dieu! que pouvais-je avouer, sinon que des hommes trompés avaient répandu le sang innocent?

Quelques jours après, le P. Bourges, l'un des deux jacobins qu'on avait donnés à mon père, pour être

les témoins de son supplice et de ses sentiments, vint me trouver dans mon cachot, et me menaça du même genre de mort si je n'abjurais pas. Peut-être qu'autrefois, dans les persécutions exagérées dont on nous parle, un proconsul romain, revêtu d'un pouvoir arbitraire, se serait expliqué ainsi. J'avoue que j'eus la faiblesse de céder à la crainte d'un supplice épouvantable.

Enfin on vint m'annoncer mon arrêt de bannissement; il était resté quatre jours sur le bureau sans être signé. Que d'irrégularités! que d'incertitudes! La main des juges devait trembler de signer quelque arrêt que ce fût, après avoir signé la mort de mon père. Le greffier de la geôle me lut seulement deux lignes du mien.

Quant à l'arrêt qui livra mon vertueux père au plus affreux supplice, je ne le vis jamais; il ne fut jamais connu; c'est un mystère impénétrable. Ces jugements sont faits pour le public[1]; ils étaient autrefois envoyés au roi, et n'étaient point exécutés sans son approbation: c'est ainsi qu'on en use encore dans une grande partie de l'Europe. Mais pour le jugement qui a condamné mon père, on a pris, si j'ose m'exprimer ainsi, autant de soin de le dérober à la connaissance des hommes, que les criminels en prennent ordinairement de cacher leurs crimes.

Mon jugement me surprit, comme il a surpris tout le monde; car si mon malheureux frère avait pu être assassiné, il ne pouvait l'avoir été que par moi et par Lavaisse, et non par un vieillard faible. C'est à moi

[1] Voyez page 514. B.

que le plus horrible supplice aurait été dû. On voit assez qu'il n'y avait point de milieu entre le parricide et l'innocence.

Je fus conduit incontinent à une porte de la ville; un abbé m'y accompagna, et me fit rentrer le moment d'après au couvent des jacobins : le P. Bourges m'attendait à la porte; il me dit qu'on ne ferait aucune attention à mon bannissement, si je professais la foi catholique romaine; il me fit demeurer quatre mois dans ce monastère, où je fus gardé à vue.

Je suis échappé enfin de cette prison, prêt à me remettre dans celle que le roi jugera à propos d'ordonner, et disposé à verser mon sang pour l'honneur de mon père et de ma mère.

Le préjugé aveugle nous a perdus; la raison éclairée nous plaint aujourd'hui; le public, juge de l'honneur et de la honte, réhabilite la mémoire de mon père; le conseil confirmera l'arrêt du public, s'il daigne seulement voir les pièces. Ce n'est point ici un de ces procès qu'on laisse dans la poudre d'un greffe, parcequ'il est inutile de les publier; je sens qu'il importe au genre humain qu'on soit instruit jusque dans les derniers détails de tout ce qu'a pu produire le fanatisme, cette peste exécrable du genre humain.

A Châtelaine, 23 juillet 1762.

Signé PIERRE CALAS.

FIN DU MÉMOIRE, ETC.

HISTOIRE

D'ÉLISABETH CANNING,

ET DES CALAS[1].

D'ÉLISABETH CANNING.

J'étais à Londres, en 1753, quand l'aventure de la jeune Élisabeth Canning fit tant de bruit. Élisabeth avait disparu pendant un mois de la maison de ses parents; elle revint maigre, défaite, et n'ayant que des habits délabrés. Hé, mon Dieu! dans quel état vous revenez! où avez-vous été? d'où venez-vous? que vous est-il arrivé? Hélas! ma tante, je passais par Moorfields pour retourner à la maison, lorsque deux bandits vigoureux me jetèrent par terre, me volèrent, et m'emmenèrent dans une maison à dix milles de Londres.

La tante et les voisines pleurèrent à ce récit. Ah! ma chère enfant, n'est-ce pas chez cette infame madame Web que ces brigands vous ont menée? car c'est juste à dix milles d'ici qu'elle demeure. *Oui, ma tante, chez madame Web.* Dans cette grande maison

[1] L'édition originale, qui a vingt et une pages in-8°, doit être du mois d'auguste 1762. Le margrave de Bade-Dourlac, en accusa réception le 24 de ce mois. B.

à droite? *Justement, ma tante.* Les voisines dépeignirent alors madame Web; et la jeune Canning convint que cette femme était faite précisément comme elles le disaient. L'une d'elles apprend à miss Canning qu'on joue toute la nuit chez cette femme, et que c'est un coupe-gorge où tous les jeunes gens vont perdre leur argent. *Ah! un vrai coupe-gorge,* répondit Élisabeth Canning. On y fait bien pis, dit une autre voisine : ces deux brigands, qui sont cousins de madame Web, vont sur les grands chemins prendre toutes les petites filles qu'ils rencontrent, et les font jeûner au pain et à l'eau jusqu'à ce qu'elles soient obligées de s'abandonner aux joueurs qui se tiennent dans la maison. Hélas! ne t'a-t-on pas mise au pain et à l'eau, ma chère nièce? *Oui, ma tante.* On lui demande si ces deux brigands n'ont point abusé d'elle, et si on ne l'a pas prostituée. Elle répond qu'elle s'est défendue, qu'on l'a accablée de coups, et que sa vie a été en péril. Alors la tante et les voisines recommencèrent à crier et à pleurer.

On mena aussitôt la petite Canning chez un monsieur Adamson, protecteur de la famille depuis longtemps : c'était un homme de bien qui avait un grand crédit dans sa paroisse. Il monte à cheval avec un de ses amis aussi zélé que lui; ils vont reconnaître la maison de madame Web; ils ne doutent pas, en la voyant, que la petite n'y ait été renfermée; ils jugent même, en apercevant une petite grange où il y a du foin, que c'est dans cette grange qu'on a tenu Élisabeth en prison. La pitié du bon Adamson en augmente : il fait convenir Élisabeth, à son retour, que

c'est là qu'elle a été retenue; il anime tout le quartier: on fait une souscription pour la jeune demoiselle si cruellement traitée.

A mesure que la jeune Canning reprend son embonpoint et sa beauté, tous les esprits s'échauffent pour elle. M. Adamson fait présenter au shérif une plainte au nom de l'innocence outragée. Madame Web et tous ceux de sa maison, qui étaient tranquilles dans leur campagne, sont arrêtés, et mis tous au cachot.

M. le shérif, pour mieux s'instruire de la vérité du fait, commence par faire venir chez lui amicalement une jeune servante de madame Web, et l'engage par de douces paroles à dire tout ce qu'elle sait. La servante, qui n'avait jamais vu en sa vie miss Canning, ni entendu parler d'elle, répondit d'abord ingénument qu'elle ne savait rien de ce qu'on lui demandait; mais quand le shérif lui eut dit qu'il faudrait répondre devant la justice, et qu'elle serait infailliblement pendue, si elle n'avouait pas, elle dit tout ce qu'on voulut: enfin les jurés s'assemblèrent, et neuf personnes furent condamnées à la corde.

Heureusement en Angleterre aucun procès n'est secret, parceque le châtiment des crimes est destiné à être une instruction publique aux hommes[1], et non pas une vengeance particulière. Tous les interrogatoires se font à portes ouvertes, et tous les procès intéressants sont imprimés dans les journaux.

Il y a plus; on a conservé en Angleterre une ancienne loi de France, qui ne permet pas qu'aucun

[1] Voyez pages 514, 545. B.

criminel soit exécuté à mort, sans que le procès ait été présenté au roi, et qu'il en ait signé l'arrêt. Cette loi si sage, si humaine, si nécessaire, a été enfin mise en oubli en France, comme beaucoup d'autres; mais elle est observée dans presque toute l'Europe; elle l'est aujourd'hui en Russie, elle l'est à la Chine, cette ancienne patrie de la morale, qui a publié des lois divines avant que l'Europe eût des coutumes.

Le temps de l'exécution des neuf accusés approchait, lorsque le papier qu'on appelle *des sessions* tomba entre les mains d'un philosophe nommé M. Ramsay; il lut le procès, et le trouva absurde d'un bout à l'autre. Cette lecture l'indigna; il se mit à écrire une feuille, dans laquelle il pose pour principe que le premier devoir des jurés est d'avoir le sens commun. Il fit voir que madame Web, ses deux cousins, et tout le reste de la maison, étaient formés d'une autre pâte que les autres hommes, s'ils fesaient jeûner au pain et à l'eau de petites filles, dans le dessein de les prostituer; qu'au contraire ils devaient les bien nourrir et les parer pour les rendre agréables; que des marchands ne salissent ni ne déchirent la marchandise qu'ils veulent vendre. Il fit voir que jamais miss Canning n'avait été dans cette maison; qu'elle n'avait fait que répéter ce que la bêtise de sa tante lui avait suggéré; que le bon-homme Adamson avait, par excès de zèle, produit cet extravagant procès criminel; qu'enfin il en allait coûter la vie à neuf citoyens, parceque miss Canning était jolie, et qu'elle avait menti.

La servante, qui avait avoué amicalement au shé-

rif tout ce qui n'était pas vrai, n'avait pu se dédire juridiquement. Quiconque a rendu un faux témoignage par enthousiasme ou par crainte, le soutient d'ordinaire, et ment de peur de passer pour un menteur.

C'est en vain, dit M. Ramsay, que la loi veut que deux témoins fassent pendre un accusé. Si M. le chancelier et M. l'archevêque de Cantorbéry déposaient qu'ils m'ont vu assassiner mon père et ma mère, et les manger tout entiers à mon déjeuner en un demi-quart d'heure, il faudrait mettre à Bedlam M. le chancelier et M. l'archevêque, plutôt que de me brûler sur leur beau témoignage. Mettez d'un côté une chose absurde et impossible, et de l'autre mille témoins et mille raisonneurs, l'impossibilité doit démentir les témoignages et les raisonnements.

Cette petite feuille fit tomber les écailles des yeux de M. le shérif et des jurés. Ils furent obligés de revoir le procès : il fut avéré que miss Canning était une petite friponne qui était allée accoucher, pendant qu'elle prétendait avoir été en prison chez madame Web ; et toute la ville de Londres, qui avait pris parti pour elle, fut aussi honteuse qu'elle l'avait été lorsqu'un charlatan proposa de se mettre dans une bouteille de deux pintes, et que deux mille personnes étant venues à ce spectacle, il emporta leur argent, et leur laissa sa bouteille.

Il se peut qu'on se soit trompé sur quelques circonstances de cet événement ; mais les principales sont d'une vérité reconnue de toute l'Angleterre.

HISTOIRE DES CALAS.

Cette aventure ridicule serait devenue bien tragique, s'il ne s'était pas trouvé un philosophe qui lut par hasard les papiers publics. Plût à Dieu que dans un procès non moins absurde et mille fois plus horrible, il y eût eu dans Toulouse un philosophe au milieu de tant de pénitents blancs ! on ne gémirait pas aujourd'hui sur le sang de l'innocence que le préjugé a fait répandre.

Il y eut pourtant à Toulouse un sage qui éleva sa voix contre les cris de la populace effrénée, et contre les préjugés des magistrats prévenus. Ce sage, qu'on ne peut trop bénir, était M. de Lasalle, conseiller au parlement, qui devait être un des juges.

Il s'expliqua d'abord sur l'irrégularité du monitoire; il condamna hautement la précipitation avec laquelle on avait fait trois services solennels à un homme qu'on devait probablement traîner sur la claie : il déclara qu'on ne devait pas ensevelir en catholique et canoniser en martyr un mort qui, selon toutes les apparences, s'était défait lui-même, et qui certainement n'était point catholique. On savait que maître Chalier, avocat au parlement, avait déposé que Marc-Antoine Calas (qu'on supposait devoir faire abjuration le lendemain) avait au contraire le dessein d'aller à Genève se proposer pour être reçu pasteur des églises protestantes.

Le sieur Caseing avait entre les mains une lettre de ce même Marc-Antoine, dans laquelle il traitait de *déserteur* son frère Louis, devenu catholique: *Notre*

déserteur, disait-il dans cette lettre, *nous tracasse.* Le curé de Saint-Étienne avait déclaré authentiquement que Marc-Antoine Calas était venu lui demander un certificat de catholicité, et qu'il n'avait pas voulu se charger de la prévarication de donner un certificat de catholicité à un protestant.

M. le conseiller de Lasalle pesait toutes ces raisons; il ajoutait surtout que selon la disposition des ordonnances et celle du droit romain, suivi dans le Languedoc, « il n'y a ni indice ni présomption, fût-« elle de droit, qui puisse faire regarder un père « comme coupable de la mort de son fils, et balancer « la présomption naturelle et sacrée qui met les « pères à l'abri de tout soupçon du meurtre de leurs « enfants. »

Enfin, ce digne magistrat trouvait que le jeune Lavaisse, étranger à toute cette horrible aventure, et la servante catholique, ne pouvant être accusés du meurtre prétendu de Marc-Antoine Calas, devaient être regardés comme témoins, et que leur témoignage nécessaire ne devait pas être ravi aux accusés.

Fondé sur tant de raisons invincibles, et pénétré d'une juste pitié, M. de Lasalle en parla avec le zèle que donnent la persuasion de l'esprit et la bonté du cœur. Un des juges lui dit : « Ah ! monsieur, vous êtes « tout Calas. — Ah ! monsieur, vous êtes tout peuple, » répondit M. de Lasalle.

Il est bien triste que cette noble chaleur qu'il fesait paraître ait servi au malheur de la famille dont son équité prenait la défense; car, s'étant déclaré avec tant de hauteur et en public, il eut la délicatesse de se ré-

cuser, et les Calas perdirent un juge éclairé, qui probablement aurait éclairé les autres.

M. Laborde, au contraire, qui s'était déclaré pour les préjugés populaires, et qui ayant marqué un zèle que lui-même croyait outré; M. Laborde, qui avait renoncé aussi à juger cette affaire, qui s'était retiré à la campagne près d'Albi, en revint pourtant pour condamner un père de famille à la roue.

Il n'y avait, comme on l'a déjà dit [1], et comme on le dira toujours, aucune preuve contre cette famille infortunée : on ne s'appuyait que sur des indices; et quels indices encore! la raison humaine en rougit.

Le sieur David, capitoul de Toulouse, avait consulté le bourreau sur la manière dont Marc-Antoine Calas avait pu être pendu; et ce fut l'avis du bourreau qui prépara l'arrêt, tandis qu'on négligeait les avis de tous les avocats.

Quand on alla aux opinions, le rapporteur ne délibéra que sur Calas père, et opina que ce père innocent « fût condamné à être d'abord appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir révélation de ses complices, être ensuite rompu vif, expirer sur la roue, après y avoir demeuré deux heures, et être ensuite brûlé. »

Cet avis fut suivi par six juges; trois autres opinèrent à la question seulement; deux autres furent d'avis qu'on vérifiât sur les lieux s'il était possible que Marc-Antoine Calas eût pu se pendre lui-même; un seul opina à mettre Jean Calas hors de cour.

Enfin, après de très longs débats, la pluralité se

[1] Pages 513 et 543. B.

trouva pour la question ordinaire et extraordinaire, et pour la roue.

Ce malheureux père de famille, qui n'avait jamais eu de querelle avec personne, qui n'avait jamais battu un seul de ses enfants, ce faible vieillard de soixante-huit ans, fut donc condamné au plus horrible des supplices, pour avoir étranglé et pendu de ses débiles mains, en haine de la religion catholique, un fils robuste et vigoureux, qui n'avait pas plus d'inclination pour cette religion catholique que le père lui-même.

Interrogé sur ses complices au milieu des horreurs de la question, il répondit ces propres mots : « Hélas ! où il n'y a point de crime, peut-il y avoir des « complices ? »

Conduit de la chambre de la question au lieu du supplice, la même tranquillité d'ame l'y accompagna. Tous ses concitoyens, qui le virent passer sur le chariot fatal, en furent attendris ; le peuple même, qui depuis quelque temps était revenu de son fanatisme, versait sur son malheur des larmes sincères. Le commissaire qui présidait à l'exécution prit de lui le dernier interrogatoire ; il n'eut de lui que les mêmes réponses. Le P. Bourges, religieux jacobin, et professeur en théologie, qui, avec le P. Caldaguès, religieux du même ordre, avait été chargé de l'assister dans ses derniers moments, et surtout de l'engager à ne rien celer de la vérité, le trouva tout disposé à offrir à Dieu le sacrifice de sa vie pour l'expiation de ses péchés ; mais, autant qu'il marquait de résignation aux décrets de la Providence, autant il fut ferme

à défendre son innocence et celle des autres prévenus.

Un seul cri fort modéré lui échappa au premier coup qu'il reçut, les autres ne lui arrachèrent aucune plainte. Placé ensuite sur la roue pour y attendre le moment qui devait finir son supplice et sa vie, il ne tint que des discours remplis de sentiments de christianisme; il ne s'emporta point contre ses juges; sa charité lui fit dire qu'il ne leur imputait pas sa mort, et qu'il fallait qu'ils eussent été trompés par de faux témoins. Enfin lorsqu'il vit le moment où l'exécuteur se disposait à le délivrer de ses peines, ses dernières paroles au P. Bourges furent celles-ci : « Je meurs innocent; Jésus-Christ, qui était l'innocence même, a bien voulu mourir par un supplice plus cruel encore. Je n'ai point de regret à une vie dont la fin va, je l'espère, me conduire à un bonheur éternel. Je plains mon épouse et mon fils; mais ce pauvre étranger à qui je croyais faire politesse en le priant à souper, ce fils de M. Lavaisse, augmente encore mes regrets. »

Il parlait ainsi, lorsque le capitoul, premier auteur de cette catastrophe, qui avait voulu être témoin de son supplice et de sa mort, quoiqu'il ne fût pas nommé commissaire, s'approcha de lui, et lui cria : « Malheureux ! voici le bûcher qui va réduire ton corps « en cendres, dis la vérité. » Le sieur Calas ne fit pour toute réponse que détourner un peu la tête, et au même instant l'exécuteur fit son office, et lui ôta la vie.

Quoique Jean Calas soit mort protestant, le P. Bourges et le P. Caldaguès, son collègue, ont donné à sa

mémoire les plus grands éloges : C'est ainsi, ont-ils dit à quiconque a voulu les entendre, c'est ainsi que moururent autrefois nos martyrs; et même, sur un bruit qui courut que le sieur Calas s'était démenti, et avait avoué son prétendu crime, le P. Bourges crut devoir aller lui-même rendre compte aux juges des derniers sentiments de Jean Calas, et les assurer qu'il avait toujours protesté de son innocence et de celle des autres accusés.

Après cette étrange exécution, on commença par juger Pierre Calas le fils; il était regardé comme le plus coupable de ceux qui restaient en vie; voici sur quel fondement.

Un jeune homme du peuple, nommé Cazères, avait été appelé à Montpellier pour déposer dans la continuation d'information; il avait déposé qu'étant en qualité de garçon chez un tailleur nommé Bou, qui occupait une boutique dépendante de la maison du sieur Calas, le sieur Pierre Calas étant entré un jour dans cette boutique, la demoiselle Bou, entendant sonner la bénédiction, ordonna à ses garçons de l'aller recevoir; sur quoi Pierre Calas lui dit : « Vous ne pensez qu'à vos bénédictions; on peut se sauver dans les deux religions; deux de mes frères pensent comme moi : si je savais qu'ils voulussent changer, je serais en état de les poignarder; et si j'avais été à la place de mon père, quand Louis Calas, mon autre frère, se fit catholique, je ne l'aurais pas épargné. »

Pourquoi affecta-t-on de faire venir ce témoin de Montpellier pour déposer d'un fait que ce témoin prétendait s'être passé devant la demoiselle Bou et

deux de ses garçons, qui étaient tous à Toulouse? pourquoi ne voulut-on pas faire ouïr la demoiselle Bou et ces deux garçons, surtout après qu'il eut été avancé dans les Mémoires des Calas que la demoiselle Bou et ces deux garçons soutenaient fortement que tout ce que Cazères avait osé dire n'était qu'un mensonge dicté par des ennemis de l'accusé et par la haine des partis? Quoi! le nommé Cazères a entendu publiquement ce qu'on disait à ses maîtres, et ses maîtres et ses compagnons ne l'ont pas entendu! et les juges l'écoutent, et ils n'écoutent pas ces compagnons et ces maîtres!

Ne voit-on pas que la déposition de ce misérable était une contradiction dans les termes? « On peut se « sauver dans les deux religions; » c'est-à-dire Dieu a pitié de l'ignorance et de la faiblesse humaine, et moi je n'aurai pas pitié de mon frère! Dieu accepte les vœux sincères de quiconque s'adresse à lui, et moi je tuerai quiconque s'adressera à Dieu d'une manière qui ne me plaira pas! Peut-on supposer un discours rempli d'une démence si atroce?

Un autre témoin, mais bien moins important, qui déposa que Pierre Calas parlait mal de la religion romaine, commença par dire : « J'ai une aversion invincible pour tous les protestants. » Voilà certes un témoignage bien recevable!

C'était là tout ce qu'on avait pu rassembler contre Pierre Calas : le rapporteur crut y trouver une preuve assez forte pour fonder une condamnation aux galères perpétuelles; il fut seul de son avis. Plusieurs opinèrent à mettre Pierre hors de cour, d'autres à le con-

damner au bannissement perpétuel; le rapporteur se réduisit à cet avis, qui prévalut.

On vint ensuite à la veuve Calas, à cette mère vertueuse. Il n'y avait contre elle aucune sorte de preuve, ni de présomption, ni d'indice; le rapporteur opina néanmoins contre elle au bannissement; tous les autres juges furent d'avis de la mettre hors de cour et de procès.

Ce fut après cela le tour du jeune Lavaisse. Les soupçons contre lui étaient absurdes. Comment ce jeune homme de dix-neuf ans, étant à Bordeaux, aurait-il été élu à Toulouse bourreau des protestants? La mère lui aurait-elle dit : Vous venez à propos, nous avons un fils aîné à exécuter; vous êtes son ami, vous souperez avec lui pour le pendre; un de nos amis devait être du souper, il nous aurait aidés, mais nous nous passerons bien de lui?

Cet excès de démence ne pouvait se soutenir plus long-temps; cependant le rapporteur fut d'avis de condamner Lavaisse au bannissement; tous les autres juges, à l'exception du sieur Darbou, s'élevèrent contre cet avis.

Enfin, quand il fut question de la servante des Calas, le rapporteur opina à son élargissement, en faveur de son ancienne catholicité; et cet avis passa tout d'une voix.

Serait-il possible qu'il y eût à présent dans Toulouse des juges qui ne pleurassent pas l'innocence d'une famille ainsi traitée? Ils pleurent sans doute, et ils rougissent : et une preuve qu'ils se repentent de cet arrêt cruel, c'est qu'ils ont pendant quatre mois

refusé la communication du procès, et même de l'arrêt, à quiconque l'a demandée.

Chacun d'eux se dit aujourd'hui dans le fond de son cœur : « Je vois avec horreur tous ces préjugés, toutes ces suppositions qui font frémir la nature et le sens commun. Je vois que par un arrêt j'ai fait expirer sur la roue un vieillard qui ne pouvait être coupable; et que par un autre arrêt j'ai mis hors de cour tous ceux qui auraient été nécessairement criminels comme lui, si le crime eût été possible. Je sens qu'il est évident qu'un de ces arrêts dément l'autre; j'avoue que si j'ai fait mourir le père sur la roue, j'ai eu tort de me borner à bannir le fils, et j'avoue qu'en effet j'ai à me reprocher le bannissement du fils, la mort effroyable du père, et les fers dont j'ai chargé une mère respectable et le jeune Lavaisse pendant six mois.

« Si nous n'avons pas voulu montrer la procédure à ceux qui nous l'ont demandée, c'est qu'elle était effacée par nos larmes; ajoutons à ces larmes la réparation qui est due à une honnête famille que nous avons précipitée dans la désolation et dans l'indigence; je ne dirai pas dans l'opprobre, car l'opprobre n'est pas le partage des innocents; rendons à la mère le bien que ce procès abominable lui a ravi. J'ajouterais, demandons-lui pardon : mais qui de nous oserait soutenir sa présence?

« Recevons du moins des remontrances publiques, fruit lamentable d'une publique injustice; nous en fesons au roi, quand il demande à son peuple des secours absolument indispensables pour défendre ce même peuple du fer de ses ennemis; ne soyons pas

étonnés que la terre entière nous en fasse, quand nous avons fait mourir le plus innocent des hommes; ne voyons-nous pas que ces remontrances sont écrites de son sang? »

Il est à croire que les juges ont fait plusieurs fois en secret ces réflexions. Qu'il serait beau de s'y livrer! et qu'ils sont à plaindre, si une fausse honte les a étouffées dans leur cœur [1]!

DÉCLARATION JURIDIQUE

DE LA SERVANTE DE MADAME CALAS, AU SUJET DE LA NOUVELLE CALOMNIE QUI PERSÉCUTE ENCORE CETTE VERTUEUSE FAMILLE [2].

L'an 1767, le dimanche 29 mars, trois heures de relevée, nous Jean-François Hugues, conseiller du

[1] A la fin de l'édition originale, en vingt et une pages, on lit en note: « Cet écrit est d'un témoin oculaire qui n'a aucune correspondance avec les « Calas, mais qui est ennemi du fanatisme et ami de l'équité. » La *Déclaration juridique* qui suit a été ajoutée dans les éditions de Kehl. B.

[2] En 1767, la servante catholique de l'infortuné Calas s'étant cassé la jambe, les zélés imaginèrent de répandre le bruit qu'elle était morte des suites de sa chute, et qu'elle avait déclaré en mourant que son maître était coupable du meurtre de son fils. Ce bruit fut adopté avidement par les pénitents et le reste de la populace de Toulouse. Fréron, dont la plume était vendue à toutes les calomnies que l'esprit de fanatisme avait intérêt d'accréditer, inséra cette nouvelle dans ses feuilles périodiques. Il importait de la détruire, non seulement pour l'honneur de la famille des Calas, mais pour sauver celle de Sirven, qui demandait alors justice contre un jugement également ridicule et inique, que le fanatisme avait inspiré à un juge imbécile.

Cette anecdote est une preuve de ce que le faux zèle ose se permettre, de la bassesse avec laquelle les insectes de la littérature se prêtent à ces infames manœuvres, de ce qu'enfin on aurait à craindre, même dans notre siècle, si le zèle éclairé qui anime les amis de l'humanité pouvait cesser un moment d'avoir les yeux ouverts sur les crimes du fanatisme et les manœuvres de l'hypocrisie.

Nous avons cru devoir joindre ici cette déclaration aux autres pièces re-

roi, commissaire enquêteur, examinateur au Châtelet de Paris, sur la réquisition qui nous a été faite de la part de Jeanne Viguière, ci-devant domestique des sieur et dame Calas, de nous transporter au lieu de son domicile, pour y recevoir sa déclaration sur certains faits, nous nous sommes en effet transporté, rue neuve et paroisse Saint-Eustache, en une maison appartenante à M. Langlois, conseiller au grand conseil, dont le troisième étage est occupé par la dame veuve du sieur Jean Calas, marchand à Toulouse; et étant monté chez ladite dame Calas, elle nous a fait conduire dans une chambre au quatrième étage, ayant vue sur la rue, où étant parvenu nous avons trouvé ladite Jeanne Viguière dans son lit, par l'effet de la chute dont va être parlé, ayant une garde à côté d'elle, que nous avons fait retirer; laquelle Jeanne Viguière, après serment par elle fait et prêté en nos mains de dire la vérité, nous a dit et déclaré que, le lundi 16 février dernier, sur les quatre heures après midi, étant sortie pour aller rue Montmartre, elle eut le malheur de tomber dans ladite rue, et de se casser la jambe droite; que plusieurs personnes étant accourues à son secours, elle fut transportée sur-le-champ chez ladite dame Calas, son ancienne maîtresse, où elle a toujours conservé sa demeure depuis qu'elle

latives à l'affaire des Calas : elle est également nécessaire, et pour compléter cette funeste histoire, et pour montrer que c'est moins à l'erreur personnelle des juges qu'à l'atrocité de l'esprit persécuteur qu'il faut attribuer le meurtre de ce père infortuné. K. — Cette *Déclaration* n'existe dans aucune édition des *Œuvres de Voltaire*, donnée du vivant de l'auteur. Elle a été, comme je l'ai dit dans ma note précédente, ajoutée par les éditeurs de Kehl. B.

est à Paris, laquelle envoya chercher le sieur Botentuit oncle, maître en chirurgie, qui lui remit la jambe; que ladite dame Calas lui a donné une garde, qui est celle qui vient de se retirer, laquelle ne l'a point quittée depuis cet accident; que le sieur Botentuit a continué de venir lui donner les soins dépendants de son état, lesquels ont été si heureux, qu'elle n'a eu aucun accès de fièvre, qu'elle est actuellement à son quarante-unième jour sans qu'il lui soit survenu aucun autre accident; qu'elle a reçu de ladite dame Calas tous les secours qu'elle pouvait espérer d'une ancienne maîtresse dont elle a éprouvé dans tous les temps mille marques de bonté; qu'elle a appris avec la plus grande surprise qu'on avait débité dans le monde qu'elle, Jeanne Viguière, était morte, et que dans ses derniers moments elle avait déclaré devant notaires, qu'étant chez le feu sieur Jean Calas, son maître, elle avait embrassé la religion protestante; et que, par un prétendu zèle pour cette religion, elle avait, conjointement avec ledit sieur Calas, sa famille, et le sieur Lavaisse, donné la mort à Marc-Antoine Calas; qu'ensuite, ayant été constituée prisonnière, elle avait feint d'être toujours catholique, afin de n'être point soupçonnée de sauver sa vie, et, par son témoignage, celle de tous les autres accusés; mais que, se trouvant au moment de mourir, elle était rentrée dans les sentiments de la foi catholique, et qu'elle s'était crue obligée de déclarer la vérité qu'elle avait cachée, dont elle était, dit-on, fort repentante.

Que, pour arrêter les suites que pourrait avoir cette

imposture, ladite Jeanne Viguière a cru devoir recourir à notre ministère, et requérir notre transport, pour nous déclarer, comme elle le fait présentement, en son ame et conscience, que rien n'est plus faux que le bruit dont elle vient de nous rendre compte; que son accident ne l'a jamais mise dans aucun danger de mort, mais que, quand cela aurait été, elle n'aurait jamais fait la déclaration qu'on ose lui attribuer, puisqu'il est vrai, ainsi qu'elle l'a toujours soutenu et qu'elle le soutiendra jusqu'au dernier instant de sa vie, que ledit feu sieur Jean Calas, la dame son épouse, le sieur Jean-Pierre Calas, et le sieur Lavaisse, n'ont contribué en aucune manière à la mort de Marc-Antoine Calas; qu'elle se croit même obligée de nous déclarer que le feu sieur Jean Calas était moins capable que personne d'un pareil crime, l'ayant toujours connu d'un caractère très doux, et rempli de tendresse pour ses enfants; que d'ailleurs le motif qu'on a donné à la mort de Marc-Antoine Calas, et à la prétendue haine de son père, est faux, puisque ladite Jeanne Viguière a connaissance que ce jeune homme n'avait pas changé de religion, et qu'il avait continué jusqu'à la veille de sa mort les exercices de la religion protestante. Que, pour ce qui concerne elle Jeanne Viguière, elle n'a pas, graces à Dieu, cessé un seul instant de faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle elle entend vivre et mourir; qu'elle a pour confesseur le R. P. Irénée, augustin de la place des Victoires; que ledit R. P. Irénée, ayant été instruit de son accident, est venu la voir le dimanche 8 du présent mois

de mars, qu'il peut rendre compte de ses sentiments et de sa créance. De laquelle déclaration ladite Jeanne Viguière nous a requis et demandé acte; et lecture lui en ayant été faite par nous conseiller-commissaire, elle a déclaré contenir vérité, et a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interpellée suivant l'ordonnance, ainsi qu'il est dit dans la minute.

Et à l'instant est survenu et comparu par-devers nous, en la chambre où nous sommes, sieur Pierre-Louis Botentuit-Langlois, maître en chirurgie et ancien chirurgien major des armées du roi, demeurant rue Montmartre, paroisse Saint-Eustache, lequel nous a attesté et déclaré que, le 16 février dernier, entre sept et huit heures du soir, il a été requis et s'est transporté chez ladite dame Calas, au sujet de l'accident qui venait d'arriver à ladite Jeanne Viguière; qu'ayant visité sa jambe droite, il a remarqué fracture complète des deux os de la jambe; qu'il a continué de la voir et de la panser depuis ce temps, et lui administrer tous les secours relatifs à son état; qu'elle n'a jamais été en danger de perdre la vie par l'effet de ladite chute; qu'il n'y a eu qu'une excoriation sur la crête du tibia, et que la malade a toujours été de mieux en mieux; qu'il est à sa connaissance que ledit P. Irénée a confessé ladite Viguière depuis ledit accident, laquelle déclaration il fait pour rendre hommage à la vérité, et a signé en la minute des présentes.

Est aussi survenu et comparu par-devant nous, en la chambre où nous sommes, Pierre-Guillaume Garilland, religieux, prêtre de l'ordre des augustins de

la province de France, établis à Paris près la place des Victoires, nommé en religion Irénée de Sainte-Thérèse, définiteur de la susdite province, demeurant audit couvent, lequel nous a dit, déclaré et certifié que ladite Jeanne Viguière vient à lui se confesser depuis trois ans ou environ; que chaque année elle s'est acquittée du devoir pascal, et que diverses fois dans le courant desdites années, pour satisfaire à sa piété, vu sa conduite régulière, il lui a permis la sainte communion; qu'enfin, depuis le fâcheux accident qui est arrivé à ladite Viguière, il est venu la confesser, et a continué de remarquer en elle les mêmes sentiments de religion et de piété comme par le passé; laquelle déclaration ledit R. P. Irénée nous a faite pour rendre hommage à la vérité, et a signé en la minute.

Sur quoi nous, conseiller du roi, commissaire au Châtelet, susdit et soussigné, avons donné acte à ladite Viguière, audit sieur Botentuit, et audit R. P. Irénée, de leur déclaration ci-dessus, pour servir et valoir ce que de raison; et avons signé en la minute restée en nos mains. Signé, *Hugues*, commissaire.

N. B. Cette calomnie avait été publiée dans tout le Languedoc, et elle était répandue dans Paris par le nommé Fréron, pour empêcher M. de Voltaire de poursuivre la justification des Sirven, accusés du même crime que les Calas. Tous ceux qui auront lu cette feuille authentique sont priés de la conserver comme un monument de la rage absurde du fanatisme.

FIN DE L'HISTOIRE, ETC.

IDÉES
RÉPUBLICAINES,

PAR UN MEMBRE D'UN CORPS[1].

I.

Le pur despotisme est le châtiment de la mauvaise conduite des hommes. Si une communauté d'hommes est maîtrisée par un seul ou par quelques uns, c'est visiblement parcequ'elle n'a eu ni le courage ni l'habileté de se gouverner elle-même.

II.

Une société d'hommes gouvernée arbitrairement ressemble parfaitement à une troupe de bœufs mis au joug pour le service du maître. Il ne les nourrit qu'afin qu'ils soient en état de le servir; il ne les panse dans leurs maladies qu'afin qu'ils lui soient utiles en

[1] Les éditeurs de Kehl avaient intitulé cet écrit : *Idées républicaines, par un citoyen de Genève.* Je le donne sous le titre que porte l'édition originale in-8°, sans date, mais qui doit être de 1762, année de la publication du *Contrat social*, dont les *Idées républicaines* sont une critique. Il me semble que c'est une erreur d'avoir daté cet opuscule de 1765.

J'ai rétabli les paragraphes LI à LX, d'après l'édition originale ; c'est sans doute parceque ces paragraphes se retrouvent en partie dans le *Commentaire sur l'esprit des lois* (voyez tome L), qu'on les avait retranchés.

C'est aussi d'après l'édition originale que j'ai subdivisé en plusieurs paragraphes ce qui, dans les éditions de Kehl et autres, n'en forme qu'un seul. B.

santé; il les engraisse pour se nourrir de leur substance; et il se sert de la peau des uns pour atteler les autres à la charrue.

III.

Un peuple est ainsi subjugué ou par un compatriote habile, qui a profité de son imbécillité et de ses divisions, ou par un voleur appelé conquérant, qui est venu avec d'autres voleurs s'emparer de ses terres, qui a tué ceux qui ont résisté, et qui a fait ses esclaves des lâches auxquels il a laissé la vie.

IV.

Ce voleur, qui méritait la roue, s'est fait quelquefois dresser des autels. Le peuple asservi a vu dans les enfants du voleur une race de dieux; ils ont regardé l'examen de leur autorité comme un blasphème, et le moindre effort pour la liberté comme un sacrilége.

V.

Le plus absurde des despotismes, le plus humiliant pour la nature humaine, le plus contradictoire, le plus funeste, est celui des prêtres; et de tous les empires sacerdotaux, le plus criminel est sans contredit celui des prêtres de la religion chrétienne. C'est un outrage fait à notre Évangile, puisque Jésus dit en vingt endroits: « Il n'y aura parmi vous ni premier « ni dernier[1]; mon royaume n'est pas de ce monde[2]; « le fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, « mais pour servir, etc.[3]. »

VI.

Lorsque notre évêque, fait pour servir, et non pour

[1] Marc, x, 31. B. — [2] Jean, XVIII, 36. B. — [3] Matth., XX, 28. B.

être servi; fait pour soulager les pauvres, et non pour dévorer leur substance; fait pour catéchiser, et non pour dominer, osa, dans des temps d'anarchie, s'intituler prince de la ville dont il n'était que le pasteur, il fut manifestement coupable de rébellion et de tyrannie.

VII.

Ainsi les évêques de Rome, qui avaient donné les premiers cet exemple fatal, rendirent à-la-fois et leur domination et leur secte odieuses dans la moitié de l'Europe; ainsi plusieurs évêques en Allemagne devinrent quelquefois les oppresseurs des peuples dont ils devaient être les pères.

VIII.

Pourquoi est-il dans la nature de l'homme d'avoir plus d'horreur pour ceux qui nous ont subjugués par la fourberie que pour ceux qui nous ont asservis par les armes? C'est que du moins il y a eu du courage dans les tyrans qui ont dompté les hommes; et il n'y a eu que de la lâcheté dans ceux qui les ont trompés. On hait la valeur des conquérants, mais on l'estime; on hait la fourberie, et on la méprise. La haine jointe au mépris fait secouer tous les jougs possibles.

IX.

Quand nous avons détruit dans notre ville une partie des superstitions papistes, comme l'adoration des cadavres, la taxe des péchés [1], l'outrage fait à Dieu de remettre pour de l'argent les peines dont Dieu menace les crimes, et tant d'autres inventions

[1] Voyez l'article TAXE, tome XXXII, page 314. B.

qui abrutissaient la nature humaine; lorsqu'en brisant le joug de ces erreurs monstrueuses, nous avons renvoyé l'évêque papiste [1] qui osait se dire notre souverain, nous n'avons fait que rentrer dans les droits de la raison et de la liberté dont on nous avait dépouillés.

X.

Nous avons repris le gouvernement municipal, tel à peu près qu'il était sous les Romains, et il a été illustré et affermi par cette liberté achetée de notre sang. Nous n'avons point connu cette distinction odieuse et humiliante de nobles et de roturiers, qui dans son origine ne signifie que seigneurs et esclaves. Nés tous égaux, nous sommes demeurés tels; et nous avons donné les dignités, c'est-à-dire les fardeaux publics, à ceux qui nous ont paru les plus propres à les soutenir.

XI.

Nous avons institué des prêtres afin qu'ils fussent uniquement ce qu'ils doivent être, des précepteurs de morale pour nos enfants. Ces précepteurs doivent être payés et considérés : mais ils ne doivent prétendre ni juridiction, ni inspection, ni honneurs; ils ne doivent en aucun cas s'égaler à la magistrature. Une assemblée ecclésiastique qui présumerait de faire mettre à genoux un citoyen devant elle jouerait le rôle d'un pédant qui corrige des enfants, ou d'un tyran qui punit des esclaves.

XII.

C'est insulter la raison et les lois de prononcer ces

[1] Pierre de La Baume, évêque de Genève, en fut expulsé en 1534. B.

mots, *gouvernement civil et ecclésiastique*. Il faut dire *gouvernement civil*, et *réglements ecclésiastiques*; et aucun de ces réglements ne doit être fait que par la puissance civile.

XIII.

Le gouvernement civil est la volonté de tous exécutée par un seul ou par plusieurs, en vertu des lois que tous ont portées.

XIV.

Les lois qui constituent les gouvernements sont toutes faites contre l'ambition : on a songé partout à élever une digue contre ce torrent qui inonderait la terre. Ainsi, dans les républiques, les premières lois règlent les droits de chaque corps; ainsi les rois jurent à leur couronnement de conserver les priviléges de leurs sujets. Il n'y a que le roi de Danemark dans l'Europe qui, par la loi même, soit au-dessus des lois. Les états assemblés, en 1660, le déclarèrent arbitre absolu. Il semble qu'ils prévirent que le Danemark aurait des rois sages et justes pendant plus d'un siècle [1]. Peut-être dans la suite des siècles faudra-t-il changer cette loi.

XV.

Des théologiens ont prétendu que les papes avaient, de droit divin, le même pouvoir sur toute la terre que les monarques danois ont sur un petit coin de la terre. Mais ce sont des théologiens;... l'univers les a sifflés hautement, et le Capitole a murmuré tout bas

[1] Frédéric III monta sur le trône en 1648; Christiern V, en 1670; Frédéric IV, en 1699; Christian ou Christiern VI, en 1730; Frédéric V, en 1746, et régnait lorsque Voltaire publia les *Idées républicaines*. B.

de voir le moine Hildebrand[1] parler en maître dans le sanctuaire des lois, où les Caton, les Scipion, les Cicéron parlaient en citoyens.

XVI.

Les lois qui concernent la justice distributive, la jurisprudence proprement dite, ont été partout insuffisantes, équivoques, incertaines, parceque les hommes qui ont été à la tête des états se sont toujours plus occupés de leur intérêt particulier que de l'intérêt public. Dans les douze grands tribunaux de France[2], il y a douze jurisprudences différentes. Ce qui est vrai en Aragon devient faux en Castille; ce qui est juste sur les rives du Danube est injuste sur les bords de l'Elbe. Les lois romaines elles-mêmes, qu'on réclame aujourd'hui dans tous les tribunaux, ont été quelquefois contradictoires.

XVII.

Lorsqu'une loi est obscure, il faut que tous l'interprètent, parceque tous l'ont promulguée; à moins qu'ils n'aient chargé *plusieurs* expressément d'interpréter les lois.

XVIII.

Quand les temps ont sensiblement changé, il y a des lois qu'il faut changer. Ainsi, lorsque Triptolème apporta l'usage de la charrue dans Athènes, il fallut abolir la police du gland. Dans les temps où les académies n'étaient composées que de prêtres, et qu'eux seuls possédaient le jargon de la science, il

[1] Pape sous le nom de Grégoire VII : voyez tome XVI, pages 75-92. B.

[2] Il y avait, en 1762, douze parlements en France : voyez ma note, tome XXII, page 135. B.

était convenable qu'eux seuls nommassent tous les professeurs; c'était la police du gland : mais aujourd'hui que les laïques sont éclairés, la puissance civile doit reprendre son droit de nommer à toutes les chaires.

XIX.

La loi qui permettrait d'emprisonner un citoyen sans information préalable et sans formalité juridique serait tolérable dans un temps de trouble et de guerre; elle serait tortionnaire et tyrannique en temps de paix.

XX.

Une loi somptuaire, qui est bonne dans une république pauvre et destituée des arts, devient absurde quand la ville est devenue industrieuse et opulente. C'est priver les artistes du gain légitime qu'ils feraient avec les riches; c'est priver ceux qui ont fait des fortunes du droit naturel d'en jouir; c'est étouffer toute industrie, c'est vexer à-la-fois les riches et les pauvres.

XXI.

On ne doit pas plus régler les habits du riche que les haillons du pauvre. Tous deux, également citoyens, doivent être également libres. Chacun s'habille, se nourrit, se loge, comme il peut. Si vous défendez au riche de manger des gélinotes, vous volez le pauvre, qui entretiendrait sa famille du prix du gibier qu'il vendrait au riche. Si vous ne voulez pas que le riche orne sa maison, vous ruinez cent artistes. Le citoyen qui par son faste humilie le pauvre, enrichit le pauvre par ce même faste beaucoup plus qu'il ne l'humilie.

L'indigence doit travailler pour l'opulence, afin de s'égaler un jour à elle.

XXII.

Une loi romaine qui eût dit à Lucullus, ne dépensez rien, aurait dit en effet à Lucullus, devenez encore plus riche, afin que votre petit-fils puisse acheter la république.

XXIII.

Les lois somptuaires ne peuvent plaire qu'à l'indigent oisif, orgueilleux et jaloux, qui ne veut ni travailler, ni souffrir que ceux qui ont travaillé jouissent.

XXIV.

Si une république s'est formée dans des guerres de religion, si dans ces troubles elle a écarté de son territoire les sectes ennemies de la sienne, elle s'est sagement conduite, parcequ'alors elle se regardait comme un pays environné de pestiférés, et qu'elle craignait qu'on ne lui apportât la peste. Mais lorsque ces temps de vertige sont passés, lorsque la tolérance est devenue le dogme dominant de tous les honnêtes gens de l'Europe, n'est-ce pas une barbarie ridicule de demander à un homme qui vient s'établir et apporter ses richesses dans notre pays : Monsieur, de quelle religion êtes-vous? L'or et l'argent, l'industrie, les talents, ne sont d'aucune religion.

XXV.

Dans une république digne de ce nom, la liberté de publier ses pensées est le droit naturel du citoyen. Il peut se servir de sa plume comme de sa voix; il ne doit pas être plus défendu d'écrire que de parler; et

les délits faits avec la plume doivent être punis comme les délits faits avec la parole : telle est la loi d'Angleterre, pays monarchique, mais où les hommes sont plus libres qu'ailleurs, parcequ'ils sont plus éclairés.

XXVI.

De toutes les républiques, la plus petite semblerait devoir être la plus heureuse, quand sa liberté est assurée par sa situation, et que l'intérêt de ses voisins est de la conserver. Le mouvement semble devoir être plus facile et plus uniforme dans une petite machine que dans une grande, dont les ressorts sont plus compliqués, et où les frottements plus violents interrompent le jeu de la machine. Mais, comme l'orgueil entre dans toutes les têtes, comme la fureur de commander à ses égaux est la passion dominante de l'esprit humain, comme, en se voyant de plus près, on se peut haïr davantage, il arrive quelquefois qu'un petit état est plus troublé qu'un grand.

XXVII.

Quel est le remède à ce mal? la raison, qui se fait entendre à la fin, quand les passions sont lasses de crier. Alors les deux partis relâchent un peu de leurs prétentions dans la crainte de pis : mais il faut du temps.

XXVIII.

Dans une petite république le peuple semble devoir être plus écouté que dans une grande, parcequ'il est plus aisé de faire entendre raison à mille personnes assemblées qu'à quarante mille. Ainsi il y aurait eu beaucoup de danger à vouloir gouverner Ve-

nise, qui a si long-temps soutenu la guerre contre l'empire ottoman, comme Saint-Marin, qui n'a jamais pu conquérir qu'un moulin, qu'elle a été forcée de rendre.

XXIX.

Il paraît bien étrange que l'auteur du *Contrat social*[1] s'avise de dire que tout le peuple anglais devrait siéger en parlement, et qu'il cesse d'être libre quand son droit consiste à se faire représenter au parlement par députés. Voudrait-il que trois millions de citoyens vinssent donner leur voix à Westminster? Les paysans en Suède comparaissent-ils autrement que par députés?

XXX.

On dit, dans ce même *Contrat social*[2], que « la monarchie ne convient qu'aux nations opulentes; l'aristocratie, aux états médiocres en richesse ainsi « qu'en grandeur; la démocratie, aux états petits et « pauvres. »

Mais, au quatorzième siècle, au quinzième, et au commencement du seizième, les Vénitiens étaient le seul peuple riche; ils ont encore beaucoup d'opulence; cependant Venise n'a jamais été et ne sera jamais une monarchie. La république romaine fut très riche depuis les Scipions jusqu'à César. Lucques est petite et peu riche, et est une aristocratie; l'opulente et ingénieuse Athènes était un état démocratique.

[1] Voici le texte de J.-J. Rousseau, livre III, chapitre xv : « Le peuple anglais pense être libre; il se trompe fort; il ne l'est que durant l'élection « des membres du parlement; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est « rien. » B.

[2] Livre III, chap. 7. B.

Nous avons des citoyens très riches, et nous composons un gouvernement mêlé de démocratie et d'aristocratie : ainsi il faut se défier de toutes ces règles générales qui n'existent que sous la plume des auteurs.

XXXI.

Le même écrivain, en parlant des différents systèmes de gouvernement, s'exprime ainsi : « L'un trouve « beau qu'on soit craint des voisins ; l'autre aime mieux « qu'on en soit ignoré. L'un est content quand l'ar- « gent circule ; l'autre exige que le peuple ait du « pain [1]. »

Tout cet article semble puéril et contradictoire. Comment peut-on être ignoré de ses voisins ? comment est-on en sûreté si vos voisins ignorent qu'il y a du danger à vous attaquer ? et comment le même état qui pourrait se faire craindre pourrait-il être ignoré ? et comment le peuple peut-il avoir du pain sans que l'argent circule ? La contradiction est manifeste.

XXXII.

« A l'instant que le peuple est légitimement assem- « blé en corps souverain, toute juridiction du gouver- « nement cesse, la puissance exécutive est suspen- « due, etc. [2] » Cette proposition du *Contrat social*

[1] Voici le texte de J.-J. Rousseau, livre III, chapitre IX : « Les sujets « vantent la tranquillité publique ; les citoyens, la liberté des particuliers ; « l'un préfère la sûreté des possessions, et l'autre, celle des personnes ; l'un « veut que le gouvernement soit le plus sévère, l'autre soutient que c'est le « plus doux ; celui-ci veut qu'on punisse les crimes, et celui-là, qu'on les « prévienne ; l'un trouve beau qu'on soit craint des voisins, l'autre aime « mieux qu'on en soit ignoré ; l'un est content quand l'argent circule, l'autre « exige que le peuple ait du pain. » B.

[2] Livre III, chap. XIV. B.

serait pernicieuse, si elle n'était d'une fausseté et d'une absurdité évidente. Lorsqu'en Angleterre le parlement est assemblé, nulle juridiction n'est suspendue; et dans le plus petit état, si pendant l'assemblée il se commet un meurtre, un vol, le criminel est et doit être livré aux officiers de la justice. Autrement une assemblée du peuple serait une invitation solennelle au crime.

XXXIII.

« Dans un état vraiment libre, les citoyens font « tout avec leurs bras, et rien avec de l'argent[1]. » Cette thèse du *Contrat social* n'est qu'extravagante. Il y a un pont à construire, une rue à paver; faudra-t-il que les magistrats, les négociants et les prêtres pavent la rue et construisent le pont? L'auteur ne voudrait pas assurément passer sur un pont bâti par leurs mains : cette idée est digne d'un précepteur qui, ayant un jeune gentilhomme à élever, lui fit apprendre le métier de menuisier : mais tous les hommes ne doivent pas être manœuvres.

XXXIV.

« Les dépositaires de la puissance exécutive ne sont « point les maîtres du peuple, mais ses officiers;... il « peut les établir et les destituer quand il lui plaît;... il « n'est point question pour eux de contracter, mais « d'obéir.[2] »

Il est vrai que les magistrats ne sont pas les maîtres du peuple; ce sont les lois qui sont maîtresses : mais

[1] Livre III, chap. xv. B.
[2] Livre III, chap. xviii. B.

le reste est absolument faux; il l'est dans tous les états, il l'est chez nous. Nous avons le droit, quand nous sommes convoqués, de rejeter ou d'approuver les magistrats et les lois qu'on nous propose; nous n'avons pas le droit de destituer les officiers de l'état *quand il nous plaît;* ce droit serait le code de l'anarchie. Le roi de France lui-même, quand il a donné des provisions à un magistrat, ne peut le destituer qu'en lui fesant son procès. Le roi d'Angleterre ne peut ôter une pairie qu'il a donnée. L'empereur ne peut destituer *quand il lui plaît* un prince qu'il a créé. On ne destitue les magistrats amovibles qu'après le temps de leur exercice. Il n'est pas plus permis de casser un magistrat par caprice que d'emprisonner un citoyen par fantaisie.

XXXV.

« C'est une erreur de prendre le gouvernement de « Venise pour une véritable aristocratie. Si le peuple « n'y a nulle part au gouvernement, la noblesse y est « peuple elle-même. Une multitude de pauvres bar- « nabotes n'approcha jamais d'aucune magistrature[1]. »

Tout cela est d'une fausseté révoltante. Voilà la première fois qu'on a dit que le gouvernement de Venise n'était pas entièrement aristocratique; c'est une extravagance à la vérité, mais elle serait sévèrement punie dans l'état vénitien. Il est faux que les sénateurs, que l'auteur ose appeler du terme méprisant de barnabotes, n'aient jamais été magistrats; je lui en citerais plus de cinquante qui ont eu les emplois les plus importants.

[1] Livre IV, chap. III. B.

Ce qu'il dit ensuite, que « nos paysans représentent « les sujets de terre ferme de la république de Ve- « nise [1], » n'est pas plus vrai. Parmi ces sujets de terre ferme, il se trouve à Vérone, à Vicence, à Brescia, et dans beaucoup d'autres villes, des seigneurs titrés, de la plus ancienne noblesse, dont plusieurs ont commandé les armées.

Tant d'ignorance, jointe avec tant de présomption, indigne tout homme instruit. Lorsque cette ignorance présomptueuse traite avec tant d'outrages des nobles vénitiens, on demande quel est le potentat qui s'est oublié ainsi? Quand on sait enfin quel est l'auteur de ces inepties, on se contente de rire.

XXXVI.

« Ceux qui parviennent dans les monarchies ne sont « le plus souvent que de petits brouillons, de petits « fripons, de petits intrigants, à qui les petits talents, « qui font dans les cours parvenir aux grandes places, « ne servent qu'à montrer au public leur ineptie aussi- « tôt qu'ils y sont parvenus [2]. »

Cet amas indécent de petites antithèses cyniques ne convient nullement à un livre sur le gouvernement, qui doit être écrit avec la dignité de la sagesse. Quand un homme, quel qu'il soit, présume assez de lui-même pour donner des leçons sur l'administration publique, il doit paraître prudent et impartial, comme les lois mêmes qu'il fait parler.

Nous avouons avec douleur que, dans les républiques, comme dans les monarchies, l'intrigue fait

[1] Livre IV, chap. III. B. — [2] Liv. III, chap. VI. B.

parvenir aux charges. Il y a eu des Verrès, des Milon, des Clodius, des Lépide à Rome; mais nous sommes forcés de convenir qu'aucune république moderne ne peut se vanter d'avoir produit des ministres tels que les Oxenstiern, les Sulli, les Colbert, et les grands hommes qui ont été choisis par Élisabeth d'Angleterre. N'insultons ni les monarchies ni les républiques.

XXXVII.

« Le czar Pierre n'avait pas le vrai génie, celui qui « crée et fait tout de rien. Quelques unes des choses « qu'il fit étaient bien; la plupart étaient déplacées... « Les Tartares ses sujets ou ses voisins deviendront « ses maîtres et les nôtres; cette révolution me paraît « infaillible [1]. »

Il lui paraît infaillible que de misérables hordes de Tartares, qui sont dans le dernier abaissement, subjugueront incessamment un empire défendu par deux cent mille soldats qui sont au rang des meilleures troupes de l'Europe. L'almanach du *Courrier boiteux* a-t-il jamais fait de telles prédictions? La cour de Pétersbourg nous regardera comme de grands astrologues, si elle apprend qu'un de nos garçons horlogers a réglé l'heure à laquelle l'empire russe doit être détruit.

XXXVIII.

Si on se donnait la peine de lire attentivement ce livre du *Contrat social*, il n'y a pas une page où l'on ne trouvât des erreurs ou des contradictions. Par

[1] Livre II, chapitre VIII. Voltaire est revenu sur ce passage : voyez tome XXXI, page 428. B.

exemple, dans le chapitre de la religion civile : « Deux peuples étrangers l'un à l'autre et presque « toujours ennemis ne purent reconnaître un même « Dieu [1]; deux armées se livrant bataille ne sauraient « obéir au même chef. Ainsi des divisions nationales « résulta le polythéisme, et de là l'intolérance théolo- « gique et civile, qui naturellement est la même. »

Autant de mots, autant d'erreurs; les Grecs, les Romains, les peuples de la grande Grèce, reconnaissaient les mêmes dieux en se fesant la guerre; ils adoraient également les dieux *majorum gentium*, Jupiter, Junon, Mars, Minerve, Mercure, etc. Les chrétiens, en se fesant la guerre, adorent le même Dieu. Le polythéisme des Grecs et des Romains ne résulta point de leurs guerres; ils étaient tous polythéistes avant qu'ils eussent rien à démêler ensemble : enfin il n'y eut jamais chez eux ni intolérance civile ni intolérance théologique.

XXXIX.

« Une société de vrais chrétiens ne serait plus une « société d'hommes, etc. [2] » Une telle assertion est bien bizarre. L'auteur veut-il dire que ce serait une société de bêtes ou une société d'anges? Bayle [3] a traité fort au long la question si les chrétiens de la primitive Église pouvaient être des philosophes, des politiques, et des guerriers? Cette question est assez oiseuse. Mais on veut enchérir sur Bayle, on répète

[1] Le texte de Rousseau porte, livre IV, chap. VIII : « .... ne purent long- « temps reconnaître un même maître. » B.

[2] Livre IV, chap. VIII. B.

[3] *Continuation des pensées diverses*, paragraphe CXXIV; et *Réponse aux questions d'un provincial*, troisième partie; chap. XXVIII, etc. B.

ce qu'il a dit ; et, dans la crainte de n'être qu'un plagiaire, on se sert de termes hasardés qui, au fond, ne signifient rien : car quels que soient les dogmes des nations, elles feront toujours la guerre.

On a brûlé ce livre chez nous[1]. L'opération de le brûler a été aussi odieuse peut-être que celle de le composer. Il y a des choses qu'il faut qu'une administration sage ignore. Si ce livre était dangereux, il fallait le réfuter. Brûler un livre de raisonnement, c'est dire nous n'avons pas assez d'esprit pour lui répondre. Ce sont les livres d'injures qu'il faut brûler, et dont il faut punir sévèrement les auteurs, parcequ'une injure est un délit. Un mauvais raisonnement n'est un délit que quand il est évidemment séditieux.

XL.

Un tribunal doit avoir des lois fixes pour le criminel comme pour le civil; rien ne doit être arbitraire, et encore moins quand il s'agit de l'honneur et de la vie que lorsqu'on ne plaide que pour de l'argent.

XLI.

Un code criminel est absolument nécessaire pour les citoyens et pour les magistrats. Les citoyens alors n'auront jamais à se plaindre des jugements, et les magistrats n'auront point à craindre d'encourir la haine; car ce ne sera pas leur volonté qui condamnera, ce sera la loi. Il faut une puissance pour juger par cette loi seule, et une autre puissance pour faire grace.

[1] Le *Contrat social* n'a pas été brûlé en France, mais il l'a été à Genève; et c'est un Genevois qui est censé parler dans les *Idées républicaines*. B.

XLII.

A l'égard des finances, on sait assez que c'est aux citoyens à régler ce qu'ils croient devoir fournir pour les dépenses de l'état; on sait assez que les contributions doivent être ménagées avec économie par ceux qui les administrent, et accordées avec noblesse dans les grandes occasions. Il n'y a sur cet article nul reproche à faire à notre république.

XLIII.

Il n'y a jamais eu de gouvernement parfait, parceque les hommes ont des passions; et s'ils n'avaient point de passions, on n'aurait pas besoin de gouvernement. Le plus tolérable de tous est sans doute le républicain, parceque c'est celui qui rapproche le plus les hommes de l'égalité naturelle. Tout père de famille doit être le maître dans sa maison, et non pas dans celle de son voisin. Une société étant composée de plusieurs maisons et de plusieurs terrains qui leur sont attachés, il est contradictoire qu'un seul homme soit le maître de ces maisons et de ces terrains; et il est dans la nature que chaque maître ait sa voix pour le bien de la société.

XLIV.

Ceux qui n'ont ni terrain ni maison dans cette société doivent-ils y avoir leur voix? ils n'en ont pas plus le droit qu'un commis payé par des marchands n'en aurait à régler leur commerce; mais ils peuvent être associés, soit pour avoir rendu des services, soit pour avoir payé leur association.

XLV.

Ce pays, gouverné en commun, doit être plus riche

et plus peuplé que s'il était gouverné par un maître; car chacun, dans une vraie république, étant sûr de la propriété de ses biens et de sa personne, travaille pour soi-même avec confiance; et, en améliorant sa condition, il améliore celle du public. Il peut arriver le contraire sous un maître. Un homme est quelquefois tout étonné d'entendre dire que ni sa personne ni ses biens ne lui appartiennent.

XLVI.

Une république protestante doit être d'un douzième plus riche, plus industrieuse, plus peuplée qu'une papiste, en supposant le terrain égal, et également bon, par la raison qu'il y a trente fêtes dans un pays papiste, qui composent trente jours d'oisiveté et de débauches; et trente jours sont la douzième partie de l'année. Si dans ce pays papiste il y a un douzième de prêtres, d'apprentis prêtres, de moines, et de religieuses, comme à Cologne, il est clair qu'un pays protestant, de même étendue, doit être plus peuplé encore d'un douzième.

XLVII.

Les registres de la chambre des comptes des Pays-Bas, qui sont actuellement à Lille, déposent que Philippe II ne tirait pas quatre-vingt mille écus des sept Provinces-Unies; et par un relevé des revenus de la seule province de Hollande, fait en 1700, ses revenus montaient à vingt-deux millions deux cent quarante et un mille trois cent trente-neuf florins, qui font en argent de France quarante-six millions sept cent six mille huit cent onze livres dix-huit sous. C'est à peu

près ce que possédait le roi d'Espagne au commencement du siècle.

XLVIII.

Que l'on compare ce que nous étions du temps de notre évêque à ce que nous sommes aujourd'hui. Nous couchions dans des galetas, nous mangions sur des assiettes de bois dans nos cuisines; notre évêque avait seul de la vaisselle d'argent, et marchait avec quarante chevaux dans son diocèse qu'il appelait ses états. Aujourd'hui nous avons des citoyens qui ont trois fois son revenu, et nous possédons, à la ville et à la campagne, des maisons beaucoup plus belles que celle qu'il appelait son palais, dont nous avons fait les prisons.

XLIX.

La moitié du terrain de la Suisse est composée de rochers et de précipices, l'autre est peu fertile; mais quand des mains libres, conduites enfin par des esprits éclairés, ont cultivé cette terre, elle est devenue florissante. Le pays du pape, au contraire, depuis Orviette jusqu'à Terracine, dans l'espace de plus de cent vingt milles de chemin, est inculte, inhabité, et devenu malsain par la disette; on peut y voyager une journée entière sans y trouver ni hommes ni animaux; il y a plus de prêtres que de cultivateurs; on n'y mange guère d'autre pain que du pain azyme. C'est là ce pays qui était couvert, du temps des anciens Romains, de villes opulentes, de maisons superbes, de moissons, de jardins, et d'amphithéâtres. Ajoutons encore à ce contraste que six régiments suisses s'empareraient en quinze jours de tout l'état du pape. Qui

aurait fait cette prédiction à César, lorsqu'en passant il vint battre les Suisses au nombre de près de quatre cent mille, l'aurait bien étonné.

L.

Il est peut-être utile qu'il y ait deux partis dans une république, parceque l'un veille sur l'autre, et que les hommes ont besoin de surveillants. Il n'est peut-être pas si honteux qu'on le croit qu'une république ait besoin de médiateurs; cela prouve, à la vérité, qu'il y a de l'opiniâtreté des deux côtés; mais cela prouve aussi qu'il y a de part et d'autre beaucoup d'esprit, beaucoup de lumières, une grande sagacité à interpréter les lois dans les sens différents; et c'est alors qu'il faut nécessairement des arbitres qui éclaircissent les lois contestées, qui les changent s'il est nécessaire, et qui préviennent des changements nouveaux autant qu'il est possible. On a dit mille fois que l'autorité veut toujours croître, et le peuple toujours se plaindre; qu'il ne faut ni céder à toutes ses représentations, ni les rejeter toutes; qu'il faut un frein à l'autorité et à la liberté; qu'on doit tenir la balance égale : mais où est le point d'appui? qui le fixera? ce sera le chef-d'œuvre de la raison et de l'impartialité.

LI.

Les exemples sont trompeurs, les inductions qu'on en tire sont souvent mal appliquées; les citations pour faire valoir ces inductions sont souvent fausses. « La « nature de l'honneur, dit Montesquieu, est de de- « mander des préférences, des distinctions. L'honneur « est donc, par la chose même, placé dans le gouver-

« nement monarchique[a]. » L'auteur oublie que dans la république romaine on demandait le consulat, le triomphe, des ovations, des couronnes, des statues. Il n'y a si petite république où l'on ne recherche les honneurs.

LII.

Cet homme supérieur dans ses pensées ingénieuses et profondes, brillant d'une lumière qui l'éblouit, n'a pu asservir son génie à l'ordre et à la méthode nécessaires. Son grand feu empêche que les objets ne soient nets et distincts; et quand il cite, il prend presque toujours son imagination pour sa mémoire. Il prétend que, dans le testament attribué au cardinal de Richelieu, il est dit[b] « que si dans le peuple il se « trouve quelque malheureux honnête homme, il ne « faut point s'en servir, tant il est vrai que la vertu « n'est pas le ressort du gouvernement monarchique. »

Le testament faussement attribué au cardinal de Richelieu dit précisément tout le contraire. Voici ses paroles au chapitre IV : « On peut dire hardiment que « de deux personnes dont le mérite est égal, celle qui « est la plus aisée en ses affaires est préférable à l'au- « tre, étant certain qu'il faut qu'un pauvre magistrat « ait l'ame d'une trempe bien forte, si elle ne se laisse « quelquefois amollir par la considération de ses in- « térêts. Aussi l'expérience nous apprend que les riches « sont moins sujets à concussion que les autres, et « que la pauvreté contraint un pauvre officier à être « fort soigneux du revenu du sac. »

[a] Liv. III, chap. VII. — [b] Id., chap. VI.

LIII.

Montesquieu, il faut l'avouer, ne cite pas mieux les auteurs grecs que les français. Il leur fait souvent dire à tous le contraire de ce qu'ils ont dit.

Il avance, en parlant de la condition des femmes dans les divers gouvernements, ou plutôt en promettant d'en parler, que chez les Grecs [a], *l'amour n'avait qu'une forme que l'on n'ose dire.* Il n'hésite pas à prendre Plutarque même pour son garant. Il fait dire à Plutarque *que les femmes n'ont aucune part au véritable amour.* Il ne fait pas réflexion que Plutarque fait parler plusieurs interlocuteurs; il y a un Protogène qui déclame contre les femmes, mais Daphneus prend leur parti; Plutarque décide pour Daphneus; il fait un très bel éloge de l'amour céleste et de l'amour conjugal; il finit par rapporter plusieurs exemples de la fidélité et du courage des femmes. C'est même dans ce dialogue qu'on trouve l'histoire de Camma et celle d'Éponime, femme de Sabinus, dont les vertus ont servi de sujet à des pièces de théâtre.

Enfin il est clair que Montesquieu, dans l'*Esprit des lois*, a calomnié l'esprit de la Grèce en prenant une objection que Plutarque réfute pour une loi que Plutarque recommande.

LIV.

« [b] Les cadis ont soutenu que le grand-seigneur « n'est point obligé de tenir sa parole et son serment « lorsqu'il borne par-là son autorité. »

Ricaut, cité en cet endroit, dit seulement, page 18

[a] Liv. VII, chap. x. — [b] Liv. III, chap. ix.

de l'édition d'Amsterdam, 1671 : « Il y a même de ces « gens-là qui soutiennent que le grand-seigneur peut « se dispenser des promesses qu'il a faites avec ser- « ment, quand, pour les accomplir, il faut donner des « bornes à son autorité. »

Ce discours est bien vague. Le sultan des Turcs ne peut promettre qu'à ses sujets ou aux puissances voisines. Si ce sont des promesses à ses sujets, il n'y a point de serment; si ce sont des traités de paix, il faut qu'il les tienne comme les autres princes, ou qu'il fasse la guerre. L'*Alcoran* ne dit en aucun endroit qu'on peut violer son serment, et il dit en cent endroits qu'il faut le garder. Il se peut que pour entreprendre une guerre injuste, comme elles le sont presque toutes, le grand-turc assemble un conseil de conscience, comme ont fait plusieurs princes chrétiens, afin de faire le mal en conscience. Il se peut que quelques docteurs musulmans aient imité les docteurs catholiques qui ont dit qu'il ne faut garder la foi ni aux infidèles, ni aux hérétiques. Mais il reste à savoir si cette jurisprudence est celle des Turcs.

L'auteur de l'*Esprit des lois* donne cette prétendue décision des cadis, comme une preuve du despotisme du sultan. Il semble que ce serait au contraire une preuve qu'il est soumis aux lois, puisqu'il serait obligé de consulter des docteurs pour se mettre au-dessus des lois. Nous sommes voisins des Turcs, nous commerçons avec eux, et nous ne les connaissons pas. Le comte de Marsigli, qui a vécu vingt-cinq ans au milieu d'eux, dit qu'aucun n'a donné une véritable connaissance ni de leur empire, ni de leurs lois. Nous n'avons

eu même aucune traduction tolérable de l'*Alcoran* avant celle que nous a donnée M. Sale en 1734. Presque tout ce qu'on a dit de leur religion et de leur jurisprudence est faux; et les conclusions qu'on en tire tous les jours contre eux sont trop peu fondées. On ne doit dans l'examen des lois citer que des lois reconnues.

LV.

« [a] Tout le bas commerce était infame chez les « Grecs. » Je ne sais pas ce que l'auteur entend par bas commerce; mais je sais que dans Athènes tous les citoyens commerçaient, que Platon vendit de l'huile, et que le père du démagogue Démosthène était marchand de fer. La plupart des ouvriers étaient des étrangers ou des esclaves. Il nous est important de remarquer que le négoce n'était point incompatible avec les dignités dans les républiques de la Grèce, excepté chez les Spartiates qui n'avaient aucun commerce.

LVI.

« J'ai ouï souvent déplorer, dit-il [b], l'aveuglement « du conseil de François Ier qui rebuta Christophe « Colomb qui lui proposait les Indes. » Vous remarquerez que François Ier n'était pas né lorsque Colomb découvrit les îles de l'Amérique.

LVII.

Puisqu'il s'agit ici de commerce, observons que l'auteur condamne une ordonnance du conseil d'Espagne, qui défend d'employer l'or et l'argent en dorure: « Un décret pareil, dit-il [c], serait semblable à

[a] Liv. IV, chap. VIII. — [b] Id., chap. XIX. — [c] Id. ibid.

« celui que feraient les États de Hollande s'ils défen-« daient la consommation de la cannelle. » Il ne songe pas que les Espagnols n'ayant point de manufactures auraient acheté les galons et les étoffes de l'étranger, et que les Hollandais ne pouvaient acheter la cannelle. Ce qui était très raisonnable en Espagne eût été très ridicule en Hollande.

LVIII.

C'est, ce me semble, encore un grand abus de citer les lois de Bantam, du Pégu, de Cochin, de Borneo, pour nous prouver des vérités qui n'ont pas besoin de tels exemples. L'illustre auteur de l'*Esprit des lois* tombe souvent dans cette affectation : il nous dit qu'à « Bantam le roi prend toute la succession d'un père « de famille, la maison, la femme et les enfants; » cela se trouve, dit-il, dans un recueil de voyages. Mais la chose est impossible : car en deux générations le roi aurait toutes les maisons et toutes les femmes en propriété. Un voyageur dit souvent des choses qu'un homme qui écrit en législateur ne doit jamais répéter.

LIX.

Le même auteur prétend qu'au [a] Tonquin tous les magistrats et les principaux officiers militaires sont eunuques, et que, chez les Lamas [b], la loi permet aux femmes d'avoir plusieurs maris. Quand ces fables seraient vraies, qu'en résulterait-il? nos magistrats voudraient-ils être eunuques, et n'être qu'en quatrième ou en cinquième auprès de mesdames les conseillères?

[a] Liv. XV, chap. XVIII. — [b] Liv. XVI, chap. V.

LX.

Il ne faut, dans un ouvrage de législation, ni conjectures hasardées, ni exemples tirés de peuples inconnus, ni saillies d'esprit, ni digressions étrangères au sujet. Qu'importe à nos lois, à notre administration, « qu'il n'y ait de fleuve navigable en Perse que « le Cirus ? » L'auteur ne devait pas sans doute omettre le Tigre, l'Euphrate, l'Araxe, le Phase, l'Oxus. Mais à quoi bon étaler une géographie si erronée, quand on ne doit nous parler que de nos intérêts ?

LXI.

Pourquoi perdre son temps à se tromper sur les prétendues flottes de Salomon envoyées d'Ésiongaber en Afrique, et sur les chimériques voyages depuis la mer Rouge jusqu'à celle de Bayonne, et sur les richesses encore plus chimériques de Sofala ? Quel rapport avaient toutes ces digressions erronées avec l'*Esprit des lois ?*

Je m'attendais à voir comment les décrétales changèrent toute la jurisprudence de l'ancien code romain; par quelles lois Charlemagne gouverna son empire; et par quelle anarchie le gouvernement féodal le bouleversa; par quel art et par quelle audace Grégoire VII et ses successeurs écrasèrent les lois des royaumes et des grands fiefs sous l'anneau du pêcheur, et par quelles secousses on est parvenu à détruire la législation papale; j'espérais voir l'origine des bailliages qui rendirent la justice presque partout depuis les Othons, et celle des tribunaux appelés parlements, ou audiences, ou bancs du roi, ou échiquier; je desirais de connaître l'histoire des lois sous lesquelles nos pères

et leurs enfants ont vécu; les motifs qui les ont établies, négligées, détruites, renouvelées; je cherchais un fil dans ce labyrinthe; le fil est cassé presque à chaque article. J'ai été trompé, j'ai trouvé l'esprit de l'auteur, qui en a beaucoup, et rarement l'esprit des lois. Il sautille plus qu'il ne marche; il amuse plus qu'il n'éclaire; il satirise quelquefois plus qu'il ne juge; et il faut souhaiter qu'un si beau génie eût toujours plus cherché à instruire qu'à étonner.

Ce livre défectueux est plein de choses admirables, dont on a fait de détestables copies. Les fanatiques l'ont insulté par les endroits mêmes qui méritent les remerciements du genre humain [1].

LXII.

Malgré ses défauts, cet ouvrage doit être toujours cher aux hommes, parceque l'auteur a dit sincèrement ce qu'il pense, au lieu que la plupart des écrivains de son pays, à commencer par le grand Bossuet, ont dit souvent ce qu'ils ne pensaient pas. Il a partout fait souvenir les hommes qu'ils sont libres; il présente à la nature humaine ses titres qu'elle a perdus dans la plus grande partie de la terre; il combat la superstition; il inspire la morale.

LXIII.

Sera-ce par des livres qui détruisent la superstition, et qui rendent la vertu aimable, qu'on parviendra à rendre les hommes meilleurs? oui : si les jeunes gens lisent ces livres avec attention, ils seront préservés de

[1] Voyez tome XXXIX, page 329, le *Remerciement sincère à un homme charitable.* B.

toute espèce de fanatisme; ils sentiront que la paix est le fruit de la tolérance, et le véritable but de toute société.

LXIV.

La tolérance est aussi nécessaire en politique qu'en religion; c'est l'orgueil seul qui est intolérant. C'est lui qui révolte les esprits, en voulant les forcer à penser comme nous; c'est la source secrète de toutes les divisions.

LXV.

La politesse, la circonspection, l'indulgence, affermissent l'union entre les amis et dans les familles; elles feront le même effet dans un petit état, qui est une grande famille.

FIN DES IDÉES RÉPUBLICAINES.

LETTRE DE M. FORMEY,

QUI PEUT SERVIR DE MODÈLE AUX LETTRES A INSÉRER DANS LES JOURNAUX[1].

1762.

Tout le monde est instruit à Paris, à Londres, en Italie, en Allemagne, de ma querelle avec l'illustre M. Boullier[2]; on ne s'entretient dans toute l'Europe que de cette dispute. Je croirais manquer au public, à la vérité, à ma profession, et à moi-même (comme on dit), si je restais muet *vis-à-vis* M. Boullier. J'ai pris des engagements *vis-à-vis* le public, il faut les remplir. L'univers a lu mes *Pensées raisonnables*[3], que je donnai en 1749, au mois de juin. Je ne sais si je dois les préférer à la lettre que je lâchai sous le nom de M. Gervaise Holmes, en 1750[4]. Tout Paris, *vis-à-vis*[5] les *Pensées raisonnables*, est pour la lettre de M. Gervaise Holmes, et tout Londres est pour les *Pensées*. Je

[1] Le style de M. Formey est si bien imité dans cette lettre, que lui-même, en la lisant quelque temps après, crut l'avoir réellement écrite. (*Note de Wagnière.*) — J'ai rétabli le titre de cette pièce, tel qu'il est dans l'édition qui parut en 1762, à la suite de la *Réponse de M. de Voltaire au sieur Fez, libraire d'Avignon;* le tout formant douze pages in-8°. B.

[2] Sur Boullier, voyez tome XXXVII, pages 36 et 115. Cet adversaire de Voltaire avait eu avec Formey une dispute dont ce dernier parle dans sa lettre à l'auteur du *Journal encyclopédique* (1er avril 1761), si bien imitée dans la lettre fabriquée par Voltaire. B.

[3] Formey a en effet composé des *Pensées raisonnables*, 1749, in-8°, réimprimées en 1756. B.

[4] Formey est auteur de la *Lettre de M. Gervaise Holmes à l'auteur de la Lettre sur les aveugles*, 1750, in-8°. La *Lettre sur les aveugles* est de Diderot. B.

[5] Voyez, tome VII, la *Requête à MM. les Parisiens* (en tête de l'*Écossaise*). B.

peux dire, *vis-à-vis* de Londres et de Paris, qu'il y a quelque chose de plus profond dans les *Pensées*, et je ne sais quoi de plus brillant dans la lettre.

Le *Journal de Trévoux*, du mois de juin 1751, et *l'Avant-Coureur*, du 5 juillet, sont de mon avis. Il est vrai que le *Journal chrétien* se déclare absolument contre les *Pensées raisonnables*. Je vais reprendre cette matière, puisque je l'ai discutée au long dans *le Mercure* de février 1753, page 55 et suivantes[1], comme *tout le monde le sait*.

Quelques personnes de considération, pour qui j'aurai toute ma vie une déférence entière, m'ont conseillé de ne point répondre à M. Boullier directement, attendu qu'il est mort il y a deux ans; mais, avec tout le respect que je dois à ces messieurs, je leur dirai que je ne puis être de leur avis, par des raisons tirées du fond des choses que j'ai expliquées ailleurs; et, pour le prouver, je rappellerai en peu de mots ce que j'ai dit dans le 295e tome de ma *Bibliothèque impartiale*[2], page 75, rapporté très infidèlement dans le *Journal littéraire*, année 1759. Il s'agit, comme on sait, des compossibles et des idées contraires qui ne répugnent point l'une à l'autre. J'avoue que le révérend père Hayer[3] a traité cette matière, dans son 17e tome, avec sa sagacité ordinaire; mais tous ceux qui ont lu les 101e, 102e, et 103e tomes de ma *Bibliothèque germanique*[4], ont de quoi confondre le P. Hayer; ils ver-

[1] Cette citation ou indication est une plaisanterie de Voltaire. B.

[2] La *Bibliothèque impartiale* n'a que dix-huit volumes. B.

[3] Le P. Hayer, récollet, a place dans le *Russe à Paris* (voyez t. XIV). B.

[4] La *Bibliothèque germanique*, journal auquel Beausobre associa Formey, n'a que vingt-cinq volumes. B.

ront aisément la différence entre les compossibles, les possibles simples, les non-possibles et les impossibles. Il serait aisé de s'y méprendre, si on n'avait pas étudié à fond cette matière dans les articles 7, 9, et 11 de ma *Dissertation* de 1760, qui a eu un si prodigieux succès [1].

Feu M. de Cahusac me manda, quelque temps avant qu'il fût attaqué dans la pie-mère, qu'il avait entendu dire à l'abbé Trublet, que lui abbé tenait de M. de La Motte, que non seulement madame de Lambert avait un mardi, mais qu'elle avait aussi un mercredi; et que c'était dans une des assemblées du mercredi qu'on avait agité la question si M. Needham fait des anguilles avec de la farine, comme l'assure positivement M. de Maupertuis. Ce fait est lié nécessairement au système des compossibles.

Je ne répondrai pas ici aux injures grossières qu'on a vomies publiquement contre moi à Paris, dans la dernière assemblée du clergé. Le député de la province de Champagne dit à l'oreille du député de la province de Languedoc, que l'ennui et mes ouvrages étaient au rang des compossibles. Cette horreur a été répétée dans vingt-sept journaux. J'ai déjà répondu à cette calomnie abominable, dans ma *Bibliothèque germanique*, d'une manière victorieuse.

Je distingue trois sortes d'ennuis : 1° L'ennui qui est fondé dans le caractère du lecteur, qu'on ne peut ni amuser ni persuader; 2° l'ennui qui vient du caractère de l'auteur, et cela se subdivise en quarante-huit sortes; 3° l'ennui provenant de l'ouvrage : cet ennui

[1] Formey n'avait point publié de dissertation en 1760. B.

vient de la matière ou de la forme; c'est pourquoi je reviens à M. Boullier, mon adversaire, que j'estimai toujours pour la conformité qu'il avait avec moi. Il fit, en 1730, son *Ame des bêtes*[1]. Un mauvais plaisant dit à ce sujet que M. Boullier était un excellent citoyen, mais qu'il n'était pas assez instruit de l'histoire de son pays : cette plaisanterie est déplacée, comme il est prouvé dans le *Journal helvétique*, octobre 1739. Ensuite il donna ses admirables *Pensées*[2], sur les pensées qu'un homme avait données à propos des pensées d'un autre.

On sait quel bruit cet ouvrage fit dans le monde. Ce fut à cette occasion que je conçus le premier dessein de mes *Pensées raisonnables*. J'apprends qu'un savant de Vittemberg a écrit contre mon titre, et qu'il y trouve une double erreur. J'en ai écrit à M. Pitt, en Angleterre, et à milord Holderness; je suis étonné qu'ils ne m'aient point fait de réponse. Je persiste dans le dessein de faire l'*Encyclopédie* tout seul[3]; si M. Cahusac n'était pas mort, nous aurions été deux.

J'oubliais un article assez important, c'est la fameuse réponse de M. Pfaff, recteur de l'université de Vittemberg, au révérend père Croust[4], recteur des révérends pères jésuites de Colmar. On en a fait coup sur coup trois éditions, et tous les savants ont été

[1] L'*Essai philosophique sur l'ame des bêtes*, par Boullier, est de 1728; la nouvelle édition augmentée est de 1737. B.

[2] *Défense des Pensées de Pascal*; voyez ma note, tome XXXVII, pages 36-37. B.

[3] Formey avait annoncé, en 1756, le projet de faire une *Encyclopédie* réduite : voyez ses *Souvenirs d'un citoyen*, tome II, page 169. B.

[4] Voyez tome XXX, page 429; et tome XXXIII, page 264. B.

partagés. J'ai pleinement éclairci cette matière, et j'ai même quatre volumes sous presse, dans lesquels j'examine ce qui m'avait échappé. Ils coûteront trois livres le tome; c'est marché donné.

Il y a long-temps que je n'ai eu de nouvelles du célèbre professeur Vernet, connu dans tout l'univers par son zèle pour les manuscrits[1]. Son *Catéchisme chrétien*[2], ainsi que mon *Philosophe chrétien*[3], et le *Journal chrétien*[4], sont les trois meilleurs ouvrages dont l'Europe puisse se vanter, depuis les *Bigarrures* du sieur Des Accords[5].

Mais, jusqu'à présent, personne n'a assez approfondi le sens du fameux passage qu'on trouve dans la *Vie de Pythagore*, par le P. Gretser, dans son vingt-unième volume in-folio. Il s'est totalement trompé sur ce chapitre, comme je le prouve.

Je reçois en ce moment, par le chariot de poste, les dix-huit tomes de la *Théologie* de notre illustre ami M. Onekre. J'en rendrai compte dans mon prochain journal. Il y a des souscripteurs qui me doivent plus de six mois; je les prie de me lire et de me payer.

[1] Voyez la lettre de Voltaire à d'Alembert, du 29 décembre 1757. B.

[2] Le *Catéchisme familier*, de Vernet, est de 1741, in-12; son *Instruction chrétienne* est de 1752, quatre volumes in-8°; 1756, cinq volumes. B.

[3] 1750, quatre volumes in-12, réimprimé plusieurs fois. B.

[4] Voyez, tome XIV, une note sur la satire intitulée: *Les Deux siècles*. B.

[5] Tabourot publia ses *Bigarrures* sous le nom de Des Accords. B.

FIN DE LA LETTRE.

SERMON

DES CINQUANTE.

AVERTISSEMENT[1].

Nous donnons ici le *Sermon des cinquante* tel qu'il a paru séparément, et ensuite dans plusieurs recueils. M. de Voltaire ne l'a point inséré dans les éditions de ses *Œuvres* faites sous ses yeux. On en retrouve le fond dans les *Homélies*, qui sont ici imprimées à la suite[2].

Cet ouvrage est précieux : c'est le premier où M. de Voltaire, qui n'avait jusqu'alors porté à la religion chrétienne que des attaques indirectes, osa l'attaquer de front. Il parut peu de temps après la *Profession de foi du vicaire savoyard*. M. de Voltaire fut un peu jaloux du courage de Rousseau; et c'est peut-être le seul sentiment de jalousie qu'il ait jamais eu : mais il surpassa bientôt Rousseau en hardiesse, comme il le surpassait en génie.

[1] Le premier alinéa de cet *Avertissement* est de Decroix; le second, de Condorcet.

Il est question du *Sermon des cinquante* dans une lettre de Voltaire à madame de Fontaine, du 11 juin 1761; mais j'ai déjà dit, page 369, que plusieurs lettres de Voltaire avaient été refondues en une seule; ce qui ne permet pas de les admettre toujours comme autorité. On ne peut avoir rien de positif d'après les éditions du *Sermon des cinquante*, qu'on trouve dans les diverses éditions de l'*Évangile de la raison* et du *Recueil nécessaire*. L'édition du *Sermon*, que je regarde comme la première, est un in-8° de vingt-sept pages, portant le millésime 1749, et au-dessous cette note : *On l'attribue à M. du Martaine ou du Marsay, d'autres à La Métrie; mais il est d'un grand prince très instruit.* C'est *un prince respectable* que Voltaire (voyez tome XLIV) en dit l'auteur dans ses *Instructions à Antoine-Jacques Rustan* (ou plutôt Roustan). Les mots *grand prince très instruit*, et *prince respectable*, désignent le roi de Prusse Frédéric II. L'édition du *Sermon des cinquante*, en vingt-sept pages in-8°, me paraît être sortie des mêmes presses que les premières éditions de l'*Extrait des sentiments de Jean Meslier*, et peut être du même temps. J'ai donc cru pouvoir placer le *Sermon* en 1762. C'est à cette date que les éditeurs de Kehl l'ont mis dans leur table chronologique; et une lettre de Voltaire à Damilaville, du 10 octobre 1762, doit avoir été écrite vers le temps où parut l'édition en vingt-sept pages. B.

[2] Ces *Homélies*, qui sont des années 1767 et 1769, font, dans la présente édition, partie des tomes XLIII et XLV. B.

SERMON
DES CINQUANTE.

Cinquante personnes instruites, pieuses, et raisonnables, s'assemblent depuis un an tous les dimanches dans une ville peuplée et commerçante : elles font des prières, après lesquelles un membre de la société prononce un discours; ensuite on dîne, et après le repas on fait une collecte pour les pauvres. Chacun préside à son tour; c'est au président à faire la prière et à prononcer le sermon. Voici une de ces prières et un de ces sermons.

Si les semences de ces paroles tombent dans une bonne terre, on ne doute pas qu'elles ne fructifient.

PRIÈRE.

Dieu de tous les globes et de tous les êtres, la seule prière qui puisse vous convenir est la soumission ; car que demander à celui qui a tout ordonné, tout prévu, tout enchaîné, depuis l'origine des choses ? Si pourtant il est permis de représenter ses besoins à un père, conservez dans nos cœurs cette soumission même, conservez-y votre religion pure; écartez de nous toute superstition : si l'on peut vous insulter par des sacrifices indignes, abolissez ces infames mystères; si l'on peut déshonorer la Divinité par des fables ab-

surdes, périssent ces fables à jamais; si les jours du prince et du magistrat ne sont point comptés de toute éternité, prolongez la durée de leurs jours; conservez la pureté de nos mœurs, l'amitié que nos frères se portent, la bienveillance qu'ils ont pour tous les hommes, leur obéissance pour les lois, et leur sagesse dans la conduite privée; qu'ils vivent et qu'ils meurent en n'adorant qu'un seul Dieu, rémunérateur du bien, vengeur du mal, un Dieu qui n'a pu naître ni mourir, ni avoir des associés, mais qui a dans ce monde trop d'enfants rebelles.

SERMON.

Mes frères, la religion est la voix secrète de Dieu, qui parle à tous les hommes; elle doit tous les réunir, et non les diviser; donc toute religion qui n'appartient qu'à un peuple est fausse. La nôtre est dans son principe celle de l'univers entier; car nous adorons un Être suprême comme toutes les nations l'adorent, nous pratiquons la justice que toutes les nations enseignent, et nous rejetons tous ces mensonges que les peuples se reprochent les uns aux autres : ainsi, d'accord avec eux dans le principe qui les concilie, nous différons d'eux dans les choses où ils se combattent.

Il est impossible que le point dans lequel tous les hommes de tous les temps se réunissent, ne soit l'unique centre de la vérité, et que les points dans lesquels ils diffèrent tous ne soient les étendards du mensonge. La religion doit être conforme à la morale, et universelle comme elle; ainsi toute religion dont les

dogmes offensent la morale est certainement fausse. C'est sous ce double aspect de perversité et de fausseté que nous examinerons dans ce discours les livres des Hébreux et de ceux qui leur ont succédé[1]. Voyons d'abord si ces livres sont conformes à la morale, ensuite nous verrons s'ils peuvent avoir quelque ombre de vraisemblance. Les deux premiers points seront pour l'*Ancien Testament*, et le troisième pour le *Nouveau*.

PREMIER POINT.

Vous savez, mes frères, quelle horreur nous a saisis lorsque nous avons lu ensemble les écrits des Hébreux, en portant seulement notre attention sur tous les traits contre la pureté, la charité, la bonne foi, la justice, et la raison universelle, que non seulement on trouve dans chaque chapitre, mais que, pour comble de malheur, on y trouve consacrés.

Premièrement, sans parler de l'injustice extravagante dont on ose charger l'Être suprême, d'avoir donné la parole à un serpent pour séduire une femme[2], et perdre l'innocente postérité de cette femme, suivons pied à pied toutes les horreurs historiques qui révoltent la nature et le bon sens. Un des premiers patriarches, Loth, neveu d'Abraham, reçoit chez lui deux anges[3] déguisés en pélerins; les habitants de Sodome conçoivent des desirs impudiques pour les deux anges; Loth, qui avait deux jeunes filles promises en mariage, offre de les prostituer au peuple à la place de ces deux étrangers. Il fallait que ces filles fussent

[1] Les chrétiens. B. — [2] *Genèse*, III, 3. B. — [3] Id., XIX, 1 et suiv. B.

étrangement accoutumées à être prostituées, puisque la première chose qu'elles font après que leur ville a été consumée par une pluie de feu, et que leur mère a été changée en une statue de sel, c'est d'enivrer leur père [1] deux nuits de suite pour coucher avec lui l'une après l'autre : cela est imité de l'ancienne fable arabique de Cyniras et de Myrrha; mais, dans cette fable bien plus honnête, Myrrha est punie de son crime, au lieu que les filles de Loth sont récompensées par la plus grande et la plus chère des bénédictions selon l'esprit juif, elles sont mères d'une nombreuse postérité.

Nous n'insisterons point sur le mensonge d'Isaac père des justes, qui dit que sa femme est sa sœur [2]; soit qu'il ait renouvelé ce mensonge d'Abraham [3], soit qu'Abraham fût coupable en effet d'avoir fait de sa sœur sa propre femme; mais arrêtons-nous un moment au patriarche Jacob, qu'on nous donne comme le modèle des hommes. Il force son frère, qui meurt de faim, de lui céder son droit d'aînesse pour une assiette de lentilles [4]; ensuite il trompe son vieux père au lit de la mort [5]; après avoir trompé son père, il trompe et vole son beau-père Laban [6] : c'est peu d'épouser deux sœurs, il couche avec toutes ses servantes [7]; et Dieu bénit cette incontinence et ces fourberies. Quelles sont les actions des enfants d'un tel père? Dina sa fille plaît à un prince de Sichem, et il est vraisemblable qu'elle aime ce prince, puisqu'elle couche avec lui; le prince la demande en mariage, on

[1] *Genèse*, XIX, 32 et suiv. B. — [2] Id., XXVI, 7. B. — [3] Id., XX, 2. B. — [4] Id, XXV, 34. B. — [5] Id., XXVII, 24. B. — [6] Id. XXXI. B. — [7] Id., XXX. B.

la lui accorde à condition qu'il se fera circoncire lui et son peuple. Ce prince accepte la proposition; mais, sitôt que lui et les siens se sont fait cette opération douloureuse, qui pourtant leur devait laisser assez de forces pour se défendre, la famille de Jacob égorge tous les hommes de Sichem, et fait esclaves les femmes et les enfants.

Nous avons, dans notre enfance, entendu l'histoire de Thyeste et de Pélopée; cette incestueuse abomination est renouvelée dans Juda, le patriarche et le père de la première tribu; il couche avec sa belle-fille, ensuite il veut la faire mourir. Ce livre, après cela, suppose que Joseph, un enfant de cette famille errante, est vendu en Égypte, et que cet étranger y est établi premier ministre pour avoir expliqué un songe. Mais quel premier ministre qu'un homme qui, dans un temps de famine, oblige toute une nation de se faire esclave pour avoir du pain! quel magistrat parmi nous, dans un temps de famine, oserait proposer un marché si abominable? et quelle nation accepterait cet infame marché? N'examinons point ici comment soixante et dix personnes de la famille de Joseph, qui s'établirent en Égypte, purent, en deux cent quinze ans, se multiplier jusqu'à six cent mille combattants, sans compter les femmes, les vieillards, et les enfants; ce qui devait composer une multitude de près de deux millions d'ames. Ne discutons point comment le texte porte quatre cent trente ans, lorsque le même texte en a porté deux cent quinze. Le nombre infini de contradictions, qui sont le sceau de l'imposture, n'est pas ici l'objet qui doit nous arrêter.

Écartons pareillement les prodiges ridicules de Moïse, et des enchanteurs de Pharaon, et tous ces miracles faits pour donner au peuple juif un malheureux coin de mauvaise terre, qu'ils achètent ensuite par le sang et par le crime, au lieu de leur donner la fertile terre d'Égypte où ils étaient. Tenons-nous-en à cette voie affreuse d'iniquité par laquelle on le fait marcher. Leur Dieu avait fait de Jacob un voleur, et il fait des voleurs de tout un peuple; il ordonne à son peuple de dérober et d'emporter tous les vases d'or et d'argent, et tous les ustensiles des Égyptiens. Voilà donc ces misérables, au nombre de six cent mille combattants, qui, au lieu de prendre les armes en gens de cœur, s'enfuient en brigands conduits par leur Dieu. Si ce Dieu leur avait voulu donner une bonne terre, il pouvait leur donner l'Égypte; mais non : il les conduit dans un désert. Ils pouvaient se sauver par le chemin le plus court, et ils se détournent de plus de trente milles pour passer la mer Rouge à pied sec. Après ce beau miracle, le propre frère de Moïse leur fait un autre dieu, et ce dieu est un veau. Pour punir son frère, le même Moïse ordonne à des prêtres de tuer leurs fils, leurs frères, leurs pères; et ces prêtres tuent vingt-trois mille Juifs, qui se laissent égorger comme des bêtes.

Après cette boucherie, il n'est pas étonnant que ce peuple abominable sacrifie des victimes humaines à son dieu, qu'il appelle *Adonaï*, du nom d'*Adonis*, qu'il emprunte des Phéniciens. Le vingt-neuvième verset du chapitre XXVII du *Lévitique* défend expressément de racheter les hommes dévoués à l'anathème

du sacrifice, et c'est sur cette loi de cannibales que Jephté, quelque temps après, immole sa propre fille.

Ce n'était pas assez de vingt-trois mille hommes égorgés pour un veau, on nous en compte encore vingt-quatre mille autres immolés pour avoir eu commerce avec des filles idolâtres : digne prélude, digne exemple, mes frères, des persécutions en matière de religion.

Ce peuple avance dans les déserts et dans les rochers de la Palestine. Voilà votre beau pays, leur dit Dieu : égorgez tous les habitants, tuez tous les enfants mâles, faites mourir les femmes mariées, réservez pour vous toutes les petites filles. Tout cela est exécuté à la lettre selon les livres hébreux ; et nous frémirions d'horreur à ce récit, si le texte n'ajoutait pas que les Juifs trouvèrent dans le camp des Madianites 675,000 brebis, 72,000 bœufs, 61,000 ânes, et 32,000 pucelles. L'absurdité dément heureusement ici la barbarie ; mais, encore une fois, ce n'est pas ici que j'examine le ridicule et l'impossible ; je m'arrête à ce qui est exécrable.

Après avoir passé le Jourdain à pied sec, comme la mer, voilà ce peuple dans la terre promise. La première personne qui introduit par une trahison ce peuple saint, est une prostituée nommée Rahab. Dieu se joint à cette prostituée ; il fait tomber les murs de Jéricho au bruit de la trompette ; le saint peuple entre dans cette ville, sur laquelle il n'avait, de son aveu, aucun droit, et il massacre les hommes, les femmes, et les enfants. Passons sous silence les autres carnages, les rois crucifiés, les prétendues guerres contre

les géants de Gaza et d'Ascalon, et le meurtre de ceux qui ne pouvaient prononcer le mot *Shiboleth*.

Écoutons cette belle aventure :

Un lévite arrive sur son âne, avec sa femme, à Gabaa dans la tribu de Benjamin : quelques Benjamites voulant absolument commettre le péché de Sodome avec le lévite, ils assouvissent leur brutalité sur la femme qui meurt de cet excès; il fallait punir les coupables : point du tout. Les onze tribus massacrent toute la tribu de Benjamin ; il n'en échappe que six cents hommes; mais les onze tribus sont enfin fâchées de voir périr une des douze, et pour y remédier, ils exterminent les habitants d'une de leurs propres villes pour y prendre six cents filles qu'ils donnent aux six cents Benjamites survivants pour perpétuer cette belle race.

Que de crimes commis au nom du Seigneur ! ne rapportons que celui de l'homme de Dieu, Aod. Les Juifs, venus de si loin pour conquérir, sont soumis aux Philistins; malgré le Seigneur, ils ont juré obéissance au roi Églon : un saint juif, c'est Aod, demande à parler tête à tête avec le roi de la part de Dieu. Le roi ne manque pas d'accorder l'audience; Aod l'assassine, et c'est de cet exemple qu'on s'est servi tant de fois chez les chrétiens pour trahir, pour perdre, pour massacrer tant de souverains.

Enfin, la nation chérie, qui avait été ainsi gouvernée par Dieu même, veut avoir un roi, de quoi le prêtre Samuel est bien fâché. Le premier roi juif renouvelle la coutume d'immoler des hommes : Saül ordonna prudemment que personne ne mangeât de tout

le jour pour mieux combattre les Philistins, et pour que ses soldats eussent plus de force et de vigueur; il jura au Seigneur de lui immoler celui qui aurait mangé : heureusement le peuple fut plus sage que lui; il ne permit pas que le fils du roi fût sacrifié pour avoir mangé un peu de miel. Mais voici, mes frères, l'action la plus détestable et la plus consacrée : il est dit que Saül prend prisonnier un roi du pays, nommé Agag; il ne tua point son prisonnier; il en agit comme chez les nations humaines et polies. Qu'arriva-t-il? le Seigneur en est irrité; et voici Samuel, prêtre du Seigneur, qui lui dit : « Vous êtes réprouvé pour « avoir épargné un roi qui s'est rendu à vous; » et aussitôt ce prêtre boucher coupe Agag par morceaux. Que dirait-on, mes frères, si, lorsque l'empereur Charles-Quint eut un roi de France en ses mains, son chapelain fût venu lui dire : Vous êtes damné pour n'avoir pas tué François Ier, et que ce chapelain eût égorgé ce roi de France aux yeux de l'empereur, et en eût fait un hachis? Mais que dirons-nous du saint roi David, de celui qui est agréable devant le dieu des Juifs, et qui mérite que le messie vienne de ses reins? Ce bon roi David fait d'abord le métier de brigand : il rançonne, il pille tout ce qu'il trouve; il pille entre autres un homme riche nommé Nabal, et il épouse sa femme. Il se réfugie chez le roi Achis, et va, pendant la nuit, mettre à feu et à sang les villages de ce roi Achis son bienfaiteur : il égorge, dit le texte sacré, hommes, femmes, enfants, de peur qu'il ne reste quelqu'un pour en porter la nouvelle. Devenu roi, il ravit la femme d'Urie, fait tuer le mari; et c'est

de cet adultère homicide que vient le messie, le fils de Dieu, Dieu lui-même : ô blasphème! Ce David, devenu ainsi l'aïeul de Dieu pour récompense de son horrible crime, est puni pour la seule bonne et sage action qu'il ait faite. Il n'y a pas de prince bon et prudent qui ne doive savoir le nombre de son peuple, comme tout pasteur doit savoir le nombre de son troupeau. David fait le dénombrement, sans qu'on nous dise pourtant combien il avait de sujets, et c'est pour avoir fait ce sage et utile dénombrement, qu'un prophète vient de la part de Dieu lui donner à choisir, de la guerre, de la peste, ou de la famine[1].

Ne nous appesantissons pas, mes chers frères, sur les barbaries sans nombre des rois de Juda et d'Israël, sur ces meurtres, sur ces attentats, toujours mêlés de contes ridicules; ce ridicule pourtant est toujours sanguinaire, et il n'y a pas jusqu'au prophète Élisée qui ne soit barbare. Ce digne dévot fait dévorer quarante enfants par des ours, parceque ces petits innocents l'avaient appelé *tête chauve*. Laissons là cette nation atroce dans sa captivité de Babylone, et dans son esclavage sous les Romains, avec toutes les belles promesses de leur dieu Adonis ou Adonaï, qui avait si souvent assuré aux Juifs la domination de toute la terre. Enfin, sous le gouvernement sage des Romains, il naît un roi aux Hébreux, et ce roi, mes frères, ce silo, ce messie, vous savez qui il est : c'est celui qui, ayant d'abord été mis dans le grand nombre de ces prophètes sans mission, qui, n'ayant

[1] Voyez, tome XXX, page 147, ce que Voltaire dit de ces *trois ingrédients de ce bas monde*. B.

pas le sacerdoce, se fesaient un métier d'être inspirés, a été, au bout de quelques centuries, regardé comme un Dieu. N'allons pas plus loin ; voyons sur quels prétextes, sur quels faits, sur quels miracles, sur quelles prédictions, enfin, sur quel fondement est bâtie cette dégoûtante et abominable histoire.

SECOND POINT.

O mon Dieu! si tu descendais toi-même sur la terre, si tu me commandais de croire ce tissu de meurtres, de vols, d'assassinats, d'incestes, commis par ton ordre et en ton nom, je te dirais : Non, ta sainteté ne veut pas que j'acquiesce à ces choses horribles qui t'outragent ; tu veux m'éprouver sans doute.

Comment donc, vertueux et sages auditeurs, pourrions-nous croire cette affreuse histoire sur les témoignages misérables qui nous en restent ?

Parcourons d'une manière sommaire ces livres si faussement imputés à Moïse : je dis faussement ; car il n'est pas possible que Moïse ait parlé de choses arrivées long-temps après lui, et nul de nous ne croirait que les Mémoires de Guillaume, prince d'Orange, fussent de sa main, si dans ces Mémoires il était parlé de faits arrivés après sa mort. Parcourons, dis-je, ce qu'on nous raconte sous le nom de Moïse. D'abord Dieu fait la lumière qu'il nomme *jour*, puis les ténèbres qu'il nomme *nuit*, et ce fut le premier jour. Ainsi il y eut des jours avant que le soleil fût fait.

Puis le sixième jour, Dieu fait l'homme et la femme ; mais l'auteur oubliant que la femme était déjà faite,

la tire ensuite d'une côte d'Adam. Adam et Ève sont mis dans un jardin d'où il sort quatre fleuves; et parmi ces quatre fleuves il y en a deux, l'Euphrate et le Nil [1], qui ont leur source à mille lieues l'un de l'autre. Le serpent parlait alors comme l'homme; il était le plus fin des animaux des champs; il persuade à la femme de manger une pomme, et la fait ainsi chasser du paradis. Le genre humain se multiplie, et les enfants de Dieu deviennent amoureux des filles des hommes. Il y avait des géants sur la terre, et Dieu se repentit d'avoir fait l'homme; il voulut donc l'exterminer par le déluge; mais il voulut sauver Noé, et lui commanda de faire un vaisseau de trois cents coudées de bois de peuplier : dans ce seul vaisseau doivent entrer sept paires de tous les animaux mondes, et deux des immondes; il fallait donc les nourrir pendant dix mois que l'eau fut sur la terre. Or, vous voyez ce qu'il eût fallu pour nourrir quatorze éléphants, quatorze chameaux, quatorze bufles, autant de chevaux, d'ânes, d'élans, de cerfs, de daims, de serpents, d'autruches, enfin, plus de deux mille espèces. Vous me demanderez où l'on avait pris l'eau pour l'élever sur toute la terre, quinze coudées au-dessus des plus hautes montagnes? Le texte répond que cela fut pris dans les cataractes du ciel. Dieu sait où sont ces cataractes. Dieu fait, après le déluge, une alliance avec Noé, et avec tous les animaux; et, pour confirmer cette alliance, il institue l'arc-en-ciel.

Ceux qui écrivaient cela n'étaient pas, comme vous

[1] La *Genèse*, II, 11-14, nomme les quatre fleuves *Phison*, *Gehon*, *Tigre*, *Euphrate*. B.

voyez, grands physiciens. Voilà donc Noé qui a une religion donnée de Dieu, et cette religion n'est ni la juive ni la chrétienne. La postérité de Noé veut bâtir une tour qui aille jusqu'au ciel; belle entreprise! Dieu la craint; il fait parler plusieurs langues différentes en un moment aux ouvriers qui se dispersent. Tout est dans cet ancien goût oriental.

C'est une pluie de feu qui change les villes en lac; c'est la femme de Loth changée en une statue de sel; c'est Jacob qui se bat toute une nuit contre un ange, et qui est blessé à la cuisse; c'est Joseph vendu esclave en Égypte, qui devient premier ministre pour avoir expliqué un rêve. Soixante et dix personnes de sa famille s'établissent en Égypte, et en deux cent quinze ans se multiplient, comme nous l'avons vu[1], jusqu'à deux millions. Ce sont ces deux millions d'Hébreux qui s'enfuient d'Égypte, et qui prennent le plus long pour avoir le plaisir de passer la mer à sec.

Mais ce miracle n'a rien d'étonnant; les magiciens de Pharaon en fesaient de fort beaux, et ils en savaient presque autant que Moïse : ils changeaient comme lui une verge en serpent; ce qui est une chose toute simple.

Si Moïse changeait les eaux en sang, ainsi fesaient les sages de Pharaon. Il fesait naître des grenouilles, et eux aussi. Mais ils furent vaincus sur l'article des poux; les Juifs, en cette partie, en savaient plus que les autres nations.

Enfin Adonaï fait mourir chaque premier-né d'Égypte pour laisser partir son peuple à son aise. La mer

[1] Page 607. B.

se sépare pour ce peuple, c'était bien le moins qu'on pût faire en cette occasion; tout le reste est de la même force. Ces peuples errent dans le désert. Quelques maris se plaignent de leurs femmes; aussitôt il se trouve une eau qui fait enfler et crever toute femme qui a forfait à son honneur. Ils n'ont ni pain ni pâte; on leur fait pleuvoir des cailles et de la manne. Leurs habits se conservent quarante ans, et croissent avec les enfants; il descend apparemment des habits du ciel pour les enfants nouveau-nés.

Un prophète du voisinage veut maudire ce peuple, mais son ânesse s'y oppose avec un ange, et l'ânesse parle très raisonnablement et assez long-temps au prophète.

Ce peuple attaque-t-il une ville; les murailles tombent au son des trompettes, comme Amphion en bâtissait au son de sa flûte. Mais voici le plus beau: cinq rois amorrhéens, c'est-à-dire cinq chefs de village, tâchent de s'opposer aux ravages de Josué; ce n'est pas assez qu'ils soient vaincus et qu'on en fasse un grand carnage, le seigneur Adonaï fait pleuvoir sur les fuyards une grosse pluie de pierres. Ce n'est pas encore assez; il échappe quelques fugitifs, et pour donner à Israël tout le temps de les poursuivre, la nature suspend ses lois éternelles; le soleil s'arrête à Gabaon, et la lune sur Aialon. Nous ne comprenons pas trop comment la lune était de la partie, mais enfin le livre de Josué ne permet pas d'en douter, et il cite, pour son garant, le livre du *Droiturier*. Vous remarquerez, en passant, que ce livre du *Droiturier* est cité dans les *Paralipomènes;* c'est comme si l'on vous

donnait pour authentique un livre du temps de Charles-Quint, dans lequel on citerait Puffendorf. Mais passons. De miracles en miracles nous arrivons jusqu'à Samson, représenté comme un fameux paillard, favori de Dieu; celui-là, parcequ'il n'était pas rasé, défait mille Philistins avec une mâchoire d'âne, et attache par la queue trois cents renards qu'il trouve à point nommé.

Il n'y a presque pas une page qui ne présente de pareils contes : ici, c'est l'ombre de Samuel qui paraît à la voix d'une sorcière; là, c'est l'ombre d'un cadran (supposé que ces misérables eussent des cadrans) qui recule de dix degrés à la prière d'Ézéchias qui demande judicieusement ce signe. Dieu lui donne le choix de faire avancer ou reculer l'heure, et le docte Ézéchias trouve qu'il n'est pas difficile de faire avancer l'ombre, mais bien de la reculer.

C'est Élie qui monte au ciel dans un char de feu; ce sont des enfants qui chantent dans une fournaise ardente. Je n'aurais jamais fait si je voulais entrer dans le détail de toutes les extravagances inouïes dont ce livre fourmille; jamais le sens commun ne fut attaqué avec tant d'indécence et de fureur.

Tel est, d'un bout à l'autre, cet *Ancien Testament*, le père du *Nouveau*, père qui désavoue son fils, et qui le tient pour un enfant bâtard et rebelle; car les Juifs, fidèles à la loi de Moïse, regardent avec exécration le christianisme élevé sur les ruines de cette loi. Mais les chrétiens, à force de subtilités, ont voulu justifier le *Nouveau Testament* par l'*Ancien* même. Ainsi, ces deux religions se combattent avec les

mêmes armes; elles appellent en témoignage les mêmes prophètes; elles attestent les mêmes prédictions.

Les siècles à venir, qui auront vu passer ces cultes insensés, et qui peut-être, hélas! en reverront d'autres non moins indignes de Dieu et des hommes, pourront-ils croire que le judaïsme et le christianisme se soient appuyés sur de tels fondements, sur ces prophéties? et quelles prophéties? Écoutez: Le prophète Isaïe est appelé par le roi Achaz, roi de Juda, pour lui faire quelques prédictions, selon la coutume vaine et superstitieuse de tout l'Orient; car ces prophètes étaient, comme vous le savez, des gens qui se mêlaient de deviner pour gagner quelque chose, ainsi qu'il y en avait encore beaucoup en Europe dans le siècle passé, et surtout parmi le petit peuple. Le roi Achaz, assiégé dans Jérusalem par Salmanazar, qui avait pris Samarie, demanda donc au devin une prophétie et un signe. Isaïe lui dit: Voici le signe.

« Une fille sera engrossée, elle enfantera un fils qui « aura nom *Emmanuel;* il mangera du beurre et du « miel jusqu'à ce qu'il sache rejeter le mal et choisir « le bien; et avant que cet enfant soit en cet état, la « terre que tu as en détestation sera abandonnée par « ses deux rois; et l'Éternel sifflera aux mouches qui « sont sur les bords des ruisseaux d'Égypte et d'As- « sur: et le Seigneur prendra un rasoir de louage, et « fera la barbe au roi d'Assur; il lui rasera la tête et « le poil des pieds. »

Après cette belle prédiction, rapportée dans Isaïe, et dont il n'est pas dit un mot dans le livre des *Rois*,

le prophète est chargé lui-même de l'exécution. Le Seigneur lui commande d'abord d'écrire, dans un grand rouleau, qu'on se hâte de *butiner* : il hâte le pillage, puis, en présence de témoins, il couche avec une fille, et lui fait un enfant; mais au lieu de l'appeler *Emmanuel*, il lui donne le nom de *Maher Salal-has-bas*. Voilà, mes frères, ce que les chrétiens ont détourné en faveur de leur Christ : voilà la prophétie qui établit le christianisme. La fille à qui le prophète fait un enfant, c'est incontestablement la *Vierge Marie; Maher Salal-has-bas*, c'est *Jésus-Christ;* pour le beurre et le miel je ne sais pas ce que c'est. Chaque devin prédit aux Juifs leur délivrance, quand ils sont captifs; et cette délivrance, c'est, selon les chrétiens, la Jérusalem céleste, et l'Église de nos jours. Tout est prédiction chez les Juifs; mais chez les chrétiens, tout est miracle, et toutes ces prédictions sont des figures de Jésus-Christ.

Voici, mes frères, une de ces belles et éclatantes prédictions : le grand prophète Ézéchiel voit un vent d'aquilon, et quatre animaux, et des roues de chrysolite toutes pleines d'yeux, et l'Éternel lui dit : *Lève-toi, mange un livre, et puis va-t'en.*

L'Éternel lui commande de dormir trois cent quatre-vingt-dix jours sur le côté gauche, et ensuite quarante sur le côté droit. L'Éternel le lie avec des cordes; ce prophète était assurément un homme à lier : nous ne sommes pas au bout. Puis-je répéter sans vomir ce que Dieu ordonne à Ézéchiel? Il le faut. Dieu lui ordonne de manger du pain d'orge cuit avec de la merde. Croirait-on que le plus sale faquin de nos

jours pût imaginer de pareilles ordures? Oui, mes frères, le prophète mange son pain d'orge avec ses excréments : il se plaint que ce déjeuné lui répugne un peu, et Dieu, par accommodement, lui permet de ne plus mêler à son pain que de la fiente de vache. C'est donc là un type, une figure de l'Église de Jésus-Christ.

Après cet exemple, il est inutile d'en rapporter d'autres, et de perdre notre temps à combattre toutes les rêveries dégoûtantes et abominables qui font le sujet des disputes entre les juifs et les chrétiens : contentons-nous de déplorer l'aveuglement le plus à plaindre qui ait jamais offusqué la raison humaine; espérons que cet aveuglement finira comme tant d'autres; et venons au *Nouveau Testament*, digne suite de ce que nous venons de dire.

TROISIÈME POINT.

C'est en vain que les Juifs furent un peu plus éclairés du temps d'Auguste que dans les siècles barbares dont nous venons de parler : c'est en vain que les Juifs commencèrent à connaître l'immortalité de l'ame, dogme inconnu à Moïse; et les récompenses de Dieu après la mort des justes, comme les punitions (quelles qu'elles soient) pour les méchants, dogme non moins ignoré de Moïse. La raison n'en perça pas davantage chez le misérable peuple dont est sortie cette religion chrétienne, qui a été la source de tant de divisions, de guerres civiles et de crimes, qui a fait couler tant de sang, et qui est partagée en tant de sectes ennemies dans les coins de la terre où elle règne.

Il y eut toujours chez les Juifs des gens de la lie du peuple qui firent les prophètes pour se distinguer de la populace : voici celui qui a fait le plus de bruit, et dont on a fait un dieu : voici le précis de son histoire en peu de mots, telle qu'elle est rapportée dans les livres qu'on nomme *Évangiles*. Ne cherchons point dans quel temps ces livres ont été écrits, quoiqu'il soit évident qu'ils l'ont été après la ruine de Jérusalem [1]. Vous savez avec quelle absurdité les quatre auteurs se contredisent; c'est une preuve démonstrative de mensonge. Hélas! nous n'avons pas besoin de tant de preuves pour ruiner ce malheureux édifice; contentons-nous d'un récit court et fidèle.

D'abord on fait Jésus descendant d'Abraham et de David, et l'écrivain Matthieu compte quarante-deux générations en deux mille ans; mais, dans son compte, il ne s'en trouve que quarante et une, et dans cet arbre généalogique qu'il tire des livres des *Rois*, il se trompe encore lourdement en donnant Josias pour père à Jéchonias.

Luc donne aussi une généalogie; mais il y met cin-

[1] Voici ce qu'on lit dans l'édition portant le millésime 1749 :

« Si on veut savoir en quel temps ces quatre évangiles ont été écrits, il est « évident qu'ils l'ont été après la prise de Jérusalem. Car, au chapitre vingt- « troisième du livre attribué à Matthieu, Jésus dit aux prêtres : Serpents, « race de vipères, etc., tombe sur vous tout le sang innocent répandu depuis « le sang d'Abel le juste, jusqu'au sang de Zacharie, fils de Baruch, tué en- « tre le temple et l'autel! Il n'est parlé, mes frères, d'un Zacharie, fils de « Baruch, tué entre le temple et l'autel, que dans l'histoire du siége de Jé- « rusalem, par Flavius Josèphe. Donc il est démontré que cet évangile ne « fut écrit qu'après le livre de Josèphe. Vous savez... » — M. A.-A. Renouard avait déjà rapporté ce passage d'après une édition in-12, qu'il dit d'Angleterre. B.

quante-six générations depuis Abraham, et ce sont des générations toutes différentes. Enfin, pour comble, ces généalogies sont celles de Joseph, et les évangélistes assurent que Jésus n'est pas fils de Joseph. En vérité, serait-on reçu dans un chapitre d'Allemagne sur de telles preuves de noblesse? et c'est du fils de Dieu dont il s'agit! et c'est Dieu lui-même qui est l'auteur de ce livre!

Matthieu dit que, quand ce Jésus, roi des Juifs, fut né dans une étable dans la ville de Bethléem, trois mages ou trois rois virent son étoile en Orient, qu'ils suivirent cette étoile, laquelle s'arrêta sur Bethléem, et que le roi Hérode, ayant entendu ces choses, fit massacrer tous les petits enfants au-dessous de deux ans : y a-t-il une horreur plus ridicule? Matthieu ajoute que le père et la mère emmenèrent le petit enfant en Égypte, et y restèrent jusqu'à la mort d'Hérode. Luc dit formellement le contraire : il marque que Joseph et Marie restèrent paisiblement durant six semaines à Bethléem, qu'ils allèrent à Jérusalem, de là à Nazareth, et que tous les ans ils allaient à Jérusalem.

Les évangélistes se contredisent sur le temps de la vie de Jésus, sur les miracles, sur le jour de la cène, sur celui de sa mort, sur les apparitions après sa mort, en un mot, sur presque tous les faits[1]. Il y avait quarante-neuf évangiles faits par les chrétiens des premiers siècles, qui se contredisaient tous encore davantage : enfin, l'on choisit les quatre qui nous res-

[1] L'édition de 1749 porte : « Les évangélistes se contredisent sur le « temps de la vie de Jésus, *sur ses prédications, sur le jour de sa* « *cène*, etc. » B.

tent; mais quand même ils seraient tous d'accord, que d'inepties, grand dieu ! que de misères ! que de choses puériles et odieuses !

La première aventure de Jésus, c'est-à-dire du fils de Dieu, c'est d'être enlevé par le diable; car le diable, qui n'a point paru dans le livre de Moïse, joue un grand rôle dans l'*Évangile*. Le diable donc emporte Dieu sur une montagne dans le désert; il lui montre de là tous les royaumes de la terre. Quelle est cette montagne d'où l'on découvre tant de pays? nous n'en savons rien.

Jean rapporte que Jésus va à une noce, et qu'il y change l'eau en vin; qu'il chasse du parvis du temple ceux qui vendaient des animaux pour les sacrifices ordonnés par la loi.

Toutes les maladies étaient alors des possessions du diable; et en effet Jésus donne pour mission à ses apôtres de chasser les diables. Il délivre donc en passant un possédé qui avait une légion de démons, et il fait entrer ces démons dans un troupeau de cochons, qui se précipitent dans la mer de Tibériada : on peut croire que les maîtres de ces cochons, qui apparemment n'étaient pas juifs, ne furent pas contents de cette farce. Il guérit un aveugle, et cet aveugle voit des hommes comme si c'étaient des arbres. Il veut manger des figues en hiver, il en cherche sur un figuier, et n'en trouvant point, il maudit l'arbre et le fait sécher; et le texte ne manque pas d'ajouter prudemment : *Car ce n'était pas le temps des figues.*

Il se transforme pendant la nuit, et il fait venir Moïse et Élie.... En vérité, les contes des sorciers

approchent-ils de ces impertinences? Cet homme qui disait continuellement des injures atroces aux pharisiens, qui les appelait *races de vipères, sépulcres blanchis*, est enfin traduit par eux à la justice, et supplicié avec deux voleurs; et ses historiens ont le front de nous dire qu'à sa mort la terre a été couverte d'épaisses ténèbres en plein midi, et en pleine lune; comme si tous les écrivains de ce temps-là n'auraient pas parlé d'un si étrange miracle.

Après cela il ne coûte rien de se dire ressuscité, et de prédire la fin du monde, qui n'est pourtant pas arrivée.

La secte de ce Jésus subsiste cachée, le fanatisme l'augmente [1]; on n'ose pas d'abord faire de cet homme un Dieu, mais bientôt on s'encourage. Je ne sais quelle métaphysique de Platon s'amalgame avec la secte nazaréenne; on fait de Jésus le *logos*, le Verbe-Dieu, puis consubstantiel à Dieu son père. On imagine la Trinité; et pour la faire croire, on falsifie les premiers évangiles.

On ajoute un passage touchant cette Trinité, de même qu'on falsifie l'historien Josèphe, pour lui faire dire un mot de Jésus, quoique Josèphe soit un historien trop grave pour avoir fait mention d'un tel homme. On va jusqu'à supposer des vers des sibylles: on suppose des Canons des apôtres, des Constitutions des apôtres, un Symbole des apôtres, un voyage de Simon Pierre à Rome, un assaut de miracles entre ce Simon et un autre Simon prétendu magicien. En

[1] Dans l'édition de 1749, il y a : « La secte de ce Jésus subsiste cachée; le « fanatisme s'augmente: on n'ose, etc. » B.

un mot, point d'artifices, de fraudes, d'impostures, que les nazaréens ne mettent en œuvre : et après cela on vient nous dire tranquillement que les apôtres prétendus n'ont pu être ni trompés ni trompeurs, et qu'il faut croire à des témoins qui se sont fait égorger pour soutenir leurs dépositions.

O malheureux trompeurs et trompés qui parlez ainsi! quelle preuve avez-vous que ces apôtres ont écrit ce qu'on met sous leur nom? Si on a pu supposer des canons, n'a-t-on pas pu supposer des évangiles? N'en reconnaissez-vous pas vous-mêmes de supposés? Qui vous a dit que les apôtres sont morts pour soutenir leur témoignage? Il n'y a pas un seul historien contemporain qui ait seulement parlé de Jésus et de ses apôtres. Avouez que vous soutenez des mensonges par des mensonges; avouez que la fureur de dominer sur les esprits, le fanatisme et le temps ont élevé cet édifice qui croule aujourd'hui de tous côtés, masure que la raison déteste, et que l'erreur veut soutenir.

Au bout de trois cents ans, ils viennent à bout de faire reconnaître ce Jésus pour un dieu; et, non contents de ce blasphème, ils poussent ensuite l'extravagance jusqu'à mettre ce dieu dans un morceau de pâte [1]; et tandis que leur dieu est mangé des souris, qu'on le digère, qu'on le rend avec les excréments, ils soutiennent qu'il n'y a pas de pain dans leur hostie, que c'est Dieu seul qui s'est mis à la place du pain, à la voix d'un homme. Toutes les supersti-

[1] Dans l'édition de 1749, on lit : « Ils font disparaître le pain; et tandis, etc. » B.

tions viennent en foule inonder l'Église; la rapine y préside; on vend la rémission des péchés, on vend les indulgences ainsi que les bénéfices, et tout est à l'enchère.

Cette secte se partage en une multitude de sectes: dans tous les temps on se bat, on s'égorge, on s'assassine. A chaque dispute, les rois, les princes sont massacrés.

Tel est le fruit, mes très chers frères, de l'arbre de la croix, de la potence qu'on a divinisée.

Voilà donc pourquoi on ose faire venir Dieu sur la terre! pour livrer l'Europe pendant des siècles au meurtre et au brigandage. Il est vrai que nos pères ont secoué une partie de ce joug affreux; qu'ils se sont défaits de quelques erreurs, de quelques superstitions; mais, bon Dieu, qu'ils ont laissé l'ouvrage imparfait! Tout nous dit qu'il est temps d'achever et de détruire de fond en comble l'idole dont nous avons à peine brisé quelques doigts. Déjà une foule de théologiens embrasse le socinianisme, qui approche beaucoup de l'adoration d'un seul Dieu, dégagée de superstition. L'Angleterre, l'Allemagne, nos provinces, sont pleines de docteurs sages qui ne demandent qu'à éclater; il y en a aussi un grand nombre dans d'autres pays: pourquoi donc attendre plus long-temps? pourquoi ne pas adorer Dieu en esprit et en vérité? pourquoi s'obstiner à enseigner ce qu'on ne croit pas, et se rendre coupable envers Dieu de ce péché énorme?

On nous dit qu'il faut des mystères au peuple, qu'il faut le tromper. Eh! mes frères, peut-on faire cet ou-

trage au genre humain? nos pères n'ont-ils pas déjà ôté au peuple la transsubstantiation, l'adoration des créatures et des os des morts, la confession auriculaire, les indulgences, les exorcismes, les faux miracles, et les images ridicules? Le peuple ne s'est-il pas accoutumé à la privation de ces aliments de la superstition? Il faut avoir le courage de faire encore quelques pas: le peuple n'est pas si imbécile qu'on le pense; il recevra sans peine un culte sage et simple d'un Dieu unique, tel qu'on nous dit qu'Abraham et Noé le professaient, tel que tous les sages de l'antiquité l'ont professé, tel qu'il est reçu à la Chine par tous les lettrés. Nous ne prétendons pas dépouiller les prêtres de ce que la libéralité des peuples leur a donné; mais nous voudrions que ces prêtres, qui se raillent presque tous secrètement des mensonges qu'ils débitent, se joignissent à nous pour prêcher la vérité. Qu'ils y prennent garde, ils offensent, ils déshonorent la Divinité, et alors ils la glorifieraient. Que de biens inestimables seraient produits par un si heureux changement! les princes et les magistrats en seraient mieux obéis; les peuples, plus tranquilles; l'esprit de division et de haine, dissipé. On offrirait à Dieu, en paix, les prémices de ses travaux; il y aurait certainement plus de probité sur la terre; car un grand nombre d'esprits faibles qui entendent tous les jours parler avec mépris de cette superstition chrétienne, qui savent qu'elle est tournée en ridicule par tant de prêtres même, s'imaginent, sans réfléchir, qu'il n'y a en effet aucune religion : et sur ce principe ils s'abandonnent à des excès. Mais lors-

qu'ils connaîtront que la secte chrétienne n'est en effet que le pervertissement de la religion naturelle; lorsque la raison, libre de ses fers, apprendra au peuple qu'il n'y a qu'un Dieu; que ce Dieu est le père commun de tous les hommes, qui sont frères; que ces frères doivent être, les uns envers les autres, bons et justes; qu'ils doivent exercer toutes les vertus; que Dieu étant bon et juste, doit récompenser ces vertus et punir les crimes; certes alors, mes frères, les hommes seront plus gens de bien, en étant moins superstitieux.

Nous commençons par donner cet exemple en secret, et nous osons espérer qu'il sera suivi en public.

Puisse ce grand Dieu qui m'écoute, ce Dieu qui assurément ne peut ni être né d'une fille, ni être mort à une potence, ni être mangé dans un morceau de pâte, ni avoir inspiré ces livres remplis de contradictions, de démence et d'horreur; puisse ce Dieu créateur de tous les mondes avoir pitié de cette secte de chrétiens qui le blasphèment! Puisse-t-il les ramener à la religion sainte et naturelle, et répandre ses bénédictions sur les efforts que nous fesons pour le faire adorer! *Amen.*

FIN

DU TOME QUATRIÈME DES MÉLANGES.

TABLE

DES MATIÈRES DU QUATRIÈME VOLUME DES MÉLANGES.

MÉMOIRE sur le libelle clandestinement imprimé à Lausanne sous le titre de *Guerre de M. de Voltaire*. 1759. Page 1

REQUÊTE AUX MAGNIFIQUES SEIGNEURS ET CURATEURS DE L'ACADÉMIE DE LAUSANNE. 1759. 5

LETTRE AUX AUTEURS DU JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE. 1759. 8

RELATION de la maladie, de la confession, de la mort, et de l'apparition DU JÉSUITE BERTHIER; avec la RELATION DU VOYAGE DE FRÈRE GARASSISE, et ce qui s'ensuit, en attendant ce qui s'ensuivra. 1759. 12

Apparition de frère Berthier à frère Garassise, continuateur du *Journal de Trévoux*. 23

RELATION du voyage de frère Garassise, neveu du frère Garasse, successeur de frère Berthier, et ce qui s'ensuit, en attendant ce qui s'ensuivra. 27

MÉMOIRES pour servir à la VIE DE M. DE VOLTAIRE, écrits par lui-même. 1759. — PRÉFACE du nouvel Éditeur. 37

Mémoires pour servir à la Vie de M. de Voltaire. 39

REMARQUES au sujet d'une omission qui se trouve dans le *Journal encyclopédique*, 1er janvier 1760. 129

LES QUAND, notes utiles sur un discours prononcé devant l'académie française, le 10 mars 1760. 132

PLAIDOYER DE RAMPONEAU, prononcé par lui-même devant ses juges. 1760. 136

REQUÊTE DE JÉRÔME CARRÉ AUX PARISIENS. 1760. 144

FRAGMENT d'une lettre sur *Didon*, tragédie. ibid.

RÉFLEXIONS POUR LES SOTS. 1760. 145

EXTRAIT DES NOUVELLES A LA MAIN DE LA VILLE DE MONTAUBAN EN QUERCI, 1er juillet 1760. 150

PRÉFACE DU RECUEIL DES FACÉTIES PARISIENNES. 1760. 152

DIALOGUES CHRÉTIENS, ou Préservatif contre l'Encyclopédie. 1760. — Premier dialogue entre un Prêtre et un Encyclopédiste. 154
Second dialogue entre un Prêtre et un Ministre protestant. 161
LETTRE CIVILE ET HONNÊTE à l'auteur malhonnête de la Critique de l'*Histoire universelle de M. de Voltaire*, qui n'a jamais fait d'histoire universelle : le tout au sujet de Mahomet. 1760. 171
LETTRE de M. Curstorp, pasteur de Helmstadt, à M. Kirkep, pasteur de Sauvtorp. 1760. 185
FRAGMENT d'une lettre de lord Bolingbroke. 1760. 190
AVIS. 1761. 194
A M. LE LIEUTENANT CRIMINEL DU PAYS DE GEX, et aux juges qui doivent prononcer avec lui en première instance. 1761. 197
LETTRES sur la Nouvelle Héloïse, ou Aloïsia, de Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève. 1761. — Préface du nouvel Éditeur. 205
Lettres a M. de Voltaire. 207
Seconde lettre. 213
Troisième lettre. 221
Quatrième lettre. 225
ANECDOTES SUR FRÉRON. 1761. — Avertissement du nouvel Éditeur. 230
Anecdotes sur Fréron. 231
Supplément. 239
Note. 241
Copie de la lettre de M. Royou, avocat au parlement de Rennes. ibid.
APPEL a toutes les nations de l'Europe des jugements d'un Écrivain anglais, ou Manifeste au sujet des honneurs du pavillon entre les théâtres de Londres et de Paris. 1761. — Préface du nouvel Éditeur. 247
Appel à toutes les nations de l'Europe des jugements d'un Écrivain anglais. 249
Plan de la tragédie d'*Hamlet*. 250
L'*Orpheline*, tragédie. 267
Courtes réflexions. 274
Des divers changements arrivés à l'art tragique. 279
PARALLÈLE d'Horace, de Boileau, et de Pope. 1761. 296
AVERTISSEMENT aux éditeurs de la traduction anglaise. 1761. 305
RESCRIT de l'Empereur de la Chine, à l'occasion du Projet de paix perpétuelle. 1761. 307

LETTRE DE M. CLOPICRE A M. ÉRATOU, sur la question : *Si les Juifs ont mangé de la chair humaine, et comment ils l'apprêtaient.* 1761. 312

CONVERSATION DE M. L'INTENDANT DES MENUS EN EXERCICE AVEC M. L'ABBÉ GRIZEL. 1761. 317

LETTRE DE CHARLES GOUJU A SES FRÈRES. 1761. 330

LES CAR. A M. Lefranc de Pompignan. 1761. 347

LES AH! AH! A Moïse Lefranc de Pompignan. 1761. 350

ENTRETIENS D'UN SAUVAGE ET D'UN BACHELIER. 1761. — Premier entretien. 352

Second entretien. 357

ENTRETIEN D'ARISTE ET D'ACROTAL. 1762. 363

SERMON DU RABBIN AKIB, prononcé à Smyrne le 20 novembre 1761 ; traduit de l'hébreu. 369

L'ÉDUCATION DES FILLES. 1761. 381

AVERTISSEMENT DE M. DE VOLTAIRE. 1762. 385

EXTRAIT DE LA GAZETTE DE LONDRES, du 20 février 1762. *ibid.*

EXTRAIT DES SENTIMENTS DE JEAN MESLIER. 1762. — AVERTISSEMENT du nouvel Éditeur. 390

ABRÉGÉ de la vie de Jean Meslier. 391

AVANT-PROPOS. 394

EXTRAIT DES SENTIMENTS DE JEAN MESLIER, adressés à ses paroissiens, sur une partie des abus et des erreurs en général et en particulier. — CHAP. I. Première preuve, tirée des motifs qui ont porté les hommes à établir une religion. 396

CHAP. II. 421

CHAP. III. Conformité des anciens et nouveaux miracles. 426

CHAP. IV. Troisième preuve de la fausseté de la religion, tirée des prétendues visions et révélations divines. 433

CHAP. V. § I. De l'Ancien Testament. 439

§ II. Du Nouveau Testament. 441

CHAP. VI. Quatrième preuve, tirée des erreurs de la doctrine et de la morale. 448

BALANCE ÉGALE. 1762. 460

PETIT AVIS A UN JÉSUITE. 1762. 465

AVIS concernant l'édition des ŒUVRES DE PIERRE CORNEILLE, par M. de Voltaire. 1762. 469

ÉLOGE DE M. DE CRÉBILLON. 1762. 471

Idoménée. 472

Atrée. 473

Électre. 476
Digression sur ce qui se passa entre les représentations d'*Électre* et de *Rhadamiste*. 480
Rhadamiste. 485
Xerxès. 489
Sémiramis. 490
Pyrrhus. 491
Catilina. ibid.
Le Triumvirat. 496

PIÈCES ORIGINALES concernant la mort des sieurs Calas et le Jugement rendu à Toulouse. 1762. — Extrait d'une lettre de la dame veuve Calas. 499
Lettre de Donat Calas, fils, à madame veuve Calas, sa mère. 505

A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER. 1762. 518

REQUÊTE AU ROI, en son conseil. 1762. 521

MÉMOIRE de Donat Calas, pour son père, sa mère, et son frère. 1762. 523
Déclaration de Pierre Calas. 538

HISTOIRE d'Élisabeth Canning et des Calas. 1762. — D'Élisabeth Canning. 547
Histoire des Calas. 552
Déclaration juridique de la servante de madame Calas, au sujet de la calomnie qui persécute encore cette vertueuse famille. 561

IDÉES RÉPUBLICAINES, par un membre d'un corps. 1762. 567

LETTRE DE M. FORMEY, qui peut servir de modèle aux lettres à insérer dans les journaux. 1762. 596

SERMON DES CINQUANTE. 1762. — Avertissement. 602
Sermon des Cinquante. 603

FIN DE LA TABLE.
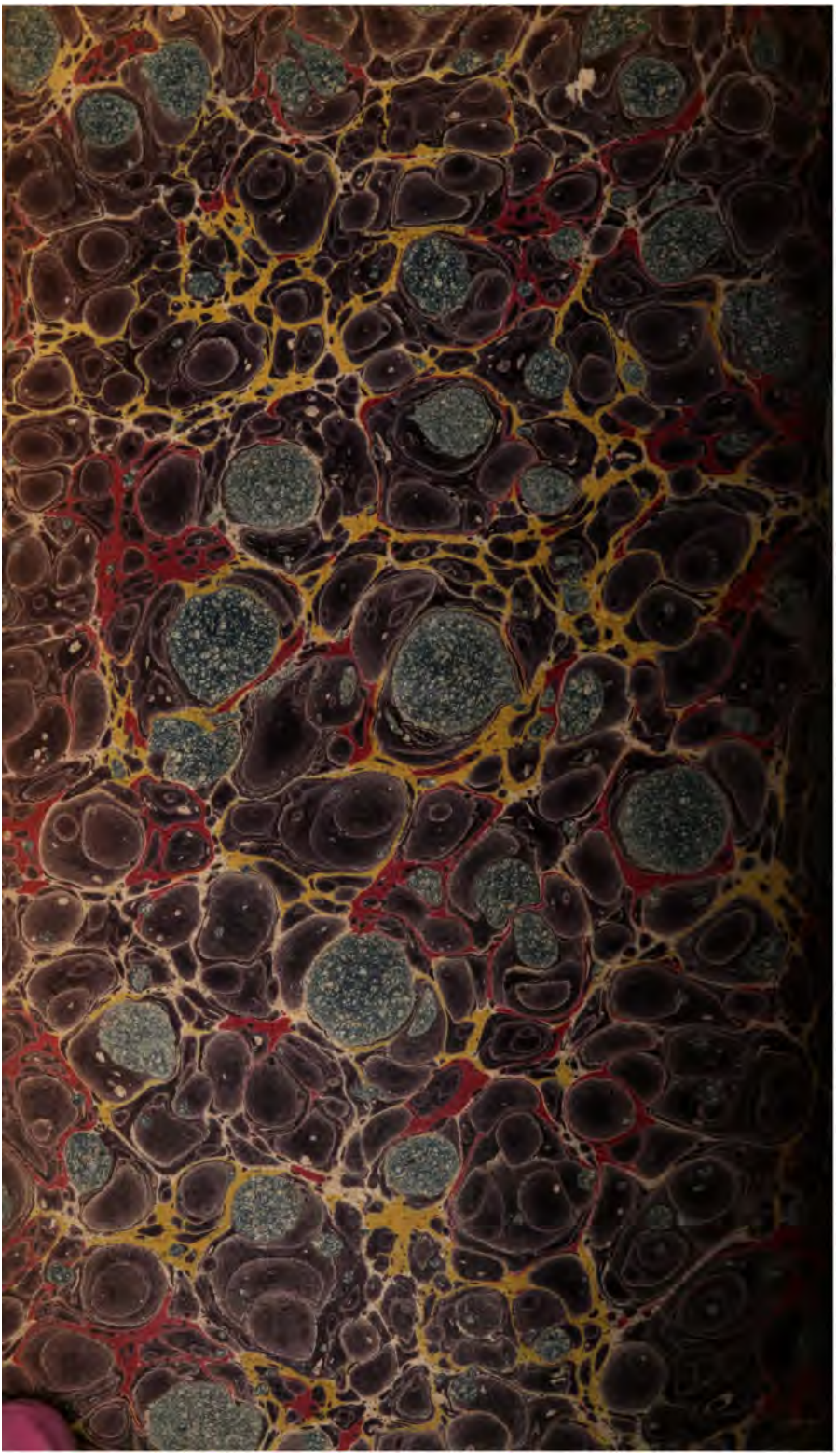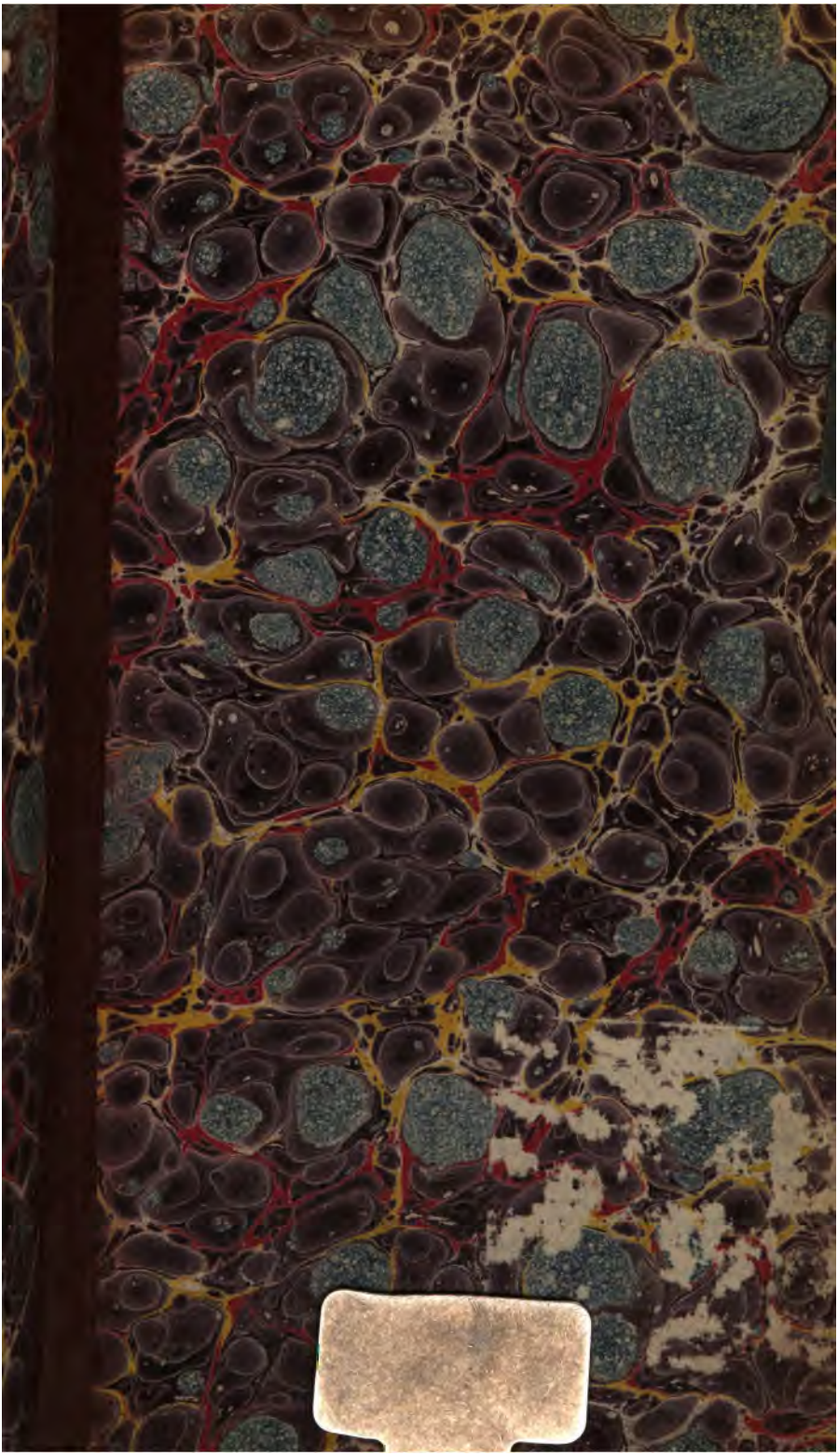
59603939